Digitized by Google

GALLIÆ
HELENÆ
AVGVSTÆ
DVCISSÆ
AN. DM
EX LIBRIS
MCMV

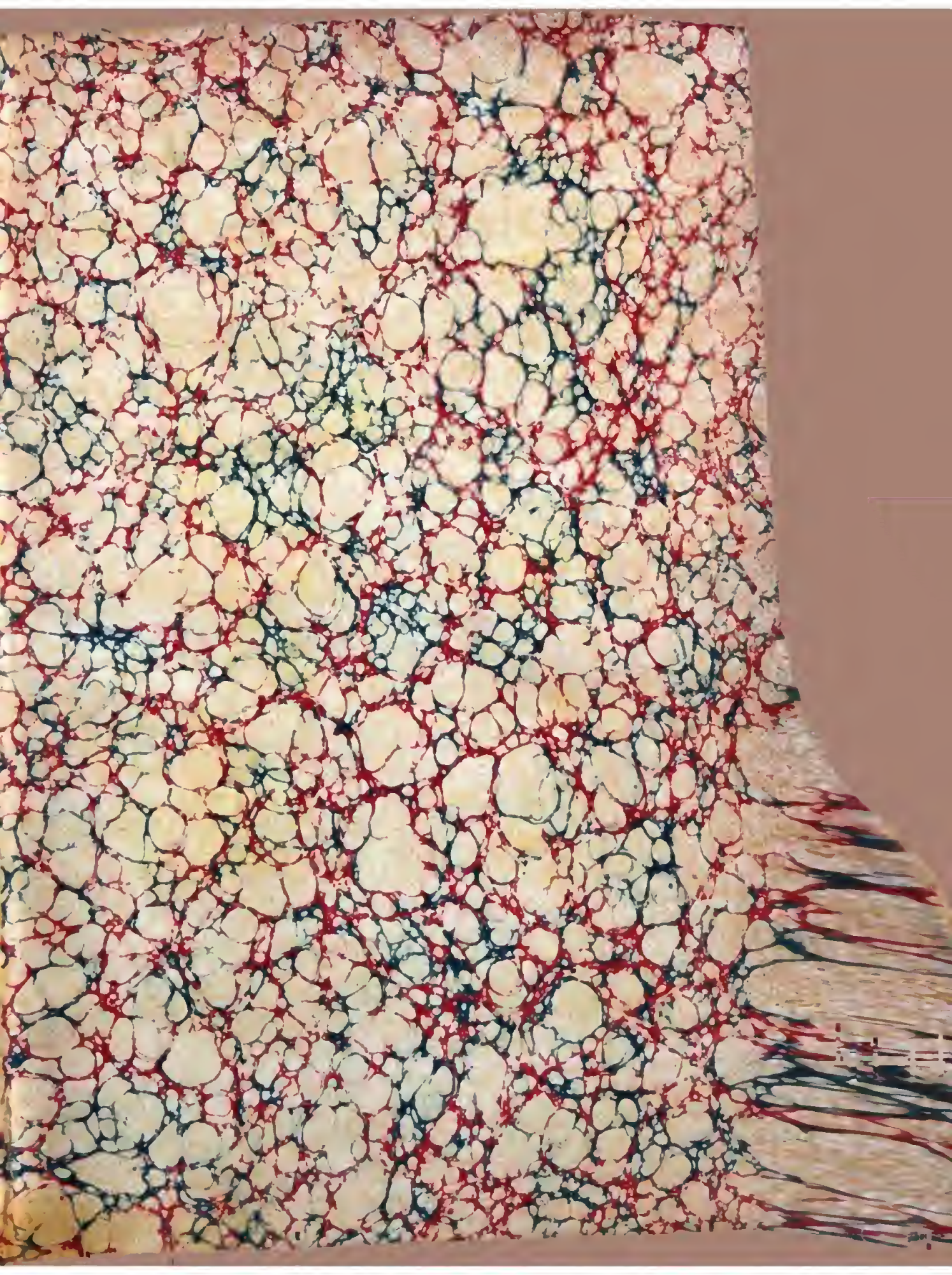

BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE

B
II
62

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

HENRI IV

PAR

M. AUGUSTE POIRSON

CONSEILLER HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN PROVISEUR

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le grand prix Gobert en 1857 et 1858

TROISIÈME ÉDITION

I

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

Histoire 1193.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

HENRI IV

I

Digitized by Google

Paris. — Imp. P.-A. Bourdier et Cie, rue des Poitevins, 6.

Digitized by Google

923

HISTOIRE

DU RÈGNE DE

HENRI IV

PAR

M. AUGUSTE POIRSON

CONSEILLER HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN PROVISEUR

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné le grand prix Gobert en 1857 et 1858

TROISIÈME ÉDITION

I

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1865

Réserve de tous droits.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

POUR LA SECONDE ÉDITION.

Un livre, quand il paraît de nouveau, est l'œuvre commune de l'auteur et du public : chacun y apporte sa part, l'auteur ses recherches et ses réflexions, le public ses encouragements et ses conseils. Dès la première édition de l'histoire du règne de Henri IV, j'avais pris mon sujet au sérieux : le public a bien voulu le reconnaître, et il m'a accordé deux genres d'encouragement qui m'ont profondément touché, mais qui m'ont en même temps imposé de graves obligations.

L'Académie française a décerné deux fois de suite, en 1857 et 1858, le grand prix Gobert à mon ouvrage. Aucun suffrage ne pouvait m'être plus sensible, et je prie ce corps savant de vouloir bien recevoir ici le témoignage public de ma reconnaissance.

La presse quotidienne et les Revues de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne ont examiné mon livre, et en ont porté en général un jugement favorable.

J'ai compris les obligations que m'imposaient ces témoignages de bienveillance, et je me suis mis en devoir d'y satisfaire en soumettant mon ouvrage à une sévère révision.

J'ai corrigé quelques inexactitudes dans lesquelles j'étais

Digitized by Google

tombé : j'ai eu aussi à maintenir par des textes nouveaux, et contre des observations mal fondées, les assertions contenues sur plusieurs points dans mon livre. J'ai pris connaissance des divers ouvrages où se trouvaient traitées des parties fragmentaires du règne de Henri IV, les uns venus trop tard, quand mon livre a paru, pour que je pusse les consulter alors, les autres publiés après ma première édition. J'ai eu à profiter de quelques-uns de ces écrits, à contredire les autres, et j'ai tenu ainsi mon histoire au courant de la science. Enfin j'ai fait des additions à mon premier travail : mes lectures et mes réflexions m'en ont fourni une partie ; le reste m'a été indiqué comme désirable ou comme nécessaire.

En rouvrant les originaux du XVIe siècle, j'ai trouvé un certain nombre de points qui avaient échappé à mon attention, et qui présentaient cependant un véritable intérêt. C'était un complément indispensable que je devais donner à mes recherches et à mon exposé.

Quant aux développements que l'on me demandait d'introduire dans la composition originaire, je me suis guidé par les conseils d'une critique amie sans molle complaisance et infiniment éclairée, et j'ai médité de nouveau sur les lois du genre dans lequel je me suis exercé. Un académicien, maître dans l'histoire, comme dans la philosophie, après avoir loué dans mon livre l'histoire des partis, le tableau du gouvernement et de l'administration ; après avoir approuvé même le point de vue sous lequel j'ai considéré, les résultats auxquels j'ai ramené les faits militaires et les négociations, ajoutait : « Mais nous » voudrions voir davantage comment cela se passe. » Un autre académicien, qui a le droit d'indiquer les conditions du succès, parce qu'il l'a toujours rencontré, en annonçant l'un des premiers mon ouvrage, avec des éloges dont je ne saurais trop le remercier, y mettait cependant cette restriction : « L'os- » téologie d'Henri IV et ses muscles aussi sont au complet ; j'y

» voudrais encore son sang, les battements de son cœur, sa » vie nerveuse et ses saillies. » Ainsi l'avis de ces deux juges était qu'en resserrant trop parfois, dans mon premier volume, l'exposé des guerres et des négociations, en me montrant trop avare de tableaux, je n'avais pas donné assez d'intérêt à ma narration; qu'en faisant pleinement connaître Henri IV comme roi, je ne l'avais pas assez fait connaître comme homme.

Je n'ai pas hésité à suivre ces conseils, à renoncer au système que j'avais adopté d'abord, lorsqu'en étudiant de nouveau, et avec une plus sévère attention, les grands modèles des temps anciens et modernes, j'ai reconnu qu'ils donnaient raison contre moi à mes juges. Polybe en mêlant à ses récits les considérations du publiciste; Voltaire, Robertson, Gibbon, en présentant le tableau des mœurs et coutumes, en se préoccupant des questions de religion, de liberté civile, des arts de la paix et de l'économie politique, qui ont une souveraine importance dans les sociétés modernes, ont introduit des éléments tout nouveaux dans l'histoire, l'ont changée et agrandie. Toutefois, au milieu de cette rénovation, ils ont dans une juste mesure conservé la place à ce qui avait exclusivement défrayé l'histoire avant eux, aux luttes des partis, aux détails biographiques sur les principaux personnages mêlés et fondus dans l'exposé général des faits, aux batailles, aux siéges, aux négociations. Monteil, en exagérant les principes de l'histoire philosophique, s'est déclaré avec passion contre la diplomatie et la guerre, contre ce qu'il nomme *l'histoire bataille*, et l'a proscrite sans pitié. Une réaction s'est faite après lui : l'art des diplomates, les faits militaires ont repris faveur, et trouvé un exposé merveilleux de sagacité dans les dernières compositions historiques. Il faut veiller sans doute à ce que l'exagération ne se glisse pas de ce côté; à ce qu'on n'outre pas les principes dont les auteurs de ces grands ouvrages sont partis, la méthode qu'ils ont suivie; à ce qu'on

n'étouffe pas l'ensemble de l'histoire dans ce qui ne forme que deux de ses nombreuses parties. Mais entre Monteil et ses successeurs, la raison est évidemment du côté des derniers. En effet, contre la thèse de Monteil, il est incontestable qu'un grand intérêt s'attache, et que de suffisants développements doivent être donnés à ce qui défend et garantit l'indépendance des nations, à ce qui favorise les progrès de leur grandeur dans ce que ces progrès ont de nécessaire à leur sûreté, c'est-à-dire à la guerre et à la diplomatie. En second lieu, il n'est guère de qualités de l'esprit que n'exigent la guerre et la diplomatie, et bien peu de vertus morales que la guerre ne mette en jeu. Retracer leur histoire est donc composer l'histoire d'un peuple dans ce qui importe le plus à sa sûreté, et souvent dans ce qu'il a de plus élevé et de plus héroïque. Enfin l'histoire est faite pour tout et pour tous : ceux qui l'étudient doivent y trouver les principes et les combinaisons de la grande guerre pour être plus utiles à leur pays; ceux qui en ont été les acteurs et souvent les martyrs, la récompense de leurs services, la consécration de leur dévouement.

En combinant ce que nos lectures nous ont fourni de neuf avec ce que la critique nous a demandé de développements, nous avons ajouté à notre premier travail un livre nouveau, le livre VIII, et la matière d'un volume. Par ces additions, nous avons donné plus d'exactitude et de plénitude à l'histoire de ce règne, établi plus exactement la proportion entre la partie militaire et diplomatique, et la partie consacrée au gouvernement, à l'administration, aux sciences, aux lettres, aux arts. En dehors de ce qui concerne Henri IV considéré comme homme, point que nous réservons pour la fin de cet avertissement, les additions portent sur les sujets suivants :

Les principaux faits militaires, défenses de positions, batailles, siéges, de 1589 à 1600.

Les déterminations raisonnées, profondément intelligentes,

de la magistrature et de la noblesse royalistes; la conduite de la magistrature depuis le commencement du règne jusqu'à la rentrée des cours souveraines dans Paris, celle de la noblesse jusqu'au traité de Vervins.

Les principes et les actes du clergé des deux partis.

Le rôle toujours actif, souvent merveilleux de courage de la bourgeoisie durant la guerre civile, en Normandie, à Lyon, à Paris, en Bourgogne.

La condition des classes agricoles de 1589 à 1595, et les insurrections successives des Catillonais, des Francs-Museaux, des Château-Verts, des Lipans, et surtout des Croquants ou Tard-Venus, partis de la défense légitime pour arriver au renversement de tous les pouvoirs et au nivellement.

Les actives menées des grands seigneurs au dedans et au dehors pour rétablir la féodalité; la conspiration de Biron prise dans ses ramifications et son ensemble, présentant à la fois un complot pour l'extermination de la famille royale entière, une tentative de conjuration avec tous les partis, pour le morcellement de la France et la destruction de l'unité nationale.

Dans les institutions politiques, le tableau des libertés communales, le relevé des États provinciaux, subsistant en nombre, jouissant de pouvoirs mal connus jusqu'à présent.

Dans ce qui touche au développement de l'esprit humain, quelques rectifications, et un complément de l'histoire des Beaux-arts.

Enfin dans ce qui regarde les rapports avec les étrangers : 1° les relations diplomatiques et les rapports de l'État avec le Saint-Siége, à partir des secours donnés puis retirés à la Ligue par Sixte-Quint en 1589 et 1590, jusqu'à la médiation de Clément VIII entre la France et l'Espagne. 2° Les négociations avec l'Espagne de 1596 à 1598, jusqu'à la paix de Vervins. 3° Les rapports diplomatiques et les traités avec l'Angleterre, exposés avec plus de détails et d'extension, depuis

la convention du mois d'août 1593 jusqu'à la mort d'Elisabeth. Cette convention contenant déjà la clause que Henri et Elisabeth ne feraient aucune paix avec l'Espagne que d'un commun consentement, il semble que cette clause n'a été ni la seule raison, ni peut-être la raison déterminante de la Ligue défensive et offensive de 1596. C'est ce que nous soumettons à ceux qui ont examiné la question.

Pendant la période comprise entre le mois de février 1595 et le mois de mai 1598, Elisabeth adoptant temporairement les combinaisons étroites, les âpres calculs du grand-trésorier lord Burghley, pratique et outre contre nous la politique de l'intérêt privé. Ce ne fut heureusement entre les deux nations qu'un conflit sans consistance et sans durée. En considérant, non une partie, mais l'ensemble des rapports de l'Angleterre avec la France, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, l'on trouvera d'abord que l'Angleterre a noblement aidé la France au moment le plus critique de sa fortune, de 1589 à 1594, protégeant ainsi à la fois notre indépendance, l'indépendance de tous les États de l'Europe, la liberté religieuse menacée dans les réformés français. L'on reconnaîtra ensuite qu'à partir de 1600, revenant à la désirable entente entre les deux pays, elle s'est mise de moitié avec Henri IV et la France pour l'abaissement des deux branches de la maison d'Autriche, pour l'établissement de l'équilibre européen. Le grand dessein, dans son idée première, dans sa partie pratique, remonte à Elisabeth aussi bien qu'à Henri IV.

Ces explications données sur les rapports internationaux, et sur l'esprit dans lequel nous les traiterons, qu'il nous soit permis de faire connaître la méthode que nous avons suivie, les secours dont nous nous sommes entouré pour la composition des fragments d'histoire que nous ajoutons aujourd'hui à notre composition première. Nous ne citerons qu'un exemple.

Notre récit des défenses de positions, des batailles, des siéges

diffère essentiellement de celui des historiens modernes, et même dans une mesure considérable de celui des historiens du XVIe siècle. Dès que notre travail s'est porté sur ce sujet, nous nous sommes convaincu que l'exposé vrai des faits militaires de ce règne était à refaire après les historiens contemporains de Henri IV, et qu'il y avait moyen de le refaire. L'assertion qui peut surprendre, se justifie complétement par un fait. A côté des historiens officiels, écrivant dans leur cabinet, loin de l'action et de son théâtre, avec plus ou moins d'intelligence des choses de la guerre, il y a des hommes, témoins et acteurs dans toutes les grandes journées de ce règne, qui ont écrit sur tout ou partie de ces actions des lettres, des discours, des mémoires, subsistants aujourd'hui. En comparant les uns avec les autres, on se convainc bien vite que les historiens du XVIe siècle sont des guides insuffisants; qu'en fournissant çà et là quelques précieux détails, ils sont loin de donner l'ensemble, et surtout le fond des choses; que pour trouver la pensée militaire, et bon nombre de détails, parfois les plus importants, il faut les chercher chez ceux qui ont donné leurs impressions et leurs souvenirs, sans faire métier d'écrire. Deux raisons ont empêché les historiens du XVIe siècle de profiter des secours que leur fournissaient les volontaires de l'histoire. D'abord ils n'ont pas eu à leur disposition une partie considérable des documents que nous venons d'indiquer, les uns n'ayant vu le jour que longtemps après eux, les autres même que de notre temps. En second lieu, ils n'ont fait souvent qu'un usage incomplet de ceux qu'ils ont consultés, y ont laissé ce qui s'y trouvait de plus important. Henri IV, pour les combinaisons de la grande guerre, comme l'ont reconnu les écrivains militaires postérieurs; pour l'emploi des ressources que fournit le génie militaire, pour l'emploi plus étendu de l'artillerie à chaque campagne, comme les faits se chargeront de l'établir, était tellement en avance sur les gens de son temps en France, que les historiens du XVIe siè-

cle négligent souvent dans ses plans ce qu'il y a de plus relevé, et de plus décisif pour la défense heureuse ou pour la victoire. Trop souvent ils expriment mal ce qu'il fit, par la grande raison qu'ils ne le comprennent pas. Les compagnons d'armes de Henri IV, par les renseignements qu'ils fournissent, nous mettent en bonne voie d'arriver à l'intelligence de ses combinaisons et de ses desseins. L'exposé des généraux et capitaines du roi n'est pas la seule source à laquelle on doive puiser. Il y a encore les relations du temps, rédigées par un secrétaire d'Etat, d'après les ordres du roi, avec ses indications et celles des officiers-généraux, et sous le contrôle des intéressés, pour être répandues ensuite dans les provinces [1]. Il y a les actes du temps, les histoires particulières des provinces et des villes, contenant des renseignements recueillis sur place et qu'on chercherait vainement ailleurs. Il y a encore des mémoires manuscrits où les gens de la localité ont consigné ce qu'ils ont vu, pour eux et pour leurs familles, sans songer à la publicité : plusieurs ne se trouvent dans aucune des bibliothèques publiques soit de Paris, soit des départements, et n'existent que dans les bibliothèques particulières des provinces. Nous nous sommes fait un devoir d'employer tous ces documents, et notamment ceux dont nous avons parlé d'abord. Les hommes qu'il fallait consulter avant tous les autres, les hommes témoins et acteurs dans les principaux événements du règne sont au nombre de sept pour la guerre d'Arques, au nombre de neuf pour la bataille d'Ivry, de quatre pour le combat de Fontaine-Française, de quatre pour la campagne de Savoie.

[1] La lettre du premier maréchal de Biron à du Haillan sur ce qui le concerne lui et son fils à la bataille d'Ivry, p. 175, 176. « Vous aurés » desjà entendu par un *bref discours* que l'on depescha, comment l'ef- » fect s'est passé. On en a fait *un autre plus long, et a-t-on dit à celuy* » *qui le fait qu'il soit véritable, ayant esté rabroué trois ou quatre fois.* » Ce Discours plus long existe, et c'est un des principaux documents sur ce grand fait militaire.

Digitized by Google

Dans l'exposé que nous présentons de la défense de la position de Dieppe et d'Arques, et des nombreux combats livrés autour de ces deux places, nous avons consulté et nous reproduisons par extraits : 1° les Lettres et Mémoires de ceux qui ont pris part à la lutte : ce sont quelques passages des Lettres missives de Henri IV aux dates des 1er et 7 octobre; la lettre de Rosny à Corbinelli et les détails qu'il consigne plus tard dans les Œconomies royales; la lettre d'un gentilhomme en date du 22 septembre, ou Narration sur la journée d'Arques; les Mémoires du duc de la Force; les Mémoires du duc d'Angoulême, alors comte d'Auvergne; le Discours au vrai de ce qui s'est passé dans l'armée conduite par Sa Majesté; enfin deux Mémoires manuscrits appartenant à M. Lelong de Roinville et à Mlle Langlois, intitulés : *Des progrès de l'hérésie qui existe dans la ville de Dieppe*, et *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dieppe*. 2° Les pièces authentiques se rapportant à l'événement, les priviléges accordés aux Dieppois, les lettres de noblesse délivrées au sieur Etrépagny. 3° L'Histoire locale de Desmarquets dont le titre est : *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe*. Nous avons appliqué la même méthode d'investigation, nous nous sommes servi des mêmes secours pour la bataille d'Ivry, pour le combat de Fontaine-Française, pour la guerre de Savoie, pour les siéges si nombreux, depuis ceux de Meulan et de Vendôme jusqu'à ceux d'Amiens et de Montmélian. En comparant avec quelque attention les récits des événements militaires tels qu'ils se trouvent dans les précédentes histoires, sans en excepter les histoires du XVIe siècle, avec le tableau des mêmes événements tels que nous le présentons, l'on arrivera, nous le pensons, à conclure qu'il n'y avait rien de moins bien connu que ce qui était réputé connu.

Nous en dirons presque autant des relations diplomatiques et des traités de la France avec le Saint-Siége, l'Espagne,

l'Angleterre. Quelques incidents, quelques points particuliers ont été étudiés avec soin et avec un véritable succès par l'érudition et la critique de nos jours; mais l'ensemble des rapports internationaux n'en était pas moins à refaire. Nous ne donnerons pas ici l'énoncé des nombreux documents auxquels nous avons recouru pour ce travail. Cela augmenterait la confiance dans notre exposé, mais causerait sans doute de la fatigue et de l'ennui au lecteur : nous ne pousserons pas l'égoïsme d'auteur jusque-là.

Venons-en à ce qui touche à l'homme proprement dit dans Henri IV. En donnant des extraits fréquents et étendus de ses conférences avec ses amis, de ses harangues, de ses lettres, nous avons essayé de faire pleinement connaître ses sentiments intimes et son caractère; d'exposer les motifs déterminants de ses résolutions dans les principales circonstances de sa vie, et notamment dans son abjuration; de retracer d'une manière exacte ses rapports personnels, individuels, avec les grands corps de l'Etat, avec ses ministres, avec ses principaux serviteurs et sa noblesse, avec ses soldats, avec son peuple, et notamment avec le peuple des campagnes. En ce qui concerne ce dernier point, nous appelons particulièrement l'attention sur les instructions qu'il donne lors de l'insurrection des Croquants, lors des débordements de la Loire, et sur la conduite qu'il tient dans la révolte excitée par la Pancarte. A toutes ces relations, il faut ajouter encore celles avec ses ennemis, où il fait preuve d'une inépuisable clémence.

L'un des traits de son caractère est sa passion pour les femmes. Ce trait on le trouvera accusé, mais non grossi et exagéré outre mesure dans cette histoire. On le verra successivement possédé et inspiré d'un amour où les sens n'ont rien à voir, d'un amour contenu, s'élevant jusqu'à l'héroïsme, pour la noble et pure Mme de Guercheville; lié à Gabrielle d'Estrées d'un attachement qui demande grâce à la morale par son sé-

Digitized by Google

rieux, sa durée, son caractère exclusif; se livrant ensuite avec la marquise de Verneuil et d'autres femmes à d'orageuses et vulgaires faiblesses, dont la seule excuse est qu'elles ne le firent jamais manquer à ses devoirs de roi, et qu'elles n'exercèrent aucune désastreuse influence sur les destinées, ni même sur les finances de la France. Tout cela est retracé dans cette histoire, mais en termes contenus, dans une mesure restreinte. Nulle part, dans notre récit, nous n'avons sacrifié de justes susceptibilités aux exigences d'un certain public, qui demande à l'historien les détails vains, les traits au moins libres, de Brantôme et de Bussy-Rabutin. Nulle part nous n'avons laissé les commérages d'une femme du monde, racontant aux oisifs les *Amours du grand Alcandre,* s'étendre sur la vie politique du prince pour la cacher et l'éteindre; dénaturer l'histoire et la physionomie de Henri IV; rapetisser le règne et l'homme; donner de tous deux la plus fausse idée. Nous avons eu sans cesse présentes à l'esprit ces grandes règles que Sully trace en tête de ses Œconomies royales pour la composition d'une histoire : « Ceux » qui voudront méritoirement être dits historiens ne té- » moigneront point de vouloir faire des recherches trop exactes » des défauts et des erreurs d'autrui, tellement secrets et » cachés, qu'ils ne sont connus d'aucune personne qui en » ait reçu dommage ou offense, et desquelles nulles voix » publiques ne se sont jamais plaintes, ni que l'on ait sçu » que les peuples en général ni en particulier en ayent » non plus reçu dommage visible et notoire. Si quelques » grands rois, capitaines, magistrats ou chefs d'armées, de » républiques, de peuples, qui ont acquis une générale répu- » tation d'avoir été excellents ès faits d'armes, de justice et de » police, ont eu quelques vices et passions particulières, se- » crettes et cachées, qui n'ayent point porté préjudice au pu- » blic, et dont la publication d'iceux ne leur peut apporter » aucun avantage, il faut qu'on en laisse la correction à eux

» mêmes, ou à leurs amis, serviteurs et confidents particuliers; » n'étant jamais bien séant à un historien d'essayer à passer » sous silence les vertus, belles œuvres et actions manifestes, » ni de découvrir les défauts et manquements d'autrui [1]. » C'est moins la morale que la justice et la vérité qui commandent cette réserve. Au siége de Dreux, dont la prise contribua dans une forte mesure à ruiner la Ligue et à pacifier la France, Henri combat un jour et une nuit de suite dans la tranchée. Après avoir donné vingt-quatre heures à la chose publique, il donne un quart d'heure à ses affections; il écrit à Gabrielle une lettre de dix-sept lignes [2]. Ce qu'il a fait en une occasion, il l'a fait dans toutes les circonstances de sa vie, pendant un règne de vingt ans. Il est temps que le préjugé populaire soit détruit; que le vert galant et le diable à quatre fasse place à l'un des plus grands capitaines, des plus grands et des plus sages politiques, des plus grands administrateurs qui aient honoré la France, et par-dessus tout au meilleur des hommes, au plus affectueux et au plus tendre pour son peuple. Ce n'est qu'en renversant les fausses proportions établies jusqu'ici entre l'homme privé et l'homme public que l'on aura une histoire vraie de Henri IV. Ce n'est qu'en suivant ces règles que l'histoire gardera aussi son caractère sérieux et élevé, son inspiration mâle et salutaire, et qu'elle excitera les lecteurs non aux dangereuses complaisances pour leurs passions, mais aux généreux efforts en toutes choses et à l'accomplissement rigoureux du devoir.

[1] Avis des premiers imprimeurs, page 1, B.
[2] Voir la lettre du 26 juin 1593, t. III, p. 811

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Nous offrons au public le résultat de quinze années de recherches et d'observations, entreprises dans le but de présenter une histoire vraie, complète, raisonnée, d'une grande époque et d'un grand homme. Bien que quinze ans soient une portion considérable de la vie humaine, *grande mortalis ævi spatium,* nous n'aurons pas regret de les avoir employés à cette œuvre, si nous sommes parvenu à consacrer la mémoire de citoyens dignes de l'admiration et de la reconnaissance de la postérité, si nous avons tiré des actes de cette génération forte et libre d'utiles leçons et d'imposants exemples pour les hommes de notre âge.

I

La France, du temps de Henri IV, travailla, opéra, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur la situation que les derniers Valois lui avaient léguée : de plus, dans tout ce qu'elle fit sous le premier Bourbon, il y a solidarité entre elle et la moitié des nations de l'Europe. Ainsi foncièrement, essentiellement, l'histoire du règne de Henri IV est presque autant dans la période qui précède que dans la période comprise entre 1589 et 1610; presque autant en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Espagne qu'en France même. Il est donc impossible d'arriver à la pleine intelligence des faits si multipliés, si divers, et plus considérables encore que nom-

breux, accomplis sous ce règne, sans se rendre compte, au moins d'une manière générale, de l'état de l'Europe et de l'état de la France, pendant la plus grande partie du XVIe siècle, et avant l'avénement de Henri IV.

Le XVIe siècle, qui offre la plus éclatante des contradictions, le plus étonnant des antagonismes; qui, si on l'envisage sous un certain point de vue, a été une renaissance en tout; qui a plus servi l'esprit humain, plus favorisé le développement des institutions politiques et religieuses chez quelques nations de l'Occident que les douze siècles précédents; le XVIe siècle, à le considérer par d'autres côtés, et même dans les événements les plus apparents, fit reculer la liberté, les rapports internationaux, le droit public, la morale, la vraie religion, les destinées de l'humanité.

Ferdinand le Catholique, Charles-Quint, Philippe II, furent unis dans une même pensée, et suivirent au dedans et au dehors une même politique. En laissant aux Espagnols le vain simulacre d'assemblées nationales, ils leur arrachèrent toutes leurs libertés effectives, et les soumirent à l'Inquisition; terrible institution, destinée à établir le despotisme politique autant que le despotisme religieux. Philippe II essaya de se rendre souverain absolu dans les Pays-Bas comme il l'était en Espagne : il voulut abroger toutes les lois, imposer des taxes arbitraires, instituer l'Inquisition, et versa des torrents de sang pour vaincre la résistance des Flamands, punissant la révolte qu'il provoquait, et se transformant en bourreau parce qu'on lui contestait d'être tyran.

Terribles à leurs sujets, les rois d'Espagne ne furent pas moins redoutables aux étrangers. Ils ravirent par la force leur héritage aux souverains, leur indépendance aux peuples de Naples, de la Sicile, de la Navarre espagnole, du Milanez, du Portugal; ils assujettirent l'Amérique et les Indes. Montesquieu a défini le droit de conquête « un droit malheureux qui laisse » toujours à payer une dette immense pour s'acquitter envers » la nature humaine[1]. » Deux exemples, l'un pour l'Europe,

[1] Esprit des lois, liv. x, ch. 4.

l'autre pour l'Amérique, montrent comment les souverains de l'Espagne payèrent cette dette. En Portugal, la victoire obtenue, Philippe II enveloppa dans ses proscriptions, ses confiscations, ses supplices, tous ceux qui avaient essayé de défendre leur patrie contre une usurpation. Le nombre des simples citoyens, des officiers civils et militaires, était infini; il les sacrifia sans pitié comme sans remords : le meurtre de deux mille prêtres et religieux lui inspira quelque scrupule; mais il arracha une absolution au pape, et dès lors il fut bien tranquille. En Amérique, son père et lui tolérèrent et exploitèrent, dans l'intérêt de leur avidité, l'extermination de douze millions d'individus, d'après le calcul de Las Cazas. L'accroissement de territoire et de population qu'ils s'étaient donné par leurs conquêtes; la puissance impériale que Charles-Quint y avait jointe; les richesses de l'Amérique et des Indes portugaises qu'ils s'étaient assurées, et que tous les publicistes du temps considérèrent comme plus redoutables encore que leurs armes, les conduisirent à ces projets de monarchie universelle, dont ils désolèrent tous leurs voisins, en même temps que leurs propres sujets. Celles des principautés italiennes qu'ils ne réduisirent pas en provinces espagnoles, ne se sauvèrent de l'invasion que par une obéissance passive. Venise restée la plus indépendante, envoyait quinze vaisseaux de renfort aux flottes de Philippe pour ses entreprises maritimes. Les principautés allemandes abattues à Muhlberg, relevées à Inspruck, après le relâche momentané que leur donna la paix d'Augsbourg, eurent à craindre de nouveau pour leur existence, quand Philippe II eut engagé la branche allemande de la maison d'Autriche dans les plans d'invasion générale, et persuadé à l'empereur Rodolphe de dépouiller l'électeur de Cologne. Philippe II trama une conspiration en Béarn pour se saisir de la personne de Jeanne d'Albret, la livrer à l'Inquisition, la faire brûler comme hérétique, et achever ce qu'avait commencé son aïeul, en s'emparant de la Navarre française et de la principauté de Béarn. L'Angleterre, qui, du vivant de la reine Marie, sa femme, lui avait donné ses subsides et ses armées pour combattre la France à Saint-Quentin, ayant, sous Elisabeth, cessé d'être sa tributaire et embrassé la Réforme, il lança contre elle la for-

midable *Armada* pour la subjuguer. Si l'entreprise eût réussi, les Espagnols, suivant le serment qu'ils lui avaient prêté, auraient massacré tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction d'âge ni de sexe, au-dessus de sept ans, auraient marqué les enfants au visage, et s'en seraient servis comme d'esclaves. Les mémoires trouvés dans les galions capturés, les dépositions des prisonniers de toute condition, prouvent la vérité du fait, et la cruauté avec laquelle son père et lui avaient traité les Américains et les habitants des Pays-Bas en établit la vraisemblance [1]. L'entreprise avait échoué, mais il s'apprêtait à tirer de ce revers une éclatante revanche. Ainsi que l'Angleterre, la France était destinée au joug. Les trois invasions qu'elle avait subies du temps de François Ier et de Henri II, ayant montré que la force ouverte ne suffisait pas, Philippe II y avait ajouté les machinations, les pratiques sourdes, et sous Henri III, il bouleversait notre pays par ses intrigues, en même temps qu'il le menaçait de nouveau de ses armes. Il soulevait contre l'autorité du souverain l'ambition des Guises, les mécontentements politiques et les craintes religieuses des peuples, et il s'apprêtait à fondre sur le royaume avec les armées des Pays-Bas, du Milanez, de l'Espagne, jointes aux troupes d'une coalition dans laquelle il entraînait le duc de Savoie, le duc de Lorraine, et bientôt après le Pape. Il ne dit son mot que plus tard, mais il le dit, quand à la fin de 1589, il demanda à être protecteur de la France, et quand aux États de 1593, il réclama le trône de France pour sa fille.

Si l'indépendance de tous les États voisins de l'Espagne était

[1] Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne et le royaume d'Angleterre, dans les Mémoires de la Ligue, t. III, p. 86, 89, 95. « Les *Mémoires* pris en ce » galion (de Valdès) et depuis ès autres vaisseaux, avec les *confessions* » *des prisonniers* de haute, moyenne et basse qualité, sont qu'ayant » mis le pied en Angleterre, ils avoient juré d'exterminer toute la » nation, sans égard de sexe, ni de qualité, ni d'âge, et ne devoient » épargner sinon les enfants de sept ans et au-dessous qui seroient » flétris au visage, et s'en serviroit-on comme d'esclaves.... Selon » *la confession propre des prisonniers*, ils s'étoient embarquez avec » protestation bien expresse de faire en Angleteterre l'un des plus » sanglants et horribles carnages qui ayent jamais été faits au monde. »

détruite ou menacée; si les rapports internationaux et le droit public de l'Europe tombaient pièce à pièce sous les coups que leur portaient chaque jour les rois d'Espagne, la morale publique n'avait pas moins à souffrir de leur politique. Les crimes entraient comme complément dans leurs moyens d'action, et venaient s'ajouter aux ressources militaires et financières employées par eux pour subjuguer l'Europe. Ferdinand le Catholique répondait à Louis XII, qui se plaignait d'avoir été trompé par lui dans une circonstance, qu'il en avait menti, parce qu'il l'avait trompé plus de dix fois. Charles-Quint, en moins de deux années, se parjurait à l'égard de François Ier, au sujet du Milanez, et faisait assassiner ses ambassadeurs Frégose et Rincon. Philippe II trempait dans tous les complots contre la vie d'Elisabeth et de Henri IV, alors roi de Navarre : il provoquait Baltazar Gérard au meurtre du prince d'Orange, par les récompenses promises et par les instigations du prince de Parme, et il anoblissait la famille du meurtrier.

Que l'on pèse bien ces faits divers, et l'on verra que l'Europe en était revenue au droit de conquête des barbares dans toute sa violence, avec un degré de plus dans la perfidie et l'assassinat, avec les doctrines de Machiavel érigées en code et passées dans la pratique.

Ce n'était pas seulement le droit public, l'humanité, la morale, qui avaient profondément souffert : le principe religieux avait été altéré et perverti partout; de la religion de l'Evangile on avait fait une religion de sang. L'Espagne avait eu contre les Juifs, contre les Morisques, contre les réformés, le saint-office et les *auto-da-fé;* les Pays-Bas, *le tribunal de sang;* la France, la Saint-Barthélemy, puis l'édit de Nemours, qui enjoignait aux Calvinistes d'abjurer leur religion dans six mois ou de sortir du royaume, et qui portait peine de mort contre ceux qui tenteraient d'y rentrer. Le glaive et la proscription, partout employés, avaient frappé le catholicisme de coups aussi sensibles, de blessures aussi dangereuses que le protestantisme lui-même. En France, d'après le témoignage de tous les historiens, la Saint-Barthélemy avait grossi les rangs des réformés d'une foule de catholiques appartenant aux classes élevées, qui avaient abandonné leur religion en haine des excès commis en

son nom; elle avait jeté de plus une autre classe, et une classe très nombreuse, dans l'athéisme, comme nous l'apprend le ministre Villeroy, aussi zélé catholique qu'attentif observateur des mouvements de l'opinion publique.

Les rois d'Espagne, pour leurs projets de despotisme intérieur et de conquêtes au dehors, avaient emprunté le bras d'innombrables soldats, l'aide d'armées sans cesse recrutées. Les rois d'Espagne et les rois de France, pour la persécution religieuse, avaient trouvé des bourreaux, et ceux de France des complices, dans la moitié du peuple, une partie des seigneurs, les Parlements, les États-généraux. Lorsqu'on veut aller au fond des choses, remonter aux principes de ces projets sanguinaires, de ces actes d'une ambition et d'une intolérance qui vont jusqu'à la démence, on découvre des causes générales, fécondes en désastreuses conséquences. Le droit du plus fort, légué par l'antiquité aux peuples modernes, entretenu par la grossièreté du moyen-âge, n'était pas usé, n'avait pas fait son temps. L'idée que toute religion autre que le catholicisme était abominable aux yeux de Dieu; que tout fidèle était tenu, sous peine de risquer son salut, de maintenir de tout son pouvoir la pureté et l'unité de la foi; que la fin justifiant les moyens, tout moyen était bon pour détruire les cultes dissidents; cette idée dominait encore dans la majorité des classes de la société civile. Condamnée par tout ce que l'Église avait d'éminent et d'éclairé, elle était soutenue dans presque toutes les chaires par le bas clergé, qui ne consultait que son intérêt, et qui, sentant son état et son existence menacés par l'assaut que leur livrait la Réforme, recourait à la violence pour les maintenir. Elle était exaltée par les écrits, dont l'ardeur de la passion multipliait le nombre et variait la forme à l'infini. Elle trouvait une aide puissante dans les craintes que les fureurs de quelques sectes nées de la Réforme en Allemagne avaient inspirées; dans les appréhensions que les excès des calvinistes français avaient fait naître. En voyant ces derniers commencer une guerre acharnée contre ce qu'ils nommaient l'Antechrist, les populations catholiques avaient redouté de se voir arracher la foi de leurs ancêtres. C'est donc dans l'état de l'esprit public que l'on trouve l'explication de tout ce

Digitized by Google

qui s'était passé en Europe jusqu'aux dernières années du XVIe siècle, la cause dominante des maux qui pesaient alors sur l'humanité.

Si après s'être rendu compte de la situation générale de l'Europe, on cherche quelle était la situation particulière et intérieure de la France, voici ce que l'on trouve en examinant successivement l'état des pouvoirs publics et des partis; l'état du peuple dans son agriculture, son commerce, ses finances; l'état du pays dans ses rapports avec l'étranger.

Sous Henri III, la royauté, haïe pour le détestable gouvernement qu'elle avait donné à la France, méprisée pour sa faiblesse, dégradée par les vices honteux du prince, n'était plus obéie que de la moindre partie de la nation, laquelle avait le bon sens de tout préférer à la guerre civile, et qui se composait de six mille nobles sur huit mille, de la minorité des magistrats, d'un certain nombre de villes, mais la plupart secondaires, enfin de quelques portions de la population des campagnes. La royauté ne conservait alors plus que des débris du pouvoir royal. Les princes lorrains s'étaient saisis d'une part de la souveraineté, et cherchaient à s'en approprier le reste, projetant d'usurper la couronne sur le dernier des Valois et sur la maison de Bourbon tout ensemble. Mais ce dessein, qui n'avait que de médiocres chances de succès, contre les compétiteurs nationaux, et surtout contre le compétiteur étranger Philippe II, même avec le duc de Guise, dominant et entraînant tout dans son parti, n'en conservait plus aucunes avec Mayenne; et les Guises n'avaient pris de la prérogative brisée que juste autant de parties qu'il était nécessaire pour soutenir la rébellion, perpétuer l'anarchie, et ajouter prodigieusement aux désastres publics. Le traité de la trêve, conclu au mois d'avril 1589, avait bien rapproché Henri de Bourbon de Henri III, confondu l'intérêt des deux princes, rendu à la couronne une force qu'elle n'avait plus depuis longtemps. Mais Henri III avait été frappé à mort, avant que rien de décisif eût été fait contre la révolte et pour la pacification de l'État. Henri IV, que la loi fondamentale appelait à régner après lui, était de toute nécessité un souverain contesté pour longtemps. En effet son pouvoir était affaibli dans son essence

même, comme il arrive à tout changement de dynastie : ses ennemis attaquaient son droit de succession, même sous le rapport civil et politique. Ils soulevaient contre lui les masses, en leur inculquant et en passionnant chez elles deux idées également fausses : la première, qu'un hérétique était incapable de la royauté; la seconde, qu'il n'userait de son autorité que pour détruire le catholicisme. Ainsi, ni la légitimité, ni l'usurpation de la révolte ne pouvaient donner à la France l'unité d'autorité et de domination. Le pouvoir souverain, le pouvoir central et réglant, divisé, armé contre lui-même, au lieu de fortifier et de contenir à la fois les autres pouvoirs, de maintenir l'ordre et la paix publics, n'engendrait que la guerre civile.

Après les rois, venaient dans l'ordre de puissance, les grands seigneurs, très-différents du corps de la noblesse, et les Parlements. Mais le pays n'avait rien à attendre et tout à redouter d'eux pour son salut. Les grands seigneurs, les uns investis du gouvernement des provinces, les autres détenteurs de domaines immenses, avaient dès le temps de Charles IX résolu de rétablir l'ancienne féodalité, les uns en se rendant propriétaires des gouvernements où ils avaient commandé jusqu'alors comme officiers de la couronne, les autres en convertissant leurs grandes terres en principautés semblables aux principautés allemandes. Déjà ils avaient pris les tailles, l'autorité absolue sur les États provinciaux, le commandement militaire. Dans les quatre jours qui suivirent la mort de Henri III, l'un des grands seigneurs se faisait céder par le nouveau roi Henri IV le Périgord en toute souveraineté; un second appartenant au parti catholique, reconduisait dans son gouvernement d'Angoumois et de Saintonge sept mille deux cents soldats qui ne connaissaient d'autre autorité que la sienne; un troisième, celui-là était calviniste, ramenait dans ses domaines du Poitou neuf bataillons de réformés, abandonnant le roi au milieu des périls qui le pressaient. L'œuvre de quatre siècles, l'unité territoriale et l'unité nationale étaient menacées d'une prochaine destruction.

Les conseillers du Parlement de Paris transféré à Tours, et formant le plus grand nombre de beaucoup des magistrats de

cette cour, étaient restés fidèles aux intérêts de la couronne. Mais la minorité de ce Parlement demeurée à Paris, et la très grande majorité dans les Parlements de province, étaient hostiles à la royauté. Les Guises avaient peuplé les Cours souveraines de leurs créatures, qui, soit par reconnaissance, soit par l'espoir d'un grand avancement, favorisaient leur usurpation. Les Parlements, réduits depuis Charles IX à n'être que des cours de justice, s'indignaient de ce qu'ils considéraient comme une dégradation, et avaient l'ambition de joindre le pouvoir politique au pouvoir judiciaire. Enfin la magistrature, qui, dès le principe, avait montré une intolérance passionnée contre la Réforme, voyait succéder à Henri III, qu'elle accusait de mollesse contre l'hérésie, un prince hérétique. Sous l'influence de ces mobiles divers, les Parlements poussaient à la révolte et à la subversion de l'État.

Les Etats-généraux, qui en exigeant de justes réformes, mais en se rangeant du côté de la royauté, en lui apportant la force de la nation qu'ils représentaient, auraient mis à ses pieds tous ces fanatiques et tous ces ambitieux, dans leurs deux sessions à Blois, en 1576 et 1588, s'étaient signalés par leur esprit de faction, par leurs attaques contre le trône, et avaient porté le désordre au comble.

De quelque côté que la nation se tournât, elle ne trouvait donc que des pouvoirs, l'un insuffisant, tous les autres trahissant leurs devoirs et ses besoins; et comme après tout c'étaient les pouvoirs, et les pouvoirs seuls, soit monarchique, soit aristocratique, soit parlementaire, soit représentatif, qui pouvaient mettre fin aux désordres et aux désastres du pays, la dégradation de ces pouvoirs était la plus profonde des plaies, le plus grand des malheurs publics.

Chacun des vices, chacun des désordres de l'état politique et religieux de la France avait eu son contre-coup dans l'état administratif et la situation matérielle du pays. En 1589, après vingt-sept ans de troubles et huit guerres civiles conduites par des chefs tels que Montluc et le baron des Adrets, faites par des soldats nationaux qui étaient des brigands, par des soldats étrangers qui étaient des cannibales, et le terme ne paraîtra que juste à ceux qui liront les détails fournis par d'Au-

bigné sur les *Argoulets*, deux cent cinquante villages avaient été dévorés par le feu, cent vingt-huit mille maisons avaient été détruites, la population avait été exterminée, l'agriculture avait péri dans plus du tiers des campagnes. Les villes, malgré des désastres partiels, avaient moins souffert en général : les personnes et les biens de leurs habitants avaient été mieux respectés. Mais on peut imaginer quel était l'état de leur industrie et de leur commerce, quand on voit chez les contemporains que, dans presque toutes les localités, le marchand ne pouvait faire deux lieues sans être rançonné par les péages que les tyrannies locales avaient établis sur les rivières, et sans s'exposer à être dépouillé s'il voyageait par terre. Les finances avaient suivi la progression de la décadence de l'agriculture et du commerce. A la fin du règne de Henri III, la dette publique était montée à 245 millions, environ un milliard d'aujourd'hui, somme prodigieuse pour le temps et écrasante pour le gouvernement. En effet, comme les revenus n'étaient que de 31 millions, et comme l'intérêt de la rente était communément de huit pour cent, il en résultait que près de la moitié de l'argent levé sur le peuple, et destiné à défrayer tous les services publics, était absorbée par les arrérages de la dette. Ce n'était là ni le seul ni le plus grand mal. Les finances étaient administrées avec tant de désordre, le produit des impôts si fort diminué par les concussions, que l'Epargne ou Trésor public n'en percevait que la plus faible partie. Il résultait de là qu'à tout instant le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements ou aux plus indispensables dépenses. En 1581, il avait cessé d'acquitter les rentes sur l'hôtel de ville de Paris, et fait banqueroute aux créanciers de l'Etat : en 1589, il ne pouvait plus payer les armées nécessaires à sa défense et au maintien de la paix publique ; les Suisses et les Allemands, que Henri III conduisait contre la Ligue et contre Paris révolté, étaient soldés en partie des deniers particuliers de Sancy, en partie au moyen des expédients qu'il avait imaginés pour les satisfaire.

Cette misère de notre état intérieur nous créait de formidables dangers au dehors : Philippe II projetait et préparait notre asservissement. Les Guises, qui se faisaient aider par lui

dans leur tentative d'usurpation, pouvaient bien se flatter que pour loyer de son assistance, pour prix des secours qu'il leur fournissait, il se contenterait d'un certain nombre de places frontières démembrées du royaume, de Marseille, de Bordeaux, de Boulogne-sur-Mer, qu'ils tentaient de lui livrer dès 1585, de quelques provinces contiguës à ses Etats; ils pouvaient se repaître de l'espoir que le gros du territoire, le corps de la monarchie leur resterait. Mais Philippe se riait de leur dessein, et s'apprêtait à le ruiner. Son plan était de nourrir la révolte, d'alimenter la guerre civile, en soutenant les Guises et la Ligue contre Henri III et son successeur Henri de Bourbon; d'ajouter ainsi à l'affaiblissement de la France; et quand elle serait arrivée au dernier degré d'épuisement, de la serrer et de l'étouffer avec ses armées, parties à la fois de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas.

II.

Quand on s'est rendu un compte exact de ces faits divers, les uns communs à la moitié de l'Europe en même temps qu'à la France, les autres particuliers à la France, on peut définir la tâche que la Providence donnait à accomplir à Henri IV : tirer le royaume de l'anarchie et de la guerre civile, le sauver à la fois du démembrement intérieur et du joug étranger; régénérer dans toutes ses parties son gouvernement et son administration et les perfectionner; prêter l'appui de la France ainsi transformée à tous les Etats qui n'étaient pas devenus espagnols et autrichiens, garantir leur indépendance, asseoir sur une base nouvelle et solide le droit public, la morale, la vraie religion, tous les principes de la civilisation et du progrès. L'immensité et la difficulté du travail frappèrent les hommes du temps. « Quand je me remets devant les yeux, » dit Pasquier, tout ce qui s'est passé par la France, depuis le » mois de mars 1585, je ne pense pas qu'entre les histoires, » tant anciennes que modernes, il y en ait jamais eu une plus » prodigieuse que celle-ci [1]. » Un homme hors de pair, par la

[1] Pasquier, Lettres, liv. XVI, lettre 7, t. II, p. 466.

variété des talents comme par la force de la volonté, était seul capable de conduire à fin une pareille œuvre. Notre but est de présenter dans ce livre l'ensemble exact des travaux de Henri dans la guerre et dans la paix, et de retracer en outre l'état de la société et de l'esprit humain en France sous un semblable chef.

Après avoir fait connaître le fond et la matière de l'ouvrage, nous en indiquerons les grandes divisions, tracées d'avance par la succession des efforts que fit Henri IV pour la pacification et la grandeur de notre pays, intimement unies aux intérêts généraux de l'Europe. Son règne se divise en trois périodes, qui chacune ont leur caractère particulier et leur physionomie différente : la période où il combat l'ennemi intérieur et extérieur; celle où il réforme l'Etat et la société; celle enfin où il revient à la guerre étrangère, entreprise sur un plan immense, pour conjurer les dangers dont la France, et toutes les nations restées indépendantes de la maison d'Autriche, sont menacées, non plus dans le présent, mais dans l'avenir.

Nous venons de donner l'argument et le plan de cette histoire, nous allons exposer maintenant comment nous avons traité notre sujet, et quelle méthode historique nous avons suivie. L'histoire, pour être vraie, doit être non-seulement critique, mais raisonnée. Elle doit s'appuyer sur des autorités incontestables, sur des originaux qui n'aient pas dénaturé les faits par l'ignorance, le mensonge, la passion aveugle ; de telle sorte qu'elle ne soit pas viciée dans les éléments mêmes dont elle se compose. Elle doit en outre reposer sur des principes fermement établis. Elle doit enfin se garder contre l'esprit de parti et contre l'esprit de système, contre la tentation de renouveler les sujets par le paradoxe, aux époques vieillies et dans les sociétés blasées, qui demandent du nouveau, n'en fût-il plus au monde. Dès le temps de Trajan, un rhéteur composait un discours ou traité pour prouver que Troie n'avait pas été prise par les Grecs. Le procédé est bien vieux, comme on le voit, mais il n'a pas cessé d'être employé, et si l'on remonte à quelques années, on trouvera que l'histoire nationale, et particulièrement celle de l'époque qui nous occupe, n'a guère moins été altérée dans certains ouvrages.

Pour échapper au danger de produire des faits d'une certitude douteuse, de présenter les faits sous un jour faux, de mal juger les hommes et les partis, voici quelles règles nous avons suivies. D'abord nous n'avons accepté de témoignages que ceux de contemporains qui commandent la conviction, tout à la fois par leur position, leurs lumières, leur probité; et sur tout événement de quelque importance, nous ne nous sommes pas arrêté à un seul témoignage, nous avons entendu et pesé plusieurs témoignages, rendus par les écrivains de sentiments et de partis entièrement opposés. Par exemple, nous n'avons ni composé l'histoire de la Ligue, ni jugé la Ligue sur les seules dépositions du politique Lestoile, du royaliste de Thou, si grave, si modéré que soit de Thou à l'égard des divers partis, mais sur leurs assertions confrontées avec celles de Villeroy et de Marillac, alors ligueurs, et d'après les actes publics encore subsistants aujourd'hui, que nous produisons. Sur les diverses fractions, les diverses nuances du parti royal, Politiques, Noblesse, Grands seigneurs, qu'il faut bien se garder de confondre avec le corps de la noblesse, Tiers-parti enfin, nous ne nous en sommes pas rapporté uniquement à ceux qui ont vécu parmi eux, au roi Henri IV dans ses lettres et ses discours, à d'Angoulême, Groulart, Sancy, Sully, dans leurs mémoires; nous avons recouru de plus aux histoires, aux mémoires, aux pamphlets mêmes du parti adverse. Nous n'avons pas cherché la vérité sur les projets et les plans des Réformés, sur leur ligne de conduite depuis 1594, en consultant uniquement les récits du catholique impartial de Thou, mais en les comparant à ceux de trois calvinistes, de Mme du Plessis-Mornay, de d'Aubigné, de Sully. Après avoir recueilli sur les hommes et sur les partis les témoignages ou divers ou contraires des contemporains, nous avons recherché quel a été sur eux le sentiment des écrivains des siècles suivants, les plus remarquables soit par leur savoir et la rectitude de leur jugement, soit par la supériorité de leur génie; et dans plus d'un point d'une haute importance, nous avons pu appuyer les idées et les jugements auxquels nous nous sommes arrêté de l'opinion de Bossuet et de Voltaire.

En second lieu, nous avons apprécié les actes des hommes et des partis, non d'après des principes arbitraires, mais, selon les sujets, d'après le droit public laïque de la France; d'après son droit public ecclésiastique, constant, continué pendant une suite de siècles, resté pur de l'invasion et de la violence des partis; d'après les lois éternelles de la morale et de l'honneur, et d'après les préceptes de l'Evangile et des Pères de l'Eglise; enfin toujours d'après les grands intérêts nationaux clairement établis. Dès le début de notre livre, nous avons employé cette méthode d'exposé et de discussion des doctrines, seul moyen donné à l'histoire de ne pas soutenir indifféremment le pour et le contre, le vrai et le faux; méthode qui est celle du grand historien Polybe, seulement appliquée par lui à d'autres sujets et à d'autres matières. Notre soin s'est borné, au point de vue de l'art, à placer ces expositions dogmatiques dans tel lieu, et à les restreindre dans telle mesure, qu'elles ne vinssent pas embarrasser le récit des faits, et en alanguir l'intérêt. Nous n'avons pas perdu de vue qu'une histoire n'est pas une dissertation; mais nous avons voulu qu'elle ne tînt rien de la fantaisie en fait de doctrines, comme rien du roman en fait d'exposé. En employant les deux procédés dont nous venons de parler, nous avons essayé de lui donner, ou peu s'en faut, le caractère d'une science exacte et la rigueur mathématique.

Nous allons signaler maintenant quelques-uns des sujets sur lesquels notre travail a dû porter spécialement dans chacune des trois périodes dont se compose le règne de Henri IV, et indiquer d'une manière générale le caractère par lequel chacune d'elles se distingue et se détache des autres.

Pendant le temps de la lutte contre la Ligue et contre Philippe II, la France est divisée en huit partis ayant chacun leur passion, leur intérêt, leur ligne de conduite [1]. L'histoire de ces partis était presque entièrement à faire. La plupart d'entre eux n'étaient même pas nommés dans les histoires modernes de ce règne; sur les autres, on ne trouvait que des rensei-

[1] On trouve d'une part la Ligue guisarde ou parti de Mayenne et des princes lorrains, la Ligue française, la Ligue espagnole, la Ligue républicaine formée des grandes villes qui prétendent se rendre indépendantes de tous les pouvoirs. On distingue, d'un autre côté, le

gnements d'une exactitude insuffisante. On va en juger par deux exemples, tirés de deux ouvrages d'érudition assez récemment publiés. On lit dans l'un que, sous le règne de Henri IV, le parti des *Politiques* et le *Tiers-parti* ne firent qu'un; que ce fut une même chose sous deux noms différents. Il y a là erreur : en ce temps, le parti des Politiques fut le plus ferme soutien, et le Tiers-parti, démembrement du parti royal, l'un des plus dangereux ennemis de Henri : c'est ce qui est établi par toute l'histoire contemporaine, et dans le plus grand procès de l'époque, par la déposition et la défense de Biron. On trouve dans l'autre ouvrage que les *Sermoneux*, partisans du roi, firent des assemblées pour demander la paix. Il n'y a jamais eu de *Sermoneux;* mais bien des *Semonneus*, ainsi appelés parce qu'ils voulaient semondre ou sommer le roi d'abjurer. C'est à tort qu'on les qualifie de partisans du roi, si l'on s'en tient à la véritable signification de ce terme; ils appartenaient à la Ligue française : la Ligue française ne consentit jamais à reconnaître le roi que sous la condition qu'il se fît catholique, et tant qu'il ne le fut pas, elle le combattit. L'histoire de ces partis a donc été jusqu'à présent mal connue : cependant elle est d'une importance évidente. D'une part, elle renferme la vive peinture des mœurs et de l'esprit du temps dans les diverses classes de citoyens; d'une autre, elle contient tout le secret des révolutions de ce temps. La guerre et les négociations n'agissent en effet que d'une manière secondaire sur les événements politiques; ce sont les déterminations des partis qui en décident souverainement. Soutenu par les deux fractions du parti royal pur, qui se prononcèrent généreusement pour lui dès son avénement, par le corps de la Noblesse en forte majorité, et par la classe entière des Politiques, Henri IV parvint à se faire reconnaître, à établir sa royauté; et c'était un point capital, parce qu'il était seul capable de sauver et de régénérer la France, parce que dans les circonstances données il était l'homme indispensable. Mais

parti royal pur ou parti des Politiques, le Tiers-parti ou parti des princes du sang cherchant à supplanter Henri IV, le parti aristocratique ou des grands seigneurs s'efforçant de rétablir la féodalité, enfin le parti protestant.

là s'arrêtèrent les résultats et les succès des premières années de son règne. Il essaya d'abattre la révolte de la Ligue, et de repousser les attaques de Philippe II, avec les seules forces nationales, et malgré les glorieuses journées d'Arques et d'Ivry, il échoua. Il opposa ensuite à son double ennemi les forces nationales et les forces étrangères combinées ensemble, et il échoua. Il était à peine maître de la moitié du royaume, et n'était venu à bout de rien : la lutte à main armée n'avait conjuré aucun danger, parce qu'avec les ressources dont il disposait, il n'était donné à personne de surmonter les ennemis qu'il avait à combattre. A la fin de 1592 et en 1593, l'invasion étrangère avait fait de tels progrès, l'anarchie et la dissolution intérieure avaient pris de si formidables développements, qu'au jugement des hommes d'Etat de tous les partis, de Mornay et de Rohan, comme de Villeroy, la France touchait à l'une de ces catastrophes qui, outre tant d'autres peuples, ont aux deux limites extrêmes des temps anciens et des temps modernes, effacé l'Empire romain et la Pologne du nombre des nations. Henri IV ne tira le royaume de cet effroyable danger que par le désarmement des partis, acheté par de si durs sacrifices, mais opéré, entre 1593 et 1598. Ce sont, d'abord, et la concession indispensable de son abjuration faite à la majorité catholique de la France, et les traités consentis avec tous les chefs de la Ligue, qui, en le débarrassant de la moitié de ses ennemis, lui permirent de combattre victorieusement le Tiers-parti, et les Grands seigneurs s'efforçant de ressusciter la féodalité; c'est, plus tard, l'édit de Nantes, lequel, en ce qui concernait l'état politique des Calvinistes, était un véritable traité avec eux. Ces transactions amenèrent, à leur tour, le traité de Vervins, et mirent fin aux attaques de l'étranger contre notre indépendance et contre l'intégrité de notre territoire. Tout cela se tient, s'enchaîne, se déduit l'un de l'autre.

Notre premier soin a donc été de composer une histoire complète des partis, depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à l'entière pacification du royaume. Nous avons soumis à un attentif examen leurs actes principaux, la déclaration du roi et des seigneurs signée au camp de Saint-Cloud, le 4 août 1589; les arrêts des divers Parlements rendus cette année et l'année

suivante, en vertu de pouvoirs nouveaux dont les circonstances avaient investi ces corps ; la déclaration du clergé de France, assemblé à Chartres en 1591, la déclaration de Mayenne, du 24 décembre 1592, et celle du roi du 29 janvier 1593 ; les actes de la conférence de Suresne, et la discussion, soutenue avec tant d'éclat et tant d'effet dans son sein ; les délibérations des Etats-généraux de la Ligue ; leur vote fameux du 20 juin ; la mention des sommes qu'ils reçurent de mois en mois, tirée du registre du tiers-état, et formant preuve contre de récentes allégations qui peuvent étonner ; enfin, l'arrêt du parlement de Paris, du 25 juin 1593, dont le prélude et l'explication se trouvent dans l'arrêt de cette même cour, en date du 22 décembre précédent. Nous avons présenté une analyse nouvelle et complète de ces pièces importantes, qui contiennent la pensée même et le mobile des partis ; nous nous sommes attaché à en saisir le véritable sens et à en donner la pleine intelligence.

Les caractères des particuliers durant cette période, la conduite et la moralité des partis, l'état de l'opinion publique, les doctrines politiques et religieuses soutenues de part et d'autre, ont été pour nous l'objet d'autres études, et nous avons donné une particulière attention à ce qui concernait la Noblesse, le parti des Politiques, l'Eglise de France. Profondément distincts des grands seigneurs, avec lesquels ils n'ont de commun que la naissance, les nobles et les petits seigneurs, que les contemporains nomment les gentilshommes depuis deux mille livres de rente jusqu'à dix et douze mille, vivent dans leurs terres, et n'en sortent que pour accomplir un devoir envers le souverain et envers le pays, pour payer une dette à l'honneur de leur nom, au péril de leur vie et aux dépens de leur fortune. La presque totalité d'entre eux n'a en vue ni les gouvernements de provinces, ni les gouvernements de villes, ni même les grades militaires, puisqu'ils viennent prendre rang, comme simples soldats, dans la cavalerie. Cette cavalerie n'a pas d'action souveraine sur les événements pour deux raisons : d'une part, l'infanterie a déjà repris sa grande importance dans les armées ; d'une autre, le duc de Parme et le prince d'Orange ont fait de la guerre une guerre savante, où

les opérations s'enchaînent et se prolongent, et les gentilshommes servant à leurs frais, ce service gratuit est de toute nécessité irrégulier et court. La noblesse ne peut donc rien décider ni contre les factions intérieures, ni contre l'étranger. Mais elle paraît à tous les champs de bataille et à tous les siéges, depuis Arques et Ivry, où elle est de moitié dans les défaites de l'armée de la Ligue, jusqu'à Fontaine-Française et à l'attaque des lignes d'Amiens, où elle repousse presque seule l'Espagnol du territoire. Elle ne peut faire triompher la royauté, mais elle la soutient et la perpétue; et sans l'autorité royale, il n'y a actuellement pour le pays qu'anarchie ou domination étrangère : elle ne peut élever le trône sur les débris des factions et de la puissance de Philippe II, mais elle y place une dynastie qui doit donner à la France Henri IV et Louis XIV, avec Richelieu pour intermédiaire. Nous avons dressé, et placé parmi les Documents historiques, la liste de ceux qui ont pris une part active aux événements militaires de cette héroïque époque. C'est le registre d'honneur, et en quelque sorte le livre d'or de la France : on y trouvera inscrits les noms de tous ceux qui ont bien mérité de la patrie; tous les dévouements y reçoivent leur consécration.

Dans une solennelle circonstance, à l'ouverture de l'assemblée des Notables réunis à Rouen, Henri IV, rappelant les moyens que la Providence lui avait donnés de sauver le pays de la perte, signalait, outre l'épée de sa brave et généreuse noblesse, « les prières et les bons conseils de ses serviteurs, » qui ne faisoient profession des armes. » Ces serviteurs étrangers à la profession des armes, étaient dans l'ordre laïque les Politiques; dans l'ordre ecclésiastique, les prélats du Clergé gallican restés fidèles à ses anciennes doctrines. Bien que les gentilshommes suivant le drapeau de Henri fussent des politiques, on a particulièrement affecté cette dénomination aux magistrats et aux bourgeois prononcés pour le roi dans les villes royales, et même dans quelques villes soumises à la Ligue. Les magistrats politiques sont les deux cents membres du Parlement, et des autres cours souveraines, transférés à Tours, qui ont pour représentants Achille de Harlay, La Guesle, d'Espesses, Servin, de Thou, Pasquier, Fauchet. Ce sont dans

les provinces les présidents et conseillers qui soutiennent l'autorité du roi contre les Parlements ligueurs : entre eux, on distingue le grand citoyen Groulart, premier président du parlement de Rouen, transféré à Caen [1]. Ce sont, enfin, dans le Parlement demeuré à Paris, Edouard Molé, du Vair, Lemaistre; et dans la bourgeoisie, d'Aubray, Langlois, Lhuillier, les avocats Antoine Arnault et Dollé, Lestoile, les deux Pithou, les auteurs de la *Ménippée*. Le parti des Politiques se compose donc de ce que la France a de plus vertueux, de plus savant, de plus éloquent, de plus spirituel tout ensemble, et la supériorité des hommes doit se retrouver nécessairement dans leurs principes et dans leurs actes. En politique, ils demandent le concours dans les affaires publiques des assemblées nationales et des grands corps de l'Etat, purgés de l'esprit de sédition; ils professent le respect des lois fondamentales qui séparent la monarchie du despotisme, l'usage modéré de la prérogative, la bonne administration, tout ce qui fait la juste liberté et le bonheur du peuple. Mais ils veulent en même temps une royauté, une première magistrature du pays qui soit forte, une royauté légitime, une succession légitime et établie d'après des lois invariables, comme indispensablement nécessaires pour dominer et mater les factions, tenir les ambitions en bride, déjouer les usurpations. Leurs principes en religion sont la liberté de conscience et de culte, qui laisse Dieu seul juge des croyances, et qui seule peut faire vivre en concitoyens, faire concourir à la prospérité publique, des hommes acharnés depuis un tiers de siècle à leur commune ruine et à celle de la France. Leurs principes sont encore la séparation des deux puissances et l'entière indépendance de la puissance temporelle à l'égard de la puissance spirituelle en général, en particulier à l'égard de la puissance du Pape, souverain étranger; les droits du prince à la souveraineté mis complétement en dehors de sa croyance; la défense des lois et des prérogatives du royaume dans ses rapports avec la cour de Rome, et le maintien des libertés et priviléges de l'Eglise gallicane, consi-

[1] Il est désigné dans la correspondance de Henri IV sous le nom de de La Court, seigneurie qui lui appartenait.

dérés comme notre *palladium;* l'obligation enfin imposée à tous les pouvoirs et à tous les corps de l'Etat « de se précautionner, » à l'exemple de leurs généreux ancêtres, contre les entreprises » et les usurpations des étrangers; » et de les empêcher de s'immiscer dans les affaires intérieures et politiques de la France.

Tout cela est extrait textuellement des écrits des Politiques, et leur conduite répond aux maximes qu'ils professent. Catholiques sincères, mais libres de préjugés et guidés par une raison ferme, lors du grand débat qui, en 1585, après la mort du duc d'Alençon, s'est agité devant la France entière sur l'éventualité de la succession de Henri III, ils se sont convaincus par la discussion, et par des précédents de neuf années en Navarre et en Béarn, que Henri de Bourbon ne prétend qu'à garder sa religion; qu'il n'a jamais pensé et qu'il ne peut songer à détruire le catholicisme, par la raison qu'il n'est ni persécuteur, ni insensé et disposé à tenter l'impossible. Dès ce moment, ils ont résolu de lui appliquer le bénéfice de notre droit public, et de l'appeler à la couronne après Henri III. Ils ont des protestations affichées à Rome contre la bulle de Sixte-Quint, qui prive le roi de Navarre de ses principautés héréditaires et de la succession au trône de France [1]. Ils ont des protestations contre l'usurpation du duc de Guise, adressées au duc lui-même et jetées à sa face. Après l'assassinat de Henri III, ils portent Henri IV au trône; ils le font reconnaître dans toutes les villes où ils sont maîtres, au sein de tous les corps où ils ont autorité, d'un commun consentement, d'un commun effort, et ils s'indignent de trouver « des âmes assez » foibles pour ne pouvoir gouster l'obéissance qui est due à » son prince, de quelque religion qu'il fasse profession. » Ils bravent pour lui la Conciergerie, la Bastille, le pillage de leurs maisons, l'exil, les chances de la proscription, si son parti

[1] La protestation affichée à Rome, le 6 novembre 1585, contre la bulle de Sixte-Quint, est l'ouvrage non d'un calviniste, mais du catholique politique Lestolle, comme on le voit par son registre-journal du règne de Henri III, page 190 B, édit. Michaud. « Au susdit escrit, *fait* » *par l'auteur des présents mémoires,* on a fait faire du palais de Paris » un voyage à Romme, où on l'a mis, signifié et affiché. »

Digitized by Google

succombe. Ils le soutiennent de leurs arrêts, de leurs déclarations, de leurs discours, de leurs écrits, depuis son avénement jusqu'à son absolution, jusqu'au moment où la Ligue et la cour de Rome ont cessé de mettre son autorité en péril. A aucune époque peut-être de notre histoire, le courage civil ne s'est signalé par des actes aussi dévoués et ayant une semblable portée. C'est la gloire éternelle de la magistrature et d'une partie de la bourgeoisie.

Les prélats de l'Eglise gallicane suivent les mêmes maximes, la même ligne de conduite que les Politiques de l'ordre laïque. Dès la fin de 1589, sur cent dix-huit évêques et archevêques qu'on compte alors en France, cent adhèrent à la royauté du calviniste Henri IV. En 1591, dans leur assemblée de Chartres, ils formulent la mémorable déclaration qui met ses droits à l'abri des coups que leur portent les bulles monitoriales de Grégoire XIV. En 1593, l'un d'eux, l'archevêque de Bourges, dans la discussion de la conférence de Suresne, soutient tout à la fois la légitimité de son pouvoir, les droits de sa couronne, et les doctrines protectrices de l'Eglise gallicane. Quelques mois plus tard, ils reçoivent son abjuration à Saint-Denis, le réconcilient avec l'Eglise, et en même temps avec la moitié de la France. La paix acquise, ils s'associent à ses travaux pour la prospérité du pays, pour le développement de l'industrie, et plantent des mûriers dans tous les évêchés du royaume. Enfin, on les trouve à la fin de ce règne, envoyant leurs missionnaires en Amérique, dans l'Acadie, au Canada, répandant l'agriculture et les bienfaits de la civilisation, propageant chez les sauvages la foi par la persuasion, protestant par tous leurs actes contre les cruautés et les dévastations des Espagnols, prêtant à la religion de l'Evangile son esprit de charité et sa pureté sublime. Tous ensemble, ils tracent en caractères ineffaçables l'une des plus grandes et des plus belles pages de l'histoire de l'Eglise de France.

Quand on examine avec attention le corps des doctrines des Politiques en matière de gouvernement et en matière de religion ; quand on y trouve si fortement établi ou sauvegardé tout ce que le souverain, le citoyen et l'homme ont de plus précieux, on voit bien ce que les deux siècles suivants ont souvent,

et pour longtemps, abandonné de ces grands principes avant d'y revenir; mais on cherche vainement ce qu'ils y ont ajouté. Parmi ces doctrines, celles relatives aux droits et prérogatives de la couronne et de la nation dans leurs rapports avec la société religieuse, et celles concernant les libertés de l'Église gallicane, ont une sagesse et une haute utilité pratique dont on devrait être averti, en songeant que le dernier père de l'Église, Bossuet, et après lui tous les prélats éminents par leurs lumières jusqu'au cardinal de la Luzerne et à M. de Beausset, les ont tour à tour adoptées, y ont mis leur attache et leur sanction. Nul culte n'est assuré de son existence, s'il peut porter atteinte aux droits essentiels de la nation et aux droits du prince. La moitié de l'Europe n'a embrassé la Réforme, ou n'est restée ferme dans le schisme grec, que parce que les nations qui sont sorties de l'Église, ou qui sont demeurées en dehors, n'ont pas trouvé de suffisantes garanties contre les atteintes que leur portait, ou contre les craintes que leur inspirait la puissance ecclésiastique. Quatre fois la France a été sur le point de se détacher du Saint-Siége, de se donner un patriarche, et en continuant d'être *catholique-apostolique*, de cesser d'être *romaine*, sous Henri IV, en 1594 et au commencement de 1595, sous le ministère de Richelieu, sous Mazarin, sous Louis XIV en 1682 et 1687. Tout autant de fois elle s'est désisté des projets de rupture, parce que le souverain et le peuple ont regardé les libertés gallicanes, dont l'État et l'Église nationale étaient en possession, comme une arme suffisante pour défendre leurs droits et leurs grands intérêts, dans leurs différends avec la cour de Rome, sans recourir à une séparation. En 1810, après son excommunication, Napoléon disait en propres termes, qu'il renonçait à un schisme où il entraînerait quarante millions d'hommes, parce qu'il avait trouvé dans ces libertés les moyens d'assurer l'indépendance du pouvoir civil. Parmi les documents d'un si haut intérêt, dont abonde le grand et bel ouvrage de M. Thiers, celui qu'il fournit sur ce point, est sans contredit l'un des plus curieux et des plus importants [1]. Les libertés gallicanes, que les Politiques ju-

[1] M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, liv. XXXVIII, t. XII,

geaient et nommaient le palladium de l'État, n'étaient donc pas moins le palladium du catholicisme romain. Attaquées de nos jours par la passion des uns comme une sorte d'hérésie et de sacrilége, négligées par la légèreté et l'ignorance des autres comme une vieillerie, elles ont certainement perdu beaucoup de leur autorité. Qu'il survienne un nouveau conflit, et l'événement décidera si le discrédit dans lequel elles sont tombées n'entraîne pas avec lui d'immenses dangers, d'incalculables conséquences pour la religion.

Le dernier des sujets se rattachant à la première période du règne de Henri IV, qui soit digne d'un grand intérêt, est la guerre. Bien que la guerre, comme nous venons de le voir, n'ait pas décidé et dénoué les événements, elle soutint cependant l'autorité souveraine et l'État. Nous lui avons donné une attention proportionnée à son importance. Dans chaque campagne, dans chaque entreprise, nous avons essayé de saisir et de montrer la pensée militaire, et de suivre dans leur ensemble les progrès de l'art, en nous éclairant des indications que fournissent les récits des écrivains spéciaux dans cette partie, les ducs d'Angoulême et de Nevers, d'Aubigné, Sully, Henri IV. Ces études commencent au plan général de guerre adopté par le roi dès sa première campagne, et à ce que l'on nomme vulgairement encore aujourd'hui le combat d'Arques, la bataille d'Arques. Au dire de tous les contemporains, ce fut le siége de Dieppe et le siége du camp fortifié que Henri avait donné à cette ville pour ouvrages avancés, attaqués six fois sur six points différents, par Mayenne et par l'armée de la Ligue. Ces observations se terminent au siége d'Amiens, à la

. 135, 136. Discours de Napoléon au clergé de Brabant. « Vous ne voulez pas prier pour moi. Est-ce parce qu'un prêtre romain m'a excommunié? Mais qui lui en avait donné le droit? Qui peut ici-bas délier les sujets de leur serment d'obéissance au souverain institué par les lois? Personne, vous devez le savoir, si vous connaissez votre religion. Ignorez-vous que ce sont vos coupables prétentions qui ont poussé Luther et Calvin à séparer de Rome une partie du monde catholique? S'il eût été nécessaire, et si je n'avais pas trouvé dans la religion de Bossuet les moyens d'assurer l'indépendance du pouvoir civil, j'aurais, moi aussi, affranchi la France de l'autorité romaine, et quarante millions d'hommes m'auraient suivi. »

Digitized by Google

campagne de Savoie et au siége de Charbonnière et de Montmélian, où la guerre savante, la guerre de Turenne et de Vauban, se trouvent déjà, non dans leur développement, mais dans leur principe.

III.

A la fin de la première période du règne de Henri IV, au moment où il donnait l'édit de Nantes et signait le traité de Vervins, dont le traité conclu peu après avec la Savoie fut l'annexe et le complément, une grande œuvre était accomplie. La liberté religieuse, à laquelle les rois d'Espagne avaient fait une guerre acharnée chez nous, aussi bien que dans leurs propres États; que les rois de France, depuis François Ier, avaient violemment persécutée, la liberté religieuse était solidement et pleinement établie dans le royaume. Les réformés entraient en possession, non pas seulement de la liberté de conscience, que Henri leur avait assurée dès le jour de la déclaration de Saint-Cloud, dès son avénement, mais de la liberté du culte et de l'entière égalité civile avec les catholiques. La coalition contre la France, dans laquelle l'Espagne avait entraîné la Savoie, la Lorraine, le Saint-Siége, était dissoute. Les projets de conquête formés contre notre pays par Charles-Quint, suivis par Philippe II, étaient déjoués. La France avait gardé son indépendance, l'intégrité de son territoire, sa royauté nationale, ses lois fondamentales. A l'intérieur, tous les partis avaient été vaincus ou gagnés; la royauté légitime, la succession légale, en l'emportant après une pénible lutte, avaient donné au pays l'ordre et la paix à la place de l'anarchie et de la guerre civile. C'était le triomphe de l'esprit chrétien sur l'intolérance, du droit et de la morale sur la force, des principes conservateurs sur les principes de dissolution, en même temps que le triomphe de la cause de Henri IV.

Ces questions vidées, deux autres se posaient au commencement de la seconde période de son règne, et n'étaient ni moins graves ni moins difficiles à résoudre. La France, non plus après vingt-sept ans, mais après trente-huit ans de guerre civile et étrangère, était arrivée au dernier degré de misère et

Digitized by Google

de désorganisation intérieure. Si elle restait dans cet état, les résultats déjà obtenus dans la lutte contre l'Espagne et la maison d'Autriche n'étaient que des résultats précaires, puisque sa faiblesse pouvait l'en priver dans un avenir rapproché. D'un autre côté, au milieu des privations et des souffrances des individus, elle s'abaissait comme nation, et devenait incapable soit de hâter, soit de suivre même les progrès de la civilisation. Ce n'était pas tout : si sa détresse persistait, aucun peuple de l'Europe n'avait désormais à tourner les yeux vers elle, à rien attendre de son assistance dans les efforts qu'il pouvait tenter, lui aussi, pour assurer son indépendance et sa liberté religieuse : la solidarité politique et chrétienne n'existait plus en Europe.

Deux causes semblaient devoir opposer un insurmontable obstacle à la régénération de la France : l'excès même de la misère et du désordre; les idées, les passions, et jusqu'aux habitudes du roi. L'un de ses serviteurs, qui ne l'avait pas quitté depuis sa première jeunesse, donne en ces termes le résumé de sa vie jusqu'au jour où il signa la paix avec le duc de Savoie : « Les lauriers qui couvrent son chef vénérable ont » été cueillis au champ de trois batailles rangées, de trente- » cinq rencontres d'armées, de cent quarante combats, de » trois cents siéges de places, où toujours son courage et son » bras ont paru. » Cet homme de fer, qui avait pris les armes à quinze ans, les portait encore à quarante-six, elles étaient à la fois sa vie et sa gloire. Mais la France ne pouvait se rétablir et se relever qu'au milieu d'une paix profonde, et il avait promis aux Notables assemblés à Rouen de la sauver de la ruine, après l'avoir sauvée de la perte. Maîtrisant ses goûts, domptant ses instincts, quittant toutes ses habitudes, il remit l'épée dans le fourreau, se condamna à dix ans d'une paix continue pour se faire exclusivement législateur et administrateur, s'interdit la guerre comme un crime, parce qu'elle était contraire à l'intérêt public. Cet acte de renoncement volontaire à soi-même est ce qui le caractérise d'une manière particulière dans l'histoire. C'est par là qu'il diffère de tous les souverains venus après lui et qu'il les domine. Si, dans sa vie privée, il céda aux passions et connut les faiblesses, comme homme public,

comme prince, il s'imposa de n'avoir d'autre passion que l'amour de sa nation et l'accomplissement de ses devoirs de roi. Quant aux incroyables difficultés de la seconde moitié de sa tâche, la restauration de l'État dans toutes ses parties, le rétablissement de la chose publique dans tous ses détails, il surmonta ces obstacles par la puissance et la flexibilité de son génie, l'énergie de sa volonté, et une activité qui tient du prodige.

Dans la seconde partie de son règne, on le voit régler et réformer le gouvernement en ce qui concerne l'exercice du pouvoir, l'ordre public, la justice, l'instruction publique. Ses travaux administratifs s'étendent aux finances, soumises pour la première fois à une comptabilité régulière ; aux impôts, dont l'assiette est changée par l'augmentation de l'impôt indirect et la diminution de l'impôt personnel ; à l'armée de terre transformée, ou plutôt créée par une organisation entièrement nouvelle ; à la marine, aux arsenaux, aux places fortes, à tout ce qui concerne la défense du territoire, comme aux établissements qui intéressent la santé et la salubrité publique. Sa vigilance et sa protection se portent sur les arts divers de la paix, dont il s'occupe en même temps ; sur l'agriculture, sur les industries de première nécessité et de luxe, sur le commerce intérieur, sur les voies de communication par terre et par eau, sur le commerce extérieur, sur les colonies et les compagnies de commerce. Il a encore des soins et des encouragements pour ce qui fait la gloire d'une nation civilisée, et entretient chez elle le flambeau de l'intelligence, pour les sciences, les lettres, les beaux-arts, et il érige de toutes parts de grands monuments. Sully témoigne en vingt endroits de ses Mémoires quelle part active et personnelle il prit à ces réformes et à ces créations. C'est bien de lui dont on peut dire qu'il pensait n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire ; et quand il n'aurait fallu que le temps pour ce prodigieux travail de l'entière réorganisation d'une société, on s'étonne que le temps ait suffi.

Nous n'insisterons pas sur ces institutions et sur ces établissements ; nous ne présenterons pas ici en petit ce que l'on trouvera en grand dans notre ouvrage ; mais nous réunirons

Digitized by Google

quelques traits épars pour donner une idée précise de ce gouvernement et de cette administration, et pour en faire connaître l'esprit. Lorsque Henri IV demeura maître, la France sortait d'une anarchie où les dangers publics n'avaient été surpassés que par les souffrances des particuliers, et où le peuple avait vu tout ce qui avait été détaché momentanément du pouvoir souverain, devenir une tyrannie contre lui. Les masses souhaitaient l'ordre avec passion, avec une sorte de fureur, offraient tout pour l'obtenir, poussaient elles-mêmes à l'absolutisme. L'entraînement ne venait pas de ce seul côté. En considérant que les États-généraux assemblés à Blois, en 1576 et 1588, n'avaient pris que des déterminations factieuses, fécondes en désastres; que le roi, en 1596, ayant accordé une part considérable à la nation dans le gouvernement, les Notables, égarés par l'inexpérience, n'avaient usé de leur prérogative nouvelle que pour établir le dangereux et stérile Conseil de raison, bien des hommes du cœur le plus noble, et de la plus haute intelligence, pensaient et écrivaient que la nation était incapable de tout rôle politique; que ce qu'elle avait de mieux à faire était de se démettre de toute participation à ses affaires, et de confier uniquement ses destinées au pouvoir sans contrôle et sans contradiction, qui lui convenait seul. Henri IV repoussa cette dictature que le flot de l'opinion lui apportait. Il jugea que les barrières mises à la puissance du prince étaient seules capables de le sauver des écarts et des chutes. Il pensa qu'une nation où les divers ordres se sentaient n'être plus rien était une nation en marche vers la dégradation, parce que chacun des citoyens s'abaissait promptement de toute la nullité à laquelle il était réduit, et devenait indifférent à la chose publique en proportion même de ce qu'il y était étranger. Il comprit où menait un état de choses dans lequel les conseils les plus propres à éclairer le pouvoir sur ses erreurs, les idées les plus utiles et les plus fécondes pour le perfectionnement du gouvernement et de l'administration ne pouvaient se faire jour. Il le comprit, et prévint cette corruption de la monarchie. Convaincu que l'heure n'était pas venue d'établir le régime représentatif dans sa permanence et sa régularité, d'agiter les questions politiques et les grands intérêts

Digitized by Google

de l'État dans des assemblées générales et réunies périodiquement, parce que la nation, comme le prouvait une récente expérience, n'était pas mûre pour ce gouvernement; condamnant d'un autre côté la monarchie absolue, il établit la monarchie tempérée, donnant pour contre-poids au pouvoir royal la légalité, les libertés particulières et locales qu'il respecta religieusement, et la liberté de parler avec la plume, de s'adresser à l'opinion publique, de la prendre pour auxiliaire; liberté qui seule suffisait pour garantir les droits de la nation, éclairer et contenir le gouvernement. Sa maxime et celle de Sully fut « que plus les potentats s'arrogent d'authorité, et » entreprennent de faire des levées tortionnaires sur leurs » sujets, plus ont-ils des desirs dereglez, et s'engagent à des » despenses plus excessives à la ruine de leurs peuples. Que » les levées de deniers ne pouvoient se faire que par le com- » mun consentement des peuples, avec le gré et l'octroi des » trois Estats du royaume. » Conformant leur conduite à ce qu'ils tenaient pour une loi, non-seulement ils ne dépassèrent jamais la somme votée par les Notables réunis à Rouen, mais restèrent même au-dessous de quatre millions dans les dernières années du règne, et dès qu'il devint possible de diminuer les dépenses. Le roi respecta toutes les franchises et libertés de la nation existantes, et notamment le système représentatif établi dans les pays d'États. Ces provinces, au nombre de six avant lui, furent portées à sept après la réunion du Béarn et de la Navarre à la couronne : leurs assemblées ne présentaient aucun des inconvénients des assemblées générales de la nation, leur pouvoir se bornant au vote des impôts et à la décision de questions d'un intérêt local. Leurs députés usèrent en toute liberté de ces pouvoirs, puisqu'on voit par les lettres du roi qu'ils repoussèrent en quelques circonstances les propositions du gouvernement. Henri étendit le régime représentatif partiel en établissant, par les dispositions de l'édit de Nantes, la périodicité et la légalité des assemblées que les calvinistes devaient tenir. La prérogative des Parlements, en en retranchant l'excessive extension qu'elle avait prise durant les troubles, se bornait à faire des remontrances. Le roi les souffrit dans toutes les occasions, en profita dans plusieurs, et ne les

combattit jamais que par des raisons où éclatait la supériorité de son esprit, de son expérience, de sa politique: il toléra bien en particulier que les remontrances et que le refus d'enregistrement tinssent en échec son édit de Nantes pendant près d'un an; et il ne leva l'opposition que quand il s'aperçut qu'elle compromettait la paix publique, en même temps qu'elle arrêtait l'établissement de la plus précieuse des libertés. Que l'on compare sa conduite à l'égard des Parlements avec celle de Richelieu et de Louis XIV, et que l'on juge de la différence des régimes. Le Conseil d'État jouit de la plus entière liberté de discussion, même contre les sentiments et les désirs du roi, et eut ce privilége de l'amener plus d'une fois à son opinion. De Thou raconte, dans ses Mémoires, qu'en 1599, Henri qui avait alors besoin du Pape pour les affaires extérieures, annonça dans le Conseil l'intention arrêtée où il était de satisfaire le pontife, en faisant publier en France le concile de Trente; que le chancelier et Villeroy soutinrent chaleureusement l'utilité de la mesure, et annoncèrent que les lettres-patentes étaient déjà dressées pour en assurer l'exécution; que lui, de Thou, la combattit, en démontra les dangers, persuada au Conseil de la repousser, et au roi de s'en désister. Les particuliers trouvèrent les mêmes facilités que les corps de l'État pour produire leur opinion; chaque citoyen, sous ce règne, put faire connaître la sienne par la voie de l'impression : le nombre des écrits politiques et des satires publiés alors, la nature de plusieurs comédies, montrent de quelle large liberté jouirent les auteurs et le théâtre. Ainsi, le gouvernement avait mis la liberté partout, convaincu que sans elle il n'y avait plus pour lui ni lumières, ni conseils utiles, comme il n'y avait plus chez les citoyens ni ressort d'esprit, ni caractères énergiques, ni actions généreuses. Il la considérait encore et avec raison, comme le principe de la vie et de l'activité pour l'industrie et le commerce, et il l'y introduisit en rendant libre le commerce des grains, avec les sages précautions que commandaient la prudence et l'intérêt public; en délivrant les compagnons et les apprentis de l'onéreuse sujétion où ils étaient retenus, et en leur conférant la maîtrise; en leur donnant l'industrie libre pour concurrente et pour rivale à l'industrie des communautés.

On complétera l'idée qu'on doit se faire de l'administration de Henri IV, en observant que dans les établissements fondés, dans les grands monuments érigés ou projetés par lui, il s'inspira constamment de la pensée nationale, de la pensée française, les décora du nom et de la représentation de l'histoire de la France. On entrera enfin complétement dans le secret de son gouvernement, en étudiant, et l'on ne peut le faire sans émotion, les maximes morales et religieuses qu'il avait prises pour règles dans l'exercice de la puissance souveraine et dans la conduite de ses peuples, sous l'inspiration de sa conscience et sous l'œil de Dieu. Le roi chrétien et le grand roi sont là tout entiers.

La dernière période de ce règne, bornée à l'année 1609 et à la moitié de l'année 1610, n'offre pas dans sa courte durée des événements d'une moindre importance que les deux précédentes. En 1609, après dix ans de paix, après dix ans de travaux administratifs, Henri avait développé toutes les ressources intérieures du pays, avait mis le royaume dans un état de prospérité et de force inconnu jusqu'alors. Chaque année la France rendait au delà de sa consommation, et s'enrichissait en exportant l'excédant des produits de son sol. Le trésor, outre les revenus ordinaires, avait, soit en argent comptant, soit en ressources extraordinaires toutes prêtes, 124 millions de ce temps, environ 372 millions d'aujourd'hui. Notre état militaire répondait à ces ressources financières. Les choses amenées à ce point, Henri reprit la guerre si longtemps abandonnée, parce que la guerre était indispensable, parce qu'il fallait assurer dans l'avenir les destinées de la France, lui garantir les avantages de la paix de Vervins, demeurés précaires, étendre à la moitié de l'Europe le bienfait des avantages dont elle jouirait elle-même. On ne saurait trop admirer cette politique du roi, si sage, si contenue, qui n'entreprend la guerre qu'en son temps, à son heure, alors qu'elle ne peut compromettre ni l'existence, ni l'honneur de la nation, et qu'elle n'emploie que l'excédant de sa force, que le luxe de ses ressources.

Cette guerre nouvelle, dans laquelle Henri s'engageait, forme la moitié de ce que l'on nomme son *Grand dessein*. Le

Digitized by Google

Grand dessein est resté jusqu'ici débattu et incertain. Nous lui avons donné, nous l'espérons, toute la précision que réclame l'histoire, en nous servant du témoignage de six hommes d'Etat, dont quatre contemporains, témoins et acteurs tout ensemble, et de deux autres venus immédiatement après; en consultant des états de guerre et de finance, d'une authenticité incontestable; en recourant aux clauses de traités existants et que chacun peut étudier. Une moitié du Grand dessein se compose d'idées et de projets qui préoccupèrent Henri IV, sans entrer dans le cercle de sa politique active. Sully proposa, pour mettre ces idées et ces projets spéculatifs à exécution, des moyens difficiles, peut-être impraticables. Les deux siècles et demi qui ont suivi ont ouvert d'autres voies, et presque tous sont réalisés aujourd'hui. La seconde moitié du Grand dessein est une coalition et un armement de la France et de la moitié de l'Europe, entrepris dans un but déterminé et présent, limité à un temps fort court. Cette coalition et cet armement eurent lieu du vivant de Henri IV.

La branche allemande et la branche espagnole de la maison d'Autriche n'avaient renoncé ni à l'établissement de la monarchie universelle, ni à la destruction de la Réforme et de la liberté religieuse : elles montraient alors même leur ambition par l'occupation à main armée de la succession de Juliers, et leur haine implacable contre tout culte dissident par la proscription des Morisques : elles n'attendaient que le moment où elles seraient sorties des circonstances difficiles dans lesquelles elles étaient maintenant jetées, pour reprendre leurs projets, avec les forces de la moitié des peuples de l'Occident qui continuaient à leur obéir. L'indépendance de toutes les nations qui n'avaient pas subi leur joug, la liberté de conscience partout, restaient donc sous une perpétuelle menace. Après les guerres de Charles-Quint et de Philippe II, d'autres guerres les attendaient dans un prochain avenir. Henri résolut de conjurer ce danger commun à la France et à la moitié de l'Europe, et d'en finir avec l'ambition et l'intolérance de la maison d'Autriche, en lui enlevant tous les pays qu'elle possédait hors de l'Espagne, et en distribuant ses dépouilles à l'Allemagne et à l'Italie à jamais affranchies. Au commencement de l'année

1610, il réunit dans une coalition contre elle vingt peuples appartenant aux couronnes du Nord, à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Hollande, à la Suisse, à l'Italie, dont il s'était ménagé successivement l'alliance, par des négociations conduites depuis l'an 1600 avec une persévérance et une habileté infinies, avec l'aide de diplomates dont le nombre et les talents ne souffraient aucune comparaison avec ceux que la France avait eus jusqu'alors. Il attaquait la maison d'Autriche avec quatre armées françaises et cent un mille soldats, qui entraient en ligne le premier jour de la guerre, et avec les contingents proportionnés de chacun des peuples entrés dans la coalition. Il attaquait dans le moment unique et irretrouvable d'une guerre civile qui armait les uns contre les autres les princes de la branche allemande; de l'expulsion des Morisques, qui affaiblissait et bouleversait l'Espagne; de la profonde incapacité des souverains qui régissaient alors les deux monarchies. La mort de Henri IV arrêta l'effet de ses admirables calculs, de ses grands desseins. Mais ils ne pouvaient pas plus périr que ne périrent les projets de la maison d'Autriche; que ne cessèrent les dangers de la moitié de l'Europe, menacée quelques années plus tard, par Ferdinand II, dans son indépendance et sa liberté religieuse. Gustave-Adolphe, Richelieu, le grand Condé, le traité de Westphalie, le traité des Pyrénées, l'ouverture de la succession d'Espagne, firent ce que Henri IV et Sully espéraient accomplir en trois ans, en payant la France de ses sacrifices par l'extension de son territoire jusqu'à ses limites naturelles des Pyrénées et du Rhin, et en lui assurant la prédominance dans l'Europe protégée par elle.

Résumons ce qui vient d'être dit; réunissons et groupons ce qui vient d'être exposé sur ce gouvernement, et voici ce que nous trouverons pour résultat. Dans les matières de droit international, de droit public, de politique et de religion : l'équilibre européen, la liberté de conscience, les libertés gallicanes et l'harmonie des rapports entre la société civile et la société religieuse; les libertés politiques dans leur essence et sous la forme qu'elles comportaient alors, en attendant qu'elles en prissent une autre; la liberté de penser et de s'adresser à l'opinion publique par l'impression, telles furent les

institutions qu'il créa ou qu'il affermit. Dans les matières et les intérêts d'administration, la nation lui dut la réforme complète, le perfectionnement, différant peu d'une création, des finances, de l'armée, de la diplomatie; elle lui dut encore tous les grands développements et la liberté du commerce et de l'industrie. Ainsi, tout ce qui tient à la rupture définitive entre le moyen-âge et les temps modernes, à la différence entre le monde politique et économique ancien et le monde nouveau; tout ce qui constitue dans son principe l'excellence de notre société, date de ce règne et y remonte. C'est l'une des plus grandes époques, non-seulement de notre histoire, mais de l'histoire de l'humanité.

IV.

Quelque large place qu'occupent dans l'histoire générale de ce temps les desseins et les actions de Henri IV et Sully, d'un grand roi et d'un grand ministre donnés en même temps à la France, cependant ils ne la remplissent pas à beaucoup près tout entière, et un ouvrage où ils figureraient seuls serait un ouvrage incomplet. L'historien, quoique dans des proportions moindres, doit représenter les arts de la paix répondant par de magnifiques travaux à l'appel que leur faisaient le roi et le ministre, et à l'impulsion qu'ils recevaient d'hommes tels qu'Olivier de Serres pour l'agriculture, Barthélemy Laffemas pour l'industrie et le commerce, le cardinal de Joyeuse pour les canaux, et tant d'autres citoyens qui, à la sollicitation de Henri IV, consacraient des mémoires ou des ouvrages au progrès de ces arts. L'historien doit peindre encore les mœurs de cette société, l'esprit de ce temps, dont l'expression se trouve dans les sciences, la littérature, les beaux-arts. Nous nous sommes attaché à ce double travail, et la génération de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, dans ce qu'elle a d'éminent, est devenue le héros de notre livre autant que le souverain lui-même.

L'un de nos deux plus grands historiens anciens, celui qui le premier a le mieux compris ce qui devait entrer dans les

annales d'une nation civilisée, et qui a joint l'application à la théorie, l'exemple au précepte, a dit d'une manière excellente : « L'histoire des arts est peut-être la plus utile de toutes, quand » elle joint, à la connaissance de l'invention et du progrès des » arts, la description de leur mécanisme. » Nous n'examinerons pas ici tous les arts utiles qui, sous Henri IV, prirent d'immenses développements, ou qui furent cultivés chez nous pour la première fois ; le livre se chargera de ce soin. Mais par deux exemples seulement, empruntés à ce qui concerne l'industrie et les travaux publics rapportés au commerce, nous montrerons combien il était nécessaire de satisfaire aux conditions imposées par l'homme de génie que nous venons de citer.

On ouvre une histoire de France, et l'on y trouve que l'industrie des soieries en France remonte à Louis XI. On en consulte une autre, et on lit qu'elle fut introduite dans le royaume par François Ier. Une troisième enfin affirme qu'elle fut fondée par Henri IV ; et à l'appui de toutes ces assertions, on apporte des textes insuffisants ou mal compris. A quoi s'arrêtera le lecteur au milieu de ces contradictions, au milieu de ces faits que l'on n'a pas pris la peine d'expliquer et de mettre d'accord entre eux ? Dans quelle incertitude n'est-il pas jeté ? On passe des soieries et de l'industrie à ce qui intéresse au plus haut degré le commerce, aux voies de communication par eau, aux canaux, aux lignes de petite et de grande navigation intérieure. Là, pas d'incertitudes : la date exacte, ou à peu près exacte, de l'exécution de ces travaux est fournie ; mais on tombe dans une obscurité profonde, résultant d'un exposé où l'on trouve partout des effets sans cause. En effet, les fleuves n'ont pu être joints entre eux qu'après la découverte d'un système particulier de canaux, des canaux *à point de partage*, système qui permettait de les faire communiquer entre eux, sans couper la chaîne de montagnes qui les séparait, et sans se jeter dans des travaux sans fin, dans des dépenses fabuleuses. Et une preuve qu'il en est ainsi, c'est que, même après l'invention des écluses à sas, dans les cent années qui ont suivi cette découverte, aucun peuple n'est parvenu à faire communiquer entre eux deux fleuves, deux cours d'eau coulant dans des bassins différents. Or quand cette découverte

a-t-elle eu lieu en France ? La grande navigation intérieure n'a pu être établie qu'après une étude éclairée par le génie des accidents de notre sol, de tous nos cours d'eau dans toute l'étendue de notre territoire, dans tout l'intervalle qui sépare une mer d'une autre; et quand cette étude a-t-elle été faite pour la première fois ? Cependant si ces questions ne sont résolues, non-seulement l'histoire reste vague, incertaine; mais même il n'y a plus d'histoire à certains égards. On s'en convaincra en réfléchissant que l'industrie des soieries, devenue aujourd'hui la plus importante et la plus avantageuse de nos industries, a de plus, dans un temps très rapproché de sa fondation véritable, permis au royaume de s'affranchir d'un tribut de plusieurs millions qu'il payait à l'étranger; que les voies de communication par eau ont donné aux produits de notre sol, restés jusqu'alors sans débouchés, une valeur incalculable; qu'après avoir accru notre prospérité intérieure, ils nous ont fourni les moyens de les exporter à l'étranger et de réaliser d'immenses bénéfices; que dès lors les finances de la France et ses ressources se sont trouvées tout autres; que ce changement a exercé l'influence la plus directe et la plus décisive sur son état militaire, sur ses rapports avec les autres nations voisines, sur sa puissance en Europe.

Nous nous sommes donc astreint à composer une histoire de tous les arts de la paix et de tous les grands travaux publics, en nous livrant aux études spéciales qui nous étaient nécessaires; consultant sur les points restés obscurs et douteux les hommes qui à la science joignent la pratique; appuyant chacun des sentiments et des énoncés auxquels nous nous sommes arrêté, sur des témoignages et des pièces de l'époque, que l'on trouvera dans le texte ou dans les Documents historiques. Nous sommes parvenu ainsi, si nous ne nous trompons, à éclairer de nouvelles lumières l'histoire générale de ce temps. Nous avons retracé les commencements de l'histoire particulière de chacun de ces arts. Nous avons donné enfin aux hommes spéciaux des détails qui ont pour eux un intérêt particulier, et qu'ils sont en droit de demander, au moins dans une certaine mesure, à l'histoire de chacun des grands règnes. L'économiste, l'ingénieur civil, l'ingénieur militaire, l'homme

Digitized by Google

livré à l'industrie et au commerce, trouveront dans cet ouvrage des détails qui se rattachent aux études et aux travaux qui ont rempli leur vie.

Au commencement de l'année 1853, nous avions entièrement achevé la partie politique et la partie économique de cette histoire [1]. Nous y avions ajouté même un aperçu de l'état moral et intellectuel de la société sous le règne de Henri IV; mais nous n'avions donné à cet essai que des développements restreints. Quelques-uns de nos amis nous pressèrent de combattre, autant qu'il était en nous, la disposition de notre temps à délaisser les préoccupations littéraires et philosophiques pour les pensées et les goûts d'une civilisation quelque peu matérielle; les travaux purs de l'esprit pour les applications utiles; ce qui s'adresse à l'âme pour ce qui touche aux calculs et aux intérêts. Ils nous invitèrent à ne pas constituer, par les proportions mêmes données à notre travail, les choses de la théorie et de l'imagination dans un état d'infériorité à l'égard de ce qui avait été accompli de merveilleux en économie politique sous le règne de Henri IV. Presque en même temps, une éloquente réclamation de M. Mignet en faveur des principes et des tendances spiritualistes nous décida à céder à leur avis [2]. Bien que l'étendue et les difficultés de ce travail aient dépassé nos premières prévisions, nous l'aurons embrassé avec plaisir, s'il peut, dans

[1] A cette époque nous comptions publier très prochainement notre ouvrage. Dans son numéro du 11 janvier 1853, *le Journal des Débats* voulut bien publier un fragment étendu de notre travail, et M. Saint-Marc Girardin exprimer son opinion favorable sur ce morceau. Dès lors aussi nous avons fait usage d'une partie de nos recherches, et annoncé les autres, dans la nouvelle édition du *Précis de l'histoire de France pendant les temps modernes*.

[2] Voici le beau passage de M. Mignet, auquel nous faisons allusion : « Là où il n'y a pas de philosophie, la civilisation dépérit, et l'huma-
» nité s'affaisse. Il ne faut pas même supposer que le mouvement de
» la science puisse de beaucoup survivre à l'ardeur de la pensée. La
» pensée est la sève qui vivifie le grand arbre de l'esprit humain. Nous
» touchons à l'un de ces moments où l'humanité énervée n'aspire
» qu'à se reposer et à jouir, où la science surtout, passant des théo-
» ries aux applications, s'expose à perdre sa force inventive, en lais-
» sant éteindre le souffle spirituel qui la lui avait donnée.

une certaine mesure, agir sur l'esprit public, changer sa tendance, le reporter vers des régions plus élevées.

Nous présentons le premier, nous le croyons du moins, un tableau complet et de quelque étendue des travaux de l'esprit humain en France sous ce règne, embrassant à la fois les sciences, la littérature, les beaux-arts.

Un grand mouvement dans les sciences eut lieu à cette époque, qui est celle de Viète, de Riolant et de Belleval. Nous avons donné un exact énoncé des ouvrages des savants; et nous n'avons rien dit sur la nouveauté et l'importance des découvertes qui furent faites alors, que sur l'autorité de Montucla, de Bossut et de Fourier.

L'examen auquel nous avons soumis la littérature s'étend à toutes les branches. Il a pour but de faire connaître les genres, et le développement que chaque genre a pris, plus que la biographie des auteurs; le point de départ et le point d'arrivée dans la marche de l'esprit humain nous ayant surtout occupé. Une partie des ouvrages appartenant à ce règne a donné lieu, dans les deux derniers siècles, à des recherches érudites : ils sont devenus depuis 1824 le sujet d'écrits dont quelques-uns ont pris rang parmi les monuments de la critique. Nous rendons hommage à tous ces travaux, auxquels nous essayons d'ajouter. Pour les auteurs du règne de Henri IV déjà jugés, nous nous attachons aux portions de leurs ouvrages, aux côtés de leur talent, aux tendances de leur esprit qui n'avaient pas été signalés. Pour les autres auteurs, très nombreux, dont les travaux embrassent le droit public, la science du publiciste, une partie de l'histoire, l'éloquence politique, l'éloquence de la chaire depuis la fin des troubles, nous donnons une analyse nouvelle et une appréciation de leurs écrits. Nous avons abordé toutes les questions de critique que soulevaient les principaux ouvrages de ce temps. Nous avons assigné leur date véritable à la publication des *Tragiques* de d'Aubigné et à celle de la *Satire Ménippée*, qui l'un et l'autre exercèrent une action marquée et puissante sur les événements politiques, tirant les preuves de cette date de nombreux passages de ces deux livres. Nous avons discuté les reproches adressés aux Œconomies royales de Sully, soit en ce qui regarde l'exactitude

des récits, soit en ce qui concerne la transcription des pièces jointes à la narration : nous espérons avoir répondu victorieusement à ces accusations, et rétabli pour tous les esprits non prévenus la juste confiance que mérite le témoignage d'un grand ministre sur un grand règne. L'étude des ouvrages appartenant à cette époque n'a pas été pour nous une étude exclusivement littéraire ; nous y avons trouvé, et nous en avons tiré une vive peinture des mœurs, de l'esprit, des caractères du temps. Mais cette étude ne nous a pas détourné de l'examen des progrès de l'art, lesquels se résument ainsi pour nous. La littérature du temps de Henri IV, une fois les troubles et les excès de la Ligue passés, s'inspire presque unanimement des idées d'une haute et sage politique, d'une saine morale, de l'esprit chrétien, de l'esprit d'une religion éclairée ; elle unit la supériorité intellectuelle à la beauté morale ; c'est là son fonds et il est magnifique. Elle n'achève pas la perfection de la forme, mais elle l'avance. Par ces deux côtés, les auteurs de ce règne préparent la voie aux génies du temps de Louis XIII et de Louis XIV ; ils sont des précurseurs en littérature comme leurs contemporains le sont en administration et en économie politique. A ne compter que les genres élevés, la littérature du règne de Henri IV en constitue et en fonde six, trois en poésie, et trois en prose, par des ouvrages non pas seulement consultés des curieux et des érudits, mais lus de tout le monde encore à présent [1]. C'est là sa solide grandeur et sa gloire d'u-

[1] Sous le règne de Henri IV, six genres, trois en poésie, trois en prose, sont fondés et constitués dans notre littérature par des œuvres durables, lues encore aujourd'hui. Les trois genres en poésie sont le lyrique profane, le lyrique sacré, la satire morale, auxquels donnent une solide consistance 1° les odes de Malherbe ; 2° les paraphrases et imitations des psaumes de Malherbe et de Bertaut ; 3° les satires de Regnier. Les trois genres en prose sont les Mémoires, l'Histoire, l'Eloquence appliqués aux matières politiques et administratives. Les monuments de ces trois genres en prose sont 1° les Mémoires de Marguerite de Valois, de Cheverny, de Lestoile, de d'Angoulesme et de plusieurs autres, les Œconomies royales de Sully ; 2° l'Histoire de mon temps, de de Thou, et l'Histoire universelle, de d'Aubigné ; 3° les Ecrits politiques de Duplessis-Mornay, les excellents et libres Discours de Hurault-Dufay, la Satire Ménippée ; les Harangues de Du

tilité. Son originalité est d'avoir produit dans l'éloquence politique, sous la forme satirique et sous la forme sérieuse, des chefs-d'œuvre que les deux époques suivantes n'auront pas.

Il ne nous serait pas difficile de prouver que dans les histoires générales du règne de Henri IV, l'histoire particulière des Beaux-Arts n'a pas été traitée avec plus d'exactitude que l'histoire des partis entre 1589 et 1594. Pour donner aux chapitres de notre ouvrage qui traitent de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, l'exactitude et la plénitude désirables, nous avons consulté quelques précieuses inscriptions encore subsistantes, des plans du temps, les témoignages des historiens contemporains et ceux des auteurs venus immédiatement après, les recherches des modernes jusqu'aux travaux d'une critique si sûre et si élevée dont nous sommes redevables à M. Vitet. Nous avons complété les renseignements que nous avions à recueillir, en examinant à diverses reprises et avec la plus grande attention ceux des monuments qui subsistent encore aujourd'hui.

Avec l'aide de ces secours, nous avons pu présenter l'énumération de toutes les œuvres d'art de quelque importance, exécutées sous ce règne; assigner une date certaine à la plupart d'entre elles; dresser la liste de tous les artistes qui se sont fait un nom; indiquer toujours, souvent décrire, les principaux produits des arts; préciser l'état, et signaler les progrès de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, qui peuvent se formuler peut-être d'une manière exacte en ces termes. L'architecture donne une continuation, sinon très pure, au moins élégante et variée dans la forme, de l'architecture de la Renaissance : elle y ajoute les premiers essais dans un genre très admiré par les uns, attaqué par les autres, mais à coup sûr nouveau et fécond. La sculpture offre une forte et belle transition entre la période de Goujon et de Pilon, et celle de Coysevox et de Puget. La peinture, par des fresques et des toiles, admirées, dit Sauval, de tous les connaisseurs de son temps, et quel temps! s'approprie noblement les genres mythologique

Vair, de Henri IV, de Biron, en diverses circonstances et sur des sujets très divers.

et épique, dont les maîtres d'Italie lui ont fourni des modèles à Fontainebleau; elle développe dans de vastes proportions les sujets de sainteté par des compositions où éclate le plus grand talent, peut-être le génie; elle donne à notre art un genre nouveau, la représentation des événements empruntés à l'histoire nationale.

Nous venons d'exposer au public le plan et les principaux développements de cette histoire. Qu'il nous soit permis d'indiquer en quelques mots d'où elle procède et à quoi elle se rattache. Ce livre n'est pas seulement un ouvrage; il est aussi l'expression d'un enseignement auquel, soit comme professeur, soit comme administrateur chargé d'une direction partielle, nous avons pris une part active pendant plus de trente années; auquel, durant tout ce temps, nous avons essayé de conserver religieusement le caractère qu'il avait reçu, à son origine, d'un homme qui a honoré notre pays par ses talents et par ses vertus. Quand M. Royer-Collard, le grand philosophe, le grand orateur, le grand citoyen, plaça, en 1818, l'enseignement de l'histoire dans les écoles de l'État, il donna ses instructions à ceux qu'il appelait à le fonder sous sa haute direction. Nous étions de ce nombre, et nous avons recueilli ses paroles : « La société, nous dit-il, peut attendre de salu-
» taires résultats de l'enseignement que je vous confie; il faut
» que cet enseignement les produise. Servez-vous de l'his-
» toire pour agrandir l'intelligence des jeunes gens, et pour
» affermir leur raison; ce sera quelque chose. Servez-vous en
» pour développer chez eux l'amour de la patrie, d'une liberté
» sage, d'une religion éclairée; ce sera beaucoup. » Nous avons cherché à perpétuer dans notre ouvrage l'esprit qui a présidé, en d'autres temps, à cet enseignement : si nous y sommes parvenu, ce sera en nous inspirant des idées de son illustre fondateur, et l'expression des principes qu'il soutenait deviendra un nouvel hommage rendu à sa mémoire.

INTRODUCTION.

Questions de droit public soulevées par l'avénement de Henri IV. Conduite politique et moralité de la Ligue.

A la fin du XVIe siècle et sous les derniers Valois, la France semblait conduite à ces extrémités où elle n'arriva qu'à la fin du XVIIIe siècle, et sous les derniers Bourbons. La royauté, le pouvoir central était devenu odieux pour le sang répandu à flots et en trahison à la Saint-Barthélemy sous Charles IX; il s'était rendu méprisable par les dilapidations et les débauches de Henri III; il provoquait toutes les attaques et toutes les usurpations par sa faiblesse. On imputait à l'institution les torts des hommes : par lassitude et par dégoût, le pays se lançait dans un changement de gouvernement, dans une de ces révolutions où les peuples jouent leur existence pour changer leur sort.

La mort de Henri III et l'extinction des Valois, au lieu de simplifier la situation, la compliquèrent. La branche de Bourbon était appelée au trône; mais Henri, chef de cette branche, était hérétique, excommunié, déclaré incapable de régner par le Pape; et parmi les catholiques, une grande moitié, soumise aveuglément aux décisions

du Pape, docile à la voix des prêtres et des moines qui prêchaient cette doctrine, animée enfin par trente ans de guerre et de haines contre les huguenots, aimait mieux périr que de subir un roi calviniste.

Que ce fussent là les sentiments et la passion d'une partie du peuple, il faudrait être aveugle pour le nier. Que le clergé de la Ligue trouve quelque excuse dans la décision du chef de l'Eglise, dans le défaut des lumières, dans l'entraînement, on peut l'admettre pour ceux de cet ordre qui furent désintéressés et de bonne foi. Mais que la Ligue armée contre Henri IV eût pour elle le droit en général, ou même le droit public de la France à cette époque, c'est une erreur qu'il faut combattre jusqu'à ce qu'elle soit détruite.

Un illustre écrivain, M. de Châteaubriand, a dit : « La » Ligue, coupable envers le dernier Valois, était inno- » cente envers le premier Bourbon, à moins de soutenir » que les nations ne sont point aptes à maintenir le culte » qu'elles ont choisi, et les institutions qui leur convien- » nent [1]. » Sur cette phrase, on a construit tout un édifice d'ouvrages historiques, oratoires, polémiques. Mais dans l'assertion de M. de Châteaubriand, il y a autant d'erreurs que de mots, et les nombreux écrits élevés sur ce fondement croulent nécessairement dès qu'il est détruit.

Henri, pendant dix-sept années de règne en Navarre et dans ses autres principautés héréditaires, avait assuré aux catholiques la plus entière liberté de conscience. Quand il était maître à peine de la moitié de la France, quand dix millions de citoyens étaient à même encore de se lever, et de lui donner un démenti, il pouvait, sans crainte d'être contredit, dire publiquement aux députés de l'une des premières villes de la Ligue, qui se réduisi-

[1] M. de Châteaubriand, Études historiques, t. III, p. 564.

sirent sous son obéissance : « J'ai en mon royaume de » Béarn deux provinces joignantes l'une à l'autre, sépa- » rées d'une fort petite rivière, en l'une desquelles ne » s'est jamais fait, pendant mon règne, aucun prêche, » ains ont vécu selon l'Eglise catholique, apostolique et » romaine. Dans l'autre, ne s'y est jamais dit aucune » messe, sans que pour cela les habitants de l'une ou de » l'autre se soient jamais fait tort d'un sou [1]. » Par la déclaration solennelle qui date du troisième jour de son règne en France, Henri accordait aux catholiques toutes les garanties et toutes les sûretés imaginables pour leur culte. Dès sa première campagne, il conforma scrupuleusement ses actes à cette promesse dans vingt villes qu'il prit. Les catholiques n'avaient donc pas à s'armer contre lui pour maintenir leur religion contre ses attaques. C'est ce que voyaient et proclamaient bien haut les nombreux Politiques qui, dans le parti royal, appartenaient à la croyance orthodoxe.

La révolte des Ligueurs contre lui ne se légitime pas plus par la considération des institutions nouvelles que l'on prétend qu'ils s'étaient données et qu'ils voulaient soutenir. Ils proclamèrent pour roi le vieux cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, sous le nom de Charles X; ils reconnurent Mayenne pour lieutenant-général de la couronne de France. C'était certainement là une monarchie; ce n'était pas une nouvelle forme de gouvernement, de l'invention ou du choix des Ligueurs : seulement ils viciaient la vieille institution par une double usurpation. Ils renversaient l'ordre certain de succession, l'ordre par représentation que la France avait suivi depuis Philippe de Valois, et au moyen duquel elle avait échappé aux convulsions et à l'anarchie, lors de l'extinction successive

[1] Harangue de Henri IV aux députés de la ville de Beauvais, en date du 22 août 1594; imprimée dans la vie militaire et privée de Henri IV par M. de Musset-Patay, p. 216, 217.

de chaque branche de la famille royale. Ils invitaient le maire du palais de Mayenne à se saisir de l'autorité, et encourageaient la maison de Guise à l'usurpation de la couronne sur les Bourbons, comme naguère ils l'avaient aidée à détrôner les Valois, et ils inauguraient ces belles innovations par une nouvelle guerre civile.

Il est vrai qu'un certain nombre de villes de la Ligue adoptèrent bientôt réellement un régime nouveau; que rompant avec le passé monarchique, elles affectèrent les formes républicaines; qu'elles se rendirent indépendantes de tous les pouvoirs, de tous les gouvernements. Mais la liberté consistait pour elles, comme le témoignent les contemporains, à ne fournir de soldats, à ne payer d'impôts à personne, à ne supporter aucune des charges publiques. Ce n'était pas tout à fait ainsi que les Suisses avaient compris la république, quand ils avaient secoué le joug de l'Autriche, et que les Provinces-Unies la pratiquaient maintenant dans leur lutte généreuse contre le despotisme de Philippe II. Si les Ligueurs prétendus républicains méritent quelque approbation, c'est apparemment pour avoir cessé de remplir tous leurs devoirs de citoyens.

Dans le parti général de la Ligue, à côté des Ligueurs guisards dévoués à l'usurpation des princes lorrains, à côté des Ligueurs espagnols conspirant pour celle de Philippe II, à côté des Ligueurs républicains, on trouvait les Ligueurs français. Les Ligueurs français étaient un composé d'hommes très honnêtes, très désintéressés, bien que leurs chefs ne fussent étrangers ni à la cupidité, ni à l'ambition; combattant en conscience l'avénement d'un roi hérétique, parce qu'ils étaient convaincus que son pouvoir mettait le catholicisme en péril, mais obéissant à une erreur qui, pour être sincère, n'en était pas moins désastreuse.

En effet, il faut bien remarquer que les Ligueurs ré-

publicains et les Ligueurs français, qui n'étaient pas du tout espagnols, firent cependant tout ce qu'ils purent, en combattant Henri IV et son parti, pour mettre leur pays sous le joug de l'Espagne; que si Philippe II, qui eut une garnison dans Paris et un vote solennel dans les Etats de 1593 pour la royauté de sa fille, échoua dans sa tentative d'asservir la France, ce ne fut pas leur faute. On peut être un sot sans être un traître; mais dans les grandes crises politiques, les sots font autant de mal que les hommes les plus pervers.

En s'insurgeant contre Henri IV, les Ligueurs violaient la loi fondamentale de l'Etat, en vigueur depuis Philippe de Valois, constamment observée pendant deux cent soixante et un ans dans notre pays. Leur révolte se justifiait-elle par quelque disposition exceptionnelle et plus récente de notre droit public? En aucune façon. Par les votes des 18 octobre et 5 novembre 1588, les Etats de Blois avaient exclu, il est vrai, Henri de Bourbon de la succession à la couronne, et l'avaient déclaré criminel de lèse-majesté divine et humaine, malgré l'opposition de Henri III. Mais d'abord ces Etats étaient le produit d'élections corrompues, et ils étaient publiquement vendus aux Guises. En second lieu, même en acceptant leurs votes pour bons, on n'aura encore aucune proscription légale contre Henri de Bourbon. En effet, dans la constitution de ce temps, les votes des Etats-généraux n'étaient qu'un vœu; ils n'étaient transformés en lois que quand la royauté avait adopté et sanctionné leurs dispositions par ses édits. Or, les derniers édits de Henri III portaient alliance avec Henri de Bourbon et reconnaissance de tous ses droits au trône. En mourant, il l'avait déclaré son successeur, et l'avait fait reconnaître en cette qualité par tous les seigneurs catholiques du camp de Saint-Cloud [1].

[1] Traité de la trève entre Henri III et le roi de Navarre, du 26

Si du roi, alors principal dépositaire du pouvoir législatif, on se reporte à la nation, on trouvera qu'au camp de Saint-Cloud, après l'assassinat de Henri III, tous les princes du sang, les principaux seigneurs, les gentilshommes de l'armée en forte majorité, et que bientôt après la moitié des parlements et des villes du royaume, reconnurent Henri IV pour leur roi, pour leur légitime souverain. Ainsi il est faux que le corps de la nation ait repoussé Henri IV ; et non-seulement cela est faux, mais cela est impossible, car s'il avait eu contre lui toute la nation, il aurait nécessairement succombé. Par conséquent aussi, la Ligue n'a jamais embrassé la France entière, et la prétendue unanimité du vœu national, sur laquelle on fonde son droit à la résistance et la légitimité de sa révolte, reste une fiction.

Le droit religieux, pas plus que le droit politique, ne donnait l'exclusion à Henri IV, n'armait contre lui les Ligueurs. L'Eglise primitive, l'Eglise des apôtres, des trente-trois premiers papes morts saints ou martyrs, des Saints-Pères, avait, durant quatre siècles, établi par sa conduite plus encore que par ses écrits, avait scellé de son sang la doctrine que les chrétiens devaient obéissance aux dépositaires du pouvoir temporel, quelle que fût leur croyance, aux empereurs même païens, même persécuteurs [1]. Pour éviter les conflits de la puissance tempo-

avril 1589. — Déclaration du roi (Henri III) sur la trève accordée au roi de Navarre, dans le t. III des Mémoires de la Ligue, p. 300-305.— D'Angoulesme, Mémoires, t. XI de la collection Michaud, p. 66 B. Discours de Henri III aux seigneurs catholiques rassemblés près de son lit de mort : « Je vous prie comme mes amis, et vous ordonne comme » vostre roy, que vous recognoissiez après ma mort mon frère que » voilà.... » Toute la noblesse fondant en larmes, avec des paroles » entrecoupées de soupirs et de sanglots, jurèrent au roy de Navarre » toute sorte de fidélité. »

[1] « *Omnibus potestatibus sublimioribus subjecti estote. Non est potestas nisi à Deo.... Deum timete, regem honorificate. Servi subditi*

relle et de la puissance spirituelle, douze papes avaient sagement déclaré par leurs bulles que les rois de France et leur royaume ne pouvaient être mis en interdit [1]. Tous les corps de l'Etat sans exception, toutes les assemblées nationales, composées d'abord des seuls seigneurs laïques et ecclésiastiques, et plus tard des trois ordres du royaume ; l'Eglise gallicane réunie en synodes et en conciles nationaux ; ces représentants de toutes les classes de la nation et de tous les pouvoirs, traversant six siècles, trouvant sur leur route les incidents divers de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, depuis le différend de Louis le Débonnaire et de Grégoire IV jusqu'à celui de Louis XII et de Jules II, avaient réglé les rapports de la puissance temporelle avec la puissance spirituelle par des décisions constamment semblables, conformes aux doctrines de la primitive Eglise et aux sentiments des papes les plus saints et les plus modérés. Ils avaient fermement établi que les rois ne pouvaient être excommuniés et le royaume mis en interdit par une sentence du Pape seul, et que toute sentence semblable était de nul effet ; qu'en supposant les rois condamnés par les conciles et retranchés de la société religieuse, l'anathème ne pouvait atteindre leur pouvoir temporel, toucher à la couronne, amoindrir leur souveraineté ; que tous les pouvoirs étant établis par Dieu pour le gouvernement des sociétés humaines, et les rois de France puisant leur autorité à cette source, ils ne relevaient pour leur couronne d'aucune puissance quelconque sur terre. D'où il résultait que l'autorité politique

» *ctote in omni tempore, non tantum bonis et modestis, sed etiam dis-*
» *colis.* »

[1] « Ce serait peine perdue de copier ici les bulles de Martin III » et IV, Grégoire VIII, IX, X, XI, Alexandre IV, Clément IV et V, » Nicolas III, Urbain V, Boniface XII, *qui se trouvent au trésor des* » *chartes du roy*, pour tirer preuve que, même du consentement du » Saint-Siége, nos rois ni leurs royaume ne peuvent être mis en in- » terdit. » (F. Pithou.)

du prince, complétement indépendante de sa croyance, ne pouvait jamais souffrir de la religion qu'il professait [1].

Depuis la formation de la Ligue, depuis douze ans seulement, la moitié de la France s'était départie des sages maximes que ses ancêtres avaient suivies durant six siècles, et dans ce court espace de temps, l'abandon des anciennes maximes avait suffi pour amener le royaume sur le penchant de sa ruine. Au lieu de réformer les abus du pouvoir, au lieu de donner à son culte, si elle le croyait menacé, de plus fortes garanties en recourant à des moyens purement politiques, elle avait laissé la religion, ou ce que l'on nommait la religion, s'immiscer dans le gouvernement de l'Etat; elle avait permis au pouvoir spirituel de faire invasion sur le terrain du pouvoir temporel. Quel avait été le résultat de cette confusion? On avait vu aussitôt la société religieuse, égarée par ses propres erreurs et par les ambitieux, voulant avoir son chef à part, son roi opposé au roi de la société politique, sous prétexte que ce roi, Henri III, le catholique par excellence, était hérétique et fauteur d'hérésie; le peuple divisé en deux camps acharnés à leur perte mutuelle; le prince tombant sous le poignard d'un assassin, ce qui, dans une monarchie, était le renversement du gouvernement; cet assassinat transformé en action sainte et héroïque, ce qui était le renversement même de la morale. Et la conséquence de cette violation des lois humaines et divines, le dernier mot de toutes ces fureurs, quel était-il? Actuellement, présentement, de seconder la maison

[1] François Pithou a établi, dès 1593, par des preuves et des exemples innombrables, que telles ont été les maximes de tous les corps politiques et de l'Église de France, depuis le temps des Carlovingiens jusqu'au XVIe siècle, dans son traité : *De la grandeur, droits, prééminence et prérogatives des rois et du royaume de France*. (Mémoires de la Ligue, t. V, p. 718-755, in-4°, 1758.)

de Guise dans sa tentative d'usurpation successive de la couronne sur les deux branches de la maison royale, les Valois et les Bourbons; dans un avenir rapproché, alors que les prétendants auraient usé les forces du pays contre lui-même, d'aider Philippe II à subjuguer le royaume, à le réduire en province espagnole. La France était plus déchirée, plus menacée qu'elle ne l'avait été, depuis qu'un roi d'Angleterre avait été couronné roi de France dans Paris.

Les papes Grégoire XIII, Sixte-Quint et Grégoire XIV, conspiraient à la dissipation de l'Etat par leurs lettres et par leurs bulles, cédant à deux mobiles d'une irrésistible puissance. L'intérêt souverain, pour eux, était de voir la Réforme anéantie, quelle que fût la voie qui conduisît à ce résultat. En outre, serrés entre le royaume de Naples espagnol et le Milanèz espagnol, sans support et sans appui contre le roi catholique, depuis l'abaissement de la France, ils n'avaient en perspective, sous Philippe II, s'ils osaient lui résister, que le sort de leur prédécesseur Clément VII, captif dans Rome saccagée sous Charles-Quint. Aussi formulaient-ils sous la dictée de Philippe les bulles les plus favorables à ses projets, les plus désastreuses pour notre pays, les plus propres à préparer notre asservissement. Et un peuple, égaré par la passion religieuse, croyant travailler au salut du catholicisme déclaré en danger, soumettait ses décisions, les décisions de la moitié de la France, à ces bulles des papes! Voilà ce que la France avait gagné à subordonner l'autorité du prince à sa croyance, à mêler le spirituel au temporel; à permettre que le Pape, souverain étranger, travaillant dans son intérêt, servant forcément les intérêts d'un autre étranger, capital ennemi de notre patrie, réglât à sa fantaisie l'ordre de succession au trône, et tout l'ordre politique de notre pays.

Dans leur révolte contre Henri IV, les Ligueurs étaient

Digitized by Google

donc condamnés par notre droit public, par notre droit religieux, par les maximes de la primitive Eglise, par les dangers dans lesquels ils précipitaient la France, et ils n'avaient pour eux que les souvenirs de l'omnipotence papale, malheureusement exhumés du moyen âge, dans des temps de trouble et d'anarchie. Contre les excès de la puissance des papes, contre les excès du clergé de la Ligue, les Ligueurs de bonne foi ne trouvaient-ils pas pour se prémunir, en France, sous leurs yeux, des exemples de modération et de sagesse? Les faits répondent affirmativement. Parmi les cent dix-huit archevêques ou évêques que l'on comptait alors en France, cent, convaincus sur preuves que Henri IV non-seulement ne persécuterait pas, mais même protégerait le catholicisme, embrassèrent son parti, dès le principe, plus de trois ans avant sa conversion. Les ordres religieux d'origine française, tels que les bénédictins, les génovéfains, les célestins, les victorins, les curés de Paris les plus recommandables par leur savoir et leurs mœurs, la moitié des curés et des prêtres de paroisse dans toute l'étendue du royaume, suivirent la même conduite [1]. Dans l'assemblée de Chartres, l'Eglise gallicane rendit en 1591 une décision qui l'honore à jamais, et qui traçait leur devoir à tous les catholiques qui voulaient écouter la raison et la religion éclairée au lieu de la passion.

A défaut de ces avis donnés par la partie la plus élevée et la plus éclairée du clergé, les Ligueurs devaient être avertis par leur conscience d'hommes et de citoyens d'abandonner un parti où la probité et l'honneur étaient chaque jour impudemment violés. Quelle était, en effet, la moralité des chefs de la Ligue? Mayenne, souillé de

[1] On trouvera ces faits établis d'une manière irrécusable, et les citations à l'appui, à la fin de l'année 1589 et de la première campagne de Henri IV.

deux assassinats et de débauches honteuses, poursuivait le projet formé d'abord par son frère d'usurper la couronne, dût la France périr par les excès de leur ambition. La duchesse de Montpensier, Messaline sanguinaire, avait poussé le bras du régicide Jacques-Clément. Bussi-Leclerc volait 600,000 francs aux suspects du temps. Rose et Génébrard souillaient la chaire de leurs déclamations contre Henri pour obtenir, le premier l'évêché de Senlis, le second l'archevêché d'Aix. Enfin, en décembre 1589, les chefs de la Ligue espagnole tentaient, dans le Conseil de l'Union, de livrer tout le pouvoir effectif avec le protectorat à Philippe II, à l'étranger : en 1591, ils lui déféraient la royauté, la souveraineté de leur pays, par une lettre que la conscience publique de la France déclarera éternellement infâme.

Tel a été le jugement porté sur la Ligue, au XVIe siècle, par ce que la magistrature a eu de plus noble et de plus courageux, les de Harlay, les de Thou, les Pasquier, les Groulart, les Lemaistre, les Molé; au XVIIe siècle par ce que l'Eglise a eu de plus grand et de plus saint : Bossuet condamne la Ligue dans des termes d'une sévérité qui n'a jamais été dépassée [1].

Et il faut bien remarquer que si les Ligueurs arrivaient à leurs fins et parvenaient à faire de leur patrie une province espagnole, Philippe II, déjà maître de l'Espagne et de la moitié de l'Italie, dominant souverainement en France, conservant la Belgique, venait facilement à bout

[1] Bossuet, Defensio declarat. cleri Gallicani, lib. III, c. 28 : « Quòd » autem, tunc temporis, conjurati, seu *Ligæ*, ut vocant, addicti, catho- » licæ religionis obtento studio, multa in regem moverent, eumque » ut suspectum hæreticæ pravitatis apud vulgus traducerent, etc... » Non attendi debet quid illi senserint vel fecerint, qui Guisianos, si » Deo placet, Capetis regibus, sanctique Ludovici posteris anteferrent, » *Hispanicisque artibus, imo Hispanico auro corrupti, ad hæc Ligæ* » *furoribus dementati, Hispanos, Lotharenosque se esse quàm Francos* » *malebant.* »

de la révolte des Pays-Bas hollandais, réussissait, selon toute probabilité, dans une seconde tentative d'asservir l'Angleterre, enfin, n'avait qu'à vouloir pour réduire ceux des Etats d'Italie qui conservaient un reste d'indépendance à l'état de vassaux ou même de sujets; et, mettant bout à bout son règne et sa fortune avec ceux de Ferdinand II et de la branche allemande de la maison d'Autriche, imposait à l'Europe la monarchie universelle de Charles-Quint et l'inquisition. La trahison des Ligueurs envers leur pays allait donc à étouffer toute liberté et toute lumière dans l'Occident, toute civilisation dans le monde.

Ce qui confond, c'est de voir depuis trente ans des historiens et des orateurs se posant comme religieux, aller chercher la glorification de la religion, du catholicisme, dans les fureurs de la Ligue, au lieu de la prendre dans la conduite de la masse des évêques et du clergé français, et dans les actes de l'assemblée de Chartres. Ils déplacent, pour l'annihiler, la gloire de la vraie religion et de notre Eglise.

L'aberration ne peut aller plus loin. Car enfin, si la Ligue a eu raison, si elle a été dans son droit, Henri IV n'a été qu'un usurpateur, les magistrats et les évêques de son parti que des factieux. La couronne devait aller aux Guises ou à Philippe II; les Bourbons devaient être écartés. Et alors le pays était gouverné par ces derniers rejetons de la maison de Guise, dont on peut voir les violences et l'insignifiante bizarrerie dans les historiens du règne de Louis XIII; ou bien par les descendants de Philippe II, Philippe III, Philippe IV, Charles II, c'est-à-dire par la nullité incarnée. La France n'avait ni le règne de Henri IV, ni le ministère de Sully, ni le ministère de Richelieu, ni le règne de Louis XIV, qui forment l'époque la plus glorieuse de son existence politique et

civile. Elle était privée des deux plus grands ministres et de deux des plus grands rois que l'on trouve dans son histoire et dans l'histoire de tous les peuples : elle perdait ce prince qui par son amour pour ceux que l'on nommait alors ses sujets, et qu'il appelait ses enfants, est l'honneur de l'humanité autant que de notre nation.

Et comme le droit est immuable, comme il ne périt pas, comme il ne s'amoindrit pas avec le temps, si Henri IV ne fut pas roi légitime tant qu'il fut calviniste; si l'obéissance de la France fut subordonnée à la croyance de son chef, si la loi politique est sujette et esclave à ce point de la loi religieuse telle qu'on l'entend et qu'on la fait, alors encore aujourd'hui les citoyens de tout Etat catholique doivent secouer le joug de leur roi protestant : la Belgique n'a qu'à prendre les armes et à se révolter.

Telles sont les conséquences des doctrines que l'on met aujourd'hui en avant. Le sophisme s'est emparé de l'histoire et de la politique, comme il s'est saisi de tout, et par ses appréciations fausses, ses raisonnements captieux, il mine un à un tous les principes sur lesquels reposent les sociétés. Son apologie de la Ligue n'est pas autre chose que l'apologie des doctrines de révolte et de renversement des gouvernements : l'insurrection devient le plus saint des devoirs, tantôt au nom de la foi, tantôt au nom de la liberté. En même temps que le sophisme ruine ainsi par la base tout ordre public, il bat en brèche la religion. Après la Saint-Barthélemy, rien n'a nui davantage aux croyances que la Ligue, où des insensés et des fripons ont fait jouer à la religion un si pitoyable rôle. La Ligue avec son escorte de la guerre civile, de la domination étrangère, de l'inquisition, a excité une juste et longue horreur : au XVIIe siècle, elle a engendré des milliers de libertins, d'esprits forts, comme on les nommait alors; elle a fait des millions d'incrédules et de philosophes au

XVIIIe siècle. A cette dernière époque, en parlant du catholicisme, on est bien arrivé à dire « qu'il fallait couper » par la racine un arbre qui produisait sans cesse de pa- » reils fruits. » Et il s'est trouvé en 1794 des fanatiques de philosophisme pour le couper! Réhabiliter la Ligue, lui prodiguer des éloges insensés, c'est ramener tôt ou tard les esprits aux mêmes dispositions hostiles, et les pousser au renversement de la religion.

L'insurrection sans cesse renouvelée contre tous les pouvoirs et toutes les formes de gouvernements, le scepticisme aussi mortel aux sociétés qu'aux individus, parce qu'il les laisse sans frein, ont amené la France au milieu des redoutables difficultés où elle se trouve aujourd'hui. Le devoir de l'histoire est de faire justice des dangereuses erreurs qui directement ou indirectement servent la révolte et l'irréligion. Le plus grand service qu'elle puisse rendre, c'est d'établir un certain nombre de principes fixes, aussi nécessaires en politique qu'en morale; de préparer dans les générations nouvelles ces convictions raisonnables, ces sentiments honnêtes et retenus, qui modifient lentement, sagement, les institutions au fur et à mesure des besoins nouveaux de la société, au lieu de tout bouleverser et de tout détruire; qui font des changements aux lois et aux ministères au lieu de faire des révolutions. Un peuple voisin suit ces maximes depuis deux siècles, et leur a dû son repos et sa grandeur : l'ordre public et la prospérité sont aux mêmes conditions pour notre pays.

HISTOIRE

DU RÈGNE DE HENRI IV

LIVRE Ier.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI IV A LA FIN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE (AOUT 1589-JANVIER 1590).

CHAPITRE Ier.

Avénement de Henri IV. Gouvernement rival établi par la Ligue. (Août 1589.)

Droits de Henri de Bourbon à la couronne. — Trois partis parmi les catholiques au camp de Saint-Cloud. — Délibération de Henri de Navarre au camp de Meudon. — Henri va au camp de Saint-Cloud. D'Aumont. D'Humières. Givry. — François d'O : violence des catholiques ardents. — Henri reconnu par la noblesse de l'Ile-de-France, de Picardie, de Champagne et par les Suisses. — Nouvelle délibération des seigneurs au camp de Saint-Cloud : Biron le père. — Engagement réciproque du roi et des seigneurs. — Autorité de la déclaration : conséquences de la déclaration. — Le parti des Politiques. — Divers mobiles et diverses factions dans la noblesse qui s'attacha au parti royal : dans les provinces, la minorité de la noblesse se déclare pour la Ligue. — Chefs défectionnaires : l'armée royale diminuée de moitié. — Henri est forcé de s'éloigner de Paris. — L'armée royale divisée en trois corps : plan de campagne de Henri. — Adhésions dans les provinces à la déclaration de Saint-Cloud. — Efforts de la Ligue contre Henri IV. — Nouveau soulèvement populaire. — Puissance des prédicateurs. — Gouvernement de la Ligue organisé par Mayenne. — La Ligue française. — Plan d'usurpation de Mayenne. — Déclaration du 5 août : royauté de Charles X : lieutenance-générale de Mayenne : arrêts de divers Parlements.

La France n'avait voulu ni des guerres civiles et de l'anarchie du grand interrègne de l'Allemagne, ni des troubles continuels de la Pologne. Dans sa sagesse, elle avait réglé la succession du pouvoir souverain d'une ma-

nière invariable, attribuant la couronne à une seule famille; appelant à la porter les diverses branches de cette famille, au fur et à mesure des extinctions; faisant prédominer pour les rameaux de chaque branche le droit de primogéniture et de représentation, sans s'arrêter à aucun degré. Dans son droit public, cette loi était la première de ses lois fondamentales. Elle avait reçu sa dernière confirmation à l'avénement de Philippe de Valois, et depuis son application constante, sans l'ombre d'une contestation ni même d'un doute, lors de l'avénement des branches collatérales d'Orléans et d'Angoulême. Tout cet ordre avait été établi non dans l'intérêt d'une famille, mais dans l'intérêt du pays, contre les ambitions du dedans et les intrigues de l'étranger.

A l'extinction de la maison de Valois, la maison de Bourbon est appelée à occuper le trône, comme ayant pour auteur Robert de France, sixième fils de saint Louis. Le chef de cette branche est Henri de Bourbon, roi de Navarre, parce qu'il est fils d'Antoine de Bourbon, l'aîné de cette branche, et qu'il le représente. Le vieux cardinal de Bourbon, son oncle, frère cadet d'Antoine, ne peut l'emporter sur lui qu'au mépris de droits établis par la nation elle-même, et d'usages demeurés jusqu'alors invariables. Comme les contemporains le font très bien remarquer, le vieux cardinal de Bourbon n'est que le prince *le plus proche du sang*, tandis que Henri de Bourbon est *le premier prince du sang*.

Parmi l'anarchie du dernier règne, les factions ont attaqué les droits de Henri de Bourbon. Une bulle de Sixte-Quint, du 10 septembre 1585, a déclaré ce prince excommunié, privé de ses Etats, incapable de régner en France. Par les votes des 18 octobre et 5 novembre 1588, les Etats de Blois l'ont exclu pareillement de la couronne. Mais la distinction entre la puissance temporelle et la puis-

sance spirituelle est établie dans le royaume depuis six siècles, et tant que les factions n'ont obscurci ni troublé le droit, il a été reconnu par tous les corps de l'Etat, y compris l'Eglise, que les papes n'ont aucun pouvoir sur le temporel des rois. En second lieu, les votes des Etats restent de nul effet jusqu'à ce qu'un édit du roi les ait transformés en loi. Or, les édits et déclarations de Henri III ont, au contraire, reconnu les droits de Henri de Bourbon à la couronne : il s'est allié avec lui dans les derniers mois : à son lit de mort, il l'a déclaré solennellement son successeur, et l'a fait reconnaître par les seigneurs assemblés [1]. Les droits du prétendant restent donc entiers, à moins que les lois fondamentales ne soient changées ; et elles ne peuvent l'être que par la nation, ou par ses représentants réunis dans une assemblée légale.

Mais la France est en pleine guerre civile, après l'assassinat d'un roi. A moins de la laisser tomber dans une complète subversion, il est impossible de s'accommoder des lenteurs d'une convocation et d'une réunion régulière d'Etats-généraux, et d'ajourner une décision à trois mois. Dans de telles circonstances, il n'y a de subsistant que les droits de Henri de Bourbon, et il n'y a de praticable, pour régler les grands intérêts de l'Etat et de la religion, qu'une décision des chefs et soldats du camp de Saint-Cloud. Dans leurs rangs se trouve ce que l'ordre militaire et l'ordre civil comptent de plus éminent, comme nous l'établirons bientôt. A tout prendre, ce sont donc encore les représentants les plus légitimes du pays.

Au moment où Henri III fut frappé par Jacques-Clément, l'armée royale qui bloquait Paris se trouvait séparée en deux grandes divisions : les catholiques campaient à Saint-Cloud, les calvinistes avaient leurs quartiers à Meudon. Henri de Navarre, après avoir visité son beau-

[1] Voyez ci-dessus les citations, p. 6.

frère, et reçu le serment des seigneurs catholiques, retourna auprès des calvinistes, le 1er août, vers onze heures du matin [1].

Quinze heures s'écoulèrent entre l'instant où Henri III se sépara du roi de Navarre et celui où il expira, le 2 août, à deux heures du matin. Pendant ce temps, le camp de Saint-Cloud et le quartier de Meudon furent livrés à une prodigieuse fermentation. Les passions religieuses et politiques, les intérêts que contenait et maîtrisait le dernier Valois, roi incontesté dans son parti, depuis longtemps établi, catholique, facilement obéi des catholiques royaux, qui formaient plus des trois quarts de l'armée; ces passions et ces intérêts se déchaînèrent tout à coup, et s'exercèrent avec la force particulière que leur devaient communiquer un moment de crise et un changement de dynastie.

Dans le camp de Saint-Cloud, les seigneurs catholiques, revenus de la surprise et de l'entraînement auxquels ils avaient cédé, quand à la voix de leur roi mourant ils avaient juré fidélité à Henri de Navarre, reprirent la liberté de leurs sentiments et de leurs déterminations, et se divisèrent sur-le-champ en trois fractions, occupées, durant l'agonie de Henri III, de la résolution à prendre au moment de sa mort.

La première demandait que l'on observât l'ordre de succession établi par les lois; que l'on reconnût pour roi, immédiatement et sans condition, Henri de Navarre : c'était le seul moyen de prévenir les usurpations locales, le renouvellement des factions, la tyrannie de la Ligue, la dissipation de l'Etat et en définitive la domination de

[1] D'Angoulesme, Mémoires dans la collection Michaud, t. XI, p. 64 B, 67. — Extrait d'un discours d'Estat de M. de Sancy, dans les Mémoires de Nevers, t. II, in-folio, p. 590. — D'Aubigné, Histoire, l. II, c. 22, p. 253. Ils sont tous trois témoins oculaires.

l'Espagnol. La conduite de Henri de Bourbon dans son gouvernement de Guienne et dans son royaume de Navarre, pendant treize ans; ses promesses solennelles et récentes contenues dans sa déclaration de Châtelleraulit, ne permettaient pas de douter qu'il ne respectât le catholicisme [1] : de nouvelles garanties, de nouvelles assurances seraient données au maintien de la religion par l'engagement qu'on tirerait du nouveau roi, et par la force des catholiques résultant de leur union entre eux. La religion, dont on avait fait depuis quelques années une arme contre la royauté, n'était qu'un prétexte bon pour tromper et égarer un peuple prévenu. On devait se hâter de déférer l'autorité à l'homme désigné et conduit par la Providence elle-même, au seul homme capable par ses vertus et ses talents de sauver la France. Tels étaient les sentiments et le langage désintéressés des *Politiques.*

Le second parti, celui des catholiques ardents, ne voulait déférer la couronne à Henri de Navarre que sous la condition qu'il abjurerait sur-le-champ le calvinisme : la crainte de voir le calvinisme chasser le catholicisme, et lui demander raison de la Saint-Barthélemy, dominait un certain nombre d'entre eux. La plupart prétendaient mettre le prince dans leur dépendance, en ne lui laissant d'appui que le leur, et en le faisant céder dès le premier jour de son avénement. Ils voulaient de plus le confisquer, l'exploiter à leur profit, en faire un catholique pour

(1) Dans « l'Advertissement sur l'intention de la maison de Lorraine, » publié en 1585, le roi de Navarre avait établi d'une manière irrésistible, et en prenant à témoin la France entière, son inviolable respect pour le catholicisme, d'après ce qu'il avait fait à Agen, dans tout son gouvernement de Guienne, et dans son royaume de Navarre. (Mémoires de du Plessis, t. II, p. 436-438). — Il avait renouvelé solennellement la promesse de la même tolérance dans la déclaration de Châtellerault.

qu'il accordât aux seuls catholiques, à l'exclusion des huguenots, les charges, les honneurs, les dignités. Quelques-uns ne se rendaient difficiles sur la religion du Béarnais que pour lui faire acheter leur désistement par des concessions particulières.

Enfin une dernière classe refusait absolument de le reconnaître. Elle se composait de deux espèces d'hommes : les timorés, qui voulaient se retirer chez eux, voir venir les événements, et se déclarer pour Henri ou pour la Ligue, selon que l'un ou l'autre serait victorieux ; les grands ambitieux, qui se proposaient de former dans leurs gouvernements des principautés indépendantes, de ramener l'Etat et la royauté à quatre siècles en deçà, au régime de la grande féodalité, au temps où la France, comme l'Allemagne, n'était qu'une confédération de princes, de souverains locaux, ayant un roi non pour maître, mais pour chef, dans quelques circonstances dont eux seuls demeureraient juges [1].

Pendant que le camp de Saint-Cloud était agité en sens contraire par ces passions et ces projets, Henri de Navarre était occupé des soins les plus divers. En quittant Henri III à onze heures, il revint au quartier de Meudon qui était celui des huguenots. Il employa le reste de la journée du 1er août à prémunir l'armée contre l'attaque des Ligueurs. A minuit, il apprit que Henri III n'avait plus que quelques moments à vivre, et il agita avec ses conseillers huguenots, Beauvais-Lanocle, Ségur, Guitry, ce qu'il avait à résoudre, dans les graves circonstances où la France et lui-même se trouvaient placés. Les uns le jugeaient mal en sûreté au milieu d'une armée catholique : ils voulaient qu'avec une troupe dévouée, il se retirât sur la Loire, où il trouverait le parlement de

[1] Thuanus, l. XCVII, § I, t. IV, p. 791. — D'Angoulesme, t. XI, p. 67 A. — Perefixe, partie II, p. 107, 108, éd. 1823, in-8.

Tours, et un peu plus loin les calvinistes, son gouvernement de Guienne, ses Etats de Navarre : il irait prendre à Tours, où Henri III l'avait laissé en dépôt, tout ce qui constituait la souveraineté, la justice, les monnaies, les finances : après s'être assuré des villes de la Loire, après avoir affermi sa royauté et levé des forces imposantes dans le midi de la France, il viendrait arracher le nord à Mayenne et à la Ligue. Guitry représenta qu'en prenant ce parti, Henri fuirait devant ses ennemis, et perdrait la réputation qui est la moitié de la force à la guerre : toute la noblesse du nord qui avait ses propriétés dans l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, se voyant abandonnée par lui, passerait à la Ligue ou en serait accablée : il se réduirait de roi de France à être roi d'Aquitaine, probablement sans retour. Henri embrassa cet avis : résolu à ne pas se rapetisser, à ne pas s'amoindrir, par la crainte des dangers qui l'attendaient, il arrêta de tout tenter pour maintenir dans son intégrité le royaume, dans son unité et dans sa force le parti royal, qui pouvait encore exterminer la Ligue, s'il le voulait [1].

La nuit finit avec ces délibérations, et la nouvelle de la mort de Henri III étant parvenue au quartier de Meudon le matin du 2 août, Henri de Navarre fut salué roi de France par les huguenots. Mais ils formaient à peine 5,000 hommes, dans une armée de 40,000, et l'on ne pouvait compter sur la moitié de leurs chefs, comme on le vit bientôt. Henri en était donc réduit aux seuls moyens de la persuasion dans ses rapports avec les catholiques. A dix heures, il entra au camp de Saint-Cloud, tout

[1] D'Angoulesme, t. XI, p. 66, 67. — Extrait d'un discours d'État de M. de Sancy, dans les Mém. de Nevers, t. II, p. 591, à la fin, 592. — Matthieu, Hist. de Henri IV, in-folio, 1631, p. 3, 4, 5. — Thuanus l. 97, § 2, p. 792.

composé de catholiques, accompagné de quelques centaines de huguenots. Trois seigneurs parmi les plus autorisés, le maréchal d'Aumont, d'Humières et Givry, fidèles au serment de la veille, le reconnurent sans condition, et coururent vers la noblesse de Champagne, de Picardie, de l'Ile-de-France, qui se trouvait alors à l'armée, pour la gagner à sa cause. Sancy était le seul seigneur calviniste de marque au camp de Saint-Cloud ; il se rendit de son côté au quartier des Suisses, avec le projet de les décider en faveur de Henri. Mais en attendant les effets de leur zèle, le prétendant tomba pour quelque temps à la merci des catholiques ardents et des ambitieux [1].

Quand il entra dans la maison de Gondy et dans la chambre où gisait le roi mort, il trouva plusieurs seigneurs de la faction des catholiques ardents, François d'O, Balzac d'Entragues, Manou, Châteauvieux, Dampierre et autres, qui l'accueillirent par des imprécations, des gestes de fureur et de mépris, mêlés de ces sinistres paroles : « Plutôt mourir de mille morts que de souffrir un roi » huguenot. » A peine établi dans un logis voisin [2], il vit arriver le maréchal de Biron, l'homme le plus influent de l'armée, et le supplia de mettre la main à la couronne de France, non pour la perdre, mais pour la sauver. Si Biron, comme le prétendent quelques historiens, se laissa entraîner à un généreux enthousiasme, et ce jour-là servit, sans condition, le prétendant et le pays, il fut repris dès le lendemain par les pensées d'ambition et d'égoïsme. Quoi qu'il en soit, il sortit bientôt, et Henri se vit en butte à la violence des catholiques ardents réunis en corps pour

[1] D'Angoulesme, p. 67 A. « Sur les dix heures du matin, le roy de » Navarre, maintenant successeur et roy de France, arriva au camp » de St-Cloud. »

[2] La maison de Dutillet.

le forcer dans sa conscience. Ils lui déclarèrent que le moment était venu pour lui de choisir entre les misères d'un roi de Navarre et la haute fortune d'un roi de France, et d'abjurer, s'il prétendait à leur suffrage et à la couronne; car, à leur sens, l'avénement d'un roi huguenot mettait en danger la religion de leurs pères. Cette sommation religieuse lui fut adressée par François d'O, l'un des mignons de Henri III, et l'un des déprédateurs les plus éhontés de ce temps. Toutefois elle n'étonna et n'égaya personne, parce qu'à la question religieuse, d'O joignit un grand intérêt politique : il demanda formellement le monopole des charges et des honneurs pour les seigneurs catholiques à l'exclusion des huguenots. Henri refusa d'abandonner sa croyance : par cette fermeté, il échappa à une abjuration forcée et immédiate, qui l'eût déshonoré et perdu dans l'opinion publique, et qui lui eût donné en même temps pour ennemis les réformés de la France et de l'Europe entière. Mais il essaya vainement de ramener les catholiques ardents. Vainement opposant l'intérêt à l'intérêt, il leur montra qu'ils devaient éviter de sévir contre les calvinistes et de jeter ainsi la division dans l'armée royale, dans le parti royal, qui protégeaient seuls contre la Ligue leurs priviléges, leurs biens et leur vie. Ils persistaient opiniâtrement, et déjà on en venait aux aigres propos et aux menaces dans un camp où le dernier exemple donné était celui d'un roi assassiné [1].

[1] D'Aubigné, l. II, c. 23, t. III, p. 186. Discours de d'O à Henri IV : « On désire que vous ne donniez pas les clefs de nos vies et de nos » *honneurs* entre les mains de ceux que nous avons offensés par de » là l'espoir de la réconciliation... Si les huguenots sont devenus plus » ambitieux que leurs prédécesseurs, il ne sera pas malaisé de les » guérir de cette maladie. » — l. III, c. I, p. 217 : « Les réformez » ayant appris de d'O mesme qu'il n'y avait ni secours, ni bienfaits » pour eux, et les catholiques plus passionnez leur ayant faict savoir » entre les clauses promises celle qui les privoit des *bienfaits et hon-* » *neurs du royaume.* »

Givry, en entrant, rompit ce dangereux conflit. Il apportait à Henri l'engagement de la noblesse de l'Ile-de-France avec la protestation qu'il était le roi des braves, et qu'il ne serait abandonné que des lâches. Quelques instants plus tard, d'Humières l'assura de deux cents gentilshommes de Picardie, et d'Aumont de la noblesse de Champagne. Enfin, Sancy lui présenta les quarante colonels et capitaines suisses qui, en leur nom et au nom de leurs 12,000 soldats, lui promirent service pour deux mois, sans exiger actuellement d'argent. Sancy n'avait pas amené les Suisses à cette résolution sans des prodiges d'éloquence et d'adresse. Ces étrangers arrangeaient déjà leur départ, en prétextant que leur engagement contracté avec le seul Henri III se trouvait rompu par la mort de ce prince : en réalité, ils ne cédaient qu'à l'appréhension d'être mal soldés par un roi contesté et aux expédients. Sancy opposa à cette crainte une crainte plus forte, et les fit changer de propos en leur persuadant qu'ils ne seraient pas payés de ce qui leur était déjà dû, et qu'ils s'exposeraient à être exterminés sur la route par les paysans et par les garnisons ennemies [1].

Henri avait désormais un point d'appui et une défense dans les Suisses et dans la noblesse de la Picardie, de l'Ile-de-France et de la Champagne. Les catholiques ardents ne pouvaient plus le violenter : ils lâchèrent prise et se retirèrent. Mais ils se répandirent dans le camp, et travaillèrent activement à y faire prévaloir leurs préjugés et leurs passions, à la veille de la solennelle délibération où devaient se régler l'état des religions, la forme du

(1) D'Angoulesme, t. XI, p. 67 B. — D'Aubigné, l. II, c. 23, p. 183-188. — Extrait d'un disc. d'État, par M. de Sancy, dans les Mémoires de Nevers, t. II, p. 591, 592. — Thuanus, l. XCVII, §§ 3, 4, p. 793-794. Les faits rapportés par de Thou sont exacts, mais il place mal le moment où Henri est assuré des Suisses. — Matthieu, Hist. de Henri IV, p. 5.

Digitized by Google

gouvernement, la succession au trône, c'est-à-dire le sort même de la monarchie.

Le 2 août le soir, et le lendemain 3, les seigneurs se réunirent dans plusieurs assemblées générales. Les opinions les plus hostiles au prétendant furent mises en avant par le parti des catholiques ardents [1]. Ils proposèrent successivement de l'exclure du trône; de le contraindre d'abjurer sur-le-champ; de renvoyer l'élection aux Etats-généraux, la représentation n'ayant pas lieu en droit civil à un degré aussi éloigné. Biron, rentré dans les rangs des grands ambitieux, proposa de ne pas le nommer roi, qualité incompatible avec son hérésie, mais de le reconnaître seulement pour capitaine-général et pour chef du parti royaliste, en attendant qu'il abjurât. Les politiques repoussèrent cette ouverture par de graves raisons que Sancy fut chargé d'exposer : l'Etat étant monarchique, son principe et son essence était la royauté : on devait pourvoir à la royauté d'après les lois de tout temps en vigueur pour la succession au trône, et choisir l'aîné de la maison de Bourbon, seule branche qui restât de la famille royale : si l'on ne prenait Henri pour roi dès à présent, on s'exposait à ne pouvoir le faire reconnaître plus tard ni par les peuples de la Ligue, ni par son propre parti : en s'écartant de ces règles on encourait donc le danger d'une révolution complète dans la constitution de l'Etat et d'une anarchie dont personne ne pouvait prévoir le terme. Biron tira Sancy à part et lui dit : « que jusqu'alors il avait cru qu'il avait de l'entendement, mais » qu'il en perdait maintenant toute opinion : en effet, » ajouta-t-il, si avant d'avoir assuré nos affaires avec le » roi de Navarre, nous établissons entièrement les sien-

[1] C'étaient précisément les mêmes qui avaient essayé la veille de le faire abjurer : d'O, Manou, d'Entragues, Dampierre, Vitry (Mézeray, grande Hist., t. III, in-folio, 1651, p. 692).

» nes, il ne nous connaîtra plus, il ne se souciera plus de » nous : *le jour est venu pour faire nos affaires;* si nous » en perdons l'occasion, nous ne la recouvrerons jamais, » et le repentir nous en demeurera toute notre vie. » Sancy comprit que tous les raisonnements échoueraient contre l'inflexibilité de l'intérêt et de l'ambition, et qu'il fallait capituler. Il demanda à Biron ce qu'il prétendait : celui-ci répondit que si Henri voulait lui donner le comté de Périgord, il ne l'abandonnerait pas et suivrait sa fortune. Sancy alla porter ces conditions au roi de Navarre, qui assura à Biron ce qu'il demandait [1]. Nous verrons plus tard les suites de ce marché, dont les termes donnent la clef de toute la conduite de Biron. Satisfait pour le moment dans ses prétentions, il se sépara des catholiques ardents et il affaiblit leur opposition.

Il fut convenu alors dans l'assemblée des seigneurs que Henri serait reconnu roi, sans que l'on exigeât de lui une abjuration immédiate comme prix de la souveraineté qu'on lui déférait. C'était le point capital; mais beaucoup d'autres questions de la plus haute importance, sur le temps et la forme de l'instruction que recevrait Henri pour rentrer dans le sein de l'Eglise, sur la liberté du culte des calvinistes, furent débattues ensuite et n'arrivèrent à une solution satisfaisante que par la promesse que fit Henri de rétablir le catholicisme dans tout le royaume, non pas à l'exclusion, mais à côté du calvinisme dans les lieux où il s'était établi, et par l'engagement de rendre leurs biens aux ecclésiastiques. Les articles furent enfin arrêtés et conclus le soir du 3 août, et signés le 4. D'autres articles réglèrent les intérêts généraux du royaume, les intérêts particuliers de la noblesse, les avantages dont jouiraient les serviteurs particuliers

[1] Extrait d'un discours d'État de M. de Sancy, dans les Mém. de Nevers, p. 593.

de Henri III [1]. Voici les clauses de cet acte célèbre, nommé déclaration, en ce qui concernait la religion d'une part, le gouvernement de l'autre.

Henri promit et jura en foi et parole de roi de maintenir dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine, de ne rien changer dans ses dogmes ni dans sa discipline, de ne conférer les bénéfices et autres dignités ecclésiastiques qu'à des sujets capables et à des catholiques. Il renouvela la promesse, faite avant son avénement, de se soumettre, au sujet de sa religion, à ce qui serait décidé par un concile général libre ou par un concile national, qu'il aurait soin de faire assembler au plus tard dans le délai de six mois. Il s'engagea en outre à ne conférer qu'à des catholiques, pendant le même espace de temps, les gouvernements, charges et autres emplois publics qui deviendraient vacants, et à leur réserver exclusivement le gouvernement de toutes les villes qui seraient enlevées à la Ligue, à l'exception d'une seule dans chaque bailliage ou sénéchaussée. La déclaration garantit aux calvinistes : 1° la liberté entière de conscience dans l'intérieur de leurs maisons ; 2° l'exercice public de leur culte dans les places dont ils étaient maîtres, dans une ville de chaque bailliage ou sénéchaussée parmi celles qui seraient enlevées à la Ligue, dans la ville de Saumur, à l'armée, et partout où le roi se trouverait. La déclaration leur assura les gouvernements, charges et offices dans les mêmes lieux et dans les mêmes limites où ils obtenaient l'exercice public de leur culte. Ces dispositions étaient conformes au traité de la trève, conclu durant le mois d'avril précédent entre Henri III et Henri IV. Elles restreignaient les avan-

[1] Thuanus, l. XCVII, § 4, t. IV, p. 794. — Matthieu, Histoire de Henri IV, p. 7, 8. — Mézeray, gr. Hist., t. III, in-folio, 1651, p. 692, 693.

Digitized by Google

tages accordés aux huguenots par l'édit de Poitiers ou de 1577; mais elles n'étaient que provisoires et ne devaient durer que jusqu'au moment où l'état des calvinistes serait réglé par une paix générale du royaume.

Henri promit d'assembler dans le délai de six mois les Etats-généraux pour régler tous les grands intérêts du royaume. Il s'engagea spécialement à maintenir les princes, seigneurs, gentilshommes et tous ses bons sujets indifféremment dans leurs biens, charges, dignités, états, offices, priviléges, *prérogatives, droits et devoirs accoutumés;* d'avoir en particulière recommandation les serviteurs du feu roi; de tirer une vengeance exemplaire et à jamais mémorable du parricide commis en la personne de ce prince.

De leur côté, les princes du sang, ducs, pairs, officiers de la couronne et autres seigneurs et gentilshommes reconnurent pour leur roi et prince naturel, *selon la loi fondamentale du royaume*, Henri quatrième, roi de France et de Navarre, lui promirent service et obéissance, et lui engagèrent leurs biens et leurs vies pour *exterminer les rebelles et ennemis qui voulaient usurper l'Etat* [1].

La déclaration fut souscrite, et le serment de fidélité fut prêté ensuite par deux princes du sang, Conti et Montpensier; par les deux maréchaux de France présents, Biron et d'Aumont; par le colonel-général de la cavalerie, le comte d'Auvergne; par les ducs de Longueville, de Luxembourg, de Rohan, et le comte de Givry, représentant la plus haute noblesse catholique; enfin par

[1] Voyez le texte de la déclaration dans le Recueil des anciennes lois françaises, par M. Isambert, t. XV, p. 3-5, et dans le t. IV, p. 381-384 des Mémoires et Correspondance de du Plessis-Mornay. On trouvera la pièce reproduite à la fin de ce volume parmi les documents historiques.

Digitized by Google

une infinie multitude de gentilshommes présents à l'armée. La déclaration, signée par les chefs et le corps des catholiques, eût l'assentiment formel des chefs des protestants réunis à Saint-Cloud, de Chastillon, de La Noue, de Beauvais-Lanocle, de Guitry, de La Force, de Sancy, de Rosny [1]. Il importe de remarquer que parmi les seigneurs qui viennent d'être nommés, se trouvaient les gouverneurs de la Normandie, de la Picardie, de la Bourgogne, de la Champagne, et les représentants légitimes d'une partie considérable de l'Ile-de-France, par conséquent les plus hauts dignitaires dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire. Il faut ajouter que la déclaration souscrite par les seigneurs fut ratifiée par les acclamations et le consentement des simples soldats de l'armée [2].

La déclaration, comme son nom même l'indique, ne fut pas un contrat passé entre la noblesse du camp de Saint-Cloud et le prétendant. Ce fut une reconnaissance solennelle et réciproque : par la noblesse, des droits de Henri à la couronne, aux termes de la constitution; par Henri, des droits politiques, civils et religieux de la nation. Les engagements que prenait Henri n'étaient que le complément des garanties données à la sauvegarde des

[1] Lettre du roi à M. du Plessis du 7 novembre 1589, dans les Mémoires et Correspondance de du Plessis, t. IV, p. 427, et dans les Lettres missives, t. III, p. 71. « Incontinent après la mort du feu roy, » ses serviteurs catholiques me veinrent trouver.... Je feis la protes- » tation qu'avez veue, pour les conserver soubs mon obéissance et » l'Estat tout ensemble ; car c'estoient la pluspart officiers de la cou- » ronne. A cela, j'eus les sieurs de Chastillon, de la Noue, de Beauvais- » Lanocle, de Guitry et plusieurs aultres *pour tesmoings et conseil- » lers.* »

[2] Voir pour les noms de ceux qui signèrent la déclaration, ou prêtèrent le serment de fidélité, le texte de la déclaration parmi les documents historiques imprimés à la fin de ce volume, et les Mémoires du duc d'Angoulesme, t. XI, p. 69, 70, coll. Michaud.

droits religieux des catholiques. Pour ce qui touche à la succession au trône, les signataires disent eux-mêmes qu'ils ne font que maintenir et continuer notre droit public.

La noblesse du camp de Saint-Cloud avait stipulé pour elle, et engagé en même temps les villes et bourgeois de ses gouvernements, les paysans de ses terres. En ce qui concernait les seigneurs eux-mêmes, rien de plus libre, de plus légitime, et qui dût sortir plus promptement son effet. En ce qui regardait la classe des citoyens dont ils s'étaient portés pour les représentants, leur résolution avait besoin d'être justifiée par l'adhésion de la bourgeoisie et des campagnes, mais elle le fut. Le roi se trouva ainsi reconnu par une classe entière de la nation. Les États-généraux seuls, qui devaient s'assembler six mois plus tard, en supposant qu'ils ne fussent pas faussés par les intrigues des factions, et qu'ils représentassent réellement la nation, auraient eu qualité pour réformer ce qui avait été résolu à Saint-Cloud. Si leur action n'était pas contraire, ou si leur action n'intervenait pas, nécessairement les résolutions provisoires de Saint-Cloud, conformes au droit, devenaient des actes définitifs.

Aux termes de la déclaration, le maintien du catholicisme était pleinement assuré; l'avénement du calviniste Henri IV n'entraînait donc pas, comme conséquence, le triomphe de la réforme et un changement de religion en France, ainsi que l'avénement d'Elisabeth l'avait amené en Angleterre. Loin de là, le nouveau roi faisait un premier pas vers le culte de la majorité de la nation.

D'un autre côté, la liberté de conscience entière, et la liberté de culte dans une certaine mesure, étaient garanties aux huguenots, non plus par l'un de ces édits royaux aussi souvent retirés qu'octroyés, mais pour la première fois depuis les Etats de Saint-Germain, par les repré-

sentants les plus autorisés d'une partie notable des catholiques.

La propriété et l'état de chacun, sans cesse violés ou mis en compromis depuis vingt-neuf ans, étaient assurés aux citoyens de toutes les classes.

Une royauté légitime était établie d'après les lois fondamentales de l'Etat, pour ruiner les espérances de tous les factieux, et en particulier les tentatives d'usurpation de ces ambitieux, de ces *rebelles*, les princes de la maison de Guise; une royauté régulière, première magistrature du pays, pouvoir réglant et dirigeant, destiné à rétablir l'ordre public, après avoir désarmé la révolte et le fanatisme des Ligueurs; enfin, une royauté nationale, défendant l'indépendance de la patrie contre les attaques de Philippe II, qui trouvait moins de ressources dans ses armées et dans ses trésors que dans la révolte des Guises et des Ligueurs, armés, il est vrai, pour se satisfaire, mais travaillant et combattant réellement pour le roi catholique.

Il n'est aucun de ces faits résultant de la déclaration qui ne soit un fait capital; aucune de ces résolutions qui ne fût une résolution éclairée et généreuse. Le choix même de l'homme que les seigneurs du camp de Saint-Cloud donnaient pour chef à la France était un choix réfléchi de leur part, et calculé sur les circonstances. Ils sentaient et ils disaient que pour combattre les Espagnols et les Ligueurs conjurés, il était besoin avant tout d'un roi intrépide. L'un d'eux s'exprime en ces termes : « La » France estant en cet estat, il luy falloit un roi sans peur » de hazarder sa personne et sa vie : autrement il luy eust » esté impossible de conquérir le partage légitime que luy » avoient laissé ses prédécesseurs [1]. » Mais un prince

[1] D'Angoulesme, Mémoires, t. XI de la collect., p. 76 B. Pour éviter les confusions et les erreurs, il faut remarquer que l'auteur de

brave ne suffisait pas pour résister à Philippe II, au démon du Midi : il fallait encore un homme rompu aux affaires et profondément habile. Aussi la noblesse du camp de Saint-Cloud prenait-elle le prince qui, en soutenant durant treize ans son parti contre l'effort des Guises et de Henri III, en remportant sur ce dernier la victoire de Coutras, n'avait cessé de lui offrir son alliance et son appui, pour sauver l'autorité et la dignité de la couronne, et les éléments d'ordre public en France.

Il est évident que si la religion de Henri de Bourbon, différente de celle de la majorité de ses sujets, compliquait la situation par un côté, d'une autre part les résolutions du camp de Saint-Cloud ouvraient une voie de salut au pays, en établissant solennellement les principes de justice, de tolérance, de fusion, de bon gouvernement, que les factions et la royauté avaient violés depuis 1560.

Le parti qui entreprit de faire triompher ces principes, qui se forma aussitôt après la mort de Henri III, pour défendre l'indépendance et toutes les libertés de notre patrie, pour venger la morale et la religion de l'apologie du régicide et de l'apothéose de Jacques-Clément, pour séparer nettement le temporel du spirituel, afin de ne rendre le temporel ni esclave, ni ennemi du spirituel, ce parti, dont les chefs furent Henri IV, et dans la noblesse les Luxembourg, les d'Humières, les Givry, les Crillon, les du Plessis, les Rosny, les La Force; dont les membres furent la portion la plus éclairée et la plus pure de la noblesse, de la magistrature et de la bourgeoisie; ce parti,

ces Mémoires, Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, était alors comte d'Auvergne, grand-prieur de France et colonel-général de la cavalerie. Il avait seize ans : il fut témoin et acteur dans la campagne d'Arques, où il déploya beaucoup d'intelligence et de courage. Il devint plus tard duc d'Angoulême.

Digitized by Google

vraiment national et français, est nommé par les historiens du temps, le *parti des Politiques*. Il procédait directement du vertueux l'Hospital, dont il continua les grandes et généreuses idées : son premier acte fut sa déclaration de Saint-Cloud ; son dernier, la satire Ménippée. Il eut pour lui le courage, la saine politique, l'esprit, et par-dessus tout le bon sens.

Parmi les classes de citoyens qui composèrent le parti des Politiques, nous venons de nommer la portion de la noblesse qui joignait aux idées les plus saines les sentiments les plus désintéressés. Il faut insister sur ce point, car en masse les nobles qui restèrent attachés à la cause de Henri obéirent aux mobiles les plus divers. Ceux dont nous nous occupons en ce moment, appartenaient à la classe des simples gentilshommes ou des seigneurs d'un rang secondaire, fort distincte de celle des grands seigneurs et de la haute aristocratie : en embrassant le parti des Politiques, ils n'écoutèrent que le devoir et la raison, ne cédèrent qu'à de généreuses passions, le sentiment de l'honneur et l'amour de leur pays. Ils servirent la royauté au péril de leur vie, aux dépens de leur fortune, parce que la loi fondamentale de l'Etat déclarait cette royauté légitime ; parce que tout ce qui s'était fait de grand et d'utile en France depuis six siècles, l'avait été par les rois ; parce que beaucoup d'entre eux virent et dirent, dès les premiers jours du règne, que si Mayenne était le chef nominal de la Ligue, Philippe II en serait le maître, et qu'ils voulurent sauver la France du joug espagnol : ils coururent à toutes les périlleuses rencontres où ils pouvaient faire preuve de courage, également dociles à l'appel de l'honneur et à celui du prince et de la patrie. Si leur service ne suffit pas à toutes les exigences d'une guerre savante et soutenue, ils n'en parurent pas moins à tous les siéges, sur tous les champs de bataille, où il y eut la Ligue à

combattre ; et si Henri fut hors d'état de venir à bout de ses ennemis avec eux, sans eux il ne se serait ni établi ni soutenu. Il n'est pas vrai que le roi et la France ne leur aient pas eu d'immenses obligations, et cela par la raison qu'ils étaient tenus au service féodal du ban et de l'arrière-ban. En effet, beaucoup manquèrent à ce devoir, et y manquèrent impunément : dans ce temps de bouleversement général, le roi et son parti étaient impuissants à exiger d'eux ce service, réduits à fermer les yeux sur la conduite de ceux qui s'y soustrayaient, trop heureux encore de ne les avoir pas, comme d'autres, pour ennemis. A l'ouverture de l'assemblée des Notables, réunis à Rouen, Henri leur rendit un public témoignage de ce que le pays, beaucoup plus encore que le trône, leur devait.

Si tous les chefs du camp de Saint-Cloud s'étaient ralliés au parti des Politiques ; si l'armée de quarante mille hommes, réunie sous les murs de Paris, s'était tenue ensemble ; si elle avait donné la main aux serviteurs de la royauté qui tinrent bon dans les provinces, la Ligue, réduite aux abois lors de l'assassinat de Henri III, était morte, les dangers de la France conjurés, ses souffrances finies. Les passions ne permirent pas que ce bien lui fût fait.

Bon nombre de nobles, en s'attachant au parti royal, ne consultèrent que l'intérêt privé, tellement exclusif chez eux, ou tellement exigeant, qu'il nuisait à l'intérêt public, et compromettait la cause nationale. Les uns n'eurent en vue que la sûreté de leurs personnes et de leurs biens. Ils se tinrent serrés à la royauté uniquement pour se défendre contre les Gautiers, ces paysans de Normandie, sanglants imitateurs des paysans de Souabe, et des paysans du midi de la France au temps de la première guerre de religion, qui faisaient une guerre acharnée aux châteaux et à leurs propriétaires. L'un des écrivains du

Digitized by Google

temps, les mieux instruits des sentiments de cette classe de nobles, les exprime en ces termes : « Le peuple qui aura pu secouer le joug du souverain de tout le pays, ne tardera guère à se dépêtrer du petit seigneur de son village, et s'il s'exempte une fois des millions dus à la taille du roi, il s'affranchira bien des deux liards de censive qu'il doit à son gentilhomme. Le noble honoré en France du droit de justice sur le paysan, du privilége de porter l'épée seul, du droit de franchise de tous les devoirs qui sont dus au souverain, excepté ceux du service de sa personne; qui a sa qualité séparée de celle du marchand, de l'artisan, du laboureur, ne saurait ni les endurer, ni être enduré d'eux, ni conserver toutes ces prérogatives sous leur domination... *Si la royauté est éteinte en France, il faut que le même jour la noblesse soit étouffée* [1]. » Dans la déclaration du camp de Saint-Cloud, les nobles avaient eu grand soin d'insérer un article par lequel le roi « promettait de les conserver, garder et maintenir en » leurs biens, priviléges, prééminences, prérogatives, » droits et devoirs accoutumés [2]. » Ainsi bon nombre de membres de la noblesse reconnurent Henri, se déclarèrent royaux, uniquement dans la crainte que leurs droits féodaux subsistants ne périssent avec la monarchie. Ils demandèrent sans cesse au roi la protection de ses lieutenants dans les provinces et de ses garnisons pour leurs propriétés et leurs manoirs, transformés en beaucoup d'endroits en forteresses et en gouvernements de places; et ils lui rendirent en échange ce service personnel auquel ils étaient tenus par un usage immémorial, d'une manière si restreinte, si intermittente, que les opérations

[1] Michel Hurault, deuxième discours sur l'état de la France, f. 85, verso, édit. 1606.

[2] Anciennes lois françaises, t. XV, p. 4, § 4. Le document I à la fin de ce volume.

militaires qui exigent un laps de temps un peu considérable devinrent impossibles avec eux.

Les chefs de la noblesse, les grands seigneurs se déclarèrent royaux pour obtenir du nouveau roi la garantie ou la concession des honneurs et dignités. Aux termes d'un article de la déclaration, tous les favoris de Henri III conservèrent leurs offices. Un autre article portait que toutes les charges et tous les emplois seraient réservés aux catholiques, soit dans les villes et provinces qui reconnaissaient l'autorité de Henri, soit dans celles qui seraient conquises sur la Ligue, à l'exception des villes où les calvinistes étaient déjà maîtres. Ce monopole était, il est vrai, restreint à six mois; mais les seigneurs catholiques espéraient le rendre définitif, en entraînant de gré ou de force le roi à leur religion dans cet espace de temps. Les offices et les grandes charges livraient à leurs détenteurs la plus grande partie des pouvoirs publics : la surintendance des finances en particulier, dans laquelle François d'O s'était fait continuer, devant fournir à tous les services, notamment à celui de l'armée, avait le pouvoir de donner le mouvement à la machine du gouvernement ou de l'arrêter, et tenait dans ses mains la fortune de la guerre. On voit donc que les seigneurs, nommés par les historiens contemporains catholiques zélés ou ardents, avaient mis par le côté pratique le roi dans leur sujétion.

Enfin, plusieurs grands firent acheter à Henri la reconnaissance de sa royauté par la concession de commandements ou prérogatives qui les tiraient de la condition de sujets. Le maréchal de Biron obtenait, comme nous l'avons déjà dit, la souveraineté du Périgord; le maréchal d'Aumont, les gouvernements réunis de Champagne et de Bourgogne, enlevés le premier au duc de Nevers, le second à Mayenne; le comte d'Auvergne

la charge de colonel-général de la cavalerie française [1].

D'après ce que nous venons d'exposer, il est évident que toutes les factions qui désolèrent le commencement de ce règne, qui traversèrent ou compromirent la fortune du roi et de la France, prirent naissance au camp de Saint-Cloud. On distingue dès lors clairement la faction des gentilshommes libres, ne servant le roi dans ses plus pressants dangers qu'à leur heure et à leur fantaisie, d'une façon désordonnée; la faction des catholiques zélés ou ardents qui se transformera plus tard en *tiers-parti*, la faction aristocratique des seigneurs aspirant à ressusciter les anciens grands fiefs, s'emparant en attendant des gouvernements de province et des principales charges, exerçant tous les droits du roi en son nom, mais à leur profit.

Ces usurpations n'auraient pas empêché encore le parti royal d'écraser la Ligue expirante. On aurait vu un roi aux prises avec l'aristocratie, contraint peut-être avec le temps d'abjurer sa religion, d'abandonner la plupart des prérogatives conquises par la couronne depuis Louis XI. On aurait eu une révolution politique, une royauté féodale. Mais le pays aurait échappé à l'immense danger qui l'attendait : il ne se serait pas coupé en deux partis où les forces se balancèrent dans le principe; où le parti vaincu appela à son aide l'étranger, et quel étranger! Philippe II; où les choses furent amenées au point que l'asservissement et la délivrance de la France dépendirent presque autant d'un hasard, que de tous les efforts du génie et du patriotisme.

[1] D'Angoulesme, Mémoires, t. XI de la collect., p. 70 A. « Le roy » me confirma le mesme rang que j'avois eu du temps du feu roy... » Le maréchal d'Aumont pressa le roy de luy accorder les gouver- » nements de la Bourgogne et de la Champagne, disant que le feu » roy les luy avoit promis; je crois qu'il estoit vrai pour la Bour- » gogne. »

Ceux qui infligèrent à leur patrie ces effroyables épreuves, furent les chefs défectionnaires, qui, d'un même coup, enlevèrent au parti royal sa supériorité, et de l'autre donnèrent à la Ligue le moyen de se relever. Plusieurs chefs, appartenant aux deux cultes contraires, couvrant leurs desseins d'usurpation de prétextes religieux, mirent leur retraite sur le compte de leurs scrupules. Le duc d'Epernon, de la faction des catholiques ardents, prétendit que sa conscience ne lui permettait pas de servir un roi hérétique. Il se retira dans son gouvernement, emmenant avec lui les forces de l'Angoumois et de la Saintonge, qui montaient à 6,000 hommes de pied et 1,200 chevaux. Son projet était de se rendre indépendant dans son gouvernement : dès qu'il y fut rentré, il usurpa tous les pouvoirs de la royauté, et notamment celui de lever la taille et les autres impôts [1]. Divers autres seigneurs catholiques allèrent dans leurs terres attendre les événements. Tous quittèrent le camp de Saint-Cloud sans avoir signé la déclaration et le serment, sans avoir reconnu le roi. Les défections furent aussi nombreuses, aussi éclatantes du côté des réformés que du côté des catholiques. Parmi les huguenots, le plus considérable alors était La Trémoille : il partit avec neuf bataillons de réformés qui formaient toutes les forces du Poitou. C'étaient aussi de prétendus scrupules de conscience qui éloignaient celui-là : il mettait en avant qu'il ne pouvait plus servir celui qui venait de s'engager à protéger l'idolâtrie catholique. En réalité, il allait dans son duché de Thouars et dans le Poitou, essayer de s'y constituer une principauté calviniste, à côté de la principauté catholique de d'Epernon en Angoumois et en Saintonge. Il ne son-

[1] La Force, Correspondance, t. I, p. 237. — Lettres missiv., t. III, p. 84, 85, 125, 126, aux dates des 21 novembre 1589 et 25 janvier 1590. — P. Cayet, l. I, p. 170 B.

geait pas seulement à rétablir un grand fief : il voulait encore prendre le titre et l'autorité de protecteur des églises réformées. Henri IV, qui les avait possédés jusqu'à son avénement à la couronne de France, prétendait les fondre dans la royauté et les éteindre. La Trémoille se proposait de les perpétuer à son profit, d'en faire un pouvoir rival du pouvoir de la couronne, et de jouer en France le rôle des princes d'Orange en Hollande. Trois témoins oculaires, de religion différente, attestent que Henri fut abandonné par autant de huguenots que de catholiques [1]. Par suite de ces défections, l'armée royale fut réduite de près de moitié. Au nombre des soldats qui restaient à Henri figuraient 12,000 Suisses et 2,000 Allemands, que Sancy avait déterminés à servir le nouveau roi, en attendant leur solde pendant deux mois, car il n'avait même pas le premier écu nécessaire pour les payer.

L'intérêt et l'ambition avaient sensiblement affaibli l'armée et le parti royal : la passion religieuse, sincère mais aveugle, leur fit éprouver d'autres pertes. Une fraction considérable de la noblesse se donna au parti contraire par horreur ou par crainte d'un roi huguenot. Parmi les chefs présents à l'armée, Vitry et quelques membres de la noblesse seulement passèrent dans le camp de la Ligue. Mais dans plusieurs gouvernements du centre et du midi de la France, les gentilshommes qui prirent les armes contre Henri furent très nombreux. Pendant la

[1] Le calviniste Sully, Œcon. roy., c. 148, t. I, p. 636 : « Après » ceste effroyable mort, vous feustes abandonné de la pluspart de » vos subjets ; voire par quantité de ceux de la religion. » — La Force, autre calviniste, Mémoires et Correspondance, édition de M. de la Grange, t. I, p. 63, 66, 237. — Le catholique d'Angoulesme, t. XI, p. 70 A, dit de son côté : « Pour ceux qui s'en allèrent, il y en » eust autant et plus de la religion prétendue réformée que de catho- » liques. »

première campagne, le parti royal trouve par centaines des nobles pour adversaires, à chacun des combats qu'il livre, des siéges qu'il entreprend, en Bretagne, Anjou, Maine, Auvergne, Guienne, Languedoc, Provence. On peut estimer à un quart de la noblesse le nombre des gentilshommes qui, dans le principe, se prononcèrent pour l'Union [1]. Ainsi, soit sous les murs de Paris, soit dans les provinces, le parti royal trouvait aux premiers jours du règne de Henri IV des adversaires qu'il n'avait pas eus pendant les derniers mois du règne de Henri III.

Paris exerçait dès lors une influence marquée sur les provinces, comme le remarque Pasquier, et il avait donné le branle à la grande insurrection contre Henri III. Toutes les menées et toutes les intrigues s'y ourdissaient : c'était donc le centre et le cœur de la Ligue. Henri sentait de quelle importance il était de s'en saisir; mais il se trouvait hors d'état de réaliser ce projet. L'assassinat de Henri III avait permis à Mayenne d'introduire dans la ville un corps de troupes qu'il avait joint à la milice armée des bourgeois. Ce crime avait de plus inspiré aux Ligueurs un détestable, mais redoutable enthousiasme, et une confiance sans bornes. Si Henri, réduit à 22,000 hommes environ, tentait une attaque générale et un assaut, le succès était douteux, et un revers ruinait ses

[1] Thuanus, l. 97, § 5, p. 796. « Una cum aliquot aliis ex nobilitate. » — P. Cayet, l. I, p. 193-198. On voit par les curieux et rares Mémoires de Jehan de Vernyes, p. 85, que dans quelques provinces, notamment en Auvergne, le nombre des nobles tenant le parti de la Ligue égalait celui des nobles suivant le parti royal; mais c'est l'exception. « Au bas pays d'Auvergne, il y a deux mille gentilshommes, chefs de » maison, dont les deux tiers ne bougent de leurs maisons, et la plu- » part d'iceux sont de la Ligue en leurs âmes : l'autre fait la guerre, » et dans ce tiers, les trois parts suivent le parti rebelle, et le reste » le parti du roi... Au haut pays d'Auvergne, il y a quatre cents gen- » tilshommes portant les armes, dont les trois parts sont serviteurs » du roi, et les Ligueurs peuvent faire cent maîtres. »

affaires. Un siége en règle, une entreprise prolongée étaient impossibles, parce qu'il manquait de munitions, de vivres et de solde pour ses troupes. Enfin, Mayenne, qui trouva d'abord dans Paris de l'argent à discrétion, lui débauchait de moment en moment quelques corps de troupes. Le roi fut donc réduit à retirer son armée de devant Paris, et, comme il le disait lui-même, à mettre deux rivières, la Seine et l'Oise, entre lui et ses ennemis, pour empêcher que tout ce qui serait résolu et entrepris n'échouât par leurs intrigues et par les défections. Le 4 août, le jour même de la déclaration de Saint-Cloud, il conduisit son armée et tint son conseil à Poissy. Animé dès le principe des sentiments qui réglèrent constamment sa conduite, il ne quitta pas Saint-Cloud sans essayer de nouer des négociations avec Mayenne, par l'intermédiaire de Villeroy, pour arrêter l'effusion du sang français et prévenir la totale subversion du royaume. Mais il offrit vainement au chef de la Ligue, avec les garanties pour le maintien du catholicisme, les gages d'un grand établissement et les concessions compatibles avec la loi suprême de la monarchie qui l'appelait au trône. Le duc persista dans ses projets d'usurpation, et n'accueillit que par des faux-fuyants les patriotiques propositions et les franches ouvertures du roi. Dès lors il ne fallut plus songer qu'à la guerre. Henri, après avoir traversé la Seine à Poissy, pourvut à la sûreté de Meulan, place qui avait alors une grande importance, parce qu'elle commandait une partie du cours de la Seine, et pouvait arrêter, dans une mesure considérable, les approvisionnements de Paris. Il retira de Meulan l'ancien ligueur Saint-Marc, sur la foi duquel il ne pouvait compter, et y mit pour gouverneur Bellengreville, également remarquable par sa fidélité, son courage, sa capacité militaire, qualités dont il donna des preuves éclatantes dans

le siége qu'il soutint bientôt après contre les forces de la Ligue. Le roi porta ensuite son armée sur Pontoise et sur Beaumont, visitant en armes le Vexin français et le Valois, et établissant à chaque pas son autorité [1].

Il arrêta le plan de ses opérations militaires à Beaumont-sur-Oise. Il résolut de montrer son étendard royal et de déployer des forces dans la Picardie et la Champagne, dans toute la France du Nord. La noblesse de ces provinces avait reçu son congé de Henri III pour le moment qui devait suivre la prise de Paris, moment dont on n'était séparé que par quelques jours, quand Henri III fut frappé à mort. De plus, ces gentilshommes étaient rappelés dans leurs terres par les soins de la récolte, et par la nécessité de défendre leurs propriétés et leurs familles contre un effort tout nouveau des Ligueurs que devait provoquer la mort de Henri III. Le roi combina admirablement ses plans avec les désirs et les besoins de ces gentilshommes. Il envoya Longueville dans son gouvernement de Picardie, avec la noblesse du pays et un corps de 3,000 Suisses, en leur donnant pour conseil et pour guide la vieille expérience de Lanoue. Il dirigea en Champagne le maréchal d'Aumont, nommé gouverneur en remplacement du duc de Nevers resté neutre, avec la noblesse de la province et un autre corps de 3,000 Suisses. Longueville et d'Aumont partirent de Beaumont pour

[1] Thuanus, l. 97. — D'Angoulesme, Mém., p. 70 A. — Matthieu, Hist. de Henri IV, p. 9. — Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 139, 140, collection Michaud. Pendant le siége de Pontoise, le ligueur Saint-Marc avait rendu la ville de Meulan au roi Henri III, le 27 juillet 1589; comme on le voit par la relation du siége de Meulan, insérée dans le Journal militaire de Henri IV, p. 123. D'Angoulesme, Mém. p. 70, dit : « Le Conseil se tint à Poissi, le quatriesme jour d'aoust... Avant que » partir de Poissi, le roi mit ordre à Meulan, y laissant M. de Bellen- » greville avec son régiment. » P. Cayet se trompe donc quand il dit que Henri IV prit Meulan. M. Henri Martin, p. 179, a reproduit cette erreur.

leur destination respective. Ils avaient ordre de décider par leur présence les villes qui, sous Henri III, s'étaient montrées favorables au parti royal; de défendre puissamment contre les attaques du parti contraire tous ceux qui se prononceraient pour la nouvelle royauté; de rassasier de la guerre, par d'incessantes hostilités, les villes ligueuses de Champagne et de Picardie, qui montraient en avoir tant d'envie; enfin, de suivre avec une intelligence attentive les mouvements et les opérations du roi, et de lui amener des renforts dès qu'ils le sauraient pressé par l'ennemi [1].

Après avoir distrait de ses forces ces deux corps d'armée envoyés dans les provinces du Nord, Henri IV restait avec 10,500 soldats français, suisses et allemands, commandés par l'élite de la noblesse française [2]. C'était pour le temps une armée au moins ordinaire, puisque, à Coutras, l'armée royale ne comptait que 10,000 hommes, et l'armée calviniste la moitié moins [3]. Cette énumération suffit pour montrer que le roi ne fut point dans l'abandon général, dans la situation d'aventurier où le représentent tant d'historiens. En partant de Beaumont, il alla prendre Creil et Clermont en Beauvaisis, villes sises au confluent et sur le bord d'une petite rivière qui se jette dans l'Oise. Il s'établit fortement aussi dans Senlis et dans Compiègne. Toutes ces opérations se rapportaient à un même dessein, au projet de se rendre maître de tout le cours de l'Oise et de ses affluents, comme il s'était saisi d'une portion du cours de la Seine par Meulan, et de tenir Paris en échec et en souffrance, en attendant qu'il

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 70 A. — Lettre de La Force à sa femme, du 6 septembre 1589, t. I, p. 236. — Discours au vrai, etc., dans les Mém. de Du Plessis, t. V, p. 4, 5.

[2] La Force, p. 236.

[3] Sully, Œcon. royal., c. 23, p. 61-63.

l'assiégeât et qu'il l'affamât. Mêlant à ces succès de la guerre ceux des hautes convenances et de la politique, il profita de son séjour dans ces cantons pour faire conduire et placer en dépôt dans Compiègne le corps de Henri III, avec tous les honneurs qu'il imagina devoir lui gagner les anciens serviteurs de ce prince. Il établit des rapports d'intime liaison avec la duchesse de Montmorency, qui séjournait à Marlou, et n'oublia rien pour se concilier par elle le service et le dévouement si important de son mari, gouverneur du Languedoc [1]. En même temps, il délibéra avec son conseil, au camp de Clermont en Beauvaisis, sur le parti qu'il avait à prendre. Plusieurs le pressaient de nouveau de se retirer dans les provinces du Midi, où il tiendrait les Etats-généraux à Tours, et rassemblerait les forces nécessaires pour accabler Mayenne et la Ligue. Cette opinion fut combattue par Biron et par d'autres : « Qui donc, disaient-ils, vous croira encore roi » de France, quand il verra vos lettres datées de Limo- » ges? » Henri appuya fortement leur avis et le fit prévaloir. A la grande considération de l'honneur et de la réputation, qui sont la moitié de la force d'un parti, il s'en joignait pour lui beaucoup d'autres. Il voulait rester à proximité de la Picardie et de la Champagne, pour soutenir ses serviteurs et son parti naissant; étendre sa royauté aux pays de l'Ouest et du Centre, voisins de ces deux gouvernements, de manière à en faire une masse unie et compacte dans la France du Nord; se tenir à quelques journées de marche des secours qu'il demandait à l'Allemagne, et tout à fait à portée de ceux qu'il attendait de moment en moment de l'Ecosse et de l'Angleterre; enfin remédier à la pénurie extrême dans laquelle l'avait laissé son prédécesseur, et se procurer les vivres,

[1] Lettre du roi à la duchesse de Montmorency, dans les Lettres missiv., t. III, p. 33, 34. — D'Angoulesme, p. 70, 71.

les munitions, l'argent, dont il manquait absolument. Les contemporains, qui font de la guerre et du gouvernement avec du bon sens et non avec des phrases, remarquent qu'il avait surtout besoin de prendre l'argent des recettes et de nourrir son armée. La Normandie, la province la plus riche de France, réunissait toutes ces conditions. A ces motifs généraux qui l'attiraient déjà vers ce pays, des motifs particuliers venaient se joindre pour l'y entraîner. Ses serviteurs l'informaient que les populations et les corps qui avaient embrassé son parti avaient besoin d'y être affermis par sa présence, et d'être défendus des séductions plus encore que des attaques des Ligueurs leurs voisins. Plusieurs échevinages de villes, plusieurs gouverneurs offraient de se prononcer en sa faveur, à l'approche de son armée, ce qu'ils n'avaient osé faire loin d'elle. Le duc de Montpensier, retourné dans son gouvernement, avait réuni aux Andelys 800 gentilshommes et 4,000 hommes de pied normands : il offrait d'aider avec ces forces les opérations du roi, et laissait entrevoir la possibilité de s'emparer de Rouen même. Tout se réunissait donc pour donner à Henri l'espoir qu'il établirait en Normandie son autorité dans une étendue de territoire au moins égale à celle qu'il venait de soumettre dans l'Ile-de-France, et dans la portion de la Picardie d'alors où se trouvait Senlis. Enfin il calculait qu'en se portant en Normandie, en y attaquant les villes ennemies, il attirerait sur lui l'armée de la Ligue, et donnerait aux places qu'il possédait autour de Paris, Etampes, Pontoise, Meulan, Senlis et autres, le temps et les moyens de se mettre en état de sérieuse défense. Toutes avaient besoin d'ajouter à leurs fortifications, d'amasser des vivres et des munitions; et les deux premières qui avaient été prises par batterie, n'avaient pas encore réparé leurs ruines. Henri leur ménageait un

répit nécessaire par une diversion. Pour ces motifs divers et tous graves, par suite de ces calculs, à son départ de Méru, en Beauvaisis, il conduisit ses troupes sur la frontière de Normandie, et il y entra le 20 août [1].

Ces larges vues, ces sages et belles combinaisons présentent Henri IV sous un jour tout nouveau, et réforment singulièrement les idées populaires à son égard. On trouve déjà en lui le grand capitaine et le grand politique, à côté du plus brave chevalier de l'armée, du rival de Crillon. Mais ce qui achève d'imprimer au plan de sa première campagne le cachet du génie, c'est le soin qu'il prit de relier entre elles, d'un bout de la France à l'autre, toutes les fractions du parti royal. Il s'assura de Nogent, d'Etampes, de Pithiviers, qui dans deux sens différents traversent l'Orléanais et donnent passage jusqu'à la Loire : il nomma un lieutenant de roi dans cette province pour tenir tête au gouverneur de la Ligue, Lachastre. Il s'établit fortement dans Tours, Blois, Beaugency, Jargeau, Gien, villes qui bordent la Loire et qui avaient presque toutes des ponts sur ce fleuve. Des garnisons entières ou des corps supplémentaires de troupes et des gouverneurs d'une fidélité éprouvée furent envoyés par lui dans toutes ces places [2]. De la sorte il tenait les communications ouvertes entre la France du Nord, et la France du Midi où il trouvait le parti calviniste, son ancien gouvernement de Guienne, ses principautés héréditaires de Navarre et de Béarn. Il empêchait, au contraire, presque complétement les Ligueurs des deux parties de la France de correspondre entre eux, de se secourir mutuellement,

[1] Discours au vrai, dans les Mém. de Du Plessis, t. V, p. 6. — D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 71 A. — Sully, Œcon. roy., c. 28, p. 72 A. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I. p. 12.

[2] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 70. — Madame Du Plessis, Mém., t. I, p. 177, 178. — Sully, Œcon. roy., c. 28, t. I, p. 71.

Digitized by Google

puisque de Nantes jusqu'à Gien, à l'exception d'Orléans, il occupait tous les ponts et tous les passages de la Loire, et que la Loire coupe le royaume en deux [1].

Pendant les seize jours écoulés depuis celui où Henri fut salué roi par les seigneurs jusqu'à celui où il pénétra en Normandie, la déclaration du camp de Saint-Cloud se répandit dans les provinces et y obtint un certain nombre de généreuses adhésions (4-20 août). Henri fut reconnu pour roi dans les localités et par les corps dont voici l'exact énoncé : Dans l'Ile-de-France, et la portion de cette province alors nommée Picardie, dès le 4 août par Compiègne, Meulan, Etampes, Senlis, Pontoise, et autres villes de moindre importance restées fidèles à Henri III, ou réduites dans les derniers mois de son règne. En Normandie, le 6 août par le gouverneur Aymar de Chastes, la garnison et les habitants de Dieppe; le 19 par le gouverneur La Veruñe, par la ville de Caen et par la portion royaliste du parlement de Normandie réfugiée en cette ville, à l'instigation du grand magistrat Claude Groulart; presque en même temps par Coutances et Saint-Lô. En Auvergne, le 7 août par la cour des Aides de Mont-Ferrand, par les villes de Mont-Ferrand et de Clermont alors distinctes, par le gouverneur de la basse Auvergne, Rastignac. En Champagne, le 12 août par Langres et son maire Roussat, par Châlons et Château-Thierry. Dans les Trois-Evêchés par Metz, avant le 15 août. Dans

[1] Mémoires de Nevers, t. I, in-folio, p. 408. « La seule ville d'Orléans servoit de passage à ceux de la Ligue sur la rivière de Loire, » qui traversoit, voire divisoit presque tout le royaume de France ; » tous les autres ponts et passages qui estoient sur la dite rivière » jusques à Nantes, estant en l'obéissance de Sa Majesté, ceux de la » Ligue n'avoient que le pont seul d'Orléans pour traverser d'une » part à l'autre de la France ; qui estoit peu, et beaucoup incommode pour se secourir les uns les autres, quand le besoin requerroit. »

l'Auxois, pays de la Bourgogne, par le lieutenant de la province Guillaume de Tavannes, la noblesse du pays, le président Frémiot et la portion royaliste du parlement réfugiée à Flavigny, aussitôt après la mort de Henri III connue. En Anjou, par le gouverneur de la province La Rochepot, et par la ville d'Angers dès le 8 août; et peu après par la garnison du château et par le gouverneur Puicheric qui, resté quelques jours indécis « parce qu'en » protestant qu'il ne seroit jamais espagnol, il trouvoit » dur d'estre subject d'un roi hérétique, » se rangea bientôt à son devoir par réflexion et par conscience : en Anjou encore, par Saumur et par Loudun. En Poitou, par Niort et par Fontenay, le 11 août et les jours suivants. La plupart des reconnaissances en Poitou et en Anjou furent dues à l'intervention de Du Plessis-Mornay, dont quarante-neuf accès de fièvre tierce n'avaient pu abattre le dévouement et la prodigieuse activité. Dans le Blaisois, l'un des pays de l'Orléanais, par Blois et le gouverneur Montigny. En Touraine, par toutes les villes, y compris la capitale Tours, par le gouverneur de la province Souvré, et le 14 août par la portion du parlement de Paris transférée à Tours. Cette reconnaissance avait d'autant plus d'importance que le véritable parlement de Paris était alors à Tours. Déclaré seul légal, seul investi de la puissance judiciaire par les rois Henri III et Henri IV, il se recruta chaque jour de nouveaux membres, et ne tarda pas à compter, en y comprenant les maîtres des requêtes, près de deux cents magistrats, ayant Achille de Harlay à leur tête : le parlement de Paris, ou parlement Brisson, ne conserva pas plus de soixante-dix-huit conseillers et maîtres des requêtes. En Languedoc, le duc de Montmorency, à peine informé de l'avénement du roi, le fit reconnaître par la ville de Carcassonne et par la partie du pays qui reconnaissait son autorité. Les pro-

vinces ou gouvernements que nous venons d'énumérer ne sont qu'au nombre de douze, et il y en avait alors vingt-quatre, en comptant celui des Trois-Evêchés : en outre, dans la plupart de ces douze gouvernements, la Ligue occupait une portion du territoire et la ville capitale. Toutefois ces promptes et hardies reconnaissances donnèrent d'un bout de la France à l'autre un point d'appui solide à la royauté de Henri contre les attaques de la Ligue et de l'Espagne [1].

Parmi les provinces qui accédèrent, nous ne comptons pas les Etats héréditaires de Henri de Bourbon, c'est-à-dire ses pays souverains de Navarre française et de Béarn, ni les vastes domaines qu'il possédait sous la suzeraineté des rois de France, parmi lesquels nous n'indiquerons ici que le comté de Foix, les duchés d'Albret, d'Alençon, de Vendôme, de Beaumont. Henri continua à y être obéi : il n'eut pas à y être reconnu comme roi de France, parce qu'il ne réunit pas sur-le-champ son domaine particulier à la couronne, selon l'usage de ses prédécesseurs. La justice et la politique le lui défendaient également. Il avait des comptes à régler avec sa sœur Catherine de Bourbon. Au milieu des extrémités où il se trouvait, il avait à se ménager des ressources, surtout des ressources finan-

[1] Lettres missiv. du 11 au 19 août 1589, t. III, p. 15-27. Dans la lettre du 11 août, p. 16, le roi comprend Bordeaux et Bayonne parmi les villes qui reconnaissent son autorité : on verra plus loin par le témoignage de de Thou, que ces villes et les autres dépendant du gouvernement de Guyenne restèrent quelque temps dans une sorte de neutralité. — D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 70 B, 76. — Guillaume de Tavannes, Mém., t. VIII, p. 486. — Madame Du Plessis, Mém., p. 176-178. — Mém. et corres. de Du Plessis-Mornay t. IV, p. 391, 392, 400, 405-409. On y voit que Puicheric, ou Puycharic, gouverneur du château d'Angers, hostile dès le principe à la Ligue, ne tarda pas à se déclarer ouvertement pour la cause royale. — P. Cayet, l. I, p. 193, 194. — Lestoile, regist., journ. de Henri IV, an 1594, p. 231 B. — M. Mourin, La Réforme et la Ligue en Anjou, c. 9, p. 240.

Digitized by Google

cières, pour sauver le corps de la monarchie; et dans les emprunts, dans les aliénations qu'il prévoyait, qu'il considérait comme inévitables, la réunion à la couronne l'aurait soumis à des formalités, jeté dans des difficultés auxquelles il importait d'échapper [1]. Les domaines qu'il tenait en fiefs ne furent unis à la couronne qu'en 1607, et ses pays souverains de Navarre et de Béarn que sous son successeur.

En examinant quelle fut la portion héroïque de la France qui eut le courage de reconnaître Henri IV dès les premiers jours de son règne, et qui par cette résolution contribua au salut du pays; en récapitulant le nombre des gouverneurs, des fractions de parlements, des villes et des portions de provinces, on trouve que le tout ensemble formait à peine la sixième partie du royaume. Mais il ne faut pas croire, sur la foi de beaucoup d'historiens, que le reste de la France suivît le parti de la Ligue : c'est une grave erreur. Une masse considérable de villes et de provinces, ou portions de provinces, embrassa la neutralité, à l'exemple de Bordeaux et de la Guyenne, dont la singulière résolution doit être spécialement mentionnée. Bordeaux et la Guyenne observèrent un édit de leur parlement, en date du 19 août, qui flétrissait l'assassinat de Henri III, assurait aux calvinistes la liberté de conscience, et ordonnait aux Ligueurs qui avaient pris les armes de les déposer. Mais dans tous les actes publics, elles s'opiniâtrèrent à placer le nom et le sceau de Henri III, comme si la France eût été en interrègne [2]. Les villes et les provinces demeurées neutres voulurent voir quelle serait la conduite de Henri IV à l'égard du catholicisme, et quelle serait aussi sa fortune, avant de prendre un parti. En joignant aux neutres, les pays, gouverneurs,

[1] Madame Du Plessis, Mém., p. 184.
Thuanus, lib. XCVII, § 9, et lib. XCIX, § 13, t. IV, p. 800, 884.

magistrats, déclarés tout d'abord pour Henri IV, on a environ la moitié de la population et du territoire.

D'après le nombre restreint de partisans déclarés que le roi compta d'abord, son avénement au trône était entouré d'énormes difficultés. Ces difficultés se seraient accrues encore s'il avait eu un compétiteur au trône, pris dans la maison de Bourbon, choisi dans la branche catholique, reconnu non pas seulement par la Ligue, mais par deux des princes du sang, cherchant dans ce précédent à se créer des droits pour eux-mêmes; par quelques-uns des grands seigneurs défectionnaires; par le parti de ces catholiques ardents dont d'O était le chef, et qui était si disposé à une défection depuis que le roi lui avait refusé d'abjurer sur le champ et sans instruction. La situation déjà si périlleuse de Henri IV ne se chargea pas heureusement de ce nouveau danger, sous lequel il aurait succombé peut-être. Son oncle, le vieux cardinal de Bourbon, que la Ligue avait désigné pour successeur à Henri III dès 1585, était enfermé au château de Chinon, sous la garde du gouverneur Chavigny. D'une part, La Chastre essayait pour la Ligue de se saisir de la personne du vieux prélat, en offrant de l'argent et en formant une entreprise à main armée. D'un autre côté, le comte de Soissons et son frère le cardinal de Vendôme pressaient Chavigny de leur remettre le prisonnier. Dans cette tentative, ils étaient aidés par le duc d'Epernon, qui en ramenant ses sept mille soldats dans son gouvernement d'Angoumois, les faisait avancer jusqu'à Noastre. Les menées furent si actives, et la délivrance du vieux compétiteur parut si probable, dans le cours du mois d'août, que les membres du parlement de Tours les plus dévoués à la cause du roi, crurent travailler dans son intérêt en proposant un moment que l'autorité souveraine fût partagée entre lui et son oncle. Ce coup fut rompu par l'ha-

bile et énergique intervention de Du Plessis-Mornay. Ramassant 20,000 écus, et engageant son bien pour partie de cette somme, afin d'empêcher que la fidélité de Chavigny ne fût ébranlée par les offres séduisantes qu'on lui adressait de deux côtés; rassemblant des forces suffisantes pour assurer le succès de son entreprise, il tira le vieux cardinal de Bourbon des mains de Chavigny, et le transféra à Maillezais, puis dans l'imprenable prison de Fontenay en Poitou, peu de jours après que le roi fut entré en Normandie [1]. Ainsi fut déjouée cette intrigue : le comte de Soissons et son frère le cardinal de Vendôme n'ayant rien de mieux à faire pour le moment, dans leur intérêt, s'unirent au chef de leur maison : le dangereux tiers-parti, démembrement du parti royal, qu'ils avaient voulu commencer dès lors, fut retardé de deux ans, et ajourné à une époque où Henri IV avait déjà surmonté les plus grandes difficultés de son établissement.

Tandis que Henri et ses partisans travaillaient ainsi à reconstituer les principes d'un pouvoir légitime, national, seul capable de tirer le pays de l'anarchie, la Ligue à Paris s'épuisait en combinaisons et en efforts pour le renverser. La veille de la mort de Henri III, elle n'était plus qu'une faction expirante; mais par l'assassinat de ce prince elle se releva au rang de parti qui pouvait disputer le pays à la royauté. Après le coup porté par Jacques-Clément, la confusion répandue dans le camp de Saint-Cloud qui cessa de combattre pour intriguer et délibérer; quelques jours plus tard le démembrement du parti royal

[1] Voir l'exposé de cette intrigue, et les actes subsistant de l'extradiction du vieux cardinal de Bourbon dans les Mém. et corres. de Du Plessis-Mornay, t. 4, p. 398-409, et dans les Mém. de Madame Du Plessis, p. 178-182. L'acte d'extradition est du 4 septembre 1589. Le cardinal de Vendôme devint cardinal de Bourbon, après la mort de son oncle le vieux cardinal de Bourbon, et est désigné dans l'histoire sous le nom de jeune cardinal de Bourbon.

à l'armée et dans les provinces, furent pour moitié dans ce grand changement : l'opinion et les actives menées des ennemis de Henri IV firent le reste. Des fureurs contre le roi mort, et de l'abominable panégyrique du régicide, la Ligue passa promptement aux attaques contre le roi vivant, plus utiles à ses desseins. Les prédicateurs répétèrent dans toutes les chaires que le Béarnais, hérétique et excommunié, était inhabile à régner; que si l'autorité lui était déférée, il en userait aussitôt pour détruire le catholicisme et le remplacer par l'hérésie; qu'en conséquence, quiconque le reconnaîtrait serait excommunié lui-même. Ils ajoutèrent qu'il avait publiquement annoncé vouloir tirer vengeance de la Saint-Barthélemy, et se baigner le bras jusqu'au coude dans le sang, le jour où il entrerait dans Paris. Il y allait donc pour le peuple d'être tué dans cette vie, et damné dans l'autre, s'il laissait Henri IV se saisir du pouvoir. Sur ces trompeuses assurances, il se porta à le combattre avec une ardeur ou plutôt une fureur sans bornes. Ce n'était pas assez que le peuple embrassât la révolte, il fallait encore qu'il y tînt la bourgeoisie parisienne attachée et asservie. Chaque bourgeois eut son Seize pour espion, et pour dénonciateur au moment où il broncherait dans la bonne voie. Il fut loisible d'être Ligueur guisard, Ligueur français, Ligueur espagnol, rebelle à un degré et sous une forme quelconque à la loi fondamentale et à la constitution du pays; mais on ne put être royaliste, partisan de Henri IV, sous peine de la vie. Les factions ont toujours entendu ainsi la liberté. Ce sont deux contemporains qui nous fournissent ces détails. L'un d'eux dit, à la date du 2 août : « Il n'estoit pas permis à Paris de se montrer autre que Ligueur : les gens de bien y estoient exposés à la perte de leurs vies et de leurs biens, et aux mouvements d'une populace furieuse et emportée, que les moines, les

curés et les prédicateurs excitoient continuellement au sang et au carnage, ne leur preschant autre évangile [1]. »

Dans toutes les villes de la Ligue, d'un bout de la France à l'autre, les mêmes moyens employés par le bas clergé et les moines amenèrent les mêmes résultats. Il y eut contre Henri IV un soulèvement pareil à celui qui eut lieu contre Henri III après le meurtre des Guises. Les témoins de ce mouvement insurrectionnel, qui de Paris s'étendit aux provinces, le décrivent en ces termes : « Si l'on considère la fureur du peuple, il se fit quasi une seconde révolte à l'avénement du nouveau roi qui demeura presque tout seul dès le premier jour. Paris, chef de la faction ligueuse, avec la plupart des Parlements et des grosses et petites villes, n'avoient d'autres sentiments et d'autres paroles que des injures pour décrier la juste et équitable autorité de la monarchie. Le marchand quittoit son commerce pour sauter à la hallebarde, et porter son cœur et ses mains à l'injuste maintien de l'usurpation, contre toute sorte d'équité. La rue Saint-Denis avoit ses compagnies de lanciers. Ceux de Lorraine trouvèrent premièrement, pour les commoditez de la guerre, des montagnes d'or dans Paris. Le plat pays, sous prétexte de la religion, contribuoit de tout ce qui dépendoit de ses moyens à l'entière subversion de l'Etat [2]. » Tel fut le mouvement populaire que provoqua l'avénement de Henri IV du côté de la Ligue.

Les ardents promoteurs de ces passions, les grands agitateurs du temps furent les prédicateurs. Parmi eux, les uns servaient Philippe II, les autres Mayenne et la maison de Guise ; mais ils étaient d'accord dans leur

[1] L'auteur contemporain des Supplém. de Lestoile, p. 5, A, B, édition Michaud.

[2] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 76 A. — Legrain, Décad., l. V, p. 196. — Michel Hurault, 2e discours, fol. 104, recto.

haine et dans leurs attaques contre Henri IV, commun ennemi du roi catholique et des princes lorrains. Ils portaient dans la chaire les événements du jour, les exposaient et les interprétaient à leur gré, en même temps qu'ils traitaient les questions théologiques. Ils remuaient donc à la fois les passions politiques et les passions religieuses. Leur autorité fut celle tout ensemble d'orateurs de clubs dans les temps de révolution, et de prédicateurs chrétiens dans les temps de la plus vive croyance. Leur empire fut sans bornes sur les masses depuis 1589 jusqu'en 1592, et les résolutions prises dans l'intérieur des villes de la Ligue le furent toutes sous leur inspiration ou avec leur concours. Henri IV disait que tout son mal venait des curés et des prêcheurs. Le mot n'est que juste quand on le restreint à la persistance dans la révolte, à l'opposition opiniâtre des populations ligueuses.

Un grand mouvement insurrectionnel contre Henri de Bourbon était produit à Paris, et s'étendait de moment en moment dans les provinces. Il s'agissait maintenant de donner une organisation à cette révolte, et un gouvernement au pays en opposition avec celui du roi. Mayenne agita avec sa famille et ses conseillers les résolutions à prendre. Il aspirait dès lors à la royauté, et il nourrit constamment cette ambition. Mais d'insurmontables obstacles s'opposaient à ce qu'il usurpât sur-le-champ la couronne.

Repoussé de Tours, il avait été sur le point de se voir forcé et écrasé dans Paris : général sage, mais malheureux, ses prouesses parlaient peu à l'imagination et laissaient le peuple très froid à son égard.

Un parti considérable dans la Ligue, le parti de la bourgeoisie, ou Ligue française, voulait pour roi le vieux cardinal de Bourbon, alors enfermé à Chinon et bientôt après à Fontenay. Le prince était cardinal, voilà qui don-

Digitized by Google

nait toute garantie à la religion. Il était de la maison de Bourbon, de la maison appelée au trône par la loi fondamentale de l'État, depuis l'extinction des Valois; il était chef de cette maison par le fait de l'exclusion de Henri; enfin il avait été reconnu pour chef de la Ligue, dès 1585 : voilà qui satisfaisait la légitimité, la légalité, le droit public. Enfin il était prisonnier et souffrait pour la bonne cause, et il y avait conscience à ne pas lui tenir compte de sa réclusion comme d'une raison déterminante pour le faire roi [1]. Bonnes gens qui, dans les circonstances les plus périlleuses où la France eût été placée depuis cent soixante ans, trouvaient qu'il n'y avait rien de plus expédient que de lui donner pour chef un prêtre vieux, infirme, imbécile et captif; politiques le plus ridiculement logiques, le plus fatalement consciencieux, que l'on rencontre dans l'histoire entière de nos révolutions. Toutefois ils étaient nombreux, influents, plus entêtés encore qu'aveugles. Mayenne avait donc à compter avec eux et à les satisfaire.

Mais la considération dominante pour lui était celle des princes étrangers. Le duc de Lorraine, le duc de Savoie, Philippe II, réclamaient le trône pour eux ou pour leurs enfants. Si Mayenne le prenait, il se faisait de ces princes autant d'ennemis, et, au lieu d'obtenir leurs secours, il avait à les combattre en même temps que Henri IV.

Dans cet état de choses, Mayenne donna pour roi à la Ligue le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. L'âge et les infirmités du cardinal devaient nécessairement ouvrir dans un prochain avenir une nouvelle succession à la couronne, et à ce moment tous les princes étrangers feraient valoir leurs prétentions demeurées intactes. En attendant, ils avaient à combattre Henri

[1] Villeroy, Mém. d'Estat, t. XI de la collect. Michaud, p. 141, 142.

qui les excluait tous, et à secourir Mayenne qui attaquait Henri. Mayenne songea aussi à satisfaire les républicains de la Ligue, en maintenant l'Union des villes de la Ligue, et le conseil-général de l'Union, auquel on devait déférer toutes les grandes questions, tous les grands intérêts. Ce conseil avait été établi après les barricades, du vivant de Henri III, et porté à quarante membres. On lui avait attribué une portion du pouvoir législatif, la connaissance et la décision des affaires d'État, concurremment avec le parlement et le lieutenant-général. Les députés des villes étaient autorisés à venir y siéger et à participer au gouvernement du pays. En prenant son mandat au sérieux, ce corps pouvait introduire dans la constitution un élément à la fois représentatif et démocratique. Il pouvait aussi faire une redoutable concurrence à la royauté du cardinal de Bourbon et à la lieutenance-générale de Mayenne. Enfin, mal composé et mal dirigé, il avait les moyens de conjurer contre l'indépendance du pays au profit de Philippe II : dans le principe, il présentait ce danger, car alors les Seize y siégeaient à peu près exclusivement. Mayenne, dans l'intérêt de sa puissance, bien plus que dans l'intérêt du royaume, avait déjà diminué ces dangers : au mois de février 1589, il avait changé la composition et l'esprit du conseil en le portant à cinquante-cinq membres, et en y faisant entrer bon nombre de ses partisans ou de représentants de la Ligue française [1]. Maintenant il se flattait que leur ascendant l'emporterait sur celui des Seize restants ; que les députés des villes, arrêtés par la guerre et par les frais de déplacements, s'abstiendraient de venir siéger dans le conseil, et qu'il aurait, lui Mayenne, pour gagner les grandes villes de la Ligue, les apparences, sans avoir les embarras et les dangers d'une institution républicaine.

[1] P. Cayet, l. I, t. I, p. 101 B, 102, 103.

Tandis qu'il jetait ces appâts différents aux républicains, aux princes étrangers, aux partisans ligueurs de la maison de Bourbon, il adoptait les mesures les plus efficaces pour s'assurer la couronne à lui-même. Il prenait le titre de lieutenant-général de l'État et couronne de France ; ce qui, en l'absence et pendant la captivité du roi de la Ligue, lui livrait une grande partie du pouvoir législatif, tout le pouvoir exécutif, et par conséquent la partie réelle et solide de la souveraineté. Il se flattait d'écraser Henri IV sous la masse des forces qu'il rassemblerait, et comptait tirer de sa victoire sur ce prétendant les moyens de ruiner la compétition de tous les autres. En effet, sa victoire lui assurerait le dévouement de son armée ; son armée lui donnerait la force de résister aux souverains étrangers, ainsi que les moyens de surmonter l'opposition de la bourgeoisie de la Ligue, et ses préférences pour la maison de Bourbon ; tandis que l'éclat de son succès lui ramènerait le peuple et le séduirait à son usurpation par l'enthousiasme.

Royauté de Charles X et exclusion de Henri de Bourbon, conseil de l'Union, lieutenance-générale pour lui-même, Mayenne comprit tout dans sa déclaration du 5 août 1589. Dans la délibération du conseil d'Union, qui avait précédé la déclaration, les Seize s'étaient montrés dès le début ce qu'ils devaient être constamment : ils avaient demandé que l'on élût Philippe II pour roi, alléguant que sa piété et ses forces donnaient seules des garanties suffisantes au maintien de la religion et des affaires [1]. Mais le crédit de Mayenne et de ses partisans dans

[1] Villeroy, Apol. et disc., t. XI de la collect., p. 142. « Aucuns » vouloient que l'on esleut le roy d'Espagne et que l'on se jettast » du tout entre ses bras... alléguant la bonne opinion que la com- » mune avoit de la probité, piété, force et moyens dudict roy d'Es- » pagne. »

le conseil avait fait rejeter cette proposition anti-guisarde et surtout anti-française. Dans la déclaration, le lieutenant-général provoquait de plus une croisade contre Henri IV. Tous les catholiques, disait-il, devaient s'unir à lui pour assurer la gloire de Dieu et le salut des hommes. Jusqu'alors ils n'avaient eu à combattre que les ennemis secrets de la religion ; mais à présent c'était aux hérétiques eux-mêmes, aux ennemis déclarés de l'Église, qu'ils avaient affaire : c'étaient eux qu'ils devaient combattre jusqu'à la mort, en prenant Mayenne et les princes de la maison de Guise pour chefs de cette sainte entreprise. Le parlement de Paris, épuré par Bussy-Leclerc et réduit à soixante-dix-huit membres, enregistra la déclaration de Mayenne le 7 août, et donna ainsi l'exclusion à Henri IV. La portion ligueuse du parlement de Toulouse défendit, sous peine de mort, de le reconnaître, et le déclara déchu de ses droits à la couronne, conformément à la bulle d'excommunication de Sixte-Quint (22 août). Le parlement ligueur de Rouen déclara ses partisans criminels de lèse-majesté divine et humaine, ennemis de Dieu, de l'État et couronne de France (septembre) [1].

Ainsi, pour l'exclusion de Henri IV, pour l'établissement du gouvernement de la Ligue, il y avait, après l'approbation du clergé ligueur, la sanction des pouvoirs

[1] Recueil des anc. lois franç., t. XV, p. 5-8. La déclaration de Mayenne, qui date du 5 août, reconnait la royauté de Charles X : « A ces causes, en attendant la liberté et présence du roy. » Cette *reconnaissance* du 5 août est indépendante d'une *proclamation* qui eut lieu le 21 novembre 1589. Les historiens modernes, en rejetant la royauté de Charles X à cette dernière date, induisent dans une grave erreur. — Ces arrêts des portions ligueuses des divers parlements sont également omis ou intervertis dans toutes les histoires. — Nous avons fait remarquer plus haut, que les parlements du royaume se divisèrent en deux fractions, l'une royaliste, l'autre ligueuse. La portion royaliste du parlement de Paris était à Tours en très grande majorité ; celle du parlement de Toulouse à Carcassonne ; celle du parlement de Rouen à Caen.

Digitized by Google

et des corps politiques, c'est-à-dire une légalité menteuse. Le peuple était donc poussé à une résistance désespérée contre Henri de Bourbon par toutes les autorités qui pouvaient le conduire et qui l'égaraient. Mais tandis que les intrigues égoïstes de Mayenne, les étroits et pauvres calculs de la Ligue française jetaient le pays dans une guerre civile dont il était impossible de prévoir l'issue et de calculer les périls, un fait considérable se produisait, un principe d'ordre surgissait. La reconnaissance des droits de la maison de Bourbon avait lieu : cette réserve en faveur de la légitimité, maintenant spéculative et stérile, pouvait dans certaines combinaisons, produire de grands effets. Les succès ou les revers de Mayenne devaient l'étouffer à sa naissance, ou la rendre viable, comme ils devaient décider aussi si le lieutenant-général aurait des chances de passer roi. Mayenne le sentit, et il s'épuisa en efforts pour rassembler à Paris une armée si nombreuse et si bien approvisionnée, que les coups décisifs fussent portés dès l'ouverture de cette grande querelle.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Première campagne de Henri IV depuis son entrée en Normandie jusqu'à l'occupation de la position entre Arques et Dieppe. (20 août-8 septembre 1589.)

Henri entre en Normandie. — Il prend Gournay et Gisors et de là se rend au Pont-Saint-Pierre. — Il est reconnu par Durolet, gouverneur du Pont-de-l'Arche : loyale et généreuse conduite de Durolet. — L'armée royale occupe Darnetal près de Rouen, et engage des combats d'avant-postes contre la garnison de cette ville. — Henri laisse le commandement de l'armée devant Rouen à Biron, et se rend avec une escorte à Dieppe, dans le but d'affermir le dévouement du gouverneur de Chastes et des habitants, et de reconnaître la côte. — Etat politique, religieux et militaire de Dieppe : rentrée récente des Réformés proscrits à Dieppe : de Chastes et la population dévoués au parti des Politiques : Arques et son château récemment soumis par les Dieppois. — Désintéressement et dévouement de de Chastes : réception enthousiaste faite au roi par les habitants de Dieppe. Henri les délivre des attaques de la ville ligueuse de Neufchâtel : défaite des Catillonnais, paysans insurgés. — Le roi reconnaît la position entre Arques et Dieppe, et le parti qu'on peut en tirer pour recevoir les secours étrangers, et pour faire une guerre de défensive. — Il reçoit à Dieppe la confirmation de l'adhésion de Caen qui met sous ses lois toute la Basse Normandie. — Il retourne au camp de Darnetal et dirige des attaques contre Rouen pour attirer l'armée de la Ligue sur ce point. — A la nouvelle de l'approche des Ligueurs et de Mayenne, il conduit son armée à Arques, pour occuper la position entre Arques et Dieppe.

Le temps que le duc employa à ramasser des troupes et à les conduire sur le théâtre de la guerre, le roi le mit à profit pour faire de remarquables progrès en Normandie. Il entra dans cette province le 20 août. A son approche, Gournay et Gisors, qui se trouvent à l'extrême frontière du côté du Beauvaisis, lui ouvrirent leurs portes. Il laissa le sieur de Rubempré dans Gournay, avec sept enseignes du régiment de Picardie. De là il se dirigea au village du Pont-Saint-Pierre, où il attendit le premier effet des promesses des Normands. Si pour Rouen ils ne purent faire ce qu'ils avaient espéré et annoncé, ils tinrent, en ce qui les concernait eux-mêmes, scrupuleuse-

ment leur parole, et l'on peut s'étonner des termes dans lesquels Sully parle de leur conduite, quand on songe qu'à se prononcer alors pour le roi, l'on risquait tout, l'on exposait sa fortune, sa tête, sa famille. Henri, pendant son séjour au Pont-Saint-Pierre, envoya un gentilhomme à Durolet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, pour traiter avec lui (22, 23 août). Durolet ayant lu les lettres du prince, qui le laissaient maître des conditions de sa soumission, pour toute réponse commanda à la garnison de sortir de la ville, la rangea en bataille dans une prairie, fit prêter serment aux capitaines et aux soldats de servir le roi, et dit à ce gentilhomme : « Qu'il retournât » trouver le prince, et lui rapportât ce qu'il avoit vu ; qu'il » n'avoit jamais ouï dire qu'un sujet dût capituler avec » son roi. » L'exemple donné par le gouverneur du Pont-de-l'Arche provoquait d'autres adhésions, et la place qu'il livrait à Henri avait une véritable importance. Cette ville, située au bord de la Seine, devait concourir avec Meulan à rompre les communications entre Rouen et Paris, et priver Paris du commerce qu'il faisait avec la Normandie, des approvisionnements qu'il en tirait [1].

Henri quitta le Pont-Saint-Pierre le 24 août, et mettant toute l'armée en bataille, il la fit marcher toujours en ordre jusqu'à Darnetal où il logea. Ce détail de tactique, qui était un perfectionnement de l'art militaire, et que nous verrons sans cesse se reproduire, est relevé et signalé par les historiens du temps faisant profession des armes. Darnetal, situé à un quart de lieue des faubourgs de Rouen, était dès lors un bourg considérable.

[1] D'Angoulesme, Mém. p. 71. — Discours au vrai, dans les Mém. et corres. de Du Plessis, t. v, p. 7. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 12, 13. — Sully, Œcon. roy. c. 28, p. 72 A. — La lettre du roi, adressée à la reine d'Angleterre, le 24 août, est datée du camp du Pont-St-Pierre, au moment où Henri quitte ce séjour, Lett. missiv. t. III, p. 27.

Digitized by Google

Aussitôt que l'armée royale y fut établie, des combats d'avant-postes commencèrent entre elle et la garnison. Pendant ces préludes d'un siége, Henri laissant le commandement de l'armée au maréchal Biron, courut lui-même, avec quatre ou cinq cents cavaliers, jusqu'à Dieppe, qui s'était prononcée pour lui dès le 6 août, mais dont il voulait éprouver la fidélité et affermir le dévouement [1].

La ville de Dieppe était alors riche et forte. Son port était l'un des meilleurs de la Normandie, à une époque où presque tous les hâvres étaient encore resserrés dans d'étroites dimensions. Son commerce était prospère, ses marins renommés par leur audace et leur habileté, la grande majorité de sa bourgeoisie parvenue à l'aisance ou à la fortune par son industrie. Elle comptait vingt-cinq mille citoyens dans les murs, et cinq mille au faubourg du Polet. Ses fortifications et son organisation militaire lui donnaient les moyens d'opposer une opiniâtre résistance à quiconque l'attaquerait. Elle était défendue par une citadelle bâtie dans ces derniers temps au-devant et à gauche du château ; par le château assis sur une falaise élevée ; par une enceinte de murailles flanquée de tours de distance en distance ; par d'autres ouvrages exécutés dans le port et sur la plage. La population de la ville avait été organisée militairement par le gouverneur Aymar de Chastes. Les compagnies de la milice bourgeoise avaient été doublées, et portées à trois ou quatre cents hommes chacune, nombre qu'il importe de remarquer. Cette milice avait été soigneusement armée, et aguerrie dans de nombreuses expéditions contre les ennemis du voisinage. A ces forces, le gouverneur et l'échevinage d'accord entre eux, avaient joint, depuis les barricades, des troupes mercenaires, payées avec un emprunt

[1] D'Angoulesme, Mém. p. 71, 72. — Discours au vrai p. 7.

de 200,000 livres que les principaux négociants avaient ouvert : ils avaient ajouté encore à ces forces une troupe de 200 maîtres, composée de gentilshommes de la province, réfugiés en grand nombre à Dieppe. Ces divers corps présentaient un effectif de plus de six mille hommes, divisés en infanterie, cavalerie, artillerie. De Chastes, attentif à accroître sans cesse la force militaire de la ville, avait mis en sa possession les localités voisines qui pouvaient servir à ses moyens de défense. Le château d'Arques, avec son donjon, ses fossés profonds, sa vaste enceinte murée et flanquée de quatorze tours, était également fortifié par la nature et par l'art. Il dominait le bourg d'Arques, l'une des entrées de la vallée, et la route principale conduisant à Dieppe. Après le Polet, nul poste n'importait autant aux abords de la place. De Chastes s'en était emparé, dans les derniers mois du règne de Henri III, et en avait confié la garde à deux compagnies bourgeoises de Dieppe, formant ensemble près de huit cents hommes, garnison considérable pour le temps [1].

[1] Le lecteur instruit trouvera, nous le pensons, quelque nouveauté dans cet exposé de l'état de Dieppe à la fin du XVIe siècle. Nous en dirons autant du tableau des opérations militaires autour d'Arques et de Dieppe, que nous allons exposer. Les détails que nous produisons sont tirés en partie des deux sources suivantes : 1° les manuscrits inédits, dont nous devons la communication à l'obligeance du savant M. Féret, bibliothécaire de Dieppe. Le premier appartenant à M. Lelong de Roinville est intitulé : *Des progrès de l'herésie qui existe dans la ville de Dieppe.* Le second appartenant à Mlle Langlois a pour titre : *Mémoire pour servir à l'histoire de Dieppe.* On y trouve de nombreux extraits du *Journal d'Estancélin,* perdu aujourd'hui à ce qu'il paraît. 2° Le rare ouvrage de Desmarquets intitulé : *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe,* Paris Désauges, 1785, 2 vol. in-12. L'auteur a rédigé son histoire sur les Mémoires d'hommes de la localité, Estancelin, Dablon, Gonie, Asseline. Il y a dans Desmarquets quelques erreurs de noms, par exemple Givry pour Guitry, quelques erreurs aussi de dates et de localités. Malgré ces inexactitudes, le livre fournit de précieux renseignements sur plusieurs points. La plus grande partie des détails relatifs à l'état de Dieppe au temps de Henri IV est tirée de cet ouvrage, t. I, p. 242-251.

Digitized by Google

Les dispositions que le gouverneur et les habitants avaient montrées jusqu'alors étaient très propres à rassurer Henri IV. De Chastes, catholique sincère, mais hautement déclaré pour le parti politique, avait fait preuve à la fois de patriotisme éclairé et de dévouement à la couronne. Dans une entrevue qu'il avait eue, du vivant de Henri III, avec le chef ligueur Villars, il avait repoussé toutes les propositions qu'on lui adressait pour l'entraîner dans le parti de la révolte en disant : « Qu'il » estoit françois, et que lui, sieur de Villars, verroit que » l'espagnol estoit le véritable chef de cette Ligue. » Resté serviteur dévoué du dernier Valois, dans l'intérêt de l'indépendance nationale et de la paix publique, il avait transporté cette fidélité au premier Bourbon, et, dès le 6 août, s'était déclaré pour lui. Un grand nombre de Dieppois étaient protestants : lors des édits de proscription contre la Réforme, dictés par la Ligue à la faiblesse de Henri III, plusieurs milliers d'entre eux étaient passés en Angleterre, pour s'assurer la liberté de leur culte. Ces réfugiés après quatre ans d'exil, rentraient dans leur patrie, juste au moment où Henri se disposait à la visiter, et y rapportaient, pour la communiquer à leurs co-religionnaires, l'ardeur de leurs croyances, la haine de leurs persécuteurs. Tous ceux des habitants qui n'appartenaient pas au Calvinisme, appartenaient au parti politique, auquel de Chastes les avait gagnés, et s'étaient énergiquement prononcés contre la Ligue [1].

Tout faisait donc espérer que, parmi les Dieppois, les uns accueilleraient avec une faveur marquée le roi huguenot, les autres le roi légitime Henri IV. Le côté périlleux de l'entreprise était que la Ligue renouvelait

[1] Pour la réponse de de Chastes à Villars et le retour des religionnaires dieppois dans leur patrie, voir le manuscrit n. 1, p. 27, 32; pour les autres détails, Desmarquets, t. I, p. 242-245.

alors même les efforts, prodiguait les promesses et les séductions, pour entraîner à elle de Chastes, ainsi que La Vérune, gouverneur de Caen ; et qu'en ce temps d'odieuses trahisons, plusieurs gouverneurs de places, dans ce qu'on nommait des entreprises doubles, s'étaient saisis de la personne de ceux auxquels ils avaient offert de se livrer [1].

De Chastes avait trop d'expérience pour ne pas deviner les justes appréhensions que le roi devait concevoir, et trop de tact pour ne pas les prévenir. Il sortit de la ville avec sa cornette blanche et les principaux habitants, et alla recevoir Henri et son détachement jusque dans les faubourgs de Dieppe (26 août) [2]. Aussitôt qu'il l'aperçut, il descendit de cheval, et lui dit : « Qu'il venoit saluer » son seigneur, et remettre à sa disposition le gouverne- » ment de la place, » après quoi, il lui baisa les mains. Le roi lui répliqua vivement : « Ventre-saint-Gris, je ne » connois aucun qui en soit plus digne que vous ! » La garnison et les principaux citoyens voulurent lui adresser des félicitations : il coupa court aux discours officiels en disant : « Mes enfants, point de cérémonie ; je ne veux » que vos amitiés, bon pain, bon vin, et bon visage » d'hôte. » Cette familiarité cordiale qui rappelait le roi père du peuple, et qui en annonçait un autre à la France, gagnait les cœurs sans rien ôter à l'admiration qu'inspirait l'intrépidité de Henri : les Dieppois remarquaient qu'au péril de sa vie, il avait traversé les postes de Li-

[1] Discours au vrai, p. 8. « La vertu et la loyauté des sieurs de La » Verune, de Chastes, Roullet, a esté combattue de toutes les tenta- » tions et charmes qui peuvent séduire les plus résoleus. »

[2] La date précise de l'entrée de Henri IV dans Dieppe, fautivement indiquée dans presque toutes les histoires, est le 26 août 1589. Dans sa lettre à Buzanval, du 27 août, Lettr. missiv. t. III, p. 29, 30, le roi dit : « J'arrivay hier en ceste ville de Dieppe, et ay trouvé au » gouverneur toute la fidélité que j'eusse sçeu désirer. »

gueurs qui battaient tout la haute Normandie; et que maintenant, il venait avec une poignée de ses serviteurs se mêler à une multitude armée. L'auteur de la relation à laquelle nous empruntons ces détails ajoute : « Sa majesté fut reçue en grandes acclamations par le peuple; et ce qui fut bizarre mais réjouissant fut de voir le roi entouré de près de six mille hommes armés, lui n'ayant qu'un petit nombre d'officiers à sa main gauche » [1].

Henri paya sa bienvenue aux habitants en les délivrant d'une gène et d'un danger de tous les jours. La ville ligueuse de Neufchâtel, située à sept lieues de là, coupait le passage aux Dieppois, empêchait leurs communications et leur commerce avec tous les pays circonvoisins. Le roi l'envoya investir par les sieurs de Guitry et de Hallot, avec une partie des nobles normands qui l'avaient accompagné dans son voyage, et des troupes tirées de Dieppe. Catillon, gentilhomme du pays, s'avança au secours de Neufchâtel avec quinze cents paysans, mêlés de soldats, qui de son nom avaient pris le nom de *Catillonnais* [2]. C'étaient des imitateurs et des successeurs des Gautiers, partis de la légitime défense contre la soldatesque pour arriver au brigandage, amis de Dieu et de la Ligue, et ennemis de tout le monde; du roi pour ne plus obéir à aucune autorité et pour ne plus acquitter d'impôts; de la noblesse pour ne plus payer de redevances et pour piller ses châteaux; des Dieppois pour dévaliser leurs marchands. La noblesse chargea impétueusement les Catillonnais, les mit en déroute, en tua ou en noya huit cents, dispersa le reste. Neufchâtel fut pris, ce re-

[1] Relation de l'entrée du roi à Dieppe, dans le journal militaire de Henri IV, publié par M. de Valori, p. 39, 40. — Discours au vrai, p. 7.

[2] Les détails historiques sur les *Catillonnais* expliquent deux passages de la satire Menippée, p. 24, 192, éd. 1726. Dans les divers contemporains le nom du chef est écrit : Castillon, Chastillon.

paire de voleurs détruit, Dieppe délivrée. A tous les sentiments que le roi avait inspirés aux habitants se joignit la reconnaissance, et dès lors leur enthousiasme et leur dévouement pour lui furent sans bornes [1].

Henri employa deux jours à étudier l'assiette de Dieppe et d'Arques, les détails et l'ensemble de ces localités, et à se rendre compte du parti qu'il pouvait en tirer pour les diverses exigences de sa situation. Le port de Dieppe lui ouvrait des communications avec l'Ecosse, l'Angleterre, la Hollande : il lui offrait un lieu de débarquement pour les troupes de ces nations, qui promettaient de prochains renforts : ce port avait l'autre avantage de tenir le roi en relation avec le littoral voisin, et de lui fournir le moyen d'en tirer les approvisionnements de son armée. Il pouvait soutenir victorieusement un siége dans la ville, en lui donnant son armée pour garnison, et en recevant du dehors de continuels secours. En cas de revers, Dieppe assurait une retraite par mer, un refuge à La Rochelle ou en Angleterre. Le roi était bien décidé, et il le prouva, à exposer dix fois sa tête pour ne pas reculer et se retirer devant les Ligueurs. Mais il savait trop aussi ce qu'un chef doit à son parti, pour ne pas se ménager à lui-même, s'il survivait, et pour ne pas préparer à ceux qui s'étaient attachés à sa fortune, un moyen de salut dans une nécessité extrême, une occasion de se relever bientôt après. Il songea donc avant tout à s'affermir dans la possession de Dieppe qui était d'une si haute importance pour lui, et il ordonna à de Chastes d'ajouter aux moyens de défense, en commençant des travaux de fortification dans les faubourgs. Mais Henri porta ses desseins et ses combinaisons bien au-delà. A une inspection attentive et faite avec un coup d'œil supérieur d'Arques et de Dieppe, il se convainquit

[1] Discours au vrai, p. 8. — Thuanus, l. XCVII, § 7, t. IV, p. 798. — D'Angoulesme, Mém., p. 72 A.

qu'il n'y avait aucune nécessité de se tenir enfermé dans la ville ; qu'on pouvait s'élargir et tenir la campagne ; qu'en choisissant bien les postes où on logerait l'armée, on lui ferait regagner, par la faveur des lieux, la force qu'elle n'avait pas dans le nombre ; qu'on la mettrait en état de tenir tête à l'ennemi, laborieusement sans doute, mais selon toute probabilité raisonnable, sans péril d'être écrasée [1].

Durant son séjour à Dieppe, Henri reçut par députés et par lettre, l'assurance de la fidélité de La Vérune, gouverneur de la ville et du château de Caen, dont les indécisions avaient cédé, depuis le 19 août, aux pressantes instances de de Chastes, son parent, et de Groulart. L'adhésion de ce gouverneur mit l'importante ville de Caen sous la loi de Henri : Saint-Lô, Coutances, Carentan, dans le voisinage, avaient également reconnu son autorité. Ainsi Henri, à son départ de Dieppe, vit sa domination établie dans la partie maritime de la basse Normandie par la déclaration en sa faveur de ces quatre villes ; et dans une portion de la haute Normandie par celle de Dieppe et du Pont-de-l'Arche. Ces villes et la contrée environnante lui fournirent pendant un mois de l'argent, des vivres pour la nourriture de son armée, des munitions de guerre : elles firent donc presqu'entièrement, par le côté matériel, le sort du commencement de sa campagne. Plus tard elles devinrent le point de départ des conquêtes du roi dans la province, de l'occupation presque entière de la Normandie, qui influa d'une manière sensible sur les opérations de la guerre, et sur les

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 72 B. « Le roy... se résolut d'aller lui-
» mesme visiter Dieppe, reconnoistre les chemins par où le duc de
» Mayenne devoit passer, puis y estant, *choisir un poste avantageux,*
» *lequel par son assiette put remédier à la faiblesse de son armée....*
» Sa Majesté y séjourna deux jours à considérer les assiettes de Dieppe
» et d'Arques. »

événements des quatre premières années de ce règne. Les historiens originaux signalent judicieusement l'importance de la possession de ce riche pays [1].

De retour à son camp de Darnetal, Henri fit toutes les démonstrations qui pouvaient donner à croire qu'il allait entreprendre contre Rouen un siége en règle. Il brûla les moulins des environs, et priva ainsi les habitants d'une partie de leurs subsistances : il dirigea de continuelles attaques contre les portes de leur ville. Leur épouvante fut extrême : ils appelèrent Mayenne à grands cris, et n'eurent pas de cesse qu'ils n'eussent tiré de lui la promesse de s'avancer sans délai à leur secours. Il se mit en effet à la tête de ses troupes, et prit sa marche vers la Normandie. Ce que Henri avait projeté et préparé pour une diversion s'accomplissait ainsi de point en point. Le duc, en se portant à la défense de Rouen et de la Ligue en Normandie, laissait en plein repos les villes et les pays que le roi tenait autour de Paris [2].

Le contentement que la réussite de cette combinaison répandit un moment dans le camp royal fit place bientôt aux plus sérieuses inquiétudes. On apprit que Mayenne, avec des levées faites en France et à l'étranger beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait cru, avec des forces dépassant toutes les prévisions, s'acheminait droit au roi, avec la résolution de le poursuivre partout, de s'attacher

[1] Lettres missiv. de Henri IV, des 27 août, 27 septembre, 11 octobre 1589, t. III, p. 29-31, 49, 56. Ces lettres prouvent que parmi les villes normandes indiquées dans le texte, Dieppe et Caen se sont prononcées pour Henri, et fournissent les plus utiles secours à son armée et à son parti, depuis le commencement de la lutte entre le roi et Mayenne, aux environs de Dieppe et d'Arques. — Le manuscrit n. I, p. 33, 34, Davila, l. x, t. II, p. 503, in-4°, témoignent de l'accession de Saint-Lo, Coutances, Carentan. — Pour confirmation de quelques-uns de ces détails, voir : Discours au vrai, p. 7, 8. — Groulart, Voyages en cour, ch. 2, t. XI, p. 556 A. — D'Angoulesme, t. XI, p. 72 B.

[2] Discours au vrai p. 9. — D'Angoulesme, t. XI, p. 72 B.

uniquement à sa personne, de s'en saisir à tout prix. Pour résister à ces masses, Henri n'avait plus que 9,000 fantassins et 800 cavaliers. Alors les sollicitations de la petite prudence qui l'avaient assailli au camp de Saint-Cloud recommencèrent. Les uns voulaient que, sans perdre un moment, avec 500 chevaux d'élite et libres de tout bagage, il entreprît de gagner la rivière de Loire et de se rendre à Tours. Les autres le pressaient de s'embarquer pour l'Angleterre et d'aller y chercher les secours d'Elisabeth. Le maréchal de Biron insistait surtout pour qu'il se mît à l'abri, pour qu'il se conservât, ajoutant que pourvu que cela fût, tout irait bien, et qu'il se chargeait de tirer l'armée du pas difficile où elle était engagée. La proposition impliquait à la fois une question d'honneur, puisqu'il s'agissait pour le roi de fuir devant ses ennemis et d'abandonner ses partisans au plus fort de leur danger, et une question politique, puisque son séjour en France ou son départ entraînaient avec eux d'incalculables conséquences, tout un avenir d'incertitude, avec une honte pour seul précédent. Il les résolut en homme habitué dès longtemps à ne jamais séparer ce qui était honorable, de ce qui était, ou paraissait utile. La Force, l'un de ceux qui assistaient à ces délibérations du camp nous dit : « Le roi ne put jamais goûter aucun de » ces expédients. Il répondit : qu'il n'abandonneroit ja- » mais ses serviteurs. Que se retirer au-delà de la rivière » de Loire, c'étoit abandonner la meilleure partie de son » Etat, ôter le courage à tous ceux qui lui étoient affec- » tionnés en-deçà, et l'en priver pour jamais. D'aller en » Angleterre, qu'il le feroit encore moins ; qu'il ne se- » roit jamais dit que ses ennemis l'eussent chassé de son » royaume, et qu'il étoit résolu d'y mourir les armes à la » main. » Et comme les partisans de la retraite insistaient, il trancha la discussion en leur alléguant le dire

commun : *Qui quitte la partie, la perd*, maxime dont les princes et les partis politiques ne s'écarteront jamais sans périr [1].

La résolution une fois prise par le roi de ne quitter ni son armée, ni son royaume, ni la Normandie, son conseil agita quelle localité il devait occuper pour se mettre à la fois en sûreté, et avoir moyen de nourrir ses troupes. Henri indiqua celle de Dieppe et d'Arques. Le maréchal de Biron alla la reconnaître en toute diligence, et déclara à son retour qu'on ne pouvait en choisir une meilleure, pourvu qu'on y construisît les retranchements nécessaires. En conséquence le roi leva le camp de devant Darnetal le 2 septembre, et dirigea son armée vers Dieppe. Ses séjours furent à Cailly, Gercy-le-Grand, Anvermé-nil. Il se détourna un peu de sa route pour occuper une ville ennemie, subvenir à sa disette d'argent, fournir pour quelques jours des vivres à son armée, et diminuer d'autant les sacrifices qu'il allait demander aux villes normandes de son obéissance. Il prit Eu, qui appartenait

[1] Mém. du duc de La Force, l. I, c. 3, t. I, p. 66-68 et 78. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I p. 13. — Tout ce que rapporte Mezeray, dans son histoire de France, l. III, t. III, p. 707, 708, des avis émis, des délibérations prises dans le conseil du roi, au sujet du parti que Henri avait à prendre, est de pure invention et complétement faux. Le roi ne fut pas un seul instant ébranlé dans sa résolution de rester en France. Le maréchal de Biron n'eut donc pas à faire, et ne fit pas le discours que lui prête l'historien pour persuader à Henri de demeurer dans son royaume. Le maréchal lui conseillait, sinon de sortir de France, du moins de sortir de Normandie, de se retirer devant ses ennemis, de se réfugier en Poitou, de mettre ainsi sa personne en sûreté, avis que le roi repoussa énergiquement et constamment. C'est La Force, témoin oculaire et gendre de Biron, qui nous l'affirme, et son témoignage, déjà décisif en soi, est encore confirmé par celui de Matthieu et de quelques autres historiens : « M. le duc de Mont-» pensier et le mareschal de Biron, furent d'advis que le roy repas-» sast la rivière au Pont-de-l'Arche, et prist le chemin de Poictou, pour » y recueillir et refaire ses forces. .. Ceste opinion n'estoit pas au goust » du roy. »

normandes de son obéissance. Il prit Eu, qui appartenait en propre à la maison de Guise. Par sa capitulation, qui était une lâcheté, le gouverneur avait mis en parfaite sûreté sa personne, ses biens et ceux de ses soldats, abandonnant les habitants à la discrétion du vainqueur. Ces pauvres gens vinrent implorer la miséricorde du roi. Il leur accorda leur grâce moyennant vingt mille livres, et des bleds pour le pain de munition. Il n'entra pas dans leur ville, tint son armée à une demi-lieue de là, au Tréport, et les garantit ainsi de toute violence [1]. Les lois de la guerre, qui permettaient alors aux soldats le vol, le meurtre, le viol, dans les villes prises d'assaut ou rendues sans condition, et qui, en outrageant l'humanité, ruinaient la nation, ces abominables lois étaient changées par le fait, en attendant qu'elles le fussent régulièrement par un acte législatif de 1590. Henri mérite d'autant plus d'être béni pour ces adoucissements apportés aux horreurs de la guerre, que dans le même temps, les chefs ligueurs, et particulièrement le chevalier d'Aumale, donnaient eux-mêmes à la soldatesque l'exemple et le signal des plus monstrueux excès.

[1] Lettres du roi des 7 et 9 septembre pour son séjour au Tréport et la prise d'Eu, t. III, p. 40, 41. — La Force, Mém., l. I, c. 3, t. I, p. 68. — D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 72 B. 73 A. collect. Michaud. — Discours au vrai, p. 10, 11. « La ville feut préservée d'estre pillée » et saccagée, le roy n'ayant vouleu permettre que aucung y entrast » que le sieur de Chastillon, qui y tint l'ordre et la police qu'il a ac- » coustumé de faire en toute chose, de sorte qu'il n'y advint aulcune » insolence ny force à aucung des habitants de la dicte ville. »

CHAPITRE III.

Suite de la première campagne du roi. Occupation et défense de la position entre Arques et Dieppe. Premiers combats autour de ces deux places. Journée d'Arques. Nouveaux engagements entre les deux armées (8 septembre-6 octobre 1589).

Le roi, en partant du Tréport, conduit son armée à Arques. — Son plan est d'accepter la lutte contre l'armée de la Ligue, mais en se tenant sur la défensive. — Description des localités entre Arques et Dieppe, en prenant le point de départ à Arques. Etude du terrain et énoncé des travaux d'art, dans l'état où ils se trouvaient à la fin du XVIe siècle. État de la vallée d'Arques : une armée ne peut approcher de Dieppe et de ses fortifications par la vallée. Les trois passages pour entrer dans la vallée d'Arques. Les deux routes militaires conduisant jusqu'à Dieppe même. Une route militaire, comprise dans la position, conduisant au Polet, faubourg de Dieppe. Une autre route militaire, hors de la position, celle d'Eu et de Criel, conduisant au Polet. — Le roi résout de relier entre elles, par des travaux d'art militaire, les localités diverses comprises entre Arques et Dieppe, et d'en former une position qui servira à la fois de seconde enceinte fortifiée, d'ouvrages avancés à Dieppe, et de lignes retranchées à son armée. — Henri occupe et fortifie les deux têtes de route conduisant jusqu'à Dieppe même, par un *premier camp*, établi aux environs du château et du bourg d'Arques. — Mayenne renonce à pénétrer jusqu'à Dieppe, en suivant cette direction, et menace Dieppe et l'armée du roi par le côté du Polet. On croit dans l'armée du roi qu'il se portera sur le Polet, en suivant la route comprise dans la position, qu'on trouve à l'extrémité du chemin de Neufchâtel, et en suivant les localités d'Archelles ou de la tête de la chaussée d'Arques, le bas du coteau de Saint-Etienne, l'entrée du village de Martin-Eglise, le plateau depuis Saint-Léonard jusqu'au village de Neuville. — Henri retranche la tête de cette route, en établissant le *second camp d'Arques*, entre Archelles et l'entrée du village de Martin-Eglise. Il fortifie également le Polet du côté de la campagne, et de la route conduisant d'Eu et de Criel au Polet. Autres précautions militaires prises par le roi. — Forces rassemblées par le duc de Mayenne : sa marche en partant de Paris. — Mayenne résout de venir attaquer le Polet, Dieppe, l'armée du roi, en suivant la route d'Eu et de Criel au Polet : sa combinaison en prenant cette route. — L'armée de la Ligue arrive en vue du Polet et du village de Martin-Eglise. — Combats de postes entre les deux armées, du 16 au 21 septembre. — Echecs de l'armée ligueuse dans ses premières attaques contre le camp du roi, et dans ses attaques contre le Polet. — Mayenne tente de forcer le camp du roi. Combat du 21 septembre ou combat d'Arques : dangers de l'armée royale, les ligueurs repoussés ensuite avec perte. — Mayenne renonce aux attaques contre le Polet, contre Dieppe, contre l'armée du roi, du côté droit de la position. Il conduit son armée au côté gauche, par un long circuit. — Il attaque Dieppe à diverses reprises, et est vaincu dans les nombreux combats de postes que se livrent de nouveau les deux armées. — Les renforts d'Écosse et d'Angle-

Digitized by Google

terre, les troupes de Picardie et de Champagne, formant une seconde armée, arrivent au secours du roi. Mayenne décampe. — Le roi réunit les deux armées françaises, et se dispose à marcher contre Paris.

Le roi, partant du Tréport avec son armée, vint camper à Arques et dans les villages environnants le 8 septembre [1]. Il soumit au maréchal de Biron le plan qu'il avait conçu, le système qu'il avait adopté, pour résister à ses ennemis dont l'attaque était imminente : il reçut l'approbation du vieux capitaine, et se mit aussitôt à l'exécution. A notre sens, le point de vue général de cette première lutte entre Henri IV et la Ligue a échappé aux historiens et aux critiques modernes : ils n'ont rien compris du tout au plan du Roi, aux opérations des deux armées, considérés dans leur ensemble. L'étude des historiens contemporains qui ont pris part à ces actions, le dépouillement des manuscrits, l'inspection attentive des lieux, nous révèlent la pensée militaire du roi, nous apprennent ce qui se passa réellement. Henri ne voulut ni décliner et ajourner le combat contre l'armée de la Ligue, ni le livrer dans des conditions d'imprudence. Comme l'infériorité de ses forces était énorme, comme l'époque de l'arrivée des secours qu'il attendait était incertaine, il adopta le système de la défensive, contrairement à ce qu'il pratiqua dans

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 73 A. « L'armée séjourna au Tresport » tout le septième, et le huitième elle vint loger à Arques et autres » villages voisins. » Le témoignage de d'Angoulesme est pleinement confirmé par le Discours au vrai qui indique, p. 14 et 16, un intervalle de cinq ou six jours entre le moment de l'arrivée du roi à Arques, et celui où il se trouve avec son armée à quelque distance de celle de la Ligue qui vient d'arriver. « En moins de trois jours le dict » camp feut tellement fortifié etc. — En moins de deux ou trois jours, » ceste fortification (du Polet) feut achevée. » La date du 12 septembre au lieu du 8, pour l'arrivée du roi à Arques qu'on trouve dans les Mémoires chronologiques, t. I, p. 268, 269 et dans quelques autres historiens, est fautive, et cette erreur doit être relevée, parce qu'elle ne laisse pas le temps voulu pour les travaux de génie militaire, qui furent exécutés.

toutes les campagnes suivantes. Une fois ce plan arrêté, il chercha les moyens d'exécution dans la nature des lieux où il plaça ses troupes, dans les travaux d'art militaire qu'il fit entreprendre.

Une description des localités, telles qu'elles existaient à la fin du XVIe siècle, est nécessaire, pour l'intelligence des desseins du roi et des opérations des deux armées. Dans cette description, on se placera en se tournant vers la mer, et en partant d'Arques pour aller à Dieppe. L'espace compris entre Arques et Dieppe est une vallée longue d'une lieue et demie, resserrée entre deux chaînes de collines escarpées, et formant un parallélogramme, un carré oblong et oblique. Le côté méridional de ce carré se composait, dans ses diverses parties, de la tête de la chaussée d'Arques, à l'extrémité du chemin de Neufchâtel; du hameau d'Archelles que les contemporains nomment le bas d'Arques; [1] de la première section de la chaussée d'Arques, coupée en cet endroit de trois ponts, établissant par un étroit chemin la communication entre les deux chaînes de collines de droite et de gauche, et conduisant à l'entrée du bourg d'Arques; enfin du bourg d'Arques lui-même. [2] Le côté gauche était formé par le château d'Arques; par une vaste enceinte fortifiée, attenante à cette forteresse; par une chaîne de collines que coupaient de distance en distance d'étroits ravins, et que surmontaient les villages de Gruchet, de Rouxmesnil, du Jardin, de

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 73. « A la teste de la chaussée » qu'il fallait passer pour aller à Arques. » — Discours au vrai de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par Sa Majesté, p. 15. On trouvera quelques pages plus loin les citations textuelles.

[2] Davila, l. X, t. II, p. 502. « D'une colline à l'autre, le pays pres- » que toujours couvert d'eau, est marécageux et impraticable. On y » passe seulement par un *chemin très étroit*, coupé de divers ponts » sur la rivière, qui s'y divise en plusieurs branches. » Ce que Davila nomme les trois branches de la rivière sont le ruisseau de Neufchâtel, la Béthune et l'Arques.

Digitized by Google

Janval. Le côté du nord présentait dans son développement la citadelle de Dieppe distincte du château, le château de Dieppe, la ville de Dieppe, le port, le pont fortifié à ses deux extrémités et joignant la ville au faubourg voisin, le grand faubourg du Polet. Enfin le côté droit ou oriental était formé par une seconde chaîne de collines, partagée en deux groupes. Le premier groupe, en partant de Dieppe était formé par trois collines qui supportaient sur leur plateau le village de Neuville, le château de Tibermont, les hameaux de Tiberville et de Saint-Léonard. Le second groupe était le côteau de Saint-Etienne, couronné par la forêt d'Arques, et rejoignant à sa pointe occidentale la tête de la chaussée d'Arques et le hameau d'Archelles, à l'extrémité du chemin de Neufchâtel. Entre les deux groupes il y a solution de continuité, et l'on rencontrait à leur point de séparation le village de Martin-Église [1].

L'intervalle entre les deux chaînes de collines est la vallée d'Arques, dont les travaux des hommes ont complétement changé l'état depuis le XVIe siècle. Au fond de la vallée coule une rivière formée par la réunion des trois cours d'eau de la Béthune, de l'Arques, de l'Eaulne, lesquels se joignent et se confondent un peu au-dessous d'Archelles. La rivière, depuis la réunion des trois cours d'eau jusqu'à son embouchure, est appelée l'Arques par Cassini et par les géographes modernes; mais elle est nommée la Béthune par tous les écrivains du temps de Henri IV. C'est une observation qu'il importe de faire, quand on veut échapper aux confusions et aux erreurs : nous lui conserverons le nom de Béthune que lui donnent les anciens [2].

[1] Voir la carte de Dieppe dans la topographie française dessinée par C. Chastillon, l'un des topographes de Henri IV; le plan de Dieppe et des environs par N. Magin, au dépôt de la guerre, cartes manuscrites et gravées, lettre D; la carte I de notre atlas pour le premier volume.

[2] Discours au vrai, p. 13. « De Dieppe, sortent deux côteaux, au » milieu desquels est une petite rivière *nommée Béthune.* » — D'Angou-

Au XVIe siècle, la Béthune entre Arques et Dieppe n'était nulle part guéable, à la marée haute : elle n'était guéable, à la marée basse, qu'au point où sont situés presqu'en face l'un de l'autre Etran et Bouteille. A la marée montante, le reflux de la mer entrait dans la rivière, la grossissait l'espace de plus de deux lieues, ne laissait de praticable que le bas des côteaux de droite et de gauche, et cela dans un espace étroit. La vallée était toute boueuse, et si entrecoupée de gouffres et de marécages, qu'à grand'peine pouvait-on y faire marcher des troupes, et qu'il était tout à fait impossible d'y conduire de l'artillerie [1]. Militairement, on ne pouvait donc s'approcher de Dieppe et de ses murailles par la vallée, mais seulement par les chemins pratiqués à la sommité et au pied des collines qui règnent d'Arques à Dieppe, à gauche et à droite de la vallée.

Trois passages, dont deux au sud, et un à l'orient, donnaient entrée dans la vallée. Le premier passage du sud était celui qu'on trouvait au bourg d'Arques; le second celui d'Archelles ou de la tête de la chaussée d'Arques, au sortir du chemin de Neufchâtel. Le passage de l'orient se rencontrait dans l'intervalle entre le côteau de Saint-Léonard et le côteau de Saint-Etienne, à l'issue du vallon où est situé le village de Martin-Église. Ces trois passages formaient les têtes des routes, et de la section de route, qui conduisaient à Dieppe et au Polet.

Pour une armée partant de Paris, deux routes seule-

lesme, Mém., t. XI, p. 74 A. « Dieppe a du côté du septentrion la mer » pour aspect et les côtes de l'Angleterre. La rivière de *Béthune* y » entre.... La ville est à la gauche de la dite rivière, et à sa droite » est le Polet. » Davila, l. X, t. II, p. 502. « Ces collines sont séparées par un vallon étroit au milieu duquel coule la rivière de *Béthune*.

[1] Discours au vrai, p. 13. La Force, l. I, c. 3, t. I, p. 68. « La ri» vière qui allait d'Arques à Dieppe ne se pouvait gueyer. » — Davila, l. X, t. II, p. 502.

ment conduisaient jusqu'à Dieppe même, jusqu'au pied de son enceinte fortifiée et de son château, une route d'en bas et une route d'en haut. La route d'en bas était la longue section de la chaussée d'Arques, parallèle aux collines de gauche, et établie au pied des côteaux : elle partait du bourg d'Arques, traversait dans son développement les hameaux de Machonville, de Bouteille, de Saint-Pierre, et conduisait à la porte de la Barre, la porte occidentale et principale de Dieppe, voisine du château et de la citadelle. La route d'en haut régnait sur le plateau de ces mêmes collines : partie de Torcy, elle passait par les villages de Gruchet et de Rouxmesnil, laissait un peu à gauche celui du Jardin, continuait par celui de Janval, et venait, comme la route d'en bas, aboutir à la porte de la Barre. Une route menait au Polet, faubourg de Dieppe. Mais en se frayant un passage jusqu'au Polet, on arrivait seulement dans le voisinage de Dieppe, et non pas jusqu'à la ville elle-même : cette différence doit être soigneusement remarquée, car pour atteindre la ville, il restait de nombreuses difficultés à surmonter. La route du Polet, située à droite des localités que nous décrivons, partait de l'extrémité du chemin de Neufchâtel, remontait entre la Béthune et le côteau de Saint-Étienne jusqu'au village de Martin-Église; puis en suivant le sommet des collines au sortir de Martin-Église, passait par Saint-Léonard et par Tiberville, longeait le château de Tibermont, traversait la paroisse de Neuville et débouchait au Polet. Cette route était la seule de ce côté qui servait de passage aux armées, comme le témoignent tous les historiens du temps [1]. Le

[1] Davila, l. x, t. ii, p. 502, 503. « Il n'y a que deux chemins pour » arriver à la porte de Dieppe, l'un par le *sommet, et l'autre par le* » *pied de la colline de gauche*. Le château d'Arques commande un » bourg de même nom, situé sur cette *chaussée qui mène à Dieppe*. — » Le chemin qui est sur le *sommet de la colline à droite*, mène au

chemin d'en bas qui régnait de Martin-Église au Polet, et passait par Étran et Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, était trop étroit pour les troupes, surtout pour la cavalerie, et ne donnait entrée que dans un terrain couvert la moitié du temps par les eaux de la mer.

Une autre route pratiquée en dehors du rayon des collines qui se prolongent d'Arques à Dieppe, et ouverte à travers les campagnes voisines, menait au Polet : c'était celle qui partait de la ville d'Eu et de Criel. Mais l'armée qui prenait ce chemin au lieu de suivre la route de Neufchâtel, se condamnait à un détour de dix-huit lieues.

Les deux routes ne donnaient d'accès qu'au Polet : elles n'étaient donc pour les communications du dehors avec Dieppe que des voies secondaires et indirectes. Les routes ordinaires, les routes que le commerce et les armées suivaient seules habituellement, comme conduisant seules à la porte et aux murailles de Dieppe, étaient celles qu'on trouvait au sommet et au pied des collines de gauche, et particulièrement la dernière, établie sur la chaussée d'Arques.

En embrassant de son coup d'œil pénétrant les diverses parties du bassin, du carré oblong que forme la vallée d'Arques, Henri résolut de relier ces localités entre elles par des travaux d'art militaire; d'en former une position dont la chaussée et le hameau d'Archelles, le bourg et le château d'Arques seraient la tête; dont la citadelle, le château, la ville de Dieppe, avec le faubourg du Polet, se-

» faubourg du Polet, qui est séparé de la ville par le port et par la » petite rivière de Béthune. » Le Discours au vrai, p. 15, donne une description identique. On la trouvera citée plus loin dans les opérations du roi. Nous n'extrairons ici que le passage suivant : « Du costé » du Polet... le bas du bourg d'Arques approchant de la rivière estoit » l'unique lieu par où l'ennemi y pouvoit venir. » Ce que le Discours appelle *le bas du bourg d'Arques*, est nommé par les autres historiens la tête de la chaussée d'Arques et l'entrée d'Archelles.

Digitized by Google

raient la base; dont les collines de droite et de gauche seraient les deux flancs. Les trois entrées de la vallée d'Arques, et toutes les routes conduisant soit à Dieppe, soit au Polet, durent recevoir à temps les ouvrages propres à les fermer exactement. Ce parallélogramme, pourvu partout de moyens de résistance naturels ou empruntés à l'art, devenait une immense ceinture de défense. Il servait de seconde enceinte fortifiée, d'ouvrages avancés à la ville de Dieppe: il offrait en même temps à l'armée royale une suite de lignes retranchées, derrière lesquelles elle attendrait avec un immense avantage l'attaque de l'ennemi. La position était défendue à la fois par la guerrière population d'Arques, de Dieppe, du Polet, et par l'armée royale. Le roi arrêta de porter ses forces sur les divers points de la position, au fur et à mesure qu'ils seraient menacés; de les loger selon les circonstances, au dedans ou au dehors du carré; tantôt de faire servir la ligne de fortifications à la protection de ses troupes, tantôt d'employer ses troupes à la défense extérieure de la ligne de fortifications. Le plan du roi, conçu avec une rare habileté, fut d'une part de conserver Dieppe; d'un autre, d'éviter toute action générale, toute bataille rangée, et de contraindre Mayenne à lui faire une guerre de postes, où chacune des attaques deviendrait un désastre pour les Ligueurs. Ce fut dans cet esprit que, du 8 au 15 septembre, il distribua les forces dont il disposait, et fit exécuter les divers travaux d'art militaire, pour lesquels il n'eut d'autres ingénieurs que lui-même et le maréchal de Biron. [1]

Le dessein hautement annoncé du duc de Mayenne

[1] Discours au vrai, p. 13. « Soudain eulx deux, sans aultres ingé-» nieux, commencèrent sur le plain dudict costeau, qui est au-dessus » du bourg, à tracer la forme de leur camp, avec les flancs et dé-» fenses nécessaires. »

était de joindre le roi quelque part qu'il fût, pour le combattre sans délai ; et comme il ne supposait même pas qu'il osât l'attendre dans la campagne, il ajoutait qu'il le poursuivrait dans Dieppe, et l'y accablerait sous la masse de ses forces, ou le contraindrait à sortir de France. L'attaque de Dieppe devait donc être la première opération de l'armée de la Ligue, et la direction qu'elle prendrait semblait tracée d'avance. « Le roi, dit un écrivain militaire du temps, jugeoit que le duc de Mayenne qui le suivoit, ne traverseroit point le bois et la colline située sur la main droite, qui ne l'auroit conduit qu'au Polet, mais qu'il prendroit la route ordinaire de la gauche pour arriver jusqu'aux murs de Dieppe. » [1] Cette route était soit le chemin d'en haut, soit le chemin d'en bas, partant du bourg d'Arques, et conduisant l'un et l'autre à la porte de la Barre. Henri travailla d'abord sur ces données et sur ces présomptions, se mit en devoir de disputer les abords de ces deux chemins. Il établit un premier camp fortifié, à la limite, mais en dehors de la position, sur le plateau du côteau qui dominait le bourg d'Arques, et à une faible distance du château d'Arques. Il entoura partout ce camp d'un retranchement dont le fossé avait huit pieds de large et autant de profondeur : de soixante en soixante pas, il le fortifia de redoutes et de ravelins. Outre la population du bourg et des campagnes, tout le monde dans l'armée, depuis le simple soldat jusqu'au plus grand seigneur, mit la main à cet ouvrage, qui fut terminé en trois jours. Le camp fut garni d'artillerie. De plus il était dominé et protégé par le feu du château d'Arques, où Henri fit mettre en batterie bon nombre de canons : ces pièces furent servies par les canonniers de la garde bourgeoise de Dieppe, auxquels une longue pratique avait donné une sûreté et une précision de tir au moins égales

[1] Davila, l. x, t. II, p. 503.

à celles des troupes régulières. Les feux du camp et ceux du château non-seulement enfilaient les avenues du camp, et les deux avenues du bourg d'Arques qui formaient l'entrée de la vallée à gauche, mais plongeaient et portaient dans toute l'étendue de la vallée jusqu'aux collines de la main droite. Ce camp achevé, Henri y fit aussitôt entrer en garde quatre compagnies de Suisses. Il posta, dans les anfractuosités des collines voisines, des corps de cavalerie, qui entièrement à l'abri du canon des ennemis, devaient recevoir par des charges vigoureuses la tête de leur armée. Le roi se posta en personne dans le château, avec toute l'infanterie française, et envoya le maréchal de Biron avec les régiments Suisses dans le bourg d'Arques. Le roi ne se cachait pas derrière les murs de Dieppe : il était campé une lieue et demie en avant, et il invitait l'armée de la Ligue à ce combat qu'elle annonçait vouloir livrer sans retard. L'assurance de cette attitude remplissait son armée de confiance et d'ardeur, sans que rien fût donné au hasard. En se ménageant l'avantage du poste, il avait pris les sages précautions que commandait la disproportion des forces : les écrivains les plus rapprochés de lui, et le mieux dans sa pensée, disent : « En peu de temps l'industrie lui revalut l'advantage » que les ennemis pouvoient avoir sur lui en nombre » d'hommes. » [1] Ces résultats, tout importants qu'ils étaient, étaient les moindres de ceux qu'il avait obtenus. En ce qui regardait l'ensemble des opérations militaires, il avait occupé de la sorte les deux chemins qui allaient jusqu'à Dieppe même, par le sommet et par le

[1] La lettre du roi à la comtesse de Grammont, du 9 septembre, est datée de *la Tranchée d'Arques*, t. III, p. 41. — Mém. du duc de La Force, l. I, c. 3, t. I, p. 69. — Discours au vrai, p. 13, 14. — Manuscrit n. 2, p. 115. — Mémoires chronolog. pour servir à l'histoire de Dieppe, par Desmarquets, t. I, p. 280. Nous ne citerons de ces autorités que ce qui se rapporte à la succession des projets de Mayenne,

pied des collines de gauche; il avait garni l'un des points principaux de la position d'un redoutable appareil de défense.

Henri achevait ces travaux, quand il apprit que Mayenne, instruit par ses espions de la difficulté qu'il trouverait à forcer le passage, avait renoncé à suivre cette route, était remonté vers Neufchâtel et vers le comté d'Eu, et annonçait par cette marche la résolution où il était d'attaquer Dieppe et la position du roi, non plus par le côté gauche, mais par le côté droit. La combinaison du duc était de déjouer tout ce que l'ennemi venait de faire; d'enlever par une impétueuse et successive attaque le faubourg du Polet d'abord, la ville de Dieppe ensuite, tandis que Henri en défendrait les approches à une lieue et demie de là; d'ôter à son adversaire tous les moyens de résistance ou de retraite qu'il pouvait tirer de l'occupation de la place; de marcher ensuite à lui, et de l'écraser sous le nombre. Le roi, de concert avec le maréchal de Biron, arrêta sur-le-champ les mesures propres à ruiner le plan de Mayenne.

Deux routes, nous l'avons vu, conduisaient au Polet. L'une, dont le point de départ était à Neufchâtel, passait à Archelles, à la tête de la chaussée d'Arques, continuait par le bas du côteau de Saint-Etienne jusqu'à Martin-Église, et en sortant de ce village suivait le plateau des

à sa marche, et aux travaux militaires exécutés par le roi. « Les ennemis avoient repris les lieux de Gournay, de Neufchâtel et la ville » d'Eu, et cheminoient avec assurance d'en faire le semblable dudit » Arques, et d'en desloger le roy et son armée. Mais en approchant » de plus près, ayant esté par eux recogneu ce qui avoit esté faict, » comme ils ne manquent pas d'advis et en sont fort bien servis, » combien (quoique) *ce feut leur droict chemin pour s'approcher de* » *l'armée de Sa Majesté, de venir sur le costeau trouver le camp fortifié,* et *qu'ils n'en pussent prendre d'aultres, sans faire un grand* » *détour;* toutes fois plustost que d'en prendre le hazard, ils résolurent etc. »

collines depuis Saint-Léonard jusqu'à Neuville et au Polet. L'autre route était celle qui menait d'Eu et de Criel à la porte du Polet. Au moment de la marche de l'armée ligueuse, les hommes de guerre, dans le camp du roi, croyaient unanimement que Mayenne choisirait la première route, celle de Neufchâtel, et disaient même que c'était la seule qu'il pût prendre. Tout favorisait cette conjecture. En effet l'armée du duc était chargée de bagages, et il s'appliquait à gagner le cœur des soldats, en leur épargnant le plus possible la fatigue. Or pour prendre la route d'Eu, en joignant les dix lieues de Neufchâtel à Eu, aux huit lieues entre Eu et le Polet, il fallait faire un détour de dix-huit lieues, et l'ajouter à une marche qui, depuis Paris, en avait au moins quarante-cinq. Henri admit, avec la masse de ses officiers, qu'il était plus probable que les Ligueurs vinssent par la route de Neufchâtel; mais il considéra comme possible qu'ils arrivassent par celle d'Eu, et il prit ses mesures en conséquence [1]. Voici quels travaux de fortification de campagne et de fortification de places, il opposa au projet et à la marche de son adversaire.

Le roi fit construire deux retranchements. Le premier établi à la tête de la chaussée d'Arques, à l'entrée du hameau d'Archelles, est nommé par les écrivains militaires du temps *le principal retranchement*. Il partait du som-

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 74 B. « L'armée du duc de Mayenne es-
» toit composée de nations différentes, chargée de bagage et de
» gens qui ne marchoient qu'au pas de la picque et à petites jour-
» nées. » — Discours au vrai, p. 15. « Les ennemis résoleurent de
» passer bien plus haut ceste petite rivière qui sépare les deux cos-
» teaux (la Béthune), et de s'aller loger sur l'aultre qui est vis à vis
» de celui où est le chasteau d'Arques. Dont Sa Majesté ayant esté
» advertie, considérant que se logeant sur le dict costeau, ils pou-
» voient attaquer le bourg d'Arques *par le bas*, du costé de la rivière,
» (c'est-à-dire par Archelles) et aller droit à Dieppe pour surprendre
» un grand faubourg qui est du mesme costé et au bout du pont de la

met du côteau de Saint-Etienne et de la lisière de la forêt d'Arques, et s'étendait jusqu'à la prairie baignée par la Béthune : il consistait dans une courtine, flanquée de deux demi bastions, et était garni de huit canons : le tout fut gardé par le régiment suisse de Soleure et par les compagnies de Baltazar de Grissach. La prairie qui remplissait l'intervalle entre l'extrémité du retranchement et la rivière, fut occupée par le régiment de Galaty, lequel fermait entièrement le passage pour aller à la chaussée. A mille ou douze cents pas au-dessous de ce premier retranchement, le roi en établit un autre parallèle, que les contemporains appellent la *tranchée perdue* . La ligne de cette fortification commençait, comme l'autre, au haut du côteau de Saint-Étienne, à la forêt d'Arques, rencontrait et comprenait la Chapelle et la Maladrerie, coupait le chemin qui va de Martin-Église au bourg d'Arques, et s'étendait jusqu'à une étroite et marécageuse prairie, d'environ deux cents pas, arrosée par l'Eaulne et la Béthune, qui se réunissent presque en cet endroit : dans l'espace occupé par la prairie, à peine cinquante chevaux pouvaient se développer de front. Le retranchement avait un fossé, un parapet, une plate-forme, où on logea deux coulevrines : le roi y posta le régiment français de Brigneux et ce qu'il avait de lansquenets : la prairie qui se trouvait entre la fin

» ville, qui pourroit beaucoup incommoder le port et la ville, et peut-
» estre attaquer ensemble l'un et l'aultre, il advisa de pourveoir à
» l'instant à tous les deux. En mesme temps il fict retrancher le bas
» dudict bourg d'Arques approchant de la rivière, *qui estoit l'unique*
» *lieu par où l'ennemi y pouvoit venir.* » Ainsi l'auteur, qui reproduit le sentiment des gens de guerre, considère la route partant de Neufchâtel et aboutissant au bas du bourg d'Arques, c'est-à-dire à Archelles, comme la seule que Mayenne pût prendre. Neufchâtel où le duc était parvenu quand cela s'écrivait, n'est qu'à trente-quatre lieues de Paris en ligne directe; mais il avait conduit son armée à la conquête de diverses places par des circuits qui avaient porté sa marche à quarante-cinq ou cinquante lieues.

Digitized by Google

du retranchement et les rivières, fut gardée par un corps de cavalerie. [1] Dans la fortification de cette localité, qui devint le théâtre du principal combat entre les royaux et les ligueurs, l'habileté de Henri profita des obstacles naturels qui devaient arrêter la marche de l'armée ennemie, à l'entrée et à la sortie du village de Martin-Église, et en tira un parti aussi avantageux que des travaux d'art eux-mêmes. D'Angoulesme qui a combattu dans ces lieux, dit : « L'avenue de Martin-Église est de mauvais abord, serrée entre deux montagnes, et la vallée n'a pas plus de trois ou quatre cents pas de large. Les costeaux d'un costé sont garnis de bois, qu'on appelle la forest d'Arques ; de l'autre ce sont des ravines et des terres pierreuses, où les chevaux ne sçauroient aller qu'avec grande difficulté. Cette assiette estant elle-mesme de difficile accez, fut aidée de l'artifice que la pratique et les règles de la fortification y purent ajouter. Du village de Martin-Église pour venir à Arques, à la main droite il y a un marais large de plus de cent pas, et un petit ruisseau qui n'est pas guayable (l'Eaulne) mais de trois toises de profondeur. Depuis le ruisseau jusqu'à la colline, il y a un grand chemin et un espace où peuvent marcher cinquante chevaux de front. Le sommet de la montagne est garny de

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 73. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 78 et 89. — Discours au vrai, p. 15, 19. — Lettre de Rosny à Corbinelli, dans le journal militaire de Henri IV, p. 43, 44, 46, 49. — Narration sur la journée d'Arques, lettre d'un gentilhomme, en date du 22 septembre, dans la Vie militaire et privée de Henri IV, par Musset-Patay, p. 146-150. La distance entre le principal retranchement était de *mille ou douze cents pas*, comme le témoigne formellement de Thou, l. 97, § 11, t. IV, p. 801 ; La Force, témoin et acteur, l. I, c. 3, p. 78, et le Discours au vrai dans un premier passage, p. 15. « Il lo» gea dans le retranchement un de ses régiments suisses et à *mille* » *pas de là* assist ung corps de garde de soldats françois dans une » maladrerie qui y est. » Le Discours au vrai, p. 19, assigne pour intervalle entre les retranchements, *deux mille pas au lieu de mille*, mais cette contradiction apparente ne provient que d'une faute d'impression.

Digitized by Google

treilles fort épaisses, où la cavalerie et l'infanterie ne pouvoient passer sans se mettre en désordre. » Enfin le roi compléta la défense de cette localité en lui donnant le secours des postes voisins. Il la protégea par les feux du château d'Arques, et par ceux du premier camp fortifié qu'il avait établi près du château, lesquels, comme on l'a dit, commandaient le bas du côteau de Saint-Étienne aussi bien que les environs du bourg et du château d'Arques. Dans l'espace de mille à douze cents pas compris entre la tête de la chaussée d'Arques ou l'entrée du hameau d'Archelles d'une part, et l'avenue du village de Martin-Église de l'autre; dans l'intervalle entre les deux retranchements, le roi établit un second camp: le gros de l'armée royale y fut concentré, mais des corps furent détachés sur tous les points qui pouvaient être attaqués en même temps. Ce second camp est appelé par le roi et par les historiens contemporains *le camp d'Arques*, parce qu'il touchait par son extrémité méridionale au hameau d'Archelles; que ce hameau n'était que la continuation du bourg d'Arques, et qu'il est considéré par eux comme en faisant partie. [1] Le roi laissa la conduite et l'exécution de ces travaux, ainsi que le commandement de ce quartier au maréchal de Biron, et tourna son attention et ses soins vers le faubourg du Polet, qui avait une double importance, et comme l'un des points principaux de la position du côté de l'orient, et comme avant-poste de Dieppe [2].

[1] Date des lettres du roi, des 23 et 25 septembre 1589, t. III, p. 44, 45. « Escript *au camp d'Arques,* » le camp étant établi alors entre Archelles et l'avenue du village de Martin-Église. — Le Discours au vrai, p. 20, dit : « Le retranchement de *l'advenue du bourg d'Arques* » — D'Angoulesme, p. 75. « Le roy, sur le soir, revint du Polet cou- » cher à *Arques*, et y visita toutes ses gardes et ses retranchements. »

[2] Pour ce qui regarde les travaux militaires exécutés par l'ordre du roi, voyez le Discours au vrai, p. 15 et 19. — D'Angoulesme, t. XI, p. 73. — La narration sur la journée d'Arques, p. 149.

Digitized by Google

Il se multipliait à la grande admiration de ses compagnons d'armes, dont l'un a dit : « Il vouloit tout voir, » et son humeur vigilante ne donnoit aucune relasche à » son esprit, ni repos à son corps [1]. » Il partit de son camp à la tête d'un corps de cavalerie, traversa Dieppe, passa au Polet, et du premier coup d'œil se rendit compte de la situation et des besoins de ce poste. La partie du faubourg qui regarde le village de Neuville étant restée ouverte, de Chastes avait entrepris de la fermer aux ennemis en élevant une redoute. Le roi approuva le travail commencé, mais le jugea insuffisant. Par ses ordres, on environna tout le faubourg d'une tranchée profonde qui partait du bord de la Bethune et se prolongeait jusqu'à l'endroit où le terrain, du côté de la mer, était défendu par un fort nouvellement construit sur l'emplacement de l'ancienne bastille des Anglais. Le retranchement avait la forme d'un éperon : du côté de la campagne, il présentait un angle aigu, au sommet duquel on fortifia un grand moulin en le terrassant et palissadant : on y plaça six petites pièces de canon. Les trois avenues conduisant au Polet furent également fermées au moyen de palissades, de pieux et de tonneaux. Les seigneurs, les officiers, les soldats, tous les hommes, et même les femmes du Polet, travaillèrent jour et nuit avec une égale ardeur à ces immenses ouvrages, qui furent improvisés en moins de trois jours. Henri préposa une force considérable à la défense du faubourg et du retranchement. Il y appela un corps de sa meilleure infanterie française. Il fit passer, en outre, au Polet deux compagnies soudoyées par les Dieppois : il y joignit les Poltais en masse, qui pour l'habitude des armes et la valeur le disputaient aux plus intrépides soldats. Il donna le commandement de ces forces à deux chefs renommés pour leur courage et

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 73 B. 75 A.

leur intelligence, le maréchal de camp Guitry, et Chastillon, fils de Coligny. Après avoir assuré ainsi au Polet tous les moyens d'une sérieuse résistance, il retourna au camp d'Arques [1].

Ces divers travaux de génie militaire et ces distributions de troupes eurent deux grands résultats. D'une part, ils transformèrent le Polet, qui par sa situation dominante pouvait faciliter à l'ennemi la conquête de Dieppe, en citadelle protégeant l'un des côtés de Dieppe. D'une autre part, ils fermèrent, à la tête de la chaussée d'Arques et à l'avenue de Martin-Eglise, la seconde entrée au sud, et l'entrée à l'orient de la vallée d'Arques : ils fortifièrent, en y comprenant ce qu'on avait exécuté au Polet, les trois points à droite du carré, et rendirent le roi maître de toute la partie orientale de la position, depuis Archelles jusqu'à la mer.

Les fortifications élevées quelques jours auparavant, depuis Archelles jusqu'au bourg d'Arques, au bourg d'Arques lui-même, au devant du château d'Arques, mettaient au plein pouvoir de Henri la partie méridionale et occidentale de la position. La possession de Dieppe lui assurait la partie septentrionale. Par conséquent, il était fortement établi aux quatre côtés du carré.

Rien n'échappait à son attention. Il s'aperçut que le seul gué que présentait la Bethune pouvait conduire l'armée ligueuse à travers la vallée d'Arques, d'Etran, qu'on trouvait à la droite, au hameau de Bouteille, sis à main gauche;

[1] Discours au vrai, p. 15, 16. — Thuanus, l. 97, § 11, t. IV, p. 801. — Davila, l. X, t. II, p. 505. — D'Angoulesme, Mém., p. 73 B, 74 A, 75, A, B. — Mémoires chron. pour servir à l'hist. de Dieppe, t. I, p. 269-271. Ce dernier ouvrage indique Givry au lieu de Guitry, comme l'un des chefs préposés par Henri IV à la défense du Polet. C'est une erreur qu'il faut relever parce qu'elle a été répétée dans plusieurs histoires, et dans des dissertations composées par des écrivains, et insérées dans des recueils militaires. Le nombre des troupes appelées au Polet, est fixé par La Force, comme on le verra plus loin.

Digitized by Google

lui permettre de regagner la route de Dieppe, et de diriger à l'improviste une attaque contre cette ville. Il fortifia ce point qui importait aux deux côtés de la position à la fois, en élevant un retranchement de Machonville à Bouteille. La dernière précaution que prit le roi, fut de ne rien laisser dans la campagne qui pût gêner le feu de ses nombreuses batteries, et fournir à l'ennemi la moindre provision, le moindre asile. Il fit raser les villages voisins et couper les arbres à deux pieds de terre. Ainsi toutes les combinaisons, toutes les attaques possibles de Mayenne avaient été prévues et devinées par Henri; tous les travaux, moins quelques accessoires sans importance, avaient été exécutés dans les diverses parties de la position, avant le 15 septembre, avant la première attaque des Ligueurs, comme l'attestent les témoins oculaires [1].

Malgré ces précautions multipliées, ces soins infinis, le roi était loin de se dissimuler le danger qu'il y avait pour lui à braver l'armée de la Ligue, armée si nombreuse, qu'au dire des contemporains elle semblait devoir engloutir la sienne. Il demanda du secours à tout le monde, hors du royaume, dans le royaume. Dès le 19 août, il avait envoyé le sieur de Beauvoir-Lanocle à Elisabeth, pour réclamer à court délai un corps de troupes auxiliaires, des munitions, de l'argent. Il sollicita du roi d'Ecosse une levée d'hommes. Il pressa les subsides des Hollandais. Il dépêcha messages sur messages au maréchal d'Aumont et à Longueville, pour diriger en toute hâte

[1] D'Angoulesme, p. 78 A. « Le roy alloit toujours visitant ses forti-» fications, auxquelles il faisoit ajouster ce qu'il jugeoit nécessaire, » tant au Polet qu'au dit *Bouteille* et à Arques. » Pour les autres précautions prises par le roi : Discours au vrai, p. 17; d'Angoulesme, p. 78 A. § 2.; Matthieu, l. 1, p. 14. La Force dit dans ses Mémoires, l. 1, c. 3, p. 70, que tous les préparatifs de défense de Henri étaient faits « quatre ou cinq jours avant que l'armée du duc du Mayne » partit d'Eu. »

vers son camp les corps détachés en Champagne et en Picardie. En attendant ces renforts, il employa toutes les ressources qu'il avait sous la main. Dans les nombreux engagements qui eurent lieu, il mit sans cesse en œuvre la milice bourgeoise de Dieppe : il grossit les rangs de son infanterie et de sa cavalerie des gens de cette population valeureuse, où quiconque pouvait porter un mousquet était devenu soldat. Des secours d'argent ne lui étaient pas moins nécessaires que des secours d'hommes, et il les trouva dans le dévouement des Dieppois. Ayant exposé son extrême nécessité à leurs magistrats municipaux, il reçut d'eux cinquante mille livres pour la solde, pendant quelque temps, de ses stipendiés nationaux et étrangers : ces fonds, déposés sur-le-champ dans sa caisse, furent portés au camp d'Arques, où il put faire la montre à ses troupes [1].

Toute cette conduite de Henri offre un merveilleux mélange d'audace et de prudence, de hardiesse généreuse et de calcul. L'intrépidité cependant y dominait, si nous nous en rapportons à l'impression de ses compagnons d'armes et de péril. « Le roy, dit d'Angoulesme, se voyant approcher d'une force inégale à la sienne, par une résolution invincible de se perdre à la teste de sa petite armée ou d'emporter la victoire, ayant confiance au droit légitime de sa deffense, soutenue par la puissance divine, et par la générosité qui accompagnoit sa personne, attendit de pied ferme tout ce que l'issue d'un combat pouvoit en décider [2]. »

[1] Lettres du roi, des 19 et 23 août, aux ministres et à la reine d'Angleterre, dans les Lettres missiv., t. III, p. 25-27. — Discours au vrai, p. 12, 13. — Manuscrit n. I, p. 32, 35. Le manuscrit ajoute que comme gage de la dette sacrée qu'il avait contractée envers les Dieppois, le roi leur assigna « des rentes racquittables au denier dix, à » prendre sur les deniers du domaine et des tailles de l'élection d'Ar- » ques. » — Mém. chron., t. I, p. 267, 268.

[2] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 74 B.

Tandis que le roi préparait ainsi une héroïque résistance, Mayenne s'épuisait en efforts pour rassembler les moyens de l'accabler. Le duc ayant trouvé de l'argent à discrétion dans Paris, avait promptement levé 20,000 soldats, et sur la foi de ses parents et de ses alliés, il en attendait d'autres. Aussi il estimait que le roi, avec le peu qui était resté autour de lui de l'armée de Henri III, se trouvait hors d'état de lui résister. Il écrivait à Villeroy : « Il n'y a plus de Henry, ni de Valois en France. » Les Bourbons sont tous excommuniés de par le diable, » et M. de Béarn est mal advisé de faire le larron. Nous » verrons s'il faudra que le gascon hérétique aît heur et » joie devant nos bandes confortées par le Saint-Siége [1]. » Il sortit de Paris à la tête de ses troupes le 1er septembre et se rendit à Mantes [2]. Là il quitta un moment ses soldats pour passer en Flandre, s'aboucha à Binch en Hainaut avec le duc de Parme, et en tira promesse de lui envoyer un prompt secours. Après cette conférence, il partit en toute hâte, vint rejoindre son armée, et la conduisit à Vernon. De là il marcha sur Gournay, qu'il contraignit à se rendre, et où il fit prisonnier Rubempré avec sa garnison. Il prit ensuite sa direction vers le nord-est, et réduisit Neufchâtel, Gamaches et Eu. Sur la route, il recueillit successivement les contingents qui lui avaient été

[1] Journal de Brienne et Mém. manuscrits de d'O, cités dans le journal militaire de Henri IV, par M. de Valori, p. 38, 39.

[2] Lestoile, Regist. jour. du règne de Henri IV, p. 6, A, dit que Mayenne partit de Paris le 27 août. Villeroy, alors en rapports continuels de négociations avec Mayenne, et le mieux en position d'être informé de ses démarches politiques, fixe son départ de Paris au 1er septembre (Apol. et disc., t. XI de la collection, p. 143, A). Il y a dans le texte *novembre* au lieu de *septembre*, mais c'est une faute évidente d'impression. Davila, l. 10, t. II, p. 504, donne la même date que Villeroy. Il est très probable que le départ de l'armée de la Ligue eut lieu en deux divisions, sorties de Paris le 27 août et le 1er septembre, et que Mayenne ne partit personnellement que le 1er septembre.

Digitized by Google

promis et qui lui furent amenés par Christophe de Bassompierre, Balagny, souverain effectif de Cambrai, le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, un lieutenant du duc de Parme, et enfin le duc d'Aumale, gouverneur de Picardie pour la Ligue. Avant son départ d'Eu, il compta jusqu'à 27,000 fantassins et 8,000 cavaliers, en tout 35,000 hommes, suivant le calcul des Ligueurs eux-mêmes. Son armée était donc à peu de chose près quadruple de celle du roi. La qualité de ses troupes égalait leur nombre, puisqu'elles se composaient pour plus de moitié de vieux soldats, qui faisaient de la guerre leur métier : c'étaient 4,000 chevaux français, reîtres et wallons, 6,000 Suisses, 3,000 lansquenets, 5 à 6,000 hommes de pied français. La minorité de la noblesse qui, dominée par le préjugé religieux, la crainte ou l'ambition, s'était prononcée pour la Ligue, avait fourni son contingent à cette armée, et lui donnait du relief plus encore qu'elle n'ajoutait à la force de sa cavalerie : dans le corps seul du duc d'Aumale l'on comptait jusqu'à 600 gentilshommes qu'il avait amenés de Picardie. Aussi la confiance de Mayenne n'eut plus de bornes. Il écrivit aux chefs de la Ligue à Paris : « Qu'il tenoit le Béarnais, et » qu'il falloit, ou qu'il se rendît à lui, ou qu'il s'embar- » quât pour se sauver en Angleterre. » Le peuple, dont le privilége est de tout fausser en l'exagérant, supprima l'alternative déjà pleine de jactance de Mayenne. Sur le bruit que le roi était enfermé et acculé dans un coin de la Normandie, les badauds de Paris louèrent des fenêtres rue Saint-Antoine pour le voir conduire lié et garrotté à la Bastille [1].

[1] Thuanus, l. 97, § 7, 10, 11, p. 798, 800, 801. — D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 72, 74, 79 A. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 80. — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. 3, c. I, p. 218. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 16. — Davila, l. X, t. II, p. 504. — Sur le nombre des troupes de Mayenne, il y a quelque différence entre les historiens

Si les historiens modernes ont mal saisi le plan de guerre et les travaux de défense du roi, ils ont exposé plus inexactement encore ce qui eut lieu entre Henri et Mayenne; les termes mêmes dont ils se servent le prouvent. Il n'est question chez eux que de la *bataille d'Arques*, comme si les deux adversaires n'avaient combattu qu'un seul jour, et s'étaient mesurés en plaine et en bataille rangée [1]. Le succès du roi dans cette supposition serait une impossibilité. Dans les temps modernes et entre Européens, il n'est pas donné à une armée près de quatre fois moins nombreuse, comme l'était l'armée royale, de vaincre en ligne une armée ennemie, composée en majorité de vieilles bandes, commandées par un chef habile tel que l'était Mayenne, de l'aveu des deux partis. De plus, dans l'affaire qu'on qualifie de bataille d'Arques, les vaincus n'eurent que 400 hommes selon les uns, 600 selon les autres, mis hors de combat, ce qui écarte jusqu'à l'idée d'une action générale [2]. Les auteurs du XVIe siècle parlent partout de *retranchements* et de *siége*, et mettent ainsi sur la voie de la vérité. Une étude sérieuse des divers engagements entre les deux armées achève d'apprendre ce qui se passa réellement. Ce fut

contemporains. On peut le fixer d'après ce passage de Matthieu : « L'armée de la Ligue, au compte mesme de ceux qui la comman- » doient, estoit de trente-cinq mille hommes. » Matthieu et Davila précisent la composition des troupes de la Ligue et leur qualité. D'Angoulesme témoigne de la présence d'une certaine quantité de noblesse, p. 79 A. « M. d'Aumale, *avec toute la noblesse de Picardie*, » de plus de six cents chevaux, soustenoit ledit duc. »

[1] L'erreur devenue populaire se perpétue. On vend encore aujourd'hui à Dieppe une description du château d'Arques, précédée d'une gravure avec l'inscription : *Bataille d'Arques*. Ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'on trouve insérée au t. XVII du Spectateur militaire, une dissertation ayant pour titre : « Fragment de l'histoire militaire » de la France, 4e art., contenant une relation de la *bataille d'Arques*, » avec une description du terrain et des travaux de défense. »

[2] Discours au vrai, p. 23.

une suite d'assauts dirigés au moins sur six points différents, pendant vingt-trois jours, douze jours contre le Polet et le camp du roi, onze jours contre Dieppe et le château d'Arques, et dont le récit détaillé, comme dit Sully, remplirait un volume [1]. Ce ne fut pas du tout une seule action, ni une bataille, comme on l'a imaginé jusqu'à présent [2].

Le duc de Mayenne, on l'a vu, en sortant de Neufchâtel avait pris sa direction au nord-est, et était remonté jusqu'à Gamaches et à Eu, qu'il avait occupés. En s'imposant ce long détour, et en s'emparant de ces villes, il avait voulu ne rien laisser à l'ennemi qui pût inquiéter les derrières de son armée, gêner ses convois, intercepter ses vivres. Mais ce n'était là que la moindre raison de son mouvement, la partie secondaire de son dessein. En prenant son point de départ à Eu, au lieu de le prendre à Neufchâtel, pour aborder le Polet et Dieppe, il voulait renverser toutes les

[1] La Force, Mém., l. 1, c. 3, t. I, p. 95. — Sully, Œcon. roy., c. 28, p. 73, B.

[2] Dans l'exposé que nous allons présenter, des opérations des deux armées et des nombreux combats qu'elles se livrèrent, nous nous sommes presque partout guidé par les témoignages ou par les actes authentiques des écrivains, au nombre de huit, qui ont vu les lieux et qui ont pris part à la lutte. Voici leurs noms et les titres de leurs actes. Lettres missives de Henri IV, pour plusieurs détails : Lettres de noblesse délivrées au sieur Etrepagny, et priviléges accordés aux Dieppois. — Mémoires anonymes et manuscrits de deux Dieppois, cités p. 64 ci-dessus, à la note. — Mémoires du duc de La Force. — Mémoires du duc d'Angoulesme, alors comte d'Auvergne. — Lettre de Rosny à Corbinelli, et Œconomies roy. de Sully, c. 28. — Narration sur la journée d'Arques, ou lettre d'un gentilhomme, en date du 22 septembre. — Discours au vrai de ce qui s'est passé en l'armée conduite par Sa Majesté. Cette relation officielle a été rédigée dans le camp du roi, au fur et à mesure des diverses marches et attaques des Ligueurs. — Nous n'avons recouru que secondairement, pour quelques détails et pour quelques éclaircissements, aux historiens contemporains qui n'ont pas été témoins et acteurs : P. Matthieu, Davila, de Thou.

Digitized by Google

combinaisons, rendre inutiles tous les travaux de son adversaire. Il s'applaudissait d'avoir trouvé une route qui le conduisait au point qu'il avait résolu d'attaquer, en évitant les fortifications que le roi avait élevées tour à tour à la tête et au flanc de sa position, c'est-à-dire au bourg d'Arques, à Archelles, à l'avenue du village de Martin-Eglise. Plein de ces idées, Mayenne, partant d'Eu, conduisit son armée au hameau de Tibermont, et campa entre ce hameau et la paroisse de Neuville, qui n'est qu'à un quart de lieue du Polet. Il employa les trois premiers jours, du 13 au 16 septembre, à reconnaître ce faubourg et la partie orientale de Dieppe, et à faire les dispositions d'une attaque, au milieu d'escarmouches sans importance entre les deux partis. Le roi, avec sa vigilance accoutumée, fit éclairer les démarches de son ennemi par ses chevau-légers, et s'assura de ses projets par le rapport des prisonniers. Certain qu'il se porterait de sa personne sur le Polet, il disposa tout pour le recevoir conformément aux lois de l'honneur, en même temps qu'aux règles de la grande guerre. Son poste était là où il devait trouver le plus grand danger, et l'occasion de se mesurer corps à corps, dès le début, avec le chef de la Ligue. Il laissa donc au maréchal de Biron le commandement du camp d'Arques et du gros de l'armée, et il se rendit en toute hâte, avec un fort détachement, à Dieppe et au Polet. En joignant les troupes qu'il amenait à celles qu'il avait déjà appelées dans ces deux postes, il disposait de 2,000 hommes de troupes régulières. Il les distribua dans la ville, dans le faubourg, dans les lignes fortifiées qu'il venait de faire construire. Il ordonna à toute la cavalerie dieppoise de prendre rang parmi ses soldats. Il renforça la défense du retranchement du Polet par deux compagnies bourgeoises de Dieppe, formant ensemble près de 800 hommes, qu'il y appela le matin

même du 16 septembre, une heure avant le jour et la première attaque de l'ennemi. Derrière ces troupes concentrées au retranchement, se tenait la population des Poltais, armée en masse et prête à défendre ses foyers. Le roi attentif à tout, profitant de tout, prévoyant tout, prit une dernière mesure de précaution. Il disposa les canons des vaisseaux qui mouillaient dans le port, de manière à favoriser la retraite de ses troupes, et à arrêter l'attaque des Ligueurs contre Dieppe, dans le cas où ils parviendraient à surmonter cette résistance échelonnée, et à s'emparer du Polet contre sa légitime attente [1].

Le plan de Mayenne était d'emporter le Polet, d'y élever des batteries qui, foudroyant l'entrée du port, priveraient, dès l'abord, le roi des secours qu'il attendait d'Angleterre et d'Ecosse; couperaient les vivres à son armée, en interceptant ses communications avec la basse Normandie; l'affaibliraient actuellement, et prépareraient, en outre, sa ruine. En effet, dans les calculs du duc, la

[1] De Thou, l. 97, § 2, p. 801, et le Discours au vrai, p. 16, donnent la date du 13 septembre pour l'arrivée de Mayenne et de son armée en vue des positions du roi, et indiquent ce que le duc fit du 13 au 16. « Les ennemis y arrivèrent (vers le coteau du Polet) le *treizième* » du mois de septembre, et se teinrent pour les trois premiers jours » logez un peu loin. » D'Angoulesme, p. 74 B, 75, 76, fait séjourner Mayenne et son armée à Eu jusqu'au 15 septembre, et dit qu'ils partirent d'Eu ce jour là, pour marcher contre le Polet et le camp d'Arques. Il y a lacune ou erreur dans le texte de d'Angoulesme en cet endroit, comme il y en a une autre évidente, p. 78, § 3, quand il assigne le 27 septembre, au lieu du 21, pour le combat principal entre les deux armées, pour la journée d'Arques. Pour les autres détails, voir les Mémoires chronol. de Desmarquets, p. 271, 272 et 243; et Matthieu, l. I, p. 14. « Il donna la deffense du Polet à Chastillon, » mit en garde le vidame de Chartres, ordonna à Canisy de le sous- » tenir avec huit cents chevaux s'il estoit attaqué, *et de se retirer à* » *la faveur du canon qui estoit dans les navires.* » — La Force, Mém., c. 3, p. 80. « Il y avoit à la ville de Dieppe, pour sa défense et » celle des retranchements qui avoient été faits, *environ deux mille* » *hommes.* »

conséquence nécessaire de l'occupation du Polet était la conquête de Dieppe, la ville n'étant séparée du faubourg que par un pont, et devant se trouver bientôt dominée par ce poste, écrasée de feux plongeants, assaillie par des masses de troupes sans cesse renouvelées [1]. Pour faciliter l'entreprise sur le Polet, une division de l'armée de la Ligue devait en même temps attaquer et occuper l'armée royale, postée au camp d'Arques, et l'empêcher de se porter à la défense du roi et de la place. Ou bien Henri en profitant du court répit que lui donnerait la résistance des siens, s'embarquerait et vuiderait le royaume; ou bien s'il s'opiniâtrait à défendre Dieppe, il y serait accablé. Mayenne, plein de confiance dans l'extrême supériorité de ses forces, ne doutait pas du succès et comptait terminer la guerre d'un coup. Ce plan n'aurait eu quelque chance de succès que si le duc, gagnant plusieurs jours, avait précipité l'exécution et ses mouvements. Quand il agit, le roi par des prodiges d'activité, par les fortifications construites, par un emploi intelligent des forces locales jointes aux forces de son armée, avait donné au Polet des moyens de défense pareils à ceux qu'il avait établis aux abords d'Arques, à l'avenue d'Archelles, à l'avenue de Martin-Eglise, et assuré à la ligne entière de la position une fermeté de résistance que des efforts extraordinaires pouvaient seuls désormais surmonter.

Le 16 septembre, à cinq heures du matin, l'armée de la Ligue sortit de son camp et marcha sur deux colonnes. La division de droite que le duc de Mayenne commandait lui-même, et dans laquelle il avait placé la plus grande partie de son infanterie et sa grosse cavalerie, se porta sur le Polet, où elle trouva le roi en tête. La division de gauche, aux ordres du duc de Nemours, et composée du reste de l'infanterie et de la cavalerie légère,

[1] Davila, l. 10, t. II, p. 504.

alla occuper la hauteur voisine de Martin-Eglise et du camp d'Arques, dont la défense avait été confiée au maréchal de Biron. Le roi n'attendit pas Mayenne derrière les fortifications dont il avait entouré le Polet. Il ordonna à Chastillon d'aller, avec l'infanterie, recevoir l'ennemi à la portée du canon de ses retranchements. Lui-même conduisit une troupe de cavaliers d'élite reconnaître et charger les avant-postes ligueurs, et en combattant parmi les quarante les plus avancés, il eut son cheval blessé d'une arquebusade. Cet engagement présenta pour la dernière fois dans nos armées le mélange des exploits militaires et des prouesses chevaleresques. Un cavalier ligueur demanda à tirer un coup de pistolet en l'honneur des dames. Bellegarde releva le défi, joignit son adversaire, lui cassa le bras gauche, et le contraignit à se sauver dans les rangs des siens pour échapper à la captivité ou à la mort. Dans les escarmouches de cavalerie et d'infanterie qui suivirent, le roi, malgré l'inégalité du nombre, ne recula pas d'un pas, ne laissa pas l'ennemi gagner un pouce de terrain, et lui tua 200 hommes [1]. Sous un chef qui ne comptait pas ses ennemis, et qui bravait ainsi la mort, les troupes royales prirent ce mépris du danger, cet élan, cet entrain, qui viennent à bout de tout, parfois même en dehors des combinaisons des généraux, et des moyens ordinaires de l'attaque et de la défense.

Sur l'autre point, dans l'attaque du camp royal et dans la lutte contre le maréchal de Biron, le duc de Nemours n'eut pas meilleure fortune que Mayenne. Nemours, en

[1] Discours au vrai, p. 16, 17. — D'Angoulesme, Mém., p. 77 B. — Lettre d'un gentilhomme intitulée : Narration sur la journée d'Arques, p. 146. « Le samedy, 16 de ce mois de septembre 1589..... le roy » sortit des fauxbourgs du Polet, avec cinquante chevaux pour les » reconnoistre : lui-mesme attaqua l'escarmouche avec quarante » chevaux, en laquelle son cheval fut blessé d'un coup d'harque- » busade. »

quittant ses tranchées, descendit une côte haute et rapide, occupa le village de Martin-Eglise, où il établit sa cavalerie et son infanterie, se saisit d'un pont jeté sur la petite rivière d'Eaulne, et se trouva alors à portée du camp des royaux. Il envoya quelques escadrons escarmoucher contre leurs gardes avancées, avant d'attaquer avec son infanterie et les forces réunies de sa division le retranchement de la Maladrerie, qu'il avait le dessein d'enlever. Sur l'ordre du maréchal de Biron, le comte d'Auvergne fit une charge impétueuse contre les escadrons ennemis avec la compagnie des chevau-légers du roi commandée par Harambure, celle de Lorges et 200 hommes du régiment de Brigneux. Le détachement ligueur, enfoncé après quelque résistance, se retira en désordre vers le village et vers le gros de son armée. Le maréchal de Biron, accouru sur les pas de ses cavaliers vainqueurs, avec les seigneurs qui servaient comme volontaires, et avec l'infanterie que commandait Montmorency-Damville, força le passage du pont, puis les barricades qui le défendaient du côté de Martin-Eglise, pénétra dans le village, mit en déroute tout ce qui s'y trouvait, infanterie et cavalerie, tua ou fit prisonniers aux Ligueurs quatre cents hommes, parmi lesquels vingt-deux officiers, tandis que lui-même ne perdit pas un homme et n'eut que quelques blessés. Il resta assez longtemps dans le village pour offrir leur revanche aux ennemis, sans qu'ils essayassent de la prendre, après quoi il replia ses troupes et les ramena dans le camp. Ce ne fut qu'au milieu de la nuit que Nemours et sa division rentrèrent dans Martin-Eglise, volontairement abandonné par Biron, et s'y établirent [1].

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 76, 77. — Discours au vrai, p. 17. — P. Matthieu, Hist. de Henry IV, l. 1, p. 14, 15.— Lettre d'un gentilhomme écrite le 22 septembre, p. 146. « En mesme temps, M. le mareschal de » Biron sortit d'Arques (le camp d'Arques) avec environ deux cents

L'issue de ces deux premiers engagements étonna merveilleusement les chefs ligueurs. Ils étaient venus avec l'idée qu'ils avaient moins à combattre l'ennemi qu'à le dissiper, et ils sortaient de ces préludes de la lutte, bravés et battus. S'ils conservaient encore quelques illusions, ce qui suivit acheva de les détruire. A la nuit qu'il fallut passer non loin des retranchements du Polet, les soldats de Mayenne bivouaquant au milieu des hameaux détruits, de la campagne dévastée par le roi, éprouvèrent tous les genres d'incommodités et de privations. Le lendemain, leur chef voulait les laisser se refaire d'une journée et d'une nuit si laborieuses, et leur donner du repos. Mais les Poltais, impatients qu'on leur accordât le moindre relâche, allèrent attaquer leurs quartiers, en enlevèrent un, leur tuèrent cent hommes, et dans le nombre l'officier supérieur qui commandait ce poste. Le même jour, le duc de Nemours essaya de faire avec son canon, ce qu'il n'avait pu effectuer la veille avec la force et le courage de ses troupes : il dirigea pendant deux heures le feu d'une batterie contre le retranchement de la Maladrerie, ou *tranchée perdue*, mais il ne parvint même pas à l'entamer. Mayenne, de son côté, tenta pour la seconde fois les approches de Dieppe. Il avait essayé de pénétrer jusqu'à la ville en se présentant par le Polet, et il avait échoué : il voulut se frayer un autre passage vers la place, en allant rejoindre la chaussée d'Arques et la route qui conduisait à la porte de la Barre. Son but était en même temps de couper le roi et le corps qui défendait le Polet, du camp fortifié et des troupes qui le gardaient, en occupant avec les for-

» chevaux et trois cents harquebusiers, sur huit cents des ennemis » qu'il mit en route, en laquelle en demeura quatre cents et plus. » Mézeray, t. III, p. 704, nous apprend que Charles de Montmorency-Damville, autrefois appelé Méru, frère du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, était colonel des Suisses.

ces de la Ligue, les localités intermédiaires. Pour y réussir, il tenta le passage de la Béthune au gué d'Etran, en face de Bouteille, précisément à mi-chemin entre le Polet et le camp d'Arques. Cette entreprise ne lui réussit pas mieux que les précédentes : la prévoyance du roi, nous l'avons vu, avait retranché Bouteille, et l'avait garni d'un détachement : les ligueurs furent repoussés [1].

L'épreuve était complète. Toutes les armes de la Ligue, l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, s'étaient essayées contre les royaux et avaient échoué. Deux attaques contre les abords de Dieppe et contre le camp du roi avaient été repoussées. Mayenne comprit alors à quel ennemi il avait à faire. Détrompé de ses présomptueuses espérances, revenu de l'espoir de tout emporter de haute lutte et par les soudaines agressions, il commença la guerre de stratégie, avec calcul et circonspection. Il renonça aux opérations qui compromettaient le succès en divisant les forces, aux tentatives simultanées contre le Polet et contre le camp du roi. Il résolut d'attaquer le camp seul, de l'enlever à tout prix, par un grand et général effort, par l'emploi de ses divisions réunies. Il était convaincu que la destruction du gros de l'armée royale, qui était concentré dans le camp, entraînerait la perte des forces disséminées dans le reste de la position du roi, la réduction du Polet et de Dieppe, la ruine de son adversaire. Il employa trois jours à concentrer ses forces en arrière de Martin-Église, et à préparer son armée à une affaire générale [2].

[1] Discours au vrai, p. 18. — D'Angoulesme, Mém., p. 78 A.

[2] Discours au vrai, p. 18, 19. « Leur fureur et animosité se con» vertit sur la Maladrerie, laquelle ils résoleurent de forcer à quelque » prix que ce feust. » — La Force, ç. 3, p. 80. « L'armée du duc de » Mayenne marcha vers nos retranchements... en résolution de faire » un puissant effort pour les emporter, défaire l'armée du roy, se » saisir de sa personne ou le contraindre à une fuite honteuse. »

Henri avait deviné son dessein; il avait quitté le Polet pour retourner au camp d'Arques, et se placer à la tête de son armée menacée. Quelques prisonniers qu'on lui amena, et qu'il interrogea soigneusement, changèrent ses conjectures en certitude : ils lui apprirent que le jeudi 21 il serait attaqué par toute l'armée de la Ligue. Il fit ses dispositions en conséquence, redoublant de vigilance et d'activité. Il passa toute la nuit du mercredi au jeudi à la tête de la première garde. A quatre heures du matin, il envoya ses chevau-légers reconnaître les mouvements et la marche des Ligueurs. Un peu avant le jour, avec le concours du maréchal de Biron, il disposa ses forces pour recevoir l'ennemi et leur assigna l'emplacement définitif qu'elles devaient occuper dans les diverses parties de son camp [1]. L'ordre dans lequel il les rangea n'est décrit nulle part d'une manière exacte; le voici d'après les originaux comparés entre eux.

Il forma de ses troupes trois divisions et les échelonna sur trois lignes. Une division, composée d'infanterie et de cavalerie, défendit la tête du camp du côté de Martin-Église, et fut rangée dans l'ordre suivant en regardant ce village. L'infanterie, formée du régiment de Brigneux, des lansquenets royaux, de quatre compagnies d'aventuriers suisses et français, fut postée à droite de la ligne, et distribuée dans le premier retranchement,

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 78. « Sur les dix heures du soir, » le roy alla visiter les gardes... Le roy passa toute la nuit à la teste » de sa première garde... Sur les quatre heures du matin, Sa Majesté » m'ordonna de m'advancer jusques à mes vedettes, pour luy rap- » porter s'il n'y avoit pas de rumeur dans le camp des ennemis... » L'une des vedettes vint confirmer que c'estoient des gens de guerre, » et qu'à voir les mèches il y avoit plus d'un régiment. » Les précautions infinies du roi étaient d'autant plus nécessaires, qu'au rapport des divers auteurs du temps, Mayenne fit tout au monde pour cacher sa marche, et pour surprendre le camp du roi. — Lettre de Rosny à Corbinelli, p. 43, 44.

ou *tranchée perdue*, depuis la forêt d'Arques jusques et y compris la Chapelle et la Maladrerie. La cavalerie fut placée à gauche, et occupa le terrain depuis la Maladrerie, qui formait la fin du retranchement, jusqu'aux rivières d'Eaulne et de Béthune [1]. Cette cavalerie était divisée en deux escadrons : le premier en tête, commandé par le comte d'Auvergne, était formé de la compagnie des chevau-légers du roi conduite par Harambure, et de celles de Fournier et de Lorges : le second, qui était placé à quelque distance, et qui le soutenait, se composait des compagnies de La Force, de Larchant, de Bacqueville : les deux escadrons avaient ensemble deux cents chevaux. Le maréchal de Biron eut le commandement de cette première ligne, et présida à la défense de cette partie du camp : entouré de soixante cavaliers, parmi lesquels quelques gentilshommes volontaires, il se posta à droite, un peu en arrière de ses troupes [2].

Parallèlement à cette première ligne, au milieu du camp, à une distance presque égale des deux retranchements, une seconde division fut établie : comme la première, elle était formée d'infanterie et de cavalerie; mais ces corps furent distribués dans un ordre différent. L'infanterie se composait du régiment ou gros bataillon suisse de Galaty : ce corps, qui avait été posté d'abord au principal retranchement, en fut tiré pour être placé à la seconde ligne de l'armée royale: il avait pour chefs Montmorency-Dam-

[1] D'Angoulesme, p. 79 A, dit : « La cavalerie occupait tout le ter-» rain qui est depuis la rivière de Béthune jusques à la Maladrerie. » La rivière voisine de la Maladrerie était l'Eaulne; mais comme l'Eaulne se jette très peu au-dessous dans la Béthune, d'Angoulesme les confond.

[2] Pour cette composition et cette distribution des troupes formant la première division ou la première ligne de l'armée royale, dans l'intérieur du camp, voyez le Discours au vrai, p. 20. — D'Angoulesme, p. 73 B, § 2, 79 A à la fin. — La Force, Mém., l. 1, c. 3, p. 79. — Lettre de Rosny à Corbinelli, p. 44-46.

ville et le colonel Galaty : il prit position sur le bord de la Béthune, derrière les escadrons de La Force et du duc d'Auvergne : il fut soutenu par des arquebusiers cachés dans les haies qui bordaient à droite ou à gauche le chemin d'Arques à Martin-Église. Le corps de cavalerie de la seconde ligne comptait environ deux cent quarante chevaux, parmi lesquels les principaux seigneurs et une partie de la cornette blanche. Le roi dirigea les opérations de cette ligne, et conduisit personnellement la cavalerie au combat : il prit son poste à droite, au pied du côteau de Saint-Étienne, très-près, mais un peu en arrière du maréchal de Biron [1].

[1] Cette seconde division ou seconde ligne est formellement indiquée par le Discours au vrai et par La Force. On lit dans le Discours au vrai, p. 21 : « Le régiment des Suisses du colonel Galati, à la » teste duquel estoit avec luy le sieur d'Anville, qui avoit *choisi sa* » *place de bataille à plus de cinq cents pas au-delà du retranchement* » que gardoit l'aultre régiment desdits Suisses. » La Force dit, p. 79, 80 : « A la main gauche, au-delà du chemin qui partageoit la plaine, » étoit placé le bataillon suisse, qui étoit de trois mille hommes, » commandé par le colonel Galaty... Le roy étoit à la main droite, » au-delà dudit chemin, *entre les deux retranchemens*, avec tout le » reste de la cavalerie, le maréchal de Biron avec lui, *un peu au de-* » *vant*, tous les principaux seigneurs qui étoient auprès de Sa Majesté, » et tout ce qui étoit de la cornette blanche. » La Force, récapitulant le nombre des cavaliers aux ordres du comte d'Auvergne, de lui-même, du maréchal de Biron, du roi, ajoute : « Cela faisoit ensemble » environ cinq cents chevaux. » Comme on sait par d'Angoulesme, p. 79 A, 80 A, et par Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 44, 45, que les cavaliers que commandaient le comte d'Auvergne, La Force, Biron, montaient ensemble à deux cent soixante, il en résulte que le roi avait autour de lui deux cent quarante chevaux. Matthieu dans son exposé du combat, s'exprimant en nombres ronds, dit p. 15 : « *De deux cents* » *chevaux qu'il avoit autour de luy*, il n'en demeura que quatre. » Les termes absolus dont La Force se sert au sujet des Suisses et de la cornette blanche, qu'il semble placer exclusivement à la seconde ligne, doivent être expliqués et restreints par le témoignage de d'Angoulesme, témoin oculaire comme lui. D'Angoulesme, on va le voir, met une partie des Suisses, ceux de Galaty, à la seconde ligne; mais une autre partie, ceux de Soleure et de Baltazar, avec une portion de la cornette blanche, à la troisième ligne. Sur ce qui concerne cette seconde ligne de l'armée royale, on ne trouve dans les histoires et dissertations modernes que des omissions ou des erreurs.

Enfin la troisième division occupa et protégea le *principal retranchement*, celui qu'on avait construit près d'Archelles, à la tête de la chaussée d'Arques. Quelques contemporains le nomment le *second retranchement* quoiqu'il eût été élevé le premier, parce qu'ils considèrent, non l'ordre des temps dans lequel les deux retranchements avaient été construits, mais leur position par rapport à l'armée de la Ligue, au moment où elle attaqua l'armée royale, en partant de Martin-Église [1]. La division préposée à la garde du principal retranchement présentait un effectif de trois mille six cents hommes : c'étaient trois mille trois cents fantassins, les uns français, les autres suisses des régiments de Soleure et de Baltazar ; et trois cents cavaliers, fournis par la seconde moitié du corps de la cornette blanche, et par les compagnies des princes de Conti et de Montpensier. La cornette blanche elle-même, ou enseigne du roi, avait été placée en tête de ce retranchement [2].

[1] La Force, l. 1, c. 3, p. 79 et 87, dit : *le principal retranchement, les principaux retranchements.* D'Angoulesme, p. 80 A, dit : *le second retranchement.* « La plaine qui estoit entre le premier retranchement » que nous avions perdu et le *second* qui estoit à la teste de la » chaussée d'Arques. »

[2] La Force, c. 3, p. 79. « Nos principaux retranchements étoient » derrière celui-là au devant du bourg d'Arques... *Les François* gar- » doient ledit retranchement et étoient environ trois mille six cents. » — D'Angoulesme, p. 80 A. « Le second retranchement qui estoit à la » teste de la chaussée d'Arques, gardée par *les régimens de Solleure* » *et de Baltazar. La cornette blanche étoit en bataille* à la teste du » deuxième retranchement; *celles de MM. les princes de Conty et de* » *Montpensier* bordoient le chemin qui va d'Arques (Archelles) à la » Chapelle. » — Le Discours au vrai, p. 21, dit aussi : « Ledit retran- » chement (le principal ou second retranchement) que gardoit *l'autre* » *régiment des Suisses.* » — La Force, c. 3, p. 78, dit : « L'armée du » roy n'étoit pas composée de plus de neuf mille hommes de pied et » *d'environ huit cents chevaux.* » Puisqu'aux deux premières lignes on avait rangé cinq cents chevaux, évidemment il en restait trois cents environ pour la troisième ligne ou principal retranchement.

Digitized by Google

Ainsi il ne fallait pas à Mayenne moins de trois attaques successives, toutes trois heureuses, pour rester maître du camp du roi, et pour s'assurer l'avantage de cette journée. Il trouvait aux deux premières lignes deux généraux consommés dans l'art de la guerre, des chefs de troupes et des soldats d'une intrépidité sans égale. Enfin il devait combattre dans un espace resserré, dans une sorte de défilé, où la multitude des soldats perdait une partie de sa puissance. Malgré l'habileté de ses dispositions, Henri frappé de l'extrême infériorité de son armée sous le rapport du nombre, chercha à la corriger en donnant des auxiliaires à ses troupes régulières, et en leur préparant des renforts, dans le cas où le combat se prolongerait. L'histoire locale, confirmée par des actes authentiques postérieurs, nous apprend que le roi s'aida des forces de la population dieppoise; qu'il grossit les rangs de son armée de toute la cavalerie, des volontaires bien armés et bien montés, de quatre compagnies bourgeoises, de quatre compagnies salariées de Dieppe, formant ensemble environ deux mille hommes. Les récits du combat faits par les grands seigneurs, les narrations nobles, omettent ce concours de la bourgeoisie, que la vérité historique doit rétablir [1]. Le roi en assignant à un corps considérable de ses troupes régulières la défense du Polet et de Dieppe, crut qu'il pouvait sans danger, et l'événement le justifia, mobiliser pour quelques heures une partie de ce corps, et l'appeler sur le champ de bataille au secours de son armée. Aussi dès le commencement de l'attaque des Ligueurs, il dépêcha à Dieppe vers Chastillon pour lui enjoindre de venir en diligence par delà la

[1] Mémoires chron. pour servir à l'histoire de Dieppe, t. I, p. 274, d'après les Mémoires contemporains d'Estancelin, Dablon, Gonie, Asseline. Voir ci-après, à la suite de l'affaire du 21 septembre, les lettres de noblesse délivrées au sieur Etrepagny, les priviléges accordés aux Dieppois.

Digitized by Google

Béthune, avec un fort détachement de l'infanterie qu'il commandait, après avoir laissé la place suffisamment garnie [1].

En même temps que le roi augmentait ainsi, et portait à son plus haut chiffre le nombre des troupes qu'il pouvait opposer à l'ennemi ; en même temps qu'il pourvoyait à la solide défense de son camp, et du même coup à celle de la moitié de la ligne de la position, depuis Archelles jusqu'à Martin-Église, il veillait à ce que le Polet et Dieppe, qui n'avaient guère moins d'importance pour lui, et qui formaient l'autre partie de cette ligne, demeurassent à l'abri de tout danger. Pendant l'attaque principale contre le camp royal, Mayenne pouvait, en détachant une division de son armée, diriger une attaque secondaire contre le Polet et contre Dieppe. Henri prévit cette éventualité, et pourvut avec soin à la sûreté de ces deux postes. Depuis quelques jours, il y avait appelé deux mille hommes de troupes régulières. Ces deux mille soldats furent joints à quatre mille hommes restant de la milice bourgeoise de Dieppe, après l'emprunt que le roi avait fait à cette milice pour le camp d'Arques ; et aux Poltais armés en masse, dont le nombre s'élevait au moins à mille. Le tout ensemble donnait au faubourg et à la ville sept mille défenseurs. Si Chastillon emmenait avec lui un détachement de six ou sept cents soldats, pour prendre part à l'action, il restait encore au Polet et à Dieppe six mille trois cents hommes pour les protéger. Ces forces, placées derrière les retranchements et les murailles, commandées par un officier aussi expérimenté que Guitry, étaient plus que suffisantes pour mettre le Polet et Dieppe à l'abri de tout danger sérieux pendant la courte absence de Chastillon. [2] Rien n'avait échappé à la vigi-

[1] La Force, c. 3, p. 86.

[2] La Force, c. 3, p. 80, donne le chiffre des troupes régulières

lance et aux précautions de Henri, quand il reçut l'attaque des Ligueurs.

Le jeudi 21 septembre, entre cinq et six heures du matin [1], l'armée de la Ligue débouchant de Martin-Eglise, marcha contre le camp du roi. Une circonstance fortuite, très remarquable, favorisa sa marche et ses attaques. L'air était obscurci par un brouillard épais, et l'artillerie du roi qui dominait la position partout, dans son camp, au château d'Arques, sur le plateau voisin de ce

préposées à la défense du Polet et de Dieppe. « Il y avoit à la ville » de Dieppe, pour sa défense et pour celle des retranchemens qui » avoient été faits au dehors, *deux mille hommes*. » On a vu plus haut que la milice bourgeoise de Dieppe montait à six mille hommes. Henri en ayant appelé deux mille au camp d'Arques, il en restait quatre mille, avec mille Poltais armés; ce qui, joint aux deux mille hommes de troupes régulières, formait un total de sept mille hommes pour la protection du Polet et de Dieppe. Déduction faite des six ou sept cents soldats formant le détachement de Chastillon, le faubourg et la ville conservaient donc encore six mille trois cents hommes au moins pour leur défense. Mayenne, instruit de ces circonstances, se garda bien de diriger sur ce point une fausse attaque, qui en le privant de la disposition d'une partie de ses forces, ne l'aurait conduit, comme dans l'affaire du 16, qu'à un échec. Si M. Henri Martin s'était rendu compte de ces faits, il n'aurait pas dit dans son histoire, t. x, p. 184 : « On ne comprend pas que Mayenne, disposant de forces si supé- » rieures, n'ait pas fait faire une fausse attaque sur le Polet pour » prévenir le mouvement de Chastillon. »

[1] Les Mémoires de d'Angoulesme, t. xi, p. 81, disent : « Le combat » commença sur *les dix heures du matin*, et dura jusques à onze » heures. » *Dix heures* est une faute très grave d'impression; il faut lire *sur les cinq heures* ou *sur les six heures* du matin. — La Force, Mém., l. i, c. 3, p. 89, dit : « L'attaque avoit commencé dès *les cinq* » *heures* du matin. » Son témoignage est confirmé par la Lettre de Rosny à Corbinelli, p. 44 : « *Dès la pointe du jeudy*, vingt-unième » de ce mois, » et par la Lettre d'un gentilhomme, p. 146 : « L'en- » nemi parut *dès la diane*. » On verra plus loin combien il est nécessaire de préciser l'heure du commencement du combat. Le texte de d'Angoulesme contient une autre faute non moins grave sur la date. A la page 78 A, § 3, il assigne le 27 septembre, au lieu du 21, pour le combat d'Arques. A la page 81 B, § 6, l'indication du 23 septembre, pour l'arrivée de l'ambassadeur d'Elisabeth, donne moyen de rectifier cette dernière erreur.

Digitized by Google

château, était réduite à l'inaction. L'infanterie ligueuse, conduite par les lieutenants de Mayenne, avait ordre d'assaillir le retranchement qui se prolongeait de la forêt d'Arques à la Maladrerie, c'est-à-dire la portion de la tête du camp du roi où était posté le corps d'infanterie royale aux ordres du maréchal de Biron, avec le maréchal lui-même, un peu en arrière : l'infanterie ligueuse traînait après elle une batterie de quatre canons, et avait laissé à quelque distance le reste de son artillerie, qu'on devait amener aussitôt que l'occasion le demanderait. La cavalerie ligueuse, partagée en sept escadrons de force inégale, prit le chemin de la prairie qu'on trouvait entre la Maladrerie et les rivières d'Eaulne et de Béthune; c'était la partie du camp du roi qui n'avait pas de retranchement, et dont la défense avait été assignée aux deux escadrons de cavalerie commandés par le comte d'Auvergne et par La Force. Comme cinquante chevaux de front pouvaient à peine s'y développer, cette disposition des lieux permettait aux cavaliers royaux, malgré l'extrême infériorité de leur nombre, de disputer le terrain avec avantage. Mayenne commandait en chef la cavalerie ligueuse : il ávait sous ses ordres le duc de Nemours et les autres princes de sa famille, tous ayant voulu prendre part à ce duel entre la maison de Lorraine et la maison de Bourbon. Par la marche et le déploiement des troupes ligueuses, on voit que Mayenne attaquait tout le front du camp du roi à la fois. Il voulait de plus le prendre en flanc. Dans ce dessein, il avait envoyé le comte de Belin, l'un de ses mestres de camp, fouiller et reconnaître la forêt d'Arques, pour diriger un corps de troupes à travers cette forêt. Mais Belin ne put s'acquitter de sa commission : il fut pris par quelques soldats de Henri et amené au camp. On trouva dans sa poche tout l'ordre de bataille de l'armée ligueuse, utile

renseignement dont le roi et Biron profitèrent. Henri, avec cette affabilité qui s'étendait même à ses ennemis, embrassa le prisonnier. Belin, gagné par ces prévenances, parla à cœur ouvert : il dit au roi qu'il aurait bientôt sur les bras toute l'armée de la Ligue, et qu'il ne voyait pas là des forces suffisantes pour lui résister. « Vous ne les voyez pas toutes, monsieur de Belin, dit » Henri, car vous ne comptez pas Dieu et le bon droit » qui m'assistent [1]. » Cette confiance qui l'animait lui-même, il avait su la communiquer à ses lieutenants, à ses officiers, et elle les soutint tous dans le grave péril où ils se trouvèrent un moment. Nulle cause ne domina de si haut les événements de cette journée, ne contribua davantage à son glorieux dénouement.

L'infanterie et la cavalerie de la Ligue, nous venons de le voir, assaillirent en même temps toute la tête du camp du roi. A droite, le maréchal de Biron et sa division d'infanterie repoussèrent longtemps d'une manière victorieuse toutes les attaques dirigées par les fantassins ligueurs contre la tranchée perdue. « Le maréchal de Biron, dit un témoin, donnant sur le haut de la tranchée, la défendit une heure et demie, avec grande perte des ennemis et peu de ceux de Sa Majesté. » L'infanterie ligueuse finit par y pénétrer ; mais elle fut contrainte de l'abandonner peu après, par suite de la solidarité entre ses opérations et celles de sa cavalerie qui échouèrent [2]. Tandis que ces faits se passaient à droite et au retranchement, à gauche et dans la prairie, la cavalerie, composée des deux escadrons commandés par le comte d'Auvergne et par La Force, soutenait la lutte avec un courage égal et un bon-

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 79 A. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 80. — Sully, Œcon. roy., c. 28, t. I, p. 72 B.

[2] Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 44. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 81 : « Leur infanterie donna à notre premier retranchement qu'elle » emporta d'abord. »

Digitized by Google

heur plus grand encore. Le premier escadron ligueur, celui des Albanais, fut vigoureusement reçu par les chevau-légers de Fournier et défait; le chef Jean-Marc fut tué. Le second, commandé par Sagonne, l'un des mestres de camp de la Ligue, se présenta ensuite. Le comte d'Auvergne le provoqua au combat comme l'un des meurtriers de Henri III en qualité de Ligueur. Le comte n'avait alors que seize ans. Sagonne lui cria : « Du fouet, » du fouet, petit garçon! » Il se précipita sur lui avec une aveugle fureur, et ne blessa que son cheval du coup qu'il lui destinait. Le petit garçon lui cassa la cuisse d'un coup de pistolet, et Sagonne en tombant se tua. Ses soldats épouvantés tournèrent le dos, et furent poursuivis par les royaux jusqu'à l'escadron de Balagny, qui rompit sans attendre le choc de l'ennemi. Le duc de Nemours s'avança pour réparer ces revers, et y ajouta. Son escadron chargé de front par le comte d'Auvergne, en flanc par La Force et Bacqueville, avec une impétuosité irrésistible, se renversa sur celui du duc d'Aumale qui le suivait, et y porta un affreux désordre. Il fallut que Mayenne marchât avec sa réserve, pour prévenir une déroute totale. Son infanterie, à la vue des nombreux échecs essuyés par sa cavalerie, prit l'épouvante et s'enfuit confusément de la tranchée perdue ou premier retranchement des royaux, qu'elle avait un moment occupé [1].

Tout jusque-là avait réussi aux royaux. Les chances défavorables arrivèrent à leur tour, mais contrairement aux lois de la guerre ordinaire, comme aux règles de la loyauté entre ennemis. Il importait peu à Mayenne de dérober la victoire, pourvu qu'il l'obtînt. Il résolut d'attaquer les royaux au dehors avec ses forces marchant en bataille, au dedans avec une troupe introduite fraudu-

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 79 A, B. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 81. — Discours au vrai, p. 20, 21.

leusement dans leur camp. Par son ordre, ses lansquenets arrivèrent jusqu'au pied de la tranchée perdue en criant *vive le roi!* et en se présentant comme transfuges. Leurs compatriotes, les lansquenets royaux, trompés par ces démonstrations, leur donnèrent eux-mêmes les mains et les attirèrent à leur retranchement. Biron survenant, ils abaissèrent leurs drapeaux et leurs piques, et lui dirent qu'ils voulaient se rendre et servir le roi, sous la condition qu'il leur garantirait ce que Mayenne leur devait de solde. Le maréchal et le roi lui-même ajoutèrent foi à leurs protestations, parce qu'ils étaient entrés en traité avec la couronne dès le temps de Henri III : ils les reçurent à composition, et leur ordonnèrent de se retirer à l'écart, vers la main droite, chargeant deux officiers supérieurs de veiller sur leurs mouvements. Ils se tinrent immobiles, et dans l'attitude de la soumission, jusqu'à ce que les engagements recommençassent entre les deux partis. Mayenne ayant reformé ses troupes, dirigea une seconde attaque générale contre la tranchée perdue, avec sa cavalerie et son infanterie, et ce dernier corps ne tarda pas à pénétrer sur quelques points de la ligne du camp royal. Les lansquenets de la Ligue voyant cet avantage des leurs, jugèrent leur moment venu. Alors, par une perfidie sans précédent et sans nom, ils se jetèrent sur tout ce qui était autour d'eux, tuèrent, blessèrent ou firent prisonniers les lansquenets royaux et les aventuriers suisses, s'assurèrent de la personne des officiers chargés de les surveiller, déchargèrent leurs arquebuses sur la troupe du roi et sur celle du maréchal Biron, et répandirent partout le désordre et l'effroi. L'un de leurs capitaines put pénétrer jusqu'au roi, le somma de se rendre au duc de Mayenne, et présentant son épieu contre lui, s'avança d'un pas pour l'en frapper. Henri le désarma, le fit prisonnier et défendit à ses gardes de lui donner la

mort. Echappé à ce danger personnel, il se retrouva en présence de la périlleuse difficulté de la situation, ayant à lutter à la fois contre la force, le nombre et la ruse. Les Ligueurs, aidés par la diversion de leurs lansquenets et redoublant d'efforts, s'emparèrent enfin de la tranchée perdue ou premier retranchement, occupèrent la prairie voisine, et se virent maîtres de toute la partie du camp du roi rapprochée de Martin-Eglise. Poussés par Mayenne, ils marchèrent en gros corps et la pique basse vers la troupe où était le roi, entre les deux retranchements. Le duc espérait forcer cette ligne intermédiaire comme la première, marcher de là victorieusement à l'attaque de la troisième, et achever la ruine de l'ennemi et son succès par la prise du principal retranchement [1].

Du côté des royaux tous les chefs de corps, et Henri plus que personne, firent des prodiges pour disputer le terrain à l'ennemi et pour arrêter sa marche. Le maréchal de Biron donna ce qu'il avait de cavalerie au grand-prévôt Richelieu et au vidame de Chartres Maligny, leur ordonna de harceler par des charges vigoureuses et incessantes l'infanterie ligueuse, tandis que lui-même l'attaquait avec ses fantassins, et il parvint à la refouler un moment. Mais il se trouva bientôt hors d'état de boucher le passage à ce flot d'ennemis; il fut trop heureux d'empêcher sa troupe d'être écrasée, et de la maintenir en ordre de bataille, au pied du côteau de Saint-Etienne. Le comte d'Auvergne et La Force, à la tête de leurs escadrons, attaquèrent avec furie la cavalerie ennemie et la contraignirent à reculer deux fois. Mais si leur courage restait entier, les forces et les moyens de défense étaient presque épuisés, après un combat qui durait de-

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 79 B, 80 A. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 85, 86. — Discours au vrai, p. 21, 22. — Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 46-48. — Lettre d'un gentilhomme, p. 148, 149.

puis cinq heures. La Force avait quarante-neuf hommes ou chevaux tués ou blessés de sa seule compagnie. Lui-même était si accablé de fatigue que, s'appuyant sur l'arçon de sa selle, il dit plusieurs fois : « Je n'ai » plus ni force ni haleine ! » Le comte d'Auvergne et lui furent contraints de se replier vers la seconde ligne de l'armée, vers les Suisses de Galaty et vers l'escadron du roi, et d'y chercher une protection pour eux-mêmes, un point d'appui pour les corps qu'ils commandaient. Henri conduisit le reste de la cavalerie au combat, chargea l'ennemi jusqu'à dix fois, rallia ses troupes trois fois, et eut deux chevaux tués sous lui. Voyant les siens faiblir, il tentait par cris, par prières, par menaces, tantôt d'arrêter l'un, tantôt de remettre l'autre à son rang, demandant à haute voix si, dans toute la France, il n'y aurait pas cinquante gentilshommes qui eussent assez de résolution et de cœur pour mourir avec leur roi. Ces efforts et ces reproches restèrent vains quelque temps; c'était le moment de la panique : de deux cent quarante chevaux qui combattaient autour de lui, il n'en demeura bientôt que quatre. Après la dispersion de ses cavaliers, Henri se retira à la seconde ligne et vers le bataillon des Suisses. L'infanterie et la cavalerie de la Ligue, s'étant réunies et ralliées, s'avancèrent rapidement entre la tranchée perdue et la seconde ligne des royaux. Arrivées à trois cents pas de cette ligne, elles se présentèrent si nombreuses qu'elles ne laissaient pas un pied de terrain vide, et que littéralement elles couvraient la terre [1].

[1] La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 83, 84, 85, 86, 87. — D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 80. — Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 46. — Lettre d'un gentilhomme, p. 149. — Davila, l. X, t. II, p. 510. — P. Matthieu, l. I, p. 15, 16. Voici quelques détails sur ce que fit le roi pour la défense du terrain entre la tranchée perdue et la seconde ligne de l'armée, et sur la panique et la dispersion momentanée du gros de sa cavalerie, que Matthieu tenait de la bouche même de Henri.

La Force qui a raconté ce combat avec autant d'intelligence qu'il y déploya d'intrépidité, dit · « Les affaires » étoient en mauvais état. Sa Majesté, qui étoit au-delà » de tous les principaux retranchemens, ne pouvoit de- » meurer plus longuement sans être obligée de soutenir » tout le choc. De quitter aussi le dehors où il avoit tou- » jours demeuré, pour se retirer dans les retranchemens, » le roi eût donné de l'épouvante aux siens. En ces per- » plexités, il commanda que l'on appelât son ministre, et » lui fit faire la prière à la tête de sa troupe. ». Sully, un autre combattant de cette journée, ajoute : « Que les » choses étoient quasi au désespoir. » Le danger fut donc très grand. Il ne fut pas extrême, parce que Biron, Henri et les autres chefs de corps ne faiblirent pas un seul instant; parce qu'ils se conduisirent par le principe qu'en toutes choses tenir bon c'est vaincre; parce que leur inébranlable fermeté leur donna moyen d'attendre le retour de la fortune, et de recevoir des hommes et des événements imprévus l'aide qui permet à une cause de se relever. Biron, quoique débordé à sa gauche, maintint ses troupes en si bon ordre qu'elles étaient prêtes à recommencer l'action. La Force et le comte d'Auvergne, accablés mais non vaincus par la fatigue, entretinrent jusqu'au bout le combat contre la cavalerie de la Ligue. Henri, au milieu de la dispersion et de la fuite momentanée du reste de sa cavalerie, ne songea pas un seul instant à se retirer vers son principal retranchement et à y chercher une légitime protection contre l'attaque de l'ennemi. Résolu à ne pas reculer d'un pas, il s'approcha

« Le roy retourna dix ou douze fois à la charge, et deux chevaux » furent tuez sous luy... De deux cents chevaux qu'il avoit autour » de luy, il n'en demeura que quatre... J'ay ouy dire au roy qu'il » rallia deux ou trois fois ses gens, mais que tout aussitost ils éva- » nouissoient, ne pouvant paroistre dans cette grande multitude d'en- » nemis. »

du colonel Galaty et lui dit : « Mon père, gardez moy une » picque icy, car je veux combattre à la teste de vostre » bataillon. » Ainsi, au sortir de la lutte à cheval, soutenue avec le gros de la cavalerie française, il venait en commencer une autre à pied et dans les rangs de l'infanterie suisse, pour la défense de sa seconde ligne [1].

Deux hommes, animés de son esprit et enflammés par son exemple, lui vinrent diversement en aide, lui fournirent les moyens de sortir de la périlleuse situation où il était engagé, et changèrent la face des affaires. Le premier fut le colonel Galaty, qui ce jour-là montra ce que peut, contre une armée entière, un corps d'infanterie solide commandé par un chef habile et résolu. L'infanterie et la cavalerie de la Ligue, venant de deux côtés, se précipitèrent sur le gros bataillon des Suisses, faisant leur dernier effort pour le culbuter, et pour jeter toutes les troupes du roi dans son second et principal retranchement. Ni le nombre des ennemis, ni la perte de soixante de ses soldats abattus au premier choc n'ébranlèrent Galaty. Il opposa aux troupes de Mayenne un mur infranchissable, les décima par un feu meurtrier avec l'aide des arquebusiers postés dans les haies, et les arrêta court. Tout alors du côté du parti du roi commença à se rétablir. Le duc de Montpensier, posté au principal retranchement et à la troisième ligne, amena à Henri ses cavaliers de réserve : les fuyards se rallièrent, et le roi, replacé tout à coup à la tête d'un corps nombreux de cavalerie, put reprendre l'offensive contre celle de la Ligue. Les valeureux escadrons du comte d'Auvergne et de La Force, secondés par cette troupe, aidés par cette attaque,

[1] La Force, p. 87 et 84. Il dit à cette dernière page : « La Force » demeura à cet exercice jusqu'à la fin et maintint toujours le com- » bat. Le roy dit souvent que la France lui devoit beaucoup de cette » journée. » — Sully, Œcon. roy., c. 28, p. 73 B. — Pour le mot du roi au colonel Galaty, voir P. Matthieu, l. I, p. 15.

reprirent haleine de leur côté et exécutèrent des charges heureuses. Une partie de la cavalerie ligueuse chercha alors un passage moins disputé vers le principal retranchement; elle se détourna à droite et s'engagea dans la vallée d'Arques; mais elle y trouva les marais, où les uns se noyèrent, les autres restèrent embourbés jusqu'aux sangles. En même temps, le brouillard qui obscurcissait l'air depuis le matin s'étant dissipé, l'artillerie royale put agir, et ouvrit le feu contre les ennemis. Trois batteries, dominant toutes trois le champ du combat, avaient été établies, la première de huit canons au sommet de la courtine du principal retranchement, la seconde sur le plateau de la colline voisine du château d'Arques, la troisième dans le château lui-même, admirablement servie par les canonniers bourgeois de Dieppe. Mayenne se trouva entre deux feux : celui du principal retranchement le foudroyait en tête, ceux d'Arques de côté. Ces derniers lui firent éprouver les pertes les plus sensibles : chaque boulet enfilait les rangs de l'armée ligueuse qui lui présentait le flanc, et jetait bas vingt-cinq ou trente hommes. Mayenne convaincu que plus il avancerait plus il éprouverait de pertes, donna le signal d'une retraite qui ruinait tous ses desseins. Il se replia jusqu'à la ligne de la Maladrerie ou tranchée perdue, résolu à la garder et à la défendre, mais ne conservant plus déjà que la plus faible partie du camp du roi, hors d'état d'emporter le reste et de détruire l'armée ennemie. Les historiens militaires qui ont pris part à l'action, reportent l'honneur du principe de ce grand changement au colonel des Suisses, et l'un d'eux lui a rendu ce témoignage : « Ce se-
» roit faire tort à Galaty si l'on ne luy donnoit la gloire
» d'avoir, par sa valeur et par une action sans peur,
» sauvé le roy et l'Estat [1]. »

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 80. — Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 49.

Galaty avait rétabli le combat, et enrayé la victoire de Mayenne : Chastillon la décida pour le roi. C'était l'un de ces lieutenants qui savent s'associer à la pensée et aux besoins de leur général, et marcher au canon. Le matin, il avait reçu du roi l'avis de se tenir prêt à le seconder. Dès qu'il se fut assuré que le combat se prolongeait, il prit ses mesures en conséquence. Il pourvut soigneusement à la défense du Polet et de Dieppe, pendant sa courte absence, en leur laissant six mille trois cents hommes de troupes régulières, de garde bourgeoise de Dieppe, de milice des Poltais, sous le commandement de Guitry. Il se mit à la tête d'un corps d'élite de six ou sept cents arquebusiers français, traversa Dieppe, parcourut rapidement la chaussée d'Arques, la chaussée d'Archelles, le principal retranchement, et arriva jusqu'au roi au moment où le grand effort de l'armée de la Ligue venait d'être soutenu et repoussé, mais où Mayenne se disposait à renouveler le combat, en logeant son artillerie sur le retranchement de la Maladrerie [1]. Chastillon relevant sur son passage le mot échappé à Henri quelque temps auparavant, lui cria en arrivant : « Courage, sire, » nous voici pour mourir avec vous ! » Ayant reçu du roi, pour grossir ses troupes fraîches, l'infanterie du maréchal de Biron, et les huit compagnies bourgeoises et salariées de Dieppe, il marcha droit à la Maladrerie, que les ennemis avaient gagnée, l'attaqua, la força, tua

— Sully, Œcon. roy., c. 28, p. 73 B. — Discours au vrai, p. 21. — Lettre d'un gentilhomme ou Narration sur la journée d'Arques, p. 149. Ce dernier témoin est le plus explicite sur le nombre des batteries que le roi avait fait dresser et sur l'effet de cette artillerie. « Le duc de » Mayenne se voyant endommagé du canon qui tiroit *tant dudit re-* » *tranchement que du chasteau d'Arques et d'une montagne voisine*, etc. » — Mémoires chron. pour servir à l'hist. de Dieppe, t. I, p. 280.

[1] Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 49. « Encores que les ennemis eus- » sent résolu de garder ladite tranchée perdue qu'ils avoient gagnée » par la trahison des lansquenets et *d'y loger leur artillerie.* »

ou prit tout ce qui était dedans. De là, il fit filer deux cents hommes vers la fortification d'en haut, et en chassa les Ligueurs. Par cette suite d'actions d'une décision et d'une vigueur incomparables, l'armée du roi rentra en possession de tout son premier retranchement ou tranchée perdue. Henri ordonna aussitôt d'y conduire des canons qui poursuivirent les régiments suisses de la Ligue dans leur retraite, et envoyèrent quelque temps la mort dans leurs quartiers [1].

Telle fut l'issue de cette attaque du camp du roi, nommée la journée d'Arques. Henri n'acheta pas cher le succès. Il n'eut à regretter que cinq officiers de distinction, Fournier et le comte de Roussy, tués sur le champ de bataille, Bacqueville, mort des glorieuses blessures reçues ce jour-là, le comte de Rochefort et le sieur de Rivau, perfidement arrêtés par les lansquenets ennemis. Cent cinquante soldats furent tués, un plus grand nombre blessés, la plupart au moment de la trahison de ces mêmes lansquenets. Parmi les officiers et les gentilshommes, Apency, Laroche-Jacquelin, Larchant, Harambure, furent blessés en combattant valeureusement. Les bourgeois de Dieppe luttèrent d'intrépidité avec les plus braves troupes régulières, et perdirent soixante hommes dans l'action. L'un d'eux, Etrépagny, se signala tellement, en vengeant la mort de son frère, que le roi lui donna des lettres de noblesse. Les Ligueurs perdirent dix officiers supérieurs, trois mestres de camp, trois maréchaux de

[1] La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 86, 88. — D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 80 B, 81 A. — Discours au vrai, p. 23. — Lettre d'un gentilhomme, p. 149. — Lettre de Rosny à Corbinelli, p. 50. — Mémoires chron. pour servir à l'hist. de Dieppe, t. I, p. 279. — Manuscrit n° 1, p. 41. Voici les détails nouveaux que fournissent ces deux dernières sources : « Henri IV ordonna aux huit compagnies, tant bourgeoises » que soudoyées, de se joindre à ces troupes... afin d'aller attaquer » les lansquenets et les Ligueurs qui s'étoient logés dans la Maitairie » et la chapelle de Saint-Etienne. »

Digitized by Google

camp, quatre chefs de corps, tués ou faits prisonniers. Quatre cents de leurs soldats, selon quelques historiens, six cents selon d'autres, périrent, et parmi les morts on compta deux cent cinquante gentilshommes ou cavaliers. Ils eurent un bien plus grand nombre de blessés et de prisonniers. Cette perte restreinte du combat et du moment devint bien autrement considérable par les conséquences : la honte et le découragement firent bien plus contre les Ligueurs que le fer de l'ennemi. Une armée de trente-cinq mille hommes avait été repoussée dans toutes ses attaques par une armée de neuf mille huit cents hommes, et chassée des positions dont elle ne s'était saisie un moment que par la perfidie. Parmi les volontaires, ce fut à qui fuirait un tel parti : dans les deux jours qui suivirent, trois mille soldats, la plupart bourgeois de Paris, désertèrent le camp de Mayenne : beaucoup tombèrent dans leur fuite au pouvoir des royaux. [1]

Nul général n'éleva jamais plus que Henri les sentiments de ses chefs et de ses troupes. Sur le champ même du combat, il rendit à Dieu de publiques actions de grâces de son succès. Il se transporta ensuite au bourg d'Arques, où les catholiques firent chanter un *Te Deum*, et où les réformés chantèrent leurs psaumes. Dans cette cérémonie, le roi traça à ses partisans des deux religions la ligne de tolérance, de mutuelle charité, qu'ils devaient suivre, et dont il voulait lui-même faire la règle de sa conduite et de son gouvernement. Quelques uns des

[1] Discours au vrai, p. 23, 24. — D'Angoulesme, t. XI, p. 81. — Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 51. — Lettre d'un gentilhomme p. 149, 150. — Mémoires chron., t. I, p. 281. On voit dans le récit de d'Angoulesme quelles pertes l'armée de Mayenne fit par la désertion à la suite de la journée d'Arques. « Le fils d'un marchand de Paris, nommé » Lempereur, dit que depuis la journée d'Arques l'armée estoit di- » minuée de plus de trois mille hommes, la pluspart de Paris, du » nombre desquels il estoit. »

corps des Suisses de son armée appartenaient à la religion catholique. Il s'approcha d'eux et leur dit : « Nous croyons tous en un même Dieu : chacun de nous espère la gloire éternelle par les mérites d'un même Jésus-Christ. Nous tenons deux divers chemins pour y aller : allons donc le remercier de la victoire qu'il nous a donnée ; priez-le à votre mode, je l'irai prier à la mienne ; je vous prie, ne vous scandalisez point de moi, je ne me scandaliserai pas de vous. » [1]

Le roi séjourna trois jours entiers au camp de la Maladrerie, surveillant attentivement les démarches de Mayenne, et prêt à repousser ses attaques si elles se renouvelaient. Libre de tout combat par l'inaction des Ligueurs, il s'occupa activement de remédier à sa propre pénurie ; d'approvisionner son armée, sans épuiser les Dieppois et ses autres partisans en Normandie ; de réduire l'ennemi aux extrémités dont il sortait lui-même ; de mettre ainsi de son côté l'aliment et le nerf de la guerre. Déjà précédemment il avait accru ses ressources, et diminué celles de Mayenne, en s'appropriant ce qui était préparé pour lui : le 13 et le 20 septembre, il avait fait enlever par Aussebonne et par le capitaine Fournier deux convois de munitions et de bestiaux destinés à l'armée de la Ligue. Dans les trois jours qui suivirent le combat d'Arques, il envoya des partis battre la campagne, et Lacroix, l'un de ses capitaines, prit vingt charrettes attelées chacune de quatre chevaux, qui apportaient à Mayenne quarante tonneaux de poudre et trois cent boulets pour canons et coulevrines. En même temps, le roi commença à tirer de ses alliés au dehors ce que ne lui donnaient pas ses captures à la guerre. Le 23, il fit une excursion à Dieppe pour aller recevoir le premier secours que lui envoyait l'Angleterre, et que lui amenaient sur

[1] D'Angoulesme, p. 81 A. — Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 52.

treize vaisseaux lord Stafford et un gentilhomme français nommé Bossy : c'étaient 200,000 livres en argent, 70 milliers de poudre, 3,000 boulets, des blés, biscuits, vins et bierre, des draps et jusqu'à des souliers, qu'il ramena dans son camp, et distribua à ses soldats. [1]

Parmi tous ces soins, il tenait les yeux ouverts sur l'attitude et les desseins de Mayenne. Le duc était revenu à l'idée d'assiéger Dieppe, en attaquant la ville, non plus du côté du Polet où il avait trouvé une si vive résistance, mais du côté du château et de la citadelle. Son plan était de battre à la fois la place avec son artillerie, et de l'affamer, de réduire en peu de temps la population aux dernières extrémités, et de l'amener à capituler. Sa grande expérience et son bonheur précédent dans la conduite des siéges lui donnaient l'espoir du succès. En conséquence, le dimanche 24, à minuit, il abandonna ses quartiers de Martin-Église, et mit son armée en marche pour en aller prendre de nouveaux, de l'autre côté de la vallée d'Arques. Henri, instruit par ses coureurs de ce mouvement, et sur ce mouvement jugeant des projets de son ennemi, disposa tout sur-le-champ pour repousser les nouvelles attaques dont la partie occidentale de sa position se trouvait menacée, et pour soutenir un siége après avoir défendu un camp. Il retira son armée du camp d'Arques ou de la Maladrerie. Il la fit passer par le bourg d'Arques, et laissa pour la défense du château, outre les deux compagnies bourgeoises de Dieppe, cinq cents Suisses et un régiment français, sous le commandement de La Garde, mestre de camp d'un courage et d'une habileté éprouvés. Il emmena tout le reste avec lui à Dieppe, et l'établit dans les faubourgs voisins de la citadelle et du château. En joignant ces troupes à la milice bourgeoise et aux compagnies salariées de Dieppe, il mit la ville dans

[1] D'Angoulesme, t. XI, p. 75 A, 78 A, 81 B.

un état de défense formidable. En ménageant à ses soldats des logements sûrs et commodes, il leur donna moyen de se refaire promptement de leurs fatigues. Après avoir satisfait à ces premières nécessités, il travailla de nouveau et plus activement à miner son ennemi, à le ruiner en détail. Il brûla, dans le voisinage de Dieppe, les villages qui pouvaient lui servir de quartiers. Il envoya des partis dans la campagne, et des ordres aux gouverneurs des villes qui l'avaient reconnu, pour arrêter et saisir les envois faits à l'armée de la Ligue. Durollet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, défit près de Rouen un grand convoi de soixante chariots qui apportaient au camp de Mayenne des munitions, une prodigieuse quantité d'habillements, et 32,000 paires de chaussures pour l'infanterie et la cavalerie : il fit conduire sûrement et tenir le tout à l'armée du roi. Henri fit commencer en même temps les travaux nécessaires pour ajouter aux moyens de résistance de Dieppe, protéger ses troupes et faciliter leurs mouvements offensifs [1]. Ainsi d'une part, il ôta à son ennemi et se donna à lui-même tout ce qui fait pour moitié au moins le bon ou le mauvais succès d'un siége, les munitions, le logement, les vivres, les habillements des soldats. D'un autre côté, il lui opposa des forces, des batteries, des retranchements, capables de déjouer tous ses efforts. C'était à la fois une guerre de chicane et une guerre de génie militaire.

Mayenne, en quittant ses campements de Martin-

[1] Discours au vrai, p. 25. — Lettre de Rosny à Corbinelli, p. 50. — D'Angoulesme, p. 82 A. — P. Matthieu, l. I, p. 16. — D'Angoulesme, p. 82, indique le 23 septembre comme date du décampement de Mayenne ; mais p. 81 il dit : « Qu'après la journée d'Arques, qui » est du 21, le duc de Mayenne séjourna *quatre jours* dans ces quar- » tiers sans vouloir rien entreprendre. » Cette dernière assertion modifie la première. Les autres contemporains fixent au 24 septembre le départ de Mayenne de Martin-Eglise.

Eglise, fit un détour de sept grandes lieues, tourna le côteau de Saint-Étienne et la forêt d'Arques, passa la Béthune près de Dampierre, et l'Arques à Torcy. Il laissa trois régiments dans le bourg d'Arques, avec ordre d'attaquer le château; se saisit du passage de Bouteille où il logea ses troupes de Lorraine et de Flandre; poussa le reste de son infanterie en avant, et l'établit dans les villages, ou plutôt sur l'emplacement des villages de Janval, du Jardin, de Rouxmesnil, naguère incendiés par le roi. Il se trouvait ainsi à la portée d'une grande canonnade des faubourgs et de la citadelle de Dieppe, presque en face de la localité qu'il avait abandonnée de l'autre côté de la vallée (mardi 26 septembre). Le château d'Arques, qu'il comptait enlever, Bouteille qu'il avait pris, étaient deux points importants de la position, deux postes avancés de Dieppe, qu'il s'agissait de défendre contre lui ou de lui reprendre. Les trois régiments qu'il avait laissés dans le bourg d'Arques n'y séjournèrent pas au-delà d'une nuit. Au point du jour, le mestre de camp La Garde fit sur eux une sortie furieuse, en tailla en pièces et en désarma une partie, chassa le reste : les Ligueurs dès lors ne revinrent plus dans le bourg, et n'essayèrent même pas le siége du château [1]. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il advint de Bouteille. Toutes les autres attaques de l'armée de la Ligue furent dirigées contre Dieppe. C'est par erreur que dans un ouvrage moderne, qui pourrait faire autorité, ces attaques contre Dieppe sont transformées en attaques contre Arques et le Polet. Les originaux ne laissent aucun doute sur le point où elles eurent

[1] Rosny, Lettre à Corbinelli, p. 50, 52. — P. Matthieu, l. I, p. 16. — D'Angoulesme, t. XI, p. 82 A. — Discours au vrai, p. 25, 26. — Rapport dans les Mém. et Corresp. de Duplessis-Mornay, t. IV, p. 422. Le Discours et le Rapport sont d'accord avec d'Angoulesme sur la sortie faite par La Garde et sur ses résultats; mais ils reculent ce fait de quelques jours.

lieu, et mettent le lecteur en garde contre cette confusion [1].

Le roi défendit avec vigueur les approches de Dieppe contre Mayenne. Il attaqua par des escarmouches ses gardes et ses postes avancés, et s'empara, à deux arquebusades de son camp, d'une petite colline où il logea une partie de son infanterie et deux canons. Les Ligueurs furent contraints de se retrancher de leur côté, et il fut d'abord impossible de distinguer lesquels, d'eux ou des royaux, étaient les assiégeants et les assiégés. Tandis que Mayenne luttait péniblement contre ces premiers obstacles, Henri ajoutait aux fortifications de la place de manière à rendre vains les assauts s'ils avaient lieu. Il dressa une épaule en forme d'éperon pour couvrir la porte et la courtine près de la citadelle de Dieppe, et il renforça de deux cents Suisses la garnison de cette citadelle. Du côté du faubourg de la Barre, il fit faire une traverse de fumier si diligemment, qu'en une nuit la porte fut à couvert. Mayenne parvint peu après à se saisir de la hauteur de St-Pierre d'Epinay qui dominait presque toute la ville, la retrancha, y établit son artillerie avec une partie de son armée pour défendre ses canons. Il se promettait de grands effets de l'occupation de ce poste : les résultats cependant furent nuls, par suite des moyens préventifs que le roi, toujours fertile en expédients, employa. Il ordonna de prendre des voiles de navires, d'en faire des masques et de les dresser pour ôter le point de mire aux canonniers ennemis quand ils voudraient battre en brèche [2].

[1] Le Spectateur militaire, t. XVII, p. 400. Fragment de l'histoire militaire de la France, 4e art., par le colonel de Saint-Yon. « Le 5 octo- » bre, Mayenne découragé par cet échec, repassa les trois ruisseaux, » en suivant la direction qu'il avait prise d'abord. Le 6, *il se présenta* » *de nouveau devant le faubourg du Pollet.* »

[2] D'Angoulesme, p. 82 B, dit : « Sa Majesté ordonna de prendre des » voiles de navires, et de faire des *blindes*, pour oster le point de vue

L'expédient réussit pleinement. Le duc ouvrit le feu contre les remparts et contre les édifices de Dieppe, avec huit canons, dès le point du jour, et le continua jusqu'à onze heures, sans causer d'autre dommage à la ville, que quelques tuiles cassées dans les maisons du faubourg, une fille écrasée dans la rue, un cuisinier tué au logis du roi, pendant qu'il écumait une marmite. L'incident prêta à rire aux assiégés, moins encore que la pauvreté des résultats de l'attaque. Le roi répondit avec le canon des remparts et de la citadelle, démonta deux pièces aux ennemis, et les contraignit à retirer promptement les autres, pour les soustraire à une ruine inévitable. Sur les trois heures après midi, il fit une sortie. Sa cavalerie et son infanterie donnèrent à la batterie du duc, mirent en fuite les Suisses qui la gardaient, brulèrent les gabions et les plates-formes, et repoussèrent, avec avantage, les troupes nombreuses qui s'étaient avancées pour les défendre [1]. Cette première attaque, dans tous ses détails, dans tous ses incidents, tourna donc contre Mayenne.

Le lendemain, le duc en essaya une autre. Les reîtres de son armée, soutenus par deux régiments d'infanterie, s'avancèrent de Janval jusqu'à une petite hauteur qui regardait la citadelle, et l'occupèrent. Le roi ne voulut pas souffrir les Ligueurs si près des murailles de Dieppe, et se mit en devoir de les chasser de ce poste, avant qu'ils eussent le temps de s'y fortifier, et d'y élever des ouvrages de siége. Une division, composée de cavalerie et d'infanterie, reçut l'ordre d'aller les en débusquer : le contingent des Dieppois dans l'infanterie ne fut pas moindre de neuf compagnies bourgeoises ou salariées. Le roi et le

» aux canonniers qui voudroient y battre en ruines. » Le mot de *blindes* n'a plus aujourd'hui le sens dans lequel d'Angoulesme le prend.

[1] Discours au vrai, p. 25, 26. — Rapport dans les Mém. et Corresp. de Duplessis, t. IV, p. 421. — D'Angoulesme, t. XI, p. 82, 83.

maréchal de Biron, ayant sous leurs ordres Guitry pour les détails de l'exécution, se mirent à la tête de ces forces. L'attaque dut avoir lieu d'après un ordre de combattre inaccoutumé, et avec l'emploi nouveau d'une arme ancienne. Il fut convenu que la mêlée une fois engagée les escadrons se dédoubleraient et s'ouvriraient tout à coup; que quatre canons dont ils étaient suivis feraient feu sur l'ennemi; qu'après cette décharge ils se refermeraient; que la même manœuvre se renouvellerait pendant toute la durée du combat. Les artilleurs bourgeois de Dieppe servirent les pièces, et dirigèrent le feu avec la même habileté qu'ils avaient déployée au château d'Arques. La manœuvre eut un plein succès. Les troupes royales, après avoir abordé l'ennemi, exécutèrent ponctuellement ce qui avait été résolu : six décharges successives firent de larges trouées dans les rangs des Ligueurs, qui ne tardèrent pas à fuir épouvantés et en désordre jusqu'au village de Janval. C'est le premier emploi de l'artillerie légère dans les armées européennes. Le canonnier normand Charles Brise en fut l'inventeur, Guitry le promoteur, Henri et Biron les applicateurs. Biron exprima vivement l'impression produite alors par cet usage nouveau fait de l'artillerie. Comme on ramenait les pièces, il dit au roi : « Sire, » aviez-vous jamais vu mener du canon à l'escarmou- » che ? » Les résultats de ce nouvel avantage furent considérables. Le poste que les Ligueurs avaient momentanément occupé resta au roi, et le gros des forces de Mayenne fut tenu plus que jamais à distance de Dieppe [1].

[1] D'Angoulesme, t. XI, p. 83. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 92, 93. — Manuscrit n° I, p. 44. — Davila, l. X, t. II, p. 513, 514. — Mémoires chron., t. I, p. 285. — Lettres missiv., t. III, p. 56. Le roi dans sa lettre à Poyanne du 7 octobre, résume et juge en ces mots les opérations de siége contre Dieppe essayées par Mayenne : « Ceste » forme nouvelle d'assiéger les places de n'en approcher pas d'un » grand quart de lieue. »

Cependant l'armée si peu nombreuse de Henri était menacée de fatigue et d'épuisement, par la continuité des hostilités, et même des avantages qu'elle avait remportés. Il était grandement temps que les secours qui s'étaient fait trop attendre du côté des étrangers, puisque le roi aurait pu être écrasé à la journée du 21 ; qui s'étaient fait scandaleusement attendre du côté des nationaux, puisqu'ils ne vinrent qu'après ceux de l'étranger, que ces secours tant différés arrivassent. Enfin ils arrivèrent. Le jour même où les Ligueurs étaient refoulés jusque dans leur camp, un corps de 1260 Ecossais, conduit par le sieur d'Ovins, ancien serviteur du roi, débarqua dans le port de Dieppe (30 septembre). Le faubourg voisin de Bouteille lui fut assigné pour quartier. D'Ovins, après avoir reconnu le poste de Bouteille, dont les Ligueurs, nous l'avons vu, s'étaient saisis, supplia le roi de lui en permettre l'attaque. Sa demande lui fut accordée, et Henri fit soutenir les Ecossais par le régiment de Navarre et par un corps de cavalerie. L'attaque eut un plein succès : tout ce qu'il y avait de troupes ligueuses dans Bouteille fut enlevé ou taillé en pièces, et tout le bagage pris [1]. Bouteille étant recouvré, Arques et Dieppe conservés, Henri se trouvait maître de toute la ligne occidentale de sa position, et les tentatives de Mayenne au néant.

Le duc, plein de honte et de chagrin, se creusait l'esprit à chercher le point vulnérable de son adversaire, et les moyens d'une revanche, quand les nouvelles apportées à son camp lui apprirent qu'elle lui était interdite.

[1] D'Angoulesme, p. 83, 84. — Lettre du roi du 1er octobre dans les Lett. missiv., t. III, p. 53 : « Quinze cents Escossais qui sont *dès hier* » icy. » Ou le roi, inexactement informé dans le premier moment, portait un peu trop haut le nombre des Ecossais, ou bien le texte original de sa lettre, au lieu de *quinze cents*, porte *treize cents*, ce qui e rapprocherait infiniment de la vérité.

Longueville, d'Aumont, le comte de Soissons, longtemps arrêtés par de misérables querelles, s'étaient enfin accordés, et amenaient de Picardie au roi une seconde armée, qui n'était plus qu'à deux journées de marche. Mayenne craignant de se trouver entre deux armées, leva le siége, comme disent les contemporains, qui témoignent ainsi jusqu'au bout sur le genre d'engagements qui eurent lieu entre les deux partis. Le duc décampa le vendredi 6 octobre, après vingt-trois jours d'attaques dirigées contre les divers points de la position du roi, douze jours contre le Polet et le camp d'Arques, onze jours contre le bourg d'Arques et la ville de Dieppe. En s'éloignant de cette ville, il prit sa route vers la Picardie, pour être à portée des Pays-Bas et des renforts qu'il demandait aux Espagnols. Le roi le harcela dans sa retraite, et continua à faire la guerre autant à son matériel et à ses provisions qu'à ses troupes, persuadé que c'était un moyen au moins égal de l'affaiblir. Le premier jour, il le suivit lui-même à la tête de trois mille hommes, enleva le quartier du chevalier d'Aumale, et captura outre une quantité de meubles précieux, un nombre infini d'arquebuses et d'autres armes. Le second jour, il attacha à sa poursuite un corps de chevau-légers, qui prirent un convoi de 200 bœufs destinés à la nourriture de l'armée ligueuse : ce convoi amené au roi le mit en état de faire aux Suisses une avance sur la solde qui leur était due [1].

Henri, revenu de la poursuite des Ligueurs et rentré à Dieppe, envoya sur-le-champ quelques officiers à son armée de Picardie, pour la prémunir contre les surprises, et contre les démarches téméraires. Il lui enjoignit étroi-

[1] D'Angoulesme, Mém., t. XI, p. 84, 85. — La Force, Mém., l. I, c. 3, p. 93. — Discours au vrai, p. 27. — P. Matthieu, l. I, p. 17. — Thuanus, l. XCVII, § II, p. 804. Pour la date de la retraite de Mayenne, que les contemporains fixent diversement, voyez la note à la fin du volume, parmi les Documents historiques.

tement, dans le cas où elle serait approchée par le duc de Mayenne, de ne pas accepter la bataille, de se retrancher, d'attendre que le roi fût accouru de Dieppe à la tête de son armée, et se fût joint à elle, pour en venir aux mains avec l'ennemi. En même temps, il ordonna à deux cents cavaliers de suivre la marche des Ligueurs, de s'assurer exactement de la direction qu'ils suivraient, de recueillir tout ce qui pourrait l'éclairer sur leurs projets, et de l'en informer sans retard. Pendant le voyage de ces chevau-légers qui fut de deux jours, il reçut le second secours d'hommes dont l'aidaient ses alliés. Il présida au débarquement d'un corps de quatre mille Anglais, en trois régiments, que la reine Elisabeth lui envoyait sous la conduite de lord Willughby. Il visita l'amiral sur son bord, malgré les avis contraires de ses serviteurs qui craignaient pour la sûreté de sa personne : il passa en revue sur la plage les soldats anglais, en parcourant tous les rangs : par l'abandon de sa confiance, par son affabilité, il gagna dès l'abord, l'affection de ce peuple, qui de tous cède le moins aux entraînements du premier mouvement. Cependant les officiers qu'il avait dépêchés à l'armée de Picardie rentrèrent à Dieppe, et lui apprirent que cette armée séjournait actuellement à Gournay, abandonné par les Ligueurs, et que le lendemain elle marcherait sur Gamaches. Ses coureurs revinrent de leur côté, et l'informèrent que Mayenne, au partir de Gamaches, avait pris sa route par Oisemont et par Brèves, pour se rendre de là à Amiens, et qu'il n'avait aucun dessein de se porter à la rencontre de l'armée de Picardie. Sur ces avis, le roi laissa le commandement de l'armée d'Arques au maréchal de Biron, partit le lendemain dès la pointe du jour, avec une escorte de sept cents cavaliers, et après être demeuré près de quinze heures à cheval sans repaître, il joignit son armée de Picardie près de Gamaches.

Le soir, au souper, il raconta les combats d'Arques et de Dieppe, comblant d'éloges tous les capitaines qui l'avaient aidé à vaincre les Ligueurs, enflammant les nouveaux venus d'une généreuse émulation, remerciant la noblesse de Picardie d'avoir tout quitté pour le venir secourir, sans laisser entrevoir son juste mécontentement contre les chefs, et leurs blâmables délais, car sa cause avait besoin de leur concours. Le lendemain, il prit la ville et le château de Gamaches, et peu après celle d'Eu, presque sous les yeux de Mayenne qui n'était qu'à cinq lieues de là, et le provoqua ainsi à un combat qu'il n'osa accepter. Retournant à Dieppe, il conduisit quelques jours après l'armée d'Arques à Gamaches, la joignit à l'armée de Picardie, et se vit alors à la tête de quatorze mille fantassins et de quatre mille chevaux. Un prêt de 60,000 écus, que les Hollandais lui envoyèrent, joint aux fonds qu'il avait reçus d'Angleterre et à la vente du butin fait sur l'ennemi, le mit à même de pourvoir pour quelque temps à la solde de ses troupes. Il se trouva donc alors avec les forces et les ressources nécessaires pour tenir la campagne, et prendre le rôle agressif [1].

Henri avait contracté beaucoup de dettes de reconnaissance envers ses serviteurs : il acquitta toutes celles qu'il pouvait payer en ce moment. La noblesse avait beaucoup

[1] D'Angoulesme, t. XI, p. 84-87. A cette dernière page, il expose comment les misérables querelles pour le commandement entre Longueville et Soissons, qui avaient si longtemps retardé l'arrivée de Picardie, se renouvelèrent à Gamaches en présence du roi. — Discours au vrai, p. 28, 29. — Lettres missives des 1er, 3, 7, 16 octobre, t. III, p. 51-58. Dans la première, p. 53, le roi fixe au 2 octobre l'arrivée du secours anglais, deux jours après celle du secours écossais. « 1er » octobre : quatre mille Anglais qui me doibvent *demain* arriver, et » quinze cents Escossais qui sont *dès hier* icy. » D'Angoulesme réduit à douze cent soixante le secours écossais. Les trois noms qu'il donne pour les colonels des régiments anglais sont : lord Hoillien, chevalier Sauvage, Sorcaril.

fait, mais n'avait pas tout fait dans les événements accomplis depuis un mois. La bourgeoisie avait rendu des services de toute espèce : elle s'était montrée admirable de dévouement pour la cause du roi, qui était la cause nationale : elle avait lutté d'énergie et de sacrifices avec la magistrature, cette autre portion du tiers-état, représentée alors par les de Harlay, les Pasquier, les Groulart. Les habitants de Caen avaient largement contribué à nourrir l'armée : [1] Henri par acte du 11 octobre leur accorda la confirmation de leurs priviléges et tous les articles de faveur qu'ils avaient sollicités. Les Dieppois et les Poltais, on vient de le voir, avaient mis à sa disposition leurs biens et leurs vies, et en toute rencontre, combattu dans les rangs de ses soldats. Le roi les gratifia dans leurs libertés locales, dans leurs intérêts, dans leur honneur. Il confirma leurs priviléges, et les exempta de toutes tailles, impositions foraines, aides, subsides et subventions quelconques : par ses lettres patentes du 15 octobre, il donna à la ville dix mille livres par an, à prendre sur la ferme des traites pendant neuf ans : il ennoblit les échevins et le plus grand nombre des capitaines des compagnies bourgeoises, qui avaient rivalisé de courage avec ses plus braves officiers [2]. Il témoigna d'une manière

[1] Dans sa lettre du 27 septembre, t. III, p. 49, 50, le roi leur demande de fournir à l'armée vingt muids de blé converti en farine. Cette réquisition avait nécessairement été précédée de plusieurs autres.

[2] Lettre du roi, du 11 octobre, à la ville de Caen, dans les Lettres miss., t. III, p. 57. « Pour tesmoignage de quoy, nous avons favora- » blement respondu les articles que vostre depputé nous a présentez » de vostre part. » — Recueil général des édits, déclarations, lettres-patentes données en faveur des habitants de la ville de Caen, p. 1-3. Dans la confirmation des priviléges des habitants de Dieppe, on lit p. 3 : « Considérans le *secours* qu'il nous ont libéralement fait en ces » troubles, remuemens d'armes, et temps d'infidélité, ayant estimé » très raisonnable de les gratifier en reconnaissance de leur fidélité, » devoir et *service*. » — Mémoires chron., t. I, p. 289, pour les autres faveurs accordées aux Dieppois.

éclatante à sa noblesse quel cas il faisait de ses exploits et de l'assistance qu'elle lui avait prêtée. En attendant qu'il pût lui distribuer les charges, les dignités, le butin que rendraient disponibles les conquêtes sur l'ennemi, il satisfit sa grande passion, l'honneur. Dans la relation officielle des combats livrés à l'armée de la Ligue, qu'on rédigeait presque jour par jour sous ses yeux, et qu'il adressa à toutes les provinces, il désigna nommément tous ceux qui s'étaient signalés par leur courage ou leurs heureuses inspirations militaires : il les mettait ainsi à l'ordre du jour non pas seulement de son armée, mais de la France entière [1].

Dans cette mémorable lutte, il n'y eut pas une seule bataille, comme on l'a répété si longtemps par erreur ; mais il y eut une grande victoire résultant des nombreux avantages remportés par le roi : Mayenne ne perdit pas moins de dix-sept mille hommes par le fer de l'ennemi ou par la désertion : c'était la moitié de son armée. Henri dut son succès aux savantes dispositions et à la vieille expérience de Biron, à la bravoure de sa noblesse qui ne faiblit que partiellement et un moment à la journée du 21, à la fermeté de ses troupes, et à lui-même plus qu'à personne. Il déploya au plus haut degré les qualités qui font le succès de toutes les affaires humaines : la résolution, l'habileté, la vigilance, l'activité. Il fit preuve des talents d'un grand capitaine. L'occupation et la défense de la position d'Arques et de Dieppe, quand bien même d'autres faits d'armes pareils ne viendraient pas s'y ajouter, suffiraient pour démentir la tradition populaire, perpétuée jusqu'à nos jours, qui le réduit aux pro-

[1] Cette relation est le *Discours au vrai*, que nous avons fréquemment cité dans l'exposé de ces faits. On le trouve dans les Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay, t. V, p. 1-30, et dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 48-69.

Digitized by Google

portions d'un carabin, d'un capitaine de cavalerie, n'ayant pas son pareil pour une charge. Son intrépidité héroïque, sans être téméraire, n'était que le moindre de ses mérites. Ses combinaisons montrent dans quelle mesure il possédait les qualités du général expérimenté et réfléchi, de l'habile stratégiste. Qu'on examine les choses d'un peu près, et l'on verra que sa défense de Dieppe, en donnant à la ville pour avant-poste la position entre Arques et Dieppe, contient toutes les données générales, tous les éléments principaux de la grande défense des places fortes. L'artillerie, dont il fit un continuel usage, contribua puissamment au succès dans ces nombreux engagements : l'on vient de voir que dans le dernier, accueillant sans délai les inventions heureuses, il avait le premier employé l'artillerie légère : c'était une innovation et un progrès dans l'art de la guerre. Aux qualités solides dont Henri fit preuve, se joignaient les qualités aimables qui exercent une légitime séduction : l'affabilité avec tous, la franchise de l'éloge pour les belles actions, l'humeur chevaleresque, les mots heureux, tout ce qui fait le caractère français et qui enlève la nation. La critique a, dans ces derniers temps, attaqué l'authenticité de son billet à Crillon [1]. Mais les paroles du camp d'Arques et du souper de Gamaches subsistent, et elles passionnaient tout le monde autour de lui. La déclaration de Saint-Cloud avait fait un roi : la victoire d'Arques le consacra auprès de tous ceux qui voulaient la fin des troubles et le retour à l'ordre, sous la conduite d'un homme fort et généreux. « Ce fut, dit un contemporain,

[1] « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques et tu » n'y étois pas. Adieu, mon ami, je vous aime à tort et à travers. » M. Berger de Xivrey pense que Voltaire, trompé par ses souvenirs, a accourci et avancé de plusieurs années un billet écrit par Henri IV à Crillon, le 20 septembre 1597. Voyez le Recueil des Lettres missives, t. IV, p. 848.

» la première porte par laquelle il entra dans le chemin » de sa gloire et de sa bonne fortune[1]. » L'expédition d'Arques et de Dieppe, on peut l'affirmer, donna à la France le règne de Henri IV, en ce sens qu'elle établit son autorité sur un fondement solide, qu'elle lui assura l'égalité des forces avec son adversaire, qu'elle rendit sa royauté viable.

[1] D'Angoulesme, Mém., p. 76 B.

CHAPITRE IV.

Fin de la première campagne du roi. Attaque des faubourgs de Paris : Conquêtes sur la Ligue dans les provinces centrales et dans la Normandie. Henri reconnu par plusieurs puissances étrangères. Nouvelles adhésions à sa royauté dans les provinces, dans la noblesse, dans le haut clergé. (1er novembre 1589 - fin janvier 1590).

Le roi propose en vain la paix à Mayenne. — Il regagne et retient le maréchal de Biron. — Il dirige ses deux armées sur Paris, et enlève cinq faubourgs l'épée à la main; mais il ne peut s'emparer de la ville. Sanglantes représailles exercées par les Réformés contre les habitants : leurs conséquences. Henri divise ses forces en quatre corps. — Etat des provinces du centre : grand effort fait par les Ligueurs dans ces provinces et excès commis par eux, durant la guerre d'Arques. — Henri, à la tête de la première division de son armée, entre dans les provinces du centre. Dans l'Orléanais, il réduit Etampes, Janville, Châteaudun, Vendôme. — Dans la Touraine, il est reconnu par le Parlement royal de Tours, et délivre cette ville des incursions des Ligueurs. — Dans le Maine, il assiége et prend le Mans, et soumet toutes les villes excepté une. — Le voisinage du roi et de son armée décide la soumission de plusieurs villes et forteresses dans l'Anjou. — Henri rentre en Normandie, soumet onze places, et ne laisse à la Ligue dans cette province qu'Avranches, Rouen, le Hâvre, et quelques villes secondaires. — Résultats généraux de la première campagne du roi, sous le rapport militaire. — Il est reconnu par la Confédération suisse et par les Vénitiens. — Conduite de Henri dans ses rapports avec les populations au point de vue politique et religieux. Les habitants des campagnes, la plus grande partie de la noblesse restée neutre ou déclarée précédemment pour la Ligue, dans les provinces qu'il a parcourues, embrassent sa cause. — Sa royauté est reconnue dans les provinces plus éloignées de Bretagne, Berry, Bourbonnais, Marche, Limosin, Dauphiné. — Conduite du Parlement de Grenoble. — La royauté de Henri reconnue dans une partie de la Provence, et plus explicitement en Languedoc. — Le parti royal établi dans toutes les provinces excepté trois. — Le roi reconnu par la presque totalité du haut clergé catholique. — Conduite de la Ligue envers l'épiscopat et l'ordre ecclésiastique. Partage dans le clergé entre le parti du roi et la Ligue.

La victoire d'Arques et de Dieppe n'enivra point Henri, et il n'en voulut faire qu'un moyen d'accord et de pacification. C'est un trait de son caractère comme homme et comme prince ; c'est la marque éclatante de la mission qu'il se donnait. Il fit dire à Mayenne, par Belin qu'il mit en liberté sur sa parole : « Qu'il lui deman- » doit la paix, et qu'il en avoit telle envie que sans avoir » égard ni à sa dignité, ni à sa victoire, il le recherchoit,

» non pour crainte qu'il eût de lui, mais par la pitié des » misères de son royaume. » L'ambition du duc qui était loin de renoncer à ses projets de souveraineté, repoussa par des faux-fuyants les propositions qu'on lui adressait [1].

Cette négociation rompue, Henri se porta sur-le-champ à d'autres affaires : la plus grave était le mécontentement du maréchal de Biron. Biron, dès le camp de Saint-Cloud, s'était prêté, il ne s'était pas donné, et il était disposé à s'éloigner, au gré de son intérêt et de ses passions. Bien que comblé lui-même des éloges du roi, de vive voix et par écrit, il supportait impatiemment les louanges que Henri donnait à Chastillon pour son intervention décisive à la journée d'Arques [2]. Il disait amèrement qu'il n'avait qu'à se retirer, puisque le roi méprisait les vieux et ne faisait état que des jeunes. Pour le détourner de cette funeste résolution, le roi obtint de Chastillon qu'il se laissât mépriser en apparence. Un jour donc que le maréchal était dans son antichambre, et sur le point d'entrer, il haussa la voix et dit : « Monsieur de Chastillon, vous ne » savez ce que c'est qu'un grand attaquement. Les oisons » veulent mener paître, les oies. Quand vous aurez la » barbe blanche, vous en connaîtrez quelque chose ; mais » à cette heure je ne trouve pas bon que vous en parliez » si hardiment : cela n'est bon qu'à mon père que voici. » Il faut que nous allions tous à son école. » Biron désarmé, ordonna à l'un de ses gentilshommes d'aller arrêter promptement son bagage qu'il avait ordonné de faire sortir du camp [3]. A sa suite, seraient partis la moitié

[1] Villeroy, Apol. et Disc., t. XI de la Collection Michaud, p. 144, 145. — P. Matthieu, l. I, p. 17.

[2] Le maréchal était cité avec les plus grands éloges dans le *Discours au vrai* que le roi avait fait rédiger dans son camp par l'un des officiers-généraux, et qu'il avait fait répandre dans toutes les provinces du royaume.

[3] P. Matthieu, l. I, p. 16, 17.

peut-être des catholiques de l'armée, et sa défection, après celle de d'Epernon, aurait compromis l'existence de la cause pour laquelle il combattait la veille. Il resta ; mais on n'en voit pas moins poindre dès lors dans l'intérieur du parti royal la lutte des hauts seigneurs contre la royauté, leur opposition aux progrès de la fortune et de l'autorité de Henri.

Le roi ayant par son habileté de conduite, conjuré pour le moment ce danger, revint aussitôt aux exigences de la situation et de sa victoire. Depuis la jonction de ses deux armées, il se trouvait maître de forces considérables pour le temps. Il n'avait en tête qu'une armée battue, humiliée, diminuée de moitié, contrainte de plus de se retirer au bout de la France, pour être à portée des renforts que Mayenne demandait aux Espagnols, et qu'il attendait des Pays-Bas. La carrière était ouverte devant le roi. Il pouvait à son choix se jeter sur les provinces de l'ouest et du centre, dans lesquelles la Ligue occupait les grandes villes et des portions considérables de territoire, ou bien attaquer Paris pendant l'éloignement de Mayenne. Il se décida pour ce dernier parti. En conséquence, après avoir séjourné quelques jours encore à Dieppe, pour pourvoir aux affaires de la Normandie ; après avoir laissé dans cette province, pour protéger les royaux, le duc de Montpensier gouverneur, et les forces amenées précédemment par ce prince, il partit le 21 octobre, et dirigea ses deux armées sur Paris [1].

L'entreprise, selon les circonstances, devait terminer la guerre, en lui livrant la capitale du royaume et le siége de la Ligue, ou bien se réduire à un hardi coup de main, et à une occasion de ramasser du butin pour faire vivre ses troupes. Il gagna trois marches sur Mayenne, et le 1er novembre, il parut sous les murs des Parisiens, qui

[1] Discours au vrai, p. 30. — P. Matthieu, l. I, p. 17.

trompés par les impostures de la Ligue, l'attendaient encore vaincu et captif. Il emporta l'épée à la main, en quelques heures, les cinq faubourgs situés du côté de l'Université, les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor, Saint-Jacques, Saint-Michel, Saint-Germain, et répandit une épouvante qui, selon le ligueur Villeroy, devait amener une prompte soummission. Paris se rendait si l'on eût obéi aux ordres formels du roi, rompu le pont Saint-Maxent et coupé le passage à Mayenne. La négligence de Montmorenci-Thoré ravit à Henri cette occasion et cette fortune, qui ne devaient pas se retrouver. Il livra le passage du pont Saint-Maxent au lieutenant-général, qui, le lendemain de la Toussaint, introduisit son armée dans Paris, et la joignit à la garde bourgeoise. Paris, dès lors, devait être assiégé en règle, et un siége demande un appareil de guerre, des approvisionnements, de l'argent, qui manquaient également au roi. Il décampa donc et tourna ses armes ailleurs. L'attaque des faubourgs de Paris est le prélude de ce que l'on verra sans cesse se reproduire dans les premières années du règne. Partout où Henri n'est pas de sa personne, il est mal servi et mal obéi. Montmorenci-Thoré, au lieu d'arrêter son ennemi, le lui met sur les bras. La portion de l'attaque confiée aux troupes réformées, celle du faubourg Saint-Germain, est marquée par des excès que Henri avait épargnés à Eu et aux autres villes normandes prises par lui, et dont il préserva également les cités qu'il conquit à la fin de cette première campagne. Les soldats protestants de Chastillon, trop pleins du souvenir du meurtre de son père et du massacre de leurs co-religionnaires, entrèrent au faubourg Saint-Germain en criant *Saint-Barthélemy !* et en tuant tout sur leur passage. Les secrétaires du réformé Sully lui disent : « Vous donnâtes par le faubourg Saint-Germain, avec MM. d'Aumont et de Chastillon, ou ayant

enclos entre deux trouppes, dans une rue près la foire Saint-Germain, plusieurs Parisiens, il en fut tué quatre cents en un monceau, en moins de deux cents pas d'espace. » Vous nous dites lors : « Je suis las de frapper, et » ne saurois plus tuer *des gens qui ne se défendent point.* » Lors l'on commença à piller. Vous et huit ou dix des vostres, ne fistes qu'entrer et sortir dans six ou sept maisons, où chascun gagna quelque chose, et y eustes par hazard quelques deux ou trois mille escus qui vous furent baillez pour vostre part [1]. » Le pillage exercé contre des ennemis déclarés s'excusait par les mœurs de ces temps, et par l'indigence des soldats de Henri IV. Mais le massacre de gens sans défense ulcérait les cœurs sans rien ajouter aux avantages de la guerre, et nuisait à la cause du roi. Les Parisiens en gardèrent un profond ressentiment : ils craignirent en outre que, s'ils tombaient au pouvoir de Henri, les huguenots ne leur rendissent la Saint-Barthélemy ; et ces dispositions entrèrent pour beaucoup plus qu'on ne le croit généralement dans leur résistance, lors du siége ultérieur de Paris.

La victoire d'Arques n'avait pu servir au roi à réduire la capitale. Il en usa pour secourir ses serviteurs fortement attaqués par la faction contraire ; pour décider les neutres en se montrant au cœur du royaume ; pour provoquer des adhésions à sa royauté, qui en ajoutant à la force réelle de son parti, frappassent en outre l'esprit de la multitude ; pour délivrer une portion des campagnes des dévastations de la Ligue et faire goûter aux masses les

[1] Lettres de Henri IV, des 2, 4, 10 novembre, à Duplessis, Bournazel, Roussat, dans les Lettres missives, t. III, p. 63-65, et dans la Correspondance politique et militaire de Henri-le-Grand, p. 28. La Lettre à Roussat ne se trouve pas dans le Recueil des Lettres missives. — Discours au vrai, p. 31, 32. — Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 143 B, 146. — Lestoile, p. 7 B. — Sully, Œcon. roy., c. 29, p. 74. — Thuanus, l. XCVII, § 12, 18.

bienfaits de son autorité ; pour subjuguer la plus grande étendue possible de territoire, et conquérir des recettes en même temps que des sujets. Mais afin de ne pas perdre d'un côté ce qu'il gagnerait de l'autre, il renvoya avec leurs troupes Longueville et La Noue en Picardie, Givry dans l'Ile de France et la Brie, et peu après le maréchal d'Aumont dans la Champagne et la Bourgogne.

Pendant la guerre d'Arques, et tandis que Mayenne combattait et occupait les forces royales en Normandie, ses lieutenants avaient fait un grand effort en sa faveur dans les gouvernements du milieu de la France. Conformément à un plan arrêté d'avance entre le duc et La Chastre, ils devaient tout tenter pour accabler le parti de Henri dans l'Orléanais, le Maine, la Touraine, pour se rendre complétement maîtres de ces provinces ; et s'ils ne pouvaient y parvenir, pour se saisir au moins d'un certain nombre de villes sur les bords de la Loire et du Loir, pour rétablir les communications de la Ligue entre la France du midi et la France du nord, et renverser le dessein si habilement conçu par le roi. Les chefs ligueurs tendirent activement à ce but durant les mois de septembre et d'octobre. Au commencement de septembre, ils ourdirent une conspiration pour s'emparer de Tours. Le complot fut formé à Vendôme par un certain Duvergier, ancien lieutenant-général de Tours, et par le capucin Robert Chessé, dont les fougueuses prédications tenaient le peuple de Vendôme en état de surexcitation religieuse et de révolte contre le roi. Chessé mit en campagne les moines de son ordre qui étaient nombreux à Tours. Duvergier revenu dans cette ville recruta des complices parmi les gens sans aveu, les uns ruinés, les autres indigents et avides, en leur promettant le partage des biens des royaux réfugiés à Tours. Ils convinrent, suivant la grande maxime et la pratique ordinaire du parti,

qu'ils commenceraient par répandre le bruit que les hérétiques étaient venus pour piller la ville. Qu'à ce signal les conjurés prendraient les armes : qu'ils feraient main basse sur le Conseil du roi, sur les magistrats composant le Parlement royal de Tours et la Cour des comptes, sur les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, sur le gouverneur de la province Souvré. Qu'ensuite, ils introduiraient La Châtre et La Guierche, lesquels devaient leur amener des troupes à un certain jour arrêté d'avance. Qu'avec ce secours, ils se rendraient maîtres de la ville, et la réduiraient à l'obéissance de la Sainte-Union et de Mayenne. La perte de Tours eût entraîné celle de la province ; l'extermination du Conseil d'état, des chefs de la magistrature et du clergé, qui soutenaient la cause de Henri, aurait frappé son parti d'un coup dont il se serait difficilement relevé. La conspiration fut découverte par un gentilhomme que les auteurs du complot avaient essayé de gagner à leur dessein. Les meneurs saisis et convaincus furent envoyés au gibet, et la ville maintenue et confirmée dans l'obéissance de Henri. Ce coup manqué, les chefs ligueurs essayèrent par la force ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la ruse. Ils parurent en armes dans l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, prirent Etampes et Château-du-Loir, occupèrent un moment La Flèche, se saisirent de Montrichard, à quelques lieues de Tours, avec le dessein d'intercepter les approvisionnements destinés à cette ville, et de l'affamer n'ayant pu la surprendre. Ils établirent un centre d'opérations et de gouvernement à Châteaugontier, qu'ils érigèrent en capitale ligueuse de l'Anjou, et mirent Angers en état de blocus, par les garnisons qu'ils distribuèrent à Châteaugontier, Sablé, Segré, Craon, dont ils étaient maîtres. Ces entreprises avaient exigé des mouvements de troupes ligueuses, et comme les chefs permettaient tout à leurs sol-

dats pour les gagner, des excès inouis avaient été commis. Ces grands défenseurs de la foi et du catholicisme avaient dépouillé, sans acception d'amis et d'ennemis, le paysan qui conduisait au marché ses bestiaux et son grain, le marchand qui transportait ses denrées, le prêtre qui parcourait les campagnes pour l'exercice de son ministère. C'est un Ligueur lui-même qui l'avoue, en déplorant le tort que ce brigandage faisait à la cause catholique. La Ligue était maudite par tous les gens de bien, et à la différence de ce qui avait lieu dans quelques autres contrées, par les paysans plus que par personne : les populations appelaient de leurs vœux le roi et ses lieutenants comme des libérateurs [1]. Tel était l'état des provinces du centre, lorsque Henri s'éloignant des faubourgs de Paris, y entra avec son armée.

Dans l'Orléanais, il reprit Etampes sur les lieutenants de Mayenne, s'empara de Janville et de Châteaudun, et de cette dernière ville, somma Vendôme de se rendre. La ville était de son ancien patrimoine, les habitants doublement ses sujets, le gouverneur Maillé-Benehard autrefois nommé par lui-même. Malgré ses nombreux griefs contre

[1] Thuanus, l. XCVII, § 16, t. IV, p. 811, 812. — P. Cayet, l. I, p. 172, 173, 180, 181, 193, 194. — M. Mourin, la Réforme et la Ligue en Anjou, c. 10, p. 265, d'après les documents et manuscrits locaux. — Voici quelques détails relatifs à la conspiration des Ligueurs pour se saisir de Tours : « Les Ligueurs lui descouvrent alors leur entreprise, et luy » font les moyens de l'exécuter assez faciles par *la mort* qu'ils avoient » résolue de tous ceux du Conseil du roy, de la Cour de parlement, » de la Chambre des comptes, et de tous les royaux qui s'y étoient » réfugiez, *le pillage desquels seroit grand.* » Le sergent royal et ligueur Louvet indique dans ses registres, cités par M. Mourin, quelle avait été la conduite des troupes ligueuses, et quelles étaient les dispositions de l'Anjou au mois de novembre 1589. « On ne pouvoit » sortir de la ville qu'on ne fust prins et vollé, sans avoir exception » d'aulcuns, *mesme les gens d'église*, ny aultres de quelque qualité » que ce feust; ce qui *auroit rendu ledict party de la Ligue fort odieux* » *aux gens de bien, affectionnez pour les catholicques.* »

Vendôme et contre son gouverneur, il leur donna trois jours pour prendre une bonne résolution et pour le désarmer par leur soumission. Ces avances de sa clémence n'ayant trouvé qu'opiniâtreté dans la révolte, il fit attaquer vigoureusement la place par Biron le jeune et par Chastillon. Le château d'abord, la ville ensuite furent emportés d'assaut, la garnison contrainte de se rendre à discrétion; circonstances qui donnèrent le droit de pillage au soldat. Mais dès le lendemain, Henri retira tous les gens de guerre de Vendôme, et permit aux habitants de rentrer dans leurs maisons avec la garantie de ne pouvoir plus être pris ni rançonnés. Il fermait aussi vite que possible et avec une admirable sollicitude les plaies de la guerre. Le traître Maillé-Benehard et le cordelier Robert Chessé, que les habitants accusaient d'une commune voix de leur révolte, furent décapités (17 novembre). Le châtiment de Vendôme frappa d'une terreur salutaire les petites villes voisines, au nombre de cinq, parmi lesquelles Lavardin et Montoire : elles se hâtèrent de se soumettre. Par ces conquêtes, Henri mit sous sa loi tout l'Orléanais, excepté Chartres et Orléans, et dégagea les avenues de Tours jusque-là interceptées.

De l'Orléanais il se rendit à Tours (21 novembre). Il reçut d'abord du conseil d'Etat et du haut clergé, représentés par les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, des soumissions qui, en cette circonstance, avaient une grande portée politique. Le lendemain, sa royauté fut solennellement reconnue par le Parlement de Tours, ayant à sa tête de Thou, d'Espesses, Servin, Achille de Harlay, récemment sorti des prisons de la Ligue; par la Chambre des comptes, dont Pasquier était avocat-général, par la Cour des aides. Tous les noms respectés, tous les personnages considérables, en se groupant successivement autour de lui, montraient à la France où était le droit et

la cause nationale. Henri affranchit Tours du voisinage de Montrichard, comme il avait affranchi Dieppe de celui de Neufchâtel. La sévère menace qu'il adressa aux soldats ligueurs occupant Montrichard, suffit pour leur faire déposer les armes, délivrer Tours de leurs incursions, assurer ses subsistances et son commerce. En quittant cette ville, il entra dans le Maine. Château-du-Loir, qu'il traversa, s'était déjà rendu à lui après la prise de Vendôme. Il assiégea le Mans, capitale du haut Maine, où il trouva une garnison étrangère, et cent cinquante gentilshommes que le crédit de Mayenne, tout puissant dans la province dont il portait le nom, avait engagés dans la révolte. La place, lâchement défendue par Bois-Dauphin, capitula le 2 décembre. Henri s'abstint d'y entrer pour en tenir le soldat éloigné, la sauva ainsi du pillage, et reçut, avec les bénédictions des habitants, les sincères assurances de leur obéissance et de leur fidélité pour l'avenir. La réduction du Mans entraîna celle de Beaumont, de Silly, de Tuvoy, de Laval, de Sablé, de Mayenne, capitale du bas Maine : dans tout le pays il ne resta à la Ligue que la Ferté-Bernard. L'importance de ces conquêtes a été relevée par les contemporains en ces termes : « La prise du Mans fut » suivie de la reddition de six villes, c'est-à-dire de qua- » rante lieues de pays et *de quatre bonnes recettes.* » — Le seul voisinage du roi et de son armée dans la Touraine et dans le Maine propagea le mouvement de soumission en Anjou. Le Lion-d'Angers se rendit à Puicheric le 26 novembre. Châteaugontier trouva dans la prise du Mans un arrêt auquel il s'empressa de se soumettre : il passa, même sans tenter de résistance, de la condition de capitale de la Ligue angevine à celle de ville de l'obédience de Henri. Les forts de Segré, Morannes, Monriou, Cheffes, redoutables retraites de la soldatesque ligueuse, furent désertés : leurs garnisons offrirent d'en-

trer dans les régiments du roi, qui leur ouvrit ses rangs, et débarrassa ainsi l'Anjou de ces nouvelles compagnies d'aventure. L'Union ne garda dans l'intérieur des terres que le bourg et le château de Brissac, et sur la marche d'Anjou et de Bretagne que Craon et la forteresse de Rochefort. Chacun des pas du roi avait été marqué par un progrès de sa domination, par une délivrance du pays. Il avait de plus consolidé ses plans et renversé ceux de l'ennemi, en assurant et en élargissant ses communications entre les deux parties du royaume, et en restreignant encore celles de la Ligue.

Il sortit du Maine et de la ville de Mayenne pour rentrer en Normandie (23 décembre). Grâce aux nouveaux subsides que Caen lui fournit, il acheva la réduction presque entière de la basse Normandie par la prise d'Alençon, Domfront, Seez, Argentan, Falaise, Bayeux. Dans la haute Normandie, il étendit le territoire royal par l'occupation de Lizieux, Pont-Audemer, Pont-l'Evêque, Honfleur, Touques (du 23 décembre 1589 à la fin de janvier 1590). La Ligue dès lors ne retint plus dans la basse Normandie qu'Avranches; dans la haute, que Rouen, le Havre et cinq autres villes tout à fait secondaires. Les cinq sixièmes de cette importante province obéissaient donc dès lors à Henri.

Là se termine sa première campagne. Pendant les six mois écoulés depuis son avénement, il avait vaincu dans les combats d'Arques; fait parcourir plus de deux cents lieues à une armée chargée d'artillerie; établi solidement son autorité et son parti dans les huit provinces contiguës du nord et du centre du royaume, l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Normandie, l'Orléanais, la Touraine, le Maine et l'Anjou. Il avait de plus gagné des recettes de manière à s'assurer un revenu de deux millions d'écus. Ce n'était pas là ce qui était nécessaire pour

faire face à la fois aux dépenses d'un gouvernement régulier et d'une guerre qu'il fallait poursuivre; mais la détresse de l'expédition d'Arques était passée sans retour.

Les conquêtes de Henri n'étaient pas les seuls avantages, même de la plus haute importance, qu'il eût obtenus. En traversant Châteaudun, dans l'Orléanais, il reçut les députés de la Confédération suisse qui venaient renouveler avec lui l'ancienne alliance existant entre la république et les rois de France. A Tours, il rencontra les ambassadeurs vénitiens, qui lui apportaient les hommages de la Seigneurie (21 novembre). Cette reconnaissance solennelle de sa royauté par ces deux puissances, venant s'ajouter à celle de l'Angleterre, de l'Ecosse, dès Provinces-unies des Pays-Bas, des princes protestants d'Allemagne, acquise dès les premiers jours de son règne, lui assurait l'adhésion de près de la moitié des Etats de l'Europe qui prenaient part alors aux affaires générales. De plus, les Vénitiens donnaient aux puissances catholiques l'exemple de reconnaître sa légitimité [1].

Pendant la durée de sa première campagne, le roi ne fit pas de moindres progrès auprès des neutres que sur ses ennemis. La conduite qu'il tint constamment depuis sa première entrée en Normandie, avant la guerre d'Ar-

[1] Pour les cinq paragraphes qui précèdent, voyez les Lettres missiv. de Henri IV, dont quelques-unes pour le lieu et le jour seulement, des 4, 7, 15, 21 novembre; 7, 9, 10, 16, 28, 30 décembre 1589; et du 7 au 29 janvier 1590, t. III, p. 66, 74, 78, 85, 86, 98, 100, 101, 105, 107, 109, 110, 115, 117, 118, 123, 134, 136. — Continuation de ce qui est advenu dans l'armée du roi, écrit du temps, inséré dans les Mém. de la Ligue, t. IV, p. 73-85. — Exploits de Sa Majesté, autre écrit contemporain, dans les Mém. et Corresp. de Duplessis, t. IV, p. 433. — P. Cayet, l. I, p. 181-183, 194-197; l. II, p. 208, 209. — P. Matthieu, l. I, p. 18-20 — M. Mourin, La Réforme et la Ligue en Anjou, c. 10 p. 266, d'après les mémoires inédits et les histoires locales.

ques, lui concilia l'affection et le respect des populations dans tous les pays où il pénétra. D'une part, il considéra partout les Ligueurs moins comme des ennemis que comme des Français égarés, et les traita en roi, non en conquérant. Il ôta à la guerre toutes ses fureurs et presque toutes ses rigueurs. Sa présence empêcha le retour des excès commis aux faubourgs de Paris. Dans les villes prises, les personnes furent partout respectées, la dévastation interdite, le pillage restreint à une seule ville emportée d'assaut et au strict nécessaire du soldat, l'ordre maintenu ou immédiatement rétabli : les habitants du Mans et d'Alençon purent rouvrir leurs boutiques le jour même où leur ville tomba en son pouvoir, ceux de Vendôme le lendemain. D'un autre côté, il respecta religieusement, et fit respecter à ses soldats, même huguenots, les églises et les cérémonies catholiques, notamment à la prise des faubourgs de Paris, à celle de Vendôme, au siége du Mans. Deux soldats ayant pénétré dans cette dernière place malgré ses ordres, après la capitulation, et ayant volé un calice, furent pendus sur l'heure, quoique reconnus pour très braves. Il protégea les évêques et autres ecclésiastiques restés étrangers aux troubles politiques, les réintégra dans leurs biens et dans leurs fonctions, et en rétablit plusieurs sur leurs siéges, dont ils avaient été chassés par la Ligue, entre autres l'évêque du Mans. Il avait répondu ainsi aux calomnies de ses ennemis, notamment des prédicateurs, aux doutes et aux craintes des neutres. « Chacun sçait, écrit-il à la date du » 7 novembre, combien de personnes farouches j'ai eu » à apprivoiser, en leur ostant de la fantaisie que je ne » taschois qu'à m'establir pour puis après renverser leur » religion [1]. »

[1] Lettre du roi dans les Mém. et Corresp. de Duplessis-Mornay, t. IV, p. 428, 429.

Cette conduite gagna les cœurs, dissipa les préventions, et partout sur son passage ou à son approche les divers ordres lui engagèrent leur foi et leurs services. Les historiens du temps mentionnent à Tours, outre les corps constitués, le présidial, le clergé séculier, les magistrats municipaux de la cité; au siége du Mans, cinq cents gentilshommes du Maine et des pays voisins, faisant acte d'adhésion à sa royauté par leur présence dans son camp; après la capitulation de la place, l'évêque et les ecclésiastiques de la localité venant lui rendre grâce avec la masse des habitants; presque tous les nobles de la ville et des environs qui s'étaient laissé séduire par la Ligue, abjurant entre ses mains leur erreur d'un moment; à Laval, le clergé séculier, les chanoines allant au-devant de lui avec les mêmes ornements qu'ils portaient dans les processions, et pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, les populations du voisinage lui apportant à l'envi les assurances de leur soumission; enfin le prince de Dombes lui amenant plus de la moitié de la noblesse de Bretagne. Les sentiments de dévouement et d'admiration pour lui, d'aversion pour les princes lorrains, dont cette portion de la noblesse bretonne était animée, avaient été exprimés peu auparavant par l'un de ses plus illustres représentants, avec l'énergie et le tour incisif particuliers à cette race. René de Rieux qui appartenait à l'une des trois plus grandes familles de la Bretagne, et qui avait accompagné le roi dans la guerre d'Arques en qualité de premier maréchal de camp de son armée, avait été rencontré chez un président du parlement de Bretagne, par Aymar Hennequin, évêque de Rennes. Hennequin, en opposition avec tous les citoyens notables de cette ville et avec l'immense majorité du haut clergé, se montrait zélé ligueur, et travaillait pour l'Union et pour Mercœur. Il fit un long discours à de

Rieux sur la puissance du pape, sur les excommunications lancées contre le roi de Navarre, sur l'abomination qu'il y aurait à reconnaître un hérétique, et pour conclusion de cette rhétorique, il finit par lui adresser des propositions de la part du duc de Mercœur. « Ce prince, lui » répondit froidement de Rieux, que vous appelez sim- » plement le roi de Navarre, est roi de France et légitime » souverain de tous les vrais Français. Personne n'a pu » et ne peut le priver des droits à la couronne qu'il tient » de sa naissance. D'ailleurs, si j'étais capable de man- » quer à la fidélité que je lui dois et que je lui ai jurée, ce » ne seroit pas, sans doute, pour aider un cadet de la » maison de Lorraine, M. de Mercœur, à devenir duc de » Bretagne. J'y penserois pour moi, et mon ambition pa- » raîtroit je crois moins étonnante que la sienne. » Cet éloignement pour les étrangers, pour les princes de la maison de Guise, ce dévouement réfléchi à la royauté de Henri IV, étaient partagés par une classe nombreuse de la bourgeoisie et de la magistrature bretonne. Déjà antérieurement, et avant la venue de Henri, le Parlement de Rennes l'avait reconnu le 11 septembre, et lui avait prêté serment de fidélité le 22 octobre. De la coïncidence de ces arrêts et de la démarche des gentilshommes accourus à Laval, il résultait qu'une portion considérable des campagnes et des villes de Bretagne, et Rennes la capitale à leur tête, se trouvaient engagées dans le parti royal [1].

[1] Continuation de ce qui est advenu dans l'armée du roi, dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 80, 81, 83, 84. — Saint-Foix, Hist. de l'ordre du Saint-Esprit, t. II, p. 345, Paris, in-12, 1775. — Dom Taillandier, Hist. de Bretagne, t. II, p. 378. — L'accueil fait au roi par le clergé séculier de Tours, du Mans, de Laval, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, est décrit de la manière suivante dans la lettre du roi au cardinal de Vendôme du 10 décembre 1589, t. III, p. 100, 101, d'accord avec tous les historiens contemporains : « Je suis présente- » ment arrivé en ceste ville (Laval), ayant esté arresté près d'une

Hors du rayon de l'influence directe exercée par la présence du roi, sur la nouvelle des glorieux avantages remportés à Arques, sur la renommée des actes répétés de sa clémence et de son respect pour le catholicisme, on voit à la même époque beaucoup de gouverneurs de provinces, plusieurs parlements, joindre leurs adhésions à celles dont on vient de présenter le tableau. Montigny dans le Berry, Chazeron dans le Bourbonnais, Lacoste-Mézières dans la Marche, Lévy de Ventadour dans le Limosin, arborèrent l'étendard royal, et combattirent vigoureusement la Ligue. Lévy comprima les Ligueurs qui cherchaient à se saisir de Limoges, et soumit cette ville et toute la province à l'autorité du roi, le 15 octobre [1]. En Dauphiné, Ornano, gouverneur pour le roi sous Henri III, et le chef des protestants Lesdiguières, conclurent une alliance le 13 septembre : pendant les derniers mois de 1589, ils firent reconnaître l'autorité du roi dans Vienne, Valence, Embrun, Gap, Romans, et établirent un parlement royaliste à Romans [2]. Il ne resta à la Ligue de villes importantes que Briançon et Grenoble.

En demeurant engagé quelque temps encore dans la

» heure à la porte, pour ouïr tous ceulx du clergé qui m'y sont venus » recevoir avec tous leurs ornemens, comme ont faict tous les aultres » de ceste dicte ville, ayant eu le plaisir d'oïr chanter *Vive le roy*, en » musique, par les ecclésiastiques, avec plus grand applaudissement » du peuple que j'oy jamais. »

[1] La Thaumassière, Hist. du Berry, l. III, c. 104, 105, t. I, p. 205-208. — P. Cayet, l. I, p. 193, 194. Il dit qu'à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, on fait une sorte d'armée pour reprendre Montrichard sur les Ligueurs « à la poursuite de Montigny » avec messieurs du conseil. » — Thuanus, l. XCVII, § 14, t. IV, p. 810.

[2] Vie de Lesdiguières, l. III, p. 93-97. — Thuanus, l. XCVII, § 22, t. IV, p. 822, 823. — P. Cayet, l. I, p. 184, 185. — D'Aubigné, l. III, c. 3, t. III, p. 308. De Thou et Cayet n'indiquent pas et ne semblent pas connaître l'époque où Grenoble s'était engagée dans la Ligue : c'était sous Henri III, le 5 mai 1589. (Vie de Lesdiguières, p. 92.)

Ligue, le Parlement de Grenoble sut au moins conserver les sentiments français, et défendre l'indépendance du territoire. Les troubles du royaume avaient déjà livré le marquisat de Saluces au duc de Savoie, sous le règne de Henri III. Le duc espérait que la continuation de ces troubles, sous le règne de Henri IV, lui fournirait les moyens de se saisir du Dauphiné et de la Provence, et de reconstituer à son profit, par le démembrement de la France, l'ancien royaume d'Arles, dans le cas où le corps de la monarchie lui échapperait et passerait sous la loi, soit de son beau-père Philippe II, soit des princes de la maison de Guise. Ses agents se présentèrent donc au Parlement de Grenoble, et pressèrent cette compagnie de reconnaître la souveraineté de leur maître. Ils alléguaient pour la décider les plus spécieuses raisons. Tous les princes de la maison de Bourbon ayant été déclarés inhabiles à régner, comme hérétiques ou fauteurs d'hérésie, évidemment le trône était vacant. Le Parlement ne devait-il pas y faire monter le duc de Savoie, petit-fils de François Ier par sa mère, descendant des anciens rois de France? Le duc mettrait fin aux troubles, aux guerres civiles, et donnerait au Dauphiné la paix et la prospérité dont il était privé depuis si longtemps. Avec ses propres forces et avec celles du roi catholique son beau-père, il assurerait la religion dans la province. Il ne voulait donc devenir leur souverain que pour assurer leur bonheur en ce monde et leur salut dans l'autre. Mais, tandis que les arguments religieux hypocrites et les motifs politiques captieux livraient assaut à la conscience et à la raison des magistrats, le sentiment de la nationalité les fortifiait et les retenait. Ils répondirent « que la requête du duc » étoit importante à tout le royaume de France; que la » décision, en parcille matière, appartenoit à une assem- » blée des trois Estats, dont le Parlement suivroit les

» avis. » Et ils congédièrent les agents du duc avec cette réponse. Ce prince tourna vers la Provence ses vues et les forces restreintes dont il disposait [1].

Cinq factions déchiraient et dévastaient la Provence. La faction du duc de Savoie se composait d'abord exclusivement de gentilshommes savoyards établis dans le pays. Il la fortifia par ses intrigues, dans les derniers mois de 1589. D'une part, il s'allia avec une des factions de la Ligue; d'une autre, il recruta à prix d'argent des partisans dans la basse classe et parmi les hommes perdus d'Aix et de Marseille. Il attendit l'occasion de les faire agir de concert en sa faveur, et il la trouva bientôt. Ces actives menées n'empêchèrent pas le parti royal de se constituer et de s'organiser fortement en Provence. Dans les quinze jours qui suivirent la nouvelle de l'assassinat de Henri III, ceux qui avaient combattu pour ce prince transportèrent à Henri IV leur fidélité et leurs services. C'étaient le gouverneur Lavalette, la portion royaliste du Parlement d'Aix réfugiée à Pertuis, la plus grande partie de la noblesse, les villes et territoires de la partie septentrionale de la Provence. Le 30 août, le Parlement de Pertuis reconnut Henri IV pour roi. Quelques succès obtenus par les Ligueurs, aidés de l'argent et des secours du duc de Savoie, contraignirent le gouverneur à transférer le Parlement royaliste de Pertuis à Manosque, le 1er novembre; mais le parti royal reprit ses avantages sur d'autres points et s'étendit à l'occident et au midi de la province. La noblesse de Tarascon désarma le peuple, et fit passer la ville de l'état de neutralité et d'indépendance à l'obéissance envers le roi et le gouverneur. Au mois de novembre, Lavalette prit Toulon, puis peu après

[1] Vie de Lesdiguières, l. III, p. 93-97. — P. Cayet, l. I, p. 184, 185. — Thuanus, l. XCVII, § 22, t. IV, p. 822, 823.

le fort de cette ville, et y commença des fortifications qui le rendirent bientôt imprenable [1].

Enfin, en Languedoc, la fin de l'année 1589 fut marquée par quelques faits qui servaient la cause de Henri dans l'opinion publique et fortifiaient son parti. Montmorency, gouverneur de la province, avait donné son adhésion avant la guerre d'Arques. Mais il s'agissait d'y joindre le libre assentiment des populations, dans un gouvernement où Toulouse et la partie occidentale avaient embrassé la Ligue, et dans un pays d'Etats, où les représentants des trois ordres décidaient, avec une autorité à peu près égale à celle du gouverneur, de toutes les affaires d'intérêt public. Or, dans l'assemblée des Etats, tenue à Béziers le 27 septembre, le président de l'assemblée protesta de leur fidélité envers le roi : les consuls de Carcassonne, Uzès, Mende, Saint-Pons, le Puy, Castres, Lodève, prirent le même engagement : les évêques de Béziers, de Montpellier, de Nîmes, d'Agde; les vicaires généraux de Carcassonne, Uzès, Mende, Saint-Pons, le Puy, accédèrent à ces promesses. Peu après le 13 novembre, l'un des lieutenants de Montmorency fit l'ouverture du Parlement royaliste de Carcassonne, dont les arrêts devaient infirmer ceux du Parlement de Toulouse, dans ce qu'ils avaient d'hostile à Henri IV et à son autorité [2].

Quand on joint ces reconnaissances aux reconnaissances hardies et généreuses des premiers jours du règne, et aux soumissions résultant des conquêtes de Henri, on voit que dans la presque totalité des gouvernements un parti pour le roi, plus ou moins fort, était organisé à la fin de 1589. Les seuls gouvernements de Guienne, de

[1] Bouche, Hist. de Provence, l. x, p. 731, 732. — De Nostredame, Hist. de Provence, part. VIII, p. 877-880.

[2] D. Vaissette, Histoire générale de Languedoc, l. XLI, t. v, p. 439, 440.

Nivernais, où commandait le duc de Nevers, d'Angoumois et de Saintonge, qui obéissaient à d'Epernon, persistaient encore dans la neutralité. Mayenne et la Ligue essayèrent bien de protester contre ce résultat, en faisant une proclamation solennelle de la royauté du vieux cardinal de Bourbon, le 21 novembre. Mais, d'une part, Henri s'était assuré de la personne de ce compétiteur en le tirant de Chinon, en le transférant à Fontenay en Poitou, et en le livrant à des mains d'une fidélité éprouvée [1]. D'un autre côté, la royauté de Charles X n'était appuyée que des revers d'Arques, de la perte des villes et du territoire que ces défaites avaient amenée : cette royauté resta donc toute de déclaration et de protocole; d'effets réels, elle n'en eut point.

Un fait capital, négligé jusqu'à présent par l'histoire, c'est que, dès la fin de l'année 1589, les neuf dixièmes du haut clergé de France avaient adhéré à la royauté de Henri IV. L'exposé des faits généraux vient de nous montrer le roi reconnu par les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, par les évêques et les vicaires généraux du haut et du bas Maine, d'une partie de la Bretagne, de la portion la plus considérable du Languedoc. Il faut ajouter que M. de Gondy, évêque de Paris, était si ouvertement prononcé pour lui, que la Ligue le força bientôt à se sauver de Paris. Il en était de même dans toutes les provinces. Sur les cent dix-huit archevêques et évêques que l'on comptait alors dans le royaume, cent se prononcèrent pour Henri dans les trois mois qui suivirent son avénement. L'auteur d'un écrit publié à la fin de 1589 dit en propres termes : « S'il faut éplucher les » choses par le menu, de cent ou six vingts archevêques

[1] Lettres missives de Henri IV, des 24 août et 1er septembre, t. III, p. 28, 29, 35, 36. — Mémoires et correspondances de Duplessis, t. IV, p. 399, 408, 409. — P. Cayet, l. I, p. 187.

» ou évêques qui sont au royaume de France, il n'y en » a pas la dixième partie qui approuve les conseils de » l'Union. » Ce témoignage est confirmé par celui du pamphlet ligueur intitulé *Le Manant et le Maheustre*, imprimé en 1593, mais présentant l'état du royaume tel qu'il était depuis plusieurs années. L'interlocuteur du Ligueur lui dit : « La plupart de vos évêques et chefs » ecclésiastiques vous ont délaissés.... tellement que des » quatorze archevêques de la France vous n'en avez que » trois, et des cent quatre évêques vous n'en avez que » quinze, encore des moindres [1]. »

Il ne pouvait en être autrement. La déclaration de Saint-Cloud donnait au catholicisme toutes les garanties de maintien et de conservation qu'il pouvait désirer : le roi, fidèle aux engagements qu'il avait pris par cette déclaration, respectait partout la religion catholique, ses ministres, sa hiérarchie. La Ligue tenait une conduite absolument contraire. Partout la démagogie de l'Union avait foulé aux pieds la discipline de l'Eglise. Elle s'était rendue indépendante de tout pouvoir ecclésiastique légitime. Pour favoriser l'ambition et l'avidité du clergé ligueur, elle avait dépouillé les bénéficiaires, confisqué les biens de l'Église, dans la plupart des localités : dans plusieurs, elle avait chassé les évêques de leurs siéges. Ce grief était loin d'être le seul que les évêques eussent contre elle. Appartenant la plupart à la noblesse, leur patriotisme se révoltait à l'idée de devenir espagnols en devenant ligueurs. Leur bon sens comprenait et disait bien haut que matériellement la religion ne pouvait sub-

[1] Réponse à un avis qui conseille à un Français de se rendre sous la protection du roi d'Espagne, imprimée en 1589 : on la trouve dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 179. — Dialogue du manant et du maheustre, parmi les pièces à la suite de la satire Menippée, t. III, p. 419, 425, édition de 1726.

Digitized by Google

sister dans l'État; et que l'État courait le risque d'une complète subversion, au milieu des fureurs de la guerre civile et de la guerre étrangère indéfiniment prolongées. Enfin leur sentiment religieux s'indignait à la vue des excès commis par la soldatesque de la Ligue. Les soldats ligueurs ne se guidant que par leur avidité et par leurs vices, se portaient partout aux dernières violences contre les ecclésiastiques, propageaient la destruction de toute religion, le renversement des lois divines, en même temps que des lois humaines. Le ligueur Villeroy, dans son advis adressé à Mayenne à la fin de 1589, présente le tableau suivant de leurs excès : « Vos gens de guerre ont vécu » si licencieusement et débordement qu'ils vous ont fait » haïr, s'il m'est permis d'ainsi le dire, de Dieu et des » hommes. Qui croira que vous combattez pour la foi ca- » tholique, voyant à votre suite Dieu mal servi comme il » est, son saint nom blasphêmé, les églises pillées, même » celles que nos adversaires avoient conservées, les bé- » néfices conférés à personnes indignes, les biens ecclé- » siastiques ravis, et toutes sortes d'impiétés, sacriléges, » voleries, ravissements, et autres méchanchetés com- » mises sans justice, police, ordre ni règle aucune?.... » Les anciennes marques catholiques sont bannies entiè- » ment de nos villes. Les gens d'église n'y sont pas plus » à leur aise que les bourgeois et les marchands, car » leurs biens des champs étant pillés et ravagés, autant » ou plus que les autres, ils n'ont de quoi subvenir aux » charges de leurs églises, ni à leur nourriture [1]. » L'autorité d'un roi huguenot, mais tolérant et chrétien, qui partout s'interposait pour la répression de ces désordres, était justement considérée par les évêques comme restauratrice et réparatrice de la religion. Une portion du clergé

[1] Advis de M. de Villeroy à M. de Mayenne, publié à Paris sur la fin de l'an 1589, collection Michaud, t. XI, p. 224 A et B.

séculier inférieur ne tarda pas à entrer dans les idées, à suivre les exemples des évêques, et se rattacha à la royauté de Henri IV, longtemps avant sa conversion. On a remarqué la conduite de cette classe d'ecclésiastiques à Tours, au Mans, à Laval; il en fut de même dans beaucoup d'autres villes. Mais l'autre partie du clergé séculier inférieur, et les ordres si nombreux des moines, excepté quatre, restèrent hostiles au roi.

La Ligue française qui partageait les croyances religieuses des évêques, qui en politique, avait de commun avec eux la généreuse aversion pour la domination de l'étranger, aurait dû se laisser conduire par eux. Cependant elle ferma les yeux trois ans durant aux frappantes considérations, aux grosses vérités qui avaient déterminé l'épiscopat. Tant il est vrai qu'en France, à toutes les époques, le bon sens a été la qualité la plus rare, et que la passion est parvenue à obscurcir jusqu'à l'évidence.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Intérieur de la Ligue (septembre 1589 — janvier 1590).

Les Seize portent leur nombre à quinze mille. — Ils envahissent le Parlement, et le réduisent à l'impuissance. Ils assassinent et volent les citoyens. — Les Seize et les autres partisans de l'Espagne ressaisissent la majorité dans le conseil de l'Union, et se préparent à établir la toute-puissance de Philippe II. — Mayenne, pour déjouer leurs projets, fait faire une reconnaissance solennelle de la royauté de Charles X, et se fait maintenir dans la lieutenance-générale : la Ligue française accueille avec faveur cette combinaison. — Les Ligueurs espagnols proposent dans le conseil de l'Union le *protectorat* de Philippe II : les partisans de la Ligue française et de la maison de Guise combattent cette proposition : insistance et menaces des Ligueurs espagnols. — Mayenne casse le conseil de l'Union : les partisans de l'Espagne cessent d'être un pouvoir, et ne sont plus qu'un parti. — Compromis entre Mayenne et la Ligue française. — Villeroy apprécie l'insuffisance de la royauté du cardinal de Bourbon, en présence des projets de Philippe II. Il publie *l'Advis d'Etat*. Il réclame la couronne pour les princes auxquels elle appartient légitimement. Il propose à la Ligue française et à Mayenne de reconnaître Henri IV, s'il consent à abjurer, et à son défaut un prince de la maison de Bourbon. — L'idée que Henri IV n'est pas incapable de régner s'il abjure, qu'on peut communiquer et traiter avec lui, s'établit dès lors, pour se développer fortement dans la suite.

Dans le temps même que l'autorité du roi s'étendait ainsi chaque jour sur quelque nouvelle partie du territoire, et à quelque classe de citoyens, l'intérieur de la Ligue était agité par de violents conflits entre les diverses factions qui la composaient. Les revers d'Arques avaient infiniment diminué les forces matérielles et la réputation de Mayenne. Les Seize le jugèrent assez affaibli pour qu'il fût incapable de défendre l'ordre public contre leurs fureurs. Les partisans que l'argent et les promesses, ou l'égarement du zèle religieux, avaient faits à l'Espagne, imaginèrent de leur côté que le moment était venu de remplacer l'autorité du lieutenant-général par l'usurpation de Philippe II.

Pendant le mois de septembre et le commencement du mois d'octobre 1589, en l'absence de Mayenne, les Seize

avaient donné de vastes développements à leur confrérie, et avaient porté leur nombre, qui d'abord n'excédait pas quatre mille, à quinze mille. Ils s'étaient assuré une partie de la populace en lui promettant le pillage. Mais parmi les sicaires qu'ils avaient recrutés, il ne faut pas ranger du tout le peuple des halles : c'est une erreur grave, consignée dans quelques histoires récentes de la Ligue et du règne de Henri IV, qu'il importe de rectifier. Ces citoyens, d'un rang inférieur, mais d'un cœur droit et honnête, dirigés par leur curé Benoist, qu'on nommait le *pape des halles*, tinrent constamment pour le parti de l'ordre et de l'indépendance nationale, pour la Ligue française d'abord, pour le parti royal ensuite [1]. Après avoir cherché des complices dans la plus basse populace, les Seize avaient encore gagné quelques compagnies de la milice bourgeoise, et les avaient jointes aux gens sans aveu qu'ils tenaient armés et prêts à tout depuis les barricades. Ces préparatifs terminés, ces forces rassemblées, ils profitèrent d'une excursion faite à Etampes par de Rosne, que Mayenne avait laissé comme gouverneur à Paris, pour se ruer sur la société civile et s'en rendre maîtres par une soudaine attaque. Le 21 octobre, Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands, à la tête d'un certain nombre de bourgeois armés, et Bussi-Leclerc avec ses satellites, envahirent le Palais de justice. L'épée sur la gorge, ils contraignirent le Parlement à absoudre en appel et à mettre en liberté un sergent des Seize, condamné précédemment pour excès commis contre plusieurs habitants, et pour violences envers un conseiller du parlement dans l'exercice de ses fonctions. Quand ils eurent réduit ainsi la loi et le magistrat à une complète impuissance devant la force, ils assassinèrent et dépouil-

[1] Lestoile, Regist.-Journ. de Henri IV, p. 27 B à la fin. — P. Cayet, l. III, p. 333. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 20.

lèrent chaque jour quelque citoyen, en l'accusant d'être huguenot et politique. Le 2 novembre, au moment même où Mayenne rentrait dans Paris, voici ce qui s'y passait : « La dernière fête de la Toussaint, un Seize, nommé » Emonnot, tua un bon catholique nommé Minterne, du- » quel il fit accroire qu'il étoit politique, pour lui voler » quatre cents écus qu'il avoit sur lui. » Le témoin oculaire, qui fournit ces détails, signale trois autres meurtres commis en deux jours par les Seize, et ajoute que ces assassinats étaient non-seulement impunis à Paris, mais approuvés et loués comme témoignage d'un bon zèle à la religion catholique. On voit ensuite dans son récit que ces excès continuèrent pendant tout le mois de novembre [1].

En même temps que les Seize établissaient cette sanglante tyrannie, ils préparaient tout pour imposer à la France la domination de l'Espagne. Si l'on voulait y réussir, il fallait avant tout renverser, désarçonner, comme disent les contemporains, Mayenne et les princes lorrains. Les Seize y travaillèrent activement, de concert avec plusieurs jésuites influents et d'autres partisans de l'Espagne. Tous ensemble ils parvinrent à reconquérir, dans le conseil de l'Union, la majorité que Mayenne s'était un moment assurée par l'introduction de quinze de ses partisans dans ce corps. Quand il rentra dans Paris le 2 novembre, il trouva hostile à ses desseins et à son pouvoir le conseil de l'Union, redoutable dépositaire d'une part du pouvoir législatif. Il chercha à prévenir ses attaques par un acte d'une adroite politique, auquel il intéressa facilement le Parlement et la bonne bourgeoisie, qui composaient la Ligue française. Nous avons re-

[1] Lestoile, Regist.-Journ., p. 6 B, 7 A, B, § 5 et 6, 10 B. — P. Cayet, l. I, p. 180 A. — Arnauld, dans l'*Anti-Espagnol*, rappelle ces faits. Voir les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 218.

marqué que la Ligue française était passionnée pour la royauté du cardinal de Bourbon. De plus, elle désirait ardemment se soustraire au joug des Seize, rétablir l'ordre public, assurer la vie et les biens des citoyens; et, comme au temps qui nous occupe, elle n'était pas organisée pour la défense, elle se trouvait dans l'absolue nécessité de s'appuyer sur le lieutenant-général. Mayenne combina les désirs et les besoins de ce parti avec ses propres intérêts. Le 21 novembre 1589, il fit proclamer roi le cardinal de Bourbon d'une manière solennelle, par le Parlement. L'arrêt enjoignait à tous les Français de reconnaître Charles X pour héritier de la couronne et pour roi, de lui rendre fidélité et obéissance, d'employer leur vie et leurs biens pour le délivrer de sa prison. Dès lors les édits, les ordonnances, tous les actes publics furent rendus en son nom, les monnaies frappées à son effigie. Le même arrêt du Parlement maintenait à Mayenne l'intégrité de son pouvoir, en ordonnant qu'il conserverait la lieutenance-générale jusqu'à la délivrance du roi [1]. La royauté de Charles X que Mayenne avait jusque-là amoindrie et éteinte, dans l'intérêt de sa royauté à lui-même qu'il croyait prochaine, la souveraineté de Charles X recevait ainsi la réalité et la vie dont elle était susceptible : satisfaction était donnée au vœu de la Ligue française, des légitimistes : toutes les factions de la Ligue étaient ramenées autant que possible, à l'obéissance du lieutenant-général. La nue propriété de la royauté étant déférée au cardinal de Bourbon, l'usufruit à Mayenne, il ne restait rien, au compte de ce dernier, que Philippe II pût prendre.

[1] Thuanus, l. XCVII, § 16, t. IV, p. 814. — Arrêt du parlement de Paris du 21 novembre, qui proclame le cardinal de Bourbon roi, sous le nom de Charles X, manuscrit de la bibliothèque nation. Cangé, vol. 1558/10, pièce 18.

Les Seize, les jésuites, les ministres de Philippe II à Paris, n'en tirèrent qu'une conséquence, c'est qu'il fallait, en laissant au cardinal un vain nom, arracher le pouvoir à Mayenne [1]. Au commencement du mois de décembre 1589, ils proposèrent dans le conseil de l'Union de déclarer Philippe II *protecteur du royaume de France*, alléguant qu'il était seul capable désormais de soutenir la guerre, et d'empêcher l'Etat de tomber au pouvoir de Henri IV et des hérétiques. « A ce protectorat, dit l'un » de ceux appelés à voter sur la proposition, à ce protec- » torat étoient attachées des autorités et des puissances » royales et souveraines, comme de pourvoir aux princi- » pales charges et dignités du royaume, ecclésiastiques » et séculières, tout ainsi que fait le roi au royaume de » Naples et de Sicile, par-dessus les vice-rois qu'il y » envoye. » Tous ceux, dans le conseil de l'Union, qui appartenaient à la Ligue française ou au parti de Mayenne, qui conservaient quelque amour de la patrie et quelque pudeur, combattirent une première fois la proposition. Ils représentèrent qu'avec le titre de protecteur, le roi d'Espagne commanderait absolument dans le pays, au moyen des officiers et fonctionnaires de tout ordre qu'il nommerait, et des armées qu'il enverrait; qu'il s'emparerait des principales places; qu'ainsi au milieu de la division des partis, il affaiblirait et ruinerait la monarchie française. Dans une nouvelle réunion, à laquelle assistaient les agents du roi d'Espagne Mendoze et Moreo, la proposition ayant été remise en délibération, Villeroy somma Mayenne de ne céder à personne sa qualité de chef de parti, et lui annonça que s'il se mettait sous la protection d'un prince étranger, il serait aussitôt abandonné

[1] P. Cayet, Chron. noven., l. I, p. 191 B, 192. « Les ministres d'Es- » pagne, la faction des Seize, avec quelques Jésuites, désiroient ceste » protection du roi d'Espagne. »

de ses amis, et principalement de la noblesse qui n'obéirait jamais à l'Espagnol. Aux Ligueurs français se joignirent le Parlement et les principaux membres de la noblesse de la Ligue. Ils déclarèrent unanimement à Mayenne qu'il ne devait pas souffrir qu'il y eût d'autre chef que lui au parti de l'Union ; qu'il fallait qu'il eût seul toute l'autorité, et ils lui promirent de courir sa fortune. Le duc opposa leur avis et leur autorité à la proposition qui le menaçait. Les Seize et les autres partisans de l'Espagne, dans le conseil de l'Union, épuisèrent successivement tous les moyens pour le faire changer de résolution. Ils essayèrent d'abord de la persuasion. Ode Pigenat, provincial des jésuites, lui fit un long discours pour l'engager à abandonner l'avis de Villeroy et à se ranger au leur. Le trouvant inflexible, ils résolurent de lui faire violence. Ils annoncèrent que le conseil de l'Union, qui avait donné la lieutenance-générale à Mayenne, conférerait le protectorat à Philippe II, et ils se mirent en mesure d'exécuter ce projet et cette menace.

Pour échapper lui-même à la déposition, pour soustraire l'Etat à ce danger, Mayenne recourut aux plus énergiques mesures : il ruina en même temps le dangereux pouvoir des Seize et les projets des Espagnols. Il proclama le Pape seul protecteur du royaume et de la religion en France. Il déclara que le conseil de l'Union, représentant une forme de république, était incompatible avec la royauté du cardinal de Bourbon et avec la lieutenance-générale. En conséquence il cassa le conseil de l'Union, et il y substitua un conseil d'Etat qui devait le suivre partout, même à l'armée, et décider avec lui toutes les affaires administratives et les affaires politiques urgentes. Ce partage des pouvoirs et ce gouvernement n'étaient en apparence que provisoires. Les Etats-généraux convoqués à Melun pour la Chandeleur, c'est-à-dire

pour le 3 février 1590, devaient, en exerçant la souveraineté de la France, décider comment elle serait régie ; mais les dispositions de Mayenne et la force des événements pouvaient faire préjuger déjà que le provisoire établi pour quelques mois durerait probablement quelques années. La faveur du Parlement et de la bourgeoisie, la présence des troupes réunies par le duc dans Paris, lui permirent de détruire le conseil de l'Union sans qu'il rencontrât aucune opposition sérieuse [1].

La statistique et l'histoire des partis durant cette période demandent que l'on se rende compte des résultats qu'entraînait le grand changement opéré par la suppression du conseil de l'Union. Les Seize et les Ligueurs vendus à Philippe, qui avaient ressaisi la majorité dans ce conseil, perdaient leur pouvoir politique. Mais les Seize ayant une organisation et des réunions qui n'étaient pas détruites, subsistaient à l'état de parti, et continuaient à influer sur la situation. Les villes de la Ligue étaient privées également de leurs attributs politiques. Tout le pouvoir législatif était concentré jusqu'à nouvel ordre entre les mains de Mayenne et du Parlement : tout le pouvoir exécutif demeurait à Mayenne : les grands intérêts de l'Etat étaient réglés par lui et son conseil d'Etat. Mayenne prétendait à la succession du vieux cardinal de Bourbon et au trône. La Ligue française continuait à vouloir y porter un Bourbon et à maintenir la grande et salutaire institution nommée loi salique. En différend sur ce point, en parfait accord sur la nécessité de main-

[1] Pour ces deux paragraphes : Villeroy, Apol. et Disc., t. XI de la coll., p. 146, 147. — P. Cayet, l. I, t. I, p. 187, 189-191. — Suite du Dialogue du maheustre et du manant, citée par extraits dans Lestoile, p. 565 B, 566. — L'Anti-Espagnol, dans les Mém. de la Ligue, t. IV, p. 212, 213. — Lettre de Mayenne pour l'élection des députés aux États-généraux, d'abord pour le 3 février, ensuite pour le 20 mars 1590, dans les Anc. lois françaises, t. XV, p. 18.

tenir la société et l'ordre public contre le brigandage des Seize, de ne pas livrer le royaume à Philippe II, de ne pas le livrer non plus à un hérétique, la Ligue française et le lieutenant-général passèrent ensemble un accord, un compromis, pour la défense des intérêts qui leur étaient communs. Ce compromis devait durer jusqu'au moment où les circonstances les obligeraient à vider leur différend au sujet de la couronne : alors, mais alors seulement, ils devaient se séparer et devenir ennemis.

La Ligue française se trouvait très bien de la royauté du cardinal de Bourbon, doublée et soutenue de la lieutenance-générale de Mayenne, comme le prouvent divers actes émanés deux mois plus tard du Parlement de Paris, portion intégrante et considérable de la Ligue française. C'est que ce parti de bourgeois, restés étrangers jusque-là aux affaires d'Etat, faisait de la politique avec ses passions au lieu d'en faire avec la réalité, et se conduisait avec ses courtes vues, n'apercevant que la moitié des dangers présents, ne voyant rien des exigences d'un prochain avenir. Les chefs, plus avisés que lui, et Villeroy entre autres, ne partageaient ni sa satisfaction ni sa sécurité. Villeroy était l'homme d'Etat de la Ligue française, et nullement l'homme de Mayenne. Le lieutenant-général l'avait admis dans son conseil, et l'employait comme négociateur ; mais Villeroy était entré dans son administration, comme on entrerait aujourd'hui dans un ministère de coalition, sans renoncer à ses opinions, sans abandonner son parti. Villeroy, secrétaire d'Etat, c'est-à-dire ministre sous les derniers Valois, en savait déjà très long sur l'ambition de Philippe II : la tentative de protectorat tentée tout récemment au profit du roi catholique était un chapitre de plus ajouté à ce qu'il connaissait des projets de ce prince contre la France. Il sentait qu'il n'y avait pas à jouer avec un pareil ennemi, et

que pour rendre vaines ses attaques, il ne fallait rien moins à la France que l'union, le libre emploi de toutes ses ressources contre l'étranger, et un pouvoir fort. Ce n'était pas la royauté du cardinal de Bourbon qui assurait ces avantages au pays, et quand elle les lui aurait donnés, l'âge et les infirmités de ce souverain imaginaire, avertissaient de lui chercher promptement un successeur. Villeroy essaya de diriger les gens de son parti, les Ligueurs français, vers des idées plus raisonnables et plus pratiques, en partant des deux grands principes de la légitimité et de la catholicité. L'une des conditions de réussite pour le plan qu'il proposait, était qu'il parvînt à tempérer l'ardeur et l'exagération du zèle religieux chez ses partisans, lesquels considéraient encore Henri de Bourbon comme un hérétique et un maudit, entièrement inhabile à régner, et avec lequel il était défendu d'avoir même un rapport quelconque sous aucun prétexte [1]. Villeroy aborda ce préjugé de front et lui porta les premiers coups.

A la fin du mois de décembre 1589 [2], il publia un remarquable écrit portant pour titre : *Advis d'Etat sur les affaires de ce temps*. Il y réclamait en propres termes la couronne pour ceux auxquels elle appartenait. Il établissait que le parti le plus sûr et le plus honorable pour Mayenne était de reconnaître Henri IV, s'il consentait à abjurer ; et s'il refusait, le comte de Soissons ou tout autre prince de la maison de Bourbon. De la sorte on donnerait à la France un roi catholique et légitime ; on parviendrait à réunir dans un même parti tous les catholi-

[1] La Ligue française était encore complétement dans ces sentiments au mois de décembre 1589. C'est ce dont on se convaincra par les dispositions de l'arrêt du parlement du 5 mars 1590, que l'on trouvera citées textuellement ci-après et sous cette date.

[2] Villeroy, Apolog. et Disc., t. XI, p. 147, collect. Michaud. — Lestoile, Reg. Journ. de Henri IV, p. 9 B et 10, collect. Michaud.

ques, soit de la Ligue, soit du parti royal ; on couperait broche, comme il disait, aux menées et pratiques que faisaient les Seize et Philippe II contre l'État ; enfin on rendrait la paix à la France. Mayenne et les autres princes lorrains, en abandonnant leurs prétentions à la souveraineté, seraient récompensés par une grande position qui leur serait faite [1].

La glace était rompue et le grand mot lâché. Une voix grave et autorisée s'élevait du sein de la Ligue pour proclamer des principes tout nouveaux. Henri IV n'était pas absolument et nûment incapable de porter la couronne, à cause de son hérésie, comme le mettaient en avant les Seize et les partisans de l'Espagne, et comme les Ligueurs français eux-mêmes l'avaient répété jusqu'alors : son incapacité n'était que conditionnelle et subordonnée au cas où il persisterait dans ses erreurs : on pouvait se rapprocher de lui, traiter avec lui : sa royauté pouvait être reconnue et obéie. Ces idées certes étaient bien antipathiques à l'ambition de Mayenne. Elles heurtaient même trop les préjugés des Ligueurs français, des catholiques purs, pour être adoptées sur-le-champ par eux. Mais elles devaient faire leur chemin dans ce parti avec le temps, gagner chaque jour des partisans nouveaux, agir constamment sur les événements qui suivirent, et enfin les dominer.

[1] Villeroy, Advis d'Estat sur les affaires de ce temps, t. XI, p. 223-234, collect. Michaud. On trouve aux pages 227 B, 228, le passage suivant : « Ayant mis ce marché à la main au roy de Navarre... il » faudroit donner contentement aux princes du sang catholiques, et » spécialement à MM. les cardinal de Vendosme et comte de Sois- » sons, en leur accordant le rang et le lieu que leur maison mérite... » Personne ne vous contrediroit quand l'on cognostroit par les ef- » fects vostre but estre *de conserver la couronne à qui elle appar- » tient.* »

LIVRE II.

DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE HENRI IV, JUSQU'A L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA LIGUE (FÉVRIER 1590–JANVIER 1593).

CHAPITRE Ier.

Faits militaires et politiques qui précèdent la bataille d'Ivry. Bataille d'Ivry et ses suites. Victoires remportées en même temps par les lieutenants du roi (1590).

Situation du duc de Mayenne. — Il prend le château de Vincennes et Pontoise; mais il échoue au siége de Meulan défendu par Bellengreville et par le roi. Henri, de son côté, occupe Poissy. Mayenne lève de nouvelles troupes et se donne en particulier une nombreuse et bonne cavalerie. — Appréciation de la conduite de Mayenne et de Philippe II. — Le légat Gaëtano fait enregistrer ses bulles par le Parlement ligueur de Paris, et se porte pour ennemi du roi. Le Parlement de Tours rend un arrêt contre lui. Mesures hostiles prises par le légat contre Henri et ses partisans, sanctionnées par les arrêts des Parlements de Paris et de Rouen. Procession de la Ligue. Le légat s'oppose à la réunion d'un Concile national convoqué par Henri. Le roi, privé des moyens de la conciliation, recourt aux armes pour abattre la Ligue. Il assiége Dreux : importance de cette ville comme position : dessein du roi. — Mayenne s'avance avec son armée pour dégager Dreux. Henri lève le siége, et s'avance au devant des Ligueurs, avec le vif désir, mais non la résolution encore arrêtée de livrer bataille. Mayenne songe d'abord à temporiser : il se décide ensuite pour une bataille. — Marche de l'armée royale de Dreux à Nonancourt : précautions sages et habiles prises par le roi. — A Nonancourt, il agite dans son conseil de guerre si l'on en viendra aux mains avec l'ennemi. Une action générale étant décidée en principe, il arrête de ne la livrer que s'il reçoit les renforts qu'il a demandés de toutes parts, et s'il parvient à diminuer la disproportion des forces. Dans la nuit du 12 au 13 mars, il dresse lui-même le plan et l'ordre de la bataille. Remarquables combinaisons stratégiques d'après lesquelles ce plan est tracé; les officiers-généraux de l'armée l'approuvent unanimement. — Elan religieux dans l'armée. Le roi reçoit l'assurance qu'avant l'action de nouvelles et nombreuses troupes seront amenées à son camp. Il conduit l'armée de Nonancourt à Saint-André, village situé à l'entrée de la plaine d'Ivry. — Description de la

plaine d'Ivry. Le roi y range son armée en bataille, et y prend sa première position. Réparation faite à Schomberg, argent distribué aux soldats. Henri reçoit des renforts considérables, amenés les uns par les seigneurs des diverses provinces, les autres envoyés par les villes normandes de son parti. — L'armée de la Ligue débouche dans la plaine d'Ivry. Les deux armées restent en présence le 13 mars. Précautions militaires prises par le roi et par Biron pour la nuit du 13 au 14 mars. Position et ordre de bataille de l'armée royale le 14 mars : Le roi s'occupe personnellement du rangement des troupes. — Force respective des deux armées. Position et ordre de bataille des Ligueurs : plan de Mayenne pour l'action : vice dans le rangement de sa cavalerie, et infériorité de son artillerie. Le roi passe sur le front de ses troupes : ses dernières recommandations à ses lieutenants exprimant sa pensée militaire, et ses deux principales combinaisons pour le gain de la bataille : ses paroles aux soldats, aux officiers, aux guerriers de son escadron. — Bataille d'Ivry. Les royaux ont la supériorité aux premiers engagements : l'avantage passe ensuite aux Ligueurs : sérieux dangers courus par l'armée royale, intervention et action du maréchal de Biron. Le roi enfonce au centre la cavalerie ennemie : ses lieutenants mettent en fuite les autres corps de la cavalerie des Ligueurs. L'infanterie de Mayenne reste coupée, morcelée, sans soutien à ses flancs : une partie est taillée en pièces, le reste met bas les armes : la victoire reste complètement acquise à l'armée royale. Poursuite des Ligueurs, leurs pertes dans cette journée. — Le même jour, les royaux défont les Ligueurs à Issoire en Auvergne, et dans le Maine : peu après, ils battent les Espagnols dans le pays Messin. Le parti de la Ligue est menacé d'une ruine entière. Mayenne manque des troupes suffisantes pour tenir la campagne, et Paris est dépourvu quelque temps des moyens de résistance. Le roi perd le moment le plus favorable pour l'attaque de cette ville, par les trahisons de son parti et l'intempérie de la saison.

Les revers d'Arques et leurs dures conséquences, les pertes de villes et de territoire, la diminution de sa réputation avaient affaibli Mayenne, mais ne l'avaient pas abattu. Sa récente querelle avec les Seize et avec les autres partisans de l'Espagne avait mis un moment son autorité en danger; mais ce débat s'était terminé par une notable augmentation de son pouvoir à l'intérieur, et de sa liberté dans ses rapports avec l'étranger. Il conservait encore assez d'ascendant sur son parti, assez de forces matérielles, pour qu'il lui fût permis d'en appeler des résultats d'une première campagne, de continuer à traiter sur le pied d'égalité avec le roi d'Espagne, et de recevoir ses secours comme ceux d'un auxiliaire et non d'un maître.

Après avoir recruté son armée, il l'exerça dans des expéditions qui n'étaient que secondaires au point de vue militaire, mais qui présentaient l'avantage de traverser

en partie les desseins du roi sur la capitale, et de satisfaire les habitants. « Les Parisiens voyant le roy esloi-
» gné, dit un contemporain, firent grande instance au duc
» de Mayenne pour leur tirer trois espines qu'ils avoient
» aux pieds, le bois de Vincennes (château), Pontoise et
» Meulan. » Il prit Vincennes sans peine et réduisit Pontoise après un siége de dix-sept jours (5 janvier 1590). Mais il échoua à celui de Meulan, héroïquement défendu par Bellengreville et par le roi, qui, suspendant la réduction des villes de Normandie, entra par trois fois dans la place, et y combattit au péril de ses jours: tandis qu'il dirigeait lui-même l'une de ses batteries sur la tour de l'église de Saint-Nicaise, un boulet de canon ennemi lui passa entre les jambes. Il prit Poissy comme intermède, et contraignit Mayenne et ses lieutenants à décamper de devant Meulan le 3 mars 1590. Si Mayenne avait échoué dans cette entreprise, il y avait aguerri ses soldats, qui avaient montré beaucoup de constance et de courage. Il avait aussi, durant le siége, complété son armée des levées faites à l'intérieur, des secours reçus de l'étranger, et il avait rassemblé des forces considérables pour le temps. Son infanterie, formée en partie de régiments français, en majorité de Suisses et de lansquenets, vieillis dans le métier, estimés des deux partis pour leur courage, dès le début égalait au moins celle du roi. Sa cavalerie, dans le principe était loin de valoir celle de Henri, presque toute composée de gentilshommes que le sentiment de l'honneur animait, et qui avaient acquis une longue expérience des armes durant les guerres de religion. Il essaya de donner à son infanterie une incontestable supériorité, et il se flatta d'avoir corrigé l'infériorité de sa cavalerie, en obtenant de Philippe II un corps d'auxiliaires tirés des Pays-Bas. C'étaient d'une part six mille hommes de pied. C'étaient de l'autre dix-neuf cents che-

vaux, dont douze cents lanciers wallons et flamands, trois cents chevau-légers francomtois et espagnols également armés de lances, quatre cents arquebusiers à cheval, alors nommés carabins. Le duc de Parme les choisit lui-même parmi ses meilleurs soldats, et le comte d'Egmont, odieusement infidèle à la mémoire de son père, les conduisit en France. L'armée de Mayenne s'éleva alors à dix-neuf mille hommes, quinze mille fantassins, et quatre mille cavaliers [1].

Comme chef de parti insurgé contre le légitime héritier de la couronne, il était coupable de la guerre civile présente; mais il pouvait espérer encore la terminer bientôt par la défaite de Henri, par la destruction du parti royal, par la pacification générale du pays. Comme prince, sinon Français, au moins établi et naturalisé en France, comme gardien de l'indépendance et de l'honneur du royaume, il n'avait encore rien à se reprocher, car les soldats qu'il recevait de l'Espagne n'étaient dans son armée que sur le pied de purs auxiliaires; et le parti royal,

[1] Pour les siéges de Pontoise et de Meulan, voir une relation tirée des manuscrits de Colbert et insérée dans le Journal militaire de Henri IV, par M. le comte de Valori, p. 124-148; P. Cayet, Ch. nov., l. II, p. 208, 209; Thuanus, l. XCVIII, § 1, t. IV, p. 830-832. — P. Matthieu, l. I p. 21, 24. — Pour le secours tiré des Pays-Bas par Mayenne, et le nombre de ses troupes, consultez : La lettre de Henri IV à Luxembourg, en date du 25 mars, dans le Recueil des Lettres missiv., t. III, p. 183. « Sur l'advis que j'avois que mes ennemis, après » avoir recueilly en Picardie le secours qui leur estoit fraischement » venu des Pays-Bas, d'environ quinze cens lances, et quatre ou cinq » cens arquebusiers à cheval. » — Davila, l. XI, t. III, p. 25. « Le comte » d'Egmont amenait de Flandres au duc de Mayenne, quinze cents » lances et quatre cents carabins ou arquebusiers à cheval. » — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 228. « Le duc de Maïenne ayant reçeu du » Païs-Bas .... *six mille mousquetaires*, choisis par le duc de Parme » pour la fleur des siens. » — Pour l'ensemble des forces de Mayenne, voyez : Du Plessis-Mornay, Mémoires et Corresp., t. IV, p. 476 : il fixe à dix-neuf mille le nombre total des soldats rassemblés par le duc : tous ces soldats comme on le verra bientôt ne combattirent pas à Ivry.

comme la Ligue, demandait alors des auxiliaires aux nations voisines. Il était coupable comme ambitieux, il n'était pas dégradé. Dans la carrière qu'il parcourut, il importe d'apprécier chacun des pas qu'il fit, chacune des situations qu'il accepta successivement.

Lorsqu'on rapproche sa conduite de celle de Philippe II, on l'estime par comparaison. En envoyant à Mayenne le corps de troupes qu'il demandait, le roi catholique publia une déclaration dans laquelle il disait : « Nous protestons » devant Dieu et devant ses anges que les préparatifs que » nous faisons ne tendent à autre but qu'à l'exaltation de » notre mère saincte Eglise catholique, apostolique et ro- » maine, repos des bons catholiques sous l'obéissance de » leurs princes légitimes, extirpation entière de toutes » sortes d'hérésies, paix et concorde des princes chré- » tiens [1]. » C'était un mois après qu'il avait poursuivi le protectorat de la France qu'il tenait ce langage! Cet homme n'avait de roi et de chrétien que le nom. Son honneur s'accommodait de mentir impudemment à la face de l'Europe entière; sa religion de conduire un peuple à l'esclavage par les horreurs de la guerre civile et étrangère, et d'invoquer Dieu à l'appui des faussetés qu'il débitait. Le cœur se soulève de dégoût devant tant de bassesse et d'hypocrisie.

En même temps que le duc de Mayenne rassemblait de nouvelles forces, il obtenait, de toutes les autorités qui pouvaient commander à l'opinion publique et l'égarer, des déclarations propres à affermir les peuples de la Ligue dans la révolte, et à alimenter l'insurrection. Le légat du pape Gaëtano entra à Paris le 20 janvier 1590, et fit enregistrer ses bulles par le Parlement le 26 du même mois. Il se portait par cette démarche même pour ennemi du

[1] Le texte de la déclaration dans P. Cayet, Ch. nov., l. II, p. 210 A, collect. Michaud.

roi et de son parti si ouvertement, que le Parlement de Paris, transféré à Tours, rendit, le 5 février, un arrêt qui défendait aux trois ordres, sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté, d'avoir aucun commerce, d'entretenir aucune correspondance avec le légat, jusqu'à ce que, suivant les lois de l'Etat, les droits du royaume, les libertés de l'Eglise gallicane, il se fût présenté au roi, eût fait apparaître de ses pouvoirs, et obtenu la permission de résider en France. Le légat ne justifia que trop les appréhensions du Parlement de Tours. A peine arrivé, il entra en participation ou prit l'initiative des mesures les plus violentes contre le roi. Le 10 février, il examina et approuva une délibération de la Sorbonne portant « que la sainte Union était confirmée; que ceux qui reconnaissaient Henri de Bourbon, hérétique et relaps, étaient en état de péché mortel et de damnation; qu'il était à jamais exclu de la couronne, qu'il se fît catholique ou non. » Henri avait convoqué les Etats-généraux à Tours pour le mois de mars, conformément à sa déclaration de Saint-Cloud. Les évêques et les archevêques avaient été appelés dans cette ville pour former un Concile national, et délibérer sur les moyens de ramener le roi à la foi orthodoxe et dans le sein de l'Eglise. Le légat arrêta ces projets de conciliation et de paix. Par sa lettre, en date du 1er mars, il prohiba tout Concile qui se tiendrait dans ce but, défendit, en vertu de l'autorité à lui déléguée par le Saint-Siége, à tous les prélats de se rendre à Tours, et de s'assembler en quelque manière que ce fût, déclarant par avance les évêques qui se trouveraient à cette réunion excommuniés et déposés. Le pouvoir civil conforma ses décisions à celles du pouvoir ecclésiastique, et pour l'exécution leur prêta son autorité. Le Parlement de Paris, par un nouvel arrêt du 5 mars, défendit, sous peine de mort et de confiscation,

toute liaison et correspondance, toute paix ou composition, avec Henri de Bourbon et ses partisans; ordonna à tous de reconnaître Charles X pour seul et légitime souverain, et d'obéir aux ordres de Mayenne, lieutenant-général de la couronne. Le Parlement de Rouen, de son côté, défendit, sous les peines les plus sévères, aux gentilshommes de suivre le drapeau de Henri. A toute cette procédure, les Ligueurs joignirent plusieurs actes d'une efficacité funeste sur le peuple et d'une exécution sanglante. A Paris, une procession de la Ligue eut lieu le 14 mars, et quelques jours après, l'Union fut confirmée et jurée de nouveau sur les Evangiles par le prévôt des marchands, les échevins, les colonels et capitaines de la garde bourgeoise. A Rouen, le Parlement livra au bourreau plusieurs des partisans du roi [1].

La Réforme dans laquelle Henri était né et avait été nourri lui était chère, comme il le témoignait lui-même. Il ne pouvait abjurer sans avoir l'air d'échanger sa croyance contre une part du pouvoir, et par conséquent sans entamer son honneur. Enfin chacun de ses actes, depuis son avénement, c'est-à-dire depuis six mois, avait été une continuelle protestation de son respect pour la liberté de conscience et de culte des catholiques, et il semblait que lui, roi des catholiques royaux, vainqueur des catholiques ligueurs, avait bien le droit de réclamer

[1] Thuanus, l. XCVIII, §§ 5, 6, t. IV, in-fol., p. 838-843. — Recueil des anc. lois franc., t. XV, p. 18, 19. — Lestoile, p. 12. — P. Cayet, l. II, p. 210 A. Dans l'arrêt du parlement de Paris, on trouve la disposition suivante qui exprime les sentiments dont la Ligue française était encore animée alors envers le roi : « La cour faict expresses inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque condition et qualité qu'elles soyent, de communiquer et avoir intelligence directement ou indirectement avec ledict Henri de Bourbon et ses agents : » mesme de ne traicter ou proposer en public ou en particulier de » faire paix ou entrer en composition avec luy, sur peine de confiscation de corps et de biens. »

pour lui cette liberté qu'il assurait à tout le monde. Contre sa conviction, son honneur et son droit, s'élevaient les engagements pris par lui lors de la déclaration de Saint-Cloud, et aux termes desquels il devait se faire instruire des doctrines catholiques par un Concile national. Scrupuleux observateur de sa parole, il avait appelé les évêques à Tours pour former ce Concile, et il devait s'y présenter non seulement sans parti pris contre le catholicisme, mais même avec la disposition de faire à la paix publique toutes les concessions, tous les sacrifices compatibles avec sa dignité et sa conscience. Et voilà que, dans le même moment, par la violence de la Ligue, il était déclaré incapable de régner, quoi qu'il fît; un mur infranchissable de séparation était élevé entre son peuple et lui; la révolte était proclamée à la fois sainte et éternelle. Dans cette situation, l'abjuration de Henri ne pouvait produire qu'un effet : amener une rupture entre lui et les puissances protestantes, le priver des secours de la reine d'Angleterre, des Hollandais, des princes réformés d'Allemagne, peut-être même des Suisses, et lui enlever plus de la moitié des forces avec lesquelles il résistait déjà péniblement à ses ennemis. Il résolut donc, et il devait résoudre, d'épuiser tout ce que la guerre, la politique et ses talents pouvaient lui fournir, pour détruire un ennemi que les négociations, au moins en ce moment, trouvaient intraitable et même inabordable.

Le roi, après avoir délivré Meulan et repris Poissy, attaqua la ville de Dreux. Son but était à la fois de consolider ses conquêtes en Normandie, en fermant à Mayenne l'entrée de cette province; d'intercepter les communications des Parisiens avec Chartres, et de leur enlever les blés qu'ils tiraient de la Beauce, après leur avoir ôté ceux de la Normandie par l'occupation des villes sur la Seine. Paris souffrait déjà de la disette. Aussi dès qu'on y ap-

prit le siége de Dreux, l'alarme et l'agitation furent extrêmes dans le peuple, et il éclata en murmures. Mayenne voulait à tout prix sauver Dreux, et il s'avança avec son armée au secours de la place. Le roi leva le siége pour aller au devant de ses ennemis, avec le vif désir, mais non pas encore la résolution arrêtée d'en venir aux mains. Il sentait que le sort de la campagne dépendait du gain d'une bataille; mais il ne pouvait songer à la livrer si les proportions ne changeaient pas entre les deux armées, celle des Ligueurs étant alors de moitié plus nombreuse que la sienne. Le duc, en général expérimenté et instruit par l'événement des combats d'Arques, jugeait et déclarait plus prudent d'éviter une bataille, et après avoir dégagé Dreux, de faire une guerre de temporisation. Mais ébranlé par les sollicitations de tous les chefs de la Ligue, par les importunités du légat qui, dans ses lettres, ne parlait jamais que d'une journée, par les bravades et les insolences du comte d'Egmont et des Espagnols; séduit par l'espoir que lui présentait de Rosne de se faire couronner à la tête de l'armée s'il était vainqueur; rassuré par la supériorité numérique de ses troupes et par l'excellente qualité de sa nouvelle cavalerie, il céda et se prêta à une bataille[1].

Entre le moment où le roi s'éloigna des murs de Dreux et celui où il se mesura contre l'ennemi, deux jours s'écoulèrent. Toutes ses actions, durant cet intervalle, conformes à celles qui précèdent, achèvent de redresser l'opinion qu'on s'est formée jusqu'à présent de lui, et remplacent le brillant cavalier par le grand capitaine. Ce sont des écrivains hommes de guerre et hommes d'Etat,

[1] P. Cayet, chr. nov., l. II, p. 209. — Thuanus, l. XCVIII, §§ 9, 10, t. IV, p. 843, 845. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 228. — Davila, l. XI, t. III, p. 23, 34. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 30, 31. En comparant l'exposé de ces trois derniers historiens avec celui de de Thou, il semble que de Thou, généralement si exact, ait exagéré la répugnance de Mayenne à livrer bataille.

la plupart témoins et acteurs, qui vont nous apprendre à le mieux apprécier [1].

En partant de Dreux, le 12 mars 1590, Henri se rendit le même jour à Nonancourt. La distance fut franchie dans le plus grand ordre : l'armée marcha en corps et toujours serrée, mais par un temps affreux, la gelée ayant succédé à la pluie : de plus elle parcourut une partie de la route dans l'obscurité de la soirée. Le soldat était harassé et ébranlé. Mais à peine arrivé à sa destination pour cette journée, il trouva de grands feux allumés de toutes parts, des vivres en abondance, distribués avec un ordre intelligent aux divers quartiers de cavalerie et d'infanterie : il reprit bientôt toute sa force et toute son audace. Dans ces soins prévoyants et habiles, que nous verrons se renouveler en toute occasion, le roi est de

[1] Pour les faits qui précèdent immédiatement la bataille d'Ivry, pour les détails de cette bataille, pour ses suites, nous subordonnons le témoignage des autres historiens contemporains à celui de sept hommes qui ont été témoins et acteurs dans ces événements. Le premier est Henri IV. Il a retracé à grands traits ces événements dans deux lettres en date des 14 et 25 mars 1590 : ces lettres ont été imprimées une première fois dans la Vie militaire et privée de Henri IV, par M. Musset-Pathay, Paris, F. Louis, an XII (1803), in-8°, p. 163-174 ; une seconde fois dans le Recueil des lettres missives par M. Berger de Xivrey, tome III, pages 162-169, 183. — Le second témoin est Forget, sieur de Fresnes, secrétaire d'Etat, qui a rédigé dans le camp l'écrit intitulé : *Discours véritable sur la victoire obtenue par le roy, en la bataille donnée près le village d'Yvry, le quatorzième jour de mars* 1590. Matthieu, Hist. de Henri IV, p. 28 (et non 24), nous apprend que Forget est auteur de cette pièce. De Thou, l. XCVIII, § 10, t. IV, p. 846, ajoute que Forget l'écrivit sous la dictée du roi et de ses officiers-généraux, puisqu'il dit en parlant de cet écrit : « Le roi déclara de» puis dans un écrit qu'il publia. » L'exactitude et la véracité de cette relation officielle ne furent contestées par personne, ni au moment de son apparition, ni dans les temps qui suivirent. Le troisième témoin est Longueville, comte de Saint-Paul, qui combattit près du roi, à Ivry, et qui, à tous égards, était parfaitement placé pour bien voir les principaux incidents de la bataille et démêler les causes de la victoire. Il a écrit sur cette journée, une *Lettre* au duc de Nevers, à la date du 17 mars, imprimée dans la préface du t. II des Mémoires de M. le duc

moitié avec le vieux maréchal de Biron [1]. Henri, malgré son penchant pour les coups d'éclat et de vigueur, agita à Nonancourt, avec les chefs de l'armée, s'il était opportun de hasarder une bataille. Plusieurs ouvrirent l'avis de l'éviter, en se fondant sur la considération que tout était perdu, si on la perdait : ils demandaient qu'on s'appliquât à détruire l'armée de la Ligue, comme on avait détruit celle des Reîtres, l'an 1587, en lui coupant les vivres, et en la harcelant sans relâche. Les plus résolus représentèrent que la retraite du roi serait prise pour une fuite ; que l'atteinte portée à sa réputation préjudicierait autant à ses affaires qu'à son honneur, puisque l'opinion était l'une des grandes forces, et que ses partisans frappés d'abord de consternation, seraient bientôt après tentés de l'abandonner. Ils ajoutèrent, que manquant d'argent, il ne pourrait ni faire subsister, ni retenir au-delà de quelques jours les mercenaires allemands et suisses ; qu'il de-

de Nevers, p. 7, 8 : cette lettre nous semble avoir été peu connue et peu consultée jusqu'à présent. Il y a à cette époque deux princes du nom de Longueville, qu'il faut prendre garde de confondre : Henri d'Orléans, duc de Longueville, et François d'Orléans, comte de Saint-Paul : la lettre est de François. Le quatrième, est Duplessis-Mornay, qui a composé un *Mémoire* sur la bataille d'Ivry. Le cinquième, est La Curée, dont le *Journal*, mal à propos attribué au roi, ainsi qu'on peut l'établir matériellement, se trouve dans le Recueil intitulé : Journal militaire de Henri IV, publié par M. le comte de Valori, p. 108-115. Le sixième, est le vieux maréchal de Biron, lequel a écrit à du Haillan, une *Lettre* sur la bataille d'Ivry, insérée textuellement dans l'Histoire de France du P. Daniel, t. XI, p. 587-591, édition de 1756; dans la Vie militaire et privée de Henri IV, p. 175-180 ; dans les Archives curieuses, t. XIII, p. 185-187. Le septième est Sully, qui dans les Œconomies royales, c. 29, 30, t. I, p. 75, 76, édition Michaud, fournit quelques indications sur deux faits qui précèdent l'action et sur la première partie de l'action elle-même. Nous pensons que le lecteur trouvera dans ces divers documents beaucoup de détails nouveaux sur le plan et sur les principaux incidents de la bataille d'Ivry.

[1] Discours véritable, p. 237. — P. Cayet, chron. nov., l. II, p. 213 B. — Davila, Hist. des guerres civiles de France, Amsterdam, 1757, in-4°. L. XI, t. III, p. 27.

vait se hâter de profiter de la présence et de l'ardeur de la noblesse, qui était accourue sous ses drapeaux pour satisfaire au devoir de l'arrière-ban, soutenir l'honneur de sa race, payer sa dette à l'amitié et à l'admiration personnelles, mais qui servant à ses frais, sans recevoir aucune solde, ne supporterait que pendant un bien court espace de temps, les fatigues et surtout les dépenses de la guerre; que s'il conduisait son armée en Normandie, il dévorerait les ressources de cette province, dont il tirait presqu'autant de revenu que de toutes les autres provinces réunies; que si par le hasard et la prolongation des opérations militaires, il était forcé de se retirer au-delà de la Loire, il abandonnerait dès lors à l'ennemi toute la France du Nord. Cet avis embrassé par le maréchal de Biron, chaleureusement soutenu par le roi, fut adopté par la majorité, et il fut résolu qu'on en viendrait aux mains avec l'ennemi. Mais dans un événement où il y allait de sa fortune et de celle de la France, Henri n'était pas homme à rien donner à l'imprudence et à la témérité. Bien que ce jour là même, le duc de Montpensier lui eût amené un corps nouveau et tout entier de cavalerie, montant à cinq cents hommes, il jugeait son armée trop inférieure encore, sous le rapport du nombre, à celle de la Ligue. La bataille étant décidée en principe, il arrêta avec lui-même de ne la livrer qu'à son jour et à son heure; d'attendre jusqu'au moment où il aurait reçu les renforts considérables qui lui étaient promis [1].

[1] Discours véritable, p. 237. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 25. — Mézeray, Hist. de France, l. III, t. III, p. 759, 760. Mézeray, dont nous avons relevé précédemment une grave erreur dans les faits qui précèdent les combats d'Arques, s'est informé avec plus de soin des détails relatifs à la bataille d'Ivry, et a contrôlé le témoignage de ses prédécesseurs comme le prouve son texte même. Nous userons, mais avec précaution, des renseignements qu'il fournit, et nous ne les admettrons que quand ils seront justifiés par les assertions ou les indications d'un contemporain. — Davila, l. XI, p. 26-28. — Pasquier,

Il employa le reste de la soirée et la nuit du 12 au 13 mars à dresser lui-même, à tracer de sa main, le plan et l'ordre de la bataille. Dans cette œuvre de chef d'armée, il se guida, pour la défense, par les observations d'une remarquable sagacité qu'il avait faites sur ses troupes et sur celles de son adversaire : pour l'attaque, il trouva des combinaisons pleines de nouveauté et de génie. Il savait que l'armée ennemie était très forte en lanciers. Le choc de ces cavaliers, quand ils pouvaient faire un libre usage de leur principale arme, que les contemporains appellent une épouvantable forêt de lances, était terrible en soi, et semblait devoir devenir irrésistible à la cavalerie royale, par suite des habitudes qu'elle avait prises. Presque toute cette cavalerie se composait de noblesse volontaire, qui, durant les guerres civiles, avait préféré à l'usage des lances, qu'elle trouvait embarrassantes, celui des pistolets plus aisés à manier, suivant en cela l'exemple des Reîtres, et résistant à toutes les remontrances que le roi et les capitaines les plus expérimentés n'avaient cessé de lui faire sur l'imprudence de ce changement. Il était à peu près inévitable que la cavalerie noble fût enfoncée, si elle essuyait sur un front large, sur une ligne étendue et mince, l'impétuosité meurtrière de la première charge des lanciers. Henri remédia, par l'adresse des dispositions, à cette infériorité des armes. D'abord, au lieu de laisser sa cavalerie en grandes masses, et de la ranger en haie, il la divisa en sept corps, dont le plus nombreux, celui qu'il commandait, ne comptait pas plus de six cents hommes, et il la forma en escadrons ayant cinq rangs de profondeur. De la sorte, toute sa cavalerie n'essuyait plus de front la violence de la première charge des ennemis; dans chaque escadron, les deux premiers rangs seulement

Lettres, l. XIV, let. 10, colonne 425. « Deux jours avant la bataille, » voicy Monsieur de Montpensier, avec cinq cents bons chevaux. »

restaient exposés aux blessures et à la mort; l'effet des lances était amoindri, leur choc affaibli. La disposition des cavaliers sur cinq rangs de profondeur donnait aux escadrons une solidité et une force de résistance que la cavalerie n'avait point eues jusqu'alors. Enfin deux ou trois de ses escadrons, moins gros et plus agiles que les corps des ennemis, pouvaient, après les premières charges, les attaquer de toutes parts, les assaillir en tête et sur les flancs, ce qui était un immense avantage. En second lieu, le roi distribua son infanterie aux flancs de ces escadrons, entremêlant partout l'infanterie à la cavalerie. Il résultait de là que les bataillons de l'infanterie soutenaient partout, à droite et à gauche, les corps de cavalerie; qu'en outre les fantassins, par une grêle d'arquebusades, éclaircissaient les rangs des ennemis, et rendaient par conséquent leur choc moins vif et moins redoutable. Le roi avait dès longtemps et profondément médité cette manœuvre qui consistait à entremêler les armes dans l'occasion : son excellence, reconnue auparavant en théorie, se trouva justifiée par l'expérience de cette journée [1]. Dans le plan de Henri, à côté de ces précautions prises pour la défense, on trouve les combinaisons pour l'attaque, et ces dernières semblent appartenir à un ordre supérieur encore. Il s'assura l'avantage de l'artillerie. Il donna à son armée un front peu étendu, relativement à sa profondeur. Cette disposition, et

[1] Les combinaisons de Henri pour la défense, avec la circonstance qu'elles étaient le résultat de longues observations et réflexions, se trouvent clairement énoncées dans la relation officielle du temps, le Discours véritable. On y lit, p. 239 : « Sa Majesté, qui a expérimenté » en d'autres batailles et combats qu'il est plus advantageux de faire » combattre la cavalerie en escadron qu'en haie, mesme la sienne » qui ne porte point de lances, despartit toute sa cavalerie en sept ré- » giments rangés en autant d'escadrons, et toute son infanterie aux » flancs desdits escadrons. » Davila, l. IX, t. III, p. 28, 29, n'a fait que commenter ce passage dans ses excellentes observations sur le plan et l'ordre de bataille du roi.

Digitized by Google

les événements de la bataille, montrent que son but fut de percer la ligne ennemie avec son centre renforcé. Dans les deux siècles qui ont suivi, et notamment au commencement du nôtre, une semblable disposition a décidé plusieurs fois la victoire. En outre, pour vaincre l'armée de la Ligue, il s'attacha, comme le prouve le dernier ordre qu'il donna avant l'action, à rompre toute union entre l'infanterie et la cavalerie de l'ennemi, à isoler son infanterie, à la livrer, privée d'aide et de support, aux attaques combinées des cavaliers et des gens de pied de sa propre armée. Telles sont les hautes qualités que les hommes du métier, les écrivains militaires, depuis le temps d'Ivry jusqu'à nos jours, ont relevées dans son ordre et son plan de bataille [1]. Le lendemain matin, 13 mars, il le soumit aux maréchaux de Biron et d'Aumont, et aux autres chefs de l'armée, qui l'approuvèrent unanimement. Il le remit écrit entre les mains du baron de Biron, maréchal-de-camp général, et il choisit en même temps Dominique de Vic, officier d'une expérience consommée pour sergent-général de bataille. Le sergent de bataille, subordonné au maréchal-général de camp, était chargé de la tâche délicate et difficile de ranger les divers corps de l'armée dans la place qu'ils devaient occuper sur le champ du combat, de telle sorte qu'ils secondassent docilement les combinaisons du général, et conservassent en même temps la liberté de leurs évolutions [2].

Cela fait, le roi donna cours aux sentiments religieux

[1] La première combinaison de Henri pour l'attaque est démontrée par son ordre de bataille, que l'on trouvera exposé plus loin. Le Spectateur militaire, année 1834, t. XVII, p. 311, a fait sur ce point de judicieuses observations. La seconde combinaison du roi pour l'attaque, au moins aussi importante et aussi décisive que la première, est établie par les derniers ordres qu'il donna à ses lieutenants avant l'attaque : Matthieu les rapporte l. I, p. 32 : nous les reproduirons en leur lieu.

[2] Discours vérit., p. 238. — Matthieu, l. I, p. 27.

Digitized by Google

qu'il avait conservés toujours sincères et vifs, même au milieu des écarts où les passions l'avaient entraîné. Il adressa en présence de toute l'armée, une prière à Dieu, dans laquelle il le prenait à témoin que s'il marchait au combat, ce n'était poussé d'aucune autre passion que de l'amour de son peuple, dont il préférait la délivrance et le repos à la sûreté de sa vie : il suppliait ensuite sa providence de ne le conserver que si elle jugeait ses jours utiles au bien de la chrétienté et au salut de la France. Cette prière réveilla et excita la piété dans l'âme de tous : l'on vit aussitôt les églises de Nonancourt pleines de princes, seigneurs, gentilshommes, soldats, assistant à la messe, se confessant et communiant ; et les huguenots accomplissant de leur côté avec ferveur les pratiques de leur culte. Au courage de ces guerriers, la religion joignait deux mobiles tout puissants, l'espoir qu'ils s'étaient rendu Dieu favorable ; l'assurance que, s'ils succombaient, ils paraîtraient à son tribunal, réconciliés. Tandis que les troupes du roi se remplissaient ainsi d'une nouvelle ardeur, lui-même recevait de tous côtés les assurances que plusieurs seigneurs, et un nombre considérable de gentilshommes seraient rendus sous son drapeau avant qu'il se mesurât contre les Ligueurs. La bataille avait cessé d'être une imprudence. Aussi Henri ordonna-t-il à tous les corps de lever le camp, et de se diriger vers le village de Saint-André, distant de quatre lieues de Nonancourt, et tirant vers Ivry, où l'on estimait devoir rencontrer l'armée ennemie. Les mêmes soins pris précédemment pour sauver aux soldats l'excès de la fatigue et l'épuisement, furent continués : des caissons passèrent dans les rangs sans désordre et sans confusion, et distribuèrent des vivres à tous, avant de se mettre en marche. Dans le trajet de Nonancourt à Saint-André, Henri prescrivit de faire marcher l'armée dans l'ordre suivant lequel elle devait

combattre. On a remarqué avant nous que le principe qui dicta cette disposition, devait, plus tard, servir de base à la théorie des manœuvres [1].

La plaine d'Ivry s'étend en forme de cercle l'espace de deux lieues. A gauche, par où venait l'armée royale, elle est bordée par les villages de Saint-André et de Foucrainville; à droite, par où débouchait l'armée de la Ligue, elle est bordée à vue par d'autres villages, dont les principaux sont Épieds et Boussey, et par un petit bois que les relations contemporaines nomment la Haie-des-Prés. On conjecture qu'une faute s'est glissée dans les relations, et qu'il faut lire la Haie-d'Epieds, laquelle forme la lisière de la forêt de Mérey. Près d'Epieds, du petit bois et de Boussey, le terrain se relève et présente des côteaux qui limitent la plaine, et qui la séparent d'une vallée profonde. Au fond de la vallée coule l'Eure, sur les rives opposées de laquelle sont assis les bourgs d'Ivry et d'Anet [2].

Le roi arriva dans cette plaine le 13 mars, à dix heures du matin, et commença à ranger ses troupes en bataille, d'après le plan arrêté la veille, prenant sa première position entre Saint-André et Foucrainville [3].

[1] Discours vérit., p. 238. — Thuanus, Hist., l. XCVIII, § 9, t. IV, p. 843, 844. — Davila, l. XI, p. 29. — Spectateur militaire, t. XVII, p. 503, 504. — Outre le corps nouveau de cavalerie, récemment amené au roi par le duc de Montpensier, divers renforts vont lui arriver et lui sont annoncés par divers seigneurs. Discours vérit., p. 240. « Monseigneur le prince de Conti, les seigneurs de la Guiche, grand-» maître de l'artillerie, et Du Plessis-Mornay, auxquels sur *l'avis de* » *leur arrivée* avoit esté donné place dans l'escadron de Sa Majesté. »

[2] Discours vérit., p. 239. — Davila, l. XI, p. 29, 30. — La carte de Cassini, n° 26. — Carte de France par le dépôt de la guerre, n° 47 : Evreux, Ivry, Anet. — Le Spectateur militaire, t. XVII, p. 505, 506.

[3] Les positions successives de l'armée du roi le 13 mars doivent être bien distinguées de celles du 14, que l'on trouvera indiquées ci-après. Le 13, l'armée royale se déploya d'abord entre Saint-André et Foucrainville, de manière à ce que les derniers rangs de sa droite tou-

Il reconnut son armée d'escadron en escadron, et changea trois fois de chevaux, pour se porter partout et tout voir. Arrivé à celui des Reîtres, il aperçut Schomberg. Au partir de Dreux, cet officier lui ayant demandé la solde due à ses troupes, et ayant ajouté qu'elles refusaient de combattre si elles n'étaient satisfaites, il lui avait répondu : « Que jamais homme de cœur n'avait » demandé d'argent la veille d'une bataille. » Il respectait trop la dignité humaine, et il était trop soigneux de conserver l'affection de ses serviteurs pour en rester avec lui sur cette parole. Il s'approcha de lui et lui dit : « Monsieur de Schomberg, je vous ai offensé. Cette » journée peut être la dernière de ma vie, je ne veux » point emporter l'honneur d'un gentilhomme : je sçais » votre valeur et votre mérite; je vous prie de me par- » donner, et embrassez moi. » Schomberg lui répondit : « Il est vrai, sire, Votre Majesté me blessa l'autre jour, » mais aujourd'hui elle me tue, car l'honneur qu'elle me » fait m'oblige de mourir pour elle en cette occasion. » Et, en effet, le lendemain il quitta le commandement des Reîtres pour combattre dans la cornette du roi, et se fit tuer à ses côtés [1]. Mais tous les Reîtres n'étaient pas des Schomberg, et le gros des soldats se conduisait plus par l'intérêt que par l'honneur. Henri pourvut à ce que rien

chassent aux maisons de Saint-André. C'est ce que témoigne Davila, l. XI, t. III, p. 31, lequel ne laisse aucun doute sur la date. Plus tard, sur la nouvelle de l'arrivée des Ligueurs, les royaux s'avancèrent jusqu'à Neuville pour reconnaître l'ennemi. C'est ce qu'atteste le Journal de La Curée où l'on trouve page 110 : « Cependant toute l'armée du roi » s'avançoit. » Le soir du 13, l'armée royale se replia vers Saint-André et vers Foucrainville dont elle s'assura, et elle y passa la nuit, comme le disent formellement le Discours véritable, p. 241, et Davila, p. 33.

[1] P. Matthieu, l. I, p. 27, 28 (et non 24). Péréfixe a mentionné ce trait dans son histoire du roi Henri le Grand, p. 130, in 8°, 1823. Mais il a altéré les paroles du roi et de Schomberg : de plus il a déplacé le fait qui eut lieu, non le jour, mais la veille de la bataille d'Ivry.

dans leurs dispositions ne nuisît au succès de la bataille. Sa prévoyance avait dès longtemps ordonné des levées de deniers dans les provinces pour acquitter une partie de leur paye : ce jour-là même deux de ses serviteurs, en arrivant à son camp, lui apportèrent de La Rochelle une somme de quatre-vingt mille écus : il la fit distribuer sur-le-champ aux divers corps, pour les tenir en haleine, sans rien réserver pour lui, quoiqu'il manquât de tout [1].

Quand il eut achevé de ranger ses troupes en bataille, il était environ deux heures après midi. Dans l'intervalle écoulé entre le moment où il était parti de Nonancourt et celui où il terminait ces dispositions, il avait été joint, sur ses pressantes sollicitations, par divers seigneurs des deux religions lui amenant leurs forces. C'étaient le prince de Conti, La Guiche, Parabère, Duplessis-Mornay, La Trémoille enfin, celui-là même qui avait déserté le camp de Saint-Cloud, mais que les patriotiques avis de Duplessis avaient ramené, dès la fin de l'année précédente, à des sentiments moins ambitieux, ou moins huguenots, et qui se décidait à remplir ses devoirs de sujet, de gentilhomme et de Français [2].

Peu après que le roi eut achevé de ranger et de disposer ses troupes, il fut averti par ses coureurs que celles de Mayenne paraissaient, après avoir traversé l'Eure sur le pont d'Ivry. Les deux armées se trouvèrent en présence, et elles y demeurèrent tout le reste de la journée

[1] Pasquier, Lettres, l. XIV, lett. 10, col. 425.

[2] Mémoire de M. du Plessis, de ce qui se passa tant pour le général que pour le particulier, à la bataille d'Ivry, dans les Mémoires et Corresp., t. IV, p. 474. « Le mesme soir (du 12 mars) nous feut donné rendés-» vous en la plaine de Sainct-Andrieu (Saint-André) pour le *lendemain* » *dix heures*.... où nous trouvasmes le roy disposant ses forces pour » la bataille. » — Thuanus, Hist., l. XCVIII, § 10, t. IV, p. 844, 845. — Journal de La Curée, p. 108, 109 de l'imprimé.

du 13 mars sans en venir à une action générale : elles se bornèrent à des escarmouches, légères quant à la lutte, très importantes quant aux résultats, selon la judicieuse remarque des historiens du temps versés dans l'art de la guerre. Les royaux contraignirent l'ennemi à quitter un village dont il s'était d'abord saisi, et le joignirent à ceux qu'ils occupaient déjà. Les deux Biron s'assurèrent d'un autre. « Le maréchal de Biron, dit d'Aubigné, ayant jeté l'œil sur les deux armées, jugea qu'il n'y auroit point de bataille pour ce jour, et s'en alla aider à son fils pour le logis important qui fut à Foucarville (Foucrainville), où l'armée royale prit son assiette [1]. » On verra tout à l'heure quelle était l'importance de l'occupation de ces postes. Avant la fin du jour, Henri vit grossir encore ses rangs de plus de deux cents chevaux, que conduisaient les seigneurs et gentilshommes de Normandie, et des troupes que de Larchant, Durolet, de Chastes amenaient d'Evreux, du Pont-de-l'Arche, de Dieppe. Les gardes bourgeoises avaient fourni leur contingent aussi bien que les garnisons dans ces détachements. Tous ces citoyens continuaient avec un plus noble dévouement ce qu'ils avaient commencé à la guerre d'Arques : ils ne défendaient plus leurs foyers, leur province : ils ne combattaient plus pour le clocher, mais pour une cause. La totalité des renforts qui avaient été amenés au roi depuis deux jours, montait à six ou huit cents hommes de cheval, le tiers de sa cavalerie, outre un nombre considérable de fantassins. La dispro-

[1] Discours véritable, p. 240, 241. Lettre du roi, du 14 mars, t. III, p. 163. « Le mardy, je veins prendre les logis qu'ils vouloient pour eulx, » et où estoient desjà arrivez leurs mareschaux des logis.... Je me » contentai de leur faire quicter un village proche de moy, duquel ils » s'estoient saisis. » — On croit que le village dont les royaux chassèrent les Ligueurs, est le village de Neuville. Pour l'occupation de ce village et de Foucrainville, voir d'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 228.

portion entre ses forces et celles de Mayenne, sans disparaître entièrement, diminuait d'une manière sensible. S'il commanda assez à son ardeur et à son impatience naturelles pour demeurer tout un jour en présence des Ligueurs sans les attaquer, la temporisation dont il usa et dont ses compagnons d'armes s'étonnent comme d'une merveille, s'explique par cette circonstance qu'il donna à tous les corps que nous venons d'indiquer le moyen de le joindre ce jour-là, et qu'il ménagea encore à d'autres la facilité d'arriver le lendemain assez à temps pour prendre part à la bataille [1].

Dans la soirée du 13, les chefs se réunirent et tinrent conseil sur les éventualités du lendemain. Quelqu'un proposa de s'assurer un lieu de retraite en cas de mauvais succès. Le roi répartit qu'il les estimait tous de même opinion que lui; que pour sa part, il ne désignait autre lieu de retraite que le champ même où se donnerait la bataille, marquant ainsi sa résolution d'y vaincre ou de mourir [2]. A l'issue du conseil, il ordonna aux troupes d'aller prendre du repos. Dans cette nuit du 13 au 14, il logea son armée commodément dans les bourgs de Saint-André, de Foucrainville et autres voisins. Le duc de Mayenne, au contraire, eut beaucoup de peine à faire camper la sienne dans un petit nombre de

[1] Discours véritable, p. 241. — Lettre circulaire du roi, du 14 mars, dans le Recueil des Lettres missiv., t. III, p. 167. « De cette cavalerie, » il m'en arriva, depuis que je fus en bataille le mardy et mercredy, » plus de six cents chevaulx. » — Pasquier, lett. 10, col. 426, porte à huit cents le nombre des survenus. — Thuanus, l. XCVIII, § 10, p. 845. — Du Plessis-Mornay, Mém., t. IV, p. 474. « La journée finit sans jour- » née, non sans merveille, chascun gardant son advantage, et n'y ayant » toutes foys ruisseau, montagne, ni barricade entre deux. » Mézeray, Hist. de France, l. III, t. III, p. 763. « Il y a apparence que les deux » armées se fussent battues ce jour là, si le roy n'eut attendu la no- » blesse qui arrivait d'heure en heure. »

[2] Pasquier, Lettres, l. XIV, lettre 10, col. 425; et l. XX, lettre 3, col. 601.

pauvres hameaux et sous des tentes qu'on dressa proche des bords de la rivière. Les troupes royales mieux abritées, mieux pourvues de vivres, défendues en outre par les barricades dont l'infanterie s'entoura de toutes parts, reposèrent plus tranquillement, réparèrent infiniment mieux leurs forces que celles de la Ligue, et à cet égard acquirent sur elles un avantage marqué, pour peu que le combat du lendemain se prolongeât au-delà de la première charge. Le roi, avant de se donner relâche, reconnut le terrain environnant, visita ses quartiers, et ordonna lui-même toutes les gardes de son armée pour éviter les surprises de l'ennemi. Il était deux heures du matin. quand il arriva à son logis, établi à Foucrainville. Là, ayant pris quelque nourriture, il envoya avertir chacun de se tenir prêt à la pointe du jour [1].

Il le fut bien plus tôt. En effet, s'étant jeté sur une paillasse, et ayant à peine dormi deux heures, soudain il envoya chercher des nouvelles de l'ennemi et s'assurer de ses mouvements. Sur les premiers rapports, il crut que l'armée de la Ligue avait repassé l'Eure. Mais bientôt il apprit qu'elle ne songeait pas à se soustraire au combat par une retraite; que seulement elle avait opéré un mouvement rétrograde, et avait campé moins d'une demi-lieue en arrière du terrain qu'elle occupait la veille. Le roi fit alors ses dernières dispositions. Le mercredi 14 mars, à six heures du matin, tous les chefs de l'armée se rendirent auprès de lui. Persuadé que l'événement de la journée dépendrait principalement du plan et de l'ordre de la bataille, il les mit de rechef en délibération : tous jugèrent qu'il fallait s'en tenir à ceux

[1] Lettre circulaire du roi, du 14 mars, t. III, p. 163. « Enfin la nuict » nous contraignit chascun de se loger, ce que je feis aux villages les » plus proches. » — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 228. « L'armée ro- » yale prit son assiette à Foucarville ; l'autre campa vis-à-vis *en quel- » ques meschans hameaux.* » — Davila, l. XI, p. 33, 34.

qu'il leur avait précédemment proposés : en les faisant participants du conseil, il les rendait habilement solidaires du succès. Il convint avec eux que les marches et les engagements des divers corps auraient lieu, non d'après le caprice de chacun et l'entraînement de l'occasion, mais de concert et de manière à concourir à une victoire générale : il arrêta aussi, qu'à travers les succès et les revers partiels, tous les chefs de corps travailleraient incessamment à rallier les troupes. A l'issue du conseil, il les envoya remplir leurs devoirs pieux, et puiser dans la religion une dernière force et un dernier encouragement. Quand il se fut bien assuré du mouvement en arrière opéré par les Ligueurs, il ordonna à son armée de quitter Saint-André, Foucrainville et les villages environnants, où elle avait passé la nuit, et de se porter une lieue en avant pour se trouver en présence de l'ennemi. A neuf heures, il se rendit à cheval sur le terrain, et prit pour champ de bataille l'intervalle entre les villages d'Epieds et de Boussey, un peu en deçà du chemin qui conduit d'un village à l'autre. La situation du petit bois ou haie d'Epieds, qui fut le théâtre de deux incidents du combat; l'obélisque d'Epieds, encore subsistant aujourd'hui, indiquent d'une manière précise la partie de la plaine d'Ivry, où les armées se mesurèrent. Peu après toutes les troupes royales se rendirent au lieu choisi par Henri, chaque corps instruit d'avance de la place qu'il devait occuper sur le terrain, et qui était la même que celle de la veille, transportée seulement une lieue plus loin. Quelques seigneurs qui arrivaient encore avec des détachements, entre autres Rosny suivi de ses gentilshommes et de deux compagnies d'arquebusiers à cheval; furent joints aux corps déjà formés. Dès que le mouvement et la marche nécessaires à ce placement furent terminés, le maréchal de Biron d'abord, et ensuite le

roi en personne, examinèrent tous les corps l'un après l'autre, et pourvurent exactement à tout. Les contemporains remarquent que ce jour-là Henri, doublant de Vic, remplit par le fait l'office de sergent de bataille : on verra tout à l'heure combien importait cette scrupuleuse attention, et quel désavantage résulta pour l'ennemi de ce que Mayenne n'avait pas pris un soin pareil. Entre dix et onze heures, l'armée entière était dans l'ordre qu'elle devait tenir : le roi avait terminé les préliminaires du combat [1].

Dans l'ordre et la disposition qu'il adopta pour la bataille, il répartit ses troupes en deux grandes masses, et en forma deux lignes, comme le témoignent en termes formels les historiens qui plus tard reçurent des renseignements de sa bouche même [2].

[1] Le roi dans sa circulaire sur la bataille d'Ivry, t. III, p. 164, rend compte du mouvement d'une lieue en avant qu'il fit faire à son armée le matin du 14 mars : « M'ayant esté rapporté que mes ennemys s'es» toient représentez, mais encores *plus loing qu'ils n'avoient faict hyer,* » je me suis résolu *de les approcher de si près,* que par nécessité il se » fauldroit joindre. Comme il est advenu sur les entre dix et onze heu» res du matin, *que les estant allez chercher jusques où ils s'estoient* » *plantez....* la bataille s'est donnée. » Discours véritable, p. 241, 242. A la page 242, il indique l'emplacement définitif que les armées occupèrent pour la bataille. « Il fut rapporté au roi que les ennemis étoient » logés aux villages qui bordent cette rivière d'Urte (Eure) derrière leur » place de bataille... L'armée des ennemis parut en un lieu un peu plus » relevé, et aussi *un peu plus reculé* qu'elle n'étoit le jour précédent. » — La carte de France par le dépôt de la guerre n° 47 marque la place de l'obélisque d'Epieds. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 229. « Le » lendemain, les deux armées furent rendues au champ de bataille, » entre dix et onze en estat de combat; *le roy faisant en effet l'of*» *fice de sergent de bataille.* » — Sully, Æcon. roy., c. 29, 30, p. 75 B.

[2] Matthieu, l. I, p. 27. « Le roy mit sa cavalerie en sept escadrons » et *en deux lignes.* » En disant que le roi mit sa cavalerie, Matthieu dit en même temps qu'il mit toute son armée en deux lignes. L'un implique l'autre absolument. En effet, Matthieu et tous les historiens du temps avec lui, dans le dénombrement des sept corps ou divisions, dont se compose l'armée royale, prennent chaque escadron pour centre et pour noyau de chacun des corps; énoncent, après la des-

La première ligne, de beaucoup la moindre en force et en développement, était l'avant-garde [1]. Le roi la posta cinquante pas en avant de la ligne de bataille, et la composa de trois corps de troupes : la cavalerie légère, la division aux ordres du baron de Biron, l'artillerie. La cavalerie légère, placée en avant de l'aile gauche de l'armée royale, était formée de deux escadrons, comptant ensemble quatre cents hommes, et commandés par le comte d'Auvergne et par Givry. La division aux ordres du baron de Biron avait un escadron de deux cent cinquante chevaux, et huit cents fantassins choisis. Elle était postée presque sur la même ligne, mais un peu au-dessous de la cavalerie légère, à gauche et en avant du corps du centre que le roi commandait : elle avait pour mission spéciale d'attaquer de flanc ceux qui viendraient pour le charger, ou de le couvrir au besoin. L'artillerie, qui était de quatre gros canons et de deux coulevrines, fut mise entre les escadrons de d'Auvergne et de Givry, et le corps aux ordres du baron de Biron. Elle était commandée par le grand-maître Philibert de la Guiche, avec cinquante arquebusiers à cheval, deux cents pionniers, et la compagnie ordinaire des canonniers. Les enfants perdus, sous la conduite de leurs colonels Saint-Denis, Brignoles, Parabère furent rangés cinquante pas en avant de l'artillerie et de toute l'armée. Une heure et demie avant l'action, Rosny, sur l'invitation de Henri, avait amené, outre sa compagnie, qui fut incorporée dans l'escadron du roi, les deux

cription de chaque escadron, la quantité d'infanterie qui y fut jointe; et quand ils n'ont plus à énumérer d'escadron, ne parlent plus d'infanterie.

[1] Nous prenons le mot *d'avant-garde* dans son acception moderne, et dans le sens de corps placé en avant de la ligne de bataille. Chez les auteurs du XVIe siècle il a une toute autre signification, comme on le voit par l'exposé de Davila, par la lettre du maréchal de Biron à du Haillan, et la lettre du comte de Saint-Paul, citées plus loin.

compagnies d'arquebusiers à cheval de Badet et de James. Le roi qui connaissait de longue date l'intrépidité de ces soldats, et qui savait quel parti il pouvait en tirer pour éclaircir la cavalerie ennemie, leur ordonna de mettre pied à terre, et les envoya combattre avec les enfants perdus de l'avant-garde[1].

La ligne de bataille fut formée de cinq corps de troupes. Le maréchal d'Aumont commandait le premier à la main gauche du roi, dans la direction du village d'Epieds, et à l'extrémité de la ligne : ce corps se composait d'un escadron de trois cents cavaliers, flanqué à ses côtés de deux régiments d'infanterie française. Venait ensuite le corps du duc de Montpensier : on y trouvait un escadron de trois cents chevaux, ayant à gauche cinq cents lansquenets, à droite un régiment suisse, ces forces étrangères couvertes les unes et les autres par l'infanterie française. Le troisième corps, sans comparaison le plus considérable, était conduit par le roi en personne, et formait le centre de la ligne de bataille. Il avait un escadron de six cents chevaux, disposés sur cent-vingt de front et sur cinq rangs de profondeur. Le premier rang où combattaient le prince de Conti et le comte de Saint-Paul, n'était composé que de princes, comtes, barons, gentilshommes appartenant aux premières familles de France. Derrière ce

[1] On ne trouve que dans les originaux un dénombrement exact de cette avant-garde. Voyez pour sa composition : Le Discours véritable, narration officielle du temps, p. 239. — Matthieu, l. I, p. 27. — Davila, l. XI, p. 31. — Sully, Œcon. roy., ch. 29, 30, p. 75 B. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 229. — Lettre du maréchal de Biron à du Haillan, p. 177. — Nous ne donnerons que ces deux extraits relatifs à des détails importants. D'Aubigné dit : « En suivant, prit place le baron de » Biron, *avec huit cents hommes de pied choisis* et fort peu de cava- » lerie, cettui-là presque aussi avancé que les chevau-légers. » Le maréchal de Biron ajoute : « Mon fils estoit dedié avec deux cents » chevaux pour marcher au costé du Roy, et *un peu devant*, pour » donner par le flanc à ceux qui voudroient charger Sa Majesté, ou » le couvrir s'il estoit besoin. »

premier rang marchaient la cornette du roi, et les six compagnies du prince de Conti, de Thorigny, de Maligny de Montlouet, de du Fargis, de Du Plessis-Mornay. Autour de cet escadron étaient groupés huit régiments : à sa gauche les deux régiments suisses des cantons de Glaris et des Grisons, soutenus des deux régiments français des Gardes et de Brigneux ; à sa droite les deux régiments suisses de Soleure et du colonel Baltazar, flanqués des régiments français de Vignoles et de Saint-Jean. Auprès et à la suite du corps du roi, venait le quatrième corps, celui du maréchal de Biron : il se composait d'un escadron de deux cent cinquante chevaux, et de deux régiments de Suisses forts de deux mille quatre cents hommes. Ce corps, formant la réserve, était placé un peu en arrière des autres. Il devait recevoir les débris des troupes maltraitées et les rallier, se porter sur les points faiblissants ou menacés. Le cinquième et dernier corps était celui aux ordres du comte de Schomberg : on y trouvait un escadron de deux cent cinquante chevaux formés par les reîtres auxiliaires, et tout le reste de l'infanterie française; il occupait l'extrémité de la ligne à droite et vers le village de Boussey[1].

[1] Discours vérit., p. 239, 240, 243. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 229. — Matthieu, l. I, p. 29. — Davila, l. XI, p. 30, 31, 37. — Le maréchal de Biron, lettre à du Haillan, p. 176. — Du Plessis-Mornay, Mémoire de ce qui se passa tant pour le général que pour son particulier à la bataille d'Ivry, p. 475. — Tous les contemporains sont d'accord sur la composition des cinq corps ou divisions formant le gros de l'armée royale, excepté en un point secondaire. Le maréchal de Biron, lettre à du Haillan, p. 176, dit en parlant de la composition du corps qu'il commandait, de la réserve : « A sçavoir : deux bataillons » de *Suisses*, de deux ou trois mille harquebusiers, mon régiment » qui pouvoit estre de deux ou trois cents chevaux. » Au lieu de deux bataillons de *Suisses*, tous les autres historiens disent deux régiments ou bataillons *Français*.

Si l'on peut passer sur ce détail, il est un point qu'il s'agit de bien établir, pour rectifier ce qui a été avancé d'inexact relativement à

La ligne de bataille, composée des cinq divisions qui viennent d'être énumérées, était presque partout en ligne droite : les extrémités seules formaient légèrement le croissant [1]. Le corps du centre dont le roi s'était réservé le commandement, avait pour aile gauche les deux divisions de d'Aumont et de Montpensier ; pour aile droite, les divisions du maréchal de Biron et de Schomberg. On voit avec quelle exactitude l'ordre de bataille répondait au plan. Partout l'infanterie était mêlée à la cavalerie. Le corps du roi, le plus nombreux en troupes, et composé des meilleures troupes, était encore couvert et renforcé par l'avant-garde, soutenu par la réserve postée tout auprès. La réunion des divers corps présentait un tout fortement ramassé et concentré. Le roi avait donc tout préparé et tout disposé pour faire un effort décisif contre le centre de l'armée ennemie.

l'ordre de bataille de l'armée royale. Le corps commandé par le maréchal de Biron, et composant la réserve, bien que placé un peu en arrière des autres, se reliait à la ligne de bataille et la continuait : il ne formait pas une ligne à part, une troisième ligne. C'est ce qu'on voit dans tous les contemporains. D'abord, dans le dénombrement des troupes, le Discours véritable, Matthieu, Davila, Mézeray placent unanimement le corps du maréchal de Biron à côté de celui du roi, à la suite de celui du roi ; ils disent : « Au milieu de tous, celuy du Roy de » 600 chevaux..... *A sa droite,* estoit celuy du mareschal de Biron de » 250 chevaux, un peu plus en arrière que les autres. » Ensuite comme le dit Matthieu déjà cité, le roi mit toute son armée *en deux lignes,* non en trois ; et puisque l'avant-garde formait une ligne, et la ligne de bataille une autre, il faut de toute nécessité que le corps du maréchal de Biron ait fait partie de cette seconde ligne. Enfin tous les contemporains s'accordent à témoigner que le corps commandé par le roi était au centre de la ligne de bataille. Or, pour qu'il ait été au centre, il faut forcément qu'ayant à gauche les corps de d'Aumont et de Montpensier, il ait eu à droite le corps du maréchal de Biron, et celui de Schomberg.

[1] Discours vérit., p. 239. « Le front de l'armée de Sa Majesté étoit » quasi en droite ligne, toutes fois faisant un peu de corne par les deux » bouts. » — Matthieu, p. 27. « Le bout du costé gauche faisoit un peu » plus de pointe que le droit. »

Presque en même temps l'armée de la Ligue parut en bataille, dans un lieu un peu reculé, et aussi plus élevé que celui qu'elle avait occupé la veille. Elle se déployait, au moins en partie, à la descente de l'un des côteaux qui bordent la plaine, et la séparent de la vallée de l'Eure [1]. Les événements du commencement de la bataille demandent qu'on remarque cette position. Toutes les forces que Mayenne avait rassemblées ne combattirent pas à Ivry : il avait laissé une portion de l'infanterie amenée des Pays-Bas par le comte d'Egmont, sur la rive droite de la Seine. Les troupes qu'il opposa à Henri montaient à seize mille hommes, quatre mille cavaliers et douze mille fantassins. L'armée royale ne dépassait pas de beaucoup dix mille soldats : même après l'arrivée des derniers renforts survenus au commencement de la bataille, elle ne compta que deux mille cinq cents chevaux, et huit mille hommes de pied [2]. Ainsi, par le nombre, les Ligueurs l'emportaient de plus d'un tiers sur leurs adversaires.

La disposition de l'armée ligueuse se rapprochait de celle de l'armée royale par le nombre des divisions déployées sur la ligne de bataille, par le mélange et la suc-

[1] Discours vérit., p. 242. « L'armée des ennemis parut en même » temps en un lieu un peu plus relevé et aussi un peu plus reculé » qu'elle n'étoit le jour précédent. » — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 230. « L'armée liguée paroît beau jeu à *la descente d'un costeau.* » — Mézeray, p. 764, 765. « Les Ligueurs se saisirent de quelques *lieux* » *éminens* qu'ils avoient remarquez la veille et s'estendirent *le long* » *des bords de cette vallée* où coule l'Eure. »

[2] Lettres miss. à la date du 14 mars 1590, t. III, p. 167. « Leurs » prisonniers dient tous que leur armée estoit de quatre mil chevaulx » et de douze ou treize mil hommes de pied. Quand à mon armée, » elle pouvait estre de deux mil chevaulx et de huit mil hommes de » pied. » Le roi s'exprime en nombres ronds, très-rapprochés des chiffres réels. Ceux que nous donnons sont le relevé des forces composant les divers corps de l'armée royale. — Pasquier, l. XIV, lettre 10, col. 426, et d'Aubigné, l. III, c. 5, p. 230, réduisent à un chiffre au-dessous de la vérité le nombre des troupes royales.

cession alternative des corps de cavalerie et d'infanterie. Mais son ordre de bataille différait en plusieurs points importants de celui adopté par les royaux. Le front de l'armée ligueuse était plus étendu, son développement bien plus grand. Elle était disposée en croissant sur toute l'étendue de sa ligne. Sa cavalerie était formée partout en plus grandes masses, et les escadrons réunis au centre seul où Mayenne commandait en personne, présentaient un effectif de dix-sept cents cavaliers combattant tous ensemble [1]. Le plan de Mayenne est évident. Il comptait détruire ou disperser l'un après l'autre les escadrons ennemis avec les corps de sa cavalerie, auxquels il avait donné une force et une consistance extraordinaires; rompre ainsi l'union et la cohérence entre les diverses parties de l'armée royale; décider ensuite sa défaite en l'enveloppant de toutes parts, en l'attaquant à la fois de front et sur les flancs. Mais la condition indispensable pour le succès de cette combinaison était que les divers corps de cavalerie de l'armée ligueuse conservassent le facile emploi de leur arme spéciale, le jeu libre de leurs mouvements, et ils en furent privés. Tavannes avait été chargé de ranger la cavalerie en bataille. Comme il avait la vue très-courte, il plaça les escadrons beaucoup trop près les uns des autres, ne ménagea pas entre eux la distance voulue. Cette disposition vicieuse entraînait après elle deux conséquences d'une extrême gravité.

[1] Discours vérit., p. 242. « L'ordre et disposition de l'armée des en-» nemis étoit quasi pareille à celle de Sa Majesté, *excepté que les* » *pointes avançoient davantage, et avoient un peu plus la forme d'un* » *croissant.* » — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 229. « L'armée de la Ligue » *estoit un peu plus en tenailles*, car *les deux pointes*, comme plus » épaisses, *estoient plus avancées.* » Sur le nombre considérable des cavaliers réunis par Mayenne dans chacun des corps, et particulièrement dans le sien, voyez le Discours véritable, p. 243 ; on trouvera la citation ci-après.

D'abord les reîtres ne trouvaient pas l'intervalle qui leur était nécessaire pour passer entre les escadrons et pour se rallier derrière l'armée, après avoir fait une première charge et caracolé, selon leur manœuvre constante. Ensuite les autres corps de cavalerie n'étant pas séparés par un espace suffisant, ne pouvaient faire aisément leurs évolutions ; ils devaient s'entrechoquer et s'embarrasser l'un l'autre, pour peu qu'ils voulussent se développer et tourner. Cette faute, que personne n'aperçut, devenant irréparable durant la bataille, jeta le désordre et la confusion dans l'armée de la Ligue. Un autre désavantage de cette armée était l'infériorité de son artillerie : elle n'avait que quatre pièces mal servies, tout à fait hors d'état de répondre au feu de l'ennemi. Enfin elle manquait d'une réserve, ou n'en avait qu'une insignifiante, comme les faits le montrèrent : celle du roi, au contraire, était considérable, et exerça une action marquée sur les événements [1].

Mayenne répartit son armée en autant de divisions, que la ligne de bataille du roi en avait : il en forma cinq. Dans la composition de chaque division entrèrent un corps de cavalerie et un corps d'infanterie. Parmi les fantassins, les lansquenets seuls intervinrent dans l'action : les corps de cavalerie sont donc les seuls qu'il soit besoin de distinguer et de faire connaître. Ils furent rangés de droite à gauche dans l'ordre suivant. Un premier corps, composé des anciens chevau-légers de la

[1] Matthieu, l. I, p. 35, 36 à la marge, Davila, l. XI, t. III, p. 34, 35, assignent tous deux, parmi les causes principales de la perte de la bataille, le rangement vicieux de la cavalerie des Ligueurs —. Au sujet de leur artillerie, le Discours véritable dit : « Ils n'avoient que » deux coulevrines et deux bâtardes. » Davila, l. XI, p. 39, donne une *arrière-garde* à l'armée de la Ligue. Mais dans la langue des historiens du XVIe siècle, et dans celle de Davila en particulier, *arrière-garde* signifie l'un des corps postés sur la ligne de bataille, l'une des ailes de l'armée, et n'implique en rien l'idée de *réserve*.

Ligue, français, italiens, albanais, commandé par de Rosne, et posté à l'extrémité de la ligne, à la main droite du général. Un second corps, formé de deux escadrons de reîtres, intermédiaire entre la troupe de de Rosne et celle de Mayenne, et placé sous le commandement du duc de Nemours. Un troisième corps, le corps du centre, ayant à sa tête le duc de Mayenne, faisant face à celui du roi qu'il devait combattre : dans ce corps se trouvaient réunis la cornette de Mayenne, la compagnie de Nemours, les douze cents lanciers wallons qui obéissaient au comte d'Egmont. Un quatrième corps, composé des carabins ou arquebusiers à cheval, et posté auprès du corps de Mayenne : le duc s'en était réservé le commandement, parce qu'il comptait lier les opérations de ce corps à celles de sa propre troupe. Un cinquième corps, formé des nouveaux chevau-légers de la Ligue, des cavaliers francomtois et espagnols, lequel occupait l'extrémité de la ligne à gauche, près du village de Boussey : il devait marcher sous la conduite du chevalier d'Aumale. Ces cinq corps de cavalerie se trouvaient au milieu de régiments d'infanterie française, allemande, flamande, suisse, qui les flanquaient à droite et à gauche. La réunion des deux armes composait autant de divisions de l'armée ligueuse. Les divisions du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale prirent une part active à la bataille, et c'est le seul point qui importe : le témoignage divers des historiens laisse incertain si elles furent conduites par les deux princes lorrains eux-mêmes ou par leurs lieutenants [1].

[1] D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 229. « Le duc de Mayenne avoit fourni » autant de *gros* qu'il en falloit affronter. » C'étaient cinq gros ou divisions, dont voici le dénombrement que nous ne trouvons présenté nulle part d'une manière exacte.

Discours véritable p. 244. « L'escadron de leurs anciens chevaux-» légers, tant françois, italiens, qu'albanois, qui pouvoit être de cinq

Les deux armées étant en présence, le roi s'aperçut que l'assiette de la sienne était défavorable, et il la changea avec une rare habileté. Il avait remarqué que le soleil incommoderait ses soldats, et que le vent, qui lui était contraire, chasserait dans leurs yeux la fumée de la mousqueterie et du canon. Le duc de Mayenne restant immobile dans l'emplacement qu'il avait choisi, et montrant qu'il attendrait l'attaque, Henri ordonna à ses troupes de se porter cent cinquante pas en avant, pour joindre les Ligueurs et commencer l'action. Dans ce mouvement, il fit avec adresse changer un peu de front à son

» à six cents chevaux, voulut avancer pour venir à la charge contre » celui du maréchal d'Aumont. » — D'Aubigné, p. 229 à la fin, 230. « Rosne commandoit le bataillon à *la droite du général*... La cavalerie » légère que nous avons remarquée *à la main droite du duc.* »

Discours vérit., p. 244. « Le host des reistres de *leur main droite* » qui vouloit venir vers l'artillerie. » — D'Aubigné, p. 231. « De l'autre » costé, guères loin du duc où estoient les reistres, servis du régiment » des wallons. » Cela veut dire que les wallons étaient postés près des reîtres, et qu'ils devaient les seconder et les soutenir dans l'action.

Discours vérit., p. 242, 243. « Ainsi que la cornette de Sa Majesté » étoit au milieu de ses escadrons, *si étoit celle du duc de Mayenne*; » mais c'étoit au milieu de deux escadrons de lances, de celles venues » de Flandres qui pouvoient être de douze ou treize cents lances. Cette » cornette du duc de Mayenne pouvoit être de deux cent cinquante » chevaux, et bien autant de la troupe du duc de Nemours qui s'y vint » joindre, faisoient un troisième escadron au milieu des deux autres, » *faisant près de dix-huit cents chevaux qui marchoient ensemble.* »

D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 230. « *A son aile gauche*, le duc de Maïenne » avoit 450 carabins, qui sont harquebusiers à cheval. » Davila, l. XI, t. III, p. 25, réduit à 400 le nombre des carabins.

Davila, p. 33. « *A l'extrémité de l'aile gauche et jusqu'au bout de* » *la plaine* s'estendoient les chevaux-légers francomtois et espagnols. » C'était leur place du 13 : ils la conservèrent le 14, dans la nouvelle position de l'armée de la Ligue, puisque Davila, p. 37 et 39, et Mézeray, p. 769, les mettent aux prises avec l'escadron de Schomberg et les autres corps postés à l'extrémité de la ligne du roi.

Davila, p. 37, 39, Mézeray, p. 769, font combattre le duc de Nemours et le chevalier d'Aumale à la tête de leurs divisions. Le Discours véritable, p. 243, prétend au contraire qu'ils combattirent dans l'escadron de Mayenne.

armée, et lui assura une nouvelle position où elle avait pour elle l'avantage du vent et du soleil. On sent quelle liberté d'action et quelle sûreté de mouvements les troupes royales gagnaient à ce changement. Dans les approches des deux armées, les officiers-généraux de Henri observèrent la disproportion de leurs forces, et la lui firent remarquer : il leur répondit avec une généreuse assurance : « Plus de gens, plus de gloire [1]. »

Il comptait sur la victoire définitive, indépendamment des incidents qui pouvaient la retarder, ou même la compromettre un moment. Cette confiance, il la puisait dans son intrépidité, qui si souvent, en d'autres occasions, avait rétabli le combat ou ramené le succès ; dans ses sages et savantes dispositions ; dans la qualité des troupes qu'il commandait ; dans la valeur, digne de la sienne, d'un grand nombre de ses serviteurs. On ne pouvait rien voir de plus redoutable que deux mille gentilshommes, armés à cru de la tête aux pieds, brûlant du désir de soutenir l'honneur de leur race, de servir leur roi et leur patrie dans cette décisive occasion, de vaincre l'Espagnol, le vieil ennemi de la France, de sauver de la proscription leurs fortunes, leurs têtes, leurs familles. Un trait particulier donne l'idée des sentiments qui animaient cette noblesse. Quelques mois auparavant, de Vic, pour pouvoir reparaître sur les champs de bataille et y chercher la gloire au péril de sa vie, s'était fait couper une jambe estropiée qui le condamnait au repos de sa maison.

Avant qu'on en vînt aux mains, Henri sortit de son escadron et passa sur le front de son armée.

[1] D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 230. — Davila, l. XI, t. III, p. 36. — Discours véritable, p. 243. — P. Matthieu, l. I, p. 32. — D'Aubigné dit sur l'habile manœuvre de Henri : « Le roi qui trouvoit son assiette » défavorable fut bien content de faire changer un peu de front à son » armée sous couleur de la démarche pour attaquer, et par là par- » tagea à son profit la faveur du vent et du soleil. »

Il donna alors aux chefs de corps son ordre suprême, leur exprima sa pensée militaire la plus intime pour cette journée. Convaincu d'après les observations du prince de Condé son oncle et de l'amiral de Coligny, que la perte des batailles de Dreux et de Saint-Denis devait être attribuée surtout à la circonstance qu'on avait attaqué l'infanterie plutôt que la cavalerie, il enjoignit à ses capitaines de diriger leur premier et principal effort contre les escadrons ennemis, en se persuadant bien qu'après avoir défait les gens de cheval, ils auraient bon marché de ceux qui combattaient à pied. Il échauffa le courage des officiers et des soldats par ces courtes et significatives paroles : « Mes amis, vous êtes tous Fran-» çais, je suis votre roi, et voilà l'ennemi! » Retourné à son escadron, il dit aux seigneurs et aux gentilshommes qui l'entouraient : « Mes compagnons, si vous courez ma » fortune, je cours aussi la vôtre. Je veux vaincre ou » mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie, » et si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez » aussitôt au ralliement; c'est le gain de la bataille. » Vous le ferez entre ces trois arbres, que vous voyez là-» haut à main droite. » Et il leur montra trois poiriers qu'on découvrait dans cette direction. Ces mots étaient un cri de charge, qui, adressé à l'impatience et à l'impétuosité française, ne souffrait aucun délai. Aussi, informé dans ce moment que les renforts de Picardie, conduits par d'Humières et de Mouy, n'étaient plus qu'à une demi-lieue du champ de bataille, il refusa de retarder le commencement de l'action jusqu'à leur arrivée. Il prescrivit de les joindre au corps de réserve, dont il trouvait prudent du reste d'accroître la cavalerie, et il ordonna à son artillerie d'ouvrir le feu [1].

[1] Pour l'ordre donné par le roi d'attaquer la cavalerie ennemie

L'artillerie, dirigée avec habileté par le grand-maître La Guiche, fit neuf décharges avant que l'ennemi eut mis le feu à une seule de ses pièces : elle pointa avec assez de précision pour que tous ses coups portassent, tandis que les canons du duc tirèrent constamment trop bas : elle profita enfin de la position contre les Ligueurs, qui, postés sur la pente d'un côteau, donnaient prise sur eux d'une manière désastreuse. Aussi fit-elle de larges trouées dans les rangs de l'armée de la Ligue, tandis que les canons de Mayenne ne tuèrent qu'un seul gentilhomme dans la troupe du duc de Montpensier[1]. La supériorité de l'artillerie du roi, qui se montre au commencement de

plutôt que l'infanterie, et pour les raisons qui le déterminent, voir Matthieu, l. I, p. 32. Le même historien, à la même page, rapporte les mots énergiques adressés par Henri aux soldats et aux capitaines. — Pour la harangue de Henri aux seigneurs et aux guerriers de son escadron, nous adoptons la version fournie par Mézeray, Histoire de France, t. III, p. 768, 769, 1° parce que l'historien témoigne que pour divers détails de la journée d'Ivry, il était soigneusement informé auprès de ceux qui y avaient assisté; 2° parce qu'on voit par trois passages de Mézeray lui-même, p. 771, et de P. Matthieu, p. 32 et 33, que, dans la bataille, Henri IV et tous les chefs de l'armée pratiquèrent le ralliement continuel, si fort recommandé dans la harangue, et conduisirent leurs troupes à droite, précisément dans la direction indiquée par Henri. Ainsi d'après Matthieu, l. I, p. 32, le maréchal d'Aumont dit à sa troupe : « Voici des gens qui viennent en bon ordre, mais ils » sont à nous. Allons, donnons, *nostre ralliement est à la droicte.* » 3° parce que le roi se dirigea lui-même à droite, et s'arrêta aux poiriers. — Pour l'ordre donné par Henri de joindre à la réserve les renforts amenés par d'Humières et de Mouy, Du Plessis-Mornay, t. IV, p. 477 fournit un détail qui montre combien le roi, au milieu du plus grand entraînement, se possédait et calculait tout : « Sa Majesté ne » fust d'advis que ceste trouppe combattist, ains qu'elle fist ferme; » et de faict, elle aida fort à rallier le reste, et à arrester le cours » des ennemis. »

[1] Discours véritable, p. 244. « Le sieur de La Guiche avoit fait tirer » neuf canonnades avant que les autres eussent commencé. » — D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 230. « Cela se fit de neuf canonnades, qui pour » estre de près, et pour *ce que l'armée liguée paroit beau jeu sur la* » *descente d'un costeau,* il y eut du dommage à bon escient. »

Digitized by Google

l'action, reparaît à la fin, et décide les derniers événements de la journée.

Les charges des divers corps suivirent de près les premières canonnades. La cavalerie légère de la Ligue, conduite par de Rosne, attaqua le corps du maréchal d'Aumont. Cette cavalerie, double en nombre de celle des royaux qu'elle assaillait, était soutenue en outre à ses flancs par les lansquenets, que Mayenne estimait les meilleurs fantassins de son armée. Tout semblait ménagé pour lui assurer l'avantage du premier engagement. Elle ne tint pas cependant contre la résolution et l'irrésistible vigueur de d'Aumont. Le maréchal prévint le choc des chevau-légers ligueurs, en faisant les deux tiers du chemin, les attaqua par le flanc, les enfonça, et les poursuivit l'épée dans les reins l'espace de cinq cents pas, jusqu'à l'entrée du petit bois. Ni la mêlée de la charge, ni le feu terrible des lansquenets, essuyé à la longueur de deux piques, n'avaient changé en rien l'ordre de sa troupe, devenue inébranlable sous sa conduite. Il résista à la tentation de poursuivre les vaincus, à la séduction de combattre seul et à part, à l'égoïsme du succès personnel, pour travailler à une action d'ensemble et à une victoire générale. Conformément à ce qui avait été concerté et convenu avant qu'on en vînt aux mains, il s'arrêta à la lisière du petit bois, et ramena sa troupe en corne à celle du roi [1]. Dans cette position, il se trouvait à portée des autres divisions de l'armée royale, de manière à prendre part aux combats qu'elles livreraient : il était aussi assez rapproché du corps de bataille, commandé par le roi,

[1] D'Aubigné, l. III, c. 5, p. 231. « Le mareschal d'Aumont ramena » sa troupe en corne à celle du roi, *comme il avoit esté concerté d'a-* » *vance.* » — Discours vérit., p. 244 : « Le maréchal d'Aumont les mena » battant jusqu'au petit bois qui étoit derrière, où il fit ferme pour » venir retrouver le roi, *comme il en avoit eu commandement.* »

pour se joindre à lui dès qu'il avancerait, et pour le seconder dans son attaque contre le centre des Ligueurs. L'on ne saurait trop remarquer et trop louer la prévision du général, l'obéissance dévouée du lieutenant.

Ces heureux commencements pour l'armée royale furent suivis de revers partiels et d'un moment de sérieux danger. Ce n'est pas ce que disent les historiens modernes, qui font de cette journée un roman, et qui la réduisent à quelques charges, toutes heureuses, exécutées par Henri et par ses lieutenants; mais c'est ce que témoignent tous ceux qui combattirent. L'artillerie royale continuait son feu et ses ravages dans les rangs des ennemis. Deux corps souffraient surtout de ses décharges : les reîtres placés sur le front de l'armée ligueuse; l'escadron du comte d'Egmont, posté près des reîtres, et à l'extrémité droite du corps commandé par Mayenne. Les chefs des reîtres et d'Egmont résolurent de soustraire leurs troupes au feu qui les décimait, en allant attaquer l'ennemi et enlever l'artillerie royale. Les reîtres partirent les premiers, et donnèrent contre la cavalerie légère du comte d'Auvergne et de Givry, qui s'avança pour défendre les canons menacés. La multitude des assaillants jeta l'effroi parmi les chevau-légers, les ébranla, les désunit. Les reîtres, après les avoir entamés, regagnèrent leur place de bataille pour reformer leurs rangs, selon leur habitude militaire [1]. Le comte d'Egmont les rem-

[1] Journal de La Curée, l'un des combattants à Ivry, dans le manuscrit fol. 49, 50, dans l'imprimé, p. 112. « Les premières troupes des » ennemis que les escadrons de M. le comte d'Auvergne et M. de » Givry chargèrent furent les reistres. » — Discours vérit., p. 245. « Le » host des reistres de leur main droite, qui vouloit venir à l'artillerie, » y trouvant les chevaux-légers qui s'y étoient avancés, il leur fit une » charge... Les chevaux-légers de Sa Majesté furent un peu séparés » de ce grand effroi qu'avoit mis parmi eux cette troupe de reîtres. » — Davila, l. XI, t. III, p. 36 et Matthieu, l. I, p. 32, mentionnent l'effet de l'artillerie royale; mais omettent cette première attaque des reîtres.

plaça. Menant à sa suite six cents cavaliers wallons et flamands et l'infanterie des lansquenets, il attaqua avec fureur les escadrons de d'Auvergne et de Givry. Les chevau-légers, déjà inférieurs en nombre, ne purent soutenir le choc des lances et l'effort des gros chevaux flamands : ils furent enfoncés au centre, dispersés à droite et à gauche. Le maréchal d'Aumont, qui pour les secourir fit une charge et des prodiges de valeur, les sauva de la destruction, mais ne put empêcher leur déroute. Leur fuite, funeste en soi, laissait de plus l'artillerie sans défense. Les wallons tuèrent une partie des soldats qui la servaient, contraignirent les autres à se sauver, et renversèrent les pièces. Après avoir éteint le feu de l'ennemi, ils s'élancèrent à la poursuite des chevau-légers, et menèrent battant trois cents d'entre eux plus de mille pas. Ils se reployèrent ensuite, et prenant leur marche en remontant, ils se dirigèrent de nouveau vers le canon. Le baron de Biron les chargea à leur retour, attaqua leur escadron en queue et parvint à l'entamer; mais il fut blessé au bras et au visage, et ses soldats, laissés sans conduite pendant qu'on le pansait, consternés de son accident, mollirent et restèrent inactifs. Les wallons de d'Egmont et les lansquenets eurent alors un moment partie gagnée. Ils s'emparèrent de l'artillerie, qui demeura quelque temps entre leurs mains; se disposèrent à charger de nouveau les chevau-légers et à les écraser; répandirent l'étonnement et l'ébranlement dans toute cette partie de l'armée royale [1]. Le duc de Montpensier

[1] Journal de La Curée, p. 112, 113 de l'imprimé. — Sully, Œcon. roy., ch. 30, p. 75 B. — Davila, l. XI, t. III. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5. — Matthieu, l. I, p. 32, 33. « L'escadron des lances estrangères » vint fondre sur les chevaux-légers du Roy, les rompit et mena bat- » tant trois ou quatre cents chevaux plus de mille pas, *ce qui estonna* » *et esbranla fort l'armée du Roy*... On avait veu les chevaux-légers du » Roy rompeus, *l'artillerie abandonnée.* »

tenta de rétablir les affaires en attaquant la division du duc de Nemours, qui lui était opposée, et dont il se promettait la défaite. La rare valeur qu'il déploya méritait qu'il réussît. Mais renversé de son cheval, tué sous lui, remonté non sans peine par ses gentilshommes, il vit ses troupes repoussées avec perte, et ses espérances cruellement déçues [1]. Ces échecs multipliés réagirent sur la situation du maréchal d'Aumont qui, jusque là, avait soutenu la cavalerie légère. Il se trouvait au milieu de corps ennemis, partout vainqueurs autour de lui, et courait risque d'être accablé et mis en déroute. Il ne fallut rien moins que l'intervention de la réserve, et que l'attaque dirigée par le roi contre le centre de l'armée ennemie, survenant coup sur coup, et opérant une puissante diversion, pour dégager et sauver le maréchal [2].

Ainsi, à l'avant-garde et à l'aile gauche de l'armée royale, tout était perdu ou compromis. En ce moment, le catholique La Curée, qui ce jour-là eut trois chevaux tués sous lui, avisa sur le champ de bataille son ami, le huguenot Fouquerolles, aide-maréchal-de-camp, aussi

[1] Davila, l. XI, p. 37. — Mézeray, p. 769.

[2] Ces derniers faits qui ne se trouvent dans aucun historien, sont attestés par trois témoins oculaires. Duplessis-Mornay, Mémoires, t. IV, p. 475, édit. 1824. « Nos chevaulx-légers feurent renversés. *M. de » Montpensier* qui chargeoit à la droite du roy, *n'en eut pas meilleur » compte.* » *La droite du roi* est une faute évidente d'impression, il faut la gauche, comme on le voit dans le Discours véritable, p. 289. — Lettre du comte de Saint-Paul à M. de Nevers, préface des Mém. de Nevers, p. 7. « M. le Grand-Prieur (comte d'Auvergne) et M. de Givry » qui menoient les chevaulx-légers feurent poussez par l'ennemy assez » loing, *comme aussi fut l'avant-garde que conduisoit M. de Mont- » pensier.* » Dans ce passage, le mot avant-garde signifie un corps non pas placé au devant du gros de l'armée et de la ligne de bataille, mais sur la ligne de bataille immédiatement avant le corps du centre. — Lettre du maréchal de Biron à du Haillan, p. 176. « Le Roy étoit en » danger, s'il ne se fut avancé, comme il fit, *que la troupe de M. le » mareschal d'Aumont eut été renversée et mise en route* (déroute), » et ses chevaux légers. »

expérimenté qu'intrépide. Il l'aborda et lui dit avec la familiarité militaire : « Eh bien, vieil hérétique, voici la » première bataille où je me sois jamais trouvé, et pour » vous, vous en avez souvent déjeuné; qui est-ce qui a » gagné la bataille? » Il lui répondit : « La bataille est » perdue pour le roi, mais si Dieu nous l'a conservé, » nous sommes assez heureux. » Duplessis-Mornay, qui combattit à Ivry, met les choses au moins aussi bas que Fouquerolles, quand il dit : « En tout cela l'ennemi eut » toujours l'avantage, si évidemment que la France se » vit presque renversée. » Le roi ne porte pas un autre jugement sur cette première partie de l'action : il écrit le soir : « La bataille s'est donnée, les choses ont été en » branle [1]. » La tactique et les dispositions de Mayenne l'emportaient en cet instant : la supériorité numérique, le système des gros escadrons, l'effet des lances semblaient devoir triompher. Mais les combinaisons du roi ne tardèrent pas à reprendre l'avantage, et après l'avoir saisi avec peine, elles ne le perdirent plus.

L'action de la réserve, confiée au maréchal de Biron, intervint la première dans les événements pour en changer le cours. Le roi, en prévision des revers passagers, l'avait rendue très-forte dès le principe, et l'avait encore accrue en cavalerie, en ordonnant aux renforts de Picardie, amenés par d'Humières et de Mouy, de s'y joindre. Le maréchal de Biron envoya d'abord d'Humières avec un détachement au secours des chevau-légers en péril : cet officier rallia deux cents d'entre eux, le comte d'Auvergne et Givry les autres. Biron se porta ensuite sur les points menacés et contre les ennemis victorieux, avec le

[1] Journal de La Curée, dans le manuscrit fol. 49, 50, dans l'imprimé p. 114. — Duplessis-Mornay, Mémoires, t. IV, p. 475. — Lettre du roi au duc de Longueville, écrite le soir du 14 mars, Lettres missiv., t. III, p. 169.

gros de la réserve, marchant en masse serrée et dans un ordre admirable. Son arrivée frappa de stupeur le comte d'Egmont, dont l'inexpérience égalait la témérité, et qui ne s'attendait à rien de pareil. Il se retira en désordre avec ses wallons et ses lansquenets, vers le gros escadron de Mayenne, dont il était parti. L'artillerie royale fut reprise et remontée : les corps du duc de Montpensier, du baron de Biron, du maréchal d'Aumont se reformèrent et se raffermirent, et furent bientôt en état, avec les chevau-légers remis en bataille, de passer d'une pénible défensive à l'attaque [1].

Le principe de ralliement et de soutien, tant recommandé par le roi, l'habile manœuvre du maréchal de Biron, avaient rétabli le combat à l'aile gauche de l'armée royale. Il s'agissait maintenant de décider la victoire, et dans le plan de Henri, elle dépendait de deux choses : de la destruction successive des divers corps de la cavalerie des Ligueurs; d'une attaque décisive et heureuse contre le centre de leur armée, qui coupât leur ligne en deux. Le roi, à la tête de son escadron, marcha contre celui de Mayenne. Avant de prendre son casque, il dit aux siens : « Mes compagnons, Dieu est » pour nous : voici ses ennemis et les nôtres, voici votre » roi. A eux. Si les cornettes vous manquent, ralliez-» vous à mon panache blanc, vous le trouverez au che-» min de la victoire et de l'honneur [2]. » Avec de tels mots, on fait tout des Français; et si, parmi les compa-

[1] Journal de La Curée, dans le manuscrit fol. 50 recto et verso, dans l'imprimé, p. 114. « Nous vismes l'escadron du comte d'Egmont qui » avoit donné jusques à nostre canon, et qui ayant trouvé M. le ma-» reschal de Biron, qui commandoit la troupe de conserve, *s'estonna* » *et se retira en désordre.* » — Lettre de Biron à Du Haillan, p. 177 : « Les ennemis s'estonnèrent de me voir toujours *marcher ferme vers* » *eux, en gros ost*, qui leur fit perdre l'espérance de la victoire. » — Pour d'Humières, voir Matthieu, p. 33.

[2] D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 231.

gnons d'armes de Henri, quelques-uns faiblirent, assez d'autres s'inspirèrent de ce langage pour servir héroïquement ses desseins, et pour leur donner gain de cause. Le corps du roi ne comptait que six cents cavaliers. Mayenne leur en opposa deux mille sept cents : mille reîtres, et les dix-sept cents hommes de son escadron. Il espérait que les reîtres porteraient le désordre dans les troupes du roi, comme ils l'avaient mis parmi les chevau-légers, et que lui-même, survenant avec ses soldats d'élite, déciderait la victoire. Il lança d'abord les reîtres contre les royaux. Les reîtres firent une charge, puis tournèrent bride, suivant leur manière de combattre, pour aller se rallier derrière leur armée, et recommencer ensuite l'attaque. Mais n'ayant pas trouvé le passage libre et ouvert, par la faute de Tavannes, ils se détournèrent d'abord vers l'infanterie ligueuse, qui baissa ses piques contre eux et les repoussa. Ils se renversèrent alors sur le grand escadron de Mayenne, en entraînèrent le tiers avec eux, et coururent se réfugier à l'entrée du petit bois. Le comte de Brunswick, l'un de leurs chefs, avait été tué dans la mêlée; l'autre tenta, mais en vain, de les ramener au combat : ils restèrent dans le lieu de leur refuge pendant toute l'action, à leur propre honte et au préjudice de leur armée. Ils laissaient Mayenne, privé d'une partie de ses forces, occupé et embarrassé à réparer le désordre qu'ils avaient jeté dans ses rangs [1].

Le moment de fondre sur le centre des Ligueurs était indiqué, et le roi le saisit avec empressement. Suivi de

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 30, p. 75, 76. « Deux escadrons de l'ennemy, à sçavoir : un de mil ou douze cens reistres, et celui du comte » d'Egmont, estoient destinez pour charger celui du Roy... Les reistres » vindrent assez furieusement. » Nous relèverons plus loin ce qui concerne le comte d'Egmont et sa troupe : ici nous n'avons à nous occuper que des reîtres. Les autres détails sont donnés par Matthieu, p. 33, et par Davila, p. 37, 39.

sa noblesse, il s'élança contre les wallons et les flamands du comte d'Egmont, et pénétra dans le gros corps commandé par Mayenne, avant que le duc pût remédier au désordre qu'avaient causé les reîtres, et faire prendre le galop à ses lances. Ces armes, qui tirent toute leur force et leur avantage de la rapidité de leur course, devinrent inutiles : les cavaliers furent obligés de les jeter à terre, et de combattre, avec le sabre seul, contre les seigneurs et les gentilshommes français qui, défendus par leur armure d'une trempe excellente, portaient chacun un fort espadon et deux pistolets à l'arçon de la selle. La rapidité de l'attaque avait été une grande adresse : elle avait ôté à l'ennemi, donné aux royaux la supériorité des armes [1].

Mais les soldats de Henri perdirent bientôt l'avantage qu'il leur avait assuré, par l'effet d'une manœuvre bien combinée de Mayenne, et par suite de quelques circonstances qui déconcertent tous les calculs, et qui se produisent si souvent dans le cours d'une bataille avant qu'elle se décide, imprévu continuel auquel l'art suprême du général est de parer. Mayenne tira en toute hâte de la division postée à gauche de la sienne le corps des carabins ou arquebusiers à cheval, et le donna pour auxiliaire aux wallons du comte d'Egmont en péril. Les arquebusiers firent à vingt-cinq pas une décharge meurtrière, puis arquebusiers et wallons chargèrent en masse, et fondirent si impétueusement avec leurs chevaux vigoureux sur la troupe de Henri, que la pointe gauche ploya. Deux accidents non moins défavorables aux royaux s'ajoutèrent coup sur coup à ce revers partiel. Pot de Rhodes, qui portait la cornette blanche du roi, fut atteint d'un coup de pistolet dans les yeux. La vue obscurcie par les flots de sang qui s'échappaient de sa

[1] Davila, l. XI, t. III, p. 38.

blessure, hors d'état de se conduire, emporté par un cheval fougueux dont les rênes avaient été brisées, il fut bientôt entraîné à travers champs, loin du front et des premiers rangs de l'escadron royal. Un jeune seigneur, qui pour se rendre plus remarquable, avait eu la vanité de placer ce jour-là à son casque une aigrette blanche pareille à celle de Henri, suivit l'étendard royal dans sa course désordonnée. Plusieurs imaginèrent alors que la cornette blanche reculait, que le roi se retirait de la mêlée, et prirent de là occasion ou prétexte d'en sortir eux-mêmes. D'autres qui assistaient pour la première fois à une bataille, et qui selon l'expression du vieux Biron « n'avoient accoutumé de se repaître de tels morceaux, » se laissèrent gagner à l'épouvante et se sauvèrent. Vainement le roi leur cria : « Tournez visage, afin que si » vous ne voulez combattre, pour le moins vous me voyiez » mourir » : il ne put les retenir. Ils se ravisèrent ensuite, et vinrent se joindre au corps de réserve que commandait le maréchal Biron; mais ils n'en avaient pas moins abandonné Henri au moment décisif, et quand ce prince eut à aborder les wallons de d'Egmont, et les arquebusiers à cheval réunis, presque toute la gauche de son escadron avait fui. Heureusement les deux tiers de ses cavaliers n'avaient partagé ni l'erreur des uns, ni la panique des autres. Ils avaient tenu les yeux attachés sur son panache blanc, et étaient demeurés fermes à leur poste, prêts à le suivre partout où il voudrait les conduire [1].

[1] Le Discours véritable, p. 245, dit : « Ce gros escadron du duc de » Mayenne s'avança pour venir à la charge, *faisant marcher à son aile* » *gauche quatre cens arquebusieurs à cheval* qu'ils appellent carabins, » lesquels firent une salve de vingt-cinq pas, près de celui de S. M. » — Lettre de Biron à du Haillan : « Aucuns des nostres qui n'avoient » accoustumé de se repaistre de tels morceaux prindrent un peu le » large. Mais ils se ravisèrent et vindrent se joindre à la troupe que » je menois. » — Pasquier, Lettres, l. XIV, lett. 10, col. 425, pour les mots de Henri IV aux fuyards. — Sully, Œcon. roy., c. 30, p. 76 A.

Henri, avec un coup d'œil admirable, vit que sa seule chance de vaincre était de brusquer l'attaque, de se précipiter avec ce qui lui restait de monde sur les Ligueurs, en profitant de l'avantage que l'ennemi lui offrait de le prendre en flanc, et surtout en donnant à ses compagnons d'armes l'exemple de tout braver et de tout oser. Alors, mais seulement alors, il quitta un moment le rôle de général, qu'il avait rempli jusque là avec une diligence et un talent infinis, pour prendre celui de capitaine et de gendarme, comme on disait en ce temps-là. S'il affronta dix fois la mort, c'est quand il s'agissait de tout décider en payant de sa personne. Il partit donc, et devançant tous les siens de la longueur de deux fois son cheval, il les entraîna au milieu des épais escadrons qu'ils avaient devant eux. Une mêlée courte, une mêlée d'un quart d'heure seulement, mais terrible, eut lieu entre les royaux et les Ligueurs. Les wallons résistèrent d'abord énergiquement; mais combattant déjà contre les gentilshommes avec l'infériorité des armes, depuis que leurs lances étaient devenues inutiles; découragés par la mort du comte d'Egmont, auquel Fonslebons cassa la tête d'un coup de pistolet, ils tournèrent enfin le dos. Après eux, tout céda dans le gros escadron de Mayenne, et ses cavaliers prirent la fuite en désordre. Les royaux les poursuivirent avec un grand carnage, jusqu'à la lisière du petit bois, où les reîtres, avant eux, avaient cherché un refuge. Henri avait obtenu cet important résultat, non pas seulement par l'heureux choix du moment, la décision et la rapidité de l'attaque, mais aussi par ses exploits personnels dans l'action. Il abattit tout ce qu'il trouva devant lui, et ne sortit de la mêlée que couvert du sang des ennemis, le bras gonflé,

« Plusieurs de l'escadron du roy s'enfuirent, *et quasi toute la gauche* » *d'icelui.* » — Pour les autres détails, voir : Thuanus, l. XCVIII, § 10, p. 847, 848. — P. Matthieu, l. I, p. 33.

Digitized by Google

l'épée ébréchée des innombrables coups qu'il avait portés. Deux combattants d'Ivry parlent en ces termes de son intrépidité et de son influence décisive sur le succès. « Le roi, dit le comte de Saint-Paul, se résolut à préve-
» nir les ennemis, et les chargea de telle furie, qu'il les
» renversa tous et leur fit tourner tête, quelques efforts
» qu'ils pussent faire. Je vous jure, Monsieur, que je
» tiens cela pour un miracle. J'ai eu cet honneur d'avoir
» été cette journée-là toujours auprès de Sa Majesté, et
» Dieu m'a fait la grâce de ne le perdre jamais de vue...
» Après Dieu, il faut attribuer la victoire au bon juge-
» ment et au courage du roi, lequel se fit cette journée
» connoître être le plus brave et le plus vaillant prince
» de la terre. » Le maréchal de Biron ajoute : « Le roi
» fit très bravement, généreusement et hardiment, au-
» tant qu'il se peut, et quasi trop [1]. »

Le mot du vieux guerrier fait allusion à un incident qui termina ce mémorable fait d'armes. Le roi, dans la rapidité de sa course victorieuse, avait cessé d'avoir autour de lui une juste troupe pour le combat, et même pour la poursuite. Quand il s'aperçut de son isolement, il se dirigea vers les trois gros arbres qu'il avait assignés comme rendez-vous militaire à ses hommes d'armes, avant le commencement de l'action, et il appela à lui ses serviteurs épars, en agitant son panache blanc. Il n'avait alors que douze ou treize gentilshommes près de lui, et Clermont d'Entragues, l'un de ses capitaines des gardes

[1] Duplessis-Mornay, Mém., p. 475. « Le reste de l'escadron du Roy » avoit moyen de charger en flanc. » — Sully, chap. 30, p. 76, et d'Aubigné, p. 231, montrent que le comte d'Egmont prit part avec ses wallons au combat livré entre le centre des deux armées, et que ce fut alors qu'il périt : d'autres historiens le font succomber trop tôt. — Pour les autres détails, voir : Davila, l. XI, t. III, p. 37, 39. — Mézeray, p. 770. — Lettre du comte de Saint-Paul au duc de Nevers, dans la préface du t. II des Mémoires de Nevers, p. 7, 8. — Lettre de Biron à du Haillan, p. 177.

du corps, fut tué à ses côtés. En ce moment, il aperçut un escadron composé de trois cornettes de wallons, qui, placé hors de la troupe de Mayenne et entre deux bataillons suisses, était demeuré intact et marchait droit sur lui. La destinée de la bataille fut alors remise de nouveau en question avec sa vie même. L'obélisque d'Epieds, encore subsistant aujourd'hui, a consacré le souvenir de son abandon momentané, de sa halte sous les poiriers, du péril où son ardeur et les hasards du combat l'avaient jeté [1]. La crise fut courte, et il fut tiré de la situation dangereuse où il se trouvait, non par quelque hasard heureux, mais par les deux moyens qu'il avait tant recommandés aux chefs : le ralliement, et le concert entre les divers corps pour le gain d'une bataille générale.

Tandis qu'il enfonçait personnellement la cavalerie placée au centre de l'armée ligueuse, ses lieutenants avaient obtenu la victoire sur la cavalerie distribuée aux deux ailes de cette armée. A l'aile droite des ennemis, l'escadron du duc de Nemours, qui avait cessé d'être soutenu par celui de Mayenne, venait d'être mis en fuite par le duc de Montpensier qui l'avait attaqué en tête, tandis que le maréchal d'Aumont le prenait en flanc. A leur aile gauche, le corps du chevalier d'Aumale, où se trouvait toute la jeune noblesse de la Ligue, avait été renversé par les reîtres auxiliaires de Schomberg et par la troupe du baron de Biron unis ensemble. Enfin les cavaliers espagnols et francomtois avaient été pareillement défaits par le comte d'Auvergne, conduisant nos chevau-

[1] Discours vérit., p. 245. — Matthieu, l. I, p. 33. — Mézeray, p. 771. — L'obélisque d'Epieds élevé à l'endroit où Henri IV se trouva un moment avec ses treize gentilshommes, exposé à l'attaque de l'escadron des cavaliers ennemis, subsiste encore aujourd'hui. Sur la face qui regarde l'occident on lit ces mots : « C'est ici le lieu de l'enté » (poirier) où se tint Henri IV, le jour de la bataille d'Ivry, le 14 mars » 1590. »

légers ralliés. Au lieu de se lancer à la poursuite de l'ennemi vaincu, plusieurs des chefs français se préoccupèrent de combattre l'ennemi qui tenait encore, et fournirent à Henri les renforts dont il avait un si pressant besoin. Givry, le maréchal d'Aumont, la Trémoille lui amenèrent presque en même temps, de divers côtés, leurs troupes de cavaliers. Le roi se mettant aussitôt à leur tête, chargea l'escadron ennemi qui le menaçait, le tailla en pièces, et s'empara de ses enseignes. Ce dernier exploit acheva la ruine de la cavalerie placée au centre de l'armée des Ligueurs, celle des ailes ayant déjà cédé. Toute leur cavalerie, ainsi rompue et en déroute, abandonna le champ de bataille aux royalistes, et s'enfuit précipitamment, une partie vers Chartres, la plus grande partie vers le bourg d'Ivry, pour y passer la rivière [1].

La bataille n'était pas gagnée : toute l'infanterie de la Ligue, qui ne comptait pas moins de douze mille hommes, demeurait intacte sur le champ de bataille. Mais la première partie du grand et beau plan de Henri était accomplie : cette infanterie restait destituée du secours de sa cavalerie, en butte à l'attaque de la cavalerie et de l'infanterie royale à la fois. Le roi n'avait fait le gendarme et joué sa vie, que pour assurer ce résultat : dès qu'il fut acquis, il revint aux pensées et aux soins de chef d'armée, et s'en acquitta admirablement [2]. Il partit précipitamment du point où il avait taillé en pièces les trois cornettes de wallons, pour retourner à la place qu'il avait occupée dans la ligne de bataille au moment de la première charge, et se retrouver au centre de ses forces. L'armée,

[1] Davila, l. XI, t. III, p. 39. — Mézeray, p. 770, 771. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 231, 232. — Matthieu, p. 33, 34. — Discours vérit., p. 245.

[2] Discours vérit., p. 246. « Ainsi que premièrement, Sa Majesté avoit » dignement fait l'office de capitaine et de gendarme, elle voulut faire » celui de général de l'armée, qui est de poursuivre la victoire avec » son gros. »

que sa disparition avait jetée dans la plus cruelle anxiété, le voyant revenir victorieux, éclata en transports d'allégresse. Presque aussitôt il reçut les escadrons que le comte d'Auvergne et le baron de Biron lui amenaient en toute hâte après leur succès, et il les ajouta aux trois troupes qui, les premières, s'étaient jointes à lui au fort de son danger. Peu après il se porta, avec ces divers corps, vers le maréchal de Biron, autour duquel s'étaient réfugiés et réunis tous ceux qui avaient pris l'épouvante pendant l'action, et dont la réserve s'était accrue jusqu'au nombre de deux mille quatre cents fantassins et de mille chevaux. Le roi avait en outre sous la main toute son infanterie de l'aile droite, qui n'avait pas combattu, et à laquelle il envoya l'ordre de se tenir prête à donner. Il disposait dès lors de forces suffisantes pour finir la bataille à son avantage, et il résolut de les employer sur-le-champ contre l'infanterie de la Ligue. Cette infanterie tenait ferme partout : les bataillons suisses en particulier témoignaient fièrement par leurs discours et par leur contenance qu'ils préféraient les dangers d'un combat à la honte d'une fuite ; leur mot était qu'ils seraient saisis par la mort avant de l'être par la crainte. Le roi agita avec les chefs qu'il avait autour de lui, les moyens de vaincre leur résistance. Il rejeta le projet de les attaquer avec sa cavalerie, sur l'observation judicieuse de Vicoce, qu'à Dreux, les vainqueurs au commencement de l'action, avaient été à la fin les vaincus. Il s'arrêta davantage à l'idée de faire charger les Suisses par le corps du maréchal de Biron, auquel se joindrait le reste de l'infanterie française et quelque cavalerie ; il donna même l'ordre au maréchal de marcher contre eux. Le vieux capitaine répondit : « Qu'il n'en feroit rien, » et il justifia sa résistance en disant qu'il ne fallait ni risquer les troupes du roi, ni rien donner au hasard, après une si grande victoire : il proposa de faire avancer du canon, et de démolir

les bataillons des Suisses comme une citadelle. Le roi embrassa ce conseil, et commençant aussitôt l'exécution, il fit mettre quatre pièces en batterie. Mais dans l'ardeur et les préoccupations du combat, il gardait l'esprit entièrement libre pour les intérêts de sa politique, et il avait à cœur de ménager la nation suisse, et de conserver son amitié en épargnant ses soldats. Aussi tandis que son artillerie s'avançait pour les foudroyer, il les envoya sommer de se rendre. Convaincus que leur résistance n'était plus désormais qu'un désespoir inutile, ils posèrent les armes, levèrent les mains en signe qu'ils se rendaient, et envoyèrent leurs enseignes au roi. Il eut l'attention délicate de les leur faire rendre sur-le-champ, et il les adressa au maréchal de Biron, pour leur capitulation, dont les conditions et les termes furent également honorables. Les lansquenets de la Ligue voulaient en faire autant que les Suisses ; mais le souvenir de leur trahison au combat d'Arques était trop vif et trop présent pour laisser place à l'indulgence : ils furent tous taillés en pièces. Dans la première chaleur de l'attaque, douze cents fantassins français furent traités de même. Plus tard, le roi parvint à arrêter l'effusion du sang, et à sauver ses sujets égarés, armés contre lui. Au milieu de la mêlée furieuse qui avait eu lieu contre le centre de la cavalerie ennemie, on l'avait entendu répéter sans cesse dans les rangs : « Tue l'étranger, sauve le Français ! » Ce mot, il le répéta quand il s'agit d'attaquer l'infanterie de la Ligue, et il eut le bonheur de le voir écouté à la fin. On accorda la vie à tous les fantassins français qui se rendirent : on l'accorda en particulier aux vingt enseignes ou compagnies qui flanquaient les bataillons suisses [1].

[1] Discours véritable, p. 245, 246. — P. Matthieu, l. I, p. 33-35. — Davila, l. XI, p. 39, 40. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 232. — Thuanus, l. XCVIII, § 10, p. 848. — Lettre circulaire de Henri, dans

Il était deux heures, et la victoire était acquise sur tous les points. Le roi, sans perdre un moment, se mit en devoir de la poursuivre avec le gros de son armée, et d'en tirer tous les avantages que le général le plus habile et le plus actif pouvait s'en promettre. Il prit toute la cavalerie, remplissant les vides que la bataille y avait faits avec les troupes de Picardie, les compagnies de d'Humières et de Mouy, arrivées au commencement de l'action. Il remit l'infanterie entière au maréchal de Biron, avec ordre de le suivre d'aussi près que possible, puis à la tête des princes et des grands seigneurs, il se précipita à la poursuite des ennemis, en se dirigeant vers le bourg

les Lettres missiv., t. III, p. 166. - Pasquier, Lettres, l. XIV, lettre 10, col. 426. — Lettre de Biron à du Haillan, p. 176. — Au sujet des préoccupations du roi dans sa conduite avec les Suisses de la Ligue, voici ce que témoignent le Discours véritable et Matthieu. « Sa Majesté *se ressouvenant de l'ancienne amitié et alliance que la nation des Suisses a de tout temps eue avec cette couronne,* se contenta, les ayant renvoyés au sieur mareschal de Biron, de leur faire grâce, et au lieu de leur envoyer la mort, comme elle pouvoit faire, elle leur envoya la vie. » — « Le roy *se souvenant de l'alliance que les Suisses avoient à la couronne,* et voulant triompher de soi-mesme, comme de ses ennemis, les receut, se contenta de leur voir mettre bas les armes. » — Pour le mot du roi au milieu de la mêlée, voyez Pasquier et Matthieu : « Est une chose vraiment digne de nostre roy que dans la meslée il avoit ceste parole souvent à la bouche : que l'on épargnast le sang des Français, le plus qu'il seroit possible. — Si est-il vray que ces paroles feurent entendues et louées des ennemis mesmes: Tue l'étranger, sauve le François! » — Pour les vingt enseignes ou compagnies de fantassins français sauvées de la destruction, voici ce que dit Biron dans sa lettre à Du Haillan : « Vingt-quatre enseignes de Suisses se rendirent à moy.... Il y eut vingt enseignes de gens de pied françois qui en feirent de mesme, qui les flanquoient. » Lettre circulaire du roy sur la bataille d'Ivry, t. III, p. 165. — En ce qui regarde les divers corps employés par le roi pour la destruction de l'infanterie des Ligueurs, le Discours véritable, après avoir indiqué les troupes de cavalerie, ajoute : « Sa Majesté, avec cette ralliée, qui grossit en un instant, alla trouver le maréchal de Biron qui étoit demeuré ferme *avec la troupe de conserve*... Il avoit été une fois proposé de rompre les Suisses par *l'infanterie françoise de main droite,* qui n'avoit point combattu. »

d'Ivry. Il avait quelque espoir d'y atteindre Mayenne. Mais le duc avait profité du temps qu'avait emporté la capitulation des Suisses, et organisant, non une retraite, mais une fuite, il avait passé l'Eure avec huit ou neuf cents chevaux restés ensemble, et rompu le pont après lui. Une partie de sa cavalerie, et notamment le corps presque entier des reîtres, qui s'étaient retirés à l'entrée du petit bois, arrivés trop tard pour suivre Mayenne, étaient accumulés dans Ivry. Le gué d'Ivry était trop dangereux pour qu'on le tentât sans un évident péril, et si l'Eure était en cet endroit un obstacle pour la cavalerie royale, elle était pour les vaincus une barrière infranchissable : ils ne pouvaient guère échapper à leurs ennemis. Le roi manda au maréchal de Biron de faire doubler le pas à ses fantassins, et de se porter sur le bourg, à marche forcée. Pour lui, il alla chercher avec la cavalerie, le gué praticable d'Anet, à une lieue et demie de là. Biron arrivé rapidement à Ivry, attaqua les reîtres et les débris de divers autres corps ligueurs : tout ce qui ne périt pas en se défendant, alla se noyer dans l'Eure et dans un marécage voisin de la rivière : il y eut plus de sang répandu dans cette action que dans la bataille même. Henri, malgré le long détour qu'il avait été contraint de faire, trouva encore les chemins bordés de ceux des fuyards qui avaient été les moins diligents. Les uns se rendirent à discrétion : les autres voulant chercher un refuge dans les bois, tombèrent à la merci des paysans, qui leur furent plus cruels que n'étaient les gens de guerre, et ne leur firent aucun quartier ; vengeant sur eux les déprédations de la veille, ou s'assurant leur dépouille par leur mort. Le roi les poursuivit jusqu'à Rosny, à huit lieues du champ de bataille et jusqu'à neuf ou dix heures du soir : quand il s'arrêta, il était depuis plus de douze heures à cheval [1].

[1] Discours véritable, p. 246, 247. — Thuanus, l. XCVII, § 10, p. 848.

Les historiens contemporains supputent d'une manière différente le nombre des soldats de la Ligue tués sur le champ de bataille ou noyés à la journée d'Ivry : le chiffre le plus bas, est 2,600, le plus élevé, 6,000 ; le plus vrai, peut-être 4,000 [1]. Le nombre des prisonniers fut considérable et doit être ajouté à la perte de l'ennemi. De la cavalerie, qui avant l'action montait à quatre mille chevaux, deux mille à peine échappèrent. L'infanterie fut entièrement détruite : une partie fut taillée en pièces, une autre capitula, une dernière se dispersa sans retour. Toute l'artillerie, tout le bagage militaire tombèrent au pouvoir des royalistes, qui firent en outre un butin immense, et aux mains desquels restèrent vingt enseignes de cavalerie et soixante d'infanterie, sans les vingt-quatre que le roi rendit aux Suisses : dans le nombre étaient la cornette blanche de Mayenne et le grand étendard rouge du général des Espagnols et Flamands. Plusieurs des principaux chefs ligueurs, étrangers et indigènes, le comte d'Egmont, Eric bâtard de Brunswick, d'Arconat, et avec eux quelques seigneurs français périrent dans l'action. D'autres furent blessés et faits prisonniers : le comte d'Ostefrise, colonel des reîtres, Boisdauphin, Fontaine-Martel, Medavy, Thenissé,

849. — Lettre de Biron à du Haillan : « Le roy, voyant le pont cassé, » alla à Anet passer la rivière d'Eure, et me manda que je fisse hâter » les gens de pied, pour aller dans le bourg d'Yvry. Ce qui fut » promptement exécuté, et (je) pense qu'il y fust tué 400 hommes de » cheval. » — Deux lettres de Henri IV annonçant à ses serviteurs la victoire d'Ivry, sont datées du 14 mars à neuf et dix heures du soir. C'est donc à cette heure que s'arrêta la poursuite des ennemis. Il y a sans doute une faute d'impression dans le texte de Matthieu, p. 34, et il faut lire *dix heures* au lieu de *deux heures* de nuit. — Lettre du comte de Saint-Paul, p. 8. « Nous poursuivimes la victoire jusqu'à » Mantes, à huit lieues du champ de bataille. »

[1] D'Aubigné, t. III, l. III, c. 5, p. 232, réduit le nombre des hommes tués ou noyés du côté de la Ligue, à 2,600. Davila, l. XI, t. III, p. 41, l'élève à 6,000. Henri IV, dans sa lettre circulaire, t. III, p. 166, et le Discours véritable, p. 248, le portent à 4,000 environ. Il faut mettre les prisonniers en dehors de cette supputation.

Falandre, trois maîtres de camp et divers autres chefs de corps. Tels sont les résultats généraux de la victoire d'Ivry, l'une des plus complètes dont l'histoire militaire fasse mention. Le roi l'acheta cher : il perdit plusieurs de ses serviteurs les plus distingués, par le dévouement, le courage, les talents, les uns morts sur le champ de bataille, les autres peu après, des suites de leurs blessures. On cite, parmi vingt-six gentilshommes qui succombèrent, de La Vergne, de Crenay, Clermont d'Entragues, capitaine des gardes du corps ; Pas de Feuquières, neveu de Mme Du Plessis-Mornay ; de La Salle, frère de La Curée, et non moins intrépide que lui ; le marquis de Nesle, gendre du chancelier Cheverny, qui quoique capitaine de gendarmes, voulut combattre au premier rang des simples chevau-légers, et tomba percé de quinze blessures ; Théodoric de Schomberg, commandant des reîtres royaux qui, ce jour là, combattit comme volontaire dans la cornette et aux côtés de Henri, pour lui donner de plus près des marques de sa bravoure et de sa fidélité ; de Longaunay, gentilhomme normand, âgé de plus de soixante-dix ans. On compta au nombre des blessés, le baron de Biron, d'Angennes, de Montlouet, Lhospital comte de Choisy, Daillon comte du Lude, François d'O, Rosny enfin, qui, couvert de sept blessures, reçut comme prisonnier à la fin de la bataille, Sigognes, chargé de porter la cornette blanche de Mayenne. Parmi les faits qui viennent d'être exposés quelques-uns demandent qu'on s'y arrête : joints à quelques autres, ils peignent avec exactitude le caractère et les idées du temps. De Nesle et Schomberg sacrifièrent le commandement et la vie pour défendre leur foi politique, et pour acquérir le lustre de la valeur personnelle, dont on faisait alors le suprême mérite de l'homme de guerre. Longaunay montra que, quand l'honneur et le devoir parlaient, la no-

blesse ne connaissait plus ni le temps régulier du service, ni les défaillances de l'âge. C'est là le beau côté de ces mœurs, pleines d'énergie, de ressort, de grandeur. D'autres traits accusent leur férocité, et montrent quelle tâche le roi avait à remplir, pour y faire entrer l'humanité et les adoucir. Fouquerolles et La Curée avaient suivi les reîtres dans leur fuite vers le petit bois de la haie d'Epieds. Fouquerolles tua vingt de ces étrangers sans défense, et comme La Curée lui reprochait cette cruauté, il lui répondit froidement : « Plus de morts, moins d'ennemis. » La Chateigneraye s'était également rendu à Rosny ; mais ce seigneur, échappé aux dangers du combat, ne put se soustraire aux vengeances des partis. Trois hommes d'armes de la compagnie de d'O, qui avaient été gardes de Henri III, ayant reconnu La Chateigneraye, lui tirèrent à bout portant chacun un coup de pistolet en lui criant : « Ah mordieu, traître à ton roi, tu t'es réjoui de son » meurtre, et tu as porté l'écharpe verte de sa mort [1]. » Cette action, et celle de Fouquerolles, qui se passaient chacune dans un coin du champ de bataille, montrent combien l'intervention de Henri, au centre des opérations militaires, sauva de meurtres en cette journée.

Le roi la finit d'une manière digne de lui. Au souper qu'il fit en public à Rosny, il admit ses généraux à sa table, rompant pour eux les lois de l'étiquette, et rapprochant du rang suprême les grands services rendus à la patrie. Instruit de l'arrivée du maréchal d'Aumont, qui, après lui, avait le plus contribué au gain de la bataille, il se leva pour aller le recevoir au bas de l'escalier, l'embrassa tendrement et lui dit : « Puisque vous avez honoré

[1] Discours véritable, p. 248, 249. — Thuanus, l. XCVIII, § 10, p. 849. — P. Matthieu, l. I, p. 35. — P. Cayet, l. II, p. 218 A. — Cheverny, Mém., t. X de la collection, p. 498 B. — Journal de La Curée, p. 115, — Sully, Œcon. roy. ch. 30, p. 76 A.

Digitized by Google

» mes noces de votre présence, il est juste qu'à mon tour » je vous fasse les honneurs de chez moi. » Durant le repas, il eut l'attention de nommer par leurs noms tous les capitaines présents, et les combla d'éloges qui tiraient un prix inappréciable de la qualité de celui qui les donnait, et de la gloire dont il venait de se couvrir. Il remercia jusqu'aux simples soldats, afin de leur témoigner, même dans sa détresse actuelle, sa reconnaissance pour l'avenir, leur inspirer les plus hautes espérances, et les attacher invinciblement à sa personne et à sa fortune. Deux jours après, rencontrant Rosny qu'on rapportait blessé dans sa maison, il lui passa les bras autour du cou, le déclara en présence de tous les princes et seigneurs, vrai et franc chevalier, et lui annonça dès lors que le roi n'aurait jamais bonne fortune et accroissement de grandeur que Rosny n'y participât. Enfin il paya sa dette et celle du pays au corps de la noblesse qui avait combattu autour de lui, en rendant un éclatant témoignage de sa valeur et de son dévouement, dans la Lettre circulaire sur la bataille d'Ivry qu'il envoya à toutes les provinces. Les procédés dont usa le roi à l'égard des vaincus ne sont pas moins remarquables. Sachant combien la noblesse aimait la noblesse, même ennemie, il avait souvent crié à haute voix, dans la plaine, qu'on épargnât les gentilshommes français, et avait ainsi gagné les cœurs de tous les siens. Après la victoire, on lui présenta les prisonniers : il ne les accueillit guère moins bien que ceux qui avaient combattu pour lui ; il visita Boisdauphin, et le consola dans sa disgrâce et sa blessure [1]. On remarquerait l'adresse

[1] Thuanus, l. XCVIII, § 10, t. IV, p. 849. — Davila, l. XI, t. III, p. 44, 45. — Sully, Œcon. roy., c. 30, p. 81 B. — Lettre circulaire du roi sur la bataille d'Ivry, t. III, p. 167. — P. Matthieu, l. I, p. 35. — Voici le passage de la circulaire sur la bataille d'Ivry, relatif à la noblesse. « De ce qui peut, par la permission de Dieu, appartenir dans » cette œuvre de gloire, aux hommes, elle est due aux princes, offi-

extrême de cette conduite, si la prudence ne s'effaçait et ne se perdait dans la bonté et la magnanimité.

Le roi déploya à la bataille d'Ivry les plus hautes qualités militaires. Il fit un emploi savant des diverses armes, et particulièrement de l'artillerie, qui commença la victoire, et qui la décida en contraignant les Suisses à se rendre. Il déploya la science de la tactique, et le talent de la stratégie, s'élevant à des combinaisons qui laissaient en arrière la pratique de tous les généraux français contemporains, et qui ouvraient la voie aux plus grands capitaines venus ensuite, dans quelques-unes des parties supérieures de l'art de la guerre. Il étendit sa vigilance à cette multitude de détails, dont un seul, soigné ou négligé, a fait si souvent le destin des batailles [1]. Il mit au service des calculs de l'intelligence, tout ce qu'un homme pouvait déployer de vigueur, d'activité, de mépris des fatigues : ceux qui l'ont vu à l'œuvre, s'étonnent encore plus qu'ils n'admirent. L'intrépidité dont il fit preuve, est merveilleuse : quelques-uns lui ont même reproché de l'avoir poussée à l'excès et de s'être trop exposé. C'est un reproche qu'il est donné à bien peu d'encourir, et à regarder de près, on trouvera qu'il ne l'a même pas mérité. D'abord le préjugé du temps lui commandait les grands coups d'épée, pour être admiré et même estimé des siens : l'opinion demandait à chaque chef d'être le plus brave de son corps, et au général de l'armée d'être le plus brave des chefs : tous les lieutenants de Henri se conduisirent en conséquence à Ivry, et exposèrent plusieurs fois leur tête. Ensuite les exploits chevaleresques du roi furent in-

» ciers de la couronne, seigneurs et capitaines, et à toute la noblesse » qui s'y est trouvée. Elle y est accourue par telle ardeur, et s'y est » si heureusement employée, que leurs prédécesseurs ne leur ont » point laissé de plus beaux exemples de leur générosité qu'ils ne » laisseront en ce fait à leur postérité. »

[1] Mémoires de Napoléon, t. VII, p. 62.

dispensables pour décider la victoire au centre : il fallait des prodiges de valeur pour surmonter le nombre, et Henri ne pouvait les provoquer chez ses soldats, qu'en en donnant l'exemple. Ce qui achève de rendre Henri IV admirable à Ivry, c'est qu'il subordonna les actes du général à la politique du souverain, dans ses rapports avec ses sujets comme avec les nations étrangères ; que par sa conduite, il prépara l'apaisement des partis, dont les fureurs déchiraient la France et avaient attaqué les principes de sa force et de sa vie même ; que par dessus tout, il inaugura le règne de la clémence et de l'humanité dans un pays qui, depuis trente ans, ne connaissait que la guerre civile et les proscriptions. Et tous ces actes sont précédés ou accompagnés de paroles, les unes partant du cœur, et dont le cœur se souviendra éternellement ; les autres, selon la remarque de Pasquier, le disputant en élévation héroïque aux plus beaux mots des anciens guerriers de la Grèce et de Rome.

A peine Henri avait cessé la poursuite des Ligueurs, qu'il annonçait sa victoire à ses serviteurs dans les provinces. Il écrivait à François de Chabannes, marquis de Curton, l'un de ses partisans les plus dévoués et les plus intelligents en Auvergne : « Curton, je viens de battre » mes ennemys dans la plaine d'Ivry. Je ne tarde pas à » te l'écrire, persuadé que personne n'en recevra la nou- » velle avec plus de plaisir que toy. Ce 14e mars, à 9 » heures du soir, » Le même jour, et à la même heure, Curton adressait au roi la dépêche suivante : « Je viens » de battre vos ennemis dans la plaine d'Issoire. Le » comte de Randan qui les commandoit, vient de mourir » de ses blessures. Mon fils a été aussi blessé, mais j'es- » père qu'il n'en mourra pas. Rastignac, Lavedan, Cha- » zeron, ont faict des merveilles. J'enverray demain un » plus long détail à vostre majesté. Ce 14e mars 1590, à

» 9 heures du soir [1]. » Voici le commentaire de ce billet, empreint de la grandeur mâle et simple du temps. Le ligueur Larochefoucauld-Randan s'était saisi l'année précédente de la ville d'Issoire en Auvergne, poste important qui permettait à celui qui en était maître de donner la loi à une grande étendue de pays, et de lever à son gré les deniers provenant des tailles. Tissandier et les autres échevins de Clermont, zélés serviteurs du roi, résolurent d'enlever Issoire au comte de Randan, et confièrent l'exécution de ce dessein aux capitaines de quelques compagnies en garnison chez eux. Les capitaines surprirent la ville, le 17 février 1590, et attaquèrent aussitôt le château, secondés bientôt après dans leurs efforts, par de Florat, sénéchal d'Auvergne. Mais tandis qu'ils assiégeaient le château, ils furent assiégés eux-mêmes du côté de la ville, par le comte de Randan, à la tête de forces considérables. L'échevinage de Clermont appela à leur secours toute la noblesse royale des pays voisins. Le marquis de Curton, ses fils, plusieurs autres gentilshommes se rendirent en toute hâte à Clermont. Le vicomte de Lavedan, Rastignac, gouverneur du haut pays d'Auvergne, Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, y amenèrent leurs forces, auxquels se joignirent deux cents habitants de Clermont. Là, comme à Dieppe, la bourgeoisie savait prendre rang parmi les soldats, et braver la mort, quand il s'agissait de défendre la cause à laquelle elle s'était vouée. Le secours royal, parti de Clermont, et parvenu à la plaine située entre Issoire et la montagne nommée Croz-Rolland, rencontra le comte de Randan et son armée, qui étaient sortis de leurs lignes pour s'opposer au passage des royaux et à leur jonction avec les assiégeants. On en vint aux mains le 14 mars :

[1] De Saint-Foix, Hist. de l'ordre du Saint-Esprit, t. II, p. 39, 40, Paris, Pissot, 1775.

les Ligueurs, après une vigoureuse résistance, furent vaincus. Leur chef, le comte de Randan, mourut de ses blessures quelques heures après le combat : leur armée fut complétement détruite, et l'on compta parmi leurs morts jusqu'à cent gentilshommes. La garnison qu'ils avaient dans la citadelle d'Issoire se hâta de capituler, et l'occupation de cette forteresse rendit définitive et assurée la possession de la ville. La victoire d'Issoire eut d'importants résultats : elle laissa le parti du roi sans rival en Auvergne, et l'affermit dans les provinces voisines.

Les armes de ses lieutenants ne furent guère moins heureuses en divers autres pays, dans le même temps. Le 14 mars, jour destiné à trois revers de l'Union, ils firent échouer l'un des chefs ligueurs, Lansac, dans sa tentative pour surprendre le Mans, et peu après de Hertray détruisit, près de Mamers, la plupart des troupes qu'il avait réunies pour cette entreprise. A quelques jours de là, les royaux défirent leurs ennemis à Sablé, dans le Bas-Maine, et les chassèrent de cette place dont ils s'étaient momentanément emparés. Lansac, réfugié en Bretagne, revint bientôt après dans le Maine, avec 2,700 hommes que Mercœur lui avait fournis, et surprit le 5 avril la ville de Mayenne. Son occupation fut courte, et il la paya cher. Les chefs royalistes, promptement réunis, l'en expulsèrent le 11, et s'étant mis à sa poursuite, l'atteignirent et le vainquirent dans un défilé voisin, où la plupart de ses soldats succombèrent. Sur ce théâtre resserré, de Hertray, qui commandait pour le roi dans le Perche, et de Lestelle dans la ville de Mayenne, déployèrent un brillant courage, et firent preuve de véritables talents militaires. Lansac n'osa plus reparaître dans le Maine, et cette province, peu après complétement pacifiée, ne reconnut plus d'autre autorité que celle de

Henri. Quelques-uns de ses lieutenants sur la frontière du nord rivalisaient d'ardeur et de bonne fortune avec ceux des provinces du centre et du midi. A la fin du mois de mars, Sobole et Moret des Réaux défirent les Espagnols dans le pays messin, et taillèrent en pièces le régiment de Nervèze. Ces divers combats ne coûtèrent pas moins de quatre mille hommes à la Ligue, qui du 14 mars au 11 avril, compta presque chaque jour par une défaite, et qui, d'un bout du royaume à l'autre, fut vaincue et ébranlée [1].

Ces victoires remportées coup sur coup, qui semblaient devoir livrer la France à Henri, ne la lui donnèrent pas. Le préjugé populaire veut qu'il ait conquis son royaume : la vérité est qu'il n'en soumit que la moindre partie par la voie des armes. Pour qu'il le subjuguât, il aurait fallu qu'il n'eût affaire qu'à la Ligue, et il eut à combattre avec les restes formidables de la Ligue, la moitié de l'Europe. Il aurait fallu qu'il eût une armée autrement composée, plus de troupes permanentes, stipendiées avec un argent qu'il n'avait pas, et moins de volontaires. Il aurait fallu surtout que plusieurs des grands seigneurs, qui se proclamaient royaux, ne lui fissent pas une guerre couverte, aussi dangereuse que celle de ses ennemis. Ces victoires ne décidèrent donc rien ; mais elles furent loin de rester stériles. Elles entourèrent Henri du prestige de la gloire, dans le pays où toutes les classes indistinctement y sont le plus sensibles. Elles étendirent son autorité à plusieurs provinces ; décidèrent en sa faveur un certain nombre de grandes villes et de grands seigneurs restés jusqu'alors flottants et neutres ; entraînèrent de son côté le corps entier de la noblesse, dont il avait eu jusqu'alors la majo-

[1] Voir pour ces deux paragraphes, les relations du temps dans P. Cayet, l. II, p. 220-223; 225-229. — Thuanus, l. XCVIII, § 12, t. IV, p. 851-854.

Digitized by Google

rité, mais seulement la majorité ; ôtèrent presque entièrement à Mayenne, pour la lui transporter, la force militaire nationale. Elles affermirent donc son parti, et lui assurèrent la prédominance. Elles ne firent rien de moins, et ne firent rien de plus : en deçà et au-delà est l'exagération.

En fuyant du champ de bataille d'Ivry, Mayenne se rendit d'abord à Mantes, ensuite à Saint-Denis, où il concerta ses résolutions avec le légat, les ambassadeurs de Philippe II, ses parents et ses principaux conseillers. Il laissa sa famille à Paris, comme gage donné à cette ville, persuada au légat d'y demeurer pour soutenir la foi et l'opiniâtreté des habitants, nomma le duc de Nemours, son frère utérin, pour commander, avec injonction de faire une résistance désespérée. Il partit le 20 mars et se rendit à Soissons. Là, il dépêcha à toutes les cours étrangères, envoyant des agents en Espagne, en Flandre, à Rome, en Savoie, en Lorraine, et demandant les secours d'hommes et d'argent nécessaires pour soutenir le parti. En même temps, il essaya de lever une nouvelle armée ; il appela sous ses drapeaux les Ligueurs de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne. La population pouvait fournir de nombreuses recrues : en effet, les grands centres, les villes capitales de provinces restèrent la plupart engagées plusieurs années encore dans le parti de l'Union. Mais après les deux défaites d'Arques et d'Ivry, il y avait mépris et défaut de confiance pour Mayenne, découragement et crainte de la part des Ligueurs. Dans le cours des cinq mois et demi qui suivirent, il ne put rassembler que cinq ou six mille hommes, et fut complétement hors d'état de reparaître en ligne, et de rien tenter contre son ennemi. De plus la masse de la noblesse s'éloigna de lui et pour toujours. Jusqu'alors elle s'était partagée inégalement sans doute,

mais enfin elle s'était partagée entre lui et le roi, puisqu'on trouve jusqu'à cent gentilshommes dans les luttes secondaires, au siége du Mans et à la bataille d'Issoire. Après Ivry, il ne conserva plus qu'une poignée de nobles. Ce fut là, comme le remarquent les historiens contemporains, l'un des grands affaiblissements de son parti, moins encore parce qu'il fut désormais hors d'état de recruter sa cavalerie des meilleurs soldats, que parce que l'un des principaux moyens d'action sur les populations lui manqua, et que tout lustre, tout éclat fut ôté à sa cause [1].

Tandis que le duc rassemblait les débris de sa défaite, le roi mettait la plus grande activité à profiter de sa victoire. Le soir même de la bataille d'Ivry, à dix heures, il mandait au duc de Longueville et à La Noue d'amener en toute hâte de Picardie et de Champagne des renforts à son armée, et de lui donner les moyens de frapper des coups décisifs [2]. Il prit Vernon le 16, et Mantes le 18 [3]. Si au sortir de là il eût pu précipiter sa marche et porter son armée accrue et approvisionnée sur Paris, cette ville était prise, la Ligue morte, le triomphe de la cause royale et nationale assuré. En effet, bien que dans le premier moment Christin et les autres prédicateurs de la Ligue, par leurs sermons, Mme de Montpensier et les Seize, par leurs

[1] Villeroy, Mém. d'Etat, t. XI, p. 148 B, 152 A. — Thuanus, hist., l. XCVII, XCVIII. — P. Cayet, chr. nov., l. I, p. 195 B; l. II, p. 233 A. Le comte de Saint-Paul, dans sa lettre du 17 mars, dit : « Tout com» mence à bransler, M. de Mayenne ne *pourra plus avoir de noblesse.* » Cela se vérifia pleinement.

[2] Lettres missives au duc de Longueville et à La Noue, en date du 14 mars à 10 heures, t. III, p. 169-171. Dans celle à Longueville : « Il » est question d'user de la victoire... Croyés que c'est la paix de ce » royaume et la ruine de la Ligue. » Dans celle à La Noue: « Je vous » prie de vous avancer en diligence vers Pontoise et Meulan, avec mon » cousin de Longuevile *et nos reistres.* » C'était une levée de reîtres négociée par Sancy en Allemagne.

[3] Lettre du comte de Saint-Paul, p. 8.

impostures et la nouvelle de victoires imaginaires, eussent soutenu le courage des bourgeois, bientôt la vérité se fit jour, le grand désastre d'Ivry fut connu, et l'abattement le plus profond succéda à la confiance. Il ne restait à Paris qu'un canon dont on pût se servir; les murs étaient si délabrés que, dans plusieurs endroits, on montait et on descendait sans difficulté; les habitants n'avaient pas de vivres pour quinze jours [1]. D'un autre côté la détresse et l'abandon de Mayenne, nous venons de le voir, furent extrêmes; les Ligueurs des provinces, sans cesse vaincus depuis le 14 mars jusqu'au commencement d'avril, tombèrent dans un découragement égal à leur impuissance de secourir le duc et Paris; enfin les armées d'Espagne se firent attendre cinq mois.

Mais toutes ces chances de succès pour Henri furent ruinées par les trahisons auxquelles il commença dès lors à être en butte dans son parti, et qui désormais s'enchaînèrent les unes aux autres. Les catholiques ardents qui ne voulaient pas d'un roi huguenot, les grands seigneurs qui poursuivaient l'abaissement de la royauté et la renaissance du système féodal, traversèrent désormais sa fortune autant que les armes de Mayenne et l'effort de l'Espagne. Mézeray témoigne qu'après la prise de Mantes, Henri proposa à son Conseil de mener sans retard l'armée devant Paris, de suivre de près la terreur que les fuyards avaient jetée dans cette grande ville, de profiter de l'abattement momentané des Seize, de l'assurance que la victoire donnait aux partisans de la cause royale. Le vieux Biron usa de son ascendant sans bornes sur le Conseil, dont il était alors le chef, pour faire rejeter cet

[1] Discours bref et véritable des choses mémorables etc. par le ligueur P. Cornéio, témoin oculaire, dans les Mém. de la Ligue, t. IV, p. 277. — Davila, l. XI, t. III, p. 49. — M. Labitte, les prédicateurs de la Ligue, § 4, p. 112 et suiv.

avis : il avait aidé le roi à vaincre ; mais il ne voulait pas qu'il pût finir la guerre et se passer de lui [1]. Sully dit en deux endroits de ses Mémoires : « Le roy ayant gagné la bataille d'Ivry, plusieurs de ceux qui avoient hasardé leurs vies pour cet effet, dans l'ardeur des combats, firent après tout ce qu'ils purent pour empescher que cette victoire n'eust ses suites, lesquelles apparemment estoient la prise de Paris ; où se voulant acheminer, ceux de son Conseil et leur sequelle rendirent son armée immobile, la faisant manquer de tout. — Le roy séjourna à Mantes environ quinze jours inutilement ; duquel séjour furent cause les nécessitez d'argent où tenoient enveloppé ce prince tous ceux qui avoient charge aux finances, et surtout le sieur d'O, concerté pour cela avec les autres catholiques de sa faction, qui ne pouvoient supporter la domination, quelque douce et familière qu'elle fust, ni les prosperitez d'un roy huguenot, et ressentoient autant d'ennuy et de desplaisir de l'honneur qu'il avoit acquis et de la victoire signalée qu'il avoit remportée sur ses ennemis, que ceux là mesme qui avoient perdu la bataille. Et par la malice de telles gens furent perdus la pluspart des fruits qui se devoient percevoir par un si haut fait d'armes [2]. » Les Suisses se mutinèrent et refusèrent de faire un pas en avant, jusqu'à ce que l'on eût trouvé l'argent nécessaire pour acquitter leur paie arriérée. D'O et les intendants laissèrent l'armée manquer des munitions nécessaires pour entreprendre un siége, et le roi ne put marcher sur Paris que quand il eut reçu de la reine d'Angleterre les poudres et les boulets que lui refusait son propre parti. La mauvaise saison ne contraria pas moins ses projets : des pluies continuelles rendirent longtemps les chemins impraticables

[1] Mézeray, t. III, p. 775, 776.

[2] Sully, Œcon. roy., c. 148 et 30, t. I, p. 636 et 80 A, collect. Michaud.

à une armée chargée de bagages et d'artillerie [1]. Ces contre-temps et surtout cette suite de trahisons réduisirent Henri à la plus complète inaction, du 18 mars au 1er avril, au moment décisif, à l'instant où Paris manquait de tout pour sa défense.

[1] P. Cornéio, dans les Mém. de la Ligue, t. IV, p. 277, 278, 279. — Davila, l. XI, t III, p. 48.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Blocus et délivrance de Paris. Le duc de Parme. Invasion du territoire par les étrangers. Nouveau système de guerre adopté par le roi (avril-décembre 1590.)

Le duc de Nemours, nommé gouverneur de Paris, met la ville en état de défense. — Le roi, sorti des difficultés où l'ont jeté les trahisons de son parti, reprend les hostilités. — Son plan, dicté à la fois par les raisons de la guerre, de la politique, de l'humanité, est d'éviter de prendre Paris d'assaut, et de réduire cette ville par un blocus et par la disette. Il s'empare de toutes les places et du cours de toutes les rivières, qui à distance, apportent des vivres dans la capitale — Les chefs de la Ligue cherchent les moyens propres à inspirer au peuple la résolution d'opposer une résistance désespérée : nouveau décret de la Sorbonne, procession de la Ligue, serment de la municipalité et de la milice bourgeoise dans l'église de Notre-Dame. — Malgré leurs efforts un parti considérable se forme dans la bourgeoisie pour un accommodement et pour la soumission. La mort du roi de la Ligue, du vieux cardinal de Bourbon et la disette fortifient la tendance à la soumission : au commencement de juin, le roi a chance de réduire prochainement Paris. Il la perd par l'infidélité de Givry, qui pour de l'argent, laisse passer les provisions destinées aux Parisiens. Le roi, après l'augmentation de son armée, resserre le blocus, en s'emparant de Saint-Denis et de Dammartin dans l'Ile-de-France, et peu après des dix faubourgs de Paris. — Famine dans Paris. Cruauté de Nemours, des autres princes lorrains et des Seize : pitié du roi : il laisse sortir toutes les bouches inutiles Les deux soulèvements nommés les *Journées de la paix ou du pain.* Pour calmer et tromper le peuple, les chefs de la Ligue à Paris feignent de vouloir traiter avec le roi, et lui députent. Ces chefs et Mayenne usent perfidement du répit que leur donnent les négociations, pour faire avancer l'armée espagnole au secours de la capitale — Le duc de Parme entre en France avec 13,000 hommes : il conduit son armée à Meaux. Avis du roi et d'une partie de son conseil de continuer le blocus de Paris réduit aux dernières extrémités, et de fermer le passage au duc de Parme en occupant la position de Claye. Le maréchal de Biron fait prévaloir le funeste avis de lever le blocus de Paris, et de conduire l'armée à Chelles. Motifs de la conduite de Biron. Paris est ravitaillé. Le roi perd la dernière chance de s'emparer de la capitale par l'indiscipline et la dispersion de son armée. Paris est entièrement délivré. — Le parti de la Ligue est relevé, non plus au profit de la souveraineté de Mayenne, mais de celle de Philippe II. L'accession des derniers neutres dans les provinces au parti du roi ne change en rien la situation générale et périlleuse du royaume, déchiré par la guerre civile, et attaqué par la coalition de la moitié de l'Europe. Invasion du territoire au Sud et à l'Ouest, en Languedoc, Bretagne, Provence, par les Espagnols et les Savoyards. Etat de la France et des partis à la fin de 1590. — Nouveaux préparatifs du roi proportionnés à l'attaque. Il appelle

toute l'Europe protestante au secours de la France, et adopte un nouveau système de guerre.

Le duc de Nemours, désigné par Mayenne pour commander dans Paris, et les Seize, mirent à profit le répit qui leur était donné par les serviteurs du roi conjurés avec eux. Ils firent entrer dans Paris quinze cents lansquenets, commandés par le comte de Collalte, un pareil nombre de soldats fournis par les détachements qu'on avait répandus auparavant dans les places voisines de la capitale, Meaux et quelques autres villes, et ils joignirent ces troupes régulières à la milice bourgeoise. Ils ramassèrent des vivres et des provisions pour nourrir Paris pendant un mois : ils réparèrent les murailles et les mirent en état de soutenir les attaques de l'ennemi : ils firent couler soixante-cinq canons, et fabriquèrent un amas de poudre suffisant pour les servir. Ils dissipèrent les craintes et l'abattement du premier moment; ils firent prédominer chez les masses le souvenir des cruautés dont elles avaient été victimes lors de l'attaque des faubourgs de Paris, le sentiment de la confiance dans leur nombre et la passion pour la défense de leur religion. Tel était l'état dans lequel ils avaient mis Paris, quand le roi, sorti des embarras où de coupables calculs l'avaient jeté, put enfin faire agir ses troupes dont le nombre n'excédait pas alors treize mille [1].

Il lui était interdit de prendre de vive force Paris, mis en état de résistance, défendu par trois mille hommes de troupes régulières et quarante mille bourgeois armés. En supposant qu'après un assaut meurtrier les murailles fussent prises, il fallait avec le reste de treize mille hommes

[1] Cornéio dit qu'avant que le roi se fût emparé d'aucune des villes avoisinant Paris, « on fit entrer en icelle très grande quantité de bled, » d'avoine et autres grains jusqu'à trois mille muids et davantage, et » plus de dix mille muids de vin. » (Mém. de la Ligue, t. IV, p. 278.) — Thuanus, l. XCVIII, *sub fin.* — Mézeray, p. 787.

commencer la guerre des rues et des barricades contre une multitude d'ennemis. Le succès était extrêmement douteux. En le supposant assuré, il devait être désastreux pour le roi. Paris pris entraînerait la dissipation de son armée : les volontaires se retireraient dans leurs foyers, les mercenaires iraient mettre leur butin en sûreté : Mayenne prévoyait ce résultat et s'en applaudissait d'avance. Les motifs de politique et d'humanité étaient plus puissants encore que les raisons militaires. Paris, emporté d'assaut, devait être pillé nécessairement, peut-être brûlé : le lendemain d'une si funeste conquête, Henri devait voir son royaume appauvri par la perte d'un capital incalculable, des industries ruinées, des relations commerciales détruites. Enfin l'âme du roi se soulevait devant l'idée de mettre à la merci d'une soldatesque furieuse et des hasards de la guerre la vie de deux cent mille Parisiens, qui, pour être des rebelles, ne cessaient pas d'être des Français. « Vrai roi, dit de Thou, qui, » plus attentif à la conservation de son royaume qu'avide » de conquêtes, ne séparait pas les intérêts de son peuple » de ses intérêts [1]. » Il fallait donc qu'il sauvât ses propres soldats, autant que Paris, d'un assaut et d'une prise : il fallait qu'il obligeât la ville à se soumettre, à se rendre ; qu'il l'amenât à une capitulation par la famine.

Dans cette vue, il s'empara de Corbeil et de Lagny (1er, 2 avril), puis successivement, dans le cours de ce mois, de Melun, Moret, Crécy, Provins, l'une des principales villes de la Brie ; Montereau, Nogent, Bray-sur-Seine. Le 25 avril, il conduisit ses troupes devant Paris. Le 8 mai, il fit placer son canon sur les buttes de Montmartre et de Montfaucon ; le 9, il prit Charenton et Saint-

[1] Legrain, Décade, l. v, p. 224 in-fol. — D'Aubigné, l. III, c. 6, t. III, p. 233. — Matthieu, Hist. des derniers troubles, fol. 22 recto. — De Thou, Mém., t. XI, p. 351, collect. Michaud.

Maur; quelques jours après il contraignit Beaumont-sur-Oise à capituler. En joignant ces villes à celles qu'il possédait déjà, il se trouva maître de tous les passages qui amenaient des vivres des provinces à Paris; du haut et du bas de la Seine, par Melun, Corbeil, Saint-Cloud, Poissy, Meulan, Mantes; des affluents de la Seine, le Loing et l'Yonne, par Moret et Montereau; de la Marne, par Charenton, Lagny, le pont de Gournay; de l'Oise, par Compiègne, Creil et Beaumont. Paris dès lors ne reçut plus de provisions par eau, et ne tira plus qu'une petite quantité de subsistances des campagnes les plus rapprochées, et de la seule Ile-de-France.

Dans les premiers jours de mai, on reconnut où tendaient les opérations savantes et précises du roi, et les chefs des Parisiens cherchèrent tous les moyens d'échauffer les imaginations et d'égarer les esprits, pour roidir les habitants contre les rudes privations et les dangers du blocus. Le 7 mai, la Sorbonne rendit un nouveau décret portant que Henri, hérétique et excommunié, était à jamais déchu de la couronne, quand bien même il viendrait à obtenir extérieurement l'absolution; que, même dans ce cas, les Français étaient tenus de ne faire aucune paix avec lui; que la palme du martyre et de l'éternelle félicité attendait tous ceux qui périraient en le combattant. Les prédicateurs et les curés de la Ligue, les moines des ordres étrangers, capucins, feuillants, minimes, cordeliers, jacobins, carmes, formèrent une milice de treize cents hommes. Le 14 mai, ils parurent dans une procession, tenant une épée d'une main et un crucifix de l'autre : Rose, évêque de Senlis, les conduisait; le légat les bénit et les nomma de nouveaux Macchabées : au sortir de là, ils allèrent partager avec les soldats et les bourgeois les travaux du siége, le guet et la garde. Il est très-remarquable que ni aucun des ordres français, les

Bénédictins, les Génovefains, les Célestins, les Victorins, ni la saine partie du clergé des paroisses qui obéissait à l'évêque, M. de Gondy, ne parurent dans cette parade, où l'on abusait si indignement et si burlesquement de la religion. Peu après, le légat, d'Espinac, archevêque de Lyon, trois évêques français, le duc de Nemours, le Parlement Brisson, la municipalité de Paris, les colonels et les capitaines de la milice bourgeoise, se rendirent solennellement à Notre-Dame, et là jurèrent sur l'Evangile de ne jamais rendre obéissance à un roi hérétique, et d'employer leur vie pour la défense de la religion et de la ville de Paris [1]. La guerre à outrance, la résistance désespérée étaient commandées par tous les maîtres des consciences, du moins par tous ceux qui parlaient, qui agissaient, qui avaient empire sur les masses.

Ces sentiments, épousés par la populace et par une portion des bourgeois, furent rejetés par un autre parti considérable dans la bourgeoisie, qui manifestement passait aux *Politiques*, aux idées de modération, d'ordre, de nationalité, et dont un événement, favorable à la cause royale, stimulait encore les dispositions conciliantes. Le 9 mai, le vieux cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, était mort dans sa prison de Fontenay en Poitou. Les défectionnaires baptisèrent la procession de la Ligue du nom de *Drôlerie;* ils parlèrent hautement d'accord et de paix avec Henri. Les Ligueurs les comprimèrent, il est vrai, par des mesures violentes, répandant dans tous les quartiers des espions chargés de surveiller les suspects, jetant en prison beaucoup d'entre eux, mettant

[1] Thuanus, l. XCVIII, §§ 19, 20, t. IV, p. 862-864. — Mézeray, t. III, p. 784, 786. — Lestoile et son suppl., mai 1590, p. 16, 17, 18 : à la page 17 se trouve le texte du décret de la Sorbonne. P. Cayet, l. II, p. 233, 234. — Maimbourg, Hist. de la Ligue, t. IV. — Satire Ménippée, p. 12, édit. 1726. — Un tableau du temps représentant la procession de la Ligue, dans l'attique du nord du palais de Versailles.

à mort plusieurs autres, et abandonnant leurs biens au pillage. Mais la ville n'en était pas moins divisée en deux camps ennemis, et le premier enthousiasme de la multitude se refroidit chaque jour, par l'effet irrésistible des privations et de la disette.

Le roi aurait donc eu toutes chances de réduire Paris, de l'amener à capituler en évitant de le prendre d'assaut, selon son plan si plein d'humanité et de bonne politique, et cela à la fin du mois de mai ou dans les premiers jours de juin, s'il n'avait été de nouveau trahi par ses propres serviteurs. Givry, celui-là même qui avait donné le premier l'exemple de reconnaître Henri au camp de Saint-Cloud, et combattu si valeureusement à Ivry, Givry, alors chargé de la garde de Charenton et de Conflans, laissa entrer chaque jour des vivres et des provisions dans Paris. Cette coupable complaisance n'avait pas pour motif unique le désir d'alléger les souffrances des amis et des amies qu'il comptait parmi les assiégés : il reçut 45,000 écus pour prix de ce service. Plusieurs chefs de l'armée royale l'imitèrent. De Thou et Cayet s'accordent à reconnaître que « ceste seule action de Givry fut cause » de faire opiniastrer Paris contre le roi, et échouer l'en- » treprise formée par lui sur ceste ville [1]. » Ainsi le parti royal, lui-même, enleva pour la seconde fois à Henri cette occasion sûre de réduire ses ennemis, de mettre fin du même coup à la Ligue, à la guerre civile, aux projets de Philippe II, aux souffrances de la France, au danger qu'elle courait d'être démembrée.

Réduit à un seul genre d'attaque contre les Parisiens, au blocus, traversé par ses propres chefs dans cette entreprise, il poursuivit son projet avec une constance, une activité et une intelligence dignes du succès. Il travailla

[1] P. Cayet, l. II, p. 224 B. — Thuanus, l. XCVIII, § 17, t. IV, p. 860.

à resserrer chaque jour Paris davantage, et à lui enlever successivement les vivres qu'il tirait des villes de l'Ile-de-France non encore occupées, des vastes marais et des faubourgs qui environnaient la ville. Le 9 juillet, il prit Saint-Denis, puis ensuite Dammartin. Ayant reçu des renforts des provinces du Centre et du Midi, qui portèrent son armée à vingt-cinq mille soldats, il attaqua et prit, le 27 juillet, les dix faubourgs de Paris. La population de deux cent mille âmes, resserrée dans l'étroit espace de la cité et de la ville, passa alors de la détresse à une horrible famine. La bouillie d'avoine et de son, qui tenait lieu de pain, devint le luxe des riches. Le peuple fut réduit à manger les chiens, les rats, les herbes crues, les débris jetés dans les ruisseaux. Quand ces hideux aliments lui manquèrent, il s'en prit aux cadavres mêmes, puis aux os de ses pères. Une femme mangea ses enfants morts, et peu après expira elle-même de remords et d'horreur. Les gens du peuple firent du pain avec les os broyés du cimetière des Innocents (16 août) : c'est ce que l'on nomma le pain de Mme de Montpensier. Cette nourriture était aussi meurtrière que la faim : ils mouraient à tas dans les rues; chaque jour il en périssait deux cents, trois cents; les bras ne suffisaient pas pour les enterrer; trente mille succombèrent par le supplice de la faim [1].

Les chefs de cette multitude virent d'un œil sec ses atroces souffrances. Le duc de Nemours, gouverneur, le chevalier d'Aumale, Mme de Montpensier, tous les princes de la maison de Guise, tous ces étrangers étaient bien résolus à laisser périr Paris et la France entière, plutôt que de renoncer à leur ambition et à celle de Mayenne leur

[1] P. Cornéio, Mém. de la Ligue, t. IV, p. 290-292, 296-297. — Thuanus, l. XCIX, §§ 3, 4, t. IV, p. 868-871. — Lestoile, Regist. journ. de Henri IV, p. 2 B, 23 A, 25 A, 28 B.

chef. Les Seize craignaient la corde qu'ils avaient méritée pour les meurtres et les vols dont ils s'étaient souillés, et ils livraient leurs concitoyens par milliers à la mort pour échapper eux-mêmes au supplice. Henri seul eut pour le peuple des sentiments de Français et des entrailles de père. Pendant la durée du blocus, il avait souffert que les paysans amenassent des vivres aux assiégés et que ses soldats leur en présentassent au bout de leurs piques. Au dernier moment, sa pitié s'étendit avec les souffrances. « Il ne faut pas, dit-il, que Paris soit un cimetière; je ne veux pas régner sur des morts. Aimant mieux faillir aux règles de la guerre qu'à celles de la nature, consultant la sienne qui a toujours esté pleine de clémence, rompant la barrière des lois militaires, et considérant que ce pauvre peuple estoit chrétien et que c'estoient tous ses sujets, il accorda premièrement passeport pour toutes les femmes, filles, enfants et escoliers qui voudroient sortir. Lequel s'estendit enfin à tous les autres, jusques à ses plus cruels ennemis, desquels même il eust soin de commander qu'ils feussent humainement receus en toutes les villes où ils se voudroient retirer. » Ce départ de toutes les bouches inutiles eut lieu le 20 août [1].

L'enthousiasme religieux qui, quatre mois durant, avait animé le peuple d'un courage sauvage, mais empreint d'une sorte de grandeur dans son égarement, avait cédé aux tortures de la faim et aux approches de la mort. Le fait seul de cette multitude demandant grâce à Henri et la recevant avec reconnaissance, suffirait pour prouver qu'on a altéré et faussé l'histoire en représentant le peuple de Paris, animé comme un seul homme, et jusqu'au bout, d'un sentiment d'invincible horreur pour l'hérésie et pour le prince qui la professait; mourant avec l'héroïsme du

[1] Sommaire disc. de ce qui est advenu, Mém. de la Ligue, t. IV, p. 326, 327. — Lestoile, Regist. journal de Henri IV, p. 29 B.

martyre plutôt que de traiter avec lui et de le reconnaître. La fausseté de cette assertion est bien mieux démontrée encore par les faits suivants. Deux conspirations, nommées *Journées de la paix ou du pain*, furent ourdies dans l'intérieur de Paris, à onze jours de distance, pour livrer la ville au roi (27 juillet et 8 août). Elles échouèrent; mais la part que presque toute la bourgeoisie et le Parlement Brisson y avaient prise était si manifeste, que le gouverneur Nemours et les Seize, craignant qu'ils ne livrassent d'un moment à l'autre la ville à l'ennemi, furent contraints, pour les calmer et les endormir, d'envoyer au roi, avec l'assentiment de la Sorbonne, une députation chargée de traiter des conditions de la paix et de la reddition de la ville. Les Parisiens avaient donc plus envie de capituler que de mourir. L'ardeur et les égarements du zèle religieux étant ainsi tombés, la voie de la réconciliation de Paris et de la France ligueuse avec son roi était ouverte.

Mais la perfidie des princes lorrains et de quelques serviteurs de Henri traversa cet heureux accommodement. L'archevêque ligueur de Lyon, chef de la députation, qui avait le secret du duc de Nemours, demanda au roi et obtint de soumettre les conditions du traité à Mayenne : celui-ci feignit de n'avoir rien tant à cœur que la paix, et traîna les négociations en longueur. Les uns et les autres ne voulaient qu'un délai, au moment où un seul effort du roi devait nécessairement le rendre maître de Paris, et où quelques jours suffisaient pour conduire le duc de Parme jusque sous les murs de cette ville. Ce délai, ils parvinrent à se le ménager. D'un autre côté, plusieurs chefs de l'armée royale, qui voyaient dans la fin des troubles le terme de leur importance et de leur pouvoir, tinrent Henri inactif, en interceptant les avis et en lui cachant l'entrée en France de l'armée espagnole,

jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à Meaux [1]. Rien cependant n'était encore perdu sans ressource, comme on va le voir; mais de nouvelles trahisons bien plutôt qu'une erreur impardonnable, achevèrent de ruiner la fortune du roi.

Farnèse, duc de Parme, partit des Pays-Bas, à la tête de treize mille hommes, et joignit à Meaux le duc de Mayenne et son corps d'armée, qui s'étaient portés de Laon à Meaux. Quand le roi fut informé de ces événements, il agita avec son conseil le parti qu'il avait à prendre. D'accord avec les plus vieux chefs, il était d'avis de laisser seulement un corps de cavalerie devant Paris, et de se porter avec le gros de l'armée à Claye, à trois lieues en deçà de Meaux. Le maréchal de Biron fit rejeter cette résolution, et sur son avis l'armée fut conduite à Chelles au lieu de Claye. Sur le choix de ces deux positions, voici le témoignage du ligueur Villeroy : « On disoit que si Sa Majesté eust deffendu le passage de Claye, dont l'abord est très difficile, à cause d'un ruisseau qui y passe, qui est accompagné d'un marais fangeux, et qu'elle eust laissé quelque cavalerie à l'entrée de Paris pour empescher l'entrée des vivres et la sortie des habitants, elle eust acculé le duc de Parme, et l'eust contrainct de prendre un autre chemin ou de combattre en ce passage avec désavantage. Quoi faisant, peut-être que les Parisiens, qui n'en pouvoient plus, eussent été contraincts de composer et venir à la raison. Ledit duc de Parme craignoit fort, estant à Meaux, lorsqu'on lui représenta le chemin qu'il falloit qu'il tînt, que Sa Majesté prist ce conseil. De sorte qu'il fust très aise, quand il trouva ce passage abandonné; encore plus quand il sçeut que Sa Majesté avoit

[1] Pour ces deux paragraphes, Mém. de la Ligue, t. IV, p. 298-299, 312, 313, 327. — Lestoile, Regist. journ., p. 25 A, 27 A, B. — Thuanus, l. XCIX, § 4, t. IV, p. 871.

levé son siége, venoit au-devant de luy, et n'avoit laissé aucunes forces auprès de Paris [1]. » Sully témoigne absolument comme Villeroy, sur la faute commise dans le choix de la position de Chelles, et le retrait du corps de cavalerie que l'on devait laisser sous les murs de Paris pour intercepter les communications de cette ville avec le dehors. Il nous apprend de plus que cette faute fut imposée au roi par la violence morale que Biron lui fit, à lui et à son conseil [2].

Les vices du plan d'opérations qu'on avait adopté éclatèrent dès le premier moment. Aussitôt que le roi eut retiré ses troupes de devant Paris, les gouverneurs des villes de la Ligue y firent entrer des provisions du côté du quartier de l'Université. Le lendemain de la levée du blocus, le 30 août, le gouverneur de Dourdan envoya une grande quantité de vivres. Quatre jours après, mille charrettes, parties des environs de Chartres et chargées de blé entrèrent dans la ville [3]. Dès lors Paris fut ravitaillé et tiré des extrémités auxquelles il avait été réduit jusqu'alors.

La seule chance qui restât au roi de s'en emparer était de vaincre le duc de Parme en bataille rangée ou de le contraindre à sortir de France, et de retomber ensuite avec toutes ses forces sur Paris, privé désormais de tout espoir d'être secouru. Les moyens ne manquaient pas à Henri pour atteindre ce but, puisque son armée, composée de vingt-cinq mille soldats d'élite, la plus belle qu'on eût vue en France de mémoire d'homme, était bien su-

[1] Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 160 A, B.

[2] Sully, Œcon. roy., c. 31, p. 81 B. « Deux jours après, les nostres » quittèrent le logis de Claye mesme, *quoique ce fût contre l'opinion* » *du Roy, et de plusieurs de ses vieux serviteurs. Mais le mareschal de* » *Biron s'en fit croire*, et conseilla de prendre le logement de Chelles, » comme beaucoup plus advantageux. »

[3] P. Cayet, l. II, p. 247, A, B.

périeure à celle de Farnèse, surtout en cavalerie, et qu'elle frappa le duc lui-même d'étonnement et d'appréhension [1]. Du 1er au 10 septembre, le roi essaya de l'attirer à une bataille, une première fois en envoyant le comte d'Auvergne et le baron de Biron attaquer ses lignes ; une seconde fois en menaçant Paris : à cet effet, il conduisit son armée dans la plaine de Bondy, et fit tenter une escalade de nuit par Chastillon contre la porte Saint-Marcel. Le duc se refusa à un combat, se tint retranché dans une position inexpugnable, et le 7 septembre prit sous les yeux de Henri la ville de Lagny, dont l'occupation lui livrait le cours de la Marne. Mais Farnèse ne pouvait demeurer dans les marais voisins de Chelles sans périr. Il fallait de toute nécessité qu'il acceptât plus tard la bataille qu'il refusait maintenant, ou qu'il fît retraite. Dans le premier cas, la supériorité des forces de Henri ne rendait guère le succès douteux; dans le second, le départ des Espagnols lui livrait Paris. Il s'agissait uniquement, pour le roi, que son armée restât en corps et tînt ferme pendant un mois. La déplorable indiscipline de ses serviteurs tira d'un seul coup son ennemi des plus redoutables difficultés, et lui enleva à lui-même sa dernière chance de réussite. Les gentilshommes, qui servaient à leurs frais, avaient épuisé leurs ressources : prêts à affronter la mort au jour d'un combat, ils refusaient de subir les fatigues d'une guerre, même courte, ajoutées sans interruption aux fatigues du blocus. Ils exigeaient impérieusement la bataille sur-le-champ ou le départ. Pendant les dix jours que l'on resta en présence de l'ennemi, la défection commença dans le camp royal. Vainement il leur fut représenté qu'ils avaient devant eux l'Espagnol qui, depuis le temps de Charles-Quint, depuis soixante ans, complotait tantôt par la force, tantôt par les in-

[1] P. Cayet, l. II, p. 245 A.

trigues, la ruine de la France, et qui à présent envahissait son territoire. Vainement il leur fut demandé avec prières, avec supplications, de ne pas refuser au roi et à la patrie les moyens de l'écraser. Henri ne put obtenir d'eux cet acte de patience, de constance guerrière, de dévouement. Il fallut qu'il accordât un congé qu'on voulait prendre, qu'on prenait déjà. Le 11 septembre, il divisa l'armée en deux parts. Il renvoya dans leurs provinces tous les chefs non soldés, les gentilshommes avec les hommes de leur suite, qui partirent pour la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne. Quant aux troupes soldées, il en garda un corps auprès de lui, et distribua la masse en fortes garnisons dans les villes voisines de Paris : Melun, Corbeil, Senlis, Meulan et Mantes. Cet emploi de ses forces devait servir aux projets ultérieurs qu'il substituait déjà dans sa pensée à ceux que ses serviteurs, plus encore que la Ligue et l'étranger, venaient de faire échouer si malheureusement.

Ce qui suivit consolida les avantages obtenus par l'ennemi. Mayenne entra, le 17 septembre, avec des troupes dans Paris. Le duc de Parme prit successivement Saint-Maur, Charenton, Corbeil (16 octobre). L'occupation de ces places, après celle de Lagny, achevait de dégager Paris, et de lui rouvrir la navigation de la Marne, de la Seine et de l'Yonne. Corbeil et Lagny furent repris par les royaux; le duc de Parme fut harcelé par le roi dans sa retraite en Flandre, qu'il opéra du 1er au 29 novembre, sans que ces événements secondaires altérassent les grands résultats acquis. Ce qui restait, c'est que Farnèse, usant de temporisation, et profitant des vices de l'armée royale, avait délivré Paris sans perdre un homme, avait arraché des mains du roi cette ville qui, dans quatre jours au plus tard, se fût rendue à Henri, par l'extrême famine dont elle était pressée; c'est que le duc, sans bou-

ger du poste choisi par lui, avait amené la dispersion de l'armée royale [1].

Devant ce résultat disparaissaient les avantages partiels, obtenus sur les divers points du territoire. Vainement le duc de Nevers, le duc d'Épernon, le Parlement de Bordeaux, décidés par la victoire d'Ivry, passaient de la neutralité au parti royal; vainement, en constituant ce parti dans le Nivernais, l'Angoumois, la Guienne, ils l'étendaient à toutes les provinces : le roi, reconnu partout, était contesté et combattu partout.

Il est nécessaire d'examiner avec quelque attention et de juger la conduite du chef royaliste qui ménagea au duc de Parme tous les avantages qu'il obtint, et qui devint ainsi le véritable auteur de la délivrance de Paris. Biron n'était pas homme à choisir, par erreur et par ignorance, le poste de Chelles au lieu de celui de Claye. Quand usant de son autorité sans bornes dans le Conseil et dans le parti royal, il violenta Henri au point de conduire malgré ce prince l'armée à Chelles, il savait parfaitement quelles seraient les conséquences de cette déplorable manœuvre. Le roi n'avait pu satisfaire les prétentions mises en avant par le maréchal au camp de Saint-Cloud, et lui abandonner le Périgord en toute souveraineté : il lui avait remontré qu'il serait contraint de faire une pareille concession à tous les grands seigneurs, et que le royaume serait dès ce moment déchiré en morceaux. Déçu dans son espoir et dans son ambition, Biron avait juré dès lors d'éterniser la guerre qui le rendait l'homme le plus puissant du royaume, et d'empêcher le roi d'obtenir aucun

[1] Pour ces trois paragraphes, Lettres missives de Henri IV, des 5, 7, 11 septembre; 10, 15, 27, 28 novembre, t. III, p. 245-250, 297, 298, 306-308. — P. Cayet, l. II, p. 245 A, 247 B, 249 B, 252. — Villeroy, Apol. et Disc., p. 160 B. — Sully, Œcon. royal., c. 31, p. 81, 82. — Mézeray, t. III, p. 836-838.

avantage décisif sur les Ligueurs et sur les Espagnols.

Paris manqué et l'armée royale dissipée, la Ligue se trouvait remise sur pied, l'établissement de l'autorité de Henri ajourné d'une manière indéfinie, la France rejetée dans les dangers d'une guerre civile et d'une guerre étrangère à la fois, où son indépendance, son existence même étaient mises en jeu. Au milieu de l'irrémédiable affaiblissement, résultant pour elle de cette double lutte, Philippe II pouvait, sans trop de témérité, tenter de la subjuguer et de la réduire en province espagnole. Déjà il entamait son territoire à l'ouest et au midi, tandis que son lieutenant Farnèse promenait une armée espagnole du nord jusqu'au cœur du royaume, reconnaissait et marquait les provinces pour la conquête.

Dès la fin du mois de mars, tous les chefs des rebelles voyant la force militaire de la Ligue détruite par les défaites d'Ivry et d'Issoire s'étaient, à l'exemple de Mayenne, tournés vers l'Espagne, pour soutenir leur parti et leur misérable autorité. Philippe II s'était hâté d'entrer dans le royaume par toutes les portes qui lui étaient ouvertes. Sur la demande de Joyeuse et des Etats de la Ligue, assemblés à Lavaur, lesquels dominaient à Toulouse et dans le Languedoc occidental, six mille espagnols et wallons avaient envahi le Languedoc et pris dix-neuf petites places. Montmorency, le gouverneur royal de la province, manquant de forces suffisantes, n'avait pu ni les combattre ni arrêter leurs progrès (avril-septembre 1590). Les maladies contagieuses avaient emporté la moitié de ces étrangers; mais ils restaient assez nombreux pour former à Philippe II un établissement dans le pays, et pour favoriser la descente des corps de troupes qu'il enverrait plus tard [1].

En Bretagne, Mercœur, parent de Mayenne, pressé par

[1] D. Vaissette, Histoire gén. de Languedoc, l. XLI, t. V, p. 448, 449.

le prince de Dombes et par la noblesse bretonne, qui avaient poussé leurs conquêtes jusqu'à la mer, craignant de se voir chasser du pays, avait eu recours, comme Joyeuse, à la protection du roi catholique. Cinq mille Espagnols, commandés par don Juan d'Aquila, débarquèrent à Blavet, au commencement d'octobre, et se joignirent aux Ligueurs. Tous ensemble ils reprirent sur les royaux Hennebon, poste de la plus grande importance, et où des provisions considérables avaient été amassées. La ruine de Mercœur était ainsi prévenue. C'était là l'incident, le fait accessoire : le fait capital, c'est que les Espagnols avaient pris pied dans le pays. Le prince de Dombes, hors d'état de résister à tant de forces réunies, avait été contraint de se replier. Le 16 octobre, il écrivit de Rennes aux Etats de Bretagne une lettre où la France elle-même semblait exprimer son indignation contre les chefs de la Ligue, et éclairer les citoyens sur la conduite qu'ils avaient à tenir. « Pour satisfaire, disait-il, son ambition particulière, Mercœur ne s'était pas contenté d'avoir violé tous les droits divins et humains, en trahissant lâchement Henri III, qui l'avait comblé de ses bienfaits; mais, se voyant hors d'état de se soutenir par lui-même dans la province, il avait mis le comble à ses attentats en y faisant entrer les Espagnols. Ensuite le prince exhortait les Etats à tirer enfin ce voile de la religion, que des prédicateurs séditieux, vendus à la Ligue, avaient jusqu'alors étendu sur leurs yeux pour les aveugler; à reconnaître leurs véritables intérêts, à songer, tandis qu'il en était temps encore, à mettre leur liberté à couvert de la tyrannie des Espagnols, dont l'ambition et les cruautés avaient rempli tous les pays de l'Europe et du Nouveau-Monde où cette nation avait mis le pied. » Le roi, attentif à tous les besoins et prompt à y pourvoir autant qu'il le pouvait, envoya au prince de Dombes, après

la dispersion de son armée, un corps de huit cents lansquenets. Avec ce renfort, le parti royal put se soutenir en Bretagne, et disputer au moins le pays aux Ligueurs et aux Espagnols [1].

L'invasion étrangère, commencée en Languedoc et en Bretagne, s'étendit à la Provence. Le duc de Savoie convoitait la Provence pour lui-même et pour lui seul, et c'est avec ces idées et cette ambition qu'il entra en Provence et surprit Fréjus, au commencement du mois d'octobre. L'échec considérable qu'il essuya, en combattant le gouverneur royal Lavalette et Lesdiguières, l'avertit de sa faiblesse, et le contraignit à rabattre de ses prétentions. Il s'adressa au roi d'Espagne, son beau-père, pour obtenir des renforts d'espagnols et de napolitains partis du Milanez, et en échange il lui abandonna la souveraineté du pays, ne se réservant à lui-même que le domaine utile. Il obtint, en même temps que les secours de Philippe II, l'aide de l'un des deux partis ligueurs en Provence, celui de la comtesse de Sault, qu'il trompa par des promesses menteuses. Se trouvant alors à la tête de forces très supérieures à celles de Lavalette, il le réduisit à l'impuissance, et put faire des progrès considérables dans le pays. Il fut reçu à Draguignan par un peuple insensé, criant : « Vive la messe! vive Son Altesse, et soit chassé » Lavalette! » De là, il alla recevoir Lorgère, puis il entra à Aix le 17 novembre. Le clergé, la noblesse, le parlement, le corps municipal allèrent au-devant de lui. Trois jours après, ils le déclarèrent protecteur et gouverneur général de la Provence, et en cette qualité lui jurèrent fidélité. Il mit une garnison espagnole dans Fréjus. Dans l'assemblée des Etats, qui le déclarèrent comte propriétaire de Provence, il fut proclamé qu'il « tiendrait le

[1] Thuanus, l. XCVIII, § 15, l. XCIX, § 12, t. IV, p. 856, 885-889. — P. Cayet, l. III, p. 259 B.

» comté en féodalité de la couronne d'Espagne au lieu de » celle de France, qu'ils répudiaient du tout [1]. » Ainsi, l'égarement du zèle religieux allait jusqu'à se séparer de la patrie et à la renier.

Tout s'efface devant ces faits qui terminèrent si déplorablement l'année 1590. La France en revenait aux désastres et aux hontes du temps de l'invasion anglaise · elle était démembrée; elle voyait la souveraineté de l'étranger s'établir sur une partie de son territoire.

Mayenne et les autres princes de la maison de Guise étaient seuls coupables de ces résultats. Dans l'ambition illégitime, comme dans les autres vices, il y a une probité relative qui s'interdit les bassesses et les crimes. Cette probité, ils ne l'eurent pas. Si on les regardait comme naturalisés parmi nous, comme Français, pour avoir séjourné et vécu dans le royaume depuis François Ier, ils étaient des traîtres et des infâmes. Si on les considérait comme Lorrains, comme étrangers, alors ils n'étaient plus pour nous que des ennemis; mais des ennemis de la pire espèce, car ils payaient les innombrables bienfaits dont la France et ses rois les avaient comblés, en frappant la France de mortelles blessures. Jusqu'à la bataille d'Ivry, Mayenne avait été coupable d'ambition; mais au moins cette ambition était grande : il prétendait alors commander à la France une, forte, indépendante de l'étranger, tenant dans l'Europe une large et belle place. Maintenant, condamné par les défaites d'Arques et d'Ivry, il ne pouvait pas être roi. Il ne pouvait pas davantage être le maire du palais d'un roi fainéant, puisque le vieux cardinal de Bourbon était mort dans sa prison de Fontenay-le-Comte, le 9 mai, pendant le blocus de Paris. Il ne lui restait donc qu'à se soumettre généreusement, à finir

[1] P. Cayet, l. II, p. 258, 259. — Thuanus, l. XCIX, § 14, p. 890-893. — Sully, Œcon. roy., c. 58, p. 188 A.

la révolte et les maux du pays, ou à devenir l'esclave et le jouet de l'Espagne. Ce fut le dernier parti qu'il prit! Perdu de réputation, dénué de ressources, réduit à se mettre à la merci du roi catholique, à ne vivre que de ses secours, à ne combattre qu'avec ses armées, il ne soutenait plus l'étendard de la guerre civile, il ne luttait plus contre Henri, que pour livrer à Philippe II la souveraineté qui lui échappait. Qu'il aît voulu autre chose, qu'en prenant l'argent et les troupes du roi catholique, il aît perfidement traversé ses desseins, cela importe bien peu. Ce n'est ni ce qu'il voulut, ni ce qu'il tenta qu'il faut considérer, ce sont les résultats; c'est le pied que les Espagnols prirent dans le pays, les extrémités auxquelles la France fut réduite, les dangers que courut son indépendance. Mayenne, les princes de la maison de Guise, les gouverneurs de provinces pour la Ligue ne recevaient plus un seul soldat, une seule piastre, sans faire en échange la concession de quelque ville, de quelque territoire, de quelque portion des pouvoirs publics. Ce n'était pas là une grande ambition, mais une convoitise de bas étage, qui se cramponnait à un pouvoir bâtard et subordonné, et ne voulait pas lâcher prise, dût la France périr par leurs violences et dans l'étreinte de leurs efforts désespérés [1].

Le roi, avec une force militaire très médiocre par le nombre, et plus encore par l'irrégularité du service et l'indiscipline, avait vaincu la Ligue en toutes rencontres, avait fait chaque jour sur elle des conquêtes, tant qu'il

[1] Ni les faits eux-mêmes qui parlaient si haut, ni les avis ne manquaient à Mayenne et à ses parents pour être avertis du précipice où ils jetaient le pays. Voici ce que disait, lors de la prochaine entrée du duc de Parme en France, le ligueur Villeroy (Apologie et Disc., t. XI, p. 157 A) : « J'asseurois que le royaume seroit bientost rempli » de tant d'estrangers que ledit sieur duc ne *pourroit plus disposer ny* » *de soy ny de ses amis.* »

n'avait trouvé qu'elle pour adversaire principal, et l'étranger pour son auxiliaire. Maintenant il comptait pour ennemis déclarés et agissant contre lui avec toutes leurs forces, outre la Ligue, qui tenait encore toutes les grandes villes et le tiers au moins du territoire, le Pape, le duc de Savoie, le duc de Lorraine, qui avait envoyé un corps d'armée en France au moment de l'entrée du duc de Parme, et qui désolait la Champagne par ses incursions [1], enfin le roi d'Espagne, qui poussait contre notre malheureux pays les armées de l'Espagne, du royaume de Naples, du Milanez, de la Flandre, commandées par un des plus grands capitaines de ce siècle. Le roi avait donc à lutter à la fois contre la moitié de l'Europe et près de la moitié de la France. La tâche était au-dessus de ses forces, avec les ressources dont il disposait. La nouvelle situation qui lui était faite ne put abattre son courage; mais elle l'avertit de modifier et d'étendre ses moyens de résistance.

Il se servit de la présence même des Espagnols dans le royaume pour ranimer chez tous l'ardeur des convictions et la pratique des principes des *Politiques*, c'est-à-dire la haine de l'étranger et de sa domination, la répression de l'abus de la religion, transportée dans la politique, l'horreur de l'anarchie et de la guerre civile. Dans les corps tels que les Parlements et le Clergé, ces dispositions produisirent des actes conservateurs des légitimes prérogatives de la royauté et des franchises nationales tout ensemble. Chez les particuliers, elles enfantèrent des écrits modelés sur la lettre du prince de Dombes, et sur l'Anti-Espagnol d'Antoine Arnauld. Ces ouvrages, parmi lesquels on remarque le second Discours de Hurault sur l'état de la France, la Maintenue et défense des princes souverains et églises chrétiennes, le Traité des ridicules,

[1] Lettres miss. de Henri IV, du 18 novembre, t. III, p. 303.

exercèrent une puissante influence sur l'opinion publique : après les armées et les victoires, rien ne servit mieux la cause du roi. D'Aubigné signale les effets qu'ils produisent en ces termes : « Ils ont mené les esprits aux » pensées, aux connoissances, aux affections partisanes, » enfin aux choix qui ont enflé ou diminué les partis, » soit en nombre, soit en ardeur... Ils ont dessillé les » yeux à plusieurs François et les ont amenez au service » du roy [1]. »

Henri disposa tout pour que Paris et les autres villes de la Ligue, entourées de toutes parts par les villes et les garnisons royales, restassent dans un état de demi-blocus, éprouvassent des privations et des souffrances continues, qui lassassent leur opiniâtreté, et les amenassent aux pensées de soumission.

Mais le soin principal du roi fut nécessairement de s'assurer une force militaire proportionnée à celle de ses ennemis. Depuis son avénement, il n'avait eu dans ses armées qu'un corps médiocre de troupes régulières : tout le reste se composait de gentilshommes et de leurs suivants, dont le service était toujours intermittent et court, et souvent capricieux d'une manière désastreuse. Les Espagnols, au contraire, retenaient leurs soldats sous le drapeau autant que l'exigeaient les circonstances. Il sentait cette infériorité, et l'accusait au moment où il était contraint de licencier l'armée qui avait vainement réduit Paris aux dernières extrémités. « Je vois, disait-il, mon » armée quasy composée de noblesse volontaire, et celle » de mes ennemys soldoyée et nouvellement payée [2]. » Il résolut de rétablir l'équilibre en se donnant, par un grand effort, une armée permanente et égale en nombre à celle des coalisés. L'Europe catholique était presque

[1] D'Aubigné, Hist. univ., l. III, c. 21, t. III, p. 286, 287.
[2] Lettres du roi au duc de Montpensier, 5 septembre, t. III, p. 247.

tout entière armée contre lui : il résolut de lui opposer l'Europe protestante, en démontrant à cette dernière que leurs causes étaient étroitement unies, et que le jour de sa ruine serait la veille de celui où les puissances réformées seraient asservies. Il demanda donc à la reine d'Angleterre, aux Hollandais, aux Suisses, aux princes allemands une levée en masse, et il assigna à la paie de ces soldats réguliers les sommes considérables qu'il était parvenu à se procurer. L'insuffisance des ressources ordinaires, la vicieuse administration et l'opposition calculée de d'O, que la déclaration et les engagements de Saint-Cloud l'empêchaient de renvoyer, lui refusant également l'argent dont il avait besoin, il recourut aux moyens extraordinaires que l'on trouvera exposés plus loin [1]. Les préparatifs de ce grand armement, commencés par l'adresse et l'activité de Turenne, dès les derniers mois de 1590, entravés par le nombre et la difficulté des négociations, s'achevèrent enfin l'année suivante, et amenèrent l'armée de la Réforme en France aux mois d'août et de septembre 1591. Le roi recourait aux étrangers, comme les princes lorrains. Mais dans des mesures en apparence semblables, il y avait une différence radicale, un frappant contraste, entre ses procédés et ceux de Mayenne et des autres Guises. Toujours roi au milieu de ses plus grandes nécessités, Henri n'abandonnait aux étrangers qu'il appelait dans le pays, ni une ville, ni une lieue de territoire, ni la moindre partie des pouvoirs publics. Il les réduisait à l'état d'auxiliaires au service du royaume, comme l'avaient été les Suisses depuis le règne de Louis XI.

[1] Lettres de Henri au duc de Saxe, des 3 et 27 octobre ; aux seigneurs et conseil des Provinces-unies, du 27 octobre ; à la reine d'Angleterre et à M. de Beauvoir, fin octobre 1590 ; à la reine d'Angleterre, du 30 janvier 1591, t. III, p. 261, 276, 277, 279, 280-288, 331, 332. — Mémoires de Mme Du Plessis, t. I, p. 197, 198.

CHAPITRE III.

Troisième campagne du roi. Rapports de la France avec le Saint-Siége. Les Parlements politiques : le Clergé gallican (1591).

Dans la troisième campagne, les entreprises ne peuvent être que d'une importance secondaire : raison de cela, plan de Henri. Les chefs de la Ligue et Henri font des efforts contraires : les chefs ligueurs, pour dégager Paris ; le roi, pour resserrer chaque jour cette ville davantage, et pour l'amener par la souffrance continue à la disposition de se rendre. — Tentative du chevalier d'Aumale sur Saint-Denis. Tentative du roi sur Paris à la *Journée des Farines*. Il prend Chartres, Auneau, Dourdan. Mayenne s'empare de Château-Thierry. Henri réduit Noyon. — Paris souffre de la disette, et est privé de tout commerce, les masses manquent de moyens d'existence : changement dans les dispositions d'une partie de la population : les artisans et le petit commerce, maudissent la guerre, inclinent à la soumission, passent aux Politiques. Les lieutenants du roi avancent la réduction de la Normandie par la conquête de quelques nouvelles places. — Rapports de la France avec le Saint-Siége, d'abord à la fin du pontificat de Sixte-Quint, ensuite sous celui de Grégoire XIV. Sixte-Quint, hostile dans le principe à Henri et à son parti, est amené, par la coïncidence de divers événements, à changer de sentiment et de conduite à leur égard : il cherche à pacifier le royaume et en vient à une rupture éclatante avec Philippe II : il meurt. — Après le pontificat éphémère d'Urbain VII, Grégoire XIV lui succède. — Ce Pape, entièrement livré à l'Espagne, attaque violemment Henri par son bref et ses bulles monitoriales, et lève une armée destinée contre la France royale. Les Parlements politiques, le roi, l'Église gallicane se mettent en défense contre l'abus qu'il fait de son pouvoir. Arrêts des Parlements de Châlons et de Tours : édits du roi ; célèbre déclaration des prélats assemblés à Chartres.

1591. — Depuis la dispersion de son armée nationale, et dans l'attente de l'armée étrangère, dont il pressait la levée par ses agents, Henri ne disposait plus que de six ou huit mille hommes de troupes régulières. Avec une force militaire aussi restreinte, il lui était imposé de n'agir que dans un rayon fort resserré, et tellement choisi, qu'il pût protéger les villes royales de la France du nord contre les attaques des Espagnols partis de Flandre, et du duc de Parme leur chef. De plus, il ne pouvait se livrer

Digitized by Google

qu'à des entreprises d'une importance limitée, qu'à l'attaque de villes de second ordre.

Henri employa le petit nombre de soldats restés autour de lui à l'exécution de deux desseins. Le premier était d'occuper celles des places voisines de Paris, dont il n'était pas encore maître, pour amener lentement cette ville à composition, par la souffrance continue, persuadé que quand le corps de la Ligue serait frappé dans la capitale, les membres périraient bien vite en province. Le second était d'avancer la réduction de la Normandie, province qui nourrissait ses troupes, remplissait son épargne, lui permettait de recevoir incessamment les secours de la reine d'Angleterre. Il réussit dans cette double tentative.

Mais hors d'état de porter secours sur la vaste étendue du territoire, à tous les points du royaume menacés, et de lutter tout ensemble contre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans, quand ils étaient d'accord pour l'exécution de leurs projets destructeurs, il vit, avec une impuissance et une douleur égales, l'invasion étrangère faire chaque jour de nouveaux progrès, grâce au concours de la Ligue.

Dans ce qui est relatif à la guerre, les événements particuliers de l'année 1591 jusqu'à la fin du mois de septembre, se rapportent tous à ces deux points principaux.

Dans l'ordre civil et religieux, de grands efforts furent tentés en vue de seconder ceux du roi, et des doctrines de salut pour le pays furent nouvellement et solidement établies au milieu des principes de subversion déchaînés.

Depuis la reprise de Corbeil et de Lagny, le roi occupait, outre ces deux villes, celles de Melun, Saint-Denis, Poissy, Meulan, Mantes, et arrêtait une grande partie des vivres que Paris pouvait tirer des pays voisins. Les chefs de la Ligue voulurent rompre l'une de ces entraves, et,

dans cette intention, le chevalier d'Aumale, l'un des princes de la maison de Guise, surprit Saint-Denis, que le brave de Vic, gouverneur seulement depuis deux jours, n'avait pas eu le temps de mettre en défense La fin de l'entreprise fut désastreuse pour les ligueurs. De Vic rassemblant et ralliant ses soldats éperdus, aidé des habitants qui combattirent valeureusement dans les rangs de la troupe, regagna la ville pied à pied. Dans sa retraite, le chevalier d'Aumale fut accablé et périt avec une partie de ses soldats (3 janvier 1591). La fin de ce grand champion de la cause prétendue catholique, fut digne de sa vie. Il succomba pour s'être retiré trop tard devant l'ennemi, en s'oubliant à l'hôtellerie de l'Epée royale dans les bras d'une courtisane. Le roi, à la *Journée des Farines*, essaya vainement de s'emparer de Paris au moyen des intelligences qu'il entretenait dans la place (30 janvier). Mais il réussit dans le projet de resserrer chaque jour Paris, et d'ajouter à ses souffrances. Après deux mois et demi d'un siége mémorable, il prit Chartres. La ville défendue par une garnison de six mille hommes, moitié soldats étrangers, moitié bourgeois aguerris, attaquée au début par le ravelin de la porte des Espars, qui était le côté le plus fort, opposa d'abord une vive résistance. Plus tard, les travaux furent portés vers le côté d'enbas, celui de Saint-André, près de la porte Rouaise, qui était le plus faible : la brèche fut alors incontinent et facilement ouverte. A quelques jours de là, Chastillon, fils de Coligny, versé dans les mathématiques et la mécanique, l'un de ces réformés en avance sur leur siècle par l'étendue de leurs connaissances, inventa et construisit un pont de bois couvert, qui permettait de franchir le fossé, de conduire les assiégeants, à l'abri de toute attaque, de la contrescarpe à la brèche. Les habitants échappèrent au danger d'être pris d'assaut en se soumettant : le vendredi-saint

Digitized by Google

12 avril, ils capitulèrent; le 19, ils ouvrirent leurs portes au roi, qui, dans les contributions levées sur la ville, dans la vente des blés qu'on y avait entassés, trouva les moyens de fournir quelque temps à la solde de ses troupes régulières. Peu après, il compléta la conquête de Chartres par l'occupation d'Auneau et de Dourdan, et il intercepta alors presque entièrement, pour la capitale, les convois de la Beauce. Dans le même temps, Mayenne s'empara de Château-Thierry (11 avril), et, joignant cette ville à celle de Meaux, il rendit à la Ligue et à Paris le cours de la Marne moyenne et une portion des blés de la Champagne. Mais Henri leur enleva, par quelques dispositions militaires, cet avantage d'un moment. De plus, il prit Noyon le 19 août, après avoir successivement vaincu et dissipé quatre corps de troupes de Ligueurs envoyés au secours de la place [1]. De la sorte il domina le cours de l'Oise sur un nouveau point, étendit et affermit son autorité dans ce pays, alors annexé à la Picardie. Paris était dès lors enveloppé presque partout de villes royales. Dans ce réseau chaque jour plus serré, il n'y avait plus que Dreux, Pontoise, Soissons et Meaux qui rompissent encore et empêchassent la continuité.

C'étaient les seules villes dont la capitale tirât désormais des provisions : sans être réduit aux horreurs de la famine essuyée naguère, Paris éprouvait la disette, et il ne souffrait pas moins de la totale interruption de son commerce : le marchand était sans profit, le peuple sans travail et sans moyens d'existence [2]. Tous s'indignèrent, et un notable changement s'opéra alors dans

[1] Lettres de Henri IV, des 3, 4 janvier, 19 et 29 avril, 30 juillet, 1, 7, 19 août, t. III, p. 323-325, 376 et suivantes. — Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 340-345. — Cheverny, mém., t. X, p. 509, 510.—P. Cayet, l. V, p. 262, 263, 268, 269, 297, 298. — Thuanus, l. CI, § 11, t. V, p. 61, 64 et suiv. — Sully, Œcon. roy., c. 32, p. 84. — Lestoile, p. 50 B.

[2] P. Cayet, l. III, p. 283 A.

leurs dispositions. Tandis que la majorité de la bourgeoisie, échappée aux tortures de la famine, était revenue aux sentiments de la Ligue française, à l'aversion pour un roi hérétique, le peuple, plus sensible à ses besoins que fidèle à ses opinions, les artisans, le petit commerce se montraient prêts à déposer les armes, à reconnaître Henri, et passaient au parti des Politiques. Voici à cet égard la déposition d'un témoin oculaire : « Le commun peuple, qui voyoit qu'on ne le repaissoit que de baies, et que tout le secours qu'on leur promettoit n'étoit que vent, mesdisoit à pleine bouche du duc de Mayenne, et le donnoit au diable avec la guerre, nonobstant les sermons de leurs curez et prédicateurs, dont ils estoient tous bercés, et commençoient à ne s'en plus guères soucier. Ils ne se soucioient qui l'emportast, pourvu qu'on les mist en repos [1]. » La force était du côté de Mayenne, des Seize et de la garnison espagnole, dont nous parlerons bientôt : ces nouveaux sentiments du peuple demeurèrent donc comprimés en ce moment; mais ils entrèrent pour beaucoup dans les événements dont Paris fut le théâtre à la fin de cette année, et, plus tard, l'occasion donnée, dans le dénoûment de la situation.

Tandis que le roi s'étendait en Beauce et en Picardie, ses lieutenants soumettaient à sa domination plusieurs villes et districts de Normandie qui ne l'avaient pas reconnu jusqu'alors. Le duc de Montpensier prenait Avranches, et achevait ainsi la réduction de la basse Normandie: dans la haute, Biron et son fils soumettaient Candebec, Harfleur, Fécamp, Louviers, et ne laissaient plus guère à la Ligue que Rouen et le Havre (du mois de janvier au 6 juin) (1591) [2].

[1] Lestoile, p. 50 B.

[2] Lettres de Henri IV du 11 février, des 3 et 9 mars, t. III, p. 340, 347, 350, 351. — P. Cayet, l. III, p. 268 A, à la fin ; 287, 288, 307, 308.

La cause du roi, en présence de l'invasion étrangère et des progrès de l'Espagnol, devenait, chaque jour davantage, la cause nationale. Elle n'était pas défendue plus énergiquement, plus heureusement, par les armes de ce prince et de ses lieutenants, que par les décisions des Parlements et du Clergé royalistes. Ces deux corps, qui jusqu'à ce moment s'étaient bornés à autoriser et à soutenir la souveraineté de Henri par leur adhésion, passèrent plus avant cette année. Ils établirent fortement les principes qui, dans le champ de l'opinion comme sur le terrain du droit public, devaient tracer la limite entre l'Eglise et l'Etat, et servir de digue au pouvoir temporel contre les empiétements et les usurpations du pouvoir spirituel. C'était une application en grand des doctrines des *Politiques*, au moment où le pouvoir pontifical, avec l'immense autorité qu'il conservait encore, se tournait contre le trône et contre le pays ; dans un temps où passant de Sixte-Quint à Grégoire XIV, il était livré en proie à nos ennemis, et devenait à la fois un instrument docile et une machine de guerre terrible, entre les mains de Philippe II travaillant à nous asservir. L'historique des rapports entre la France et la cour de Rome, durant les derniers mois du pontificat de Sixte-Quint, l'exposé de la révolution survenue par la mort de ce pape dans nos relations avec le Saint-Siége, vont montrer quel danger nous menaçait, et quels moyens devaient être employés par les grands corps de l'Etat pour le conjurer.

Sixte-Quint s'était montré hostile à Henri IV lors de son avénement. Dans le but et sur l'espoir de renverser un prince hérétique et excommunié par lui, qu'il considérait comme un ennemi irréconciliable de l'Eglise ; d'accabler du même coup la Réforme en France et d'en débarrasser Rome ; d'accroître la puissance du Saint-Siége par l'ascendant qu'il prendrait dans les affaires de France,

il avait hautement favorisé la royauté du vieux cardinal de Bourbon, la lieutenance-générale de Mayenne et leur avait promis l'appui de ses troupes et de ses trésors [1]. Les événements avaient promptement changé les sentiments et la conduite du pape envers le roi et son parti. Les victoires d'Arques et d'Ivry, les conquêtes et la prédominance sur la Ligue qui les avaient suivies, avaient mis Henri et ses serviteurs en position que l'on comptât désormais sérieusement avec eux. Partout la conduite du roi avait prouvé qu'il respecterait le catholicisme. Le marquis de Pisani, ambassadeur auprès du Saint-Siége du temps de Henri III, resté à Rome après sa mort, avait remontré au pape que le roi avait témoigné l'intention de se faire instruire ; qu'on pouvait concevoir l'espérance de le réconcilier avec l'Eglise, pourvu qu'on n'usât pas de violence à son égard, et qu'on n'employât pas de moyens contraires à son honneur et à sa dignité ; que Sixte en se portant pour son ennemi, jetterait l'Eglise dans un schisme tout prêt à se former ; qu'en effet, les princes, les seigneurs, la noblesse qui l'avaient reconnu conformément aux lois du royaume, irrités du refus que faisait le pape de recevoir le duc de Luxembourg leur ambassadeur et de les entendre, proposaient déjà entre eux d'élire un patriarche, lequel une fois établi empêcherait à jamais l'Eglise gallicane de rentrer sous l'obéissance du Saint-Siége. Dans le temps où ces motifs d'un si grand intérêt ébranlaient le pape, les ambitieuses tentatives de Philippe II le décidaient.

[1] Davila, l. XI, t. III, p. 2, 3. « Ces événements engagèrent le Pape » à écrire des lettres pleines d'affection au duc de Mayenne, et aux » catholiques ligués, et le déterminèrent à les secourir de troupes et » d'argent, afin de les aider à délivrer le cardinal de Bourbon et à » l'affermir sur le trône... Le Pape donna ensuite au légat des lettres » de change à tirer sur les marchands de Lyon, pour la somme de » trois cent mille écus, avec avis de les employer suivant l'occasion » et le besoin, mais surtout de les consacrer à la délivrance du car- » dinal de Bourbon. »

Le roi catholique, en poursuivant le protectorat de la France, avait révélé son projet de l'asservir. S'il y parvenait, sa puissance n'avait plus de bornes, et Rome, Venise, Florence, tous les Etats italiens qui défendaient encore leur indépendance contre les envahissements de l'Espagne, perdaient leur point d'appui et leurs moyens de résistance. L'objection tirée de la considération que Mayenne avait ruiné le protectorat de Philippe II, et cassé le conseil de l'Union dès que ce prince y avait dominé; que par conséquent l'on pouvait aider la Ligue guisarde et française sans servir les projets du roi catholique, et sans pousser à la roue de la fortune; cette objection qui était de mise la veille encore de la bataille d'Ivry, n'était plus recevable le lendemain. Mayenne vaincu, sans armée, ne pouvant plus désormais tenir tête à Henri qu'avec les troupes de l'Espagne, devait forcément baisser le cou sous cette force militaire étrangère; s'asservir lui et son parti à Philippe II; lui abandonner dans les affaires du pays un ascendant aussi contraire à l'intérêt italien qu'à l'intérêt français. L'étroite connexion de ces faits n'avait pas échappé aux Vénitiens, alors les politiques les plus habiles et les plus sensés de l'Europe, et leur ambassadeur disait à Sixte-Quint, au moment où l'Union réclamait son aide et ses subsides : « La Ligue » ne peut subsister d'elle-même : elle va se marier avec » le roi d'Espagne, et elle vous demande de payer sa » dot. »

Sixte-Quint fixé sur la politique qu'il avait à suivre, avait résolu d'éviter avec un soin égal de perdre la France en se l'aliénant, ou de fournir à l'Espagne aucune arme pour l'envahir, et il avait dès lors réglé sa conduite en conséquence. A la demande que lui adressait Philippe II d'excommunier les Vénitiens déclarés pour Henri IV, il avait opposé un refus, et une entente plus intime avec

la république de Venise. Il avait refusé également d'autoriser un impôt que le roi catholique prétendait lever sur le clergé de tous ses royaumes et principautés, pour faire face aux frais qu'entraînaient la guerre et les intrigues de France (mars 1590). Dans ses rapports avec la France, il avait repoussé les demandes d'argent que lui adressait la Ligue, et ne lui avait accordé aucun des subsides qu'il lui avait promis après la mort de Henri III. Il avait d'abord défendu à son légat Gaëtano d'user d'excommunication contre les princes et seigneurs du parti royal. Plus tard il avait reçu le duc de Luxembourg, fait entendre son orateur dans le consistoire, et ramené ainsi un grand nombre de cardinaux aux intérêts de Henri. Enfin il avait adressé des lettres au légat, dans lesquelles il lui prescrivait de traiter également avec les royalistes et avec les Ligueurs; de s'employer à ménager la paix entre les deux partis et à rejoindre le royaume divisé; ajoutant que si son séjour à Paris s'opposait à une œuvre si sainte et si désirée, il eût à se transporter en quelque ville non suspecte. Un violent conflit avait eu lieu alors entre le comte d'Olivarez ambassadeur de Philippe II et le pape. L'ambassadeur avait insolemment demandé au pontife trois choses : qu'il fît sortir le duc de Luxembourg de Rome; qu'il excommuniât les cardinaux de Lenoncourt et de Vendôme, et les autres prélats français qui suivaient le parti du roi de Navarre; qu'il s'obligeât par serment à n'admettre jamais ce prince à la couronne de France, quelque soumission et quelque repentance qu'il pût témoigner. Le pape ayant rejeté bien loin ces demandes, l'ambassadeur lui avait déclaré au nom de son maître que dès ce moment il ne le reconnaissait plus pour vicaire de Jésus-Christ en terre, et qu'il travaillerait à le faire déposer par un concile des évêques de ses royaumes : il l'avait menacé de lui faire la guerre, et joignant les effets

à la menace, il s'était concerté avec le vice-roi de Naples pour conduire trois mille soldats sur les terres de l'Église. Le pape avait répondu en envoyant des troupes couvrir ses villes frontières, en resserrant ses alliances avec les États italiens pour la défense commune, en protestant qu'il saurait bien empêcher les rois, quels qu'ils fussent, de se mêler des affaires de la religion, et en ajoutant que pour l'empêcher il y mettrait au besoin sa vie. Décidé à soustraire le Saint-Siége à une servitude si intolérable que le pape avait tout à craindre dès qu'il refusait de servir l'ambition et les fureurs des rois d'Espagne, il avait formé le projet de leur enlever le royaume de Naples, au moment de la mort de Philippe II : à cette entreprise il avait destiné les cinq millions d'or qu'il avait amassés du patrimoine de Saint-Pierre, et l'alliance de la France qu'il travaillait plus que jamais à pacifier. Son légat Gaëtano ayant désobéi à ses injonctions, et tardé à quitter le parti de la Ligue, il avait, au mois de juin, annoncé l'intention non seulement de le rappeler, mais même de lui faire trancher la tête, s'il persistait à trahir son mandat. Peu après le pape avait succombé lui-même à une rapide maladie, le 27 août 1590. Ce fut alors le bruit commun en Europe que Philippe II s'était défait de Sixte-Quint par le poison, comme il s'était débarrassé du prince d'Orange par un assassinat. La nouvelle de cette mort arriva à Paris le 15 septembre. Le curé de Saint-André l'annonça en chaire « comme un des grands biens et mira-
» cles, avec celui du siége de Paris, que Dieu avoit faits
» entre les deux Notre-Dames; usant de ces mots : que
» Dieu nous avoit délivrés d'un meschant pape et *politi-*
» *que;* lequel, s'il eust vescu plus longuement, on eust
» esté bien étonné d'ouïr prescher à Paris contre le pape,
» et toute fois qu'il l'eust fallu faire [1]. » Philippe II avait

[1] Pour les deux paragraphes qui précèdent, voyez : Thuanus,

menacé le pape de la guerre et de la déposition, et peut-être l'avait fait périr, dès qu'il l'avait trouvé rebelle à ses ambitieux et iniques desseins. Maintenant telle était l'oraison funèbre que le clergé ligueur faisait au successeur de saint Pierre. Voilà quel était le catholicisme de ceux qui se donnaient pour les catholiques par excellence.

Après la mort de Sixte-Quint, Philippe, par les intrigues, l'argent, l'intimidation, se rendit si pleinement maître du consistoire, que ses agents écrivaient aux cardinaux : « Sa Majesté ne veut pas qu'un tel soit pape; elle » consent qu'un tel le soit : elle veut qu'un tel obtienne » cette dignité. » Au pontificat éphémère d'Urbain VII, succéda celui de Grégoire XIV, le 5 décembre 1590. Le nouveau pape, créature des Espagnols et entièrement dévoué à leurs intérêts, se déclara hautement contre Henri IV, et l'attaqua à la fois avec les excommunications et les armées [1].

Le 12 février 1591, le jour même où une garnison es-

l. XCVIII, § 7, 11, 14, 17, t. IV, p. 841, 851, 855, 860; l. C, t. V. — P. Cayet, l. II, p. 235, 236, 277 B, 278. — Mézeray, t. III, p. 781, 782, 783. — Sur la politique de Sixte-Quint et sur son union avec les Vénitiens « l'ambassadeur de Venise représentoit au Pape l'accrois » sement formidable de la puissance d'Espagne. Le Pape craignit » d'aggrandir par dessus sa teste la *puissance du monde qu'il redoutoit* » *le plus*... La république de Venise donna ordre secret à Bodoare » son ambassadeur, d'encourager le Pape, de louer sa résolution et » de la fortifier par ses conseils et *par les offres de toutes sortes d'as-* » *sistance*. » — Sur la mort du pape : « Ceste mort (de Sixte-Quint), » advenuë assez subitement, car il ne fut que deux jours malade, ne » fut sans soupçon de poizon. Quelques-uns ont dit qu'il fut empoi- » zonné en ouvrant une lettre venant d'Espagne; d'autres d'une au- » tre façon. » — M. Hurault, deuxième discours, fol. 102 verso: « Sixte- » Quint commença, sur la fin de ses jours, à devenir un peu plus » doux, et à escouter la raison : *aussi ne dura-t-il guères après*. » — Pour les autres détails, voir Du Plessis, Mém., t. IV, p. 466, 467. — Lestoile, regis. Journ. de Henri IV, p. 34 B.

[1] P. Cayet, l. II, p. 236 B : « *Su magestad no quiere que N sea papa :* » *se holgarà que N le sea : quiere que N lo tenga.* » Voir de plus P. Cayet, l. II, p. 255 B.

Digitized by Google

pagnole entrait dans Paris, le pape fit une véritable déclaration de guerre à Henri et à tout le parti royal, par un bref qu'il adressa à son nonce, le cardinal de Plaisance, et qui ne tarda pas à être publié dans le royaume. Le 1er mars, il donna à Rome deux bulles monitoriales, contenant trois parties principales. Le roi était frappé de nouvelles censures, excommunié, déchu de ses royaumes et seigneuries comme hérétique et relaps. Les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques, suivant son parti, étaient excommuniés et privés de leurs bénéfices, si dans quinze jours ils ne se retiraient de l'obéissance et de la suite de Henri de Bourbon. Enfin, la Noblesse, les Parlements, le Tiers-état, étaient sommés d'en faire autant, s'ils ne voulaient encourir l'indignation et les sévérités du pape. Un nouveau nonce, Landriano, fut envoyé en France pour répandre, dans les diverses villes du royaume, ces bulles, qui furent affichées le 3 juin aux portes de Notre-Dame.

En même temps, pour justifier les paroles dans lesquelles il annonçait qu'il fournirait à la Ligue et aux ennemis de Henri les secours spirituels, temporels et même militaires, Grégoire XIV employait les trésors amassés par Sixte-Quint à lever, en Suisse et dans le Milanez, dès le commencement de mai, une armée de neuf mille hommes, qui devait entrer en France. Si l'autorité exercée par le pape sur tous les ordres, mais principalement sur le clergé, les détachait de la cause du roi; si l'armée pontificale venait se joindre à la grande coalition des Ligueurs, des Lorrains, des Savoyards, des Espagnols, le pape, selon toute apparence, disposait alors plus littéralement du trône de France qu'il n'avait disposé des couronnes à aucune époque du moyen-âge. Le danger était immense.

Les Parlements avaient à sauver le parti du roi d'une

grande défection, et à garantir l'indépendance nationale menacée. Dominés par la gravité des intérêts à défendre, par la nécessité d'opposer des moyens de résistance égaux à l'attaque, dans l'ardeur de la lutte ou plutôt de la guerre, ils ne choisirent pas les armes, ils prirent toutes celles qui se trouvèrent sous leur main. Ils cessèrent de considérer le pape comme chef de la chrétienté; ils ne virent plus en lui qu'un souverain étranger, qu'un ennemi, joignant à la puissance temporelle l'autorité morale et spirituelle, plus redoutable encore. Ils s'appliquèrent à en neutraliser les effets, à tout prix, par la vigueur, par la violence même des mesures de répression adoptées contre le pontife et contre son nonce. Le Parlement de Châlons [1], sans attendre les ordres du roi, ouvrit le feu de la défense par un premier arrêt rendu le 10 juin 1591. La convenance exige que l'on supprime les termes de ces arrêts : il suffit d'en rapporter les dispositions. Le Parlement recevait le procureur-général appelant comme d'abus des excommunications et fulminations lancées à Rome contre le roi : il lui donnait acte de son appel au futur concile de l'élection de Grégoire XIV. L'arrêt déclarait les bulles monitoriales du Pape nulles et abusives; défenses étaient faites aux ecclésiastiques et à toutes autres personnes d'y obéir, de les conserver même, à peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté. Le légat, entré dans le royaume sans permission du roi, était décrété de prise de corps; quiconque le recevrait ou le logerait serait puni de mort.

Henri se conduisit en roi. Au lieu de se mesurer corps à corps avec le pape et avec le légat, au lieu d'engager

[1] Le Parlement, établi provisoirement à Châlons, était composé d'un certain nombre de magistrats du parlement de Tours, délégués à Châlons pour rendre la justice aux habitants royaux de la Champagne, qui, au milieu de la guerre civile, se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre à Tours.

Digitized by Google

avec eux une guerre d'édits et d'ordonnances, il s'appliqua à défendre l'indépendance et l'intégrité du territoire, les pouvoirs et le droit public du royaume. Dans son édit du 4 juillet, il établit jusqu'à l'évidence les vérités suivantes. Par suite du pacte conclu entre les Guises, les Lorrains, les Savoyards, les Espagnols, la France devenait pour eux une proie qu'ils déchiraient et se partageaient. La guerre faite à Henri était une guerre d'ambition, non de religion : la religion, mise en avant par ses ennemis, n'était qu'un prétexte pour couvrir leurs convoitises, un instrument pour satisfaire leur avidité [1], puisque dès le premier jour de son règne il s'était engagé à maintenir le catholicisme; que, depuis lors, son soin constant avait été de le protéger dans ses croyances et dans son exercice, comme le prouvait la notoriété, comme le proclamait la voix publique; que les officiers de la couronne, les ministres, les conseillers d'Etat, les gouverneurs de provinces et de villes et leurs lieutenants, en un mot les dépositaires des pouvoirs publics aux divers degrés, étaient presque sans exception catholiques. Sans négliger d'éclairer et de convaincre les esprits, le roi sentit que des actes surtout étaient nécessaires. Dans ce même édit, il prit de nouveau le solennel engagement de maintenir le catholicisme, de lui donner toute sûreté et garantie. Il promit de se soumettre à la décision d'un concile libre ou d'une notable assemblée, en ce qui con-

[1] « Ils ont abusé du saint nom de religion pour couvrir leur insa-
» tiable ambition.... Il n'y a si simple qui ne voye que le fait de la
» religion dont ils s'arment le plus, c'est de quoy il s'agit le moins.
» Les ligues et associations qu'ils ont faictes pour l'invasion de ce
» royaume avec le roy d'Espagne, les ducs de Savoie et de Lorraine;
» le partage de toute l'usurpation faite et à faire, qui est conclu
» entre eux, témoignent assez que ce trouble n'est qu'une faction
» d'Estat; qu'ils ne tiennent cette guerre qu'en trafic et en commerce,
» pour y profiter seulement. » (Recueil des ancien. lois franç., t. xv, p. 23, 24).

cernait sa propre religion. Il renvoya aux Parlements et au Clergé de France les bulles du pape pour en faire justice, dans tout ce qui attentait à l'indépendance nationale et aux libertés de l'Eglise gallicane. Par un second édit du même mois, il rétablit l'édit de Poitiers de 1577, et abolit tous ceux que les violences de la Ligue avaient arrachés plus tard à Henri III. La conséquence de ces dernières mesures était à la fois l'annulation des actes qui avaient porté atteinte aux droits de la royauté, et la réintégration des calvinistes dans la liberté de conscience et du culte la plus étendue qu'ils eussent jamais obtenue. C'était un grave avertissement donné à tous que dans la conjuration des diverses puissances catholiques contre le roi, il lui fallait bien chercher un point d'appui du côté de la Réforme ; cela donnait à penser pour l'avenir.

Le Parlement de Tours enregistra ces édits par arrêts en date des 5 et 6 août. Il adopta toutes les conclusions et toutes les dispositions de l'arrêt du Parlement de Châlons, et il en joignit une particulière contre la cour de Rome. Il défendit de s'adresser à cette cour à l'effet d'en obtenir aucunes bulles ou provisions pour les dignités ecclésiastiques; intima aux juges de n'avoir aucun égard à celles qui pourraient être obtenues; ordonna aux banquiers et autres personnes de ne porter aucun argent à Rome, le tout sous peine du crime de lèse-majesté. C'était un coup sensible porté à la fois à l'autorité et aux finances du pape.

Le Parlement de Paris essaya, mais vainement, d'infirmer l'autorité des arrêts des Parlements de Châlons et de Tours par celui qu'il rendit le 25 août. L'opinion publique distinguait entre les soixante-dix-huit membres du Parlement Brisson, dominés par les Seize, et les deux cents membres du Parlement de Tours : elle mettait une plus profonde différence encore entre la légitimité des deux causes.

Digitized by Google

Après les Parlements dévoués à la cause nationale et à l'ordre, l'Eglise gallicane parla, et aucune voix n'osa s'élever cette fois contre ses décisions.

Les prélats des diverses provinces attachés au parti royal choisirent comme représentants et déléguèrent un certain nombre d'entre eux, cardinaux, évêques, abbés, membres des chapitres, pour répondre à l'appel contenu dans l'édit du roi, et prendre, au nom de l'Eglise de France, les décisions réclamées par les circonstances. Ces prélats s'assemblèrent d'abord à Mantes, ensuite à Chartres, et signèrent le 21 septembre une déclaration dans laquelle ils surent allier admirablement le respect filial des fidèles pour le chef de la religion, avec les sentiments et les devoirs de Français. L'histoire doit fidèlement la reproduire pour l'instruction de tous les temps.

« Advertis que nostre Saint Père le pape Grégoire XIV, à présent séant, mal informé de l'estat de ce royaume, auroit esté, par les pratiques et artifices des ennemis de cest Estat, persuadé d'envoyer quelques monitions, suspensions, interdits, excommunications, tant contre les prélats et ecclésiastiques, que contre les princes, nobles et peuples de France, qui ne vouloient adhérer à leur faction et rébellion.

» Après avoir conféré et meurement délibéré sur le fait de ladite bulle, avons reconnu par l'autorité de l'Ecriture sainte, des saints décrets et conciles généraux, constitutions canoniques, exemples des saints Pères dont l'antiquité est pleine; *droits et liberté de l'Eglise gallicane, desquels nos prédécesseurs évêques se sont toujours prévalus et deffendus contre pareilles entreprises;* enfin par l'impossibilité de l'exécution de ladite bulle, pour les inconvénients infinis qui en ensuivroient *au préjudice et ruine de nostre religion* [1];

[1] Les évêques assemblés à Chartres comprennent que le plus sûr moyen de propager le calvinisme en France, de lui donner des adhérents nouveaux et plus nombreux, est de rendre le catholicisme odieux, en le faisant servir aux desseins ambitieux des étrangers, des Guises, princes lorrains, et de l'Espagnol Philippe II. L'édit favorable aux protestants que le roi vient de rendre, poussé par la nécessité de se donner de nouveaux défenseurs, est un autre avertissement pour les prélats.

Digitized by Google

» Que lesdits monitoires, interdictions, suspensions et excommunications, sont nuls, tant en la forme qu'en la matière, injustes *et suggérés par la malice des estrangers ennemis de la France*, et qu'ils ne peuvent obliger ny nous, ny autres François catholiques estant en l'obéissance du roy.

» Dont nous avons jugé estre de notre devoir et charge de vous advertir, comme par ces présentes (sans entendre rien diminuer de l'honneur et respect deu à nostre Saint Père), vous en advertissons, le signifions et déclarons, afin que les plus infirmes d'entre vous ne soient circonvenus, abusez ou divertiz de leur debvoir envers leur roy et leurs prélats, et pour lever en cela tout scrupule de conscience aux bons catholiques et fidèles François.

» Nous réservant de représenter et faire entendre à nostre Saint Père la justice de nostre cause et nos saintes intentions, et rendre Sa Sainteté satisfaite, de laquelle nous nous devons promettre la même réponse que fit le pape Alexandre à l'archevesque de Ravennes : « Nous porterons patiemment quand vous n'obéirez à ce qui » nous aura esté, par mauvaises impressions, suggéré et persuadé. »

» Cependant nous admonestons au nom de Dieu tous ceux qui font profession d'estre chrestiens, vrais catholiques et bons François, et pareillement ceux de nostre profession, de joindre leurs vœux et leurs prières aux nostres pour impétrer de sa divine bonté qu'il lui plaise illuminer le cœur de nostre roy, et le réunir à son Eglise catholique, apostolique et romaine, comme il nous en a donné espérance dès son avénement à la couronne, et promis par ses déclarations; et que nous soyons si heureux de voir l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et ce royaume, fleurir comme auparavant par une bonne et sainte paix. »

La plus grande publicité fut donnée à cette déclaration. Tous les curés et vicaires eurent ordre d'en faire afficher copie à la porte de leurs églises, et de la publier aux prônes [1].

[1] Pour ces paragraphes, depuis le 12 février voir dans les anciennes Lois françaises, t. XV, p. 19, 22-27, 31, 32, le texte d'une partie des bulles du 1er mars, en rectifiant la date erronée de 1590, et en y substituant 1591 ; le texte des deux édits du roi, de l'arrêt du parlement de Tours, de la déclaration du clergé de France. Voir dans les mémoires de la Ligue, t. IV, p. 369, 370, le texte de l'arrêt du parlement de Châlons. Voir en outre P. Cayet, l. II, p. 277 B, 278, 279, 289-293. — Lestoile, p. 56 A, 57.

Les temps de révolution demandent aux citoyens, pour le salut commun, de l'extraordinaire, des prodiges. Un grand sens, une merveilleuse sagacité, une fermeté à toute épreuve, sachant appeler des décisions de la plus imposante autorité au droit et à la justice, éclatent dans ces actes de l'Eglise de France et des Parlements. Il ne fallait rien moins que ces efforts de raison et de vertu, combinés avec le courage et la politique si fertile en ressources du prince, pour sauver le pays, en maintenant dans un certain nombre de provinces et au centre de la France un parti national qui pût regagner plus tard le terrain qu'une force supérieure et des circonstances contraires lui enlevaient maintenant. En effet, aux extrémités du royaume, l'invasion étrangère faisait chaque jour de nouveaux progrès, gagnant de proche en proche, tandis qu'une détestable conspiration s'ourdissait à l'intérieur, et devait livrer à l'Espagnol tous les pouvoirs publics.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Progrès de l'invasion étrangère. Conspiration des Seize et du clergé ligueur, pour renverser l'ordre public et livrer le royaume à Philippe II. Formation du Tiers-parti. Le roi à la tête de l'armée étrangère, de troupes permanentes et réformées (février-novembre 1591.)

Mayenne et les autres princes lorrains, en se mettant dans la dépendance de Philippe II pour la force militaire, concourent à l'envahissement de notre territoire. Progrès de l'invasion étrangère au nord de la France : garnisons espagnoles mises dans Paris, Meaux, La Fère, et route ouverte aux armées de Philippe II, des Pays-Bas jusqu'au cœur du royaume. — Progrès de l'invasion savoyarde au midi de la Provence. Vaillante défense d'une partie de cette province et du Dauphiné par La Valette et par Lesdiguières : défaite des Savoyards à Esparon de Pallières et à Pontcharra. — Progrès de l'invasion espagnole en Bretagne : Mercœur est forcé de livrer Blavet aux lieutenants de Philippe II. La Noue, opposé par le roi aux Ligueurs et aux Espagnols, est tué au siége de Lamballe. — Conspiration des Seize et du clergé ligueur à Paris pour renverser l'ordre public et pour établir la domination de Philippe II. Excitation du peuple ; prédications furibondes contre les soi-disants Politiques et contre le roi. Requête et mémoires présentés par les Seize à Mayenne pour rétablir le conseil de l'Union, battre en brèche l'autorité du lieutenant-général, et exterminer les prétendus Politiques, c'est-à-dire tous les citoyens opposés à la domination espagnole. Refus de Mayenne : projet des Seize de renverser le duc par un mouvement insurrectionnel. — Lettre des Seize et du clergé ligueur offrant la couronne à Philippe II, ou à sa fille et à un gendre de son choix. En l'absence de Mayenne, alors retenu à Laon par les soins de la guerre, les Seize arrêtent de commencer la ruine de la bourgeoisie par celle du Parlement, et pour attaquer ce corps prennent occasion du procès de Brigard. Proscription générale arrêtée : *le papier rouge*. Établissement du *Conseil des Dix*, comité de salut public du temps. Assassinat du président Brisson, des conseillers Larcher et Tardif : suspension des assemblées du Parlement et du cours de la justice. Provocation à un soulèvement général : les Seize cherchent à persuader au peuple que les Politiques veulent lui couper la gorge, et lui offrent le pillage des maisons. Le peuple reste calme et froid : les chefs de la garnison espagnole craignent de prêter main forte aux Seize : le colonel Daubray et huit capitaines de la garde bourgeoise se préparent à résister. Réserve timide du gouverneur Belin, courage civil de tous les corps de l'État. Les Seize essaient d'établir un tribunal révolutionnaire sous le nom de *Chambre ardente*, et de composer un Parlement qui leur soit tout dévoué : ils échouent. — Mayenne à Paris : supplice et exil des chefs des Seize, destruction de leur conseil particulier, leur puissance détruite, l'ordre civil et social rétabli. Le nombre des Seize se réduit à quatre ou cinq mille. Mayenne forme le projet d'opposer les restes de cette faction à ses adversaires politiques. Il refuse à la bourgeoisie d'accabler à la fois les Seize et les Espagnols : la moitié de la Ligue française passe dès ce moment aux Politiques. — Formation du Tiers-parti au sein du parti royal : il

Digitized by Google

se compose de deux princes du sang et de la portion des catholiques royaux qui supportent impatiemment les délais apportés par Henri à sa conversion : le but est de transférer la couronne du roi au cardinal de Bourbon : premiers actes de ce parti. — Henri espère étouffer le Tiers-parti, vaincre la Ligue, chasser l'Espagnol de France, avec l'armée régulière et permanente, composée d'étrangers et de protestants, dont il a ordonné la levée en Allemagne, et à laquelle se joignent les contingents de ses alliés. Il réunit jusqu'à 30,000 hommes, et résout d'employer d'abord ces forces au siége de Rouen. Il ordonne au maréchal de Biron d'ouvrir le siége de cette ville le 11 novembre 1591, se rend au camp le 24, et commence à prendre part lui-même aux opérations le 1er décembre.

Moitié par le consentement de Mayenne et du Parlement Brisson, que la tentative du roi sur Paris avait épouvantés, moitié par ruse, les ministres de Philippe II introduisirent dans Paris, le 12 février, une garnison de quatre mille Espagnols et Napolitains. A la même époque ils en placèrent une autre dans Meaux. Au mois d'avril, le Ligueur Colas, qui leur était vendu, tua en trahison le marquis de Maignelay, gouverneur de la Fère, autre Ligueur, mais ennemi de la domination étrangère, s'assura le commandement de la place, et prépara tout pour la livrer aux lieutenants de Philippe II, dans le cas où ils ne pourraient l'obtenir par une autre voie. Pendant le mois de décembre de cette année, le duc de Parme refusa de conduire une nouvelle armée au secours de la Ligue, jusqu'à ce qu'il eût arraché à Mayenne l'abandon de la Fère. Il promit, il est vrai, par écrit de la lui remettre à sa première réquisition; mais il se joua de cet engagement, comme on devait s'y attendre. A peine entré dans la ville, il y mit une forte garnison, et bâtit une citadelle pour tenir les habitants dans la sujétion. Ainsi une route était frayée aux armées espagnoles depuis les frontières de la Flandre jusqu'au centre du royaume; des étapes leur étaient préparées sur cette route; des villes fortes leur étaient livrées, à peu près de dix lieues en dix lieues, le tout par Mayenne et la Ligue. Mais ces honteuses concessions de leur part, ces progrès de l'ennemi,

Digitized by Google

soulevèrent les cœurs d'indignation et de dégoût, même dans les centres de la révolte. A Paris, la présence de la garnison étrangère augmenta le nombre des *Politiques*, qui crièrent bien haut que les Français se donnaient lâchement aux Espagnols [1].

Au midi du royaume, le duc de Savoie étendit l'invasion déjà commencée en Provence. Aidé par ses partisans, par ceux de la comtesse de Sault et l'or du roi d'Espagne, il s'empara de l'importante ville de Marseille (2 mars). Berre, dans le voisinage d'Aix, lui fut rendue quelque temps après, et il domina alors sur tout le midi de la Provence. La partie septentrionale, de beaucoup la moins importante, fut conservée à la France par le gouverneur royal Lavalette et surtout par Lesdiguières. Lesdiguières avait réduit Grenoble à capituler le 22 décembre 1590, et après cette conquête établi le parti royal dans la presque totalité du Dauphiné. Ce résultat obtenu, il s'était porté, au commencement de l'année 1591, au secours de Lavalette. Le 4 avril, ils opérèrent leur jonction, et dans les combats des 15, 16 et 17, ils tuèrent ou firent prisonniers, à Esparron de Palières, trois mille Savoyards et Provençaux ligueurs. Le duc de Savoie essaya de reporter la guerre sur le territoire de son principal ennemi, et il envoya une armée de huit mille hommes envahir le Dauphiné et attaquer Grenoble; mais ses troupes furent vaincues, le 18 septembre, à Pontcharra, dans la vallée de Graisivaudan. Deux mille cinq cents soldats restèrent sur la place, et tout ce qui ne périt pas fut mis en déroute. Les deux victoires de Lesdiguières avaient affranchi le Dauphiné et conservé au parti du roi le nord de la Provence. Il n'en restait pas moins que le

[1] P. Cayet, l. III, p. 263, 286. — Lestoile, p. 44 A, B, 52 B. — De Thou, l. CII, CIII, traduct., t. XI, p. 460, 470. — Promesse du prince de Parme, pour la Fère, dans les Mém. de Du Plessis, t. V, p. 128.

duc de Savoie avait envahi toute la partie méridionale de cette province, et, en s'emparant de Marseille, s'était saisi de l'une des quatre villes les plus importantes de France, de son meilleur port sur la Méditerranée, du tiers environ de son commerce extérieur [1].

A l'occident du territoire, en Bretagne, les pertes, quoique moins considérables, furent encore très-sensibles. Pour prix du secours de quatre mille hommes qu'il fournissait à Mercœur, Philippe II se fit céder par lui le port et la ville forte de Blavet. Henri redoubla d'efforts pour chasser l'ennemi. Il dirigea sur ce point, outre un corps d'Allemands, tous les auxiliaires que lui fournissait Elisabeth, presque aussi intéressée que lui à ce que l'Espagnol ne prît pas pied en Bretagne, en face de l'Angleterre. Il donna pour conseil au jeune prince de Dombes, et pour chef à ces troupes et à la noblesse bretonne, La Noue, dont les talents et l'expérience promettaient les plus heureux succès. Mais La Noue fut tué au siége de Lamballe. La mort de ce chef illustre arrêta toutes les opérations décisives à la fin de cette année, et prépara le grand revers qui devait bientôt nous frapper sur la frontière de Bretagne [2].

Dans les projets de Philippe II pour l'invasion de la France tout se liait. L'occupation de plusieurs grandes villes et d'une partie du territoire de quatre provinces, la présence surtout de ses armées et de celles de son gendre en Provence, en Languedoc, en Bretagne, dans l'Ile-de-France, en Picardie, devaient concourir avec un

[1] Véritable discours de la défaite de l'armée rebelle au roi en Provence, faite par celle de Sa Majesté, à Esparon de Palières. — Discours de la défaite de l'armée du duc de Savoie, faite par le sieur Lesdiguières en la plaine de Pont-Charra, dans les Mém. de la Ligue, t. IV, p. 354-358, 627-633. — P. Cayet, l. III, p. 272, 273, 305, 306.

[2] P. Cayet, l. III, p. 300,301. — Thuanus, l. CII.

grand effort fait par ses partisans et ses sicaires, au centre même de la Ligue, pour lui livrer tous les pouvoirs publics et la souveraineté, après que l'on aurait tout au moins dégradé Mayenne et le Béarnais, si l'on ne parvenait à s'en défaire.

Les Seize et le clergé de la Ligue à Paris, vendus à Philippe II, conspirèrent pendant tout le cours de cette année en sa faveur. Le résultat final du complot était de l'établir roi, lui ou sa fille. Les moyens successifs d'exécution furent l'excitation d'une fureur fanatique et sanguinaire chez le peuple; la tentative d'enlever à Mayenne ses pouvoirs par une mesure d'administration publique, et ensuite par un soulèvement à main armée; un engagement solennel pris avec le roi catholique, l'envahissement du pouvoir judiciaire, l'usurpation de l'autorité et de la force armée communale, l'établissement d'un pouvoir dictatorial, l'essai d'un massacre général de tous les citoyens, ligueurs ou non ligueurs, qui rejetaient la domination espagnole.

Dès le 13 mars, les prédicateurs de la Ligue commencèrent à jeter dans l'esprit du peuple les idées de massacre et de pillage, les maximes de révolte contre tous les pouvoirs, dont ils voulaient l'empoisonner. « Boucher, qui preschoit le carême à Saint-Germain-l'Auxerrois, s'estant mis sur le Béarnais et les *Politiques*, dit qu'il falloit tout tuer et exterminer; que desjà, par plusieurs fois, il les avoit exhortés à ce faire, mais qu'ils n'en tenoient compte; dont ils se pourroient bien repentir. Il dit qu'il estoit grandement temps de mettre la main à la serpe et au couteau, et que jamais la nécessité n'en avoit esté si grande... Il ne prescha que sang et boucherie, mesme contre ceux de la cour et de la justice, qu'il crioit ne rien valoir du tout; excitant le peuple par gestes et paroles atroces à leur courir sus et à s'en défaire... Il dit aussi

qu'il eust voulu avoir tué et estranglé de ses deux mains ce chien de Béarnois; et que c'estoit le plus plaisant et agréable sacrifice qu'on eust sçu faire à Dieu [1]. »

Il faut bien remarquer que parmi les *Politiques* Boucher comprenait le parlement Brisson, qui alors même frappait de ses arrêts le roi et son parti; que par conséquent il proscrivait non seulement les partisans secrets de Henri, mais aussi les partisans de Mayenne et de la Ligue française, en un mot, tous ceux qui faisaient obstacle à l'usurpation de l'étranger. Mayenne, au lieu de réprimer les prédicateurs, voulut conserver auprès d'eux une misérable popularité : sur leurs clameurs il exila presque toute la Cour des comptes de Paris (1er avril) [2]. Cette lâcheté devait accroître et accrut leur audace. Dès lors, et jusqu'à la mi-novembre, c'est-à-dire pendant plus de sept mois, les chaires de toutes les églises de Paris, excepté quatre, retentirent chaque dimanche, chaque jour de fête, de déclamations furibondes qui, sous prétexte que la religion était en péril, poussaient les masses à une guerre d'extermination contre le roi et contre la bourgeoisie de Paris tout ensemble. D'une part le ridicule et l'odieux étaient répandus sur la naissance, la personne, l'autorité et la religion du roi; d'une autre, le peuple était excité à se jeter comme une bête féroce sur des classes entières de citoyens, qu'on désignait à sa vengeance et à son avidité. Tout cela était exprimé dans un langage que l'on ne parle que dans les mauvais lieux, et dans le bagne, parmi les assassins. Jamais, depuis sa naissance, la religion n'avait été si déshonorée. Une sorte d'émulation s'établit entre les prédicateurs à qui irait le plus loin dans cette voie; et Boucher, Rose, Aubri, Lucain, Cueilly, Commelet acquirent alors une odieuse cé-

[1] Lestoile, l'un des auditeurs de Boucher, Registre journal, p. 45 A.
[2] Lestoile, p. 47 A

lébrité, que l'histoire leur conserve, et leur inflige aujourd'hui comme châtiment [1].

En ruinant de tout leur pouvoir la fortune du roi, les Seize n'avaient accompli que la moitié de leur tâche : il fallait détruire aussi l'autorité de Mayenne pour faire place à la souveraineté unique du roi catholique. Les Seize y travaillaient avec ardeur. Ainsi la révolte s'en prenait audacieusement à Mayenne, révolté lui-même contre Henri III et contre Henri IV : c'est l'éternelle histoire des révolutions et des factions. Dès que les Seize se sentirent appuyés par la garnison espagnole entrée dans Paris, ils présentèrent au lieutenant-général, à la fin de février, une requête et des mémoires tendant aux fins suivantes : 1° Le conseil de l'Union devait être rétabli et renouvelé. Par suite de la nouvelle composition, tous les partisans de Mayenne, tous les membres des notables familles de la Ligue devaient en être exclus, et faire place aux prédicateurs séditieux, aux hommes de la lie du peuple ou à leurs représentants. Comme les actes législatifs auraient été rendus et les intérêts généraux de la Ligue décidés en grande partie par ce conseil, Mayenne devait s'attendre à voir un pouvoir rival surgir contre son pouvoir, et commencer contre lui une guerre de tous les moments. 2° Tous les citoyens, convaincus d'avoir favorisé l'ennemi, même par une communication ou un avertissement quelconque, devaient être déclarés hérétiques et traités comme tels : leurs biens confisqués seraient appliqués aux besoins de la ville, ou partagés entre ceux qui en seraient dignes. 3° Leur innocence ou leur culpabilité serait prononcée non par le Parlement de la Ligue, par les juges ordinaires, mais par un tribunal révolutionnaire, composé de commissaires bons catholiques et bien pensants. D'où il résultait que tous les adversaires

[1] Lestoile, Registre-journal, de la page 45 B à la page 66, *passim*.

de la domination espagnole, tous les partisans à un degré quelconque de Mayenne, menteusement déclarés royalistes, seraient atteints par cette loi des suspects, enveloppés dans cette proscription. Mayenne ne pouvait accueillir ces propositions sans abdiquer : il les repoussa avec indignation à la fin de février, et une seconde fois au mois de septembre, quand les Seize, se prévalant de l'évasion du jeune duc de Guise, arrivée au mois d'août, et de l'approbation que ce jeune ambitieux donnait à leurs projets, eurent l'audace de les représenter au lieutenant-général dans la ville de Réthel [1]. Ne pouvant obtenir de Mayenne qu'il se suicidât par une complaisante adhésion, ils résolurent de le faire périr par les mains du peuple, au milieu d'un mouvement insurrectionnel général, que les sermons provoquaient chaque jour.

Quand les conjurés crurent le peuple disposé à leur prêter son bras pour le renversement de Mayenne et le massacre de la bourgeoisie, quand ils le supposèrent enivré des passions et de l'esprit de désordre, au point de ne pas voir ou d'accepter les extrémités auxquelles on l'entraînait, ils commencèrent l'exécution de leur secret projet par un acte décisif. Ils étaient favorisés par l'absence de Mayenne, que les soins de la guerre retenaient en Champagne et en Picardie.

Les plus autorisés des Seize entre les laïques et les ecclésiastiques, au nombre desquels on comptait Martin, docteur en théologie, Sanguin, chanoine de l'Eglise de Paris, Génébrard, qui par cette démarche se frayait la route à l'archevêché d'Aix, écrivirent, le 2 septembre, une lettre à Philippe II, pour lui déférer la couronne de France, et lui engager leur fidélité comme ses sujets. Voici le texte des passages décisifs de cette lettre :

[1] Le texte dans P. Cayet, l. III, p. 263-265. — Lestoile, Supplément, p. 62.

« Nous pouvons certainement asseurer Votre Majesté catholique que les vœux et les souhaits de tous les catholiques sont de voir Votre Majesté catholique tenir le sceptre de ceste couronne et régner sur nous, comme nous nous jettons très volontiers entre ses bras, comme notre père, ou bien qu'elle y establisse quelqu'un de sa postérité.

» Que si elle veut nous en donner une autre qu'elle-mesme, il lui soit agréable qu'elle se choisisse un gendre, lequel, avec toutes les meilleures affections et toute la dévotion et obeyssance que peut apporter un bon et fidelle peuple, nous recevrons pour roy.

» Nous espérons tant de la grâce de Dieu sur ceste alliance, que ce que nous avons receu de cette très grande et très chrestienne princesse, Blanche de Castille, mère de notre très chrétien et très religieux roy sainct Loys, nous le recevrons, voire même au double, de ceste grande et vertueuse princesse fille de Sa Majesté, laquelle, par ses rares vertus, arreste tous les yeux à son object; pour en alliance perpétuelle fraterniser ces deux grandes monarchies, sous leur règne, à l'advancement de la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son Eglise, et union de tous les habitants de la terre sous les enseignes du christianisme. »

La Sorbonne écrivit au roi d'Espagne une lettre conforme en tout à celle des Seize. L'une et l'autre furent portées au roi d'Espagne par le P. Mathieu, justement surnommé le courrier de la Ligue, lequel avait mission de réclamer de Philippe assistance et secours pour les Seize, dans le combat qu'ils allaient livrer au gouvernement existant et à la société [1].

La conclusion de cette rhétorique confite en hypocrisie était de donner pour roi à la France ou Philippe II lui-même, ou sa fille, ce qui était la même chose; de lui livrer le pays dont son père et lui-même, depuis plus de soixante ans, avaient tenté l'asservissement par toutes les voies de la force et de la ruse. Dans toute notre histoire,

[1] Le texte entier de la lettre des Seize se trouve parmi les pièces ajoutées aux Mémoires d'Estat de Villeroy, édit. in-12, t. III, p. 17-29, et une partie du texte dans P. Cayet, l. III, p. 323 B, 324 A. — La lettre de la Sorbonne dans Lestoile, Supplém., p. 63 A.

il n'y a pas un pacte plus ignoble entre une faction et l'étranger. C'est la contre-partie de la déclaration de Chartres; le chef-d'œuvre de la mauvaise religion opposé à l'expression la plus noble de la religion éclairée.

Toutes les fois que les entrepreneurs de révolutions ont voulu exciter un mouvement, ils ont toujours jeté parmi le peuple quelque incident propre à l'agiter et à le remuer profondément. Les Seize publiaient depuis plusieurs mois dans Paris qu'il existait un vaste complot du Parlement et de la bourgeoisie pour livrer la ville au roi, à l'hérétique, et pour perdre la religion. Rien n'était plus faux : le Parlement et la majorité de la bourgeoisie, très-distincts des *Politiques* et du peuple, lesquels en effet inclinaient vers Henri, le Parlement et la majorité des bourgeois restaient fidèles aux idées et aux principes de la Ligue française. Après avoir tout enduré pendant les quatre premiers mois du blocus de Paris, plutôt que d'accepter un roi huguenot, ils n'avaient cédé à la fin qu'à la menace d'une mort inévitable; et depuis qu'ils étaient sortis de ces extrémités, ils étaient revenus à leur aversion et à leurs scrupules pour un dénoûment qui devait mettre un hérétique sur le trône de saint Louis. Mais la Ligue française repoussait énergiquement le joug espagnol, et à ce titre elle avait mérité d'être dévouée à la mort par les Seize. Ainsi qu'il arrive toujours parmi les factieux, une partie des Seize était animée contre l'autre d'une haine furieuse. Ils avaient dénoncé l'un d'eux, nommé Brigard, à la justice du Parlement comme coupable de correspondance avec le roi et de conspiration contre la ville. Les juges, ne trouvant aucune charge suffisante, prononcèrent l'absolution et l'élargissement de Brigard (fin octobre). Les Seize s'emparèrent de cet incident pour ameuter le peuple contre le Parlement tout entier, en le présentant comme coupable de connivence

avec l'accusé, comme complice de son prétendu complot contre la ville et contre la religion.

Dès les premiers jours de novembre, les Seize arrêtèrent d'envelopper dans une proscription générale le Parlement et la bourgeoisie, la Ligue française, tous les hommes honnêtes ayant quelque chose à perdre, hostiles à la domination espagnole. Le massacre devait s'étendre à cette classe entière de citoyens, comme il s'était étendu à tous les calvinistes le jour de la Saint-Barthélemy. Deux des principaux chefs des Seize, Cromé et Launoy, établissaient eux-mêmes cet horrible rapprochement. Ils disaient « qu'une Saint-Barthélemy estoit bien à propos par le temps qui couroit, et qu'une saignée de veines céphaliques estoit nécessaire pour la santé et restauration de l'Estat. Et en reniant Dieu par trois et quatre fois, ils ajoutoient que les juges de Brigard en mourroient. » Dans chacun des seize quartiers de Paris, ils dressèrent une liste ou *papier rouge*, contenant la liste de leurs victimes. « Cette liste ou papier rouge estoit un rôle que les Seize avoient dressé de tous les *Politiques* de Paris qu'ils appeloient, c'est-à-dire de tous ceux qu'ils tenoient pour serviteurs du roy en leur cœur, fauteurs et adhérents de son party, et qui ne trouvoient bonne la volerie, la penderie et la cruauté, qu'ils nommoient zèle de Dieu, pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. En ce rôle, ils avoient mis aussi comme *Politiques* tous ceux, quelque grands catholiques et zélés qu'ils fussent, lesquels, comme vrais et naturels François, refusoient de se soumettre à la domination espagnole. Or, de tous ces *Politiques* qu'ils appeloient, qui estoient les plus honnêtes hommes et gens de bien de Paris, ils avoient résolu en leur conseil d'en pendre et daguer une partie, et chasser les autres. Et pour ce, en leurs rôles, ils les distinguoient par ces trois lettres :

P. D. C., qui estoit à dire *pendu*, *dagué*, *chassé*. » Le témoin oculaire qui fournit ces détails donne à la suite une liste détaillée des proscrits de son quartier [1]. Cette boucherie était le renversement d'un seul coup de l'ordre social, de l'ordre civil, de l'ordre politique.

Quand les Seize eurent arrêté leur complot dans toutes ses parties et dressé les listes de leurs victimes, ils procédèrent à l'exécution. Du 2 au 14 novembre, ils se réunirent six fois. Après la destruction du conseil de l'Union, au mois de décembre 1589, et à côté du conseil d'Etat constitué et composé par Mayenne, ils avaient maintenu leur conseil particulier, mais à l'état de société secrète, dont les membres étaient les plus déterminés meneurs de chaque quartier. Dans leur assemblée du 6 novembre, ils formèrent au sein de ce conseil une oligarchie démagogique, qui devait donner une force et une activité nouvelle à leur faction, marcher droit à l'exécution de leurs projets, sans reculer devant aucune violence, devant aucun crime. Ils créèrent un *conseil des Dix*, comité de salut public du temps.

Bussy le Clerc, fameux par l'emprisonnement de l'ancien Parlement et par la spoliation des meilleures familles de la ville; Launoy, prêtre deux fois renégat; Cromé, dont le père avait été condamné pour péculat commis envers les Etats de Bourgogne; les curés de Saint-Jacques-la-Boucherie et de Saint-Côme, inspirèrent toutes les résolutions du conseil des Dix, et se chargèrent de l'exécution. Le sanguinaire Boucher s'absenta de Paris pour ne pas être trouvé complice des assassinats

[1] Lestoile, Registre-journal de Henri IV, Collect. Michaud, p. 64 A, 69 B. Lestoile a vu et examiné ces listes sur lesquelles il était porté lui-même pour être *dagué*. Ces listes de proscription pour les seize quartiers de Paris, qui ne furent connues que le 25 novembre, furent dressées dans les conciliabules que tinrent les Seize, du 2 au 15 novembre.

qu'il avait conseillés. Le 14 novembre, pendant la nuit, ils prirent leurs dernières mesures. Le 15, ils arrêtèrent le président Brisson et le conseiller au Parlement Larcher, au moment où ils se rendaient au palais, le conseiller au Châtelet Tardif dans sa maison. Ils les conduisirent au petit Châtelet, et après avoir formulé contre eux un jugement dérisoire, ils les pendirent à une poutre. Le lendemain 16, ils conduisirent, à quatre heures du matin, les corps à la Grève, et les attachèrent à une potence avec des écriteaux portant qu'ils étaient hérétiques, traîtres à la ville, ennemis des princes catholiques.

Depuis l'origine de la révolte contre Henri III, le Parlement n'était plus seulement un corps judiciaire : c'était de plus un corps politique qui, par ses arrêts, avait prononcé sur les plus importantes questions de droit public, sur la succession à la couronne et la souveraineté. De Thou et Villeroy témoignent, qu'après avoir supplicié les trois magistrats, les Seize devaient changer et cribler le Parlement, en dresser un à leur mode; se servir du nom et de l'autorité de la nouvelle compagnie, pour révoquer les pouvoirs de Mayenne, à l'arrivée du duc de Parme en France, disposer à leur gré de l'Etat, et appeler le roi d'Espagne à la couronne. Ils ne doutaient pas que toutes les villes du royaume ne suivissent l'exemple de la capitale, dont la révolte avait entraîné celle de la France. L'attentat des Seize était le prélude du massacre général de la classe moyenne, et le premier acte d'une révolution conduisant à l'esclavage.

Dans l'envahissement des pouvoirs publics, les Seize avaient commencé par la justice et la grande moitié du pouvoir législatif. Pour être maîtres de la situation, ils n'avaient plus qu'à se rendre maîtres de la force publique, et ils tentèrent activement de s'en emparer. L'assassinat des trois magistrats n'avait été qu'une surprise,

qu'un guet-apens. Aucun corps, aucune partie considérable de la force armée que Paris renfermait alors n'y avait concouru. Sur les quarante mille hommes que comptait la garde bourgeoise, les chefs des Seize n'avaient été aidés que par trois cents sicaires, appartenant à quelques compagnies dont ils étaient capitaines ou lieutenants, et recrutés parmi les hommes les plus vils et les plus scélérats. La garnison espagnole était restée dans ses quartiers. Ce n'était pas avec une poignée de brigands que les Seize pouvaient dominer Paris, et y établir la royauté de Philippe II. Aussi essayèrent-ils de se donner une force véritable, en excitant une insurrection générale parmi le peuple et en formant une armée, et s'ils ne parvenaient à entraîner à eux par leur victoire la garde bourgeoise, en la réduisant à l'impuissance sous l'effort des masses.

Quand le jour fut venu, la foule s'assembla sur la place de la Grève pour voir le nouveau et horrible spectacle que lui donnaient les chefs des Seize. Bussy, après avoir répandu ses complices parmi la multitude, se mit en devoir de l'ameuter. Il leur dit que les trois suppliciés étaient des Politiques et des traîtres qui avaient vendu la ville à l'hérétique, et lui avaient déjà livré la porte Bussy. Il ajouta que s'ils voulaient le suivre, le soir ce serait fait de tous les mauvais citoyens, et que Paris serait net de traîtres; qu'il en avait la liste, et *qu'il connaissait les maisons où ils auraient du bien à bon marché;* qu'enfin s'ils ne prévenaient leurs ennemis, leurs ennemis leur couperaient la gorge. Les affidés de Bussy répétaient partout les mêmes discours : tous ensemble épuisaient auprès de la multitude ce qu'ils jugeaient le plus propre à l'émouvoir au sang et au pillage, et à déterminer une sédition.

Mais ce jour, le peuple fut divinement éclairé par le

juste et l'honnête, par le sentiment de l'indépendance nationale. Insensible aux provocations de Bussy et de ses complices, il demeura calme et froid pour l'émeute, et ne témoigna qu'un sentiment de pitié pour les magistrats mis à mort.

Dans cette périlleuse circonstance, tous les ordres furent admirables, et montrèrent combien sont impuissants les factieux à bouleverser une société, quand chacun sait faire son devoir et déployer du courage civil, au lieu de se laisser dominer par l'entraînement ou par la peur. Dès le lendemain 17 novembre, l'opposition armée contre les Seize fut organisée au sein de la garde bourgeoise. Le colonel Daubray vint s'offrir avec quatre cents hommes au gouverneur de la ville, Belin : il l'assura encore de huit capitaines qui en avaient autant, tous prêts à faire leur devoir. C'étaient déjà trois mille six cents soldats de l'ordre à opposer aux factieux; et l'on ne pouvait douter que leur exemple n'entraînât la masse de la garde bourgeoise. Les chefs de la garnison espagnole refusèrent de prêter main-forte aux Seize, quelques remontrances et promesses qu'ils leur fissent, et bien qu'il s'agît d'établir la domination de Philippe II dans Paris. On peut leur faire honneur de ne pas avoir voulu se souiller des meurtres qu'on leur demandait; mais bien évidemment ce motif d'humanité n'influa pas seul sur leurs résolutions. L'attitude prise par Daubray et par ses généreux compagnons leur indiquait de reste qu'il faudrait combattre avant de massacrer, et dans la ville des barricades la victoire était plus que douteuse.

Les Seize n'avaient pas réussi à donner un peuple et une armée pour appui à leur révolte; mais au premier abord ils ne trouvèrent personne pour leur tenir tête, et leur résister dans la rue. Le gouverneur de la ville, Belin, que sa modération et sa droiture rendaient cher à la bour-

Digitized by Google

geoisie et au Parlement, n'était pas un héros, il le montra en toute circonstance, et particulièrement dans celle-ci. Il repoussa la proposition que lui faisait Daubray de se mettre à la tête de la portion de la garde bourgeoise sur laquelle on pouvait compter et d'appeler le reste aux armes : il se refusa aux mesures décidées et vigoureuses, et ajourna la répression des Seize, au moment où Mayenne, qu'il appelait par d'incessants messages, arriverait avec des troupes [1]. Les Seize ne trouvaient donc devant eux aucune force publique pour les combattre, tandis qu'eux-mêmes disposaient de la garnison de la Bastille, dont Bussy était le gouverneur, et de la troupe des factieux qui leur avait prêté son aide. Ils devaient donc, pendant quelques jours, donner un libre cours à leurs desseins. Le 18, ils présentèrent au conseil d'Etat de Mayenne le projet d'une *chambre ardente*, présidée par Cromé, laquelle devait juger et condamner les hérétiques et leurs adhérents, les traîtres et conspirateurs contre la religion, l'Etat et la ville. Il n'y avait personne qui ne pût être compris dans l'une de ces catégories et qui fût sûr de sauver sa tête : c'était l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. Le conseil d'Etat refusa de sanctionner cette proscription, et il fallut que les Seize l'ajournassent. Le 20, ils composèrent un nouveau Parlement en prenant quarante membres parmi les soixante-quinze restants, en portant leurs choix sur ceux qu'ils pensaient trouver les plus dociles à la crainte et à leurs projets. Ils

[1] Registre-journ. de Lestoile, p. 68 A. « Ce jour (17 novembre), le » colonel Daubray alla trouver M. de Belin, auquel il s'offrist et qua- » tre cens hommes avec luy; l'asseurant encores de huit capitaines » qui en avoient autant et ne manqueroient à leur devoir. Mais ledit » Belin, encores qu'il eust esté bravé et désarmé par les Seize, et qu'il » n'ignorast leurs factions et entreprises de sang, prestes à exécuter, » si on n'y pourvoyoit, fit réponse à M. Daubray : Qu'il estoit d'advis » que qui auroit du bois s'allast chauffer. »

pressèrent le conseil d'Etat, le gouverneur, les princesses de la maison de Guise, de se joindre à eux pour sommer les magistrats de retourner au palais, et de reprendre le cours de la justice interrompu par eux depuis le meurtre de leurs collègues. Mais tous les membres du Parlement résistèrent. L'avocat du roi Dorléans, bien que zélé ligueur jusqu'alors, ne répondit aux sollicitations des Seize qu'en les traitant de scélérats et de meurtriers, et Lemaistre leur dit qu'il ne rentrerait au palais que pour faire pendre ceux qui avaient mis à mort le président Brisson. Cette vigueur, jointe à l'attitude de Daubray et d'une partie de la garde bourgeoise, contint les Seize jusqu'au moment où la force armée put venir en aide aux classes menacées.

Cet appui ne leur manqua pas et ne pouvait leur manquer. Dans les révolutions violentes, ne pas céder au premier choc, donner à la société le temps de se reconnaître et de rassembler ses forces pour se défendre, c'est tout gagner. Attaqués par une faction qui ne reculait devant aucun attentat, trahis par le représentant du pouvoir, par le gouverneur de la ville, la partie saine du peuple, la bourgeoisie, le Parlement, surent par leur inébranlable fermeté gagner du temps, se ménager ce répit décisif. La force arriva enfin à leur secours, et donna gain de cause à l'ordre social, à tous les pouvoirs qui le soutenaient, en même temps qu'à l'indépendance nationale. L'histoire ne contient pas de plus grave et de plus encourageant enseignement que celui-là.

Pendant la conspiration des Seize, Mayenne séjournait à Laon pour recevoir l'armée espagnole et la conduire à la délivrance de Rouen, dont le roi commençait le siége. Le duc, appelé à Paris par des envoyés qui se succédaient d'heure en heure, entra dans la ville le 28 novembre, accompagné de deux mille deux cents hommes de troupes

françaises, et de Vitry, homme de cœur et de résolution, qui le décida pour le parti de la vigueur. Diego d'Ibarra, l'un des agents du roi d'Espagne, se jeta entre Mayenne et les Seize, et s'efforça de les couvrir et de les protéger, en vue de ce qu'ils avaient projeté, et de ce qu'ils pouvaient encore faire pour son maître. Il échoua. Le duc comprit que c'était fait de son pouvoir et de la société tout ensemble, s'il n'accablait leurs communs ennemis. Après avoir armé la garde bourgeoise, qu'il mêla aux troupes qu'il avait amenées, après s'être concerté avec ses chefs, et avoir pris les précautions que commandait la prudence contre l'attaque éventuelle de la garnison espagnole, il frappa les coups décisifs (4 décembre). Il fit saisir et pendre dans une salle basse du Louvre quatre des chefs des Seize. Il prononça également la peine de mort contre Launoy et Cromé, et les fit chercher partout; n'ayant pu s'emparer d'eux, il les réduisit à s'exiler en Flandre. Enfin il jeta en prison une douzaine de factieux. Il somma Bussy le Clerc de lui remettre la Bastille. Cet homme, qui avait annoncé qu'il se ferait enterrer sous les ruines de la citadelle pour défendre sa faction, vit à peine les canons en batterie au parc des Tournelles, qu'il capitula sous condition qu'il conserverait la vie et ses biens. Ce qu'il avait volé et rançonné aux prétendus Politiques et mauvais catholiques, depuis les barricades jusqu'au commencement de ce mois, montait à 600,000 fr. Mais à peine eut-il retiré ces richesses dans une maison voisine qu'elles devinrent la proie des soldats. Il s'en alla rejoindre en Flandre ses complices. Tous traînèrent leur coupable vie dans la misère et l'abjection, où les laissa Philippe II qu'ils ne pouvaient plus servir. L'ambition se sert des plus vils instruments pour arriver à ses fins, mais elle les rejette dans la boue où elle les a pris, dès qu'ils cessent de lui être utiles.

Digitized by Google

La punition des chefs des Seize n'était que le premier acte de l'œuvre que Mayenne avait projeté d'accomplir. Il rétablit le Parlement dans la plénitude de son pouvoir et nomma quatre nouveaux présidents. Il fit prêter aux colonels, capitaines et soldats de la garde bourgeoise un serment aux termes duquel ils s'engageaient à ne prendre les armes que par l'ordre de l'autorité légitime; à combattre quiconque essayerait de troubler la paix publique ou entreprendrait contre les magistrats; à saisir les coupables et à les livrer à la justice. Sur deux cents capitaines environ, à peine quinze refusèrent le serment et furent destitués. Mayenne détruisit le conseil particulier des Seize, différent, comme nous l'avons dit, du conseil général de l'Union; il défendit de tenir désormais des assemblées pour délibérer et traiter d'affaires quelconques, à peine de la vie contre les assistants, et du rasement des maisons dans lesquelles les réunions auraient eu lieu. Il étendit ces mesures à toutes les grandes villes de la Ligue. La paix publique rétablie, il arrêta le cours des rigueurs en donnant des lettres d'abolition à ceux des Seize que n'avait point atteints sa justice [1].

Par ces actes divers, Mayenne opéra une révolution. Au point de vue de l'ordre social et de la liberté civile, les citoyens honnêtes et les propriétaires furent arrachés au danger de perdre leurs biens, leur liberté, que la faction des Seize et la partie viciée de la populace avaient si

[1] La partie de la conspiration des Seize, comprise entre leur lettre au roi d'Espagne et la destruction de leur faction, est enfermée dans les onze paragraphes précédents. Pour cette curieuse période, voir Lestoile, Registre journal du règne de Henri IV, et son Supplément, p. 63-75, 78. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 77, 78, tous deux témoins et acteurs. — P. Cayet, l. III, p. 324-334, d'après les relations du temps les plus circonstanciées. — Thuanus, l. CII, §§ 12, 13, 14; t. V, p. 104-107. — Registre de l'hôtel-de-ville de Paris, vol. XIII, fol. 248, 252-258. — Nevers, Mémoires, t. II, p. 624.

Digitized by Google

indignement menacés. Le règne de la terreur de ce temps-là prit fin.

En ce qui concerne le gouvernement et l'état des partis, les Seize, dont le nombre diminua de dix mille, selon Lestoile, après l'assassinat de Brisson [1], et redescendit à quatre ou cinq mille, les Seize ne furent pas détruits, mais ils perdirent leur pouvoir politique; ils cessèrent d'exister comme parti organisé, pesant sur le gouvernement et sur l'administration publique : la prédominance qu'ils avaient exercée jusque-là dans la Ligue passa à la classe bourgeoise, à la Ligue française. Mayenne sauva son pouvoir que la victoire de la faction espagnole lui aurait enlevé. Il opposa les Seize abaissés, mais forts encore, aux *Politiques*, qui inclinaient plus fortement que jamais vers le roi, et il établit à son profit une politique d'équilibre entre les deux partis.

Cette adresse lui réussit pour le moment. Il y eut quatre ou cinq mille Seize, comme il y avait quatre mille Espagnols qui, tout en détestant le duc, s'opposèrent aux projets des Politiques, les traversèrent et les ajournèrent. Mais, en dernier résultat, cette tactique lui fut plus nuisible qu'utile, parce que ses ménagements calculés pour la masse des Seize lui aliénèrent la plus grande partie de la classe bourgeoise. A son retour à Paris, la Ligue française l'avait pressé d'exterminer sans pitié et sans exception les Espagnols et les Seize, dans lesquels elle voyait avec raison les irréconciliables ennemis de son indépendance et de sa liberté civile. Elle prétendait jouir de ces biens non d'une manière précaire et variable au gré des circonstances, mais d'une manière solide et définitive, et elle demandait que Mayenne les lui assurât par la mort, ou du moins par le bannissement des Espagnols et des Seize. Les Hennequin et Daubray, qui, pendant le blocus

[1] Lestoile, Registre journal, p. 124 B, § 3.

de Paris, s'étaient rendus célèbres par l'énergie de leur résistance contre Henri, portèrent la parole à Mayenne dans ce sens, au nom de la Ligue française. Le duc ne leur répondit que par des demi-mesures, et dès lors ils prirent une résolution dont ils ne revinrent pas. Les auteurs contemporains qui ont étudié avec le plus de soin l'histoire des partis témoignent que, dès ce moment, Daubray et plus de la moitié de la Ligue française passèrent aux Politiques, aux partisans de Henri, avec la conviction qu'il fallait suivre le drapeau du roi quand on prétendait se maintenir Français, et conserver la propriété, la vie, la loi, l'autorité des magistrats. Cette partie de la Ligue française, représentée par Daubray, composée des meilleures familles de la bourgeoisie et de la moitié du Parlement de Paris, cessa de presser le roi pour son changement de religion, et se borna à stipuler pour la conservation de la sienne. L'autre portion de la Ligue française, qui avait pour chef Marillac, plus tard chancelier, continua à exiger de Henri qu'il abjurât; mais, moyennant cette concession, elle offrit de le reconnaître. Daubray et les Ligueurs français, ralliés désormais aux Politiques, ne rompirent pas d'abord ouvertement avec Mayenne; mais dans toutes les circonstances, comme nous le verrons bientôt, ils combattirent ses prétentions à la souveraineté, en attendant qu'ils lui arrachassent Paris [1].

Quant à la liaison entre l'état intérieur de la Ligue et les relations extérieures, la défaite des Seize enleva à Philippe II l'une des deux occasions principales qu'il ait eues d'envahir le royaume. Si, avec le concours des Seize, il était parvenu à se rendre maître absolu dans Paris, l'entraînement résultant de l'exemple donné par la capitale, et l'effort de la nouvelle armée espagnole, qui

[1] P. Cayet, l. III, p. 330 A; l. IV, p. 394 B, 395. — Lestoile, p. 74.

en ce moment passait la frontière, sous les ordres de Farnèse, auraient pu mettre sous sa loi tous les pays situés entre la Flandre et la Loire, et peut-être lui livrer plus tard les autres provinces. Ces chances de succès lui furent enlevées. Il fut hors d'état d'attenter actuellement, présentement, à l'indépendance du royaume. Mais il n'en restait pas moins pour nous un implacable et formidable ennemi. Ses troupes continuaient à occuper sur trois points notre territoire ; ses garnisons tenaient plusieurs de nos villes principales et Paris lui-même ; dans toutes les villes de la Ligue, ses intrigues et son or lui gagnaient chaque jour quelques partisans nouveaux parmi les gouverneurs, les notables citoyens et les magistrats municipaux. De plus, dans la poursuite générale de ses desseins, dans l'ensemble de ses moyens d'attaque contre notre malheureux pays, il avait trouvé, au moins pour l'avenir, une compensation à l'échec qu'il venait d'essuyer. Les dissensions nées au sein du parti royal, et l'affaiblissement nécessaire qui en résultait, étaient la revanche que notre mauvaise fortune lui donnait contre la France.

Dès le mois de mars de cette année 1591, pendant le siége de Chartres, une dangereuse scission s'était opérée dans le parti et dans la famille du roi. Bon nombre de catholiques royaux qui voulaient pour souverain un prince catholique, se montraient découragés et rebutés des délais apportés par Henri à sa conversion. Le jeune cardinal de Bourbon, cousin du roi, se donna pour chef à ces mécontents, se flatta de parvenir à la couronne avec leur appui. Il fut secondé dans ses projets par son frère le comte de Soissons. Au dehors, il écrivit au Pape, pour faire valoir ses prétentions et obtenir une décision qui les favorisât. Au dedans, il se mit dans un état de conspiration latente, mais continue, contre Henri. Cette fac-

Digitized by Google

tion s'appela *Tiers-parti*. Les Politiques ayant porté ce nom sous Charles IX et sous Henri III, quelques auteurs modernes, même parmi les érudits, ont confondu les uns avec les autres sous Henri IV : c'est une grave erreur, au temps de Henri IV, le Tiers-parti était précisément l'opposé du parti politique [1]. Après avoir restitué à cette faction son caractère, il importe de signaler son influence : au sein du parti royal, du parti de la légalité, de l'ordre, de l'indépendance nationale, elle introduisait l'antagonisme et l'affaiblissement.

Henri espérait encore avoir raison de ces ennemis intérieurs et extérieurs conjurés contre lui, dissoudre et mettre à néant le Tiers-parti, accabler la Ligue, chasser le roi d'Espagne des villes et des pays où il s'était cantonné, et vaincre ses lieutenants, s'il osait les renvoyer dans le royaume. Il se flattait de délivrer la France, en gardant sa religion, si la voix de la conscience lui commandait de persévérer. Dans cette tentative décisive, il comptait sur la grande armée étrangère et protestante, qu'il ramassait depuis près d'un an, avec des peines infinies. Il avait vendu des portions de son domaine privé ou de la couronne de Navarre, jusqu'à concurrence de 200,000 écus de ce temps-là; des portions du domaine de la couronne de France en Normandie pour 300,000 écus, des rentes pour 6000 livres : il avait contracté en outre des emprunts à l'étranger. Au moyen de ces diverses ressources, il s'était procuré plusieurs millions pour payer ses troupes auxiliaires, et leur solde se trouva prête au moment où elles entrèrent en France [2]. Il alla

[1] Thuanus, Hist., l. CI, §§ 7, 9, t. V, p. 55, 56, 58, 59. — De Thou, Mémoires, t. XI, p. 352, coll. Michaud. — P. Cayet, l. III, p. 395 B. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 191 B.

[2] Mémoires de Mme Duplessis, t. I, p. 198, 202, 203, pour la vente de 200,000 écus de domaine privé, ou domaine de la couronne de Navarre. — Lettres missives des 14 juillet et 3 septembre 1591, t. III,

dans les plaines de Vandy, près Vouziers, recevoir l'armée allemande que lui amenait Turenne et qui comptait 14,000 hommes (29 septembre). Dans un intervalle assez court, il joignit à ce corps principal 6,000 Anglais envoyés par Elisabeth à diverses fois, 6,000 Suisses engagés dès lors à son service, et enfin les débris de quelques régiments français formant 4,000 hommes. Ces divers corps formaient un total de 30,000 soldats réguliers, et en grande majorité protestants. Henri était donc sûr d'échapper pour la prochaine campagne à l'irrégularité et à l'intermittence de service des gentilshommes et des troupes qu'ils amenaient. Il pouvait espérer d'opposer le zèle réformé de ses auxiliaires au zèle catholique des Ligueurs et des Espagnols, et de soustraire une partie considérable de l'armée au commandement fort peu sûr des grands seigneurs du parti royal. En effet, les étrangers obéissaient à des chefs particuliers, les Allemands au prince d'Anhalt, les Anglais à Roger Willems [1].

Il destina les forces considérables dont il disposait au siége de Rouen. La conquête de cette ville achevait la réduction de la Normandie, et mettait entièrement à sa disposition les ressources de ce riche pays. La chute d'une cité aussi importante devait produire un mouvement salutaire d'ébranlement dans la Ligue entière. Enfin Elisabeth demandait avec instance cette entreprise, pour fermer Rouen à l'occupation espagnole, et pour mettre les côtes d'Angleterre à l'abri des attaques de Philippe II et des tentatives d'une nouvelle Armada.

La conquête de Rouen et la soumission entière de la Normandie devaient servir au roi de point de départ pour

p. 437, 478 pour la vente de 300,000 écus du domaine de la couronne de France en Normandie, et de 6,000 livres de rente.

[1] Lettres missives des 3 et 21 octobre 1591, t. III, p. 493, 503, 504. — D'Aubigné, l. III, c. 13, p. 257, 258. — P. Cayet, l. III, p. 307, 308.

la réduction des autres villes et des provinces engagées dans la Ligue. Henri ordonna à Biron d'ouvrir le siége de Rouen le 11 novembre. Il se rendit lui-même au camp le 24 de ce mois, et commença à prendre une part personnelle aux opérations le 1er décembre, après avoir sommé les habitants de se rendre et prévenu autant qu'il était en lui une nouvelle effusion du sang français [1].

Bien que les premières attaques contre Rouen aient eu lieu dans le cours du mois de novembre 1591, comme les opérations décisives se rapportent à l'année 1592, nous rejetterons à cette année tout ce qui se rapporte à ce siége mémorable.

[1] Lettres missives de Henri IV du 26 novembre et du 1er décembre, t. III, p. 509-511. — P. Cayet, l. III, p. 322, 356, 357. — Thuanus, l. CII, § 17, t. V, p. 110.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Convention honteuse consentie avec les Espagnols par Mayenne. Siége de Rouen ; guerre à la suite de ce siége. Le roi trahi de nouveau par son parti, et tous ses desseins ruinés. Situation des provinces (1er décembre 1591 et année 1592).

Mayenne hors d'état de s'opposer au siége de Rouen, demande une armée à Philippe II : pour l'obtenir il consent une convention aux termes de laquelle il s'engage à faire reconnaître par des Etats-généraux la fille de Philippe pour reine souveraine et propriétaire du royaume de France : conséquences de ce pacte honteux. — Siége de Rouen soutenu par Villars. Le roi est contraint par la crainte d'une grande défection dans son parti, de laisser le commandement de l'armée au maréchal de Biron : il espère remédier par son action personnelle et par l'augmentation de son armée à ce que le maréchal pourra tenter de contraire à l'intérêt public. Ambition de Biron : son plan dans la conduite des opérations du siége de Rouen : il résout d'employer en pure perte les forces du roi : ses fautes calculées au commencement du siége. Du 1er décembre 1591 au 15 janvier 1592, le roi fait des efforts inouïs pour s'emparer du fort Sainte-Catherine : il enlève une partie des ouvrages avancés de la place, et après l'arrivée de la noblesse porte le nombre de ses troupes à 35,000 soldats. — Les ducs de Parme et de Mayenne amènent en France une armée de 23,000 hommes pour lui faire lever le siége de Rouen. Le 20 janvier 1592, il laisse à Biron la conduite du siége avec l'infanterie et l'artillerie, espérant que le soin de sa réputation l'obligera à diriger l'entreprise avec fidélité et habileté. Il prend la cavalerie, et marche au-devant des ducs. La rencontre d'Aumale où il s'expose imprudemment et reçoit une blessure, est couverte bientôt par d'importants avantages remportés sur l'ennemi. Du 20 janvier au 17 février, pendant un mois, il tient en échec l'armée hispano-ligueuse, lui barre le chemin de Rouen, donne à Biron et au gros de l'armée tout le temps pour s'emparer du fort Sainte-Catherine et de la ville. Biron, après des opérations qui n'ont rien de décisif, essuie un sanglant revers à la grande sortie opérée par Villars, le 24 février : les travaux et les progrès faits au siége par les royaux sont entièrement perdus. Le roi, de retour au camp, répare le désastre du maréchal, et amène les choses au point que Rouen ne peut plus tenir que huit jours. Le départ subit de la noblesse, survenant après les pertes essuyées pendant un siége de cinq mois, réduit tout à coup l'armée royale, de manière qu'elle soit hors d'état d'affronter celle des ducs. Henri lève le siége. — Après la délivrance de Rouen, les ducs prennent Caudebec : le duc de Parme est dangereusement blessé au siége de cette place. Les deux ducs se transportent à Yvetot, pour réduire le pays jusqu'à la mer. Admirable combinaison du roi. Après avoir reformé son armée, et l'avoir portée à 23,000 hommes, il attaque celle des ducs, lui fait éprouver cinq échecs successifs près d'Yvetot, et trouve à Ranson l'occasion de la vaincre et de la détruire. Le maréchal de Biron la lui enlève : mot du baron de Biron sur la trahison de son père. Passage de la Seine par Farnèse : seconde trahison dans le camp du roi. Retraite de Farnèse et son retour dans les Pays-Bas. Tous les

desseins du roi sont ruinés : la Ligue reste debout, l'Espagnol cantonné dans le royaume, et chaque jour plus menaçant — Événements divers dans les provinces qui aggravent encore la situation : en Bretagne après la défaite des royaux à Craon, sur la marche de cette province, en Languedoc, en Guyenne, en Provence, en Dauphiné. Progrès partout des Espagnols.

1592. Le siége de Rouen fournit à Philippe II l'occasion d'avancer, par les négociations et les traités, son projet d'asservir le royaume. Son ardente ambition ne lâchait pas prise un instant. N'ayant pu avec le concours des Seize s'emparer de Paris et faire proclamer sa royauté, ou celle de l'infante sa fille, ce qui était la même chose, il résolut d'arracher aux nécessités de Mayenne cette concession décisive. Le duc manquait des forces et de l'argent nécessaires pour secourir Rouen contre les attaques du roi : Philippe II les lui refusa et lui tint le couteau sur la gorge, jusqu'à ce qu'il eût consenti son déshonneur et le prélude de l'asservissement de la France. Dans les conférences de la Fère et de Lihons-Saintot, qui se tinrent entre le 10 et le 18 janvier 1592, le duc de Parme stipulant au nom du roi d'Espagne et Mayenne arrêtèrent les conventions suivantes, qui pour être converties en traité n'attendirent plus que la ratification de Philippe II. Mayenne recevait quatre millions d'écus par an et l'armée espagnole qui lui permettaient de combattre Henri : il recevait en outre la promesse d'un grand établissement pour lui, pour ses parents, pour les chefs de son parti. En échange, il promettait en son nom, au nom des princes de sa maison et des grands seigneurs de la Ligue, que l'infante Isabelle, Claire-Eugénie, serait reconnue reine souveraine et propriétaire du royaume de France ; que les Etats-généraux convoqués à cet effet proclameraient son droit et lui défèreraient le trône [1]. Il est vrai

[1] Dépêches de Diégo d'Ibarra au roi d'Espagne des 12, 14, 18 janvier 1592. — Dépêche du duc de Parme au roi d'Espagne du 18 janvier 1592. — Mémoires de la Ligue, t. v, p. 50-70. — Mémoires et correspondance de Duplessis, t. v, p. 137-147. « On lui dit la particularité

que Mayenne stipulait que l'infante prendrait dans l'année un mari de l'avis des conseillers et des grands officiers de la couronne ; que le royaume serait conservé dans son entier ; que ses lois et coutumes seraient maintenues. Mais d'abord Philippe avait pour lui l'argent, les armées, les talents du duc de Parme, les intrigues et la corruption dans l'intérieur des villes de la Ligue : qui pouvait répondre à Mayenne qu'il n'aurait pas la main forcée ? En second lieu, l'épuisement et les souffrances du peuple étaient si extrêmes, que dans un moment de désespoir il était à craindre qu'une partie au moins de la nation n'achetât la paix à tout prix, même par la soumission à l'étranger. Enfin la guerre et la maladie pouvaient emporter d'un moment à l'autre Henri IV et Mayenne, les deux seuls hommes capables d'arrêter l'usurpation espagnole ; et sans sortir de cette campagne, ils faillirent succomber tous deux, l'un à Aumale, l'autre à Rouen. Eux morts, Philippe II n'eût-il pas déchiré comme un vain papier les restrictions en faveur de l'indépendance nationale mises par Mayenne à la souveraineté espagnole ? Dans cet état de choses, reconnaître par une stipulation du lieutenant-général du royaume et de tous les chefs de la Ligue les droits de l'infante à la couronne, c'était fournir à Philippe II la dernière arme, l'arme d'une légalité apparente pour accabler la liberté publique. Mayenne jouait donc les destinées du pays qui l'avait adopté, pour conserver un pouvoir désormais précaire et déshonoré. Il

» de la sérénissime infante au premier grade, ce qu'il n'ignoroit, et il » respondit qu'il estoit d'opinion qu'on y pourroit entendre, et que » *pour cette fois on rompît la loi salique*, avec condition que dedans » un an elle se mariast, avec l'advis des princes et officiers de la cou- » ronne et Estat de France. — Faisant nommer la sérénissime infante » *royne souveraine* de ce royaume..... Considérant que la sérénissime » infante, ma maîtresse, sera déclarée *royne propriétaire* de ce royau- » me. »

mettait d'abord par les traités l'étranger sur le trône, pour conserver l'éventualité chaque jour plus faible de le lui disputer plus tard. Qu'après avoir consenti formellement, il n'ait pas souscrit la convention de Lihons-Saintot, qu'il n'y ait pas apposé sa signature, qu'ainsi cette convention ne soit pas devenue un traité en forme, cela est possible. Qu'il ait eu dessein de ne tenir aux Espagnols aucune de ses promesses, et de corriger une infamie par un manque de foi, c'est ce que prouve la correspondance diplomatique du temps [1]. Mais rien de tout cela n'agit sur les événements. Ce qui affecta la situation, ce fut la conviction répandue partout qu'il reconnaissait les droits de l'infante, et qu'il travaillerait à la mettre sur le trône. Les seigneurs de son parti le crurent, le légat le dit partout, le parti royal le tint pour certain. Cette opinion, pendant tout le cours de l'année 1592, donna l'aide la plus désastreuse aux intrigues et à l'ascendant de Philippe, ajouta dans une mesure énorme aux dangers publics [2].

La grande armée que Henri était parvenu avec tant de peine à rassembler sous les murs de Rouen fournissait un moyen sûr et prompt de mettre à néant les projets du

[1] Mayenne a si formellement consenti la convention au 18 janvier 1592, que le duc de Parme dans sa dépêche à Philippe II, Mém. de la Ligue, t. v, p. 62, dit : « D'autant qu'il n'y a doute qu'ils voudront » voir le pouvoir que nous avons de Votre Majesté pour *conclure l'af-* » *faire*, je supplie Votre Majesté de l'envoyer au plus tôt à celui qu'il » vous plaira, *pour conclure et mettre fin, à ce que nous ne demeurions* » *pour ne l'avoir au plus beau du chemin.* » Lettre de Jeannin à Villeroy, Apol. et disc., t. xi, p. 181 B. « Ledit président m'envoya aussi » certains articles d'un traicté que le duc de Mayenne avoit déjà fait » proposer aux Espagnols, dont je fus en grand' peine, encore que » ledit président me mandast qu'ils n'avoyent esté mis en avant *que* » *pour les amuser.* »

[2] Villeroy, Apol. et Disc. p. 199. Dans sa conférence avec Villeroy à Gisors, au mois de juin 1592, Henri exprime ainsi l'opinion commune de la France : « Que chacun luy disoit que le duc estoit si *en-* » *gagé avec les Espagnols qu'il ne s'en pouvoit plus séparer*; que le comte » de Brissac l'avoit dit à Saint-Luc; que le légat le disoit tout haut. »

roi catholique, les concessions de Mayenne, de délivrer à la fois le pays de la guerre civile et des menaces de la domination étrangère. Aux trente mille hommes de troupes régulières du roi vinrent se joindre cinq mille gentilshommes, qu'on était toujours sûr de trouver pour une courte guerre, où il y avait des dangers à braver et de la gloire à recueillir. Le roi disposait donc matériellement des forces nécessaires pour écraser l'ennemi du dedans et celui du dehors. Il s'agissait seulement que ces forces fussent loyalement et sagement employées. Henri avait à craindre qu'elles ne le fussent pas, si elles tombaient sous l'autorité et la direction des grands seigneurs catholiques de son parti. Leurs dispositions n'avaient pas changé. Par conviction religieuse et par intérêt, ils étaient résolus à ne pas souffrir que Henri vînt au-dessus de ses affaires et se rendît incontesté, au moyen de la victoire et de la paix. Ils ne voulaient pas d'un roi huguenot : ils ne voulaient pas d'un état de choses où ils devaient perdre le commandement des armées, l'usurpation des droits royaux dans leurs gouvernements et dans leurs terres. Le roi devait donc les retrouver au siége de Rouen ce qu'ils avaient été au blocus de Paris et à Chelles, se faisant une étude de traverser ses succès, et lui retenant le bras au moment où il se disposerait à frapper ses ennemis de coups décisifs. Mais il ne pouvait, sans un extrême péril, les écarter du commandement, surtout le vieux maréchal de Biron, dont la réputation et l'autorité dans la guerre étaient sans rivales. Leur disgrâce devait mécontenter et soulever la majorité de la nation qui était catholique. De plus, comme il le disait lui-même dans l'épanchement de l'amitié, « ils étoient gens pour se séparer de luy, et faire un party à part, ou se joindre à ceux de la Ligue avec lesquels ils ne celoient point qu'ils compatiroient bien mieux qu'avec les Huguenots ; ce qui

seroit la ruine de l'État et de la maison de Bourbon [1]. » Il tenta de surmonter ces difficultés en leur laissant le commandement, et en confiant à Biron la conduite des opérations du siége de Rouen; mais en multipliant, en épuisant personnellement ses efforts pour prévenir ou pour réparer leurs fautes. Il trouva à l'épreuve que la tâche était au-dessus de ses forces, et probablement au-dessus des forces humaines.

Outre les raisons générales et communes à son parti, Biron avait un motif particulier de dissiper en pure perte les forces de Henri. Le roi n'avait pu lui abandonner en toute propriété le comté de Périgord, sous peine de ressusciter la féodalité, de ramener la royauté à l'impuissance, la France à l'anarchie du moyen-âge, tous les grands seigneurs voulant bientôt avoir ce que Biron aurait obtenu. Il avait cherché à contenter son ambition par des compensations, par la large part qu'il lui avait donnée dans la conduite des affaires. « Non-seulement, dit un historien du temps, le commandement général des armées roulait sur lui, mais encore les affaires du gouvernement, les délibérations dans le conseil d'Etat, les négociations avec les étrangers, tout ce qui concernait l'intérieur du royaume, se réglaient par ses avis : ses flatteurs l'appelaient publiquement le père nourricier du roi. Cet immense crédit ne le satisfaisait pas. A la faveur de la guerre, il espérait parvenir au comble de la puissance et des honneurs. Il ambitionnait, pour récompense de ses services, les mêmes charges et les mêmes titres que possédait le duc de Mayenne [2]. » Ainsi c'était la lieutenance générale qu'il poursuivait. Henri avait résisté jusqu'alors; en le faisant tout-puissant, il l'avait maintenu subordonné : il avait refusé de se dégrader lui-même, de se placer à l'é-

[1] Sully, Œcon. royales, c. 33, page 91 A.
[2] Davila, l. XIII, p. 285, 298.

gard de Biron dans la situation de Henri III à l'égard du duc de Guise, de ressusciter les hontes et les désordres de ce règne. Le plan du vieux maréchal était de dompter sa résistance par des revers; de l'amener au point d'être convaincu qu'il n'avait que des désastres à attendre, tant qu'il ne lui aurait pas remis entièrement la conduite des armes; de le contraindre à lui abandonner son autorité, en se contentant d'un vain titre. Aux motifs généraux et constants qui le poussaient à traverser la fortune du roi, venait se joindre un mécontentement particulier et récent. Il lui avait demandé le gouvernement de Rouen, après la réduction de cette ville : Henri, engagé de parole avec le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, avait été contraint de le lui refuser: de là chez Biron une profonde irritation.

Ce n'est pas seulement Sully, ce sont presque tous les contemporains qui témoignent qu'au siége de Rouen, le vieux maréchal « fist toutes choses par despit, et ne vou- » lut nullement que la ville se prist[1]. » Au début du siége, plusieurs demandaient qu'en se conformant à la grande maxime de guerre, *ville prise*, *château rendu*, on dirigeât tout d'abord les attaques contre Rouen. Ils se fondaient sur ce que la ville était alors mal fortifiée et mal pourvue de munitions, et ils prétendaient, avec la plus grande apparence de raison, que la prise de la place entraînerait celle de la citadelle. Biron laissa d'abord à l'actif et intelligent Villars, gouverneur de Rouen, le temps nécessaire pour mettre le fort Sainte-Catherine dans un état formidable de défense. Il porta ensuite sur cette citadelle toutes les forces et toutes les attaques de l'armée royale. Les royaux trouvant à chaque pas un re-

[1] Sully, Œcon. roy., c. 33, p. 89 A, 90. — P. Cayet, l. IV, p 356 B, 357 B, et Legrain, Decade, confirment à cet égard le témoignage de Sully.

tranchement à emporter, un combat à rendre contre des chefs et des soldats d'un courage éprouvé, harcelés de plus par de continuelles sorties, ne purent même, au commencement, entamer les ouvrages de l'ennemi. Il resta prouvé alors que s'attaquer au fort Sainte-Catherine, c'était de toutes les manières de prendre Rouen choisir la plus difficile et la plus mauvaise. Cependant c'en était une, parce que la citadelle dominait la ville, et qu'en s'en rendant maître, on pouvait foudroyer Rouen. Aussi dès que le roi vint, à partir du 1er décembre, prendre une part active aux opérations, il fit des efforts inouïs pour prendre le fort Sainte-Catherine, et pour réparer la faute calculée du maréchal, dirigeant lui-même les travaux, entrant de quatre nuits l'une dans la tranchée, conduisant les soldats à l'assaut, repoussant les sorties, exposant sa vie plusieurs fois chaque jour. Villars, son ennemi, mais son ennemi généreux, s'écriait avec admiration que ce prince, par son habileté et sa valeur, avait mérité mille couronnes pareilles à celle qu'il portait [1]. Mais les difficultés de l'entreprise et les rigueurs de l'hiver l'empêchèrent d'obtenir aucun avantage décisif pendant le mois de décembre 1591 et la première moitié du mois de janvier 1592. Il n'avait encore emporté qu'une partie des ouvrages avancés de l'ennemi, quand il apprit que les ducs de Parme et de Mayenne s'avançaient avec une armée de 23,000 hommes pour lui faire lever le siége. Il laissa au maréchal Biron le soin d'en continuer les opérations avec toute l'infanterie de l'armée royale et l'artillerie : il espérait que le désir de soutenir sa réputation devant la France et l'étranger, l'obligerait à conduire l'entreprise avec fidélité et habileté. Le roi prit le commandement de la cavalerie qui

[1] Sully et P. Cayet, *ibid.* — D'Aubigné, l. III, c. 13, p. 258.

comptait 6,000 hommes, quitta le camp de Rouen avec elle le 20 janvier, et s'avança au-devant de l'armée hispano-ligueuse [1].

Les différends de Farnèse et de Mayenne étant accommodés par les honteuses concessions que le dernier avait faites à l'Espagne, les deux ducs avaient joint leurs forces ensemble, et en suivant la route de la Fère et de Péronne, étaient arrivés à la frontière de la Picardie et de la Normandie, avec le dessein de secourir Rouen. Le roi résolut d'aller les reconnaître, de tout tenter pour attirer leur cavalerie, seule et séparée de leur infanterie, à un combat où il pouvait se promettre une victoire à peu près certaine; dans tous les cas, de harceler leur armée à chaque pas, et de leur disputer le terrain pied à pied. Ayant laissé le gros de la cavalerie à Neufchâtel, il poussa une reconnaissance jusqu'à Aumale avec quelques centaines d'hommes d'élite. Dans cette rencontre où il fit plus les fonctions de maréchal de camp que de général et de roi, et qu'il appelait lui-même l'erreur d'Aumale, il courut d'extrêmes dangers, et fut blessé aux reins d'un coup d'arquebuse (5 février). Mais il rejoignit son gros corps de cavalerie, et invincible à la douleur comme à la fatigue, il poursuivit son dessein, dont les événements se chargèrent de montrer l'intelligence et la sagesse. Après la prise de Neufchâtel, les ducs, poursuivant leur marche vers Rouen, s'étaient avancés jusqu'au bourg de Bure. Henri, campé à Buchy, à cinq lieues nord-est de Rouen, attaqua et surprit les deux quartiers de Mayenne et du duc d'Aumale, du duc de Guise et du

[1] Sully, Œcon. roy., c. 33, p. 90 A, 91 B, 92. — D'Aubigné, l. III, c. 13, p. 259, 260. — P. Cayet, l. IV, p. 359, 360. — Thuanus, l. CII, *sub fin.* — D'après les lettres missives, t. III, p. 549, 553, 555, Henri s'avance jusqu'à Gisors, le 15 janvier ; il en revient et campe à Darnetal, devant Rouen, le 19 ; il en est parti le 21, et séjourne alors à Sommereuil, en Picardie.

comte de Chaligny, tua ou dispersa tout ce qui s'y rencontrait, et fit un butin immense (17 février).

Depuis un mois, Henri tenait les deux ducs en échec, leur barrait le chemin, couvrait Rouen, donnait les moyens à Biron et à son infanterie d'en poursuivre et d'en achever le siége. Grâce à ses talents et à son intrépidité, il était donc arrivé au siége de Rouen l'opposé de ce que l'on avait vu se produire au blocus de Paris. Mais pour que la ville attaquée fût réduite, il fallait de toute nécessité que les opérations du siége fussent habilement et vigoureusement conduites, et elles le furent aussi mal que possible. Pendant tout ce grand mois, le vieux maréchal de Biron ne fit aucun progrès décisif, et à la fin du mois, en l'absence du roi, il essuya un revers terrible. Son incurie laissa Villars, le 24 février, faire une sortie générale. L'armée royale perdit huit cents hommes, ses provisions de poudre, une partie de son artillerie traînée en triomphe par l'ennemi : Biron fut blessé à la cuisse, les plus braves capitaines tués sur place, les tranchées comblées, les mines éventées, l'entreprise ramenée au point où elle était le premier jour du siége.

Vainement le roi de retour au camp, répara cette faute énorme; vainement il concentra les divers corps de son armée, ranima leur courage, opposa aux ducs une force tellement supérieure, que ne pouvant faire lever le siége sans en venir aux mains, et n'osant livrer bataille, ils se retirèrent sur la Somme. Inutilement encore, Henri, après avoir reçu de la flotte hollandaise des canons et des munitions, rétablit les tranchées, éleva des forts, renversa une partie des murailles de Rouen, vainquit les assiégés dans une sanglante sortie près de la porte Cauchoise, réduisit Villars à de telles extrémités, qu'il écrivit aux ducs que s'il n'était pas secouru dans huit jours il

capitulerait. Par le fait seul que le siége avait duré pendant cinq mois d'un rigoureux hiver, l'entreprise était manquée. En effet, le plus grand nombre des soldats étrangers avait succombé à la fatigue, à la maladie ou dans les combats. La noblesse, selon sa coutume, après quelques semaines de service, s'était retirée dans ses domaines. A la date du 29 mars, bien que Henri eût reçu un renfort de 6,000 Hollandais et Anglais, il ne comptait plus que 14,000 hommes dans son armée, et n'avait presque pas de cavalerie. Dès lors il se trouvait dans l'impossibilité à la fois de disputer le passage aux ducs, devenus depuis peu très-supérieurs en forces, et d'accepter contre eux une bataille pour les empêcher de faire lever le siége.

Instruits de l'état de faiblesse où il était réduit, et principalement de son manque presque absolu de cavalerie française, Farnèse et Mayenne se rendirent en trois jours (16-19 avril), par une marche précipitée, des bords de la Somme sous les murs de Rouen. Non-seulement ils trouvèrent la route libre, mais ils contraignirent Henri, qui ne pouvait les attendre sans s'exposer à une défaite, de retirer ses troupes à Bans, à deux lieues de Rouen. Les ducs entrèrent le 20 avril dans Rouen délivré : ils détruisirent tous les travaux élevés par l'armée royale, ravitaillèrent la ville, et ne laissèrent plus de trace de la longue et pénible entreprise du roi [1].

La délivrance de Rouen ne devait être complète que

[1] Pour les cinq paragraphes précédents, relatifs au siége de Rouen, voir les lettres missives de Henri IV, t. III, p. 562, 563, 566-570, 574-577, 593, 594, 599, 616, 617. — P. Cayet, l. III, p. 356-366. — Thuanus, l. CII, CIII. — D'Aubigné, l. III, c. 13, 14, t. III, p. 258-265. — On lit dans les lettres de Henri, des 20 et 22 avril : « Sachans mes ennemys » que j'estois despourveu de cavallerie françoise, ils ont usé de telle » diligence, qu'en trois journées ils sont venus de la rivière de Somme » à moy; qui a esté cause que j'ay levé le siége. »

quand cette ville pourrait communiquer librement avec le Havre, recevoir des provisions par le cours de la Seine, et rétablir son commerce. Pour obtenir ce résultat, les ducs avaient à prendre Caudebec occupé par l'armée royale. La prise de cette place, importante par sa situation et par l'amas de vivres et de munitions que le roi y avait formé, était un complément nécessaire de la levée du siége de Rouen. Farnèse et Mayenne se laissèrent prendre à cet appât, et après trois journées seulement de séjour à Rouen, ils portèrent leurs forces sur Caudebec dont ils s'emparèrent. A ce siége, Farnèse reçut un coup d'arquebuse, et fut dangereusement blessé au bras en deux endroits. De Caudebec ils se transportèrent à Yvetot, pour réduire le pays jusqu'à la mer et chercher des vivres. C'était à cette démarche que Henri les attendait. Quand il les vit enfoncés dans la Normandie, il résolut de les y enfermer et de les exterminer, tournant contre eux, par une combinaison de génie, leur succès d'un moment et la levée du siége de Rouen. Avant de se séparer de sa noblesse, il avait tiré d'elle la promesse de venir le joindre au premier appel. Cet appel, il le fit; les gentilshommes y répondirent, les garnisons des places voisines y accoururent, et en quelques jours il réunit 23,000 hommes, parmi lesquels 6,000 cavaliers, forces très supérieures à celles de l'ennemi qu'il attaqua aussitôt.

Assailli par l'armée improvisée que son adversaire avait su rassembler, le duc de Parme disait « que le roi » faisoit la guerre en aigle. » Il put se convaincre bientôt qu'il la faisait aussi en lion. En effet, Henri, du 28 avril au 10 mai, livra aux environs d'Yvetot cinq combats, dans lesquels les ducs essuyèrent des échecs successifs et très rudes. De plus, il les réduisit à une telle disette de vivres et de provisions, que dans leur camp le pain se vendit dix sous la livre, le vin trente sous la pinte, l'eau

même des fontaines à un prix très élevé, tandis que la paille et les fourrages manquaient absolument. Ils avaient déjà perdu le tiers de leur armée par la maladie, les combats et la désertion, quand ils levèrent leur camp le 11 mai, et allèrent prendre position à Ranson, village distant d'un quart de lieue de Caudebec. Davila et les autres écrivains militaires reconnaissent qu'ils étaient alors dans un extrême péril, dans une situation presque désespérée [1]. Le roi les poursuivit l'épée dans les reins, attaché, avec un légitime acharnement, à leur perte qu'il lui fut donné ce jour-là de consommer. En effet, ayant séparé son armée en deux corps, il se mit à la tête de l'un, et attaqua avec la plus grande vigueur les quartiers du duc, tandis qu'il envoyait Biron, avec l'autre division, donner contre le reste de l'armée ennemie dans Ranson même. Le corps que commandait le roi détruisit deux régiments hispano-ligueurs. De son côté, le corps commandé par Biron renversa tout ce qui se trouvait devant lui, tua huit cents hommes, mit le reste en fuite, et détruisit la cavalerie légère des ducs, composée de vingt-deux compagnies. L'armée des ducs était profondément ébranlée et découragée ; la victoire était à moitié remportée : pour l'achever, il ne fallait que vouloir et marcher. Dans ce moment le baron de Biron demanda à son père cinq cents chevaux, suffisants, disait-il, pour décider l'entière déroute des Espagnols et des Ligueurs. Le vieux maréchal les lui refusa en lui disant : « Maraud, nous » veux-tu donc renvoyer planter des choux à Biron ? » Le jeune Biron, qui ne voyait alors qu'un éclatant succès qu'on lui arrachait des mains, s'écriait, dans les transports de son indignation, que s'il était roi de France, il ferait couper la tête au maréchal.

Farnèse s'aida de cette collusion : en capitaine con-

[1] Davila, l. XIII, t. III, p. 272.

sommé, il avait jugé que c'était fait de lui et de son armée, s'il ne parvenait à échapper à un adversaire tel que Henri, et depuis huit jours il avait préparé ses moyens de retraite. Dans la nuit du 16 mai, il construisit en face de Caudebec un pont avec les bateaux qu'il avait fait descendre de Rouen, transporta ses troupes sur la rive opposée, rompit le pont, et mit ainsi entre lui et Henri la Seine, qui en cet endroit n'est plus un fleuve, mais un bras de mer. Le roi assura à son conseil que rien encore n'était perdu pour la destruction de l'ennemi, si l'on voulait précipiter 6,000 cavaliers vers le Pont-de-l'Arche, harceler les Espagnols et les Ligueurs épuisés par la fatigue, la faim et les combats, et donner le temps au gros de l'armée royale de les joindre pour les exterminer. Toutes les mauvaises raisons qu'on lui opposa étaient réfutées par le fait que Souvré, avec un corps de cavalerie, en suivant la route indiquée par Henri, avait joint l'ennemi et l'avait combattu avec avantage. D'un autre côté, ces misérables prétextes pouvaient être surmontés par un acte énergique de la volonté royale. Mais les ambitieux qui voulaient éterniser la guerre pour se perpétuer dans le commandement, et les catholiques passionnés mirent ordre à ce que cette volonté, si elle se produisait, restât impuissante. Renouvelant une pratique dont ils avaient déjà usé deux ans auparavant à Mantes, ils excitèrent les Suisses à exiger impérieusement leur solde avant de marcher, et ils refusèrent au roi l'argent indispensable pour les satisfaire. Parmi ces embarras et ces trahisons, Henri perdit le moment utile de la poursuite, et la dernière chance de la victoire.

Farnèse put gagner Paris, et de là ramener en Flandre son armée, diminuée du reste de 7,000 hommes. C'est Sully, témoin de ce qui se passa au camp royal dans cette mémorable circonstance ; ce sont Mézeray et Péréfixe,

placés si près pour recueillir les témoignages des contemporains, qui fournissent les détails que nous venons de reproduire, et qui montrent comment les chefs royaux parvinrent à faire avorter les admirables combinaisons et les prodiges d'activité de Henri [1]

Farnèse, défait en toutes rencontres et blessé, avait été contraint à la retraite, ou plus exactement à la fuite : le territoire était momentanément délivré de l'invasion de l'armée espagnole, dont près de la moitié avait été détruite. C'était à ces incomplets et insuffisants résultats que se bornait tout l'effort de cette guerre. Le roi avait espéré, justement espéré, « qu'il feroit perdre aux Espa-» gnols le chemin ou l'envie de plus venir troubler et ra-» vager le royaume ; que la campagne d'Yvetot seroit un » coup de partie pour la France et pour lui-même [2]. » Ces espérances étaient renversées, ce coup de partie perdu. Ses généraux et ses serviteurs, ou ceux qui se disaient tels, avaient fait échouer le siége de Rouen, comme ils avaient fait avorter le blocus de Paris. La Ligue demeurait debout ; toutes les grandes villes, toutes les capitales de provinces, au nombre de vingt-quatre,

[1] Pour les quatre derniers paragraphes, lettres missives des 1er, 5, 7, 11, 17 mai, t. III, p. 622, 625, 627, 628, 632, 634, 637. — A la date du 17 mai, Henri indique comme accompli le passage de la Seine à Caudebec par Farnèse. Cela est confirmé par Lestoile, qui place le passage de la Seine, par le duc de Parme, le samedi 16 du mois de mai, veille de la Pentecôte, et qui a vu, le 18 mai, l'armée des ducs passer par Paris (Regist. journ., p. 86 B). — Les autres contemporains placent ce passage au 20 et au 22 mai. — Thuanus, l. CIII. — Supplém. de Lestoile, p. 87 B. — Cayet, l. IV, p. 369 A, B. Il y a chez eux erreur de date prouvée par les lettres missives. Contre le témoignage des mêmes lettres, p. 625, Sully, c. 35, p. 98 A, d'Aubigné, c. 15, p. 266, Cheverny, t. X, p. 516 B, placent la blessure de Farnèse, non au siége de Caudebec, mais à l'un des combats que lui livra Henri entre Yvetot et Ranson. — Pour la conduite du vieux Biron, à Ranson, voir, outre Sully, le Suppl. de Lestoile, p. 97 B; Mézeray, Grande histoire, t. III, p. 946, 947, in-fol.; Péréfixe, 2e partie, p. 167, in-8°, édit. 1823.

[2] Lettres missives des 7 et 11 mai, t. III, p. 632, 634.

révoltées et les armes à la main ; le roi épuisé d'argent, hors d'état de rassembler de nouveau une grande armée, convaincu d'impuissance dans son projet d'abattre la révolte ; la France enfin déchirée, ouverte aux nouvelles invasions de Philippe II, livrée intérieurement à ses intrigues et à ses progrès.

Durant les premiers mois qui suivirent le siége de Rouen, ce qui se passa sur presque tous les points du territoire confirma, aggrava même ce malheureux état de choses. Dans le rayon de Paris, après le départ des Allemands auxiliaires, après les pertes et les fatigues du siége de Rouen, tous les progrès de l'armée royale se bornèrent à l'occupation de deux places très secondaires. L'une était Epernay, dont le duc de Parme s'était emparé au milieu de sa retraite, et que le roi reprit le 8 août ; au commencement du siége, le vieux maréchal de Biron fut emporté d'un coup de canon [1]. L'autre était Provins. En voyant le roi tombé de l'attaque de Paris et de Rouen à celle d'Epernay et de Provins, qui lui résistent longtemps, on sent quel était le déclin de sa fortune.

Les événements survenus dans les provinces, ajoutèrent encore à cet abaissement momentané du parti royal, et favorisèrent l'invasion espagnole dans nos pays de frontière. Philippe II avait envoyé un nouveau corps de 5,000 Espagnols au gouverneur de Bretagne, Mercœur. Celui-ci s'indignait des secours trop grands et trop fréquents que lui imposait le roi catholique ; mais dans la situation honteuse où il s'était placé, il n'avait plus la liberté de la résistance, ni même de la plainte : il était réduit à laisser faire. L'accroissement des forces des Espagnols, l'impuissance de Mercœur avaient éveillé toute

[1] Lettres missives, 10 juillet 1592, t. III, p. 645. — P. Cayet, l. IV, p. 371 B. — Thuanus, l. CIII, § 6, t. V, p. 130-132.

la sollicitude et les justes craintes du roi. Pour arrêter les progrès de Philippe II en Bretagne, il traça un plan plein de sagesse, en liant ce projet à l'état et aux besoins des pays voisins. Depuis la réduction presque entière du Maine et de l'Anjou sous la domination royale en 1590, la ville de Craon, située dans la Marche d'Anjou, aux confins de la Bretagne, était devenue la capitale et le centre des opérations de la ligue angevine. Tous les ligueurs de l'Anjou et du Maine s'y étaient réfugiés, et ils partaient de ce point pour répandre la dévastation dans les deux provinces. De plus, Craon avait été transformé en avant-poste, qui couvrait la partie de la Bretagne insurgée, Mercœur et les Espagnols. Le roi ordonna au prince de Conti, son lieutenant-général, de rassembler le plus de troupes qu'il pourrait, et au prince de Dombes de lui amener toutes celles dont il disposait en Bretagne, français, anglais et allemands auxiliaires. Les deux corps d'armée devaient attaquer Craon de concert, et après avoir pris cette place, délivré le Maine et l'Anjou de ravages, se porter ensuite contre Mercœur et les Espagnols en Bretagne. Dans cette excellente combinaison, les forces royales réunies et concentrées pour les deux entreprises, ne laissant rien derrière elles qui pût les inquiéter et faire diversion, commandées par deux princes du sang, et par les plus vaillants gentilshommes de trois provinces, trouvaient des chances presque assurées de réussite. Les ordres de Henri furent suivis pour la jonction des troupes, mais l'exécution fut déplorable. Les royaux ayant mis le siége devant Craon, Mercœur et les Espagnols s'avancèrent pour le faire lever. De Lestelle, l'un des chefs royalistes, qui ce jour-là se montra un grand homme de guerre, proposa d'attaquer les confédérés, au moment où la moitié de leur armée avait passé l'Oudon, tandis que le reste était encore arrêté au-delà de la rivière. Ce con-

seil suivi aurait donné la victoire : il fut repoussé. Plus tard, quand les Ligueurs et les Espagnols eurent réuni toutes leurs troupes, et engagé l'action avec l'avantage du champ de bataille et des premières charges, Lestelle voulut qu'on soutînt l'attaque avec vigueur, au moins jusqu'à la nuit, parce que la retraite en plein jour devant l'ennemi, honteuse et décourageante pour le soldat, ne pouvait être qu'une désastreuse débandade : son avis fut encore rejeté. Les royaux furent atteints et défaits dans leur retraite : ils eurent à regretter un nombre considérable de braves soldats et de capitaines expérimentés, les uns tués, les autres faits prisonniers, ils perdirent leurs enseignes, toute leur artillerie (23 mai 1592). Mercœur et les Espagnols s'emparèrent de Châteaugontier en Anjou, de Laval dans le Maine. Châteaugontier fut rendu à Boisdauphin, qui avait contribué à la victoire des confédérés. Il joignit cette ville à celle de Sablé, et y commanda pour la Ligue jusqu'à 1595. La défaite de Craon affaiblit beaucoup le parti du roi dans le Maine et l'Anjou, et laissa pour quelque temps le champ pleinement libre aux progrès des ennemis en Bretagne. La journée de Craon profita bien moins à Mercœur et à la Ligue qu'à Philippe II. Son pouvoir s'affermit et s'étendit en Bretagne. Les Espagnols et leur chef, don Juan d'Aquila, ne tardèrent pas à dominer d'une manière absolue, non-seulement dans Blavet, qui leur avait été abandonné, et dans le fort de Crozon qu'ils construisirent près de Brest, mais aussi dans plusieurs villes dont ils gagnèrent les gouverneurs, telles que Douarnenez et Vannes [1]. De plus, Philippe trouva

[1] Mémoires de Mme Duplessis, t. I, p. 244. « Le duc de Mercœur feit » quelque mine d'entendre à une paix avec le roy. Il estoit en défiance » du secours que le roy d'Espaigne luy envoyoit plus souvent et plus » grand qu'il ne vouloit. Mais il n'osa offenser l'ambassadeur d'Espai- » gne, qui soudain lui praticqua les principaux du clergé pour luy en » faire remontrance. » — Thuanus, l. CIII, §§ 14, 15, et l. CXIII, § 13,

devant lui les marches d'Anjou et de Maine tout ouvertes, et menaça de relier l'invasion des provinces de l'Ouest à celle des provinces du Nord, déjà commencée par les garnisons mises dans Paris, Meaux et La Fère.

Dans le Languedoc, le ligueur Antoine-Scipion de Joyeuse succéda à l'autorité de son père Guillaume sur Toulouse et le Languedoc occidental, s'appuya comme lui sur les Espagnols, et fut contraint de les mettre de part avec lui dans son gouvernement et dans les conquêtes qu'il fit. Ayant reçu de Philippe II un corps d'Allemands auxiliaires, il se saisit de plusieurs villes en Languedoc sur le gouverneur royal Montmorency, et lui enleva Carcassonne, la seconde ville du pays. Il défit deux fois les royaux à Lautrec et à Lacourt dans les mois de mars et de juin, entra dans le Quercy, pays dépendant de la Guyenne, prit quelques places secondaires, et attaqua Villemur avec le dessein d'occuper tout le Quercy et de pénétrer ensuite dans l'intérieur de la Guyenne. Presque toutes ses forces étaient étrangères. Sur ce point donc on retrouve l'invasion espagnole, et on la voit poussant une pointe menaçante vers les provinces centrales de la France. En Guyenne même, Philippe faillit s'emparer de Bayonne au moyen d'un complot que devait aider une armée de terre et de mer (août). Un hasard fit échouer l'entreprise ; mais toutes les places frontières étaient travaillées par de semblables menées, et ne conservaient plus qu'une indépendance incertaine et précaire [1].

En Provence, après la mort du brave et loyal La Valette, le nord du pays fut maintenu dans l'obéissance de Henri, par l'énergie du Parlement royal résidant à Siste-

l. v, p. 143-145, 148, 506. — P. Cayet, l. IV, p. 369-371, 407 B. — D'Aubigné, Hist. univ., t. III, p. 271.

[1] Lettres missives du 27 février, t. III, p. 572. — Thuanus, l. CIII, §§ 16, 17, p. 150-154. — P. Cayet, l. IV, p. 387, 388, 393.

ron [1], et par les secours que Lesdiguières y amena de Dauphiné au commencement de l'année. Dans la partie méridionale, le duc de Savoie, ayant rompu avec la comtesse de Sault, avait été chassé de Marseille l'année précédente, et cette année il perdit toute autorité dans Aix. Mais il conservait Berre et Grasse, et dans sa conquête momentanée d'Antibes, qui eut lieu le 7 août, il fit un butin immense qui épuisait le pays et le laissait sans défense. De plus, le roi d'Espagne, bien plus redoutable à la France, hérita de presque tout ce qui échappait à son gendre. En effet, Marseille étant tombée au pouvoir des deux tyrans Casaulx et Louis d'Aix, Philippe II en fit ce que Bussy le Clerc et les chefs des Seize avaient été à Paris, les agents de ses desseins, les promoteurs de son usurpation. De plus, il envoya une flotte dans le port de Marseille pour préparer les voies à sa conquête [2].

En Dauphiné, durant l'absence de Lesdiguières, alors occupé en Provence, la trahison du gouverneur royal Maugiron livra Vienne, la seconde ville de la province, au duc de Nemours, gouverneur pour la Ligue du Lyonnais (10 juillet). L'ambitieux Nemours, presque aussi hostile à Mayenne qu'à Henri, voulait rétablir à son profit l'ancien royaume d'Arles, en détachant le Lyonnais et le Dauphiné du corps de la monarchie. Mais l'armée du duc de Savoie, avec laquelle il exécuta cette entreprise, était presque entièrement composée d'Espagnols et d'Italiens du Milanez, sujets de Philippe II [3]. Là donc, comme

[1] Le parlement royaliste de Provence retourna la même année, et quelque temps après, à Manosque.

[2] Lettres missives des 3 décembre 1591 et 27 février 1592, t. III, p. 513, 572, 573. — P. Cayet, l. IV, p. 381, 382. — Thuanus, l. CIII, *ibid.*

[3] P. Cayet, l. IV, p. 379 B. « Le duc de Savoie fist assembler ses » troupes auprès du lac du Bourget, où se trouvèrent sept à huit » mille *Espagnols*, Savoyards, Italiens, lesquels, sous la conduite du » comte Olivarès, se rendirent tous à Lyon. »

en Provence, comme en Languedoc, comme en Bretagne, les Espagnols se montrent derrière les ligueurs, marchent à leur suite, pour se saisir de la proie qui ne fait que passer entre les mains de la Ligue, et qui s'arrêtera dans celles de l'étranger.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Situation du parti royal, du parti de la Ligue, du parti espagnol. La France menacée d'une totale subversion et de la perte de son indépendance. Le roi recourt au dernier moyen qui lui reste de conjurer ce danger. (Mai-décembre 1592; janvier 1593.)

Progrès du Tiers-parti après le mauvais succès du siége de Rouen. Election prochaine d'un roi dans le parti de la Ligue. Extrême danger de la France d'après tous les hommes d'État contemporains : l'élection et la guerre civile ranimée doivent la livrer à Philippe II. Henri ayant épuisé tous les moyens de la force et de la guerre seule, pour délivrer le royaume, recourt pour le pacifier aux négociations avec les chefs de la Ligue, aux concessions avec ses peuples, et n'emploie plus les moyens de la guerre que comme secondaires. — Le roi essaie d'amener Mayenne et les chefs de la Ligue à faire la paix. Les chefs de la Ligue exigent la persécution religieuse, et le démembrement féodal de la France. — Henri s'adresse aux peuples de la Ligue. État des partis dans la Ligue : dispositions des Parisiens. — Première promesse d'abjuration faite par le roi; l'*expédient* (juin 1592). Nouvelles mesures coercitives prises en même temps contre les villes de la Ligue, et particulièrement contre Paris. — La bourgeoisie de Paris résout de faire la paix et de reconnaître le roi : elle y travaille activement. — Assemblées dans les quartiers des Politiques anciens et nouveaux. — Résolutions des Ligueurs français, nommés dès lors *Sémonneux*. — Assemblées des *Sémonneux*. Ambassade du roi au pape. Arrêt du Parlement de Paris: les bourgeois demandent une assemblée générale à l'Hôtel-de-ville. Retour de Mayenne à Paris. Nouvelles assemblées des quartiers de Paris : résolution de la Cour des Comptes. Résistance de Mayenne. Décision de l'assemblée générale à l'Hôtel-de-ville : députation envoyée au roi et négociations ouvertes avec lui. — Arrêt du Parlement de Châlons contre la tenue des États de la Ligue dans laquelle doit se faire l'élection d'un roi, et contre le légat : cet acte est soutenu par les succès des lieutenants de Henri dans les provinces. Divers projets de convocation des États-généraux de la Ligue : dessein du duc de Parme. Convocation des États de la Ligue à Paris, et entrée en France de l'avant-garde de l'armée espagnole destinée à tirer de ces États un vote qui défère la couronne à la fille de Philippe II (20 novembre) : impuissance actuelle de Mayenne à empêcher ce résultat: mort du duc de Parme, événement capital dans la circonstance. — Mesures adoptées par Mayenne pour relever son parti : sa Déclaration. La Ligue française persiste dans l'idée de faire la paix avec le roi, et le Parlement de Paris donne le 22 décembre un arrêt qui prohibe l'élection d'un roi par les États de la Ligue. Sentiments de réprobation contre les États de la Ligue : dans les provinces, les grandes villes inclinent comme Paris vers la paix. Ceux des seigneurs royaux qui sont restés fidèles à la cause de Henri et à celle de la France, adressent aux chefs de la Ligue la proposition de tenir une conférence pour la réconciliation du parti royal et de la Ligue, et pour

Digitized by Google

la pacification du pays (27 janvier 1593). Déclaration du roi du 29 janvier 1593, annonçant à la France et à l'Europe entière qu'il est prêt à réaliser la promesse d'abjurer et de se convertir, qu'il a faite l'année précédente.

Dans le même temps que Henri avait à gémir et à s'inquiéter de ces pertes essuyées sur les divers points du territoire, il voyait les principes de dissolution se développer au sein de ce parti royal qui, depuis trois ans, avait fait seul le salut du pays. A partir de la fin du mois d'avril, et après le mauvais succès du siége de Rouen, le Tiers-parti s'était grossi de d'Aumont, de Longueville, de Nevers, et d'autres chefs royalistes. On voit dans la correspondance des ligueurs Villeroy et Jeannin pendant le mois de mai, que ces chefs étaient entrés en relations suivies avec Mayenne qui les trompait, et n'affectait de vouloir s'entendre avec eux pour pacifier la France, que dans le double but de les débaucher du parti du roi, et de les opposer à Philippe II, pour ralentir les poursuites de ce dernier. On voit que ces seigneurs prévoyaient le cas et annonçaient le moment où ils abandonneraient le roi, si dans un délai fixe il ne leur donnait satisfaction au sujet de la religion et des intérêts de leur ambition tout ensemble [1]. On voit encore dans les divers écrits du temps que les grands seigneurs des deux partis pressentaient la prochaine dissolution de l'Etat, et s'apprêtaient chacun à en saisir un lambeau.

Ces mauvais vouloirs et cette désaffection, ces projets égoïstes et insensés, ôtaient toute force sérieuse et durable au parti national, en morcelant, en éparpillant ce qui, réuni jusqu'alors en faisceau, lui avait permis de résister à l'étranger. Un nouveau et plus pressant danger le menaçait encore. La Ligue allait entrer forcément dans l'élection d'un roi. Cette faction, comme le déclare Villeroy,

[1] Lettre de Jeannin à Villeroy à la date du 8 mai 1592, Apol. et disc., t. XI, p. 191 B.

ne pouvait plus se soutenir avec l'autorité bâtarde de la lieutenance-générale de Mayenne, encore abaissée et affaiblie par ses défaites. La Ligue avait indispensablement besoin d'un pouvoir plus légitime, plus franc et plus fort [1]. D'une autre part, Philippe II exigeait l'élection, et Mayenne, à bout de mensonges et de promesses trompeuses, était obligé de la lui concéder pour obtenir de lui les armées et l'argent qu'il ne voulait plus accorder qu'à ce prix. Enfin, le nouveau pape Clément VIII, élevé comme son prédécesseur au pontificat par la faveur de l'Espagne, entièrement livré comme lui à Philippe II, pressait la France de se choisir un souverain, et un souverain catholique. Il s'adressait à la fois aux princes et aux villes de la Ligue, comme l'établissent ses brefs adressés au duc de Nevers et à la ville d'Arles (15 février et 7 mai). Il les pressait, les conjurait de sauver la France et la foi catholique. Par un autre bref en date du 15 avril, il déléguait expressément son légat en France, le cardinal de Plaisance, l'un des diplomates les plus adroits et les plus actifs de ce temps, pour concourir à cette élection. Il excluait du trône Henri IV qu'il nommait un tyran hérétique; il demandait qu'en son lieu et place on choisît un roi catholique qui pût le terrasser et l'exterminer [2].

Pressé par ces autorités et ces nécessités si diverses, Mayenne, dès le commencement de 1592, avait formellement consenti l'élection d'un roi et la convocation d'une

[1] Villeroy, Apol. et disc., p. 207 A. « Le duc de Mayenne ne pou» voit plus maintenir le party sans un roy. »

[2] Brefs du pape Clément VIII dans les Anc. lois françaises, t. XV, p. 37, 38, 39. « Vestræ sunt partes regni istius salutem et catholicæ » fidei causam contueri, cui utrique rei infestus animo atque armis » *tyrannus hæreticus*. Illius furori opponatur virtus regis optimi verèque » christianissimi. Fore enim omnes vident ut hoc facto illius vires » minuantur et planè concidant. »

assemblée d'Etats-généraux chargés de faire l'élection et de déférer la souveraineté. L'incertitude ne portait plus que sur le terme et le lieu de la convocation. Il était impossible que la décision d'une pareille assemblée, pour peu qu'on la rendît respectable par la composition de l'assemblée elle-même, n'eût pas la plus grande autorité, et, dans la lassitude des partis, n'obtînt pas de nombreuses adhésions. Si le choix des députés appelait à la couronne Philippe II ou sa fille, cet acte législatif doublait la force qu'il tirait de ses armées, de son argent, de ses nombreux partisans en France, et pouvait tout emporter et tout décider sur-le-champ en sa faveur. Si l'élection avait lieu en faveur d'un prince de la maison de Guise ou du jeune cardinal de Bourbon, ce candidat catholique, accepté par les royalistes zélés et ambitieux, devenait pour Henri un rival redoutable; la guerre civile se ranimait plus vive que jamais; les deux partis s'affaiblissaient et se minaient l'un par l'autre : Philippe II, survenant à la fin de la lutte avec des forces supérieures, les écrasait tous deux, et subjuguait encore la France, seulement à terme et avec quelques délais, au lieu de le faire présentement et sans remise.

Ces dangers épouvantaient Henri IV, Rosny, Duplessis-Mornay, le chancelier Cheverny, tous les hommes politiques qui avaient sondé le plus profondément la plaie de la France, et qui connaissaient le mieux le secret de la situation. Voici le témoignage de Rosny : « La plus-» part des notables personnages catholiques, tenans le » parti du roy, disoient qu'ils avoient trop temporisé et » trop longtemps supporté un roy huguenot, au préju-» dice de leur conscience. Qu'il falloit le supplier, voire » mesme le sommer de se faire catholique dans un temps » prefixe; et à fautte de ce faire, se joindre à ceux de la » Ligue, et tous ensemble procéder à l'eslection d'un roy

» de leur religion, soit des princes de son sang, ou autres » à défaut de ceux-là. » Duplessis-Mornay écrivait, au mois de mai, dans l'intimité de l'amitié : « Les Ligueurs » et nous, nous sommes sur un précipice, incertains qui » y jettera son compagnon ; en danger, même en le pous- » sant, de tomber en même temps que lui.... Le remède » aux maux de la France ne se peut trouver que dans » une bonne paix, autrefois utile, maintenant plus que » nécessaire. » On voit dans un autre contemporain que les souverains étrangers jugeaient comme les nationaux de l'extrême péril du roi : « Tous ses voisins, dit-il, com- » mençaient desjà à traiter avec lui comme avec un sou- » verain dépossédé. » Enfin, le duc de Rohan, esprit supérieur, qui, au commencement du règne de Louis XIII, jugeait froidement une situation et un péril passés, ajoute : « Philippe II poussa les affaires si avant que le » royaume de France n'est échappé de ses mains que par » miracle [1]. » Quelques publicistes modernes ont prétendu que Philippe II était hors d'état de garder la France, en supposant qu'il pût en faire la conquête, et que la domination espagnole n'aurait pas pris plus racine dans notre pays que la domination anglaise n'était parvenue autrefois à s'y affermir. Nous croyons moins à leurs conjectures qu'au jugement des hommes politiques haut placés et pratiques que nous venons de rapporter, et que confirme une étude approfondie de la situation. Mais même en admettant leur opinion pour vraie, il resterait encore que la délivrance du pays aurait été achetée par une nou-

[1] Sully, Œcon. roy., c. 35, p. 100. — Duplessis-Mornay, Mémoire à Lafontaine, du 16 mai, et lettre au premier président de Rouen, t. v, p. 335, 351. — Madame Duplessis, Mémoires, t. I, p. 211. — Discours de M. le duc de Rohan sur l'affaire de la Ligue, cité dans la Satire Ménippée, t. I, p. 35, édit. 1726. — Cheverny, Mémoires, collect. Michaud, t. x, p. 522 B.

velle guerre et par d'intolérables souffrances, d'une durée indéfinie.

Le miracle qui sauva notre patrie du joug de l'étranger ou de la ruine intérieure, ce miracle, pour reprendre l'expression du duc de Rohan, fut le génie politique et la patriotique abnégation du roi. Il avait épuisé l'un après l'autre tous les moyens de la contrainte pour abattre la révolte, pour rétablir l'ordre et la paix. Depuis son avénement jusqu'à la fin du siége de Paris, il s'était servi plus particulièrement des catholiques et des nationaux. Depuis la fin de l'année 1591 jusqu'à la mauvaise issue du siége de Rouen, il avait employé surtout les Réformés de France, les Réformés de toute l'Europe; il en avait fait le fonds de son armée, de sa force militaire, et il ne s'était aidé des catholiques royaux que comme d'auxiliaires. Avec les uns comme avec les autres, la guerre, les moyens de la force avaient complétement trompé ses efforts et ses espérances.

Il ne lui restait plus que deux moyens de mettre fin à une guerre civile de trente années, et de retenir le pays qui glissait vers l'abîme. Le premier était d'amener Mayenne et la Ligue à poser les armes, à se réconcilier avec lui, et d'opposer à l'Espagnol les partis réunis au moins dans cette pensée. Dès qu'il vit le siége de Rouen mal tourner, il entama des négociations, qui durèrent pendant les trois mois d'avril, de mai et de juin 1592. Il poussa les concessions jusqu'aux dernières limites pour obtenir une paix indispensable.

Mayenne, ses parents, les principaux seigneurs de la Ligue élevèrent alors des prétentions qui révèlent à la fois combien ils avaient hardiment exploité la religion et les croyances du peuple, au profit de leur ambition; quels projets féodaux nourrissait alors la haute noblesse; dans quel affaiblissement étaient tombés le parti et la puis-

Digitized by Google

sance du roi pour que l'on osât élever de pareilles prétentions; enfin quel échec irréparable devaient subir les principes de force et de grandeur du pays, la liberté civile, la liberté religieuse, si la Ligue était appelée à dicter des lois.

Mayenne exigeait d'abord : 1° que si l'on voulait permettre aux Réformés de demeurer dans le royaume, ce ne fût que par un édit de tolérance, limité à un certain temps, sauf à le proroger s'il était jugé à propos; 2° que les Réformés fussent exclus de tous les emplois civils et militaires, de tous les honneurs et dignités. Ainsi les Calvinistes pouvaient être chassés de leur patrie d'un jour à l'autre, et, en attendant, ils étaient traités comme des coupables et des maudits.

Après les propositions religieuses mises en avant par Mayenne, venaient les propositions politiques qui les valaient bien. Voici le tableau des gouvernements que Mayenne et les chefs de la Ligue exigeaient, l'énoncé des conditions auxquelles ils entendaient les tenir, l'indication des charges et dignités, le chiffre des sommes d'argent qu'ils réclamaient.

Princes de la maison de Guise.

Mayenne. . .	La Bourgogne, plus le Lyonnais, Forez, Beaujolais, enlevés à Nemours.
D'Aumale . .	La Picardie.
Guise. . . .	La Champagne.
Mercœur. . .	La Bretagne.
D'Elbœuf. . .	Le Bourbonnais et la Marche.
Nemours. . .	La Provence, en échange du Lyonnais.

Principaux seigneurs de la Ligue.

Joyeuse . . .	Le Languedoc.

De Rosne. . .	L'Ile-de-France, moins le Vexin Français.
Villars . . .	La Normandie, moins le Vexin Normand.
La Chastre. . .	L'Orléanais et le Berry.
Saint-Paul. . .	Le Rethelois et la lieutenance de la Champagne.

Cela ne faisait pas moins de treize provinces et gouvernements.

Quelques autres chefs de la Ligue moins puissants devaient être satisfaits par des gouvernements de portions de provinces ou de villes. A leur tête on comptait d'Alincourt, qui recevait le Vexin français et le Vexin normand; et Boisdauphin, qui obtenait les villes de Laval et de Sablé.

Les chefs de la Ligue voulaient obtenir ces diverses provinces à *titre héréditaire ;* avoir chacun dans leur gouvernement la nomination des gouverneurs des villes, des magistrats, des archevêques, évêques, abbés ; la disposition des garnisons à l'entretien desquelles seraient affectés les taillons et tailles des provinces. Ainsi ils ôtaient à la couronne tous les droits régaliens et se les appropriaient. De plus, ils demandaient, Mayenne la lieutenance générale ou la charge de connétable ; et les autres, quatre charges de maréchaux de France. Enfin ils exigeaient que pour vingt d'entre eux le roi payât toutes leurs dettes, et leur fît des pensions proportionnées à la qualité de chacun d'eux; la seule pension annuelle du duc de Mayenne montait à 300,000 francs de ce temps, environ un million d'aujourd'hui [1]. On voit ce qu'il y

[1] Sully, Œcon. royales, c. 40, p. 113, 114, rapporte le texte même des conditions. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 189 B, 190. Madame Duplessis, Mémoires, t. I, p. 219, 220, 221, donne le résumé des demandes de Mayenne et des chefs de la Ligue. — Pour l'hérédité des

avait d'ambition et d'avidité cachée sous ce zèle religieux des chefs de la Ligue.

Comme il était impossible au roi, ainsi que le faisaient remarquer les négociateurs, de traiter les princes du sang et les principaux seigneurs qui l'avaient reconnu et soutenu depuis son avénement, plus mal que les ligueurs qui l'avaient combattu, il fallait alors qu'il accordât encore dix gouvernements en toute souveraineté :

Au duc de Montpensier.	Au duc de Montmorenci.
Au comte de Soissons.	Au duc de Nevers.
Au prince de Conti.	A Lesdiguières.
Au maréchal de Biron.	A la Trémoille.
Au maréchal d'Aumont.	Au duc d'Épernon [1].

Le duc d'Épernon, après la mort de son frère La Valette, réclamait le gouvernement de Provence, qui lui avait été donné autrefois par Henri III, et qu'il prétendait ajouter à celui d'Angoumois. Joignant les anciens soldats de son frère aux troupes nouvellement levées par lui, il commandait à 10,000 Gascons qui ne reconnaissaient d'autorité et de volonté que la sienne. C'était sans contredit l'un des chefs qui avaient alors le plus de disposition à tout exiger, et le plus de moyens de tout obte-

gouvernements, Sully, p. 114 A. « Le président Jeannin respondit au » sieur de Villeroy par lettres du 8 mai 1592, du camp de Caudebec,... » que M. du Mayne et les autres princes se plaindroient qu'il n'avoit » point esté parlé des villes de seureté qui estoient demandées, ny » des engagements des domaines de *provinces dont ils auroient les gou-* » *vernements*, ny de *les rendre héréditaires à leurs enfants*, dont il » (Mayenne) avoit souvent discouru avec luy. » — Villeroy, Apol. et disc., p. 189 B-193.

[1] Réponse de Duplessis aux propositions de Mayenne et des princes de la Ligue, dans les mémoires de Duplessis, t. I, p. 220. « Viendroient » à plus forte raison les princes du sang qui ne vouldroient pas avoir » moins acquis en bien servant, que les aultres en faisant au pis. » — P. Cayet, l. IV, p. 386, 387. Bouche, Hist. de Provence, l. X, p. 768 et suiv., pour d'Épernon.

nir. Si on lui ôtait la Provence pour l'attribuer à Nemours, il fallait le récompenser en lui accordant un autre gouvernement.

Il n'existait alors que vingt-trois gouvernements en France. Si treize étaient donnés aux chefs de la Ligue et dix aux seigneurs royaux, en toute souveraineté, de compte fait, il n'en restait pas un seul pour Henri, et, comme le dit un contemporain, « il n'y avait désormais » rien en France de moins roi que le roi[1]. » La couronne n'avait plus même le domaine des premiers Capétiens, l'Ile-de-France et l'Orléanais. La conséquence de cette révolution territoriale était bien autre chose que la ruine de la grandeur d'un homme, que la ruine même d'une institution, de la royauté : c'était la destruction de l'unité territoriale et nationale, c'était le déchirement de la France en morceaux. Et cependant le renversement de ce pouvoir central et régulateur, qu'on nommait la royauté, était à lui seul une calamité publique. En effet, il entraînait pour les masses la perte de la liberté civile : déjà du côté de la Ligue, comme du côté du parti royal, les seigneurs, ne trouvant plus de répression, inauguraient leur nouveau pouvoir féodal par les exactions et les tyrannies les plus odieuses exercées contre le peuple des campagnes.

Henri ne pouvait accepter ces conditions, donner les mains à ces désastreuses mesures. Il consentait bien, selon l'expression de ses négociateurs, « à se couper un » bras pour sauver le corps. » Il offrait donc d'abandonner à Mayenne et à ses descendants la Bourgogne en toute souveraineté. Il promettait encore d'abandonner aux principaux seigneurs de la Ligue les gouvernements dont ils étaient maîtres. Mais il refusa à Mayenne et le gouvernement de Lyonnais, Forez, Beaujolais, et la lieu-

[1] Mémoires de Madame Duplessis, p. 220.

tenance-générale. Il refusa pareillement aux grands de la Ligue de leur accorder l'hérédité et l'exercice des droits régaliens dans les provinces; les réduisant aux prérogatives et au pouvoir de gouverneurs, c'est-à-dire d'officiers dépendant de la couronne, et soumis au pouvoir central de la royauté [1]. Mayenne et les seigneurs de son parti se flattèrent que la continuation de la guerre civile leur livrerait ce que Henri leur déniait. Mayenne en particulier ayant obtenu, par le traité même entamé avec le roi, quelque relâche et quelques concessions temporaires de la part des Espagnols, revint avec prédilection aux troubles, qui le maintenaient dans le premier rang, dans la royauté dissimulée de la lieutenance-générale, et qui lui promettaient de s'y affermir. Dès le commencement du mois de juillet 1592, Henri s'aperçut que les négociations avec les chefs de la Ligue n'amèneraient aucun résultat satisfaisant, et il dut chercher ailleurs les moyens de pacifier le royaume et de combattre l'Espagnol [2].

Le dernier moyen qui lui restait était de détacher les peuples de la Ligue de leurs chefs, de les gagner, de les attirer à lui par son abjuration, et par la séduction légitime de la paix qu'ils désiraient ardemment, tandis qu'il les pousserait à la soumission en continuant à les presser par ses armes, et en augmentant momentanément leurs souffrances.

Le changement de religion consenti par lui l'aurait, au début de son règne, déshonoré sans profit : les peuples de la Ligue n'y auraient vu que le désir d'acheter un

[1] Mémoires de Madame Duplessis, t. I, p. 221, 222. — Sully, c. 40, p. 114 A.

[2] Mém. de Madame Duplessis, p. 230. — Mém. et corr. de Duplessis, t. V, p. 326, 327, 345 La note mise par avance aux deux premières pages doit être rejetée à la page 345 et à la fin de juin. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 195-201.

Digitized by Google

royaume par une apostasie, et l'auraient méprisé sans se soumettre. Maintenant, après trois années durant lesquelles il avait épuisé tout ce qu'il était possible humainement de faire par la guerre et par les négociations pour pacifier le royaume, le changement de religion paraissait à tous les hommes de bonne foi, à tous les bons citoyens, la dernière planche de salut qui restât à la France, et l'abjuration du roi, appelée par leurs vœux, devait être reçue avec reconnaissance. Cette abjuration répugnait à sa conscience [1], blessait les susceptibilités de son honneur; mais après un sérieux examen, il jugea que le premier devoir d'un prince était de sauver à tout prix l'État dont la Providence lui avait confié le gouvernement, et il surmonta ses répugnances. Or l'abjuration était de tous les moyens le plus sûr de tirer la France de ses nombreux et pressants périls; parce que si elle refroidissait à son égard les huguenots de France et les réformés d'Europe, avec lesquels il n'avait pu conquérir son royaume, elle lui donnait la majorité nationale, et mettait à néant les intrigues et les cabales des partis. En effet, elle ôtait à la Ligue sa raison d'être, son principe vital, ses plus puissants soutiens. A Paris et dans les villes ligueuses, il existait bien des gouverneurs, des magistrats municipaux, une portion de la populace, déterminés à rester ennemis du roi, quoi qu'il fît; mais ils étaient en minorité, et ils se partageaient d'ailleurs entre Mayenne, les grands ambitieux, les Espagnols. La grande majorité se composait des ligueurs français et des Politiques dans le parti de la Ligue,

[1] C'est ce que prouvent les témoignages réunis de Villeroy, t. XI, p. 183 B, et de Duplessis, t. V, p. 232 et suiv. La boutade : *Paris vaut bien une messe*, n'est pas de Henri IV, mais de Sully, ainsi que l'a montré M. Edouard Fournier, dans son livre de l'*Esprit dans l'histoire*. Le mot : « *Ce sera dimanche que je fairay le sault périlleux,* » est bien de Henri IV; mais nous établirons plus tard qu'il ne prouve rien contre les sentiments sérieux et durables du roi.

Digitized by Google

des catholiques royaux et des Politiques dans le parti de Henri. Les ligueurs français, ruinés par la guerre, las de l'anarchie et du despotisme de leurs chefs, détestant et redoutant la domination étrangère, soupiraient après le rétablissement de l'autorité royale qui devait les délivrer de tous ces maux : séparés de Henri par la seule barrière de la religion, ils n'attendaient que le moment où il se ferait catholique pour lui porter avec effusion leur obéissance. Dans les deux partis, les lumières supérieures des Politiques adoptaient également la souveraineté d'un prince dissident et d'un prince orthodoxe. Enfin, parmi les catholiques royaux, la conversion du roi coupait dans leur racine même le Tiers-parti, les intrigues des princes du sang, des seigneurs ambitieux, des catholiques zélés. Car qui pouvait songer au jeune cardinal de Bourbon, ou au comte de Soissons, dès qu'ils n'auraient plus sur Henri l'unique avantage du catholicisme? Or, ces trois partis, les catholiques royaux, les Politiques, les ligueurs français, formaient de beaucoup la majorité nationale, et, dans un mouvement général, comme il était arrivé lors de la révolte de la Ligue, comme il arrive toujours en France, ils devaient entraîner tous les autres.

Les dispositions des Parisiens étaient pour le roi un puissant encouragement à entrer dans les voies de la conciliation. Nous avons vu, dès la fin de l'année 1591, la moitié de la Ligue française, dont le principal représentant était Daubray, passer aux Politiques [1]. Durant les premiers mois de 1592, la défection fit des progrès, et s'organisa en parti armé d'abord pour la défense des intérêts sociaux et nationaux, mais bientôt après pour le triomphe de la cause du roi. Les Seize, privés de leurs chefs, mais épargnés en masse par Mayenne, avaient renoué presque aussitôt leurs relations avec les Espagnols

[1] Voyez ci-dessus, p. 297, 298.

pour leur livrer Paris et la France, avaient annoncé ne reconnaître ni l'autorité, ni la puissance judiciaire du Parlement, avaient menacé de nouveau la classe bourgeoise. Du mois de janvier au mois de mai, les anciens Politiques, les ligueurs français devenus Politiques, se constituèrent en état d'association ayant ses assemblées, son point de réunion chez les colonels qui devaient, chacun dans leur quartier, s'opposer aux Seize et aux Espagnols et les combattre. Cette pratique fut si bien menée et conduite, qu'au mois de mai 1592, treize des seize colonels, tous les quarteniers, excepté quatre, grand nombre de capitaines et de bourgeois, tout le Parlement, excepté cinq de ses membres, avaient embrassé ce parti. Dans ce même mois de mai, ils donnèrent une preuve éclatante de leur force et de leur résolution contre les Espagnols [1]. Si le roi parvenait à se concilier ceux des habitants qui restaient encore dans la Ligue française, qui continuaient à exiger qu'il changeât de religion, il gagnait alors toute la population de Paris, à l'exception des Seize et des rares partisans de Mayenne.

Henri l'attira puissamment à lui par la première démarche qu'il fit pour se rapprocher de l'Eglise catholique. Dans les conférences pour la paix, qui eurent lieu entre ses négociateurs et ceux de Mayenne, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin du mois de juin de cette année, il fut convenu « qu'il prendrait un temps préfix pour se faire instruire, avec désir et intention de s'unir et joindre à l'Église catholique ; en outre, qu'il autoriserait les seigneurs de son parti à députer vers le pape pour l'informer de son intention, et concerter avec lui les moyens de son instruction. » On nomma cet accord l'*expédient* [2]. En dehors de l'abjuration formelle, c'était la plus grande

[1] P. Cayet, l. IV, p. 394, 395, d'après les récits détaillés du temps.
[2] Correspondance de Duplessis avec le roi et autres, t. V, p. 232-345,

avance qu'il pût faire, qu'il eût encore faite aux catholiques, puisqu'il annonçait l'intention d'en venir prochainement à l'exécution. La nouvelle en fut bientôt répandue partout, et disposa d'une manière très sensible les masses en sa faveur.

Il résolut d'attaquer leurs résolutions par un autre côté, de les décider à se séparer de la révolte et à se soumettre, en employant les moyens de la contrainte, en même temps que ceux de la persuasion. Il renonça contre Paris et les principales villes de la Ligue à la guerre des batailles et des siéges, avec des armées coûteuses ; il leur fit la guerre de la gêne et des privations, au moyen des blocus avec des postes fortifiés. En interceptant pour elles le cours des grandes rivières, il les priva de la plus grande partie de leurs provisions et de tout commerce. Ainsi, dès le 12 mai, il fit fortifier Quillebeuf, à l'embouchure de la Seine, de manière à empêcher tous les navires, grands et petits, de remonter jusqu'à Rouen. Mayenne fit un grand effort pour prendre Quillebeuf et pour délivrer Rouen; mais il échoua contre l'héroïque résistance des habitants et du gouverneur Bellegarde (20 juillet). Le roi prit contre plusieurs grandes villes de la Ligue des mesures coercitives analogues à celles adoptées contre Rouen. Par une surveillance plus active, il amena les gouverneurs commandant dans les villes royales, situées autour de Paris, à ne plus laisser passer des vivres, moyennant argent : dès lors tous les passages des convois furent interceptés, hormis deux, celui du côté de Dreux, et celui du côté de Château-Thierry par la Marne. Henri coupa ce dernier, pendant les mois d'août et de septembre, en faisant construire à Gournay, dans une île de la Marne, à trois lieues au-dessus de Paris, un nouveau fort, dont il donna la garde à l'incor-

et principalement 270. — Mémoires de Madame Duplessis, t. I, p. 217-229. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 182-197.

ruptible Odet, fils de La Noue : ses soldats nommèrent ce fort *Etrille-badauds*[1].

La disette rentra dans Paris, la ville s'émut profondément; les anciens et les nouveaux Politiques se réunirent le 28 septembre chez l'abbé de Sainte-Geneviève. On est heureux de retrouver dans cette circonstance l'intervention du clergé gallican, du clergé éclairé, et les sages inspirations de l'évêque Mr. de Gondy. Il fut décidé que, pour échapper à de nouveaux désastres et finir les misères de Paris, il fallait faire la paix et reconnaître le roi, qui recevrait les habitants humainement et les laisserait jouir de l'exercice de la religion catholique romaine. Ils convinrent de travailler à sa reconnaissance, en faisant tout ce qui serait en leur pouvoir pour son avancement, et pour la ruine de ceux qui voudraient y contredire. A l'effet de s'entendre, de concerter leurs mesures, de prendre le signal et le mot du guet, ils désignèrent les maisons de quatre colonels, entre lesquels Daubray, dans les quartiers de l'Université et de la Cité, du Louvre, des Halles, de la Grève. Les Ligueurs français suivirent ce mouvement, quoique de plus loin, en décidant qu'il y avait lieu de lui envoyer une députation pour le *semondre* de se faire catholique, et le reconnaître après son abjuration : de là leur vint le nom de *Sémonneux*[2].

Henri donna une nouvelle satisfaction à leurs scrupules religieux, imprima une nouvelle force au mouvement de défection qui se manifestait au sein de la Ligue, en envoyant, le 4 octobre, comme ambassadeur au pape Clément VIII, le cardinal de Gondy et le marquis de Pisany. Il les chargeait de témoigner au pontife : « Qu'il ne

[1] P. Cayet, l. IV, p. 371-374, 393 B. — Thuanus, l. CIII, § 7, t. V, p. 132. — Lestoile, p. 94 A.

[2] P. Cayet, l. IV, p. 395 A, les deux dernières lignes, et B. — Lestoile, p. 95 B, lignes 1, 2.

» serait rien omis de sa part pour contenter le pape et les » catholiques qui affectionnaient son instruction. » A ces avances, il joignit une lettre adressée par lui-même à Clément VIII. Enfin il obtint de Venise et du grand-duc de Toscane qu'ils emploieraient leur médiation et leur crédit pour ménager sa réconciliation avec le Saint-Siége[1].

L'effet de ces mesures, combinées avec les nouvelles dispositions militaires prises par le roi, ne se fit pas attendre. Le 11 octobre, le Parlement de Paris rendit un arrêt portant que Molé et Séguier seraient députés au duc de Mayenne pour lui exposer la misérable condition de Paris et l'extrémité à laquelle les habitants étaient réduits. Cette première démonstration, partie du Parlement, fut suivie d'une autre beaucoup plus sérieuse faite par la bourgeoisie. Un grand nombre de bourgeois, anciens et nouveaux Politiques, se réunirent sur divers points de la ville, et mirent en avant la proposition de traiter avec Henri, et d'obtenir de lui la liberté du labourage et du commerce pour Paris et les autres villes de la Ligue. En conséquence, à la suite d'assemblées particulières des quartiers, ils allèrent à l'Hôtel-de-ville demander une assemblée générale pour prévenir les malheurs qui les menaçaient (12, 16, 21 octobre). Le mouvement de la population allait à priver Mayenne du droit de guerre et de paix, à détruire sa lieutenance-générale, à se soumettre au roi[2].

Mayenne, pour conjurer ce danger, accourut à Paris le 24 octobre avec un corps de cavalerie et les troupes composant les garnisons de deux villes voisines. Les réunions et les délibérations des bourgeois continuèrent,

[1] Lettres missives du 8 octobre au pape et au grand-duc de Toscane, t. III, p. 674-677. — Thuanus, Hist., l. CIII; Mém., t. XI, p. 356 A. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 199 B.

[2] Lestoile, p. 95 A, dernier paragraphe, et B, § 1 et dernier; p. 96 A, § 1; Supplém., p. 98 A.

malgré sa présence. Dans les assemblées particulières des quartiers de Paris, treize sur seize décidèrent que l'on sommerait le roi de Navarre de se faire catholique, parce que le seul motif de la religion séparait de lui le plus grand nombre de ses sujets, lesquels n'attendaient que d'être rassurés dans cette crainte pour poser les armes. Ils demandèrent en même temps que l'on traitât avec lui de la liberté du commerce et du trafic. Cette résolution, prise le 26 octobre, dut être portée par leurs députés à l'assemblée générale de l'Hôtel-de-ville. Le lendemain 27, la Cour des comptes prit les mêmes conclusions, et chargea son président d'Ormesson de les porter à Mayenne, et d'insister auprès de lui pour qu'il avisât à faire la paix [1].

A cet entraînement de la bourgeoisie vers la conciliation et vers l'autorité légitime, Mayenne opposa tous les moyens de résistance que lui offrirent le pouvoir exécutif dont il était détenteur, sa politique rusée, son alliance intermittente avec l'Espagne et Rome, ses ennemies il est vrai, mais plus ennemies du roi, habituées à se réunir avec lui contre Henri, dans les moments de péril commun, sauf à le combattre lui-même plus tard, quand la victoire serait acquise. Il opposa ses troupes et la garnison espagnole à toute manifestation armée de la population parisienne. Le nouveau légat, le cardinal Séga, avait reçu du pape un bref daté du 15 avril, par lequel il était délégué pour procurer l'élection d'un roi catholique, à l'exclusion de Henri, qui, disait le bref, persécutant les catholiques, les animant tous les jours les uns contre les autres, protégeant les hérétiques, ne pouvait jamais remplir le trône de France. Mayenne, à l'aide de la surprise et peut-être de la complaisance de trois des quatre présidents qu'il avait nommés l'année précédente, fit enregistrer au Par-

[1] Lettres missives du 24 octobre, t. III, p. 693. — Lestoile et son Supplém., p. 96 A, 98 A. — Mém. de Marillac, t. XI, p. 546 B.

lement, le 27 octobre, les facultés du légat, qui comprenaient précisément l'élection d'un roi catholique. Les prédicateurs tonnèrent dans toutes les chaires contre les Politiques et les Sémonneux. Aux fêtes de la Toussaint, Boucher et Cueilly les excommunièrent et les privèrent des sacrements dans leurs paroisses : les Seize les insultèrent et les menacèrent partout. La Sorbonne déclara que toute proposition tendant à traiter avec le Béarnais et à le presser d'embrasser le catholicisme était inepte, séditieuse et impie (3 novembre).

Cette croisade contre Henri et contre la paix n'intimida ni n'arrêta les bourgeois. Ils firent deux assemblées générales à l'Hôtel-de-ville, le 31 octobre et le 4 novembre, dans lesquelles furent agitées les deux propositions : 1° de traiter avec le roi de Navarre de la paix pour obtenir le commerce et le trafic libres, et rendre ainsi les vivres et les denrées au peuple « tant atténué et nécessi- » teux qu'il n'en pouvoit plus ; » 2° d'inviter Henri à se faire catholique pour mettre fin aux troubles. Mayenne survint pendant la délibération du 4 novembre. Il annonça que Paris ne pouvait traiter avec Henri sans les autres villes de la Ligue, sans les princes lorrains et les seigneurs de l'Union ; que les États-généraux qui allaient prochainement s'assembler décideraient de tous les grands intérêts du parti et de la France : il ajouta qu'il traiterait en ennemi quiconque proposerait désormais d'entrer en accommodement avec le roi de Navarre, de l'inviter ou de le sommer de se faire catholique. A ce mot, l'assemblée se leva et se rompit, estimant sa liberté opprimée par ce langage. La bourgeoisie suivit son dessein avec une fermeté inébranlable. Une nouvelle assemblée se réunit le 6 novembre, et, malgré la présence de Mayenne, elle décida qu'une députation serait envoyée au roi « pour ob- » tenir la liberté du commerce et du trafic en ce royaume,

» sans laquelle l'on ne pouvoit plus subsister en attendant » sa venue, ce que le duc fut contraint d'agréer contre » son intérêt et son intention [1]. » En effet, des négociations s'ouvrirent avec le roi, que la Ligue française avait dû jusqu'alors, en sa qualité d'hérétique, combattre à outrance sous peine de sacrilège : la barrière entre lui et le peuple était renversée ; un premier pas, et un pas immense, était fait vers la paix, qui devait détruire la lieutenance-générale et la puissance usurpée de Mayenne.

Quelques jours après, le Parlement royaliste et politique de Châlons rendit un arrêt conservateur des droits et de l'autorité de Henri, seconda les dispositions de la bourgeoisie de Paris, et augmenta les chances de salut du pays. L'arrêt du Parlement de Châlons rendu le 18 novembre portait, que les rebelles, après avoir tenté d'usurper la couronne par une guerre qui avait couvert la France de sang et de ruines et y avait introduit l'Espagnol, s'efforçaient maintenant d'obtenir, par l'élection d'un roi, ce que les armes et la victoire n'avaient pu leur donner ; que leur entreprise, contraire à la loi de Dieu, aux principes de la primitive Église, aux libertés de l'Église gallicane, devait amener la ruine de l'État par la violation de la loi fondamentale relative à la succession, en armant à tout jamais la moitié de la nation contre l'autre ; qu'ils soutenaient et autorisaient l'élection projetée et l'usurpation qui devait la suivre d'une bulle du pape et des pouvoirs ou facultés du légat. En conséquence, le Parlement donnait un ajournement personnel contre le légat, et déclarait criminels de lèse-majesté tous ceux qui assisteraient aux États de Paris [2].

[1] Thuanus, l. CIII. Dans la traduction t. XI, p. 509. — Lestoile, p. 96 B, 97 A, 99 A et 93 A ; Supplém., p. 102 A, B, pour le texte de la décision de la Sorbonne. — Mémoires de Marillac, t. XI, p. 547 B. — Mémoires de la Ligue, t. V, p. 175. — Mémoires de Cheverny, t. X, p. 519 A. — P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 111-116.

[2] Mémoires de la Ligue, t. V, p. 176-178. — P. Cayet, l. IV, p. 406.

La fortune des armes qui avait abandonné Henri au siége de Rouen et à Craon, durant les premiers mois de cette année, lui revint dans les derniers mois de 1592, et aida heureusement les Parlements, la bourgeoisie et le roi. Turenne, auquel Henri avait l'année précédente procuré la main de l'héritière de Bouillon et la principauté de Sédan, paya en 1592 sa dette de reconnaissance au roi et à la France, par les avantages qu'il remporta sur le duc de Lorraine. Ce prince, après avoir menacé et ravagé la Champagne pendant une partie de cette année, fit attaquer la petite ville de Beaumont par son grand maréchal d'Amblize et une armée de 2,800 hommes. Bouillon la mit en déroute le 14 octobre, lui tua sept cents hommes, lui fit quatre cents prisonniers, délivra Beaumont, et au commencement de décembre enleva au duc de Lorraine la ville de Dun, située à huit lieues de Sédan. En Languedoc, tous les gouverneurs royaux des provinces voisines, ayant compris que la prise de Villemur ouvrirait à Joyeuse et à l'invasion espagnole les provinces centrales du royaume, se réunirent pour sauver cette place. Ils attaquèrent l'armée de Joyeuse composée de 6,000 soldats, la plupart fournis par Philippe II, en tuèrent deux mille, dispersèrent le reste, réduisirent Joyeuse lui-même à une fuite honteuse dans laquelle il trouva la mort (19 octobre). Son frère, le capucin Ange de Joyeuse, prit le commandement après lui ; mais le parti hispano-ligueur, considérablement affaibli, sollicita une trève du gouverneur royal Montmorenci, et fut désormais réduit à l'inaction. En Provence, d'Épernon releva le parti royal et reprit Antibes au duc de Savoie. En Dauphiné, Lesdiguières avec les moyens les plus restreints, avec une armée de quatre ou cinq mille hommes, conçut et exécuta le dessein d'un grand capitaine. Pour arracher le duc de Savoie de la Provence et du Dauphiné, il porta la guerre en Savoie.

Il entra dans ce pays le 26 septembre, se saisit d'abord de la Pérouse, vainquit les Savoyards à Vigon, leur enleva Staffarde et Briqueras, les défit de nouveau à Garzigliana, et conquit Cavours (5 décembre). Il fortifia avec soin cette place et Briqueras, et établit ainsi les Français à seize milles de Turin, au cœur des États du duc. A la fin du XVIe siècle, la guerre ne présente pas une suite d'opérations plus hardies et plus heureuses tout ensemble [1].

Les affaires de la Ligue et de l'Espagne commençant ainsi à se défaire partout, comme parlent les contemporains, Mayenne et Philippe II tentèrent de les rétablir par la prompte convocation des États-généraux et l'élection d'un roi. Cette mesure devait à la fois affaiblir Henri en lui suscitant un compétiteur, et rendre à l'Union de la cohésion et de la force, en lui donnant un chef qui tirerait son autorité et sa puissance des suffrages d'une assemblée en apparence nationale. L'élection ouvrait de plus une nouvelle carrière aux prétentions du lieutenant-général et du roi catholique.

Mayenne, qui avait annoncé les États-généraux dès 1589, les avait éludés pendant deux ans, espérant que la victoire et les intrigues lui livreraient la souveraineté. Au mois d'août 1591, il avait réuni quelques députés à Reims; mais ce n'était là que le vain simulacre d'une assemblée. En 1592, il lui avait fallu en venir aux effets, à une convocation sérieuse. En effet, d'une part, il était lié par les engagements solennels pris à Lihons-Saintot, et il avait besoin plus que jamais des secours de l'Espagne pour résister à Henri; d'un autre côté, un vote national lui était nécessaire pour arrêter la défection au sein de la Ligue [2].

[1] Mém. de la Ligue, t. v, p. 153-168, 179-182, 778-789. — P. Cayet, l. IV, p. 390-393, 381-389. — Thuanus, lib. CIII, §§ 16, 17, t. v, p. 150-154.

[2] Voyez les nominations de députés à Paris, au mois de mai, pour

Le duc de Parme voulait que l'on tînt les États-généraux à Reims ou à Soissons, villes voisines de la Flandre, tandis qu'il entrerait dans le royaume avec une armée de 20,000 hommes. La plupart des députés devaient être gagnés d'avance par l'or de l'Espagne ; et le 30 mai 1592, Farnèse s'entendit avec Diego d'Ibarra pour la répartition d'une somme de 200,000 écus entre ceux qui avaient des chances à la députation. En supposant que l'assemblée se montrât moins docile que ne l'espéraient les Espagnols, elle devait être domptée, asservie par leurs troupes. Cette armée mettrait en même temps à la raison Mayenne et les grands de la Ligue, et réduirait les peuples à l'obéissance passive par la force. Elle se saisirait facilement de Reims ou de Soissons pendant la tenue des États qu'elle serait chargée de protéger, et de là étendrait la domination absolue de Philippe sur Meaux et sur Paris, déjà occupés par ses garnisons, intimidés et entraînés par le vote des États-généraux. Toutes les forces, tout l'argent, dont le roi catholique pourrait disposer ultérieurement, seraient employés à consolider et à étendre l'occupation

Mayenne connut ce vaste et formidable projet, dont ses coupables liaisons avec l'Espagne fesaient remonter, pour une si large part, la responsabilité jusqu'à lui. Il essaya de le traverser en concluant d'abord avec tous les princes de la maison de Lorraine un pacte de famille pour la défense de leurs communs intérêts, et en arrêtant ensuite, d'accord avec eux, que les États-généraux, selon le conseil de Jeannin et de Villeroy, seraient assemblés à Paris, où la présence de 40,000 bourgeois armés rendait bien plus difficile et bien plus aventureuse une violence contre

l'assemblée du mois d'août 1591, Lestoile, p. 54 B. — Villeroy, t. XI, p. 176 A. — Lettre de Mayenne du 13 novembre 1591. — Extraits des registres de l'hôtel de ville de Reims, cités dans l'Appendice des États-généraux de 1593, p. 792, 795.

les députés de la Ligue (1er octobre). Mais le duc de Parme protesta contre cette résolution, en faisant entrer en France l'avant-garde de l'armée espagnole (20 novembre). On ne voit pas que Mayenne, qui manquait déjà de forces suffisantes pour résister aux attaques du roi seul, ait eu à sa disposition un seul régiment pour protéger la mesure relative à la tenue des États-généraux à Paris, ni pour s'opposer aux conquêtes du duc de Parme dans la Champagne, la Picardie, l'Ile-de-France. Il se lançait lui-même et jetait le royaume dans l'inconnu, et pouvait n'en sortir que pour trouver un abîme.

Un événement, où se marque la protection visible de la Providence envers la France, la tira du nouveau et grave danger où la précipitait Mayenne. Dès le 11 octobre, le duc de Parme avait éprouvé à Bruxelles les mortelles conséquences de la blessure dont il avait été atteint sous Caudebec. Le 2 décembre, il succomba à Arras, au moment même où il avait commencé et où il pressait sa troisième invasion dans le royaume. Philippe II perdait en lui le seul capitaine dont les talents pussent lui assurer de grands et durables succès dans la guerre de France. Il perdait le seul homme dont la gloire et l'ascendant imposassent dans les Pays-Bas à l'armée espagnole mal payée : aussi après sa mort, elle se dispersa, se mutina, mit au pillage les villes de la Flandre, et particulièrement Maubeuge. De plus, sa mort rompait le seul lien qui tenait unis les soldats italiens et les soldats espagnols : dès lors les Italiens se prirent contre les Espagnols d'une haine irréconciliable, et servirent Philippe avec une désaffection et une mollesse que tout son despotisme ne put vaincre. Enfin Farnèse, dont les talents politiques égalaient les talents guerriers, avait une connaissance et une expérience des affaires, des hommes, des partis en France, qui manqua complétement au duc

de Féria, son successeur. Dans le temps que Philippe éprouvait cette perte irréparable, il voyait le désordre et l'épuisement dans ses finances se développer d'une manière alarmante, et il était réduit à n'envoyer à ses ministres que le tiers des sommes nécessaires aux affaires de France [1]. Au milieu de la dissolution imminente et déjà commencée de la Ligue, le roi catholique avait à recourir à des mesures d'une énergie et d'une puissance extraordinaires s'il voulait se saisir de la souveraineté en France, comme l'avait supérieurement vu le duc de Parme. Et contrairement à ce qu'exigeaient le temps et l'état des partis, les moyens de la force et ceux de la politique s'affaiblissaient tous à la fois entre les mains de Philippe II.

Nûment et absolument, cette décadence des affaires de l'Espagne, sans détruire entièrement, diminuait le danger qu'avait couru l'indépendance de la France, du temps de Farnèse. Mais pour qu'elle ne profitât pas à l'ambition de Mayenne, échappé aux étreintes de Philippe, autant qu'elle servait à l'intérêt du pays; pour qu'elle ne fournît pas au duc les moyens de ranimer et d'éterniser la guerre civile; pour que la supériorité du parti royal et national, du parti de la paix, devînt décisive, il fallait que ce parti ne perdît pas du côté des nationaux ce qu'il gagnait du côté des étrangers : il fallait que les dispositions de la Ligue française ne changeassent pas; qu'elle restât attachée au roi et aux Politiques; que Mayenne ne parvînt pas à la ramener vers lui, et à débaucher à Henri le Tiers-parti et les catholiques zélés.

Mayenne fit une dernière tentative, un suprême effort

[1] Pour ces deux paragraphes, papiers de Simancas, cote A, 57/498. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 201 B, 202. — Lestoile et son Supplém., p. 97, 103 B. — P. Cayet, l. IV, p. 403-405. — Lettres missives des 7 et 21 décembre, t. III, p. 708, 710.

pour ranimer l'ardeur et le dévouement des ligueurs guisards, et pour regagner et rattacher à sa cause les ligueurs français. En traitant avec les premiers, il s'adressa à l'intérêt personnel : parmi les seigneurs qui avaient suivi sa fortune et celle de sa famille, il éleva à la dignité de maréchaux de France La Chastre, de Rosne, Boisdauphin, Saint-Pol, et à celle d'amiral Villars, le défenseur de Rouen : cette nomination, faite dès le mois de décembre 1592, reçut sa publicité et sa consécration en Parlement au mois de janvier de l'année suivante. Avec les ligueurs français, Mayenne fit agir d'autres mobiles. Le 22 décembre, il obtint du Parlement de Paris un arrêt qui cassait celui du parlement de Châlons, comme portant atteinte au respect dû au Saint-Siége. Ses émissaires envoyés à Rome, joignant leurs importunités à celles des ministres espagnols, empêchèrent Clément VIII d'accueillir les avances du roi et de prêter une oreille favorable à ses ambassadeurs Gondy et Pisany. Boucher et les prédicateurs de la Ligue eurent grand soin d'en répandre la nouvelle à Paris du haut des chaires, et intimidèrent la conscience des catholiques, en prétendant qu'ils ne pouvaient reconnaître Henri et traiter avec lui, sans fouler préalablement aux pieds l'autorité du pape (27 décembre). En même temps arrivait à Paris le cardinal Pelevé, archevêque de Reims, qui devait présider dans les États de la chambre du clergé, et qui, animé contre le roi d'une haine irréconciliable, essaya de la communiquer à plusieurs des chefs de la bourgeoisie, avec lesquels il se mit en rapport. Tous ces membres du clergé ligueur étaient plus favorables à Philippe II qu'à Mayenne; mais le duc se servait d'eux pour nuire à Henri, et comptait sur son adresse et sur la mauvaise fortune présente du roi catholique, pour les empêcher de porter les choses aux extrémités où ils voulaient les conduire.

Enfin Mayenne fit à l'opinion publique un appel, et présenta aux ligueurs français un espoir très-dangereux pour le roi. Il publia une déclaration raisonnée et adroite, destinée à justifier sa conduite, à rejeter sur Henri tout l'odieux des malheurs publics, à détacher de son parti, et à entraîner dans celui de la Ligue, le Tiers-parti et les catholiques zélés qui jusqu'alors, tout en traversant le roi, en intriguant contre lui, étaient pourtant restés sous ses drapeaux. Dans ce manifeste, il cherchait à établir que la Ligue avait légitimement combattu, et devait continuer à combattre un prince qui s'était placé lui-même hors de la coutume et de la loi de la France. Tous les rois de France, depuis Clovis, disait-il, avaient suivi la foi catholique : à leur sacre, ils promettaient de vivre et de mourir dans cette foi, de la défendre et de la maintenir, d'extirper l'hérésie; sur ce serment était fondé celui d'obéissance et de fidélité que leur prêtaient leurs sujets : les États de 1576 et de 1588 avaient converti radicalement l'antique coutume en loi fondamentale de l'État, et exclu du trône, comme incapables, tous les princes hérétiques. Mayenne ajoutait que Henri avait perdu tous ses titres à la royauté pour les catholiques de la Ligue, parce qu'il était excommunié par l'Église et privé des droits qu'il pouvait prétendre; pour les catholiques royaux, parce qu'il ajournait depuis quatre ans la promesse qu'il avait faite à son avénement de se convertir et d'abjurer dans les six mois. S'il parvenait à établir son pouvoir d'une manière incontestée, la religion catholique serait perdue dans le royaume, comme le prouvaient les violences de ses Parlements contre le Saint-Siége. Mayenne exhortait les princes et les seigneurs royaux à se séparer des hérétiques et à abandonner le roi. Quelque détermination qu'ils prissent, il les invitait jusqu'à trois fois, dans le cours de sa déclaration, à députer un certain nombre

d'entre eux aux États qui allaient s'ouvrir, et à prendre avec eux des mesures en commun pour sauver l'État et la religion. Ce manifeste, émis le 24 décembre 1592, fut enregistré au Parlement et publié le 5 janvier 1593.

La grande adresse de Mayenne, comme le remarquent les contemporains, consistait en ce qu'il ouvrait une combinaison dans laquelle la paix, si ardemment désirée par la Ligue française, pouvait être obtenue sans traiter avec le roi, et en s'adressant aux seigneurs de son parti. La question de la paix étant dégagée de celle de la soumission envers Henri, il restait que la croyance de ce prince, suivant la déclaration, menaçait le catholicisme, et Mayenne appelait la Ligue française à défendre la religion, sans s'exposer à périr ni à subir la domination espagnole. Le lieutenant-général espérait, de plus, qu'au milieu des négociations qui s'ouvriraient nécessairement, il attirerait à lui le Tiers-parti et les catholiques royaux, et réduirait ainsi Henri aux dernières extrémités[1].

Ce dernier assaut, livré par Mayenne à la conscience et aux convictions des catholiques des deux partis, troubla un moment les esprits, mais ne put les égarer. On ne tarda pas à reconnaître que la paix avec le roi était le seul moyen sûr de mettre fin aux calamités et aux dangers de la France, et que hors de là on ne trouvait que périlleuses incertitudes. La Ligue française et les catholiques royaux agirent en conséquence. A la fin de l'arrêt du 22 décembre, qui cassait celui de Châlons, les membres du Parlement de Paris insérèrent cette clause mémorable : « Que les États-généraux estoient convoqués uni-» quement pour procéder à la déclaration et establisse-

[1] Pour ces trois paragraphes, Lestoile, p. 105 A, B, 109 B, 113 B. — Mémoires de Marillac, t. XI, p. 545 A, B. 547 B. — Déclaration de Mayenne dans les anciennes lois françaises, t. XV, p. 44-51. — Mémoires de Cheverny, t. X, p. 518 B, 520 B.

» ment d'un prince catholique françois, suivant les lois » du royaume; lesquels mots de *déclaration* et *establissement* renversoient tous les desseins d'élection et de » nouveauté [1]. » En premier lieu, l'exclusion était ainsi donnée au roi d'Espagne, à sa fille, à Mayenne et à tous les princes lorrains, puisque les États devaient se conformer aux lois du royaume et à la succession héréditaire. En second lieu, Henri devait être reconnu pour roi à l'exclusion des autres membres de sa famille et des princes du Tiers-parti, dès qu'il deviendrait catholique par l'abjuration. Cet arrêt si important, qui maintenait inébranlables les résolutions prises par la bourgeoisie à l'Hôtel-de-ville, a été ignoré de tous les historiens modernes : c'est la préface et l'explication du mémorable arrêt du 28 juin 1593.

Mayenne avait fixé d'abord l'ouverture des États de la Ligue au 20 décembre 1592 : à cette date, un petit nombre seulement de députés étant rendus à Paris, il remit successivement les États au 17, puis au 25 janvier 1593. Tandis que les députés arrivaient isolément et lentement, les sentiments de réprobation qu'inspirait cette assemblée éclatèrent à Paris et dans les provinces. Parmi les bourgeois, les uns ne considéraient et ne se rappelaient qu'une chose, c'est que Mayenne et les princes lorrains avaient introduit les Espagnols sur quatre points du territoire, et leurs garnisons dans nos villes, dans Paris même : ils voyaient en outre entrer aux États des députés, « lesquels estoient pour la plus part factieux, néces- » siteux, ennemis du repos public, affamez du bien d'au- » truy, eslus et venus exprès pour favoriser les desseins » des Espagnols [2]. » Aux yeux de ces bourgeois, qui s'ar-

[1] Mémoires de Marillac, t. XI, p. 545 B, 546 A. — Pièces à la suite des Etats de 1593 dans les Documents inédits, p. 744.

[2] Le ligueur Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 203 B.

rêtaient aux faits extérieurs, et ne sondaient ni la situation, ni l'opposition intéressée du lieutenant-général, une pareille assemblée et Mayenne n'étaient que les instruments d'une prochaine infamie, n'étaient que des traîtres, destinés à livrer le royaume à l'Espagnol, comme les États-généraux de 1420 et le traité de Troyes avaient livré la France à l'Anglais [1]. Du reste, dans la fluctuation des événements, un retour subit de fortune survenu à Philippe II pouvait donner raison à leurs craintes. D'autres bourgeois, plus initiés aux secrets de la politique et au jeu des partis, pensaient que la mort du duc de Parme et l'épuisement actuel de l'Espagne mettaient Mayenne en mesure de résister au roi catholique, et de combattre avec succès dans les États les dispositions des députés vendus à l'étranger. Ceux-là se rapprochèrent momentanément de Mayenne et pactisèrent avec lui, mais uniquement pour ruiner les prétentions de Philippe II, et pas du tout pour favoriser celles du duc [2]. Ainsi le cardinal Séga, légat du pape, ayant publié le 15 janvier 1593 une exhortation adressée à tous les catholiques du royaume, dans laquelle, après avoir proclamé l'inhabileté de Henri à occuper le trône, il les exhortait à concourir de tout leur pouvoir à l'élection d'un roi catholique, du Vair, membre du Parlement, l'un des députés de Paris aux États-généraux, et l'un de ceux qui se montraient disposés à soutenir Mayenne dans ses combats contre les Espagnols, fit au légat une anonyme mais vigoureuse réponse, dans laquelle il battait en brèche l'élection, et maintenait ainsi les droits du roi Henri IV contre les prétentions de Phi-

[1] D'Aubigné, l. III, c. 18, p. 275.

[2] D'Aubigné, l. III, c. 18, p. 276 : « Il sembla que le duc de Mayenne » eût repris une nouvelle vigueur par la mort d'un rival qui lui ostoit » son lustre, et encore cette haine d'Espagne, et l'espérance tranchée » au dehors, apprit aux Parisiens qu'il falloit se réconcilier *à ce duc;* » *ce qui se fit en apparence et pour un temps.* »

lippe II et contre celles de Mayenne tout ensemble. Dans les rangs de la bourgeoisie, la Ligue française se tint donc attachée aux sentiments et aux dispositions qu'elle avait embrassés depuis le commencement de 1592.

Quant au petit commerce de Paris, formant la partie honnête du peuple, il se montrait comme toujours, ardent, passionné pour l'indépendance de la patrie, sans aller chercher si Mayenne, publiquement allié des Espagnols, était secrètement leur ennemi, et les combattrait dans les États. Aussi les marchands de sablon, les meuniers et leurs garçons, injuriaient journellement Mayenne et les États de la Ligue. « Le curé de Saint-Eustache, » méprisant la difficulté de la religion, preschoit hardi- » ment pour que l'on traîtât avec Henri avec pleine qua- » lité de roi, et esmouvoit ses paroissiens qui se comp- » toient au nombre de 16,000 portant armes. » C'était le quartier des Halles, qu'on représente si faussement dans quelques histoires récentes comme le foyer de la Ligue. Enfin de Thou témoigne que, dans les provinces, les États-généraux étaient l'objet d'un blâme général et de publiques attaques. Sully et Lestoile nous apprennent que, dans toutes les grandes villes de la Ligue, la majorité partageait l'entraînement des habitants et du Parlement de Paris vers la paix, vers un accommodement avec le roi, parce que ces villes ne souffraient guère moins de la guerre et des blocus que Paris, et ils nomment Amiens, Abbeville, Troyes, Reims, Orléans, Poitiers, Lyon, Riom, Arles, Aix et même Toulouse [1].

[1] Exhortation de Monseigneur le cardinal de Plaisance, légat du pape, aux catholiques, etc. Dans les Mémoires de la Ligue, t. v, p. 296-306, entre autres passages, on trouve le suivant à la p. 303 : « Le » crime de *recognoistre pour roi un hérétique relaps et obstiné* vous » semble trop atroce et énorme pour vous en confesser coupables. » Puisque son obstination l'a desja *privé de tous les droits qu'il pou-* » *voit prétendre*, il est temps maintenant que vous descouvriez hardi-

Henri avait à fortifier ces salutaires dispositions, et à dissiper les derniers scrupules que le manifeste de Mayenne et l'exhortation du légat avaient pu laisser chez un certain nombre de ligueurs honnêtes, mais timorés. Il avait aussi à raffermir les catholiques royaux et à contenir le Tiers-parti. Il le fit par deux actes, correspondant et satisfaisant aux deux grandes passions de la majorité nationale, soit ligueuse, soit royale, l'ardeur du catholicisme, le désir de la paix. Avec son autorisation et sa

» ment ce que vous avez dans le cœur. Et s'il n'y a rien que de ca-
» tholique, prononcez librement, au nom de Dieu, avec le reste des
» catholiques, que vous ne désirez rien tant que de vous *voir tous*
» *réunis sous l'obéissance d'un roi, de nom et d'effet très-chrétien et*
» *catholique.* » C'était, après tant d'autres actes, l'exclusion la plus formelle donnée à Henri, et la provocation à l'élection d'un autre prince pour roi. Du Vair, au nom de la classe des Ligueurs français qu'il représentait, s'opposa aux conclusions du légat par un écrit qu'on trouve dans ses œuvres, p. 618-658, in-folio, et qui est intitulé : *Réponse d'un bourgeois de Paris à un écrit fait contre le roy Henri IV par le cardinal Séga.* — Sur les dispositions du petit commerce et de la partie honnête du peuple de Paris, voyez Lestoile, Regist. journ., p. 113 A. « En ce mois de janvier fust fouetté, à la porte de Paris,
» un porteur de sablon, pour avoir chassé son asne aux Estats et s'en
» être mocqué. Et en mesme temps eust le fouet au Chastelet, sous la
» custode, le serviteur de Baudoin le meusnier, pour s'estre pareille-
» ment mocqué desdits Estats et du duc de Mayenne, ayant dict tout
» haut, parlant à son asne et frappant dessus : Allons, Gros-Jean,
» allons aux Estats. Sur quoy fust rencontré à Paris le quatrain sui-
» vant :

» Hay, mon asne, qu'on te meine
» Aux Estats de Monsieur du Maine,
» Afin que tu sois de plein vol,
» Fait de François un Hespagnol. »

La Satire Ménippée, en s'appropriant ce fait, page 2, a dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, fait un emprunt à l'histoire. — Pour ce qui regarde le curé de Saint-Eustache et ses 16,000 paroissiens, consultez d'Aubigné, l. III, c. 18, t. III, p. 275. — Pour ce qui concerne les provinces et les grandes villes de la Ligue, voyez de Thou, l. CV, § 18, t. V, p. 234 : « Qui extra urbem erant, palam deri-
» debant. » — Sully, Œcon. royal., c. 37 et 41, p. 107 A, 118 A. — Lestoile, à la date du 22 et du 24 janvier 1593, avant l'ouverture des États de la Ligue, p. 111 A, B.

permission formellement exprimées, les princes, prélats, officiers de la couronne et principaux seigneurs de son parti adressèrent le 27 janvier, aux chefs de la Ligue, une proposition solennelle ayant pour but d'opérer une réconciliation entre les deux partis, et de préparer une paix qui devait suivre immédiatement. Le moyen offert était une conférence entre les deux partis. Ils établissaient que la paix était le seul moyen de sauver non-seulement les particuliers et l'État, mais la religion même, dont les ministres et les temples périssaient chaque jour au milieu des fureurs prolongées de la guerre civile. Ils protestaient devant Dieu et devant les hommes que si la voie de la réconciliation était rejetée, la responsabilité des maux résultant de ce refus pèserait sur ceux qui préféreraient les expédients propres à servir leur ambition personnelle au salut du royaume et à l'honneur de Dieu. La proposition des seigneurs était la réponse directe à l'invitation que leur adressait Mayenne dans son manifeste, de prendre part aux délibérations qui allaient s'ouvrir à Paris sur les destinées de la France : sans mettre le pied dans les États, ils résolvaient par avance et selon le vœu de la nation la question capitale, en offrant la paix.

Le 29 janvier, deux jours après la proposition des seigneurs royaux, Henri publia une déclaration qui n'était pas moins explicite, qui n'allait pas moins directement au but. Il ôtait, pour ce qui le concernait, tout prétexte de guerre, en offrant de réaliser, par les moyens les plus prompts, les promesses d'abjuration et de conversion qu'il avait mises en avant dès la précédente année. « Pour » changer nostre religion, disait-il, nous n'avons pas » pensé faillir de désirer la convocation d'un concile, » comme nous l'imputent les rebelles... Toutefois s'il se » trouve quelque autre meilleur et plus prompt moyen, » pour parvenir à ladite instruction, tant s'en faut que

» nous le rejetions, qu'au contraire nous le désirons et » embrassons de tout notre cœur. » Le roi, mettant ensuite en évidence les artifices du manifeste de Mayenne, prouvait que le duc avait seul empêché la paix jusqu'alors, et l'empêchait encore, en chargeant ses émissaires à Rome de se concerter avec les ministres d'Espagne pour s'opposer à ce que le pape donnât audience aux ambassadeurs du roi, Gondy et Pisany. Enfin Henri exposait les vices de la convocation et de la composition des États de Paris, démontrait jusqu'à l'évidence qu'aucun acte valide ne pouvait émaner d'une assemblée ainsi composée, frappait formellement de nullité toutes les résolutions qu'elle prendrait, et déclarait criminels de lèse-majesté au premier chef tous les Français qui obéiraient ou participeraient de consentement ou d'effet à ses actes [1]. Il ne pouvait empêcher qu'elle délibérât et votât ; mais il attachait par avance à ses décisions tout ce qui, d'après les sentiments de la Ligue française, devait en entraver, peut-être même en arrêter complétement l'exécution, et les réduire à n'être plus qu'une lettre morte.

Tel était donc l'état de l'opinion publique au moment où les États-généraux de la Ligue s'ouvrirent à Paris à la fin du mois de janvier 1593. La grande majorité de la nation, tant du côté de la Ligue que du parti royal, tous les citoyens honnêtes, étrangers à la cupidité et à l'ambition, amis de leur patrie et de son indépendance, se portaient du côté de la paix et de la reconnaissance du roi. Mais un accord entre Mayenne et Philippe II, ou bien entre Mayenne et le Tiers-parti, qu'un seul moment pouvait amener et rendre durable, l'intervention hostile du légat, la corruption des Seize, des zélés, du clergé li-

[1] Pour ces deux paragraphes, Mémoires de la Ligue, t. v, p. 278-291. — P. Cayet, l. v, p. 423-429. — Anc. lois françaises, t. xv, p. 55-58. — Mémoires de Cheverny, t. x, p. 520 B, 521.

gueur, des gouverneurs, des magistrats municipaux dans la plupart des villes de la Ligue, pouvaient encore rejeter le pays dans des complications dont la tenue des États et l'éventualité de l'élection d'un roi augmentaient le danger.

Digitized by Google

LIVRE III.

DEPUIS L'OUVERTURE DES ÉTATS DE LA LIGUE JUSQU'A L'ABJURATION DU ROI ET A LA PROROGATION DES ÉTATS DE LA LIGUE (26 JANVIER–8 AOUT 1593 [1]).

CHAPITRE Ier.

Actes des États de la Ligue, négociations de Mayenne avec les Espagnols, événements militaires, premières ouvertures des ministres de Philippe II. dans les États, depuis l'ouverture de l'assemblée jusqu'aux préliminaires de la Conférence de Surène. (26 janvier-24 avril 1593.)

Ouverture des États de la Ligue le 26 janvier 1593. Composition des États. Majorité et minorité dans les États, quand ils sont au complet. Mayenne essaie de former une majorité en sa faveur en introduisant deux nouvelles Chambres dans l'assemblée. Réserve que fait le Parlement de Paris, en envoyant ses délégués à l'une de ces Chambres. — Ambitieux projets et combinaisons politiques de Mayenne : concessions faites par lui aux Espagnols. — Dans les premières séances du 26 janvier au 4 février, ces deux Chambres ayant voix délibérative, la majorité est d'abord acquise à Mayenne, et vote plusieurs mesures conformes aux vues du duc. — A partir du 4 février, et par la survenue de nouveaux députés, la majorité passe à Philippe II et au parti espagnol. Appui que les Seize, le légat, la Sorbonne donnent aux projets de Philippe II. — La proposition de la Conférence, mise en avant par les seigneurs du parti du roi, est portée aux États de la Ligue le 4 février, et agitée dans l'assemblée du 4 au 25 février. Sous l'influence du parti espagnol, elle essuie la plus violente contradiction. Motifs de Mayenne pour l'accueillir, et moyens employés par ses agents pour la faire passer. Coïncidence : sur le refus du pape de recevoir les ambassadeurs du roi, le Parlement de Tours propose pour la seconde fois d'établir un patriarche en France. — Les trois Chambres décident que la Conférence aura lieu, dans les séances des 25 et 26 février : le 6 mars elles adressent leur réponse aux catholiques royaux ; conditions qu'elles mettent à l'acceptation de la Conférence. Vues et espérances des divers partis dans la tenue de la Conférence. — Négo-

[1] Les procès-verbaux des États-généraux de 1593 ont été publiés pour la première fois en 1842 par M. A. Bernard, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. — De Thou, dans les livres CV, CVI, CVII de son Histoire, donne un extrait fort étendu et fort bon, quoi qu'on en ait dit, de ces États.

Digitized by Google

elations de Mayenne avec les ministres espagnols à Soissons : leur accord : il promet de nouveau aux Espagnols de favoriser les prétentions de l'Infante à la couronne de France (20 février-8 mars). Jonction des forces de Mayenne et des Espagnols. — Arrivée du duc de Féria à Paris : vaines tentatives de corruption essayées par lui auprès de la bourgeoisie et du clergé de la Ligue française de Paris : nouvelles dispositions chez les députés des Etats. — Prise de Noyon, dispersion de l'armée espagnole. Haine et mépris pour les Espagnols. Dans les États, la majorité passe à Mayenne. — Premières ouvertures de Féria dans les États, en l'absence de Mayenne (2 avril) : discours de Pelevé. Passeport donné aux royaux pour la Conférence par les Chambres des Etats. — Jour et lieu fixés, députés nommés pour la Conférence (21-24 avril). Les prédicateurs de la Ligue et les Seize protestent violemment contre la tenue de la Conférence.

Mayenne ouvrit les États de la Ligue le 26 janvier 1593. Dans les premiers jours de la session, le nombre des députés n'excéda pas quarante-cinq. Quand les provinces furent bien convaincues qu'une tenue d'États avait lieu, quand elles eurent envoyé leurs représentants retardataires, le nombre des députés s'éleva, mais beaucoup plus tard, à cent vingt-huit. Les États de Blois de 1588 avaient compté cinq cent cinq députés; ceux de Paris de 1614 en réunirent quatre cent soixante-quatre. Les États de la Ligue n'eurent donc que le quart des députés qui se trouvèrent à nos dernières assemblées nationales. Plusieurs provinces, entre autres le Languedoc, dont la moitié appartenait à la Ligue, n'y envoyèrent aucun député. La représentation d'autres provinces fut dérisoire : ainsi, tandis qu'aux États-généraux réguliers on voyait pour la Guyenne les députés de seize sénéchaussées, on ne trouvait à ceux de la Ligue que les députés de deux sénéchaussées. L'assemblée prétendit conserver la division législative en douze grands gouvernements, division qui n'était en usage que pour la tenue des États. Mais comme le Languedoc était complétement absent, on fut réduit à diviser le gouvernement unique de Paris en deux gouvernements, celui de Paris et celui de l'Ile-de-France [1]. On peut donc affirmer que cette assemblée ne

[1] Procès-verbaux, noms des députés, p. 3 et 9.

fut la représentation ni de la France, ni même de la France ligueuse, au moins en son entier; et que si les formes pratiquées pour la tenue ordinaire des États furent maintenues en apparence, elles furent violées en réalité. De pareilles illégalités suffisaient déjà pour vicier les délibérations des États de la Ligue; mais elles étaient entachées d'avance, et bien plus gravement, par les circonstances qui avaient présidé aux élections. Les électeurs avaient été gagnés par l'argent de Philippe II; grand nombre de députés s'étaient ensuite mis à sa solde [1]. Nous avons fait connaître précédemment leur moralité et nous n'y reviendrons pas; mais il est nécessaire de préciser quel engagement ils avaient pris avec le roi catholique. Ils lui avaient vendu seulement la promesse de trahir leur patrie et de la lui livrer; quant à l'acte lui-même, ils attendaient à en être payés séparément et à un prix bien plus élevé : c'était un marché à terme.

Les partisans du roi d'Espagne formaient la majorité dans les Etats de la Ligue immédiatement après les élections et avant l'ouverture de la session. Cette majorité se composait de toute la Chambre du clergé, excepté cinq membres, et de la pluralité des membres de la Chambre

[1] C'est ce que témoignent unanimement les contemporains : voici le témoignage de deux d'entre eux. Villeroy, Apol. et disc. p. 103 B. « Les députez desdits *trois* ordres qui prenoient le nom des Estats » estoient la *plus part* factieux, nécessiteux, et ennemis du repos pu- » blic,... *esleus et venus exprès pour favoriser les desseins des Espa- » gnols.* » De Serres, Invent. génér. de l'histoire de France, ajoute p. 1002, 1003. « Ces Estats estoient choisis presque de la lie du peuple; » de plus mutins, séditieux, *corrompus par argent.* » Tous les faits qui eurent lieu pendant la tenue des Etats viennent à l'appui de ces assertions, et montrent sous ce jour la conduite des deux Chambres du clergé et du Tiers-état. Nous maintenons donc contre l'appréciation de M. Henri Martin, t. x, p. 306, notre jugement sur la majorité du Tiers-état. En signalant la vénalité et l'incapacité politique de la majorité du Tiers, nous avons relevé en toute occasion la généreuse et patriotique conduite de la minorité représentée par Lhuillier, Langlois, Thielement, Lemaistre, du Vair, Daubray.

du Tiers-état. La minorité était formée par la Chambre de la noblesse presque entière et par quelques membres de la Chambre du Tiers-état : les uns, en petit nombre, étaient dévoués à la cause de Mayenne ; presque tous appartenaient à la Ligue française et soutenaient la cause nationale. Nuls ne lui rendirent plus de services dans les questions décisives que Rabutin-Delavau, La Chastre et Vitry, de la Chambre de la noblesse ; Lhuillier, Langlois, Thielement, Lemaistre, du Vair, Daubray, de la Chambre du Tiers[1].

Dès que Mayenne connut les élections des provinces, dès qu'il fut assuré qu'il devait perdre la majorité dans les États par la composition de la chambre du clergé et de celle du Tiers, il essaya de la reconquérir en altérant la composition habituelle des États. Il voulut y introduire deux nouvelles chambres. La première se composait des princes lorrains, des officiers de la couronne, des maréchaux et de l'amiral de France qu'il venait de créer au nombre de cinq, des gouverneurs de province ; la seconde avait reçu les délégués des divers Parlements ligueurs, les délégués de la Cour des comptes, les membres du Conseil d'Etat[2]. Les deux nouvelles chambres siégèrent et prirent part d'abord aux délibérations des États de la Ligue. Si l'innovation eût duré et la combinaison réussi, Mayenne aurait formé une majorité favorable à ses vues des deux nouvelles Chambres et de la Chambre de la Noblesse.

Le Parlement de Paris ne nomma ses délégués pour former l'une des deux Chambres que sous la condition et

[1] Ce que nous énonçons dans ce paragraphe sur la composition des trois chambres trouvera sa preuve dans les faits subséquents.

[2] Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 203 A, B. — Recueil tiré des registres du Parlement de Paris, 1652, in-4°. — Procès-verbaux des Etats de 1593, appendice n° 25, p. 800, 801. — Mézeray, Grande histoire, t. III, p. 998, 999.

Digitized by Google

la réserve expresses que l'assistance aux États de ses membres ne les empêcherait pas de prendre part à la vérification que ferait le Parlement des décisions prises par les Etats [1]. La vérification, c'est-à-dire l'acceptation ou le rejet par la magistrature des actes d'une assemblée qui se prétendait nationale ; la souveraineté du pays soumise à l'autorité d'un corps judiciaire, était une usurpation évidente de la part des Parlements. Mais elle tenait à tout un système qui datait déjà de plusieurs années. Depuis les Barricades, les Parlements avaient cessé d'être des corps exclusivement judiciaires, pour devenir en même temps des corps politiques ; ils avaient participé dès lors aux décisions qui avaient réglé les destinées de la France, et notamment à la collation, sous un nom ou sous un autre, de la puissance souveraine, à la reconnaissance de la royauté de Charles X et de la lieutenance-générale de Mayenne, à la reconnaissance de la royauté de Henri. Ce droit, qui avait été accepté par tous les partis, était passé dans les habitudes, comme le prouve en dernier lieu l'arrêt du Parlement de Paris à la date du 22 décembre 1592.

Quand Mayenne, par la création des deux nouvelles Chambres, crut avoir ressaisi la majorité dans les États, il revint plus vivement que jamais au projet de se faire élire roi, ou de faire déférer la couronne à son fils, en gardant pour lui-même la lieutenance-générale et l'effectif du pouvoir. Il ne se dissimulait pas l'opposition redoutable qu'il devait trouver à ce dessein de la part de Philippe II, de la part du pape et de son légat jusqu'alors asservis aux volontés du roi catholique, de la part des ligueurs français, partisans constants et plus prononcés alors que jamais de la légitimité. Mais ces obstacles ne lui semblaient pas insurmontables. Il se proposa d'abord

[1] Procès-verbaux des Etats, même appendice, mêmes pages.

d'amener Philippe II à un désistement par deux moyens : d'abord en lui préparant des échecs successifs dans les États de la Ligue et à la guerre, et en lui persuadant que, depuis la mort du duc de Parme et le dérangement de ses affaires, il était hors d'état de prendre la couronne et de subjuguer la France ; ensuite en satisfaisant son ambition par de grandes concessions. Il offrait de lui abandonner, au nord, la Picardie avec Calais, Boulogne, Ardres, le Catelet ; à l'ouest, Blavet en Bretagne ; au sud, la Provence. C'était démembrer le royaume, l'ouvrir incessamment à l'invasion étrangère du côté des Pays-Bas, du côté du Milanez et du côté de l'Océan ; l'affaiblir ainsi doublement ; livrer à l'Espagne ce que Charles-Quint et Philippe II, en soixante-dix ans de guerre et d'intrigues, n'avaient pu lui arracher. Quand Mayenne et les princes lorrains n'auraient que ce crime à se reprocher, ils mériteraient encore d'être à jamais maudits par la France [1]. Le duc arrêta de gagner le pape et le légat en leur prouvant qu'il était seul puissant dans le royaume, et en y

[1] Villeroy, Apol. et disc., t. x, p. 205 A. « M. de Mayenne espéroit » que le roy d'Espagne, après la perte d'un tel capitaine et serviteur » (le duc de Parme), se relascheroit de ses premiers desseins... M. de » Mayenne espéroit faire tellement ses affaires que s'il n'obtenoit le pre- » mier lieu, il s'establiroit si bien au second que celuy qui seroit es- » leu roy, ne le seroit en effest plus que lui. » — Lettre d'Ibarra à Philippe II : « Il paroît que la ferme intention de Mayenne est d'a- » journer l'élection jusqu'à ce qu'on le choisisse. » — Lettre du duc de Féria à Philippe II : « On m'assure que le duc de Mayenne préfé- » reroit livrer la couronne au Grand Turc avant de consentir à l'élec- » tion d'un roy de sa nation, excepté toutefois lui-même. » — Instructions de Mayenne préparées pour de Rosne, qui devait aller à Rome. « Créer des difficultés pour toute autre élection que celle du » duc de Mayenne. Si cette dernière est accordée, promettre à Sa » Majesté catholique *la cession de la Provence, et une autre province* » *de France à sa convenance, en laissant pourtant entendre que ce sera* » *la Picardie; céder encore Blavet, en Bretagne, de plus les places* » *d'Ardres, Calais, Boulogne.* » (Papiers de Simancas, cote B, 75, pièce 27, folio 4, recto ; cote B, 78, pièce 126, folio 1, recto.)

faisant publier et observer le concile de Trente. Enfin il résolut de surmonter les répugnances de la Ligue française en lui persuadant qu'elle serait impuissante à réaliser son vœu de reconnaître le roi, et qu'elle ne verrait la fin de ses maux que quand elle lui aurait conféré à lui-même le pouvoir et les forces nécessaires pour l'accabler. Tout dans les États de la Ligue, du côté de Mayenne et de ses conseillers, tendit à ce but et tourna sur ce pivot.

Le 26 janvier, à la séance d'ouverture des États de la Ligue, Mayenne prononça un discours dans lequel il annonça le grand changement où toutes les ambitions trouvaient leur compte. Il dit que le sujet principal pour lequel les États avaient été assemblés était l'élection d'un *roi catholique;* et par ce seul mot il ôtait à Henri son droit héréditaire et la chance même d'être choisi, puisqu'il n'était pas catholique [1]. Le duc recommanda, mais avec discrétion et indirectement, sa candidature et celle de son fils, en rappelant ses services. Le cardinal Pelevé parla après lui; et cet homme, qui après avoir trahi les intérêts de la France était resté vingt ans à Rome pensionné par l'Espagne, opposa à la candidature de Mayenne celle de Philippe II, en faisant un pompeux éloge de ce prince.

Le discours de Pelevé n'excita que le mépris et le rire, non pas seulement parce qu'il était ridicule, mais parce que la composition actuelle des États était peu favorable à son ardeur anti-française. Très peu de députés des provinces étaient arrivés : l'assemblée se composait presque entièrement des deux nouvelles chambres de Mayenne et de la députation de Paris; or cette députation ne comptait alors dans ses rangs que des Politiques, des ligueurs français ou des hommes modérés, même dans l'ordre du clergé.

[1] Voyez ci-dessus à la fin du chap. 6 du livre II, p. 354, 355, l'exhortation de Monseigneur le cardinal de Plaisance légat du pape.

La présence exclusive aux États des bons citoyens se fit sentir encore dans les délibérations des jours suivants. Le 27, dans une assemblée particulière tenue à son domicile, le légat ayant proposé aux principaux députés de signer, à la première séance, un serment par lequel ils s'engageraient à ne jamais traiter, à ne conclure jamais de paix avec le roi de Navarre, cette ouverture fut rejetée. Le même jour, à la séance des États, le légat tenta tout aussi vainement de se faire déférer la présidence de l'assemblée : on décida qu'il ne paraîtrait aux Etats que pour les bénir; qu'en qualité d'étranger, il n'y aurait ni séance ni voix. Le 28, la proposition des royaux pour une conférence fut apportée au conseil d'Etat. Le légat et Pelevé firent d'incroyables efforts pour empêcher que la proposition ne fût déférée aux États : le conseil décida au contraire que l'assemblée en serait saisie [1].

Mayenne et son conseil ne désiraient pas plus la paix avec le roi que les agents de l'Espagne; mais sous peine de s'aliéner les esprits et les cœurs dans son propre parti, le duc était tenu d'accepter la conférence qu'il avait proposée lui-même dans son manifeste, et de se prêter en apparence aux voies d'une conciliation ardemment désirée par les villes de la Ligue. De plus, il espérait dans le rapprochement et l'abandon d'une conférence séduire les seigneurs royaux à sa cause par l'adresse de ses agents. Il comptait enfin tenir les Espagnols en respect par la crainte de le voir traiter avec le roi.

Philippe II, ses ministres et ses créatures à Paris, ne tardèrent pas à regagner dans les États le terrain qu'ils avaient perdu lors de l'ouverture de cette assemblée. Dans les premiers jours de février, les représentants des

[1] Pour ces trois paragraphes, Lestoile et son suppl., p. 114 B, 115 111 B. — Thuanus, l. cv, § 18, t. v, p. 254. — Villeroy, Apol. et disc. t. XI. p. 202 B, 203 A. — Registre du Tiers-Etat, p. 21, à la fin, 23, 24.

provinces arrivèrent en grand nombre : la seule séance du 4 février en reçut dix-huit nouveaux. Presque tous ces députés étaient vendus au roi catholique. Le parti espagnol se trouva alors assez fort pour faire adopter, au moment de la vérification générale des pouvoirs, des mesures d'une haute gravité[1]. L'innovation des délégués des Parlements, la formation de deux nouvelles chambres furent rejetées par les États : les délégués des Parlements qui

[1] Nous avons à justifier l'exactitude de notre exposé sur ce point, et à montrer au lecteur que la critique qu'on en a faite n'est nullement fondée.

Dans les réunions préparatoires qui eurent lieu du 13 décembre 1592 au 21 janvier 1593, et dans lesquelles furent vérifiés les pouvoirs de ceux des députés qui étaient présents à Paris, comme le témoigne Mézeray, t. III, p. 998 ; dans les séances solennelles, tenues du 26 janvier au 4 février où deux résolutions importantes furent prises, les États de la Ligue ont admis à siéger et à voter les deux nouvelles Chambres que Mayenne se propose d'introduire au sein des États, l'une composée des membres du Parlement de Paris et des membres de son conseil, l'autre des princes, officiers de la couronne, gouverneurs de provinces. Le 4 février l'exclusion en ce qui concerne les votes, est donnée à ces deux Chambres par les États. Le rapprochement de ces faits suffirait seul pour prouver que la survenue de nouveaux députés a changé la majorité, et que la majorité est maintenant acquise aux partisans de l'Espagne, lesquels jugent la présence de ces nouvelles Chambres contraire à leurs projets. Mais à ces faits se joint le témoignage formel de M. Villeroy, qui a pris une part de tous les jours aux événements de cette époque. Après avoir exposé la composition de ces deux nouvelles Chambres, il ajoute, page 103 B. : « Ce » qui avoit esté composé ainsi exprès pour contrepoiser les voix des » députez qui prenoient le nom des Estats, composez desdits trois » ordres, lesquels estoient la pluspart factieux, nécessiteux et enne- » mis du repos public... *esleus et venus exprès pour favoriser les des- » seins des Espagnols.* Toutesfois ils avoient tant de pouvoir qu'après » avoir faict renverser la députation des ecclésiastiques de Paris, » contre les formes ordinaires, *ils avoient aussi commencé d'exclure de » ladite assemblée lesdites compagnies*, du moins rendre leur assis- » tance inutile, parce que leurs voix n'étaient plus comptées. »

Le rapprochement de ces faits et cette citation prouvent combien est peu fondée l'observation de M. Henri Martin, t. X, p. 304, lequel prétend que nous avons eu tort de voir une victoire du parti espagnol dans l'exclusion donnée par les États de la Ligue aux deux nouvelles Chambres.

continuèrent jusqu'à la fin du mois de mai à siéger dans l'assemblée n'y eurent plus de voix, furent réduits à donner leur avis comme simple conseil, et virent jusqu'à leur présence souvent contestée. La députation des ecclésiastiques de Paris, composée d'hommes modérés, fut renversée contre toutes les formes, et remplacée par les membres les plus fougueux du parti ligueur. On comptait parmi eux Boucher, Génébrard et Cueilly. Le 8 février, Mayenne fut contraint de quitter Paris pour aller recevoir et contenir à la fois l'armée espagnole, qui entrait alors, pour la troisième fois, dans le royaume : son départ et la présence des troupes étrangères ajoutèrent infiniment à la force et à l'audace de ses adversaires. Les jours suivants, bon nombre de députés arrivèrent encore, et la plupart appartenaient au Tiers-état et à la faction espagnole. Le 21 février, les États comptèrent quatre-vingt-neuf députés, le double de ce qui s'était trouvé à la séance d'ouverture [1]. Par suite de ces divers incidents, dans le cours du mois de février, une majorité en faveur de Philippe II s'était formée au sein des États. Elle avait adopté le programme suivant : renverser Mayenne aussi bien que Henri, élever à la souveraineté le roi d'Espagne avec les votes et les mains de la Ligue : pour obtenir ce résultat, rendre la Ligue et le parti royal irréconciliables, et, par conséquent, combattre à outrance la proposition de la Conférence.

[1] Registre du Tiers-état, p. 25, 43, 56; registre du clergé, p. 378, pour la vérification des pouvoirs; liste des députés, p. 3. — Lestoile, p. 117, A. — Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 203 B. C'est Villeroy, témoin oculaire, qui fournit les renseignements sur la nullité à laquelle le parti espagnol dans les États réduisit les délégués des Parlements, et sur l'altération que les Seize et les partisans de Philippe II firent subir à la députation des ecclésiastiques de Paris. Dans la citation précédente nous prenons et nous relevons le passage suivant : « Ils avoient tant de puissance, qu'ils avoient faict renverser la dépu- » tation des ecclésiastiques de Paris, contre les formes ordinaires. »

Dans l'attitude hostile que prit l'assemblée, elle trouva l'appui de tous les factieux de Paris. Les Seize affichèrent des placards où ils protestaient contre la Conférence, et déclaraient nuls par avance tous ses actes, si elle avait lieu. Les prédicateurs l'anathématisèrent en chaire; de plus, ils demandèrent un Ahod, un Jéhu, pour se débarrasser du roi par les horribles moyens qui leur avaient réussi contre Henri III. Le 19 février, le légat obtint de la Sorbonne un décret qui déclarait la proposition de traiter avec les seigneurs suivant le parti du roi hérétique, schismatique, pleine de blasphèmes et de rébellion à l'Eglise [1].

La proposition de la Conférence fut agitée dans les Etats du 4 au 25 février. Elle y suscita d'interminables débats, et y rencontra d'abord une contradiction qu'on put désespérer de vaincre; car, dans le principe, la proposition n'eut pour elle que la Chambre de la noblesse. Il s'agissait de déplacer la majorité qui s'était formée en faveur de l'Espagne : voici comment on y parvint. D'abord, dans cette affaire, l'intérêt de Mayenne étant le même que celui de la Ligue française, les deux partis s'unirent étroitement. En second lieu les deux agents du duc, Jeannin et d'Espinac, à force d'adresse et d'instances, parvinrent à persuader au légat de se prononcer pour la Conférence, et par son intermédiaire et son autorité gagnèrent à la proposition la Chambre du Tiers-état, et surtout celle du clergé, d'abord hostiles [2]. Ils re-

[1] Lestoile et son Suppl., p. 116 A. « Commolet crioit dans Saint-» Barthélemy : Il nous fault un Ahod, un Jehu. Oui, oui, mes amis, il » le fault, fust-il clerc, fust-il soldat, fust-il huguenot mesme. » (Pages 118 B, 119.). — Texte du décret de la Sorbonne dans le registre du clergé, p. 387, 388.

[2] M. Henri Martin t. x, p. 306, dit : « Le récit de M. Poirson ne » nous paraît pas exact : le légat subit et ne décida pas la conférence. » Il suffit de lire avec quelque attention les pages 203, 204 de Villeroy,

présentèrent au légat que, dans la passion que montraient pour la paix la noblesse et les grandes villes de la Ligue, si l'on repoussait la Conférence, si on leur ôtait violemment et de prime abord tout espoir d'accommodement, on courait risque de les jeter dans la résolution désespérée d'abandonner la Ligue et de se soumettre au roi. Ils ajoutèrent que le parti de Henri se prévalait déjà de ce que l'on avait laissé, pendant tout un mois, ses propositions sans réponse, et trouvait créance auprès des peuples. Ils remontrèrent en outre au légat, qu'en se déclarant ouvertement pour Philippe II, en obéissant à ses instructions et en servant ses intérêts, il se rendait personnellement suspect et odieux aux Français, dont la majorité, même dans la Ligue, détestait les projets et la domination espagnole; que de plus il compromettait de la manière la plus grave les intérêts du Saint-Siége en l'exposant à voir la France se détacher de son obédience. Ce dernier argument tirait une grande force des résolutions agitées en ce moment même par le Parlement de

pour se convaincre qu'il y eut, de la part du légat, action et intervention auprès des Chambres du clergé et du Tiers pour la leur faire accepter. Voici quelques passages de Villeroy : « Je ne puis vous re» présenter les contestations et les disputes que ceste proposition en» gendra en ladite assemblée (l'assemblée des Etats)... Je crois qu'a» près le partement du duc de Mayenne, la conférence eust esté ren» versée, si MM. de Lion et Janin ne s'y fussent vivement employez, » avec les gens de bien qui estoient encores en ladite assemblée; car » *le cardinal de Pellevé* (président de la Chambre du clergé) ne pon» voit gouster la conférence, et *les Espagnols avec leurs partisans* » *contredisoient ouvertement... Mais à la fin le cardinal de Plaisance se* » *laissa persuader... Ce sont les raisons auxquelles le légat se laissa* » *vaincre.* » Donc les Chambres du clergé et du Tiers, où se trouvent les partisans des Espagnols, contredisent d'abord à la Conférence, la combattent, travaillent à la faire repousser. Donc le légat qui a partagé d'abord leur répugnance et leur opposition, mais qui s'est laissé persuader, intervient auprès de ces Chambres, et s'emploie pour les amener à accepter la Conférence. D'où il résulte que l'inexactitude est du côté de M. Martin et non pas du nôtre.

Tours, qui, apprenant le refus fait par le pape d'accueillir les ambassadeurs du roi, proposait, pour la seconde fois, d'établir un patriarche en France. Enfin, on ne peut douter, d'après les faits subséquents, que Jeannin et d'Espinac n'aient séduit le légat par l'espérance de faire recevoir et publier en France le concile de Trente. Séga se laissa vaincre à ces raisons, les fit goûter aux Chambres du clergé et du Tiers, et leur persuada de voter pour la Conférence. Villeroy, qui prit une part active à ces débats, témoigne que sans l'intervention du légat, la proposition de la Conférence aurait été, selon toute apparence, renversée dans les Etats.

Dans les séances des 25 et 26 février, les trois Chambres décidèrent en principe que la Conférence aurait lieu, mais sous une forme déterminée et avec une restriction. Le 1er mars, elles rédigèrent, et le 6, elles adressèrent leur réponse aux catholiques royaux. Les deux points principaux étaient ainsi exprimés : 1° Il a été résolu et arrêté par les Chambres que l'on ne doit conférer directement ou indirectement avec le roi de Navarre, ni avec aucun hérétique, pour l'établissement de ce prince; 2° il a été arrêté que l'on pourra conférer avec les catholiques, suivant son parti, pour ce qui touche la conservation de la religion, le bien de l'Etat et le repos du royaume, et pour leur réunion à l'Eglise catholique, apostolique et romaine [1].

D'Espinac et Jeannin avaient pressé la Conférence dans l'intérêt et les vues de Mayenne, que nous avons exposés précédemment. Les partisans de l'Espagne, dans la chambre du Tiers et dans celle du clergé, l'avaient consentie sur la crainte de se voir abandonnés par les villes de la

[1] Pour ces deux paragraphes, Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 203, 204, 205. — Registre du Tiers, p. 62, 63, 73-76. — Registre du clergé, p. 385-387, 391-393. — Registre de la noblesse, p. 570.

Ligue en cas de refus de leur part [1]. Ils comptaient qu'elle ne produirait pas de résultats, ou qu'elle n'en amènerait que de favorables à la Ligue. Le parti de Mayenne et le parti espagnol se flattaient également de rompre la Conférence à leur gré, si elle venait à présenter le moindre danger, ou de la rendre nulle en renvoyant au pape la connaissance et la pleine décision de ce qui concernait la conversion de Henri. Mais Villeroy, qui, bien que conseiller d'Etat de Mayenne, agissait uniquement pour la Ligue française, mais les représentants de ce parti dans les États, entre autres Lemaistre, jugeaient tout autrement les effets et l'issue probable de la Conférence. Dans la restriction mise par les États de la Ligue de ne pas traiter avec le roi, et de ne traiter qu'avec les catholiques de son parti, ils ne voyaient qu'une vaine procédure de forme qui ne pouvait nuire au fond de la négociation. Appréciant d'une manière juste les dispositions des peuples et même d'une portion des chefs, ils estimaient que, dans la lassitude générale de la guerre et la crainte de la domination étrangère, la Conférence n'amènerait pas seulement un armistice dont Mayenne et les partisans de l'Espagne pourraient se jouer à leur gré, mais bien une trève, après laquelle personne ne consentirait plus à reprendre les armes; que, par conséquent, la conférence deviendrait un sûr acheminement à la pacification du royaume et à la reconnaissance du roi [2]. L'événement justifia leurs calculs, et, après le consentement donné par Henri à son changement de religion, la Conférence devint le plus puissant moyen de salut de la France. Voyons quelles épreuves elle eut à traverser et quels obstacles à vaincre.

Tandis que cette résolution si importante était prise à

[1] Registre du clergé, p. 385. « Davantage les peuples ne pourront » trouver moyen ny occasion de se fascher. »

[2] Villeroy, Apol. et disc., p. 202 B, 205 B.

Paris, Mayenne, les Espagnols, le Tiers-parti, s'épuisaient en efforts et en combinaisons pour donner gain de cause à leurs prétentions. En quittant Paris, le 8 février, Mayenne alla d'abord conférer avec les princes de sa famille. Le 20 février, il se rendit à Soissons, où il s'aboucha avec le duc de Féria et les autres ministres du roi d'Espagne. Les négociations se prolongèrent pendant plus de quinze jours, du 20 février au 8 mars. Mayenne demandait que Philippe II se désistât de ses prétentions à la couronne et avouât la poursuite du duc ou de son fils, en se contentant de l'abandon des provinces de Provence et de Picardie, et de la cession de quatre places fortes sur deux autres points du territoire. Les ministres de Philippe II réclamèrent opiniâtrément, pour sa fille Claire-Eugénie, le corps de la monarchie, en faisant à Mayenne la part suivante : la Bourgogne en toute propriété pour lui et ses descendants; la Picardie, sa vie durant; la lieutenance-générale de la reine en France; l'argent nécessaire pour acquitter ses dettes, sous l'expresse condition de travailler de tout son pouvoir à faire élire reine l'Infante d'Espagne. Mayenne contesta vainement : il trouva Philippe II et ses ministres inébranlables dans leur ambition. Comme il avait un besoin impérieux de leurs troupes et de leur argent pour tenir la campagne contre Henri, secourir les villes de la Ligue, et surtout Paris plus pressé que jamais, il promit tout aux Espagnols, avec le dessein de ne rien tenir, selon sa coutume. Il tira d'eux 20,000 écus comptants, et des assignations à quelques mois pour 200,000 écus. Il prit également leurs troupes venues des Pays-Bas, sous la conduite du comte de Mansfeld, au nombre de 4,500 hommes seulement, les joignit à 1,000 soldats fournis par le pape, et aux ligueurs qu'il avait rassemblés lui-même. C'était en tout à peine 10,000 soldats. De pareilles ressources en

argent, une pareille force militaire étaient bonnes tout au plus à quelque entreprise secondaire, ou à la défense de quelque point déterminé du territoire : elles ne pouvaient rien de grand, rien de décisif. Les Espagnols, en particulier, réduits à leurs 4,500 hommes, se trouvaient parfaitement hors d'état de faire la loi aux États de la Ligue et à la France. Mayenne, avec cette armée, alla assiéger Noyon, dont la prise, combinée avec l'occupation de Pontoise par les ligueurs, devait rendre libre le cours de l'Oise, et rouvrir à Paris des pays d'approvisionnement [1].

Le duc de Féria, comptant fort peu sur les promesses et sur le concours de Mayenne, parce qu'il le connaissait bien, comme le prouve sa correspondance, quitta Soissons pour se rendre à Paris où il entra le 9 mars. Il arriva mal pourvu de ce qui était nécessaire pour séduire des chambres telles que celles du Tiers-état et du clergé. Au milieu du grave dérangement survenu dans ses finances, Philippe II n'avait de disponible pour les intrigues et pour la corruption qu'une somme de 200,000 écus ou 600,000 livres de ce temps. Féria avait ouvert l'avis d'employer cette somme tout entière dès l'ouverture des États à gagner les députés. Mais il n'avait pu faire partager ce sentiment à son maître : Philippe II avait remis à un an la distribution de la plus grande partie de cet argent, et prescrit formellement à ses ministres de ne récompenser les traîtres qu'*après le service rendu*, c'est-à-dire après le vote émis en faveur de sa royauté

[1] Supplément de Lestoile, p. 123, A, § 1er. — L'exactitude des détails relatifs aux conventions entre Mayenne et les Espagnols, qu'il rapporte, est attestée par Villeroy dans le passage suivant, p. 205 A, à la fin : « Le duc de Mayenne rencontra à Soissons le duc de Féria... » Il eust beaucoup de peine d'en tirer de l'argent, et fust *contrainct* » *de leur promettre des choses qu'il ne leur observa*, ainsi qu'ils l'ont » publié depuis. »

ou de celle de l'Infante [1]. Féria arriva donc à Paris avec 30,000 doublons ou 90,000 livres, c'est-à-dire avec la septième partie seulement des deniers destinés par Philippe II à l'achat des consciences. La somme était trop faible pour que Féria songeât à l'appliquer à la corruption des trois chambres des États. Il résolut donc de s'en servir pour gagner au parti espagnol les magistrats municipaux, les chefs de la force armée et du clergé de la Ligue française. A son instigation, les Seize pressèrent Lhuillier, nouveau prévôt des marchands, de recourir à ses largesses pour payer les rentes de l'Hôtel-de-Ville : Lhuillier répondit qu'il n'était pas Espagnol, et qu'il ne lui serait jamais reproché que, pendant sa prévôté, il aurait engagé le domaine de la ville à l'étranger. Féria se tourna alors vers les capitaines et les colonels de la garde bourgeoise (14 mars). Malgré la misère des meilleures familles, ils repoussèrent ses offres avec indignation, en disant que ce qu'ils avaient fait n'était pour de telles récompenses; qu'ils avaient toujours été ce qu'ils resteraient, catholiques, mais Français; dévoués à la cause de la religion, mais en même temps à celle de la ville et de l'Etat : Daubray se signala entre tous par la liberté et

[1] Correspondance de Philippe II avec J.-B. de Taxis, à la fin de 1592. « Je vous ai laissé maître de disposer d'une somme de 200,000 écus » pour nous rendre favorables les Français récalcitrants, ou pour dis- » tribuer à ceux qui rendront quelques services importants, *mais seu- » lement après le service rendu*, l'expérience ayant prouvé que l'on » obtient plus par l'espoir de la récompense que par le payement an- » ticipé. » Le 26 janvier 1593, Féria avait écrit à Philippe II : « D. J. » Idiaquez jugeait nécessaire d'avoir quant à présent une bonne somme » d'argent pour *gagner des voix*... En ayant parlé à J.-B. de Taxis, il » me montra un ordre de Votre Majesté pour *disposer de* 200,000 *écus* » *payables dans un an*. Mais il seroit beaucoup plus profitable que » l'argent vînt maintenant. » (Papiers de Simancas). Philippe II ne se rendit pas à cet avis de Féria. Ce ministre vint à Paris avec peu d'argent, et ne donna rien aux députés entre le mois de mars et le mois de juin.

l'énergie de son refus. L'ambassadeur chercha tout aussi vainement à tenter le chapitre de Notre-Dame qui mourait de faim : le doyen Seguier l'invita à ne pas se mêler des nécessités et des ressources du chapitre. Le peu d'argent dont Féria disposait s'écoula entre les mains des Seize et des prédicateurs de la Ligue. Ces derniers commencèrent, le 19 mars, à attaquer tous ensemble dans leurs chaires Mayenne et Henri IV, ajoutant : « Qu'ils » vouloient bien qu'on sçut qu'ils aimoient mieux avoir » l'Espagnol catholique pour roy, que non pas l'hérétique » Béarnais. » Mais ces déclarations éhontées et antinationales ne provoquaient plus depuis longtemps que le mépris et le dégoût, même chez les dernières classes du peuple de Paris [1].

Ces manifestations éclatantes des sentiments français, parties de toutes les classes de la population de Paris, déconcertèrent et intimidèrent les partisans de l'Espagne dans les États. De plus, ils ne tardèrent pas à reconnaître que Féria n'avait pas apporté de quoi satisfaire leur avidité, et qu'il ne pouvait leur donner que des promesses à long terme. Dès lors un notable changement survint dans les dispositions de l'assemblée : « Tels qui estoient » venus disposés de les favoriser et servir en payant, les » maudissoient, voyant qu'il n'y avoit rien à gagner » avec eux [2]. »

Les événements de la guerre achevèrent de porter la désorganisation dans le parti que les Espagnols avaient eu d'abord au sein des États. Le 29 mars, l'armée hispano-ligueuse, commandée par Mayenne et Mansfeld, s'empara de Noyon. Après la prise de cette ville, les Parisiens s'attendaient à la voir s'approcher de leurs murs, enlever les places et les forts occupés par Henri, particu-

[1] Lestoile, p. 120 B, 121, 122.
[2] Villeroy, Apol. et disc., p. 208 B.

lièrement Gournay et Saint-Denis, ramener l'abondance dans la ville, rétablir ses communications avec les provinces. Les autres grandes villes de la Ligue ne demandaient pas moins à l'armée des confédérés. Mais, pendant le siége de Noyon, qui avait duré trois semaines, elle avait perdu 4,000 hommes par les combats et par la désertion: réduite à 6,000 soldats, elle était hors d'état de rien entreprendre d'important. Les Espagnols, qui la composaient par moitié, étaient rappelés dans les Pays-Bas par la prise de Gertuydenberg, les progrès du prince Maurice et des Hollandais. Enfin, elle était aussi mal payée que mal disciplinée. Aussi après la prise de Noyon, elle se dispersa. Les soldats de Mayenne se retirèrent dans leurs garnisons de Picardie : les Espagnols de Mansfeld regagnèrent la frontière des Pays-Bas, et ne tardèrent pas à se mutiner de nouveau; les uns désertèrent, les autres regagnèrent l'Artois et le Hainaut, où ils mirent tout au pillage pendant près d'un an [1].

Ainsi, au moment décisif, Philippe II se trouvait sans armée et presque sans argent en France. Un pareil résultat suffit pour prouver que cet homme qui, dans ses intrigues, se jouait de tout, même de la religion et de Dieu, qui se permettait tout, y compris le crime, était étranger à la grande politique.

Dans leur état de dénûment et de faiblesse, Philippe II et ses ministres conservèrent entières leurs prétentions et leurs espérances : ils ne songeaient à rien moins qu'à asservir la France. Ce contraste entre leur ambition et leurs ressources les rendit odieux et ridicules, tandis que leur grand étalage de catholicisme et leur hypocrisie excitaient

[1] Lettres missives de Henri IV des 3, 4, 12 avril 1593, t. III, p. 745-752. — P. Cayet, l. v, p. 434 A, 480, 481. — Lestoile, p. 123 A, 128 B. — Thuanus l. cv, §§ 6, 8, p. 208, 211-213. — Villeroy, Apol. et disc., p. 205 A.

le mépris. On trouve les actes de tous les partis empreints de ces sentiments. Les Politiques et les ligueurs français de Paris, accrus chaque jour de nombre, attaquèrent publiquement les Seize, et se préparèrent à combattre toutes les usurpations de la couronne, de quel côté qu'elles vinssent. Les États de la Ligue, instruits jour par jour des événements et des suites du siége de Noyon, à cause de la proximité de cette ville de Paris, changèrent d'attitude et de conduite. Les députés du Tiers-État étaient arrivés avec la disposition de servir le roi catholique, et ils l'avaient prouvé par l'exclusion donnée aux deux nouvelles chambres que Mayenne avait créées; par leur résistance si longtemps prolongée dans l'affaire de la Conférence. Maintenant ils trouvaient qu'il n'y avait rien à gagner avec Philippe, et qu'il y avait tout à craindre, puisque, après la diminution d'abord et ensuite la dispersion de son armée, il s'agissait pour eux de se déclarer à la fois les adversaires du roi et les ennemis de Mayenne. Dès lors ils passèrent à Mayenne et à son parti, ils le prirent pour chef et pour guide, ils le consultèrent dans toutes les questions avant de rien décider. Au Tiers-État se joignait la noblesse, qui, dès le principe, s'était prononcée pour le lieutenant-général. Philippe II ne conservait donc plus dans les États que la Chambre du clergé, dont il fallait même distraire d'Espinac et quelques autres prélats très-influents, partisans de Mayenne ou du jeune duc de Guise. Ainsi, dès la fin du mois de mars, la majorité fut acquise à Mayenne dans les États, et, comme le dit un témoin oculaire, rien ne s'y fit plus que sous son bon plaisir [1]. Ce changement est de la plus haute importance.

La révolution survenue dans les dispositions des États échappa complètement aux ministres espagnols : aussi

[1] Villeroy, Apol. et disc., p. 203 B, 206 A, 208 B. — Lestoile, p. 124 B.

leur conduite ne fut-elle dès-lors qu'une suite de contresens et de fausses démarches. Féria, toujours en soupçon de Mayenne, croyait qu'il importait aux intérêts de son maître de produire ses prétentions dans les États durant l'absence du lieutenant-général. Il voulait de plus prévenir la Conférence avec les royaux, qu'il redoutait comme une occasion de rapprochement entre les partis et de danger pour Philippe II. Or, le moyen le plus efficace pour l'empêcher était de nouer une négociation entre les États et le roi d'Espagne, d'entamer l'élection de ce prince ou de l'Infante, qui, en mettant à néant les droits de Henri, excluait nécessairement tout rapprochement, même momentané, entre le parti du roi et les États de la Ligue. En conséquence, Féria demanda audience aux États, le 29 mars, pour leur communiquer les propositions de Philippe, et obtint d'être reçu le 2 avril. Il leur parla en censeur qui blâme, en maître qui ordonne. Il condamna, dans les termes les plus sévères, la conduite du gouvernement français sous Catherine de Médicis et sous Henri III, à l'égard de l'Espagne et à l'égard de la religion. Il ajouta que, depuis la mort de Henri III, le catholicisme ne s'était soutenu dans le royaume qu'avec les secours d'hommes et d'argent fournis à la Ligue par Philippe II, et à la manière dont il rappela ces bienfaits, il en fit un sujet de reproche et par conséquent d'offense. Il termina en leur disant que le seul moyen qu'ils eussent de sauver la religion et l'Etat en péril, était d'élire, sans hésitation et sans retard, un roi catholique, embrasé du zèle de la religion, assez puissant pour les défendre. Et comme si, par ce qu'il venait de dire, il n'eût pas assez clairement désigné son maître, il leur lut une lettre de Philippe II, contenant l'expression la plus naïve et même la plus grossière de ses prétentions. « Puisque, disait-il, après tant d'autres choses par moy faites pour ce royaume, que l'on

a vues et que l'on peut voir à présent, je fais encore celle-ci, il sera raisonnable que vous sachiez faire profit de l'occasion, et que l'on me paye et rende tout ce que j'ai mérité envers ce royaume, en me donnant satisfaction. »

Après le discours de Féria et la lecture de cette lettre, le cardinal Pelevé, président de la Chambre du clergé, prit la parole. Il s'était aperçu que l'assemblée avait été révoltée d'entendre la satire de la conduite de ses derniers rois; qu'elle avait tenu à offense les bienfaits de Philippe II, dès qu'ils avaient été reprochés; que Féria avait fait par conséquent un tort infini à sa cause. Il chercha à détruire cette impression en prouvant, par beaucoup de traits historiques, que la France et ses rois avaient dans d'autres temps aussi bien servi la foi catholique et la nation espagnole que l'Espagne pouvait servir aujourd'hui la religion et la France. Quand il eut donné cette satisfaction aux susceptibilités de l'assemblée, et quand il crut les esprits ramenés, il accorda lui-même et provoqua de la part des députés la plus entière adhésion aux propositions de Féria, à la candidature de Philippe II, en exaltant les mérites de ce prince et en outrant son éloge jusqu'à l'apothéose. Il dit à l'ambassadeur : « Je reviens » maintenant à vostre roy, qui est le roy catholique, lequel » la France, après Dieu, a reconnu et recognoist pour son » libérateur... Nous confessons que votre prince, le roy » catholique, non seulement les a surpassez (les Guises » et les papes), par abondance de richesses, mais aussy » par une large munificence et honneste libéralité envers » nous. Pour lequel bienfait, immortel certes et divin, *nous* » *rendons grâces immortelles, non telles que nous de-* » *vons, mais telles que nous pouvons, à sa royale ma-* » *jesté* et à vostre Excellence, qui s'est voulu charger de » cette ambassade envers nous, et *nous offrons en récom-* » *pense tout le devoir de bienveillance et d'affection que*

» *l'on peut espérer de nous*, vous promettant que la mé-
» moire de ce bienfait ne sera jamais effacée de nos en-
» tendements... C'est par ce degré que sa Catholique Ma-
» jesté se fera chemin dans le ciel, où entrent les âmes cé-
» lestes et bienheureuses des saints, et contemplera la
» face de Dieu, où gist le souverain bien des bienheu-
» reux; et lorsque pour le loyer de tant de labeurs, souf-
» ferts en la cause de la religion, et sera introduite par
» la bonté divine dans les célestes tabernacles, non seu-
» lement mille millions d'anges, serviteurs du Très-Haut,
» iront au-devant d'elle, mais une infinité de peuples
» qu'elle a retirez de l'erreur, de l'infidélité ou de la mé-
» chanceté de l'hérésie [1]. »

Les députés de la noblesse n'avaient jamais varié dans

[1] Registre du Tiers, p. 141, 142. Tous les contemporains ont compris comme nous le discours de Pelevé; tous en ont été affectés comme nous; ils y ont vu un aveu des prétendus droits de Philippe II, un appui donné de la manière la plus explicite à ses prétentions. D'Aubigné, l. III, c. 18, t. III, p. 275, édit. 1620, s'exprime ainsi : « Un légat » italien, homme d'un prince estranger, qui renversoit tout l'eccléi» siastique, et n'ayant guères là que des prestres desbauchez, *leur* » *donnoit les leçons d'Espagne secondé par le cardinal Pelevé.* » L'auteur du supplément de Lestoile, coll. Michaud, p. 129 B, ajoute : « A » cette harangue, le cardinal Pelevé, président de l'assemblée, a ré» pondu par une autre beaucoup plus longue, qui a roulé sur le bon» heur de la France lorsqu'elle étoit gouvernée par des rois catholi» ques;.... sur les malheurs que l'hérésie avoit causés à la France; » sur les grandes obligations que l'on avoit au zèle du roy catholique, » qui avoit pris la défense de la religion par toute la terre. Il a con» tinué jusqu'à la fin les éloges dudit roy, le béatifiant par avance... » *Tout cela pour porter l'assemblée de contenter ledit Roy dans l'élec» tion d'un roy, en reconnaissance de ce que la France luy doit.* » Le continuateur de de Serres, p. 1002, 1003, donne absolument le même sens et la même portée au discours de Pelevé. Voici comment il s'exprime : « Un cardinal Pelevé, François de nation, mais *plaidant la cause* du roy d'Espagne. » D'après le sentiment unanime des contemporains, nous nous croyons autorisé à ne pas adopter, sur le discours de Pelevé, le jugement qu'en a porté un célèbre jurisconsulte moderne, M. Vivien, dans son *Mémoire historique sur les Etats-généraux de* 1592, p. 25.

leurs sentiments patriotiques : les députés du Tiers, depuis qu'ils avaient perdu l'espoir des largesses du roi catholique, étaient devenus singulièrement délicats sur l'indépendance et l'honneur national comme sur leur propre dignité. Ils s'indignèrent du fond même des propositions : l'arrogance des Espagnols les révolta ; ils n'accueillirent que par des sarcasmes le plaidoyer de Pelevé pour l'intérêt de l'étranger et la servitude de la France. Au lieu donc de passer à la délibération et au vote immédiats, auxquels Féria les invitait, les États, à une grande majorité, décidèrent que les propositions du roi d'Espagne seraient soumises à un examen attentif et ultérieur : ils ajournèrent de plus leur décision jusqu'au retour de Mayenne, qu'ils pressèrent par une lettre écrite quelques jours plus tard. D'un autre côté, ils firent précisément l'opposé de ce que désiraient et poursuivaient les ministres d'Espagne. A peine Féria avait quitté l'assemblée, qu'ils ordonnèrent de donner lecture de la dernière proposition des royaux, datée du 29 mars. Le 2 et le 5 avril, ils arrêtèrent de leur répondre ; d'accepter de nouveau et plus explicitement la Conférence pour laquelle Mayenne s'était prononcé ; d'offrir enfin des passeports aux députés que le parti contraire enverrait à la Conférence [1]. Rien ne manqua donc à ce premier échec des Espagnols.

Le duc de Féria assembla chez lui les députés de son parti, presque tous de la Chambre du clergé, et chercha avec eux les moyens d'arrêter l'entraînement des États

[1] Registre du Tiers-état contenant, outre les délibérations de la Chambre 1° la harangue du duc de Féria ; 2° la lettre du roi d'Espagne aux Etats ; 3° la harangue du cardinal Pelevé ; 4° la réplique des royaux aux Etats ; 5° la réponse des Etats à ladite réplique. (Registres du Tiers, p. 111, 114 ; du clergé, p. 407 ; de la noblesse, p. 588-590.) — P. Cayet, l. v, p. 437-440. — Lestoile et son Supplém., p. 124, 128, 129.

et de rompre la Conférence (7 avril). Cette tentative ne lui réussit pas mieux que la première. Dans les séances des 21, 23, 24 avril, les États nommèrent les députés à la Conférence, leur donnèrent les pouvoirs nécessaires, fixèrent le lieu où elle se tiendrait à Surène, et le jour où elle devait s'ouvrir au 29 avril. Leurs principaux députés étaient l'archevêque de Lyon, d'Espinac, et le président Jeannin, représentant le parti et défendant l'intérêt de Mayenne ; Villeroy et Lemaistre, dévoués à la Ligue française, dont les vues et les sentiments se confondaient alors avec ceux des Politiques. Du côté des royaux, les principaux députés étaient l'archevêque de Bourges, Schomberg, l'historien de Thou. L'archevêque de Lyon et l'archevêque de Bourges devaient soutenir, de chaque côté, la discussion, et avoir la haute direction de la conférence [1].

Battus du côté des États, les ministres de Philippe II se tournèrent du côté des prédicateurs de la Ligue et des Seize, et cherchèrent leur point d'appui dans leur faction. Les prédicateurs déclarèrent que ceux qui favorisaient la Conférence n'étaient pas catholiques; et que si l'on essayait de faire de la conférence une transition à la paix avec les huguenots et les Politiques, il y aurait du sang répandu (25-28 avril). Les Seize affichèrent, le 26 avril, des placards dans tous les quartiers de Paris. Ils protestaient avec fureur contre la Conférence, et demandaient aux États de nommer un roi catholique assez puissant pour défendre la religion et maintenir l'Etat, agréé du pape et du roi d'Espagne, sous le bon plaisir desquels se ferait l'élection. Dans ces termes, Henri IV et Mayenne

[1] Registre du Tiers, p. 162-170; du clergé, p. 411-430, 447, 449; de la noblesse, p. 594-597. — P. Cayet, l. v, p. 440 B. — Lestoile, p. 126 A, 129 B, 130. Le jour et le lieu de la conférence furent plusieurs fois changés avant d'être fixés comme nous l'indiquons.

devaient être nécessairement exclus l'un et l'autre. Les Seize cherchaient en même temps à gagner les anciens républicains de la Ligue et les partisans des réformes : ils tentaient surtout de séduire les Chambres, en donnant aux droits de la nation et aux prérogatives des États-généraux la plus grande extension, au détriment de la puissance royale. Les placards portaient que les États seraient convoqués désormais tous les cinq ans, et que le roi se tiendrait à dix lieues pour ne pas gêner leurs délibérations. Que les États ne délibéreraient plus seulement, qu'ils résoudraient : que le roi et ses successeurs seraient tenus d'observer inviolablement leurs décisions. Que les ministres et les conseillers d'État seraient nommés par les assemblées qui se succéderaient. Qu'il serait pourvu par élections aux dignités et bénéfices ecclésiastiques, ainsi qu'aux charges de judicature, qui cesseraient d'être vénales. Ce développement des libertés publiques, mis en avant par les signataires de l'infâme lettre adressée à Philippe II en 1591 ; cet appel menteur à une liberté qu'on devait trouver sous le joug de l'étranger et sous la domination du tyran des Pays-Bas, ne provoquèrent que le rire et le dégoût chez la bourgeoisie et chez le peuple. Quant aux États, ils répondirent aux avances des Seize en ordonnant des poursuites contre les auteurs des placards [1].

[1] P. Cayet, l. v, p. 440-444 : il donne le texte des placards, protestations, propositions des Seize. — Lestoile, p. 126. — Registre du Tiers, p. 170, 171.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Suite des États de 1593. La Ligue et le parti royal, depuis les préliminaires de la Conférence de Surène jusqu'à l'annonce solennelle faite dans la Conférence de la prochaine abjuration du roi, et au mouvement que cette nouvelle excite dans Paris (24 avril-27 mai 1593.)

Dangers de la cause royale et nationale. Les États de la Ligue sont sur le point de choisir pour roi un prince catholique, et de donner un concurrent à Henri. Le Tiers-parti intrigue et travaille pour déférer la couronne au cardinal de Bourbon : toute une classe nouvelle de seigneurs se dispose à se joindre aux princes du sang et aux chefs royalistes déjà engagés dans ce parti : causes de cette tendance à la défection. Menées dans le parti protestant pour former une république calviniste, et rétablir le protectorat. — Dernière délibération du roi sur l'abjuration avec ses plus intimes serviteurs, dont deux protestants. De leur avis, au moment de l'ouverture de la Conférence de Surène, il promet par écrit aux puissances étrangères, annonce aux chefs du Tiers parti et aux députés royaux pour la Conférence, qu'il se fera catholique dans les deux mois qui suivront un traité qu'on croit alors sur le point de se conclure (26-28 avril). Les seigneurs qui voulaient entrer dans le Tiers-parti sont retenus; plusieurs de ceux qui s'y étaient affiliés en sortent : la Ligue française est fortement attirée au parti du roi. Précautions prises à l'égard des réformes, pour empêcher la révolte dans ce parti. — Première séance de la Conférence de Surène : manifestation du peuple pour la paix. Dans les séances suivantes de la Conférence, remarquable discussion sur le droit public de la France relativement à la royauté, sur la puissance temporelle et spirituelle, sur les libertés gallicanes. Sixième séance de la Conférence : question posée par les députés royaux relativement à la conversion du roi : politique de Mayenne et de ses agents, pour invalider la conversion et en éluder les effets. — Grandes espérances des ministres de Philippe II : circonstances sur lesquelles ils les fondent. Le 10 mai, Mayenne demande aux Etats d'entendre les propositions des ministres d'Espagne, et introduit en même temps la question de l'élection d'un roi. Résistance organisée par lui contre les Espagnols. — Propositions verbales des Espagnols chez le légat, relativement à la royauté de l'Infante : opinion de Rose. — Henri déclare solennellement à son Conseil la résolution prise par lui d'abjurer, fixe l'époque et le lieu, convoque une assemblée de prélats, de seigneurs, de représentants des Parlements, pour cet acte important. Il donne en même temps une déclaration pour la liberté et la complète sûreté des calvinistes (16 mai). — La conversion prochaine du roi annoncée aux Ligueurs dans la Conférence de Surène : réponse de d'Espinac, l'agent de Mayenne (17 mai). Grands effets produits au-dehors par cette déclaration (17-27 mai).

Jusqu'alors le parti espagnol et le parti de Mayenne, divisés, opposés l'un à l'autre, se tenaient mutuellement en échec. Mais un seul moment pouvait suffire pour amener la victoire de l'un des deux, ou leur réunion plus redou-

table encore pour Henri. De plus, les différends une fois composés, les Etats de Paris avaient à se décider, à prendre un parti, et l'élection d'un roi était toujours menaçante.

Henri trouvait autant d'ennemis, autant de dangers dans son propre parti que du côté de la Ligue. Au milieu du mois d'avril, il revint à Mantes, d'un voyage forcé qu'il avait fait dans les provinces du centre jusqu'à Saumur [1]. Son premier soin fut d'étudier la situation, et il la trouva chargée de nouveaux dangers. Le Tiers-parti, ou la faction des princes du sang, armés contre le chef de leur maison, complotait avec un redoublement d'activité pour lui enlever le pouvoir. Les États de la Ligue devant élire un roi catholique, le cardinal de Bourbon se flattait que leurs suffrages pourraient se porter sur lui, et il était plus ardent que jamais dans la poursuite de ses projets. Son frère, le comte de Soissons, animé contre le roi d'une vieille haine, que l'opposition récente apportée par Henri au mariage de sa sœur Catherine avec le comte, avait encore redoublée; convaincu que son frère, en qualité d'homme d'Eglise, ne sortirait pas des soins de l'administration intérieure, et lui abandonnerait le commandement des armées, la direction de toute la force militaire de la France; trouvant dans ce partage une grande satisfaction donnée à son ambition, travaillait de toutes ses forces à mettre la couronne sur la tête du cardinal. Le prince de Conti et le duc de Montpensier, qui jusqu'alors étaient restés fidèles à Henri, prenaient maintenant parti contre lui pour deux raisons. D'abord ils ne regardaient pas comme impossible que dans certaines éventualités, dans certaines combinaisons, la royauté pût leur être déférée. En second lieu, considérant l'élection d'un roi catholique, par les États de la Ligue, comme prochaine, la

[1] Lettres missives des 13 et 29 mars, 4, 16, 19 avril, p. 740, 744, 747, 755-757. — P. Cayet, l. v, p. 431 A.

ruine de Henri comme probable, ils voulaient, si le cardinal de Bourbon leur était préféré, retenir du moins le trône dans leur maison et garder leur haute position de princes de la famille royale. Ainsi les quatre princes du sang se portaient pour antagonistes de Henri. Le rang qu'ils occupaient dans l'Etat, le nombre des seigneurs qui s'étaient déclarés pour eux dès l'année précédente [1], les forces et les ressources qu'ils pouvaient tirer de la Normandie, gouvernement dont le duc de Montpensier avait obtenu la survivance à la mort de son père arrivée le 3 juin 1592, étaient déjà un sérieux danger pour Henri [2].

Toute une classe de seigneurs se disposait à se joindre au Tiers-parti, à lui donner une consistance nouvelle et une force désastreuse. C'étaient les anciens serviteurs du roi Henri III, Bellegarde, Saint-Luc, de Thermes, d'Epernon et beaucoup d'autres, qui regrettaient le temps et le régime précédents, qui étaient à bout de leur constance, comme il arrive toujours dans les luttes prolongées, et qui imputaient au roi la durée indéfinie de la guerre. Ces seigneurs menaçaient de s'unir d'une part aux princes du sang, d'une autre aux catholiques ardents, d'O, Manou, Rieux, Chateauvieux, Entragues, Sourdis, lesquels avaient déjà entraîné dans leurs rangs le duc de Nevers, Longueville, son gendre, le comte de Saint-Paul, frère de ce dernier, le maréchal d'Aumont. Le motif religieux, la raison politique incroyablement entendus, l'intérêt personnel entraînaient ces seigneurs, appartenant aux

[1] Voir ci-dessus p. 325.

[2] Davila, l. XIII, t. III, p. 403 et 277. — Sully, Œcon. roy., ch. 65, t. I, p. 215. « Qu'elle (la princesse Catherine) n'ignoroit pas des menées et pratiques que le comte de Soissons avoit tant de temps » continuées, *pour former le Tiers-party,* croyant que son frère aisné » étant d'Eglise, il seroit déclaré chef des armes. » Sur les projets et les menées des quatre princes du sang, le discours de Henri IV à Rosny, dans les Œcon. roy., ch. 38, p. 109 B. : on le trouvera cité ci-après.

diverses fractions, aux diverses nuances du parti royal, vers les idées et les projets de défection, qui devaient mettre en péril la cause nationale.

Par sa déclaration du 29 janvier précédent, le roi avait annoncé l'intention de réaliser, par les plus prompts moyens, ses promesses d'abjuration et de conversion. On ne conçoit donc pas d'abord quel motif religieux pouvaient avoir les seigneurs de se séparer de lui. Mais à un examen plus attentif, on voit que Henri, n'ayant pris dans sa déclaration aucun terme préfix ni déterminé pour sa réconciliation avec l'Eglise; n'ayant pas indiqué à quel moyen il recourrait, depuis qu'il avait vu son ambassade repoussée par le pape, et qu'il avait perdu l'espoir d'opérer sa conversion par l'intermédiaire du Saint-Siége, les seigneurs avaient regardé cet engagement comme n'ayant rien de sérieux, avaient imaginé qu'il n'était pas plus disposé maintenant que depuis trois ans et demi à quitter sa croyance et sa secte. Aussi se plaignaient-ils de lui voir différer sa conversion qu'ils désiraient ardemment, et qu'il leur avait si souvent promise. Ils criaient hautement que son obstination donnait occasion aux Espagnols de faire éclater leurs intrigues et leur audace. Que tous les délais étaient enfin expirés, et les prétextes allégués par le roi épuisés; qu'il ne savait plus lui-même quelle raison donner. Qu'il était fasciné par les artifices de ses ministres calvinistes, et opiniâtrement attaché à la doctrine de ces hérésiarques. Qu'il était temps de penser à leurs âmes, à la religion, à leur salut, à celui de leurs enfants, et ne pas travailler à se damner eux-mêmes avec leur postérité. Qu'il fallait laisser ce prince se perdre avec ses huguenots désespérés, sans entraîner avec lui tout le reste du royaume. Au motif de la religion et de l'intérêt politique, se joignait de près l'intérêt particulier. Chacun détestait les fatigues et le poids de la guerre. Chacun déplorait ses propres

malheurs, les maux de sa famille, le délabrement de ses affaires domestiques, les dépenses dans lesquelles il était entraîné et qui ne trouvaient point de fin. Chacun désirait le repos et soupirait après la paix. D'O se plaignait d'être sur-intendant des finances d'un roi dont les coffres étaient vides. Bellegarde, Saint-Luc, de Thermes, d'Epernon et tous les autres serviteurs de Henri III déploraient leur mauvais destin qui, d'un roi d'or qu'ils avaient auparavant, leur avait donné un roi de fer. En effet, disaient-ils, Henri III avait coutume de répandre sur eux l'or et l'argent à profusion, tandis que son successeur, réduit à l'étroit, et naturellement économe, ne leur proposait pour récompense que des guerres, des siéges, des combats. Ils protestaient qu'ils ne pouvaient plus soutenir les fatigues insupportables de la guerre, ni demeurer continuellement enchassés dans leurs cuirasses, comme des tortues dans leurs écailles. Qu'ils ne pouvaient servir plus longtemps un roi accoutumé comme les huguenots à courir jour et nuit, à vivre de rapine, de ce qu'on trouvait dans les chaumières des malheureux paysans; à se chauffer au feu d'une maison incendiée, à coucher parmi les chevaux et dans les étables infectes des villageois. Qu'ordinairement on faisait la guerre quelque temps pour parvenir à la paix; mais qu'ils servaient actuellement un prince qui, ne se lassant jamais des travaux de la guerre, n'avait d'autres délices que les arquebusades, les blessures, le carnage, les batailles. Ces plaintes, accompagnées tantôt de jurements et de blasphèmes, tantôt de reproches et de plaisanteries, étaient si publiques qu'elles venaient jusqu'aux oreilles du roi. Tels étaient les sentiments et les discours de toute cette classe de seigneurs, d'après l'un des contemporains. Un autre, et c'est la calviniste Mme Du Plessis, reproduisant les impressions et le jugement de son mari si bien placé pour juger de l'état

des choses, accuse en ces termes la gravité du danger : « Le roi se trouva surpris et comme opprimé de ce soudain et inopiné changement. Il voyoit les visages et les cœurs des siens alienez de luy. Il étoit adverti à toute heure des gouverneurs et des places ou que l'on praticquoit, ou qui se divertissoient de luy. » Cédant aux passions religieuses, aux passions égoïstes, à la lassitude, ces diverses classes de seigneurs d'une part s'abouchèrent et s'entendirent avec les princes du sang ; d'une autre ils se concertèrent avec les seigneurs et les ecclésiastiques de la Ligue qui répugnaient à la royauté espagnole et à la domination étrangère. Parmi les seigneurs, les uns étaient déjà engagés dans le Tiers-parti ; les autres étaient près de s'y affilier et de lui donner de formidables proportions : tous ensemble formaient le dessein de passer à la Ligue, et conjuraient pour une révolution [1].

Leur plan était d'écarter Henri, de reconnaître pour roi le cardinal de Bourbon, de désintéresser Philippe II, en faisant épouser l'Infante, sa fille, au cardinal de Bourbon relevé de ses vœux par le pape. Les agents du prince s'abouchaient avec Villeroy et Jeannin pour persuader à Mayenne de favoriser cette combinaison, sous promesse d'immenses avantages qui lui seraient faits : le cardinal entrait personnellement en négociation avec le sieur de Villars qui commandait dans Rouen. Le dessein des princes du sang et des seigneurs qui se jetaient dans le Tiers-parti, était aussi insensé que désastreux. La suite

[1] Discours du roi à Rosny dans les Œcon. roy., ch. 38, p. 109 B. « Vous scavez assez que mes cousins les princes du sang, et MM. de » Nevers, de Longueville, Biron, d'O, Rieux, Manou, Chateauvieux, » Antragues, Sourdis et beaucoup d'autres, mais surtout Epernon..... » me pressent incessamment de me faire catholique, ou qu'ils forme- » ront un Tiers-party, et se joindront à la ligue. » — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 22, p. 289. — Davila, l. XIII, p. 403, 404 et 287. — Mme Duplessis, Mém., t. I, p. 256.

montra que Philippe II et Mayenne ne se départirent pas un moment du projet d'assurer la couronne à eux-mêmes ou à leurs enfants; que les paroles dont ils abusèrent le cardinal et les seigneurs, étaient autant de leurres et de ruses pour les détacher du parti de Henri et les lui donner pour ennemis. Quant à l'idée de forcer la main ou de tenir tête à Philippe II et à Mayenne, si on les trouvait hostiles, avec l'incapacité du cardinal de Bourbon et la médiocrité militaire du comte de Soissons, elle tenait de la folie. Les chefs de cette intrigue complotaient contre la liberté et les jours du roi, les plus modérés opinant à se saisir de sa personne et à le jeter en prison, les plus violents demandant et préparant sa mort. L'amiral de Biron, fils du maréchal, qui prétendait ne s'être affilié au Tiers-parti que pour s'opposer à ses fureurs, affirmait plus tard qu'à un moment donné il avait empêché le roi d'être assassiné [1]. Henri fut contraint, pour sa sûreté, d'appeler un corps de troupes anglaises, et de le loger dans Limay, faubourg de Mantes. En supposant qu'il échappât à ces trames odieuses, il suffisait encore que le Tiers-parti en vînt à un éclat, à une rupture ouverte avec lui, à la division du parti royal en deux camps ennemis, pour ruiner entièrement ses affaires, et jeter le pays dans une confusion dont nulle main humaine n'eût pu le tirer. Henri disait à ses plus confidents serviteurs « que le Tiers-» parti quelque mal fait qu'il fust, en périssant, feroit » périr l'Estat. » Et les contemporains qui en jugeaient comme lui ajoutaient que « c'étoit pour mettre la France » au dernier soupir et pour lui faire perdre jusqu'au nom » de monarchie. » Toutefois ce n'était là encore que la moitié des dangers du moment. Depuis que Henri avait

[1] Discours de Biron au chancelier, lors de son procès : « Le roy ne » se souvient-il plus de la conjuration de Mantes et du danger qu'il » eût couru, si je ne me fusse entendu avec les conjurateurs? »

fait un pas vers les catholiques par l'envoi de Gondy et de Pisany à Rome, et par la déclaration du 29 janvier, les meneurs et les ambitieux, parmi les seigneurs réformés, poussaient à la révolte le corps des calvinistes français. Ils leur répétaient que la persécution commencerait contre eux le jour de l'abjuration du roi; qu'ils devaient pourvoir à leur sûreté en rétablissant leurs *conseils* et leur *protectorat*, c'est-à-dire leur gouvernement républicain, abolis depuis l'avénement de Henri IV. De la sorte, le roi perdait tout pouvoir sur la partie de la nation, sur la classe de citoyens qui professait la Réforme : ce pouvoir passait à Bouillon ou à la Trémoille, qui briguaient le protectorat, correspondant au stathoudérat des Provinces-Unies [1]. L'unité nationale était brisée de ce côté, le pays livré à la continuation du terrible antagonisme que la Ligue lui avait déjà fait essuyer. Ainsi les ambitions particulières, en exploitant les passions et les erreurs des masses, tiraient violemment de deux côtés le parti royal, le parti national, pour le diviser et le dissoudre.

Au milieu de ces nouveaux et pressants dangers, Henri agita successivement le parti qu'il avait à prendre, les

[1] Voyez, à l'appui de ces faits, les discours de Henri IV, dans Sully, Œcon. roy., c. 38, p. 108 B, 109 B; c. 39, p. 111 A : 1° sur le Tiers-parti : « Ils ne sont plus retenus que d'une seule difficulté, qui est de » sçavoir ce qu'ils feront de ma personne, les uns disant qu'il s'en » faut saisir et asseurer, et les autres, plus malins et audacieux, qu'il » me faut despescher, adjoutant que de tels oyseaux que moy ne va- » lent rien en mûe, ny à garder en cage. » 2° Sur les chefs des calvinistes : « Je sçais de certain que MM. de Turenne et de la Trémoille, » et leur sequelle, sollicitent journellement de toutes parts, afin que » si je me fais catholique, il soit demandé une assemblée pour ceux » de la religion, pour faire résoudre un *protecteur*, et un establisse- » ment de *conseils*, subsistans dans les provinces. » — Tous les faits dont argue Henri, au sujet du Tiers-parti et des principaux calvinistes, sont confirmés par Groulart. Voyages en cour, t. XI de la collection, p. 559 A; — par P. Cayet, l. V, p. 445 A; — par d'Aubigné, l. III, c. 22, p. 200; — par Mme Duplessis, Mém., t. I, p. 255, 256.

mesures qu'il avait à adopter, avec trois hommes sur la fidélité, les lumières et l'expérience desquels il pouvait compter, le chancelier de Cheverny, le comte de Schomberg et Rosny. Il leur posa à la fois la question religieuse et la question politique, mit en présence ses scrupules, les répugnances et les dernières hésitations de sa conscience, la considération de son salut, avec les exigences de la situation et de l'intérêt public. Les deux protestants Schomberg et Rosny, comme le catholique Cheverny, opinèrent pour la conversion, et pour la conversion à court délai, comme seul moyen de prévenir la fatale scission du parti royal et la ruine du pays. Sur la question religieuse, le huguenot Rosny lui dit : « Je tiens pour infaillible que de quelque sorte de religion dont les hommes fassent profession extérieure, s'ils meurent en l'observation du Décalogue, et créance au Symbole ; s'ils aiment Dieu de tout leur cœur, ont charité envers leur prochain, espèrent en la miséricorde de Dieu, et d'obtenir salut par la mort, le mérite et la justice de Jésus-Christ ; *qu'ils ne peuvent faillir d'être sauvés, parce que dès-lors ils ne sont plus d'aucune religion erronée, mais de celle qui est la plus agréable à Dieu.* De quoi j'ay autrefois discouru avec quatre ou cinq de vos ministres, à sçavoir, MM. de la Roche-Chandieu, de Vaux, d'Espérieux, Gardesi et de Nord, lesquels se trouvoient bien empeschez à blâmer cette opinion. — Que s'il vous plaisoit de la prendre, vous résoudre de la mettre en praticque tout le temps de vostre vie, et que Dieu vous en fît la grâce, je ne douterois point de vostre salut, quelque profession extérieure que vous fassiez de la religion catholique. » Rosny traitant ensuite la question politique, et sondant la disposition des esprits, le présent état des choses, ajouta : « Il vous sera impossible de régner jamais pacifiquement, tant que vous serez de profession extérieure d'une religion qui est en si

grande aversion à la plupart des grands et petits de vostre royaume; sans laquelle tranquillité universelle, il ne vous faut point entreprendre ni espérer de le mettre en l'opulence, splendeur, richesse et félicité de peuples, dont je vous ai vu souvent faire le projet[1]. » Tout était là : au changement de religion de Henri étaient attachés le salut et la pacification de la France ; le salut et la liberté de conscience de la Réforme elle-même, que le roi seul était capable de protéger contre l'hostilité de la Ligue et l'inquisition de l'Espagne.

Décidé par l'avis de ses trois serviteurs, Henri prit l'une de ces vigoureuses et décisives résolutions qui entraînent les masses, et donnent un subit dénoûment à la situation, tandis que les factions délibèrent et se perdent dans leurs intrigues croisées. En premier lieu, il renversa les calculs et les moyens de succès du Tiers-parti, raffermit dans l'obéissance et dans le dévouement à sa cause les catholiques royaux de toutes les nuances, attira irrésistiblement à lui la Ligue française, par des engagements si publics et si solennels de changement de religion, que lui-même n'avait plus à se dédire, ni personne à douter de sa prochaine conversion. Le 26 avril, il promit par écrit au duc de Toscane, en foi et parole de roi, de faire déclaration et profession de la religion catholique dans les deux mois qui suivraient un traité avec le duc de Lorraine, que l'on croyait alors sur le point de se conclure. Le 28 avril, le roi annonça la même résolution à l'ar-

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 38, t. I, p. 110 A, B. — Davila, l. XIII, p. 404. « Il était encore pressé sans cesse par les avis sérieux du comte » de Schomberg. » — Cheverny, Mém., p. 522, 523. Après avoir montré que la conversion pouvait seule donner au roi les moyens d'assurer sa couronne et de résister au Tiers-parti, il ajoute : « Toutes ces rai- » sons et infinies autres, qui luy furent représentées à diverses occa- » sions, à quoy je puis dire n'avoir pas peu servy, firent enfin tant sur » son bon jugement, que nonobstant toutes les oppositions, sa Majesté » ne laissa de se résoudre à se faire instruire en la religion catholique. »

chevêque de Bourges, au moment où ce prélat partait pour la Conférence de Surène, avec charge de présider le parti royal et de parler en son nom. Henri en informa également d'O, et les autres chefs du Tiers-parti.

Un grand et subit changement eut lieu alors. Beaucoup de seigneurs qui s'étaient joints un moment au parti des princes du sang s'en détachèrent; ceux qui se disposaient à y entrer, furent retenus : on voit peu après Nevers dans l'ambassade de Rome, Bellegarde et Saint-Luc dans la réduction de Paris, servir Henri avec chaleur et lui rendre les plus utiles services. Ainsi la plupart des seigneurs qui avaient projeté d'abandonner le parti royal, y étaient ralliés. Toute la Ligue française était gagnée. Ces deux classes étant jointes aux Politiques, qui n'avaient jamais fait dépendre leur obéissance de la religion du roi, Henri s'emparait fortement de la majorité dans la nation. Il n'avait plus qu'à attendre les soumissions successives des chefs et des villes de la Ligue, que le temps et l'occasion devaient amener, pour étendre sa bienfaisante autorité sur les cinq sixièmes du territoire. En second lieu, il pourvut à ce que la paix, obtenue par ces moyens du parti catholique, n'engendrât pas la révolte et la guerre du côté calviniste. Dans son passage d'une religion à une autre, il avait à prendre à l'égard des Huguenots, des mesures de prudence et de justice tout ensemble. Il ne faillit ni aux unes ni aux autres. Avant d'abjurer, il prit soin de réunir auprès de lui, à Mantes, le duc de Bouillon et la plupart des chefs calvinistes, prévenant et empêchant ainsi toute tentative et toute provocation de leur part auprès des églises réformées. Dans la démarche décisive qu'il allait faire, il se ménagea l'assentiment et le concours des seigneurs protestants qui suivaient les principes des Politiques, entre autres de La Force, de Sancy, de Rosny. Il s'assura qu'il obtiendrait des seigneurs catholiques les garanties propres

à rassurer les calvinistes sur leur liberté religieuse et leur liberté civile [1]. Ainsi au moment de l'ouverture de la conférence de Surène, Henri avait pourvu avec une prudence et une habileté consommées à toutes les éventualités qu'elle devait ouvrir.

La Conférence de Surène commença le 29 avril 1593. L'ouverture même de la Conférence donna lieu à une éclatante manifestation des désirs et des besoins du peuple. Quand les députés de la Ligue sortirent de Paris, un grand peuple, amassé à la Porte-Neuve, leur cria tout haut : « La paix ! la paix ! Bénis soient ceux qui la pro-» curent et qui la demandent ! maudits et à tous les diables » soient tous les autres ! » Ceux des villages, par où les députés passèrent, se mirent à genoux, et leur demandèrent la paix à mains jointes.

Les trois premières séances de la conférence (29, 30 avril, 3 mai), furent employées aux préliminaires de la vérification des passe-ports et des pouvoirs, aux sûretés données de part et d'autre, à la convention d'une suspension d'armes pour dix jours, à quatre lieues autour de Paris et quatre lieues autour de Surène. Cet armistice, quoique restreint et précaire, excita chez les habitants de Paris une joie impossible à rendre : ils goûtaient avec dé-

[1] Lettre du roi au grand-duc de Toscane, en date du 26 avril, dans les Lett. missiv., t. III, p. 763. « J'ai voulu et veux de plus vous pro-» mettre, comme je fais en foy et parole de roy, par la présente » escripte et signée de ma main, de faire déclaration et profession » publique de la religion catholique, comme ont faict les roys de » France mes prédécesseurs, dans deux mois après que mon cousin » le duc de Lorraine sera tombé d'accord avec moy par juste et con-» venable composition. » — Discours de Henri IV à d'O, et autres chefs du Tiers-parti, et à l'archevêque de Bourges le 28 avril, veille de l'ouverture de la conférence de Surène, dans P. Cayet, l. V, p. 445. — Sully, Œcon. roy., c. 39, p. 110 B. — Duplessis, corresp., t. V, p. 405. On voit par leurs témoignages réunis, qu'à la date du 29 avril, les chefs des calvinistes, Turenne (Bouillon), Sancy, Salignac, Constans, Morlas, Salette, sont réunis auprès de Henri IV à Mantes.

Digitized by Google

lices le relâche aux maux présents, et l'espoir de la paix les transportait. La voix du peuple pour la paix se renforçait de moment en moment, dit un contemporain, et il ajoute les détails suivants. Dès qu'il leur fut donné de quitter les murailles, qui depuis si longtemps leur servaient de prison, ils se précipitèrent presque tous dehors. Les champs étaient noirs d'une multitude allant visiter ses héritages hors de Paris, faire ses dévotions à Notre-Dame-des-Vertus, se mêler dans Saint-Denis aux serviteurs du roi dont cette ville était pleine. Les Seize et les prédicateurs de la Ligue essayèrent vainement de s'opposer à cet entraînement. Il n'y avait plus d'écoutés que les vertueux curés de Saint-Eustache, de Saint-Merri, de Saint-Germain, de Saint-Sulpice, qui, invariablement fidèles à l'esprit de l'Evangile et à la cause nationale, après avoir résisté aux fureurs de la Ligue, durant sa puissance, prêtaient maintenant l'appui de leur parole et de leur autorité au rapprochement des partis et aux vœux de la Ligue française. Paris se calmait et s'épurait en les entendant répéter du haut de leur chaire : « Qu'il falloit embrasser l'hérétique se convertissant, qu'il falloit aller au-devant de lui pour le recevoir; que ceux qui demandoient la paix, demandoient une chose bonne et sainte; que ceux qui l'empeschoient étoient des méchants et des enfants du diable [1]. »

Les premières séances de la Conférence de Surène avaient toutes été remplies par les formes. Dans les séances des 5 et 6 mai, on en vint aux affaires, et l'on traita les grandes questions de la religion, du gouvernement, des dangers publics. L'archevêque de Bourges, parlant au nom du parti royal, exposa d'abord que la paix était dé-

[1] Lestoile, p. 127, 131 B, 132, 133, 135 A, B, 143 A, 144 B. Regist. du Tiers-état, p. 173-177. — Les actes de la Conférence, dans P. Cayet, l. v, p. 447-449 B.

sormais la condition d'existence pour la France, comme pour les particuliers. Il établit en principe que la royauté de Henri était un droit; que ni la religion du prince, ni les décisions de l'Eglise, n'avaient pu porter atteinte à ce droit, parce que les rois de France étaient complétement indépendants du Saint-Siége en ce qui regardait leur puissance temporelle. Il ajouta que dans la pratique Henri pouvait faire des concessions volontaires au sujet de la religion, pour satisfaire au vœu de la majorité de ses sujets et pour faciliter la paix, mais que ces concessions auxquelles il était disposé, étaient de sa part une condescendance, le droit demeurant intact. Il pressa les ligueurs de reconnaître Henri, de mettre fin à la guerre civile, et de donner ainsi au pays qui périssait le seul moyen sérieux de salut qui lui restât.

D'Espinac, chef du parti contraire, convint et des dangers publics et de la nécessité de reconnaître un roi pour y mettre fin. Mais il ajouta que les suffrages des ligueurs ne pouvaient se porter que sur un prince très chrétien de nom et d'effet, qu'ils ne voulaient même pas entendre parler de la reconnaissance du roi de Navarre, et qu'ils mourraient avant d'obéir à un hérétique. Il invoqua les Pères de l'Eglise, les canons, l'autorité des six derniers papes, pour établir la pureté de cette doctrine et la légitimité de cette résolution. Dans la seconde partie de son discours, il déploya beaucoup d'éloquence et d'adresse pour prouver que le véritable moyen de pourvoir à la sûreté de la religion et de l'Etat tout ensemble, était, non que les ligueurs désertassent la cause qu'ils avaient suivie jusqu'alors, mais que les catholiques déclarés jusqu'alors pour Henri abandonnassent ce prince hérétique; que tous les catholiques réunis désormais dans un grand parti, prissent, d'un commun accord, un chef et un roi avoué par l'Église.

L'archevêque de Bourges reprit une à une les doctrines de son adversaire, le suivit à la fois sur le terrain de la religion et de la politique, ne laissa pas un seul de ses arguments sans réponse et sans réfutation. Aux passages des Pères de l'Église et des canons, il en opposa de contraires, et invoqua l'autorité de l'Évangile comme interprétation souveraine des sentiments des Pères et comme règle absolue des opinions, en ce qui concernait la puissance des princes. Dans la suite de la discussion, l'un des députés royaux perçant à travers le luxe de l'érudition de d'Espinac et les adresses de son éloquence pour aller au fond des choses, lui dit que dans la grande querelle qui divisait la France, la religion n'était qu'un prétexte et qu'un nom; que les royaux n'avaient jamais combattu la religion, qu'ils combattaient seulement pour l'État contre ceux qui voulaient l'usurper. A ce concis et lumineux exposé de la question par le bon sens, les autres députés du même parti ajoutèrent plus tard que ce n'était pas en France qu'il fallait parler d'élire et de rejeter les rois; que la couronne était héréditaire, et que cette sage coutume prévenait les rivalités ambitieuses et les guerres qui ruinaient les empires; que fermement attachés aux Libertés gallicanes en ce qui concernait l'État, comme en ce qui touchait à la religion, ils ne laisseraient jamais les papes s'immiscer dans la succession au trône et provoquer une élection par bulles; autorité qui ne leur appartenait dans aucun cas, et qui, lorsque les pontifes étaient asservis par les ennemis de la France, ouvrait la porte à l'usurpation du royaume par les étrangers. Les députés royaux terminèrent en exhortant les ligueurs à bien aviser avant de faire leur prétendue élection; car le roi n'était pas homme à fuir devant leur élu, et ne manquerait pas de serviteurs pour défendre la couronne qu'il tenait de sa naissance et de Dieu.

Ainsi les discours de l'archevêque de Bourges reproduisaient dans leur pureté et leur vigueur les doctrines gallicanes déjà hautement professées par les prélats de l'assemblée de Chartres, et par la déclaration de 1591. Les discours des autres députés soutenaient et continuaient les salutaires principes des Politiques. Les députés royaux à la conférence de Surène ne s'étaient donc laissé entamer par aucun côté. Ainsi plus de la moitié des plans et des espérances de Mayenne, relativement à la Conférence, se trouvait renversée : il était décidé dès lors que le lieutenant-général ne parviendrait pas à entraîner les catholiques royaux dans le parti de la Ligue, et à affaiblir ainsi le roi d'une manière irrémédiable.

A la séance du 10 mai, les députés royaux dirent qu'il n'y avait plus lieu aux discours et aux disputes, qu'il fallait en venir aux résolutions. En conséquence, ils sommèrent les ligueurs de s'expliquer sur le parti qu'ils prendraient dans le cas où le roi se convertirait, et de déclarer s'ils voulaient se joindre à eux pour le presser d'abjurer. D'Espinac répondit qu'ils faisaient des vœux à Dieu pour que le roi se convertît et se fît bon catholique, mais qu'au pape seul appartenait de juger et de décider ce point, et qu'ils étaient résolus à ne se départir jamais de l'avis et de l'autorité du Saint-Siége. Mayenne et d'Espinac doutaient encore que Heuri bravât les dangers attachés à sa conversion en ce qui concernait les réformés, et s'exposât à l'abandon des protestants de France et de l'Europe entière. Toutefois ils se mettaient en garde contre les éventualités de sa conversion à l'égard des catholiques de la Ligue. Il était sûr que le pape placé entre les menaces du roi d'Espagne et les obsessions de la Ligue, n'absoudrait pas le roi de Navarre. La réserve faite par l'archevêque de Lyon était donc un moyen ménagé à Mayenne d'attaquer en nullité la conversion de Henri par le défaut d'absolution du pape ;

Digitized by Google

de l'attacher et de le river à son hérésie en dépit de lui-même [1].

Mayenne et ses conseillers sauvaient ainsi le principe de la révolte de la Ligue. Mais cette précaution de roués en politique n'aboutissait à rien, si dans la Ligue le peuple, ardent à mettre fin à ses misères en mettant fin à la guerre; si les grands, craignant de se trouver bientôt dans un parti vaincu, ne se montraient pas difficiles sur la conversion du roi, et l'acceptaient pour catholique sans l'absolution du pape. A l'ouverture de la Conférence de Surène, le peuple avait fait éclater sa passion pour la paix. Les seigneurs de la Ligue ne se montraient ni plus zélés ni plus fermes. Le gouverneur de Paris pour Mayenne, le comte de Belin, disait publiquement que si le roi de Na-

[1] Actes de la conférence dans P. Cayet, l. v, p. 463, 464. — Lettres missives de Henri IV, t. III, p. 769. — La politique de Mayenne est supérieurement saisie et exposée dans le passage suivant de la lettre de Henri IV au prince de Conti, en date du 10 mai : « Vous sçavez, » mon cousin, que la proposition de la Conférence fut introduite par- » mi les délibérations où l'on vouloit faire tomber l'assemblée de » Paris, de procéder à l'élection d'un roi. Il se connoit que ce moyen » a suspendu les esprits de plusieurs de ladite assemblée, qui ne vou- » droient tomber sous la domination de l'Espagnol, à laquelle ils » voyent qu'on les veut soumettre. Cette crainte, jointe à la nécessité » qu'ils sentent de la longueur de la guerre, leur a engendré un » désir de s'accommoder avec moi, si j'étois de leur religion. » Ceux qui ont autre intention, qui sont les chefs, montrent néan- » moins semblable intention, parce qu'ils ne veulent faire connoître » s'être nourris d'autre cause que de leur religion. Mais en faisant sem- » blant d'adhérer à la même opinion des autres, ils la traitent avec » termes qu'ils sont bien assurés y former une impossibilité, quand ils » seroient pris au mot de ma conversion, la renvoyant, comme ils font, » au pape, qu'ils savent n'avoir en cela mandement ni volonté que » celle du roi d'Espagne. Cela les a rendus plus libres à faire quelque » démonstration de me vouloir reconnoître, après que cette formalité » seroit intervenue, pensant tirer du refus que j'en ferois, ou de la » difficulté que j'y trouverois, quand je le voudrois tenter, une grande » confirmation de leur prétexte et crédit envers le peuple, et par là » le faire plus facilement condescendre à ce qu'ils désirent. » Nous n'avons changé que l'orthographe de ce passage, précaution qui nous a semblé nécessaire pour le rendre plus clair et plus intelligible.

varre se faisait catholique, il voyait la noblesse en bonne disposition de le reconnaître[1]. Mayenne résolut d'arrêter le peuple et les grands sur cette pente glissante, et de les lier à la révolte par un acte politique qui rompît la composition et les accommodements, et rendît irréconciliables la Ligue et le parti royal. Il se hâta de porter aux États-généraux la question de l'élection d'un roi.

Les ministres de Philippe II n'avaient été éclairés ni par la défaveur avec laquelle les États avaient reçu leurs premières ouvertures, ni par l'inutilité de leur opposition à la tenue de la Conférence de Surène. Ils n'avaient rien rabattu de leur orgueil et de leurs prétentions. Ils s'imaginaient que les chefs de la Ligue, au milieu de leurs dangers, étaient trop heureux de les trouver pour protecteurs, même à condition de les recevoir pour maîtres. Ils jugeaient leur position empirée et leur docilité plus nécessaire, depuis que les peuples inclinaient vers le roi. Ils comptaient enfin sur la présence de leur garnison à Paris, sur l'appui d'un certain nombre de prédicateurs, qui, pendant les premières conférences de Surène, n'avaient pas rougi de proclamer en chaire « qu'ils aimaient » mieux avoir un étranger catholique pour roi que non » pas un français hérétique[2]. » Enfin les ministres espagnols s'en reposaient non sur les promesses que Mayenne leur avait faites dans la conférence de Soissons, mais sur ses nécessités, sur le besoin qu'il avait de leurs forces pour résister à Henri IV : ils attendaient son concours pour amener les États à céder et à les satisfaire. Mayenne les trouva donc espérant tout et demandant outre mesure.

Il était rentré à Paris le 6 mai. Le 10, il tint une séance solennelle des États, et il introduisit la question de l'élection en produisant les demandes des Espagnols : il annonça

[1] Lestoile, p. 127 A.
[2] Lestoile, p. 132 A, B.

que les ministres du roi catholique requéraient d'être reçus par l'assemblée et de lui exposer les prétentions de leur maître et de l'Infante d'Espagne. Les chambres ordonnèrent qu'ils seraient d'abord entendus, et leurs propositions examinées par une commission composée du duc de Mayenne, des princes de sa famille, et de six députés des États, deux de chaque ordre [1].

Mayenne était résolu, d'une part, à favoriser l'élection, pour dépouiller Henri de Navarre ; d'une autre, à faire échouer toutes les propositions qui ne donneraient pas une part dans la royauté à son fils et à lui-même : en conséquence, il avait à convaincre Philippe II, par des échecs successifs, qu'il poursuivrait vainement la souveraineté exclusive en faveur de sa fille. Mayenne avait calculé très justement que, dans l'opposition à faire aux Espagnols, il serait aidé par le Parlement où dominaient les principes de la Ligue française et l'amour de l'indépendance nationale, et qui depuis cinq ans jouissait d'un pouvoir politique tel, que la question de l'élection lui serait nécessairement soumise ; par la bourgeoisie, qui partageait l'aversion du Parlement pour la domination étrangère, et qui la considérait de plus comme un moyen de rendre les partis irréconciliables et la paix impossible ; enfin, par la majorité des États de la Ligue, devenue hostile à Philippe II, depuis les preuves données de sa parcimonie et la dispersion de son armée. Mayenne n'avait pas négligé non plus l'appui d'une partie des prédicateurs qu'il avait détachés momentanément du parti des Seize et de l'Espagne, gagnant les uns à force d'argent, réveillant chez les autres le sentiment français. Dès le 25 avril, le fougueux Boucher, curé de Saint-Benoît, les curés de Saint-Nicolas et

[1] Regist. du tiers, p. 178-184 ; du clergé, p. 451-459 ; de la noblesse, p. 601-603. — Lestoile et son suppl., p. 133 A et 139 B. — Mayenne était rentré à Paris le 6 mai.

de Saint-André, avaient loué et recommandé le lieutenant-général dans leurs sermons. Le 12 mai, Boucher, après avoir établi par des raisonnements mêlés d'injures que le Béarnais, même converti, était inhabile à régner; après avoir supplié Dieu de *débourber* la France, et donné l'exclusion par ce jeu de mots à tous les princes de la maison de Bourbon, plaidait en propres termes pour la royauté de Mayenne [1]. Rose, évêque de Senlis, prédicateur couru, membre des États, non moins populaire, non moins puissant que Boucher, agissait dans le même sens que lui, soit qu'il cédât aux séductions de Mayenne, soit qu'il obéît au sentiment de l'indépendance nationale, qui chez quelques ligueurs se conciliait avec une haine furieuse contre Henri. Tandis que les ministres espagnols comptaient entièrement sur lui, et regrettaient qu'il ne fît pas partie de la députation pour la Conférence de Surène [2], il préparait une violente sortie contre l'ambition de Philippe II, et contre les tentatives d'envahissement de la France par l'étranger. La conférence pour entendre les propositions des Espagnols eut lieu chez le légat le 13 mai. Le duc de Féria réclama la couronne pour l'Infante par droit de naissance, du titre de sa mère, et requit qu'on y joignît l'élection, si on la jugeait nécessaire. Il demanda que Henri fût exclu comme hérétique, et tous les princes de la maison de Bourbon comme fauteurs d'hérétiques. A peine avait-il achevé, que Rose présent à la conférence,

[1] Lestoile, p. 126 A, 133 B. « Boucher prescha que dans la ville de » Rheims s'estoient trouvés six Charles protecteurs de la foy; que » nous estions embourbez depuis longtemps et qu'il falloit nous dé- » bourber; que ce n'étoit à tel boueux que la couronne de France ap- » partenoit, mais à un de ces Charles le preux, comme s'il eust voulu » désigner le duc de Mayenne qui estoit vis-à-vis de luy. » Mayenne se nommait Charles de Lorraine.

[2] Voyez le jugement porté sur Rose par D. Diégo d'Ibarra, papiers de Simancas, liasse B 78, pièce 234. — Appendice aux Etats-généraux p. 700, 701.

comme député du clergé, répondit : Les Politiques avaient bon nez et avaient bien senti quand ils disaient que chez les Espagnols il y avait de l'ambition mêlée à la religion. Nous nous sommes souvent courroucés en chaire, mes compagnons et moi, pour maintenir qu'il n'y avait rien autre chose que le zèle de la religion ; je reconnais aujourd'hui que nous nous sommes trompés. Le royaume de France s'est conservé douze cents ans, sous la domination des rois, selon la loi Salique et coutume du royaume. Si l'on rompait cette loi, et que par élection on nommât une fille, elle pourrait se marier avec un prince étranger : avec le temps ce prince changerait les lois du royaume, et le royaume lui-même courrait risque d'être dissipé. Le contemporain auquel on doit ces détails, ajoute que ce coup porté de la main de Rose contre l'Espagnol en valait quatre d'un autre [1]. Et en effet ce jour-là, l'évêque de Senlis ouvrit les yeux à une fraction tout entière de la Ligue : sans quitter la révolte, elle passa au moins avec lui dans les rangs des partisans de l'indépendance nationale.

Pour l'intelligence de ce qui précède et de plusieurs faits suivants, il faut remarquer que Rose et une partie de la Ligue entendaient par maintien de la loi Salique l'exclusion des femmes et des étrangers, l'élection d'un prince français en général ; mais non pas la réserve de la souveraineté pour une seule famille, en suivant la proximité du sang, le droit de primogéniture et le privilége de la maison de Bourbon.

Les États de la Ligue allaient être saisis de la question

[1] Manuscrit T[1] dans le registre du Tiers, en note p. 184, 185. — Lestoile et son suppl., p. 134, 141. — Villeroy, t. XI, p. 206 B. — Thuanus, l. CVI, §§ 8, 10, t. V, p. 261-263. La conférence eut lieu le 13 et non le 20, comme le marquent de Thou et d'autres historiens. Elle ne peut avoir eu lieu le 20, puisque dès le 19 Molé protestait comme nous allons le voir.

de l'élection d'un roi, principal objet de leur convocation : en supposant qu'ils écartassent du trône Philippe et sa fille, ils pouvaient y appeler Mayenne, le jeune duc de Guise, le cardinal de Bourbon. La guerre civile sans fin était attachée à chacune de ces combinaisons, et dans l'épuisement résultant de la guerre civile, l'Espagnol devait trouver les moyens d'enlever de côté ce qu'il ne pouvait emporter de front, de subjuguer ou au moins de démembrer le royaume. Henri fit tout ce qui était en lui pour éloigner ce danger de la France, en prenant à temps une résolution décisive. Le 16 mai, il déclara à son Conseil la résolution qu'il avait prise d'abjurer, et fixa le mois de juillet pour cet acte important. Il convoqua par lettres, pour le 15 juillet et dans la ville de Mantes, un certain nombre de prélats et docteurs tant du parti royal que du parti de la Ligue, dont il devait recevoir les instructions. Il convoqua en même temps les seigneurs catholiques et calvinistes, et les députés des divers parlements, pour assister à sa réconciliation avec l'Église, et pour décider toutes les hautes questions relatives à la religion et à l'État. En se séparant des huguenots, il prévint leurs alarmes. Le même jour 16 mai, il promit par une déclaration spéciale que dans tout ce qui serait fait aux conférences de Surène, il ne serait pas dérogé aux édits et déclarations donnés par les rois précédents, et assurant aux réformés la liberté de leurs personnes et la liberté de conscience : il fit souscrire cette promesse par le chancelier et par les plus grands seigneurs du parti catholique alors réunis autour de lui. Certes, Henri ne pouvait se flatter de faire par cette déclaration déposer aux réformés de France ou d'Europe toutes les craintes ou tous les mécontentements nés de son abjuration. De ce côté, le parti auquel il se déterminait avait donc ses périls. Mais d'abord ce danger était bien moindre que celui de laisser élire un roi. En second lieu,

Digitized by Google

il avait la presque certitude de rallier à lui et à sa cause, par sa conversion, la masse de la nation, et si les réformés de France et d'Europe devaient le bouder et l'abandonner, au moins devait-il trouver dans sa nouvelle et grande position les moyens de les empêcher de s'armer contre lui, et de recommencer la guerre civile en France. Il ordonna aux députés de la Conférence d'annoncer aux ligueurs, aussitôt après leur retour à Surène, la détermination qu'il venait de prendre au sujet de la religion, ainsi que les actes qui en assuraient l'exécution. Il les autorisa à proposer en même temps une trève durant laquelle on réglerait les conditions d'une paix définitive : il leur enjoignit enfin, dans le cas où les ligueurs repousseraient ces moyens, de faire des protestations qu'on rendrait publiques, afin de rejeter sur le parti contraire la haine que méritait le refus obstiné d'un accommodement équitable [1].

Le 17 mai, les députés à la Conférence se réunirent de nouveau. L'archevêque de Bourges annonça aux ligueurs la résolution prise par le roi de retourner au catholicisme. Il ajouta que Henri, pour sa réconciliation avec l'Église, s'adresserait aux prélats de son royaume et non au pape, parce que les pressants dangers de la France ne s'accommodaient pas de l'éloignement et des lenteurs de la cour de Rome, et parce qu'on savait trop que la volonté et la liberté du pape étaient enchaînées par les ennemis du roi. Il annonça cependant l'intention où Henri était de rendre au Saint-Siége le respect et la soumission qu'on pouvait attendre d'un fils de l'Église. Il offrit en même temps en son nom une trève de trois mois, comme préliminaire de la pacification générale du royaume. Mayenne et ses con-

[1] Les actes dans P. Cayet, l. v, p. 466, 467. — Thuanus, l. cvi, §§ 7, 8, t. v, p. 258, 259. — Lettres de Duplessis, t. v, p. 426-429. Les lettres de convocation du roi aux prélats et docteurs des deux partis sont du 18 mai.

seillers Jeannin et d'Espinac, avaient cru que les convictions de Henri, que la considération des calvinistes de France et des protestants de l'Europe, le retiendraient à jamais parmi les dissidents. La nouvelle de sa conversion étonna et troubla d'Espinac. L'archevêque essaya de parer le coup, en contestant par des faits de détail la sincérité des intentions du roi, et en s'étendant sur les dangers que courrait la religion si l'on ajoutait une foi aveugle à ses promesses. Pour toute réponse les royaux remirent par écrit aux députés ligueurs les propositions, en les sommant de les faire connaître aux princes et aux grands de leur parti et aux États de la Ligue. Des copies de ces propositions se répandirent bientôt dans Paris et dans la France entière : leur contenu agit de la manière la plus puissante sur l'opinion publique et sur la marche des événements. A son incontestable légitimité, à sa valeur personnelle, Henri allait joindre la catholicité, et il offrait la paix si ardemment désirée. Dès ce moment, les Politiques anciens et nouveaux de la Ligue, dans la bourgeoisie et dans le Parlement, prirent une attitude plus assurée; les *semonneux* lui furent acquis; plus de la moitié du bas peuple se prononça hautement pour lui. Le 19 mai, Molé se rendit au Parlement, fit des remontrances sur la proposition que devaient faire les Espagnols de rompre la loi Salique fondamentale du royaume, somma la cour d'en délibérer, déclara s'y opposer, et demanda acte de son opposition. En même temps, une vive agitation se manifestait dans une portion considérable du bas peuple, et les Politiques députaient à Mayenne pour le presser de conclure la paix (17, 18, 27 mai) [1].

[1] P. Cayet, l. v, t. 464-466. — Registre du Tiers, manuscrit T[1], p. 185, note, 202-205; Registre du clergé, p. 477. — Lestoile et son suppl., p. 134, 135, 140, 141. Le texte de Cayet, p. 464 A, porte par erreur dix mai au lieu de dix-sept mai.

CHAPITRE III.

Suite et fin des États de 1593. La Ligue, les Espagnols, le parti royal, depuis l'annonce faite dans la Conférence de Surène de la prochaine abjuration du roi, et le mouvement que cette nouvelle excite dans Paris, jusqu'à la prorogation des États de la Ligue (27 mai-8 août 1593).

A la veille de l'élection d'un roi par les Etats de la Ligue, Mayenne cherche à se concilier le Parlement de Paris, et à s'assurer une plus forte majorité dans les États, en créant une quatrième chambre composée des délégués du Parlement. La proposition portée aux Chambres le 27 mai, est rejetée quelques jours après par les États. Dans la discussion, le droit de sanction des actes législatifs émanés des États-généraux et de la couronne, droit acquis au Parlement depuis les Barricades, est reconnu par le Conseil d'État et par les États de la Ligue : conséquences de ce précédent pour l'arrêt ultérieur du Parlement du 28 juin. — Prétentions des Espagnols : obtenir la couronne pour la fille de Philippe II, l'Infante Claire-Eugénie seule, ou pour l'Infante et un prince de la branche allemande de la maison d'Autriche. Prétentions de Mayenne : abandonner la moitié de la souveraineté à l'Infante, réserver l'autre pour son fils, avec la lieutenance-générale et le pouvoir effectif pour lui-même. — Le 28 mai, première proposition écrite des Espagnols dans les États : Les États reconnaîtront l'Infante pour héritière de la couronne de France, en sa qualité de petite-fille de Henri II ; ils y joindront l'élection s'ils la jugent nécessaire. Opposition de Molé : les délégués du Parlement sortent des Etats. Première opposition du Parlement signifiée à Mayenne par l'avocat du roi. Le 29 mai, discours du légiste Mendoza dans le sens des propositions faites la veille par les ministres d'Espagne. Mécontentement et réprobation manifeste des États. — Grands pouvoirs reconnus à Mayenne par les trois Chambres. — Le 5 juin, réponse des États aux propositions du parti royal. Ils rendent impossible la conversion du roi en la renvoyant au pape, circonvenu par les Espagnols et par la Ligue, et ils éludent la proposition de la trêve. — Circonstances sur le concours desquelles les ministres d'Espagne croient pouvoir compter pour la réussite des projets de leur maître. Le 11 juin, ils sont sommés par les Etats de décimer si Philippe II réclamant le trône pour sa fille, entend la marier à un prince français. Le 13 juin, réponse à la question des Etats et seconde proposition des Espagnols : La royauté sera déférée à l'Infante, et à l'archiduc Ernest, frère de l'Empereur. La proposition est rejetée par les Etats le 19 juin. — Vote fameux du 20 juin : les trois Chambres décident qu'il y a lieu d'élire un roi, et d'appeler au trône un prince français, et l'Infante comme propriétaire pour moitié de la souveraineté. La voie est ouverte ainsi à l'usurpation, et à la guerre civile sans fin entre le parti royal et la Ligue : patriotiques, mais inutiles réclamation de Thielement et de Du Vair dans la Chambre du Tiers. — Le 21 juin, troisième proposition des Espagnols : Les États déclareront sur-le-champ rois propriétaires de la couronne et solidairement l'Infante et un prince français, en y comprenant ceux de la maison de Guise : dans les deux mois qui suivront,

Philippe II déclarera celui qu'il choisit pour gendre. Les ministres d'Espagne espèrent séduire les États par la perspective qu'un prince français sera choisi, et Mayenne par l'espoir que ce prince pourra être son fils. Ils donnent en outre pour appui à leur nouvelle proposition l'approbation du légat et la corruption : ils répandent l'argent dans les trois Chambres des États. Les députés entrent à la solde de l'Espagne le 22 juin, et y restent jusqu'à la fin de la session. Mais recevant bien moins qu'ils n'attendent, ils ne se livrent pas entièrement aux Espagnols : ils favorisent l'élection qui ouvre à l'Infante le partage du trône, mais ils soutiennent en même temps les prétentions de Mayenne. — La Chastre dévoile dans le Conseil d'État la fourberie des Espagnols. Philippe II prendra la partie de la déclaration favorable à sa fille, et les États disons, les députés partis, il échappera à l'exécution de la seconde condition, celle relative au partage de la souveraineté par un prince français : l'Infante jouira du bénéfice de l'élection, et ne contractera pas le mariage promis. La Chastre parle ensuite pour le maintien de la loi Salique et des coutumes du royaume contre les menées de l'étranger, et ouvre l'avis de traiter honorablement avec le roi de Navarre, s'il se fait catholique. Lettre éloquente des députés royaux à la Conférence de Surène adressée aux Ligueurs dans le même sens. — Mayenne arrête de concert avec le Conseil d'État et les délégués des États de la Ligue, la réponse à faire aux Espagnols. Le 26 juin, il remet aux ministres de Philippe II une contre-proposition, où les précautions sont prises pour échapper à la ruse espagnole. Les Espagnols dévoilent leur mauvaise foi en repoussant les offres de Mayenne. Le 27 juin, Mayenne fait décider par les États en principe, et en attendant une déclaration solennelle, que l'élection et le mariage seront ajournés, jusqu'à ce que les chefs de la Ligue et les ministres du roi d'Espagne soient tombés d'accord sur les conditions. — Cet accord pouvant avoir lieu d'un moment à l'autre, le danger public est extrême : témoignages de Henri et de Villeroy. Graves devoirs imposés aux partis et au roi. Efforts de la Ligue française pour conjurer le péril, depuis le 27 mai. Efforts du roi par les succès à la guerre. Ressources qu'il s'est ménagées : les villes de la Ligue plus étroitement resserrées : siége et prise de la ville de Dreux (8-19 juin) : siége de la tour Grise et du château de Dreux : partis poussés par Henri jusque sous les murs de Paris (26 juin). Succès de ses lieutenants dans les provinces. — Le clergé royaliste. Villeroy sort de Paris le 28 juin : sensation produite par sa retraite. La chambre de la noblesse revient sur son vote du 20 juin, autorisant l'élection d'un roi (28 juin). Actives démarches de Lemaistre, Du Vair, Molé, Marillac, pour s'opposer à l'élection d'un roi, et aux traités agités entre Mayenne et les Espagnols. Arrêt mémorable rendu le 28 juin par le Parlement de Paris pour le maintien de la loi Salique et des lois fondamentales du royaume. Texte de l'arrêt : explication et puissance de l'arrêt : remontrances et signification de l'arrêt à Mayenne par Lemaistre et une députation du Parlement de Paris (29 juin). Efforts de Mayenne pour faire rompre l'arrêt. Une seconde députation du Parlement lui porte le serment prêté par la cour de mourir avant de se départir de sa première résolution (1er juillet). Appui prêté au Parlement par la garde bourgeoise. Mayenne renonce aux projets de violence. Assertion erronée au sujet de l'arrêt : effets qu'il produisit. — Dans l'assemblée générale des États du 4 juillet, Mayenne fait une réponse officielle et solennelle à la troisième proposition des Espagnols. L'élection et la déclaration d'un roi sont ajournées, et n'auront lieu que quand la Ligue sera plus fortifiée d'hommes et de moyens. En même temps le lieutenant-général conclut un traité avec le jeune cardinal de Bourbon et avec le Tiers-parti. — Quatrième proposition des Espagnols, dans les réunions chez le

Digitized by Google

Légat, où assistent les princes, les membres du conseil, les délégués des Etats : L'Infante et le jeune duc de Guise seront élus rois en commun et sur-le-champ, et seront unis par mariage ; Mayenne aura en partage trois provinces, démembrées des monarchies française et espagnole, avec le gouvernement de la Champagne pour son fils. Le duc, séduit par l'énormité de ces offres, signe le traité, avec un secrétaire d'Etat, les 9 et 10 juillet. Raisons qui le font changer de détermination : il revient sur son engagement, et la combinaison échoue. Il notifie ce résultat aux Chambres, assemblées le 24 juillet. — Nécessité où il se trouve d'accepter une suspension d'armes, et de persuader à la majorité des États de l'accueillir. La trêve pour trois mois avec le parti royal, est résolue le même jour 24 juillet par les Chambres de la noblesse et du Tiers, malgré l'opposition du légat et de la Chambre du clergé; elle est conclue quelques jours plus tard, et publiée à Paris le 1er août. — Le duc en ayant l'air par cet acte de se disposer à la paix, n'en persiste pas moins dans ses projets de lieutenance-générale et d'usurpation du pouvoir souverain ; cherchant à persuader aux Espagnols de se tenir unis à lui contre Henri leur ennemi commun, et à gagner le pape par une grande concession. Au moment où il fait résoudre par les États la trêve dont il a besoin, il a déjà pris les mesures pour que la trêve n'amène pas la paix. La veille, le 23 juillet, il a contracté secrètement une nouvelle alliance avec les Espagnols, pour l'élection ultérieure d'un roi et pour le maintien de la Ligue : serment sur l'hostie, la croix et l'Evangile. La réception en France du concile de Trente, rejetée précédemment par une commission des Etats, est votée par les trois Chambres, le 30 juillet. Mayenne tire des députés le serment de se réunir à l'expiration de la trêve, et proroge les Etats le 8 août 1593. — Appréciation de la conduite des États de la Ligue.

Mayenne et ses conseillers se flattèrent de dominer, de maîtriser l'élan qui se produisait dans le peuple et dans le Parlement, et de le réduire aux proportions d'un moyen d'opposition et de défense contre les Espagnols. Ils voulurent battre Philippe II avec l'aversion de la Ligue française pour la domination étrangère, et avec le discrédit dans lequel le roi catholique était tombé auprès des États; Henri IV avec l'attachement des États pour le catholicisme, et les traverses que jetteraient le légat et les Espagnols à toute proposition, à tout traité, tendant à amener la reconnaissance et l'établissement du roi.

Le lieutenant-général fit de particuliers et considérables efforts pour se concilier le Parlement, et pour le mêler, comme corps politique, aux discussions qui allaient s'ouvrir. Au lieu des deux Chambres nouvelles dont il avait projeté l'érection, lors de l'ouverture des États, il résolut d'en créer une seule. Cette quatrième Chambre

Digitized by Google

devait avoir dans les délibérations même voix et même pouvoir que les trois anciennes, et se composer en minorité des membres du conseil d'Etat, en majorité des membres du Parlement et autres cours souveraines. Par sa constitution et son origine, cette Chambre semblait devoir être acquise, dévouée à Mayenne, et lui assurer l'avantage dans les délibérations des États, lors de la discussion sur l'élection et la royauté. De plus, le lieutenant-général pouvait espérer que le Parlement, accru par lui dans sa puissance politique, lui témoignerait sa reconnaissance, au moment où les décisions législatives des États seraient portées à sa sanction et à son enregistrement. D'après ces calculs, Mayenne soumit la proposition aux Chambres le 27 mai, et provoqua la formation d'une commission pour l'examiner [1].

La commission, composée de trois députés de chaque ordre, conféra le 27 mai avec le conseil d'État sur la proposition. Mayenne et Jeannin revinrent jusqu'à trois fois à la charge pour amener les députés à concéder au Parlement le droit de former une quatrième Chambre. Ils échouèrent contre leurs répugnances, leurs réclamations, et le mandat qu'ils avaient reçu, mandat portant qu'il ne serait rien changé à l'ancienne forme des États. Mayenne avait trop besoin de la faveur et du vote des États pour les mécontenter. Il céda à l'opposition de la commission, et à celle des Chambres, quand la discussion y fut portée quelques jours plus tard. Sa tentative ne donna donc pas au Parlement la prérogative politique qui faisait l'objet de sa plus vive ambition, et le Parlement en grande ma-

[1] Regist. du Tiers, p. 208, 209; du clergé, p. 478, 480; de la noblesse. p. 610. — A la date du 27 mai, on trouve dans le registre du Tiers, p. 215, la preuve que Mayenne a fait proposer aux Etats, le 25 mai, d'établir une quatrième Chambre « sur l'advis donné aux Chambres » touchant son intention d'appeler les cours souveraines aux assem- » blées générales. »

jorité resta hostile aux prétentions de Mayenne. Mais il sortit de la discussion la reconnaissance en faveur du Parlement d'un droit d'une immense importance, pour lequel cette compagnie ne se crut obligée à aucune reconnaissance envers le lieutenant-général. Dans la discussion qui eut lieu au sein de la commission, Jeannin, parlant au nom de Mayenne, dit que « toutes les fois que les » États-généraux de France avoient été convoqués, les » États avoient été comme requérants; le roi avec les » princes et les gens de son conseil avoient résolu; les » cours du Parlement vérifié, approuvé, entériné; qu'au- » trement ce qui avoit été résolu par le roi n'avoit ni » force ni autorité [1]. » Aucun député de la commission ne s'inscrivit en faux contre cette doctrine : aucune voix au sein des Etats ne contesta le principe, quand les Chambres furent saisies de la question dans les derniers jours du mois de mai [2]. Ainsi d'un commun accord le Parlement resta maître, au moyen de l'enregistrement, de la sanction des actes législatifs : sa part dans le pouvoir législatif égalait donc dès-lors, si elle ne surpassait celle des États et celle du lieutenant-général. Il ne s'agit pas de savoir si c'était là de la part du Parlement une évidente et énorme usurpation sur le pouvoir royal et sur la souveraineté des États. Ce qu'il importe de constater,

[1] Ce mémorable passage se trouve mot à mot dans le registre du Tiers, p. 217, et dans celui de la noblesse, où l'on trouve, p. 612 : « D'abondant estoit encore nécessaire que ce qui avoit esté resoleu et » arresté par le roy sur les dictes remontrances (des États-généraux) » fust apporté et envoyé aux cours souveraines pour estre vérifié et » esmologué; *autrement il n'avoit ni force ni authorité.* »

[2] Registre du Tiers, p. 215-220, 223; du clergé, p. 478 et note, 480, 481, 483-485; de la noblesse, p. 610-617. Au moment où la commission rend compte aux Chambres de ce qui s'est passé dans la conférence avec le conseil d'Etat, les réclamations et l'opposition ne portent que sur un point, sur l'érection du Parlement en quatrième Chambre : aucun n'attaque le droit du Parlement de vérifier les décisions des États, ce qui emporte le droit de les infirmer.

c'est qu'une prétention mise en avant avec audace par le Parlement à l'ouverture des États, était élevée, par ce qui venait d'avoir lieu, à l'état de droit discuté et reconnu par les pouvoirs publics. Faute d'avoir constaté la puissance attribuée au Parlement dans cette circonstance, les historiens modernes rendent inexplicable l'arrêt postérieur de cette compagnie, à la date du 28 juin, sur la plus importante décision des États-généraux de la Ligue.

Le 28 mai, les ministres espagnols furent introduits dans les États de la Ligue, et l'un des secrétaires d'Etat français donna lecture de leur première proposition écrite. La sortie énergique de Rose, et la promesse de conversion du roi qui avaient si fortement remué une partie des ligueurs les plus avancés et les États, avaient laissé les Espagnols inébranlables dans leur ambition et leur orgueil : leur première proposition écrite fut de tous points conforme aux ouvertures faites dans la conférence chez le légat. Au nom de Philippe II, ils demandèrent que les États reconnussent sa fille Isabelle-Claire-Eugénie comme héritière de la couronne de France en sa qualité de petite-fille de Henri II; qu'ils y joignissent l'élection, s'ils la jugeaient nécessaire; qu'ils déclarassent l'Infante reine sans hésitation et sans délai. A les entendre, c'était le seul moyen de sauver la religion catholique dans le royaume, et le pape y donnerait plein consentement. Le roi catholique appuierait la décision des États d'une armée de dix mille hommes dans un mois, d'une autre armée de pareil nombre au commencement du mois de septembre suivant, et payerait de plus les soldats français rassemblés par Mayenne. A peine la lecture de cette proposition fut achevée, que le procureur-général Molé, qui assistait aux États comme l'un des délégués [1], se leva et dit, que selon le devoir de sa charge il s'opposait à la proposition,

[1] Voyez ci-dessus, p. 362, 367 et la note.

et qu'il invitait les membres du Parlement à la combattre avec lui, comme notoirement répugnante et contraire aux lois en vigueur dans le royaume depuis douze cents ans. On contesta à Molé le droit de former opposition à la face des États. Le président de Hacqueville répliqua que s'il en était ainsi, il valait mieux que les délégués du Parlement sortissent des États. Plusieurs députés s'étant écriés qu'ils y consentaient volontiers, les magistrats se le tinrent pour dit, et résolurent de ne plus paraître dans l'assemblée. Le même jour, le Parlement de Paris s'assembla depuis trois heures jusqu'à six heures, et examina les propositions relatives aux prétentions de l'Infante et à l'abolition de la loi Salique. Leurs députés allèrent trouver Mayenne au bailliage du palais; l'avocat du roi Hotoman lui signifia la résolution de la cour en ces mots, qu'*ils ne pouvaient ni ne devaient*. Lemaistre, Damours, Du Vair, joignirent leurs libres remontrances à la déclaration, et Molé termina en protestant qu'il était né Français, qu'il mourrait Français, qu'avant d'être jamais autre il perdrait les biens et la vie.

Cette démonstration n'apprit rien encore aux Espagnols. Le lendemain 29, le légiste Mendoza, admis à parler aux États, déclama pendant deux heures en latin contre la loi Salique, et pour les droits de l'Infante fondés en droit divin, civil et naturel. Les assistants secouaient la tête en se moquant, et sans la présence du lieutenant-général, ils eussent interrompu le pédantesque orateur[1]. La question se traîna longtemps encore dans les incidents et dans la forme; mais, quant au fond, elle était dès-lors résolue : Mayenne avait cause gagnée contre les prétentions exclusives du roi d'Espagne.

[1] Registre du Tiers, p. 210-214, 220-222, 242, 243; regist. du clergé, p. 482, 483, 487, 488; regist. de la noblesse, p. 617-619. — Appendice n° 6, p. 704-725. — Lestoile, p. 136, 137, 142 A. — Mém. de Marillac, t. XI, p. 544 B.

Il aurait désiré ardemment satisfaire la grande ambition du Parlement, qui était d'étendre incessamment son pouvoir politique, afin de trouver l'appui de ce corps au moment où il poursuivrait la souveraineté pour lui ou pour son fils. Ce fut un compromis entre eux qu'il tenta, mais sans succès. Lors de la convocation des États de la Ligue, il avait appelé les délégués du Parlement à y siéger. Après les premiers jours de la session, nous avons vu les délégués perdre le droit de voter dans les États, et ne plus conserver que le privilége d'y assister et d'y donner leur avis sous forme de conseil; encore leur présence était-elle souvent contestée par leurs adversaires. Du 25 au 31 mai, Mayenne travailla activement par lui-même et par son conseil à régulariser la position des magistrats, et à créer au profit du Parlement une quatrième Chambre au sein des États. Il fut battu sur ce point par le vote du 31 mai : les États maintinrent l'ordre ancien et le nombre de trois Chambres. Mais il eut l'avantage sur deux autres points. D'une part, il fut convenu et reconnu que Mayenne et les princes de sa famille, dans toutes les questions importantes, jouiraient du droit d'examen concurremment avec les États, et du droit de vote; que les États requerraient seulement, et que Mayenne, représentant le roi, déciderait et résoudrait avec le Conseil; que le lieutenant-général et les États ne feraient rien que de parfaite intelligence entre eux, promettant les États de ne jamais dévier d'avec lui, pas plus que les membres avec le corps. D'un autre côté, Mayenne réserva au Parlement le droit, dont il jouissait effectivement depuis les Barricades, de vérifier et d'entériner tout ce qui serait résolu par les deux pouvoirs [1]. De la sorte, il était à peu près impossible que les États prissent aucune décision favorable à l'Espagne,

[1] Regist. de la noblesse, p. 610-617; du Tiers, p. 216, 217, 224, 225; du clergé, p. 478, 483-485, 490-492.

et s'ils la prenaient, le lieutenant-général pouvait toujours l'annuler.

Ainsi fortifié de tous côtés contre Philippe II, Mayenne se tourna contre Henri, et se flatta de lui ravir d'un coup et en un moment le terrain qu'il avait gagné depuis six mois, et notamment depuis les déclarations des 16 et 17 mai. Sous son inspiration et par ses intrigues, les États de la Ligue firent la réponse suivante aux propositions du parti royal et à la promesse d'abjurer que Henri y avait ajoutée (5 juin) : « Pour la conversion du roi de Navarre, les royaux auront à se pourvoir par devers Sa Sainteté, à qui appartient de l'absoudre et de le remettre au sein de l'Eglise. Quand la conversion sera approuvée par le Saint-Père, les ligueurs auront à se consulter pour les sûretés nécessaires à prendre pour conserver la religion catholique dans le royaume. Les ligueurs ne pourront traiter de la trève avec les royaux que quand ils connaîtront leurs intentions sur les deux points précédents [1]. »

Le pape, esclave de Philippe II et circonvenu par la Ligue, devait refuser à tout jamais l'absolution à Henri, et Henri rester hérétique malgré lui, incapable d'être accepté pour roi par la Ligue. Mayenne espérait avoir élevé ainsi une barrière infranchissable entre le roi et les peuples de l'Union, au moment où Henri les attirait à lui par son retour au catholicisme. Ainsi tout moyen sérieux d'accommodement avec le roi était repoussé, et la religion servait à ce résultat politique.

Dans le même temps que Mayenne amenait les États à rendre cette réponse au parti royal, il les disposait à renverser les prétentions et les desseins des Espagnols. L'avarice forcée ou calculée des ministres de Philippe II lui vint merveilleusement en aide. Grand nombre de députés

[1] Regist. du Tiers, p. 230, 232, 233, 237-240; du clergé, p. 494-498; de la noblesse, p. 622, 623. — P. Cayet, l. v, p. 469 B.

étaient pauvres et avides : ils recevaient si peu de chose de l'Espagne, qu'ils se plaignaient, le 1er juin. à Mayenne, de leur extrême nécessité, et qu'ils demandaient la clôture des États ou une aumône qui leur permît de siéger plus longtemps [1]. Philippe, prétendait ne les payer qu'après le service rendu : ils voulaient eux, au contraire, être largement pensionnés et n'avoir pas le couteau sur la gorge [2]. Leurs votes se ressentirent de leur mécontentement. Les agents espagnols se flattaient de les entraîner par la force des circonstances extérieures et par les autres moyens dont ils disposaient, moyens sur la puissance desquels ils se faisaient illusion. Ils comptaient que la présence de leur garnison intimiderait tous les partis; ils employaient le légat et avaient regagné la moitié du clergé ligueur; ils mettaient en mouvement les Seize et une partie du bas peuple. Enfin ils ne désespéraient pas de se défaire du roi comme ils s'étaient débarrassés du prince d'Orange, par un assassinat. La plupart des prédicateurs publiaient déjà en chaire que l'on n'aurait ni paix ni trève, et s'appuyaient de la parole et de l'autorité du légat. Les Seize et plusieurs ecclésiastiques de la Ligue présentèrent requête aux États pour qu'ils eussent à élire un roi, et à rompre la Conférence jusqu'à ce que le pape consulté sur la conversion de Henri, eût prononcé. En même temps le curé de Saint-Jacques endoctrinait deux scélérats pour sortir de Paris le jeudi de la Pentecôte, et aller tuer le roi (6, 7, 8 juin). Les Espagnols se promettaient tout de ce concours de circonstances, et ils demeuraient sourds à l'avis indirect que leur donnait Boucher. Boucher, député aux Etats, instruit des sentiments de cette assemblée, jugeait très justement que Philippe II

[1] Regist. du Tiers, p. 207, 227.

[2] Voyez ci-dessus p. 374, 375, la correspondance des agents de Philippe II et le témoignage de Villeroy.

échouerait quand il prétendrait mettre sur le trône sa fille et l'un des princes de sa maison, à l'exclusion des princes français. Devenu, au mois de juin, l'ennemi de Mayenne, qu'il servait au mois d'avril, il invectivait en chaire contre le lieutenant-général, demandait qu'on changeât le Parlement et les officiers de tous états, allait en son nom et au nom d'une partie du clergé sommer Mayenne de donner un roi à la Ligue (9 juin). Mais il se gardait bien d'indiquer Philippe II, l'Infante sa fille, ou seule, ou avec un prince de la maison d'Autriche : il désignait le jeune duc de Guise [1]. Boucher suivait la même ligne de conduite politique que Rose.

Les agents espagnols ne tinrent pas compte de cette répugnance pour eux, que ressentaient même plusieurs des plus fougueux Ligueurs. Le 11 juin, les États décidèrent qu'avant de répondre à la demande de Philippe réclamant le trône pour l'Infante, ils sommeraient ses ministres de déclarer si l'intention de leur maître était de marier sa fille à un prince français. Les Espagnols osèrent bien gourmander les États, au sujet de leurs scrupules pour le maintien de leur loi Salique en ce qui concernait l'exclusion des femmes, et leur reprocher leurs répugnances pour l'Infante. Ils proposèrent ensuite la seule combinaison que Philippe pût accepter à défaut de la première : c'était de déclarer roi l'archiduc Ernest, frère de l'empereur, prince de la maison d'Autriche, et de le

[1] États de 1593, p. 3, 461. — Lestoile, p. 142, 143 : « Le curé de » Saint-Germain... dit qu'il estoit bien adverti qu'on n'auroit ni paix ni » treufve; et que M. le légat lui avoit dit... Le conseil de tuer le roy » avoit esté tenu sur le curé de Saint-Jacques; et en mist-on deux en » besongne, qui devoient partir le jeudi de la Pentecoste pour essayer » à faire le coup. » — « 9 juin. Boucher là-dessus va trouver le duc » de Mayenne pour lui demander un roy, et le supplier de trouver » bon que ce soit le *duc de Guise*, et qu'il estoit chargé de la part des » ecclesiastiques de luy porter cette parole... Ce mesme jour les Seize » s'assemblèrent l'après-dînée. »

marier à l'infante (13 juin). Dans la Chambre de la noblesse, La Chastre réduisit la proposition à ses véritables termes et l'attaqua ouvertement : « Messieurs, dit-il, les députations de quelques-uns d'entre nous permettent d'élire pour roi, si besoin est, un prince françois, bon catholique; mais elles ne parlent nullement d'élire une femme ni un étranger. » Ainsi chaque jour un plus grand nombre de citoyens répugnait à violer la plus importante des lois fondamentales, et à livrer la France à l'Espagne et à la maison d'Autriche : chaque jour l'opposition à la domination étrangère, dans ce qu'elle avait de plus général, gagnait et s'étendait. La déclaration de La Chastre fortifia ces sentiments. Les États trouvèrent dérisoire la concession des Espagnols, et la rejetèrent dans la séance du 19 juin, avec cette déclaration particulière de la Chambre de la noblesse « que c'étoit une chose à laquelle ils ne » pouvoient même toucher, et qui excédoit leurs pou- » voirs, pour estre contre les loix et ordres de la France. » En même temps, du 14 au 19 juin, Mayenne faisait voter par les deux Chambres de la noblesse et du Tiers-état l'opportunité de la trève en principe, tout en remettant l'exécution au lieutenant-général [1]. C'était un moyen et une menace de traiter avec le parti royal, dans le cas où les Espagnols se montreraient hostiles à la combinaison que Mayenne produisit dès le lendemain.

Mais si les Chambres de la noblesse et du Tiers, poussées par quelques bons citoyens, parce que cela était honnête, et par Mayenne, parce que cela était de son intérêt, avaient voté contre la royauté pure de l'étranger, elles adoptèrent, dès le lendemain, sous la pression toute puissante de Mayenne, une résolution qui, d'abord, ranimait la guerre civile et infligeait au pays de nouvelles et in-

[1] Regist. du Tiers, p. 279, 280, 281, 264, 267-269; regist. de la noblesse p. 631, 632. — Appendice, p. 731, 732.

intolérables souffrances, et qui pouvait devenir une cause finale de son asservissement. Le 20 juin, Mayenne porta aux Chambres un projet de réponse aux Espagnols, contenant deux parties distinctes. La première exprimait le refus voté la veille par les états de la royauté de l'archiduc Ernest et de l'Infante. La seconde renfermait le passage suivant :

« S'il plaisait à Sa Majesté catholique avoir pour agréable *le choix qui sera fait de l'un de nos princes pour être roi*, et l'honorer de tant, pour le bien de la chrétienté et de ce royaume, que de lui donner en mariage la sérénissime Infante sa fille, nous lui aurons infinies obligations, et pourrons espérer par ce remède, moyennant la grâce de Dieu, de mettre quelque jour fin à nos misères, avec la conservation de la religion et de l'État [1]. »

La proposition de Mayenne fut acceptée sans difficulté par la Chambre du clergé et par celle de la noblesse. Dans la Chambre du Tiers, elle excita de vives réclamations de la part de quelques bons citoyens qui siégeaient dans cette Chambre. Thielement, secrétaire de la Chambre, et Du Vair, conseiller au Parlement, distinguèrent la proposition relative à la royauté d'Ernest et de l'Infante, déjà étouffée sous la réprobation universelle, de la proposition toute nouvelle concernant l'élection d'un roi, lesquelles avaient été adroitement mêlées et confondues. Ils remontrèrent énergiquement que l'élection, en rompant tous les projets et toutes les tentatives d'accord avec le parti royal, entraînerait la France dans un abîme de malheurs, et la réduirait à un épuisement qui la livrerait selon toute apparence à l'étranger ; que les députés de l'Ile-de-France n'avaient ni cahier ni pouvoirs pour consentir une pareille résolution ; qu'avant de la prendre, ils devaient consulter le corps de la ville de Paris. Du Vair

[1] Nous conservons les propres paroles, mais non l'orthographe du texte.

demanda acte de son opposition et sortit de l'assemblée. Ils n'entraînèrent à leur opinion que les provinces de l'Ile-de-France et de Bourgogne, et les villes de Chaumont en Bassigny et d'Orléans. Tout le reste vota pour la double proposition, et l'avis de l'élection passa à la majorité dans la Chambre du Tiers. Les trois Chambres se trouvèrent alors d'accord sur ce point capital [1].

Les prétentions exclusives de Philippe II étaient ainsi renversées : la France ne devait avoir pour souverain ni l'Infante seule, ni l'Infante et un prince de la maison d'Autriche ; par ce côté, Mayenne faisait essuyer au roi catholique un second et rude échec. Par l'élection, la succession à la couronne des Valois se trouvait ouverte ; la déchéance était prononcée contre Henri IV, puisque l'élection avait pour objet de conférer la royauté à un prince actuellement catholique : l'exclusion s'étendait aux autres princes de la maison de Bourbon, non pas en droit mais en fait, puisque l'élection était remise à des États-généraux où l'immense majorité appartenait à Mayenne et au jeune duc de Guise, ou bien à Philippe II. L'Infante devenait reine de France, non pas comme épouse du roi seulement, mais comme propriétaire pour moitié de la couronne. Si sur ce point, il restait quelque incertitude dans la proposition que venait de faire Mayenne, le doute fut levé au profit de l'Infante par une décision que prirent, le 26, Mayenne et la commission des États. Une étrangère était donc admise au partage de la souveraineté nationale [2]. Outre cette honte, il y avait un grave danger

[1] Pour ces deux paragraphes, regist. du Tiers, p. 281-285 ; du clergé, p. 525, 526 ; de la noblesse, p. 631-633. — Lettre de Henri aux Etats-généraux des Pays-Bas, 20 juin 1593, dans les Lett. miss., t. III, p. 806. « Je puis bien vous asseurer que l'assemblée de Paris a tellement » advancé l'eslection d'un nouveau roy, qu'elle semble du tout iné- » vitable à moins d'un extresme remède. »

[2] Dans ce que propose et fait voter Mayenne les 20 et 26 juin, il y

pour l'indépendance du royaume, parce que Philippe II se trouvait immiscé à toutes les affaires de l'État, et en cas de mort du roi, en position de réclamer la totalité de la royauté. Mayenne n'était pas appelé au trône, puisqu'il était marié; mais il entendait y porter son fils, et garder pour lui l'immense pouvoir de la lieutenance-générale [1]. Tel était l'état précis des affaires après le vote mémorable du 20 juin. L'anarchie, la guerre civile entre la Ligue et le parti du roi toujours debout, continuaient, et recevaient même un nouvel aliment par l'élection d'un compétiteur de Henri; l'étranger restait menaçant, l'avenir était gros de périls. Mais actuellement, présentement, Mayenne fermait l'accès du trône à l'Infante seule, et l'ouvrait à son propre fils : fidèle à ses précédents, il était satisfait et s'applaudissait du succès de sa politique tortueuse.

Du 20 au 26 juin, le lieutenant-général et les ministres de Philippe II luttèrent avec acharnement, le premier pour garder la position qu'il venait d'enlever, les seconds pour l'en chasser. Les agents espagnols crurent pouvoir ressaisir l'avantage, en substituant à l'ambition franche et insolente qui leur avait mal réussi, la corruption et la ruse. Ils résolurent donc d'acheter les députés et de tromper les États et Mayenne, par un traité qui en apparence appellerait au partage de la souveraineté un prince français, en comprenant les Guises parmi les princes, mais qui effectivement, et en dernier résultat, livrerait le royaume à Philippe seul.

Dès le 21 juin, ils adressèrent aux Chambres réunies

a si bien partage de la souveraineté pour l'Infante, que le 28 juin, la Chambre de la noblesse, qui a été éclairée sur son propre vote, vient lui déclarer que beaucoup d'entre eux ne veulent consentir *à faire eslection de femme*, et que l'arrêt du Parlement parle de l'*establissement de prince ou princesse estrangers au détriment de la loi Salique*.

[1] Lestoile, Supplément, p. 154 B.

leur troisième proposition qui se réduisait à ces deux points : Les États déclareront sur-le-champ rois propriétaires de la couronne et solidairement (*in solidum*) l'Infante Isabelle et l'un des princes français, en y comprenant ceux de la maison de Guise : Philippe, dans l'espace de deux mois, déclarera celui d'entre eux qu'il choisira pour gendre. Contre la décision du 27 janvier, le légat fut admis à siéger et à parler dans les États. Il exalta la nouvelle proposition des Espagnols, annonça que le Saint-Siége lui donnait son entière approbation, et pressa les Etats de l'accepter [1].

Après avoir employé l'influence religieuse, les ministres espagnols tentèrent la voie de la corruption. Le 22 juin, le lendemain de leur nouvelle proposition, ils firent distribuer entre les trois Chambres une somme de 8,000 écus, 24,000 livres de ce temps-là, environ 88,000 francs du nôtre [2]. Ils renonçaient ainsi au système absolu de leur maître de ne rien donner qu'après le service rendu. Mais la somme qu'ils livraient était tellement au-dessous des prétentions et des espérances des députés, qu'ils n'en acquirent pas un aux nouveaux projets de Philippe II. Les députés trouvaient que pour la quantité d'argent qu'ils recevaient, ils en avaient assez fait, en votant l'élection

[1] Registre du Tiers, actes de l'assemblée, texte de la proposition des Espagnols et du discours du légat, p. 286-290; du clergé, p. 526-542; de la noblesse, p. 634. — Lestoile, p. 147 B. — Villeroy, Apol. et disc., p. 206 B.

[2] Voyez la distribution de l'argent à la date du 22 juin, dans le registre du Tiers-État, p. 291. « Eux retirez, sur la proposition faicte par » MM. Lebesque et Gella à ce qu'il pleust à la chambre commettre » de chascune province telles personnes qu'elle verroit bon estre pour » *distribuer* les 2,700 escus destinez pour ladicte chambre, Langlois, » Remon, Lebarbier, ont esté commis. » L'argent étoit *promis* depuis plusieurs jours, comme le prouve la honteuse dispute des trois Chambres, au sujet du partage, dans les séances des 12 et 18 juin (registre du Tiers et du clergé, p. 249, 275, 521). Mais l'argent ne fut livré et distribué que le 22 juin.

Digitized by Google

et la possibilité pour l'Infante de partager le trône. Entrés à la solde de l'Espagne, depuis la distribution des deniers faite le 22 juin, ils y restèrent jusqu'à la fin de la session des États, mais sans abandonner le soutien des prétentions de Mayenne, c'est-à-dire le partage de la couronne pour son fils, et la lieutenance générale pour lui-même. On essaya d'abord de sauver leur misérable honneur en publiant que l'argent sortait des mains de Mayenne; mais on découvrit bientôt la véritable provenance, et personne ne put plus la révoquer en doute, quand quelques députés restés purs et dignes, tels que Thielement et Du Vair, eurent envoyé publiquement la part qui leur revenait à l'Hôtel-Dieu de Paris pour nourrir les pauvres [1]. L'éclat vint donc s'ajouter à la honte de l'action. Les États, déjà décrédités par leur composition, par leur petit nombre, par leur patience à recevoir les propositions des Espagnols, par leur intention d'admettre l'Infante au partage de la souveraineté nationale, tombèrent dès lors dans le plus profond mépris. Cette disposition des esprits aida merveilleusement les Ligueurs français dans le combat qu'ils livrèrent quelques jours plus tard au vote des États, au principe de l'élection et de l'usurpation.

L'élection donnait des chances à la royauté du fils de Mayenne et à la prolongation indéfinie de sa lieutenance-générale : Mayenne voulait donc que l'on travaillât le plus promptement possible à appliquer le principe de l'élection. Il voulait également faire la part dans l'élection à Philippe et à sa fille, pour avoir l'appui du roi catholique au lieu de son hostilité; mais il entendait ne pas se laisser duper par lui. Dans cette double disposition, il renvoya la troisième proposition des Espagnols à l'examen du conseil d'État et des commissaires des États, sous sa présidence. Elle fut examinée dans les conférences qui

[1] Registre du Tiers, p. 271, § 3, 275.

eurent lieu du 22 au 26 juin. La Chastre et Villeroy la combattirent avec énergie et avec une profonde intelligence. Les Espagnols, disaient-ils, demandent pour l'Infante une élection et une royauté présentes, et n'offrent qu'un mariage futur. Quand les États auront fait l'élection et déféré la souveraineté à la fille du roi d'Espagne, sous la condition du mariage, les Espagnols trouveront facilement, dans les deux mois qui suivront, l'occasion de changer ou d'ôter tout-à-fait la condition. Les États seront alors séparés; ils ne pourront défendre leur décision, obtenir une exécution conforme à leur vœu et à leur vote : conséquemment l'Infante jouira seule du bénéfice de l'élection, et ne contractera pas le mariage promis. Cependant la Ligue, par le fait de l'élection, se sera rendue irréconciliable avec le roi de Navarre, les autres princes du sang, tout le parti royal, et perdra tous ses autres moyens de salut. Dès-lors les Ligueurs tomberont à la merci des Espagnols, qui ne les traiteront plus en amis, mais en esclaves. La Chastre demandait que, si l'on voulait entrer dans cette voie, on contraignît du moins les Espagnols à nommer sur-le-champ le prince qu'ils choisiraient pour mari à l'Infante; qu'en même temps on exigeât d'eux une armée et des sommes suffisantes pour appuyer l'élection et protéger la Ligue. Il ne s'en tint pas là : il rappela à l'assemblée que, quand même elle obtiendrait ces concessions, elle violerait encore la loi Salique et les coutumes du royaume, et il posa courageusement la question si la Ligue ne trouverait pas plus de sûreté et d'honneur à traiter avec le roi de Navarre, dans le cas où il se ferait catholique. Les députés royaux à la Conférence de Surène essayèrent, de leur côté, de traverser l'élection, en écrivant aux Ligueurs une lettre éloquente dans laquelle ils leur démontraient que cette fatale résolution donnerait un nouvel aliment aux troubles, ouvrirait une nou-

velle guerre civile dont personne ne verrait la fin, où les particuliers perdraient la fortune et la vie, à la fin de laquelle l'Etat deviendrait la proie de l'étranger (23 juin)[1]. Dans les idées et jusque dans les expressions, ils se rencontraient avec du Vair et le petit nombre d'opposants vertueux que renfermaient les États de la Ligue.

C'était la France elle-même, c'était la patrie en danger, qui par la voix des royaux et des ligueurs honnêtes à la fois, demandait grâce à Mayenne, le suppliait de mettre fin à ses souffrances et à ses périls, en traitant avec Henri à des conditions également honorables et avantageuses pour lui. Mais Mayenne était parfaitement incapable de prêter l'oreille à leurs généreuses prières : il n'avait aucune grandeur d'âme, et il était perdu d'une ambition vulgaire et obstinée, qui ne savait céder ni à une pensée généreuse, ni même aux conseils de son intérêt bien entendu. Sa seule pensée, son unique but restaient de contraindre les Espagnols à partager la souveraineté avec son fils et avec lui. Il repoussa donc les conseils de La Chastre, en ce qui touchait aux négociations avec Henri, et fit rejeter toutes les ouvertures des royaux. Il fit adopter par le conseil et les commissaires des États, et porter aux Espagnols, le 26 juin, la proposition suivante : Les États et le lieutenant-général remettront par pro-

[1] Appendice n° 7 aux États de 1593, p. 726-728. « Advis de M. de la » Chastre aux Estats de la Ligue. » Ce qui veut dire avis donné par M. de la Chastre dans la conférence à laquelle assistaient les commissaires des États de la Ligue. Il ne faut pas du tout changer les dates, comme le propose M. Bernard. — Villeroy, Apol. et discours, p. 207 A. — Lettre des députés royalistes lue dans la conférence où siégaient Mayenne et les commissaires des États, le 24 juin (Regist. du Clergé, p. 529-539; aux pages 534, 535, les dangers de l'élection sont mis dans tout leur jour). — Regist. du Tiers, à la date du 27 juin, où se trouve rappelé ce qui s'est fait tous les jours précédents dans la conférence des ligueurs, p. 292-295; regist. de la noblesse, p. 634-636. — P. Cayet, l. v, p. 484-489.

Digitized by Google

curation tous leurs pouvoirs à des représentants qui se rendront en Espagne; Philippe leur désignera sur-le-champ parmi les princes français celui qu'il voudra choisir pour le mari de l'Infante; le mariage sera conclu; les représentants déclareront alors, mais alors seulement, le prince choisi et l'Infante rois en commun. Par ces précautions, Mayenne et ses conseillers échappaient au danger d'être trompés par les Espagnols, puisque l'Infante n'arrivait au trône qu'au moment où le prince français y montait lui-même. Les ministres espagnols ne rougirent pas de repousser cette offre, et par leur refus dévoilèrent leur insigne mauvaise foi et la fourberie de leur maître. Mayenne assembla les États le lendemain 27 juin, et usant de l'ascendant qu'il avait sur eux, il leur fit adopter en principe la décision déjà prise par les commissaires et par le conseil d'État, à savoir que l'élection et le mariage seraient ajournés jusqu'à ce que l'on fût tombé d'accord des conditions avec les ministres du roi d'Espagne. Bien que la décision n'ait été signifiée par écrit aux Espagnols que cinq jours plus tard, l'assentiment des États lui fut acquis dès le 27 juin[1].

La question de l'élection et de la royauté nouvelle n'était ajournée que par la querelle entre Philippe II, qui voulait tout avoir par force ou par ruse, et Mayenne, qui prétendait partager avec lui. Aussitôt qu'ils se seraient mis d'accord, la question devait être reprise, et les États procéder à l'élection, dans l'esprit du vote du 20 juin, et avec ses incalculables conséquences. L'élection était favorisée par la présence des quatre mille Espagnols, qui continuaient à tenir garnison dans Paris; par l'appui des Seize, qui avaient cessé d'être pouvoir politique, mais

[1] Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 206 B. — Opinion de la Chastre, Appendice VII aux Etats, p. 732-734. — Registre du Tiers, p. 294, 295, 301, 302; du clergé, p. 541-544; de la noblesse, p. 636.

qui restaient nombreux et redoutables; par l'autorité du lieutenant-général Mayenne. Avec un roi élu par les États, et soutenu par une sorte de légalité attachée à leur vote, la Ligue aurait un chef plus autorisé et plus obéi, une unité et une force de commandement dont elle avait manqué jusqu'alors. Si le roi d'Espagne accédait enfin à la nouvelle combinaison, il devait prodiguer ses forces pour consolider le trône de sa fille. En ce moment, il est vrai, l'épuisement du roi catholique était extrême, puisqu'il ne disposait que d'une seule armée, et si faible, qu'elle ne pouvait tenir la campagne en France; mais il était facile de prévoir que, dans un laps de temps donné, le souverain d'une si vaste monarchie retrouverait quelque part de l'argent et des troupes. Les dangers dans lesquels il jeta la France de 1595 à 1597, après que Henri eut détruit la Ligue et l'eut ralliée à lui, montrent ce qu'il eût pu faire, à la fin de 1593 et en 1594, avec un roi élu et la Ligue encore debout. Ces périls, si grands qu'ils fussent, n'étaient pas les seuls à beaucoup près dont Henri fût assailli. Il courait risque de voir une portion des catholiques royaux l'abandonner, le Tiers-parti continuant activement ses intelligences et ses négociations avec les chefs de la Ligue. La lettre des députés royaux à la Conférence de Surène expose une partie de cette situation si tendue, si alarmante; la correspondance de Henri IV avec ses alliés d'Allemagne et de Hollande à la date du 20 juin, dévoile le reste. « Le roi d'Espagne, dit-il, continuant tou-
» jours ses pratiques et desseins, a pu faire tenir une
» forme d'États dans Paris, pour faire procéder à l'élection
» de sa fille ou de quelque prince qui fût à sa disposition.
» Ce que j'ai jugé *si pernicieux pour le bien de mon*
» *État* et de ceux qui sont conjoints en ma cause, que
» j'ai estimé à propos de convoquer une notable assem-
» blée. Je ne doute pas que la suite des affaires et les ef-

» forts que les ennemis font tous les jours de nouveau ne » vous fassent appréhender *quelque sinistre accident en » mon royaume*, n'étant plus possible que les choses » puissent subsister d'une ni d'autre part, sans quelque » nouveau changement. Je vous puis bien assurer que » l'assemblée de Paris a tellement avancé l'élection d'un » nouveau roi, qu'elle semble du tout inévitable, *sans un » extrême remède*, et que la longueur de la guerre et les » ruines qui la suivent ordinairement *ont formé tant » d'opinions dans l'esprit de ceux qui jusqu'ici ont per- » sisté dans mon obéissance, que je ne puis attendre que » de pernicieux effets*. Sur quoi j'ai bien voulu envoyer » vers vous le sieur de Morlans, pour vous faire entendre » les *extrémités auxquelles mes affaires sont réduites*[1]. » Et Henri évidemment était contraint de cacher une partie de sa pensée et de ses justes craintes, pour ne pas jeter le découragement parmi ses alliés, et ne pas pousser lui-même à ce qu'ils l'abandonnassent. Villeroy qui n'avait pas les mêmes ménagements à garder, qui pouvait exprimer tout son sentiment, qui mesurait les effets et la portée de l'élection, a dit d'un manière excellente : « On » vouloit conduire les Estats comme insensiblement *à l'é- » lection de l'Infante, et par conséquent à la ruine de » l'Estat*[2]. »

La France était donc arrivée à l'un de ces moments qui décident du sort d'une nation. Il y avait deux choses principales à faire pour l'empêcher de glisser dans l'abîme ouvert près d'elle : épouvanter les peuples de la Ligue et accroître leurs souffrances par de nouveaux succès et de plus âpres incursions, afin de les contraindre

[1] Lettres miss., 20 juin, au landgrave de Hesse et aux provinces-unies des Pays-Bas, t. III, p. 805-807. Nous n'avons changé que l'orthographe.

[2] Villeroy, Apol. et disc. p. 208 A.

à se jeter entre les bras du roi ; les attirer en même temps d'une manière puissante par sa conversion au catholicisme. Cette partie de la grande tâche regardait Henri, et il avait déjà commencé à l'accomplir par son engagement solennel du 26 avril et des 16 et 17 mai au sujet de la religion[1]. Arrêter par des actes d'opposition qui y fissent un obstacle sérieux, l'élection du roi ; donner le temps à Henri d'arriver sans compétiteur jusqu'au moment de l'abjuration, laquelle ne pouvait avoir lieu avant le milieu du mois de juillet, puisque les prélats et seigneurs des deux partis n'étaient convoqués que pour cette époque ; telles étaient les graves obligations qui incombaient aux Politiques, à la Ligue française, au Parlement et à la bourgeoisie de Paris et des provinces, aux députés de l'opposition nationale dans les États de la Ligue. Ni le roi, ni les saines parties de la Ligue ne faillirent aux pénibles devoirs que leur imposait la France, dans les redoutables circonstances où elle était jetée.

Pour se rendre un compte exact de ce que pouvaient ou ne pouvaient pas les Politiques, la Ligue française et le roi, et des circonstances au milieu desquelles il leur était donné de se mouvoir et d'agir, il faut remonter à un mois, et tracer le résumé des événements accomplis dans ce laps de temps. A peine connut-on à Paris la déclaration solennelle faite le 17 mai par les députés royaux à la Conférence de Surène, la grande concession de Henri au sujet de la religion qui renversait la barrière entre lui et ses sujets catholiques, les offres de trève et de paix qu'il y joignait, que les Politiques et la Ligue française à Paris firent chaque jour quelque effort et quelque démonstration pour lui soumettre la ville et tout leur parti, sortir de leurs misères, décider une réconciliation, mettre le royaume à l'abri des attaques de l'Espagnol. Une pre-

[1] Voyez ci-dessus pages 406, 407.

mière députation de cent vingt bourgeois, le prévôt des marchands en tête, se rendit chez le gouverneur de Paris, le pria de les introduire auprès du duc de Mayenne, et de les mettre en demeure de lui demander la paix, ajoutant que leur requête serait signée au besoin par dix mille bourgeois (27 mai). Le lendemain, les colonels Passart et Marchand parlèrent de faire des barricades. Quatre jours plus tard, une cochée de prédicateurs opposés à la paix, parmi lesquels on remarquait Boucher, traversant le pont Notre-Dame, furent accueillis par les insultes et les huées du peuple. Bientôt les citoyens sans distinction de classe crièrent tout haut dans les rues qu'il fallait tuer ou noyer les évêques députés aux États, tous les prêtres qui empêchaient que l'on fît la trève ou la paix, et qui causaient ainsi la ruine du peuple (11, 13 juin). Ces manifestations ayant effrayé Mayenne, et l'ayant contraint à porter la proposition de la trève au conseil d'État et aux États-généraux, pour tromper et calmer le peuple par le faux semblant d'intentions pacifiques, le légat résolut de la traverser de tout son pouvoir dans les Chambres. Mais les dangers de cette démarche étaient tels qu'il se retira au monastère de St-Martin-des-Champs, le remplit de soldats et le convertit en citadelle : n'osant traverser la ville pour se rendre aux États, il leur fit connaître ses intentions par une lettre qu'il leur adressa. Les bouchers disaient que s'il s'avisait de s'opposer à la trève, ils savaient bien comment il fallait mettre la main au sang et écorcher

[1] Lestoile, Regist. journ. de Henri IV, p. 136 A, 137 A, 138 A, 144 A, B. — Registre du clergé pour le 11 juin, p. 506, 507. « Les députez » des trois ordres ont charge de remonstrer à M. de Mayenne que » nos évesques et autres personnes ecclésiastiques s'estoient plaints » en cette assemblée que quelques personnes leur avoient usé de pa- » roles fort insolentes et de menaces, et estoient advertis de plusieurs » endroits que l'on faisoit le semblable à plusieurs autres, avec propos » fort scandaleux qu'il falloit tuer ou noyer tous les prestres qui em-

les veaux tels que lui [1]. Ces violences, ces sanguinaires menaces prouvaient combien le peuple entier avait déposé tout respect pour les hommes qu'il avait vénérés si longtemps; avec quelle force il se retournait maintenant contre ceux auxquels il avait aveuglément obéi; quel appui la Ligue française pouvait, à un jour donné, trouver dans son redoutable concours. Les événements qui suivirent ajoutèrent encore à son irritation contre Mayenne, et contre tous les meneurs nationaux et étrangers de la Ligue. Le duc, hostile à la paix, se prêtait à la trève pour deux raisons. Il ne pouvait ni rassembler lui-même une armée, ni en obtenir une en ce moment du roi d'Espagne. En second lieu, il voulait calmer le peuple et la bourgeoisie, qu'il voyait passionnés pour un accommodement. Il favorisa donc la proposition de la trève dans les Chambres de la noblesse et du Tiers, qui la votèrent. Mais sur le rejet de la Chambre du clergé et sur l'opposition du légat, il fit déclarer par le conseil d'État qu'il y avait lieu d'ajourner la trève (14, 15 juin). Déjà en guerre avec Philippe II, il ne voulait pas se donner encore pour ennemis une des Chambres des États, le clergé, le légat. D'une part, il espéra que le peuple se prendrait à l'idée

» peschoient que l'on ne fist la trève ou la paix, et causoient par ce » moyen la ruyne du peuple. » — M. de Sismondi, Hist. des Français, t. XXI, p. 127, prétend que les bouchers de Paris étaient de forcenés ligueurs et de grands partisans de Philippe II. D'après le propos et la menace contre le légat que nous rappelons dans le texte, d'après les injures que le prédicateur Boucher prodigue aux bouchers (Lestoile, p. 144 B, 146 A), on voit que les bouchers étaient, au contraire, de terribles politiques et ligueurs français. Nous avons eu occasion précédemment de signaler l'erreur répétée vingt fois dans une moderne histoire de la Ligue et du règne de Henri IV, où l'on affirme que le peuple des halles devait être rangé dans la classe des exaltés ligueurs, tandis qu'en réalité le peuple des halles et leur curé étaient Politiques et prononcés pour le roi. Dans les histoires modernes de Henri IV et de son règne, les erreurs et les omissions fourmillent, et s'étendent, comme on le voit, aux moindres détails.

qu'ajourner n'était pas rejeter la trève. D'un autre, il essaya de se décharger de l'odieux de la continuation des hostilités, en arguant de son respect pour le clergé et pour le Saint-Siége. Ces fourberies ne lui réussirent pas. Le peuple prétendait que Mayenne, maître de la paix et de la guerre en sa qualité de lieutenant-général, et autorisé de plus par le vote de deux des trois Chambres, avait doublement le pouvoir d'entrer en accommodement avec le parti contraire, et il s'attacha opiniâtrément à lui pour lui arracher la conclusion de la trève. La nouvelle de la détermination prise par le conseil d'Etat s'étant répandue dans la ville, l'agitation fut portée au comble. Deux ou trois cents bourgeois se rendirent d'abord à l'Hôtel-de-Ville et ensuite auprès de Mayenne, réclamant avec énergie l'acceptation et la publication de la trève, se prenant de querelle avec les Seize, les injuriant, les réduisant au silence et à la retraite. Au Palais, on se passait de main en main les vers où l'on demandait la tête du légat. Le 16, ce prélat s'étant rendu chez le duc de Mayenne, le peuple qui se trouva sur son passage ne le salua point, et lui tourna le dos quand il voulut lui donner sa bénédiction; il insulta le duc de Féria de gestes et de paroles. La bourgeoisie et le peuple étendaient ainsi leur haine et leur indignation à tous les opposants à la trève. C'était chaque jour à Paris une demi-sédition. Les dispositions étaient pareilles dans une partie des grandes villes de la Ligue : ainsi le 15 juin, huit cents bourgeois d'Orléans envoyaient leur députation à La Chastre, leur gouverneur et l'un de leurs députés, pour qu'il demandât en leur nom et en pleins États la trève et quelque soulagement à leurs maux, protestant que s'ils ne l'obtenaient, ils traiteraient en particulier avec le roi [1].

[1] Délibération des États et texte de la lettre du légat, regist. du Tiers, p. 260-269, 274; regist. du clergé, p. 516-520; de la noblesse,

Les Politiques et la Ligue française avaient fait leur devoir, en prenant cette hostile attitude à l'égard de Mayenne, du légat, des Espagnols, et en préparant tout pour leur livrer bientôt un combat à outrance. Le roi, de son côté, devait se ménager à la guerre des avantages décisifs sur ses ennemis, avant que Philippe fût sorti de ses embarras et de son épuisement : il devait se servir des succès mêmes obtenus par ses armes pour communiquer une nouvelle force et une nouvelle assurance à ses partisans dans Paris et dans les grandes villes de la Ligue. Henri ne laissa pas échapper cette occasion favorable, mais fugitive, ce moment qu'il fallait saisir au passage, sous peine de le perdre sans retour.

Pendant que Philippe et Mayenne en étaient tous deux aux expédients, Henri avait eu l'habileté de se procurer chez l'étranger l'argent qu'il ne trouvait plus dans son royaume, et de se donner ce nerf de la guerre, ce principe de tous les succès : seul des trois compétiteurs à la couronne, il conservait une armée capable de tenir la campagne sur le théâtre des événements. Au mois d'avril précédent, il avait conclu avec le duc de Toscane un emprunt qui lui assurait la solde de cinq mille Suisses, pour un an, et deux cent mille écus comptants pour payer ses soldats français : à ces troupes régulières il joignit bon nombre de volontaires de la noblesse avec les détachements qu'ils lui amenèrent, et il se vit alors à la tête de forces considérables[1]. Il disposait de ces ressources au

p. 627, 629. — Manuscrit T[1], cité en note aux pages 269, 270, des Etats-généraux de 1593. — Lestoile, p. 144-146. — Legrain, décade, l. v, p. 253. Il rapporte les vers qui couraient au palais contre le légat :

Le légat fait guerre à la trève,
La trève fait guerre au légat :
Si l'on coupait sa teste en Grève
Ce seroit un beau coup d'Estat.

[1] Lettres missives, t. III, p. 764. — Lettre au grand-duc de Toscane, du 26 avril 1593. « Il (Gondy) vous dira que me faisant ce plaisir de

mois de juin, et il en fit l'usage le plus intelligent et le plus décisif, dès qu'il eut reçu, le 3 juin, la réponse des États qui repoussaient ses propositions de conversion et de trève. Son plan fut de resserrer partout les grandes villes de la Ligue, et de leur faire essuyer les rigueurs de la guerre d'une manière plus sensible et plus poignante. Il avait déjà intercepté toutes les provisions que le cours de la Marne apportait à Paris, en bâtissant le fort de Gournay. Le 8 juin, il commença le siége de Dreux, ville du pays chartrain, alors d'une extrême importance, comme étant l'entrepôt principal des vivres que Paris pouvait encore recevoir du côté du midi. Il étendit en même temps aux provinces ces moyens de coercition. Il ordonna à Longueville et à Bouillon de rassembler un corps d'armée en Thiérache pour presser les ligueurs de Picardie, en même temps que pour faire tête aux Espagnols s'ils tentaient de rentrer en France. Il fit commencer par ses lieutenants le blocus de Poitiers. Cependant continuant de joindre la conciliation à la force, et de tendre les bras à son peuple, il confirmait l'engagement d'abjurer, et offrait incessamment une trève générale par l'intermédiaire de ses députés à la conférence de Surène [1]. Après avoir poussé les travaux du siége de Dreux avec une telle ardeur, qu'en une circonstance il passa deux jours et

» m'accommoder de deux cent mille escus comptant, oultre la levée et » entretenement des dicts Suisses... Par ce moyen, je pourray réduire » la ville de Paris en si brief temps qu'en aurez grand contentement, » comme plus particulièrement vous apprendrez du sieur de Gondy. »

[1] Pour Dreux et les villes de Picardie, Lettres miss. au duc de Nevers, en date du 9 juin; au duc d'Épernon, en date du 10 juin, t. III, p. 793, 794, 801. — Pour Poitiers, Lettre de Duplessis à Buzenval, du 18 juin, t. V, p. 460. « Nous sommes venus à bloquer Poitiers. » — Lettre miss. à la date du 25 juin, où est relaté un échec essuyé par le ligueur Brissac, t. III, p. 809. — Pour l'engagement d'abjurer prochainement, Lettres missives au marquis de Pisany, à Benoist, curé de Saint-Eustache, à d'Epernon, des 9 et 10 juin, t. III; p. 788-792, 798, 800, 801.

deux nuits sans dormir, il prit la ville le 19 juin. La tour Grise et le château résistaient encore, mais il les pressait avec vigueur, et l'on prévoyait déjà le moment où ils seraient contraints de se rendre. Mansfeld, qui avait amené des Pays-Bas un corps d'armée, n'osa jamais franchir la frontière de Picardie, et se retira précipitamment sur la nouvelle que le roi marchait à sa rencontre. Henri fut dès lors en mesure de tout entreprendre contre Paris, et poussa, le 26 juin, des partis jusque sous les murs de la ville. Dans les provinces, ses lieutenants obtinrent divers avantages : Lesdiguères défit les Savoyards et les Espagnols dans la vallée d'Oulx, avec une perte pour eux de six cents hommes et de leurs deux chefs; les royaux qui bloquaient Poitiers firent essuyer un autre échec aux ligueurs et à Brissac qui les commandait [1].

Ces succès du roi et de ses lieutenants réagirent d'une manière puissante et heureuse sur la situation, et donnèrent aux Politiques et aux Ligueurs français de tous ordres, clergé, hommes d'État, Chambre de la noblesse dans les États, Parlement de Paris, les moyens et le courage de s'opposer à l'élection d'un roi et de conjurer ce grand danger public.

La portion du clergé de Paris restée fidèle aux doctrines gallicanes et à la cause nationale, les curés de Saint-Eustache, de Saint-Merri, de Saint-Sulpice, Guincestre, nouvellement converti à ces principes, prêchaient hardiment la paix et la soumission au roi, s'il se faisait catholique. Le curé de Saint-Sulpice en particulier, prenant à partie ceux qui accusaient d'hypocrisie la conversion de ce prince, dit que Dieu seul sondait les cœurs et les cons-

[1] Thuanus, l. 107, t. v, p. 279-281. — Lettres missives des 15, 25, 26 juin, t. III, p. 804, 809-812. — Sully, Œcon. roy., c. 40, t. I, p. 115 B. — Lettre des députés royaux à la conférence de Surène, en date du 23 juin, indiquant la prise de Dreux comme un fait accompli (Regist. du clergé, p. 536).

ciences, et qu'il fallait être bien hardi pour se substituer à lui (27 juin). Cette protestation en faveur des droits de Henri avait lieu en face des propositions faites chez le légat en faveur de l'Infante et d'un prince lorrain[1]. Villeroy, l'homme d'État et le négociateur de la Ligue française, avait sans cesse travaillé, depuis 1589, à obtenir du roi qu'il abjurât, et de Mayenne qu'il traitât. Son programme était : la royauté catholique, la légitimité des Bourbons et la résistance à l'Espagnol. Il s'y montra fidèle dans les graves circonstances où l'on était arrivé. Dès qu'il se vit hors d'état de traverser les préludes sérieux d'un accord entre Mayenne et Philippe II au sujet de la couronne, il déclara qu'il ne voulait se trouver en lieu où l'on fît si bon marché des lois et de l'honneur de la nation, de l'indépendance du royaume, et il protesta par son départ. Il quitta Paris le 28 juin, à quatre heures du matin : sa retraite fit la plus grande sensation, et avertit la Ligue française que le salut du pays était en danger[2].

Les corps de l'État montrèrent le même courage, la même résolution que les particuliers, avec un degré d'autorité plus grand. Eclairée par La Chastre, la Chambre de la noblesse était revenue peu à peu sur son vote du 20 juin, qui permettait l'élection de l'Infante et d'un prince français. Le 27, la noblesse de Bourgogne déclara qu'elle voulait « ne point opiner pour traiter avec les » étrangers, et que telle avoit esté toujours son intention.»

[1] Lestoile, p. 147, 149.

[2] Villeroy, Apol. et disc, t. XI, p. 207 A. — Manuscrit T[1] cité en note dans le regist. du Tiers, p. 295, 296. « M. de Villeroy s'en alla à » quatre heures du matin, le lundy 28 du mois de juin, et comme on » disoit sans dire adieu; ce qui donna à penser qu'il se faisoit quel- » que chose contre les lois fondamentales du royaume, parce qu'il » avoit toujours esté estimé désirant le bien du royaume, n'affec- » tionnant l'estranger, mais désirant la réunion de tous les bons » François ensemble. »

Le 28, le matin, le président Rabutin-Delavau alla trouver extraordinairement Mayenne et lui déclara, au sujet de l'élection, « que beaucoup d'entre eux disoient leur » pouvoir ne porter si avant *que d'entrer en eslection* » *d'aucun prince*, et nommément de faire eslection de » femme ; que tous estoient d'accord qu'ils ne pouvoient » donner leur suffrage à personne à eux incognue, et » soubs le choix de Sa Majesté catholique [1]. » Par cette déclaration, la noblesse arrêtait court, non-seulement l'usurpation espagnole, mais même l'élection, mais même la négociation entamée entre Mayenne et Philippe II, puisqu'elle portait sur les termes mêmes dans lesquels Mayenne présentait en dernier lieu le traité au roi d'Espagne. L'opposition de la noblesse s'est éclipsée et perdue dans des actes plus tranchés et plus significatifs que fit alors le Parlement, mais elle mérite d'être tirée de l'oubli dans lequel elle est tombée. En effet, elle agit fortement sur l'opinion publique, sur les déterminations de Mayenne, et elle donna un utile appui à l'arrêt même du Parlement qui se trouvait ainsi d'accord avec l'une des Chambres des États.

Le Parlement de Paris était rentré dans sa liberté à l'égard de Mayenne et des États, et pleinement rendu à son rôle de défenseur des lois du royaume et de l'indépendance nationale, depuis que le vote des États, en lui refusant l'honneur de former une quatrième Chambre, l'avait affranchi à l'égard de tous des ménagements et des capitulations. Du 23 au 28 juin, Lemaistre, Du Vair, Molé parmi les Politiques, Marillac parmi les *Semonneux* et les zélés ralliés, travaillèrent activement à réunir les Chambres du Parlement et à préparer les esprits. Mayenne pouvait traverser leur assemblée et leur résolution : ils échappèrent à ce danger, en publiant qu'ils ne s'occupe-

[1] Regist. de la noblesse, p. 636, 637.

raient que de la trève à laquelle Mayenne était favorable[1]. Le lundi 28 juin, toutes les Chambres, assemblées depuis le matin jusqu'à onze heures, rendirent un arrêt longtemps connu sous le nom d'*arrêt du président Lemaistre*, parce que ce magistrat, à la fois député aux États et membre du Parlement, y prit une part plus large et plus active que tout autre[2]. L'arrêt était conçu en ces termes:

« La cour, toutes les Chambres assemblées, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, et l'Etat et couronne de France sous la protection d'un roi très chrétien, catholique et françois, a ordonné et ordonne que des remontrances seront faites cet après-dîner, par M. le président Lemaistre, assisté d'un bon nombre de conseillers de ladite cour, à M. le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Etat et couronne de France, étant présent en cette ville, à ce que aucun traité ne se fasse pour *transférer la couronne en la main de prince ou princesse étrangers; que les lois fondamentales du royaume soient gardées, et les arrêts donnés par ladite cour pour la déclaration d'un roi catholique et françois exécutés :* qu'il ait à employer l'autorité qui lui est confiée, pour empêcher que, sous le prétexte de la religion, la couronne ne se transfère en main étrangère, contre les lois du royaume, et pourvoir le plus promptement que faire se pourra au repos du peuple, pour l'extrême nécessité en laquelle il est réduit. Et néanmoins *dès à présent, a, ladite cour, déclaré et déclare tous traités faits ou à faire ci-après pour l'établissement de prince ou de princesse étrangers, nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi Salique et autres lois fondamentales de ce royaume*[3]. »

Cet arrêt demande explication, car jusqu'à présent il n'a été qu'imparfaitement compris. Il contient deux dispositions très distinctes. La première est une résolution du Parlement d'adresser des remontrances à Mayenne sur les règles qu'il doit suivre, sur les lois qu'il doit faire observer dans l'établissement d'un roi. Si le Parlement s'ar-

[1] Mémoires de Marillac, t. XI, p. 542 B, 544 A.

[2] Lestoile, p. 149 B.

[3] Extrait des registres du Parlement dans le registre du clergé, États-généraux de 1593, p. 546-548. — Mém. de la Ligue, t. V, p. 377. — P. Cayet, l. V, p. 490.

rêtait là, il ne donnerait qu'un avertissement; il n'exercerait qu'une autorité morale sur la politique du moment, sur les grands événements qui s'accomplissent. Mais la seconde partie de l'arrêt du 28 juin renferme une décision. Là, le Parlement n'exhorte plus, il agit, et agit souverainement : il prononce la cassation, l'abrogation de certains actes législatifs déjà accomplis, de certaines mesures politiques déjà adoptées : il rend son autorité et son empire au droit public ébranlé, et l'impose comme règle suprême aux individus et aux corps politiques. L'arrêt proclame que, dans l'établissement d'un roi, on se conformera à la loi Salique et aux lois fondamentales du royaume. Or la loi Salique, comme on la comprenait depuis le XIVe siècle, comme on l'avait appliquée à l'avénement des Valois directs, des Valois Orléans, des Valois Angoulême, loin de permettre l'élection quand un rameau ou une branche de la famille royale venait à s'éteindre, appelait au trône le prince le plus rapproché par le sang du dernier roi. L'arrêt frappe donc de nullité la décision des Etats du 20 juin, qui ordonnait l'élection d'un roi [1]. En défendant *l'établissement de prince et princesse étrangers*, le Parlement écarte clairement Philippe II, l'Infante, l'archiduc Ernest, tous les princes espagnols et autrichiens. Il donne aussi l'exclusion à Mayenne, à son fils, à son neveu le jeune duc de Guise. Ce sont deux contemporains versés dans le langage des lois et dans la politique du temps, de Thou et le duc de Nevers, qui nous apprennent que par le mot de *princes étrangers* l'arrêt du Parlement atteignait et écartait du trône les princes de la maison de Guise, parce que la qualification

[1] « Les opinions se portèrent non à remonstrer, mais à *casser ce qui se faisoit aux Estats* contre la loy Salique. » Rien n'est plus formel, et c'est Marillac, l'un des auteurs de l'arrêt, qui l'explique (Mémoires de Marillac, t. XI, p. 543 B).

d'étrangers s'appliquait à tous les princes qui n'étaient pas du sang royal et qui étaient issus de maisons étrangères, en supposant même qu'ils fussent nés en France et régnicoles [1]. L'exclusion explicite prononcée contre eux par ce mot de l'arrêt est le complément de l'exclusion implicite et générale résultant du maintien ordonné de la loi Salique. Enfin, l'arrêt attaquant l'usurpation dans ses actes consommés et dans ses tentatives à venir, déclare nuls et de nul effet les traités entamés par Mayenne et par les ministres de Philippe II pour le partage de la souveraineté, et les pactes qu'ils pourraient conclure dans la suite. En résumé, l'arrêt du Parlement contient la revendication la plus haute, la sauvegarde la plus entière des droits de la maison de Bourbon à la couronne, et en particulier des droits de Henri IV. Les historiens modernes

[1] Thuanus, l. XCVIII, § 2, t. V, p. 320. « Id a reliquiis senatus parisiensis, qui Lutetiæ est, nuper pronunciatum fuisse. Decreto autem IIII kalend. Jul. facto quid aliud sibi eosdem voluisse ?... Nimirum ne *extranei* in regnum succederent, et nomine *extraneorum omnes comprehendisse qui ex sanguine regio prognati non essent, licet in Gallia nati, etiam bona ac fortunas in ea collocassent.* » — Discours que fit M. de Nevers dans son voyage à Rome, dans les Mém. de Nevers, t. III, p. 409, 410, in-folio. « Il ne se pouvoit eslire un roy de race estrangère au préjudice des princes du sang, vrais héritiers de la couronne. C'est ce que de reste le Parlement resté à Paris avoit faict cognoistre par l'interprétation du mot d'eslection. Cela a esté depuis confirmé par un autre arrest du 28 juin dernier, donné sur telle nomination de l'Infante et de l'archiduc Ernest, et puis du duc de Guise, *in solidum*. Il fust ordonné par le dict Parlement qu'il ne seroit point esleu de prince estranger, et que la loy Salique seroit gardée, ayant faict paroistre par ces deux arrests qu'il n'estoit loisible de procéder à aucune eslection, et moins en la personne d'un prince ou d'une personne estrangère. *En ceste déclaration sont compris, et l'ont esté de tout temps, les princes sortis des maisons estrangères, bien qu'ils feussent habitués en France et régnicoles.* » Ce discours fut prononcé par le duc de Nevers, le 23 novembre 1593, avant qu'aucune défection dans la Ligue se fût opérée en faveur du roi. Ce n'est donc pas une explication forcée, faite après coup, de l'arrêt du Parlement, dans l'intérêt du principe monarchique qui a triomphé. (P. Cayet, l. V, p. 514, 516.)

n'ont vu dans cet acte célèbre que l'appui donné à l'indépendance nationale contre les attaques de Philippe II : ils n'ont aperçu ni le coup porté aux États de la Ligue, ni l'entrave mise aux prétentions des Guises et aux efforts de Mayenne. C'est diminuer l'arrêt des deux tiers, et le réduire dans sa portée et dans ses conséquences.

Après lui avoir rendu sa véritable signification, il faut examiner quelles étaient sa force et son autorité : on a vu ce qu'il voulait, cherchons ce qu'il pouvait. Etait-ce la protestation de quelques magistrats pour le maintien des lois, généreuse mais vaine, mise un jour en lumière pour rentrer le lendemain dans la poudre du greffe; ou bien un acte politique capable d'arrêter et de changer le cours des événements ? Les faits bien étudiés répondent à cette question. Tout récemment, à la fin du mois de mai, le conseil d'État de la Ligue, Mayenne, les États-généraux, consacrant les prétentions élevées par le Parlement depuis plusieurs années et reproduites avec plus de force au moment de l'ouverture des États, avaient reconnu à ce corps le droit de vérifier leurs actes législatifs, d'accorder ou de refuser à ces actes une sanction qui leur donnait une autorité définitive, ou les frappait de caducité [1]. Le Parlement était devenu corps politique en même temps que cour de justice : à la puissance judiciaire il avait joint une part de pouvoir législatif, et même la part la plus décisive. Son arrêt était donc un *veto* opposé à l'élection d'un roi, à la décision des États-généraux, aux transactions de Mayenne et des Espagnols ; un empêchement politique et légal à ce que l'ordre de la succession au trône fût troublé. Dans une ville où Mayenne commandait à la force militaire, où les Espagnols avaient une garnison et

[1] Voyez ci-dessus les délibérations du conseil d'État, de la commission des États et des États-généraux des 27, 28, 30 mai, p. 412-414, et les arrêts du Parlement des 23 et 25 janvier 1593, relatés page 363.

le bras des Seize, assassins de Brisson, l'opposition du Parlement pouvait être vaincue par un coup d'État et par la violence [1]. Mais le Parlement et son arrêt avaient pour appui dans Paris le dernier vote de la Chambre de la noblesse, la faveur des Politiques et de la masse du peuple; au dehors, l'armée et les succès du roi.

L'arrêt, rendu le 28 juin, fut signifié le lendemain à Mayenne par vingt conseillers qui lui adressèrent en même temps des remontrances. Lemaistre portait la parole. Dans la première partie de son discours, il établit par une argumentation serrée et vigoureuse que la loi Salique, destinée à préserver la monarchie du gouvernement des femmes et de la domination de l'étranger, était l'une de ces lois fondamentales qui ne pouvaient être prescrites par aucun temps, abolies par aucun pouvoir. Appliquée à chaque vacance du trône, toujours vivante et puissante, elle avait reçu récemment une nouvelle consécration qui, sans rien ajouter à sa force, rappelait plus impérieusement la nation à son obéissance. Un arrêt du 22 décembre dernier, rendu par le Parlement en présence et avec le concours de Mayenne, et par conséquent faisant loi, portait que les États-généraux seraient assemblés pour la déclaration et l'établissement d'un roi catholique et français, suivant les lois du royaume : par ces termes mêmes, l'arrêt maintenait à la loi Salique toute sa puissance, consacrait l'hérédité, excluait l'élection. Le choix d'un roi, ainsi frappé d'illégalité dans son principe par le droit public de la France, se trouverait encore vicié par le petit nombre de députés présents aux États, par l'insuffisance de leurs pouvoirs pour un acte pareil, par l'absence des représentants du Languedoc, du

[1] Mém. de Marillac, t. XI, p. 544 A. « Dans ce temps, le péril étoit » si évident qu'il falloit s'exposer à toute chose extresme pour oser » quelque chose de semblable. »

Dauphiné, de l'Auvergne et d'autres provinces. La royauté nouvelle, si justement contestable, acceptée par les uns, rejetée par les autres, au lieu de finir la guerre civile, l'éterniserait. Dans le cours des remontrances, Lemaistre nomma sans cesse, attaqua sans cesse l'Espagne, au nom de l'indépendance nationale menacée. C'était le seul ennemi auquel les convenances lui permissent de s'en prendre ouvertement et sans relâche. Mais en ménageant les coups contre Mayenne et la maison de Guise, il n'épargna pas davantage leurs prétentions, ne laissa pas plus de prise à leur usurpation. En achevant la première partie de son discours, il cita textuellement à Mayenne la déclaration du Parlement qui ordonnait l'étroite observation de la loi Salique et des autres lois fondamentales, et qui cassait tous les traités faits ou à faire pour l'établissement d'un prince *étranger*. Dans la seconde partie des remontrances, Lemaistre pressa Mayenne de donner satisfaction au vœu et à l'extrême nécessité du peuple en concluant la trève. Le légat du pape y faisait opposition; mais la mesure avait pour elle le vote des deux Chambres et l'instante prière du Parlement. Dépositaire de l'autorité des rois de France, le lieutenant-général devait suivre leur politique, dans ce qui concernait le temporel du royaume, ne reconnaître d'autre supérieur que Dieu, s'affranchir de toute dépendance à l'égard de la cour de Rome. Ainsi, par une combinaison profondément adroite et forte, le Parlement établissait la communauté, la solidarité entre la passion du peuple pour la paix d'une part, la défense des droits de la famille royale et du Parlement de l'autre.

Mayenne comprit sur-le-champ l'intention et l'importance de l'arrêt, qui, en rejetant l'élection, le repoussait du trône lui et son fils, et qui, en excluant l'Infante du partage de la couronne, le privait à jamais de l'assenti-

ment et de l'appui de l'Espagne. Pendant que Lemaistre parlait, on le vit changer de couleur, et il laissa tomber deux ou trois fois son chapeau. Sa réponse fut courte et pleine de mécontentement. Le lendemain 30 juin, Lemaistre fit rapport au Parlement de ce qui s'était passé : les magistrats protestèrent alors tous de mourir avant de permettre que l'arrêt fût rompu ou changé. Dans la soirée, Mayenne appela auprès de lui trois membres de la Cour, les pria de changer leur arrêt, et ajouta que s'ils ne cédaient à ses instances, il recourrait à la force, quoique à son grand regret. Il ne gagna rien : l'entrevue fut toute remplie par les aigres propos que Lemaistre échangea avec lui et avec l'archevêque de Lyon ; elle se termina par cette menace du lieutenant-général : Je verrai si j'ai la puissance de faire rompre votre arrêt. Pour réponse, le Parlement lui envoya, le 1er juillet, une seconde députation chargée de lui faire connaître leur serment de mourir avant de se départir de leur première résolution. Mayenne, furieux de voir ses desseins déjoués, se rapprochait des Seize, prêtait l'oreille aux violents conseils de Pelevé et des autres factieux, agitait dans le conseil d'État s'il ne jetterait pas en prison vingt membres du Parlement. Mais l'avis de La Chastre l'arrêta, les dispositions de la bourgeoisie l'épouvantèrent, et il recula devant un conflit. Un colonel, Daubray sans doute, avait mandé aux parlementaires qu'ils ne s'effrayassent pas ; que lui seul leur fournirait deux mille hommes armés qu'il tenait prêts pour leur défense. Peu de jours auparavant, deux autres colonels, Passart et Marchand, avaient parlé de se barricader. Enfin, d'après l'accord passé l'année précédente entre la bourgeoisie et le Parlement, tout faisait présumer que douze colonels sur seize, et presque tous les capitaines de la milice bourgeoise, opposeraient vingt ou vingt-cinq mille hommes aux violences dont le

Parlement était menacé. Il y avait donc chance que le mouvement bourgeois emportât du même coup l'autorité du lieutenant-général, les restes de la puissance des Seize, la domination des Espagnols, après l'expulsion ou le massacre de leur garnison. Mayenne n'affronta pas ce danger, et n'osa toucher ni au Parlement ni à son arrêt [1].

On lit dans quelques histoires que Mayenne s'était concerté avec le Parlement pour lui faire rendre l'arrêt du 28 juin et traverser les desseins des Espagnols. Il n'y aurait quelque vraisemblance dans cette supposition que si l'arrêt n'avait pas en même temps confondu tous les projets de Mayenne. Cette assertion est réfutée par les faits mêmes que nous avons exposés, et par le témoignage unanime des hommes d'État des deux partis : Villeroy, le chancelier Cheverny, Sully déposent, chacun de leur côté, que Mayenne, complétement étranger à l'arrêt, l'accueillit avec étonnement et colère [2]. Nous ne nous arrê-

[1] Pour ces deux paragraphes voyez : Extrait des registres du Parlement et délibération du Parlement sur les remontrances dans l'appendice aux États de 1593, n° 8 p. 740-750. — Mém. de Marillac, t. XI, p. 543 B, 544. — Lestoile, sous les dates des 28, 29 juin et 1er juillet, p. 150 A, B et 155 A. — Lettre de Henri IV, du 2 juillet, dans les Lettres missives, t. III, p. 849.

[2] Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 208 A et B. « Les Espagnols creu-» rent que le duc de Mayenne avoit poussé le Parlement à donner leur » arrest; mais cela n'estoit point, car la dicte cour avoit pris ce conseil » d'elle-mesme, meue de son honneur et devoir. Il apparut aussi par » l'accueil que receut M. le président Lemaistre et ceux qui l'assistoient » du duc de Mayenne, quand il luy porta le dict arrest et fit la remons-» trance de la cour qu'il n'y avoit consenti et s'entendoit très-mal avec » icelle.» — Sully, Œcon. roy., c. 41, p. 118 A. « Les peuples ont pris la » hardiesse d'approuver en quelque sorte l'arrest que les gens du Parle-» ment restans à Paris se sont hasardés de donner *pour la conservation* » *de la royauté en la maison royale, duquel M. du Maine s'est tant* » *irrité.* » — Mémoires du chancelier Cheverny, t. X, p. 523, 524, collect. Michaud. « Ceux du parlement demeurez à Paris... se resoleurent pru-» demment par *inspiration divine* de s'opposer avec courage à ceste » entreprise... Après la remonstrance faicte par le dit président, le dit » sieur du Mayne, pour response, se plaignit grandement à eux de

terons pas à cette supposition qui ne soutient pas un moment d'examen sérieux, et nous rechercherons quels furent les effets de l'arrêt, comment il affecta les partis et la situation. Pour les Politiques de Paris, auxquels s'étaient ralliées récemment toutes les nuances de la Ligue française, ce fut le passage des résolutions aux actes, la première attaque contre les prétendants espagnols et lorrains, le point de départ de la reconnaissance du roi. Pour les Politiques des provinces, ce fut un manifeste qui leur traçait la conduite à tenir, et un signe de ralliement. Aussitôt après l'arrêt, le ligueur français Vitry se retira dans son gouvernement de Meaux, commença son traité de réduction au service du roi, et fut bientôt suivi de plusieurs autres, parmi lesquels il faut signaler La Chastre [1]. Ainsi, dans un moment où les esprits étaient troublés, les consciences et les résolutions incertaines, le Parlement traça à la Ligue française ce qu'elle avait à faire, lui donna pour règle de conduite politique un arrêt qui avait alors force de loi, et opposa cette loi comme barrière aux efforts de l'usurpation qu'elle démasqua et déconcerta. Le Parlement rendit ainsi un immense service au pays. « Cette action, dit Villeroy, fut d'au-
» tant plus louée que le péril était plus pressant : cer-
» tainement elle servit grandement, et il faut que je dise

» l'affront qu'il disoit lui avoir esté faict, de donner tel arrest et de
» telle conséquence, sans luy en avoir auparavant communiqué » — M. de Sismondi, t. XXI, p. 196, et plusieurs historiens modernes, sont tombés dans l'erreur que nous venons de réfuter, en suivant le témoignage d'un historien étranger médiocrement informé des affaires de notre pays, et celui d'un historien français qui ne donne que comme une conjecture l'accord de Mayenne et du Parlement dans l'arrêt du 28 juin. Le témoignage du dernier a d'ailleurs mille fois moins de poids que celui de Villeroy, de Cheverny et de Sully réunis.

[1] Mém. de Marillac, t. XI, p. 544 B, 545. « Cest arrest estant considéré
» donna grand estonnement à tous ceux de la faction, voyant cette
» compagnie opposée à leur dessein, et croyant que les Français se
» rangeroient fort volontiers à son opinion (du Parlement). »

» que le royaume en demeure obligé à ladite cour [1]. »

Ni Mayenne ni Philippe II ne se tinrent pour vaincus. Revenus de leur première stupeur, ils cherchèrent à réparer par des intrigues nouvelles l'échec qu'ils venaient d'essuyer, rassemblèrent leurs forces, et livrèrent un combat désespéré tout à la fois aux Politiques et à leurs propres rivaux dans la Ligue. Ce fut leur suprême effort, et le dernier assaut sérieux qu'essuya la cause nationale. Mayenne, poursuivant son projet de vaincre les répugnances de Philippe II à son égard à force de défaites, et de l'amener à partager le trône avec lui, usa de son ascendant dans les États pour infliger au roi catholique une nouvelle humiliation. Conformément à la dernière décision de la commission, il répondit le 4 juillet dans une assemblée générale à la troisième proposition des Espagnols : « Les États estiment qu'il serait non-seulement hors de propos, mais périlleux pour la religion et pour le royaume, de faire élection et déclaration d'une royauté, dans un temps où la Ligue est si peu fortifiée d'hommes et de moyens [2]. » A cette déclaration, Mayenne donnait pour commentaire l'arrêt du Parlement, et pour appui les succès du roi qui, sous les yeux des Espagnols, achevait la conquête de Dreux, prenait la tour Grise le 3 juillet, et réduisait le château aux dernières extrémités. Mayenne battait ainsi ses ennemis les uns par les autres. En même temps il leur cherchait un nouvel adversaire. Dans les derniers jours de juin, il entrait en négociation avec le jeune cardinal de Bourbon, et lui envoyait un projet de traité à signer. Il lui offrait de le faire reconnaître roi par les États, et lui présentait comme garantie de ses promesses Soissons et quelques autres places fortes, sous la condition que le cardinal passerait à la Ligue avec ceux

[1] Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 208 B.
[2] Registre du Tiers, p. 301-304; du clergé, p. 552.

des seigneurs et des villes du Tiers-parti qu'il pourrait entraîner. Il espérait faire mieux ses affaires avec ce prince qu'avec les autres compétiteurs, c'est-à-dire leurrer plus facilement sa faiblesse de promesses sans effet au sujet de la royauté; ou s'il était contraint de lui tenir parole, du moins ne lui céder que la royauté nominale, et conserver la souveraineté effective avec la lieutenance-générale. La défection du cardinal devait affaiblir le parti du roi, porter le trouble le plus grave dans ses affaires, lui enlever tous les avantages obtenus depuis le commencement des conférences de Surène jusqu'à l'arrêt du Parlement. Elle devait enfin donner un concurrent redoutable pour la couronne au candidat des Espagnols [1].

Les ministres de Philippe II mirent leurs soins à déjouer cette intrigue de Mayenne, et à regagner les États qu'ils avaient remplis de mécontentement et de défiance, en rejetant la condition qui garantissait le partage de la couronne à un prince français. Dans de nouvelles réunions où assistaient le légat, les commissaires des trois Chambres, les membres du conseil d'État, les princes et principaux seigneurs de la Ligue, ils proposèrent d'élire rois en commun et sur-le-champ, et d'unir par un mariage, le duc de Guise et l'Infante d'Espagne. L'élection du duc de Guise annulait la candidature du cardinal de Bourbon : la désignation nominative et l'élévation immédiate du duc devaient convaincre les États que la France aurait, selon leur vœu, un roi indigène. Il restait aux

[1] Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 207. A et B. — D'Aubigné, l. III, c. 22, p. 291. — Sully, Œcon. roy., c. 41, p. 117 A. — Lestoile, sous le 4 juillet, p. 155 B, 156. — Mém. de Groulart, c. 4, t. XI, p. 559. — Thuanus, l. CVII, §§ 3, 6, t. V, p. 283, 290. Ils témoignent tous des intrigues liées entre Mayenne, le cardinal de Bourbon et le Tiers-parti. Villeroy en particulier dit : « *Ceci passa si avant* que l'on escrivit et » fit-on signer des articles audit duc, qui furent baillez à un personnage » d'honneur pour en estre porteur au cardinal.... je prévoyois que le » dit cardinal seroit trompé. »

Digitized by Google

Espagnols à désarmer l'opposition de Mayenne, à obtenir son assentiment et son concours pour la nouvelle combinaison, qui l'excluait lui et son fils de la royauté, et qui ne lui laissait même pas la lieutenance-générale. En échange de tout ou partie de la souveraineté du pays, ils lui offrirent la souveraineté de plusieurs provinces détachées de la monarchie française et de la monarchie espagnole. Le duc de Guise et Philippe II s'engageaient à lui abandonner en toute propriété la Normandie, la Bourgogne, la Franche-Comté, la principauté de Joinville, les villes de Saint-Dizier et de Vitry : ils promettaient en outre d'assurer à son fils le gouvernement de Champagne. Ces nouvelles propositions occupèrent et agitèrent le parti de la Ligue du 5 au 20 juillet. Soutenues par le légat, les prédicateurs, les Seize; adoptées avec enthousiasme par la lie du peuple et par la garnison espagnole, elles furent même accueillies avec faveur dans les Chambres et dans le conseil d'État par beaucoup de ceux qui, jusqu'alors, s'étaient montrés hostiles aux prétentions exclusives des Espagnols : ils se laissèrent séduire en faveur du jeune duc de Guise, par leur enthousiasme pour le père et par l'idée que le pays aurait un roi français. Le duc de Guise fut salué roi par la multitude, et vit tous les seigneurs de la Ligue, hormis trois, abandonner son oncle pour se ranger autour de lui et lui former une cour. Mayenne lui-même, soit qu'il craignît d'être entraîné par le flot de la faveur populaire, soit qu'il fût séduit par les offres magnifiques qu'on lui adressait, et qu'il écoutât plus la cupidité que l'ambition, donna un moment la main à la combinaison hispano-ligueuse. Les 9 et 10 juillet, il signa avec un secrétaire d'Etat l'engagement de favoriser l'élection et le mariage du duc de Guise et de l'Infante, sous la condition qu'il recevrait satisfaction et assurance pour ce qui concernait ses intérêts particuliers. Seul des

hommes d'État du parti, depuis le départ de Villeroy, La Chastre combattit la nouvelle proposition avec une inébranlable fermeté. Il soutint qu'elle n'était qu'une ruse des Espagnols pour obtenir sur-le-champ une élection et une royauté de l'Infante; que quand elle serait faite, ils ne tiendraient leurs promesses ni au duc de Guise, ni à Mayenne; que Philippe ne marierait jamais sa fille qu'à un prince de la maison d'Autriche; que la facilité avec laquelle ses ministres avaient en quelques jours changé au sujet de l'Infante, de l'archiduc Ernest, du duc de Guise, accusait de reste et le peu de sérieux qu'ils avaient mis dans leurs propositions, et le peu de fond qu'on devait faire sur leur parole.

Les réflexions de La Chastre, et le mot divulgué des docteurs de Sorbonne au légat qu'il fallait hardiment tout promettre à Mayenne, sauf ensuite à ne lui rien tenir, ramenèrent Mayenne de l'entraînement et de la sécurité à la défiance : bientôt le dépit de se voir préférer son neveu pour la royauté, fortement entretenu et excité chez lui par sa femme et par la duchesse de Montpensier, domina tous les autres sentiments, et il traversa dès lors, même avec passion, les ouvertures et les propositions des ministres espagnols. Dès le 20 juillet, la nouvelle combinaison avait échoué : le projet d'élection, de royauté et de mariage du duc de Guise et de l'Infante, était évanoui comme tous les précédents. Le 20 juillet, dans une réunion où se trouvaient les chefs de la Ligue et les délégués des États, et où furent appelés ensuite les ministres de Philippe II, Mayenne présenta au duc de Féria la réponse à la dernière proposition des Espagnols délibérée et arrêtée peu auparavant par les membres de la réunion. Elle portait : « Que Mayenne rendoit de très humbles grâces au roi » catholique pour l'honneur qu'il avoit fait aux princes » de sa maison; mais que n'ayant aucunes forces pour

» résister à l'ennemi, qui venoit de prendre Dreux, il » étoit obligé de suspendre l'élection. » Le 22, Mayenne convoqua en assemblée générale les princes lorrains, les membres du Conseil, les trois Chambres des États, pour leur notifier ce résultat : il était déjà si connu, et la combinaison du mariage de l'Infante et du duc de Guise tellement morte, qu'elle ne donna même pas lieu à une discussion au sein de l'assemblée. Le 24, les États se formèrent encore en assemblée générale; Mayenne, après avoir rappelé l'impossibilité actuelle de l'élection, invita les députés à sanctionner l'ajournement, en concluant une trève avec le parti royal [1].

Sorti pour un temps de son conflit avec les Espagnols

[1] Manuscrit T', cité en note du registre du Tiers, p. 307-309. — Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 142, Paris, 1631 : « Chacun commença » de jeter les yeux sur le duc de Guise, comme si desjà le roy d'Es» pagne l'eust choisi pour gendre. Les choses passèrent si avant, que » j'ay en main un escrit de la main de l'archevesque de Lyon, par le» quel le duc de Mayenne promet au duc de Guise, son neveu, de se » joindre avec luy pour poursuivre l'exécution de ceste proposition. » — Lettres de Henri IV, du 12 juillet, à Gabrielle. « L'on ne parle icy » que de ceste *royauté* nouvelle. » Il y a par erreur dans les Lettres missives, t. III, p. 819 : « L'on ne parle icy que de ceste *beauté* nou» velle. » — Avis donné au conseil teuu à Paris, etc., par Claude de La Chastre, dans l'Appendice aux États de 1593, n° VII, p. 729, 730. — Regist. du clergé, p. 554-556. — Regist. du Tiers et de la noblesse, p. 317, 640. — Villeroy, Apol. et disc., t. XI, p. 207 B, 208 A. — Thuanus, l. CVII, t. V. — P. Cayet, l. V, p. 492 B, 494. — Lestoile et son Suppl., p. 155 B, 159, 165 B, 166. — La réunion du 20 juillet, où Mayenne donne la réponse au duc de Féria, est exposée en détail par le Supplément de Lestoile, p. 166 A. L'assemblée générale du 22 est mentionnée en ces termes par la *Relation de ce qui se passa aux États-généraux de* 1593 par Odet Soret, l'un des députés, page 666. « Le 22e » jour du dit mois de juillet, il fut faict une *assemblée générale*, eu » laquelle les princes français se trouvèrent *seulement* avec les Estats » et ceux du Conseil (*seulement* veut dire que les ministres d'Espague » ne s'y trouvèrent pas). Il fut dict par Mr de Mayenne à la compa» gnie.... qu'il avoit pleu au roy catholique donner sa fille à M. de » Guise, son nepveu, au moyen qu'il fut esleu roy de France par les » Estats ; mais qu'il n'estoit point encore propre de procedder à la ro» yauté. » L'assemblée générale des Etats du 24 juillet est consignée

au sujet de la royauté, Mayenne se trouvait en présence des exigences de la Ligue française et de la multitude, de leur passion pour la paix, ou au moins pour une trève, qu'il lui fallait satisfaire, s'il voulait conjurer un soulèvement.

Dès le 20 juillet, époque à laquelle la proposition relative à l'Infante et au duc de Guise fut virtuellement écartée, Mayenne reprit le projet de la trève avec le parti royal, et le porta à la commission des délégués des États et des chefs de la Ligue. La commission adopta le principe, et la nouvelle d'une trève prochaine se répandit aussitôt dans Paris. Le légat, fidèle jusqu'au bout à l'intérêt espagnol, ne voyant plus jour à donner le trône à l'Infante, s'efforça du moins de perpétuer la guerre civile et l'affaiblissement de la France. Il publia une déclaration, et annonça l'intention de quitter Paris, et de se retirer à Soissons ou à Reims, si l'on passait outre à la trève. L'affaire fut portée aux Chambres le 23 juillet. La Chambre du clergé opina pour que les députés, considérant le légat comme le chef des États, le suivissent dans la ville où il chercherait un refuge, et continuassent à y tenir les États. Cette proposition ultramontaine fut combattue avec énergie et succès par le prévôt des marchands et par Lemaistre. Ils établirent que les députés ne pouvaient considérer le pape et le légat pour leurs supérieurs, que dans les choses purement spirituelles; dans les affaires d'Etat, ils ne devaient reconnaître que le souverain magistrat représenté par Mayenne, et ne prendre avis que de lui

dans les registres du Tiers-État et de la noblsse, p. 317, 640. « Du » samedy 24e juillet, en l'*assemblée générale*, au Louvre, Mgr de Ma- » yenne auroit proposé qu'il eust bien désiré *ci-devant* d'entendre à ce » qui concernoit Madame l'Infante d'Espagne; mais *qu'il avoit esté jugé*, » que l'on ne pouvoit, quant à présent, procedder à aucune eslection » de royauté, et qu'il estoit d'avis d'entendre à la tresve requise par » ceux du parti contraire. »

seul. Cette opinion l'emporta dans la Chambre du Tiers et dans celle de la noblesse, et il fut décidé que les États resteraient et délibéreraient à Paris. Le 24, ils agitèrent la question de la trève : la Noblesse et le Tiers la résolurent affirmativement, toujours en contradiction avec la Chambre du clergé qui s'y opposa mais en vain. En conséquence de ce vote, et quelques jours plus tard, Mayenne conclut la trève pour trois mois avec Henri le 31 juillet, et la fit publier à Paris, le 1er août[1].

Ce traité n'était pour Mayenne qu'un répit et un expédient : tout accommodement sérieux avec Henri et le parti royal, toute mesure propre à donner la paix au pays, étaient à mille lieues de sa pensée. La veille même du jour où il se faisait autoriser par les Chambres à traiter avec le roi, il concluait contre le roi un nouveau pacte avec les Espagnols, et préparait le renouvellement de la guerre civile. Il avait amené les ministres espagnols, battus quatre fois par lui dans la poursuite de la couronne, à ajourner leurs différends avec lui sur ce point, pour s'associer à ses complots contre Henri, et pour arrêter les progrès de ce prince, leur commun ennemi. Le 23 juillet, ils se promirent et jurèrent sur l'hostie, la croix et l'Evangile, en présence et avec le concours du légat, de ne pas faire actuellement de royauté catholique, et de la différer à un temps plus opportun; de maintenir inviolablement la Ligue et ce qui était contenu sous ce nom, et de ne s'en départir jamais pour aucune cause; de ne jamais consentir de paix avec le roi de Navarre, quelque acte de catholicisme qu'il fît; de lever une forte armée, composée de milices françaises et de quatorze mille Espagnols, laquelle serait soudoyée pendant

[1] Registre du Tiers, p. 313-319, 326-331. — Manuscrit T[1] cité dans le registre du Tiers, à la note de la page 316. — Registre de la Noblesse, p. 640-642. — Lestoile, p. 159 B. — P. Cayet, l. v, p. 498-500.

Digitized by Google

quelque temps par le roi d'Espagne; de procéder à l'élection d'un roi catholique dès que les circonstances le permettraient, et à cet effet d'assurer la continuation des États-généraux. Il était dit que le nouveau pacte avait pour but de défendre la religion et d'extirper l'hérésie, grand prétexte dont on continuait jusqu'au bout à couvrir toutes les ambitions et à légitimer toutes les fureurs[1].

Mayenne parvint à joindre le pape au roi catholique : il attira le Saint-Siége dans la coalition par une concession inouïe, dans une matière soumise depuis plusieurs mois à la discussion des États-généraux. Dès le 8 mars, la Chambre du clergé, dont les sentiments hostiles à la société politique et civile du pays étaient encore animés par les suggestions du légat et du cardinal Pelevé, avait annoncé au Tiers-état la résolution qu'elle avait prise d'accorder la réception en France du concile de Trente. Le Tiers résolut de soumettre la question à une sérieuse délibération avant de se décider. L'avocat du roi, d'Orléans, quoique zélé ligueur, fit aussitôt des réserves en faveur des droits de la couronne, des franchises et libertés de l'Eglise gallicane, et s'en référa aux mémoires et instructions laissés par Cappel, son prédécesseur. Une commission, à la tête de laquelle se trouvaient d'Orléans et Lemaistre, fut nommée pour examiner de nouveau les dispositions du concile et en faire un rapport à la Chambre (10 mars). Un mois plus tard, le travail fut terminé et présenté aux députés du Tiers par Lemaistre et Du Vair (9 avril). Les commissaires concluaient à la non-acceptation et publication du concile dans le royaume, parce qu'il contenait vingt-trois articles contraires à l'autorité de la

[1] Lettre de Mayenne au roi d'Espagne, dans Cayet, l. v, p. 493 A. — Villeroy, Apol. et Disc., t. xi, p. 212, 213. — Lestoile, Suppl., p. 172 A, B. — Sully, Œcon. roy., c. 43, t. i, p. 124 : il traite ce serment d'exécrable.

couronne, à celle des Parlements et des autres cours souveraines, au droit et aux maximes de France, aux libertés de l'Eglise gallicane, aux décrets des conciles précédents, à la liberté des opinions qui, au lieu d'être contenues par le pouvoir civil, tombaient sous l'inquisition des évêques. Le rapport des commissaires, où le patriotisme se montre servi par l'érudition, est un excellent travail, utile à consulter en tout temps : on le trouve consigné à la fin du livre CV de de Thou, et dans le registre du Tiers-état nouvellement publié.

La décision de cette grave affaire resta suspendue jusqu'au temps où nous sommes parvenus. Mayenne voulait à tout prix engager le pape dans la coalition, s'autoriser de son nom, se servir de son appui et de ses secours, et pour les obtenir il sacrifia honteusement l'honneur et les intérêts de la France. Son parti dans les États s'unit au parti des zélés et à celui des ecclésiastiques : tous ensemble ils formèrent une majorité, et les Chambres votèrent le 30 juillet l'acceptation pure et simple et l'observation dans le royaume du concile de Trente. La Ligue française, vaincue après une longue et mémorable résistance, fut réduite à une protestation [1]. Mayenne, bien qu'il eût chagriné et aigri le légat dans la question de la trève, n'en avait pas moins, par l'acceptation du concile de Trente, gagné le Saint-Siége. Il en acquit bientôt la preuve. Dans une circonstance solennelle, Clément VIII ayant à se prononcer entre le parti de Henri et celui de Mayenne, fit éclater sa prédilection pour ce dernier. « Je tiens, dit-» il, pour déserteurs de la religion et de la couronne les » catholiques qui ont suivi le parti du roi ; ils ne sont

[1] Registre du Tiers, p. 77, 78, 80, 145-152, 325. — Regist. du Clergé, p. 399, 400. — Thuanus, l. CV, § 21, t. V, p. 239-242. — P. Cayet, l. V, p. 500 B. « Le duc de Mayenne advisa de faire publier le concile de » Trente pour contenter le pape. » — Lestoile, p. 163 B, 169 B, 172 B.

» qu'enfants bâtards de la servante : ceux de la Ligue » sont les vrais enfants légitimes, les vrais arcs-boutants, » et même les vrais piliers de la religion catholique [1]. » Sur cette déclaration, Mayenne put s'applaudir de ses ruses et de ses complaisances pour le Saint-Siége. Dans la faveur du pape, il balançait au moins Philippe II : il n'avait plus à craindre que, dans une circonstance donnée et décisive, le pontife prononçât contre lui pour les Espagnols. Il n'avait pas non plus à redouter qu'il se laissât fléchir et qu'il mollît en faveur de Henri, tout le temps du moins que la Ligue partagerait encore la France et tiendrait la fortune incertaine.

Il ne restait plus à Mayenne, pour satisfaire à ses derniers engagements avec les ministres de Philippe II et à sa propre ambition, qu'à tenir les États de la Ligue prêts à s'assembler, dans le cas où l'occasion favorable de l'élection d'un roi catholique viendrait à se présenter, mais en plaçant les députés hors de la portée et de l'influence des Espagnols. Sa politique cauteleuse résolut ce problème. Dès le 17 juillet, au temps où il était le plus sérieusement question de la royauté de l'Infante et du duc de Guise, il avait autorisé, si ce n'est provoqué, le départ de Delavau-Rabutin, président de la Chambre de la noblesse. Chaque jour il se faisait presser par les trois Chambres de leur accorder leur congé après une session de sept mois, avec menace de le prendre, s'il ne le leur accordait pas. Le 2 août, il fut décidé que les États seraient non pas dissous, mais prorogés; qu'un député de chaque ordre et de chaque province resterait à Paris auprès de Mayenne, lequel pourvoirait à leurs besoins; que les députés qui obtiendraient un congé s'engageraient à revenir à Paris au moment de l'expiration de

[1] Discours de ce que fit M. de Nevers, dans ses Mémoires, t. II, p. 414, in-folio.

la trève. Le 8 août, Mayenne leur fit prêter un serment qui contenait, outre la promesse du retour, l'engagement de demeurer unis pour la défense de la religion, de ne rien consentir à l'avantage de l'hérésie, d'obéir aux décrets et ordonnances du Saint-Siége en ce qui concernerait la religion : ce serment fut suivi de l'acceptation solennelle du concile de Trente. Le lendemain, les députés quittèrent Paris pour retourner dans leurs provinces, à l'exception de ceux qui étaient convenus de demeurer auprès de Mayenne, et de rester comme pierre d'attente pour la réunion d'une nouvelle assemblée complète des États-généraux [1].

Ainsi tandis que Mayenne traitait avec Henri d'une trève dont il avait besoin, il formait en même temps une nouvelle alliance contre ce prince avec les Espagnols et le pape. De plus, il maintenait la Ligue par le serment qu'il tirait des États, et dans la personne de leurs représentants il obligeait les provinces à combattre comme hérétique le roi qui venait d'abjurer, tant que le pape n'aurait pas approuvé sa conversion, car le serment prêté par les États avait réellement ce sens et cette portée : or Mayenne et Philippe II tenaient enchaînée la volonté du pape. Telles étaient les conséquences des derniers actes et des dernières intrigues de Mayenne. Quant au résultat général de la campagne politique qu'il achevait en ce moment, il semblait l'avoir rendu pleinement favorable à ses intérêts. En effet, il gardait la lieutenance-générale, c'est-à-dire la souveraineté de la moitié de la France : il avait prouvé dans une longue session des États-généraux que ni l'Espagne ni aucun autre parti ne pouvait la lui ravir, sans lui offrir en échange la royauté au moins

[1] Registre du Tiers, p. 309, 310, 312, 319, 342-346; regist. de la Noblesse, p. 639, 643-645, 648. — Mémoires de la Ligue, t. v, p 409-412. — Lestoile, Suppl., p. 172, 173. — P. Cayet, l. v, p. 500 B, 501, 502.

partagée : il avait tout combiné pour que la nation ne vît la fin de ses maux et de la guerre civile, qu'après avoir contenté son ambition sur ce point capital : il ne lui laissait, autant qu'il était en lui, d'autre alternative que de périr ou de le faire roi. C'était là que tendait cette politique à la Médicis, ces perfidies innombrables et croisées, qui lui faisaient donner par le légat la qualification du plus grand trompeur et du fourbe le plus assuré de son temps [1].

Mais à cet édifice de puissance, élevé par la ruse, il manquait une base solide : pendant les sept mois qui venaient de s'écouler, Mayenne n'avait pu se donner l'autorité et la force matérielle nécessaires pour retenir et contraindre les peuples. Une voie sûre s'ouvrait devant eux pour se tirer de l'abîme : c'était que la Ligue se jetât entre les bras de Henri, et par cet acte de bon sens déjouât les calculs et les machinations de Mayenne. L'entreprise sans doute était ardue et difficile. Il s'agissait à la fois pour les villes de la Ligue d'abjurer l'obéissance à Mayenne, de s'insurger contre leurs gouverneurs ou de les entraîner, de vaincre les partisans et les garnisons de l'Espagne, de méconnaître les ordres du Saint-Siége s'immisçant dans les affaires temporelles, et par conséquent de changer autant d'opinion que de conduite, et de passer du parti des zélés dans celui des Politiques. Un grand effort de la raison publique, un mouvement national étaient donc nécessaires. Mais s'ils éclataient, Mayenne n'avait ni armée ni pouvoir suffisants pour les maîtriser et pour résister au choc.

Nous en avons fini avec ce grand artisan d'intrigues : depuis ce moment, s'il occupe encore la scène, il n'y joue plus que le second rôle. Avant de reporter notre atten-

[1] Voyez l'énoncé des lettres du légat au pape dans Villeroy, Apol. et Disc., p. 214 B.

tion vers Henri et vers le parti royal, il faut jeter un dernier coup d'œil sur les États-généraux de 1593, et juger les actes et la conduite de cette assemblée qui, sept mois durant, avait tenu entre ses mains les destinées du pays. Le devoir strict des États, au moment de leur réunion, était de mettre un terme à la guerre civile, et après avoir délivré la nation de ce fléau, de réunir et de concentrer ses forces pour sauver son indépendance menacée, dans l'ordre purement politique, par le roi d'Espagne, dans l'ordre politique et religieux, par le pape. Les États avaient deux moyens de pacifier le pays : ou bien de reconnaître Henri et de mettre à ses pieds tous les partis et toutes les ambitions particulières, après avoir tiré de lui les garanties suffisantes pour le maintien du catholicisme; ou bien de donner à la Ligue un roi, sans lequel elle ne pouvait se soutenir d'une manière durable, comme Villeroy et tous les hommes politiques le reconnaissaient dès 1592; de relever et de fortifier ce parti de telle sorte qu'il pût venir à bout de Henri, établir dans le pays un seul souverain et une seule loi.

Ce devoir, les États le trahirent honteusement. En se séparant, ils ne laissèrent à la France, au lieu de la paix, qu'une trève précaire de trois mois, au-delà de laquelle on entrevoyait le renouvellement de la guerre civile avec toutes ses horreurs. En effet, aucun roi n'avait été nommé : Mayenne et Henri restaient aux prises avec leur titre et leur pouvoir précédents, avec les mêmes prétentions et les mêmes forces. Non-seulement la porte restait ouverte à l'anarchie par cet endroit, mais les États lui avaient donné accès dans la société par plusieurs côtés nouveaux. Leur fameuse décision du 20 juin, en proclamant le principe de l'élection, sans le restreindre et sans l'appliquer immédiatement, n'attentait aux droits de Henri, le prince vraiment national, que pour établir une

déplorable concurrence entre les usurpations de Mayenne, du duc de Guise et de Philippe II : c'était doubler les principes de trouble et de dissolution. Les États n'avaient pas mieux réglé les rapports de l'État avec l'Eglise. En acceptant le concile de Trente, malgré l'avis de leurs propres commissaires, ils avaient sciemment livré au Saint-Siége les libertés gallicanes, et abandonné au pape, non pas comme chef de l'Eglise, mais comme prince étranger, une partie importante de la souveraineté nationale.

L'immoralité de cette assemblée égale, si elle ne surpasse son incapacité politique. De l'aveu des historiens des deux partis [1], l'immense majorité des députés était arrivée à Paris avec le projet arrêté d'appeler au trône un prince espagnol, de livrer la France à l'étranger. Plus tard, la majorité passa de Philippe II à Mayenne, et alors elle rejeta les propositions successives faites par les ministres espagnols pour la royauté exclusive de l'Infante et de la maison d'Autriche. A ce propos, on s'est récrié de nos jours sur le patriotisme et le courage de l'assemblée. Il nous semble qu'elle a mérité cet éloge à bon marché. D'abord si elle cessa de favoriser la poursuite exclusive de l'Infante et d'un prince autrichien, c'est qu'elle ne trouva ni son compte dans les libéralités de Philippe, ni une protection suffisante contre le ressentiment de Mayenne et des Politiques à la fois, dans les armées du roi catholique, qui sous la conduite de Mansfeld, n'osèrent dépasser la frontière de Picardie. En second lieu, par le vote du 20 juin, et par les pouvoirs confiés à ses commissaires, elle ouvrit l'élection au profit de Claire-Eugénie, elle appela l'Infante à partager la royauté. Si elle ne livra pas à une étrangère la moitié de la souveraineté du pays avec chance pour son père de s'emparer du tout plus tard, c'est uniquement parce que les mésintelligences de Mayenne

[1] Voyez ci-dessus, pages 352, 361.

et de Philippe II, c'est parce que les progrès de Henri, tous faits indépendants des résolutions de l'assemblée, frappèrent son vote d'un ajournement qui devint plus tard une nullité. Il faut n'avoir ni compris le sens de cette résolution, ni aperçu les conséquences qu'elle devait entraîner, pour faire aux États de la Ligue honneur de leur conduite: loin d'avoir défendu l'indépendance nationale, ils y attentèrent.

Suivons encore leur conduite morale, à partir de la troisième proposition des Espagnols et du 22 juin. Selon la coutume de ces temps, ils étaient payés par leurs provinces au prix, les uns de quatre écus ou douze livres, les autres au prix de trois écus un tiers ou dix livres du temps, pour chaque jour de leur législature [1]. Prenons l'indemnité la moins forte, celle de dix livres. La livre du temps équivalant à trois francs soixante-six centimes d'aujourd'hui, chaque député recevait trente-six francs soixante centimes pour chaque jour de session aux États. C'était certes un salaire plus que suffisant pour couvrir toutes leurs dépenses pendant leur séjour à Paris. En supposant que l'argent leur manquât à la fin de la session, leur ressource devait être un emprunt sans danger pour eux, puisqu'ils étaient sûrs d'être remboursés à leur retour par le pays qui les avait députés. Leurs commettants, comme on le voit, ne mettaient pas leur désintéressement à une trop rude épreuve. Cependant elle passa leurs forces. Dès le mois de juin, ils entrèrent à la

[1] Lettres patentes de Mayenne pour faire payer la taxe de sa députation à Odet Soret, l'un des députés de la Normandie. — Appendice aux États, p. 676. « Mandons et ordonnons que vous ayez à faire le » département de la somme en laquelle se trouvera monter et reve- » nir les frais durant le dict temps du dict voyage, à commencer du » 12e jour de janvier dernier jusques au jour de son retour, à raison » de trois escus un tiers pour chacun jour, et ce sur tous les subjects » contribuables aux tailles d'icelle eslection. » — Bailly, Hist. fin., t. II, pages 300, 301.

solde de l'Espagne. Ils reçurent pour les mois de juin et de juillet 8,000 écus (24,000 livres); pour le mois d'août 6,000 écus (18,000 livres); pour le mois de septembre 5,000 écus (15,000 livres); pour le mois d'octobre 5,048 écus (15,144 livres). Ils savaient, et leurs registres portent qu'ils savaient que cet argent était fourni par le duc de Féria. Il est vrai qu'ils annonçaient la prétention de recevoir ces sommes non de Philippe II, mais de Mayenne. L'excuse est si misérable, que ceux d'entre eux qui avaient conservé quelque sentiment d'honneur refusaient, comme nous l'avons vu, de toucher à cet argent de crainte d'en être souillés, et qu'ils l'envoyaient aux hôpitaux de Paris[1]. Ils reçurent donc, outre le salaire de leurs provinces, une haute paie de l'Espagne, qui, sans obtenir d'eux tout ce qu'elle voulait, trouvait encore son argent bien placé, et avec raison. En effet, si les États, prenant le mot d'ordre de Mayenne, refusèrent à Philippe II et à sa fille la totalité du pouvoir souverain, ils les appelèrent au partage du trône, et par le principe de l'élection ils donnèrent un nouvel et actif aliment à la guerre civile. Or après l'usurpation de la France, le grand but de Philippe était son affaiblissement, sa décadence au moyen des troubles, et le vote des États servait merveilleusement ce projet[2]

[1] Registres du Tiers-État, p. 249, 291, 353, 354, 364, 365, 368, 373, 374. — A la date du 6 décembre 1593, on trouve une dispute dégoûtante entre les Chambres au sujet du partage de l'argent espagnol. Le clergé, qui a trente membres présents aux États, veut avoir la plus grosse part. Le Tiers-état entend avoir part égale, c'est-à-dire 2,000 écus. « MM. Bourgoing et Langlois ont esté envoyés dire à M. d'Amiens, à » cause que la Chambre du clergé estoit levée, *que nous sommes fermes à deux mille escus*, et protester à défaut de les bailler, que la » Chambre n'entreroit plus. » (Registre du Tiers, p. 374.)

[2] Sully, Œcon. roy., c. 39, p. 112. B. « Le roy d'Espagne vouloit en » tous cas maintenir les divisions commencées, par les diverses es» pérances qu'il donneroit à chascun des chefs, afin que ne pouvant » avoir la France pour luy, il essayast d'en faire autant de parts qu'il

C'est l'histoire entière du temps, ce sont leurs actes surtout, qui accusent et condamnent les États de 1593, aussi sévèrement au moins que la Ménippée, la satire contemporaine. La critique moderne a fait appel de ce jugement; mais à un nouvel et sérieux examen du procès, le bon sens public, la conscience publique, confirmeront la sentence et repousseront la réhabilitation demandée : l'incapacité politique, salariée par l'étranger, n'obtiendra pas amnistie. Les États de la Ligue eurent une honorable minorité, dont nous nous sommes plu à proclamer en toute circonstance les lumières et le courage. Mais ce serait fausser l'histoire que de prendre les actes de cette minorité et de les reverser sur la majorité, pour la blanchir aux yeux de la postérité.

» y avoit de prétendants, suivant l'ancien désir de l'empereur Charles-
» Quint. »

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

État intérieur du parti royal. Dernier complot du Tiers-parti. Obsessions des catholiques ardents et des grands seigneurs. Abjuration du roi. La trève imposée à Mayenne. (De la fin de juin au 1er août 1593).

A la fin de juin, Mayenne offre au jeune cardinal de Bourbon de s'unir et de s'allier avec lui. Dernier complot du Tiers-parti contre l'autorité du roi. D'O presse Henri d'abjurer sans délai : le roi refuse et renvoie l'instruction et la conversion à l'époque précédemment fixée par lui. Les événements de la guerre et les intrigues des partis donnent gain de cause au roi dans sa résistance. Il repousse également les prétentions des catholiques ardents et des grands seigneurs, attentatoires à la liberté civile des huguenots et à l'autorité royale. — Il prévient le concert de la Ligue et de l'Espagne, et l'élection d'un roi, par des actes décisifs. Appui que lui donne en cette circonstance le clergé gallican. Les conférences pour la conversion du roi s'ouvrent à Mantes : les prélats et docteurs, déjà arrivés dans cette ville, et les ministres protestants y prennent part. Le 15 juillet, Henri fait une première démarche solennelle, annonçant sa prochaine réunion à l'Église. L'assemblée des prélats et docteurs se transporte de Mantes à Saint-Denis, et s'y complète. — Opposition du légat, dans l'intérêt espagnol, à l'instruction et à l'absolution du roi. Vains efforts, faits par le cardinal de Bourbon, pour y apporter empêchement. — Déclaration préalable, en date du 22 juillet, des prélats et docteurs réunis à Saint-Denis : imposante autorité qu'ils lui donnent. — Instruction du roi, le 23 juillet, dans une conférence de cinq heures. Rapide succession de sentiments et d'idées par laquelle il passe. Motif déterminant auquel il s'attache dans cette discussion. Il annonce sa résolution d'abjurer, et d'aller à la messe le dimanche suivant. Confession de foi et formule d'abjuration, dressée par les prélats et docteurs, et ensuite modifiée. Amers regrets de Henri en quittant sa religion : il proteste, et il prouve par un acte important, qu'il protégera la liberté religieuse et la liberté civile des calvinistes — Le 25 juillet, il se présente à l'église de Saint-Denis, abjure, et reçoit l'absolution de l'archevêque de Bourges. Transports de joie que sa réconciliation avec l'Église excite chez les habitants de Paris et des campagnes environnantes. Annonce et prélude de la révolution politique qui va s'opérer. Le roi satisfait au second désir de son peuple, en contraignant Mayenne à la trève, signée le 31 juillet, et publiée à Paris le 1er août.

Nous n'avons pas encore épuisé la longue et triste énumération de toutes les tentatives faites par les passions égoïstes, par les ambitions coupables, pour se satisfaire au détriment des grands intérêts et même du salut du pays. Le parti royal fournit un supplément aux intrigues et aux excès de la Ligue.

Digitized by Google

Henri avait fixé le milieu du mois de juillet comme l'époque où il devait accomplir la promesse d'abjurer, faite par lui au mois d'avril. A l'approche de cet acte décisif, qui devait à la fois lui gagner les catholiques sincères de la Ligue et réduire à néant le Tiers-parti, cette faction fit une dernière tentative pour lui arracher le pouvoir. Nous avons vu que Mayenne, dans les derniers jours du mois de juin, cherchant en ce moment un compétiteur pour l'élection, un rival pour la royauté à l'Infante, avait proposé au jeune cardinal de Bourbon de s'unir et de s'allier avec lui. Le Tiers-parti résolut alors de faire reconnaître roi le cardinal par les seigneurs qui dépendaient directement des princes du sang, et par les villes où ils avaient autorité, de passer à la Ligue, de lever l'étendard contre Henri. Le roi fut informé par d'O, en termes grossiers, de l'intrigue et de l'entreprise, au moment où après avoir réduit la ville de Dreux, il était péniblement arrêté au siége de la tour Grise et du château de cette place. D'O lui dit : Que le Tiers-parti allait monter à cheval ; qu'il s'agissait pour lui de renoncer à la couronne, ou de prendre la résolution d'ouïr galamment une messe dans les huit jours. En cédant, le roi aurait échappé au péril du moment ; mais il aurait eu la honte d'abjurer par nécessité et sur l'ordre de ses ennemis. Il pensa qu'un succès militaire qu'il hâtait par de prodigieux efforts, exposant chaque jour sa vie, et restant jusqu'à deux fois vingt-quatre heures de suite dans la tranchée [1], intimiderait le Tiers-parti, et selon toute apparence arrêterait sa prise d'armes ; que la mobilité des projets et des intrigues de ses ennemis, pouvait d'une heure à l'autre enlever au

[1] Lettres missives des 23 et 26 juin, t. III, p. 808, 811. « Vous avés » cuidé perdre vostre serviteur, depuis le partement d'Esternay, d'un » coup de faucon... J'ay esté toute ceste nuict en garde, et y seray » encore an huy. Je m'en vais dormir accablé de sommeil. »

cardinal l'alliance et l'appui de Mayenne qu'elle venait de lui donner, et lui ménager à lui-même un salutaire répit; que l'effet de sa conversion serait tout différent, tout autrement puissant sur l'esprit du peuple, si son abjuration était volontaire, et s'il l'ajournait au moment où la Ligue et le Tiers-parti seraient convaincus d'impuissance dans leurs tentatives pour faire actuellement, présentement un roi, et où lui-même resterait maître un moment de la situation. L'événement justifia sa fermeté et ses prévisions. Le 3 juillet, il prit la tour Grise : le 5, il contraignit le château de Dreux à capituler. Il compléta ainsi sa conquête qui était alors un événement, et arrêta court les conjurés : ils n'osèrent s'attaquer à un roi victorieux et entrer en lutte armée contre lui. A la suite des nouvelles propositions que firent les Espagnols, Mayenne, un instant séduit par l'énormité des avantages qu'ils lui offraient, renoua avec eux, du 5 au 10 juillet, et rompit les ouvertures faites précédemment au cardinal de Bourbon. La santé de ce prince, déjà atteinte, s'altéra profondément par le désespoir de l'ambition trompée. Mais ni l'abandon dans lequel le laissaient Mayenne et la Ligue, ni le dépérissement de ses forces ne purent le faire renoncer à ses ambitieux desseins, à sa haine et à ses attaques contre le chef de sa maison. Dans la ville de Mantes où les seigneurs et les députés des Parlements royalistes se rendaient avant de passer à Saint-Denis, le cardinal s'abouchait avec les serviteurs de Henri, et tentait de leur prouver que le roi n'était pas recevable par l'Eglise, et que sa conversion était impossible. A cette attaque du chef du Tiers-parti succédèrent les menaçantes obsessions des catholiques ardents, et des seigneurs poursuivant le rétablissement de la féodalité. Ils essayèrent de tirer de Henri l'engagement qu'il exclurait les huguenots de toutes les charges et de tous les honneurs, pour les réserver

exclusivement aux catholiques : renouvelant une dernière fois un ancien projet, ils tentèrent encore de lui arracher l'hérédité de leurs gouvernements (16-21 juillet). Par la prudence de sa conduite, il échappa à leurs demandes et à leurs poursuites sans les jeter dans une rupture [1]. Il obtint d'eux un délai : dans l'intervalle, il sut gagner la masse de la nation, et quand il l'eut pour lui, il l'opposa victorieusement aux ennemis de la Réforme et à l'aristocratie.

A l'égard du Tiers-parti, comme à l'égard de la Ligue espagnole et guisarde, comme à l'égard de l'Espagne, il avait résisté, il avait remis et attendu, quand céder était une faiblesse déshonorante. Mais il comprit que sous peine de jeter le pays dans d'incalculables dangers, il devait prévenir le moment où ses ennemis auraient composé leurs différends, se seraient mis d'accord, auraient combiné et rapproché leurs forces, pour procéder à l'élection d'un roi. Ne pas être en mesure avant ce temps, était exposer la France à périr. Le plus opposé des huguenots à l'abjuration du roi, d'Aubigné, est contraint par la force des choses de le reconnaître, quand il dit à ce prince dans le discours qu'il lui adresse pour le dissuader de changer de religion : « Qu'il lui valloit mieux » estre *roi dans un coin de la France* en servant Dieu, » que de régner précairement, ayant sur sa tête les pieds » et la domination du pape [2]. » Régner dans un coin de la France, n'était pas le moyen de la sauver du joug de

[1] Villeroy, Apol. et disc, t. XI, p. 207 A, B. — Thuanus, l. CVII, § 3, t. V, p. 283. — D'Aubigné, l. III, c. 22, t. III, p. 291, 292. Lestoile, p. 164 A. — Lettre de Duplessis à Labarthe, 29 juillet 1593, t. V, p. 500, 501. « J'ai lettres du 16 et du 21 de la cour... On pressoit le roy d'ex- » clure ceulx de la religion de toutes les charges et honneurs : nul » ne s'y opposoit. J'aurois à vous dire un autre monopole là-dessus, » qui a esté découvert par Sa Majesté, *de rendre tous les gouvernements* » *héréditaires :* ce sera pour le faire mourir trois jours après. »

[2] D'Aubigné, Hist. univ., t. III, l. III, c. 22, p. 292.

l'étranger, de la pacifier et de la restaurer, comme le lui proposait l'autre calviniste Rosny. Henri vit le péril, et agit de manière à le prévenir.

Tandis que les ambitions rivales de Philippe II, de Mayenne, du jeune cardinal de Bourbon, s'égaraient dans des intrigues qui n'aboutissaient pas, le roi, par des actes fermes et décisifs, ralliait à lui presque toutes les classes de la nation, et préparait d'une manière sûre l'établissement de son pouvoir sur la ruine des diverses factions. Ses sujets catholiques désiraient passionnément, et les Ligueurs français exigeaient sa réunion à l'Eglise. Les uns et les autres demandaient à grands cris la fin de la guerre et le soulagement des intolérables calamités qu'elle entraînait après elle; la répression des tyrans locaux qui s'étaient établis partout au milieu de l'anarchie; l'union des partis contre l'Espagnol qui menaçait l'indépendance nationale.

Henri satisfit à toutes ces exigences en commençant par résoudre la question religieuse, avec l'aide des prélats et docteurs qu'il avait convoqués pour son instruction dès le mois de mai précédent, et dont la plupart se trouvèrent réunis à Mantes le 15 juillet [1]. Ces ecclésiastiques, animés de l'esprit de l'Evangile et fidèles aux maximes gallicanes, continuèrent dignement l'œuvre de l'assemblée de Chartres. Les prélats de Chartres avaient empêché que les excommunications d'un pape dévoué à l'Espagne ne détachassent les catholiques royaux de l'o-

[1] Procès-verbal de la cérémonie d'abjuration d'Henri IV dans les preuves de la 2e partie des annales de la ville de Toulouse par Lafaille, t. II, p. 89-92. Le procès-verbal, à la p. 89, relate en ces termes la réunion des prélats et docteurs à Mantes, avant l'assemblée de Saint-Denis : « Suivant la convocation des prélats et docteurs indits par le » roy *en la ville de Mantes au quinzième dudit mois de juillet*, et de- » puis continuée en celle de Saint-Denis. »

Digitized by Google

béissance du roi, et ne perdissent le parti français. Le clergé, réuni d'abord à Mantes, ensuite à Saint-Denis, donna au roi les moyens de se réconcilier avec l'Eglise, moyens que lui refusait, par l'entremise de son légat, un autre pape circonvenu par le roi catholique et par la Ligue. Ce ne fut pas seulement contre l'effort des Espagnols et de Mayenne, employant comme arme l'autorité du Saint-Siége, mais aussi contre la dernière attaque du Tiers-parti, que les prélats prêtèrent main forte à Henri et à la cause nationale. Leurs sages et courageuses résolutions amenèrent ainsi la soumission au roi de la masse de ses sujets, la réunion des partis au moment où elle était une condition de salut pour le pays : le pays leur doit une éternelle reconnaissance.

Le 15 juillet, les conférences entamées pour la conversion du roi à la fin du siége de Rouen, se rouvrirent à Mantes, en présence de ceux des prélats et docteurs qui étaient arrivés dans cette ville. Henri leur proposa divers points de doctrine sur lesquels il désirait être éclairci, et demanda particulièrement d'être édifié sur la vérité de l'Eglise. Le débat théologique, engagé par les ministres Morlas et Rottan, et par un autre dont le nom n'a pas été conservé, fut soutenu par les prélats catholiques, et notamment par Du Perron, nommé à l'évêché d'Evreux, dont les contemporains témoignent que l'érudition était monstrueuse, l'éloquence facile, la parole agréable. Les ministres eurent le dessous dans la lutte : en outre, le troisième, sur les concessions et la profession du catholicisme à faire par le roi, fournit pour texte favorable la réponse du prophète Elisée au général du roi de Syrie Naaman. La défaite de ses ministres inspira au roi des doutes légitimes sur la vérité de sa croyance, sur la nécessité morale qui lui était imposée de rester dans sa communion, et trois des principaux seigneurs calvinistes

Digitized by Google

présents à la discussion, donnèrent sur le changement de religion des paroles qui sentaient le consentement ou une faible opposition. D'Aubigné accuse, mais sans en fournir la preuve, les ministres calvinistes d'avoir prévariqué, les seigneurs de s'être laissé tromper. En tout cas, le roi était induit ou autorisé à l'abjuration, par tous ceux de ses coreligionnaires qui étaient présents [1]. Il se montra satisfait des explications des prélats et docteurs catholiques, et sur-le-champ passa aux effets.

Le 15 juillet, il préluda à sa conversion, fit une première et solennelle démarche pour un rapprochement avec ses sujets catholiques, un premier pas vers la croyance de la majorité de la France. Il réunit dans une grande assemblée les prélats et docteurs, les princes, seigneurs, chevaliers, officiers de la couronne, et leur témoigna sa disposition à embrasser le catholicisme. Il annonça aux prélats qu'il voulait poursuivre son instruction, et leur assigna la ville de Saint-Denis pour une nouvelle conférence, et pour des actes plus décisifs de sa part et de la leur, dans l'œuvre qu'ils venaient d'entreprendre en commun. Les prélats et docteurs se transportèrent de Mantes à Saint-Denis le 21 juillet, et là complétèrent leur assemblée de tous ceux que le roi avait appelé à y siéger. Elle se composa alors d'un archevêque, de neuf évêques, de treize membres du clergé inférieur. C'étaient l'archevêque de Bourges, les évêques titulaires de Nantes, de Seez, de Maillezais, de Chartres, du Mans, d'Angers, de Digne, les évêques nommés de Bayeux et d'Evreux. Parmi les membres du clergé inférieur, on comptait sept docteurs en théologie, un docteur en droit canon, quatre des curés de Paris, Chauveau, curé de Saint-Gervais, dépossédé par la Ligue, de Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, de Moreme, curé de Saint-Merri, Benoist, curé de

[1] D'Aubigné, t. III, l. III, c. 22, p. 293.

Saint-Eustache, qui avaient sans cesse prêché au peuple la paix, le rapprochement entre les partis, l'obéissance au roi légitime [1].

Dès que les ennemis de Henri connurent son intention arrêtée de se réconcilier prochainement avec l'Eglise, ils mirent tout en œuvre pour y faire obstacle. Le 22 juillet, le légat, travaillant avec ardeur dans l'intérêt espagnol, répandit une déclaration imprimée où il prétendait que Henri de Bourbon, soi-disant roi de France et de Navarre, excommunié par les papes, déclaré nommément par Sixte-Quint hérétique relaps, impénitent, chef, fauteur et défenseur public des hérétiques, ne pouvait être absous que par le pape des peines portées contre les hérétiques relaps et impénitents. Qu'ainsi tout ce qui serait fait pour sa conversion par les prélats qu'il avait assemblés, serait nul, de nul effet et valeur, parce qu'ils n'avaient

[1] P. Matthieu, l. I, p. 148. — Procès-verbal de la cérémonie d'abjuration, p. 89, 90. — Discours des cérémonies observées à la conversion du très grand et très belliqueux prince Henri IV, dans les mémoires de la Ligue, t. V, p. 385. Les deux évêques de Digne et d'Angers portèrent à neuf le nombre des évêques réunis à Saint-Denis. Ni ces deux évêques, ni le curé de Saint-Eustache, Benoist, ne sont nommés dans le Procès-verbal, parce qu'ils n'avaient pu se rendre à Mantes et qu'ils vinrent seulement à Saint-Denis. Mais ils sont formellement mentionnés comme ayant assisté à l'abjuration du roi par le Discours des cérémonies observées à la conversion, p. 385, pièce officielle; par P. Cayet, l. V, p. 496 A; par Lestoile et son supplément, p. 158, 159, 166, 167; par Dupleix, t. IV, p. 118.

L'histoire doit conserver les noms des courageux prélats qui donnèrent au roi les moyens de se réconcilier avec l'Eglise et de désarmer les peuples de la Ligue. Ce sont : Regnaud de Beaune, archevêque de Bourges, le même qui avait présidé la Conférence de Surène; Philippe du Bec, évêque de Nantes; Louis du Moulinet ou Molinet, évêque de Seez; Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais; Nicolas de Thou, évêque de Chartres; Claude d'Angennes, évêque du Mans; Charles Miron, évêque d'Angers; Claude Coquelet, évêque de Digne; René de Daillon, nommé à l'évêché de Bayeux; Davy Duperron, nommé à l'évêché d'Evreux. (Discours des cérémonies observées à la conversion, t. V, p. 385 et les notes. — Gallia christiana, t. III, col. 1133, Ecclesia Diniensis, pour l'évêque de Digne.)

pas le pouvoir de l'absoudre. Qu'il défendait à ces ecclésiastiques de se trouver aux assemblées illégitimes qui se tenaient à Saint-Denis, sous peine d'encourir l'excommunication et la privation de leurs bénéfices et dignités ecclésiastiques. Que dans le cas où, contre son attente et son espoir, l'absolution viendrait à être prononcée, les laïques qui le reconnaîtraient et qui favoriseraient son parti, seraient sujets aux censures de l'Eglise. Deux jours plus tard, quand il fut informé que, contrairement à ses ordres, l'assemblée de Saint-Denis allait procéder à l'absolution, il prononça une excommunication générale contre tous ceux, ecclésiastiques et laïques, qui assisteraient à cette cérémonie. Aux efforts de l'ennemi étranger, se joignirent les attaques de l'ennemi domestique, pour arrêter l'instruction et l'abjuration du roi. Le chef du Tiers-parti, le jeune cardinal de Bourbon, n'ayant pas osé en venir à une révolte ouverte contre le roi, voulut voir s'il ne pourrait pas traverser ses affaires, par les difficultés qu'il susciterait dans la délibération qui allait s'ouvrir sur sa réconciliation avec l'Eglise. Le 22 juillet, il comparut dans la réunion des prélats et docteurs. Il soutint avec la plus grande chaleur qu'on ne devait recevoir Henri dans le sein de l'Eglise que du consentement et avec l'autorité du pape, et il appuya cette proposition de sa qualité de cardinal et de prince du sang. Il ébranla à peine quelques membres de l'assemblée; les autres, en très forte majorité, restèrent fermes dans leurs sentiments et dans leurs dispositions. Ils ne tinrent aucun compte de l'opposition du cardinal de Bourbon, pas plus que de celle du légat, résolurent de ne se laisser arrêter ni par l'une ni par l'autre, et de fournir au roi toutes les facilités dont il avait besoin pour arriver à l'abjuration [1].

[1] Thuanus, l. CVII, § 6, 8, t. V, p. 290. 291, 294. Il y a une interversion dans l'exposé de de Thou. Il ne mentionne la déclaration du légat

Ils résolurent d'abord d'autoriser leurs démarches ultérieures et celles du roi par une décision préalable et solennelle; de donner à leur délibération une puissance auprès de l'opinion publique, un effet sur les masses également irrésistibles, en l'appuyant à la fois sur les lois du royaume, sur les lois canoniques, sur les décrets des conciles, sur les décisions mêmes de quelques papes. Le 22 juillet, ils déclarèrent qu'ils n'étaient nullement tenus de déférer aux brefs d'excommunication de Sixte-Quint et de ses successeurs, dont le légat faisait si grand bruit, attendu qu'ils n'avaient point été reçus et publiés selon les anciens usages, dans un royaume où ces sortes de décrets ne sont d'aucun poids avant qu'ils aient été approuvés, et qu'on ait examiné s'ils n'ont rien de contraire à l'autorité des rois, aux droits du royaume, aux libertés de l'Eglise gallicane [1]. Ils ajoutèrent qu'on ne pouvait prononcer une sentence d'excommunication contre personne avant de l'avoir averti; que les lois canoniques l'ordonnaient, et qu'Innocent III l'avait statué en déclarant injustes les sentences publiées sans un avertissement antérieur : or, aucun avertissement préalable n'avait été donné à Henri. Ils dirent encore que quand même la bulle de 1585, celle de Sixte-Quint, aurait été publiée avec les formalités et dans les règles voulues, on ne pourrait nier qu'une excommunication lancée pour cause d'hérésie ne fût de la

qu'après la décision des prélats réunis à Saint-Denis. La déclaration précède, puisque les prélats dans leur décision réfutent la première et l'une des principales allégations de la déclaration. Ils disent, § 6, t. v, p. 291. « Contraquam a Placentio cardinali jactatur, pontificio decreto ipsi minime obligentur. » La déclaration du légat est du 22 uillet. — P. Cayet, l. v, p. 295 B. — Lestoile, p. 159 B. — Supplém. de Lestoile, p. 166 B, 167 A.

[1] Thuanus, l. CVII, § 6, t. v, p. 291. « Quod contraquam a Placentio » cardinali jactatur, pontificio decreto ipse minime obligentur... An » aliquid in se habeant quod regum auctoritati, regni juribus, et *Ec-* » *clesiæ gallicanæ libertatibus* præjudicet. »

compétence des évêques, comme le concile de Latran l'avait décidé. Qu'en supposant que le pape eût le droit de se réserver la connaissance du crime d'hérésie, ce dont on ne convenait pas, le concile de Trente avait autorisé les évêques à absoudre les coupables, au moins en ce qui regardait le for intérieur de la conscience, même dans le cas réservé au pape et dans le crime d'hérésie. Qu'il était constant qu'un homme excommunié pour quelque crime que ce fût, dont la connaissance était réservée au Saint-Siége, pouvait être absous par son évêque, si un obstacle légitime l'empêchait de se présenter au pape, pourvu qu'il s'engageât à le faire dès que l'obstacle cesserait; et que l'empêchement existait de reste pour le roi, retenu par la guerre, par les soins du gouvernement, par la certitude de trouver le pape livré actuellement aux suggestions de l'Espagne et de la Ligue. Qu'enfin le roi étant homme, partant mortel, et plus mortel que tout autre, puisqu'il allait sans cesse au péril, ne pouvait être éconduit de sa sainte intention, exposé au danger de périr avant d'être rentré dans l'Eglise; ni l'Eglise perdre l'occasion de voir un si grand prince se réunir à elle. Puis sortant du droit et de la théologie, pour entrer dans la situation et dans la politique, dans les dangers et les besoins de la France, les évêques et les docteurs déclarèrent en terminant qu'après plusieurs combinaisons échouées, les ennemis de Henri restaient assemblés à Paris pour l'élection d'un roi; que si l'on temporisait davantage, l'on introduirait le démembrement de l'Etat et le schisme dans l'Eglise; que l'opposition faite par le légat à la conversion du roi ne pouvait être considérée que comme la manœuvre d'un partisan déclaré de l'Espagne, et qu'elle ne pouvait enchaîner un seul instant la liberté de leurs déterminations. En conséquence, l'assemblée arrêta que les évêques français avaient le droit d'absoudre

le roi sans l'intervention immédiate du pape; que le roi n'était tenu à l'égard du Saint-Siége qu'à faire des soumissions et à demander la ratification de son absolution; que cette absolution lui serait donnée par l'archevêque de Bourges patriarche et grand aumônier de France, sans attendre mandement de la cour de Rome; tous proclamant « qu'il étoit plus expédient de passer outre et de » procéder sans retard à l'œuvre la plus agréable à Dieu, » et la plus salutaire à la France, que jamais ils sçau- » raient faire [1]. » Cette décision prise, ils se mirent sans retard à l'exécution, en se tenant prêts à répondre au premier appel du roi.

Le 23 juillet, Henri, venu la veille à Saint-Denis, appela auprès de lui les prélats et docteurs. Dans une conférence de cinq heures, les principaux points alors controversés et constituant la différence entre la croyance des catholiques et celle des réformés, l'invocation des saints, les prières pour les morts, le purgatoire, le sacrement de l'Eucharistie et la présence réelle, la confession auriculaire, la puissance papale, furent successivement débattus. Les dispositions que Henri apporta à cette discussion furent bien diverses dans leur rapide succession. Soit qu'il eût conservé, dans la démarche où il s'engageait, quelque impression des maximes des courtisans qui ne cessaient de lui répéter qu'il devait réduire toutes les questions théologiques à la question de l'intérêt de son pouvoir, et dans

[1] Procès-verbal de la cérémonie d'abjuration, p. 91. — Thuanus, l. CVII, § 6, t. V, p. 291. — P. Cayet, l. V, p. 495. — Supplém. de Lestoile, p. 167 A. — Dupleix, t. IV, p. 118. Les contemporains placent la délibération et la décision des prélats et docteurs, relativement au pouvoir qu'avaient les évêques d'absoudre le roi et de le réconcilier à l'Eglise avant l'instruction de Henri, les uns le 21, les autres le 22 juillet, avec l'indication spéciale que c'était le jeudi. Mais il paraît, d'après le procès-verbal, p. 91, que la question fut reprise et décidée de nouveau, après l'instruction du roi, le vendredi 23.

les croyances choisir celle qui lui donnerait le plus de partisans et le moins d'ennemis; soit que violemment combattu entre l'attachement à sa croyance et l'impérieuse nécessité de l'abjuration, il cherchât à s'étourdir dans les plaisirs, le 23 au matin il pressait sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, de le venir trouver, et il lui écrivait d'un ton bien leste : « Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. » Cette saillie d'indifférence moqueuse, ce libertinage d'esprit, étrangers à ses véritables sentiments, à ses habitudes morales, devaient passer rapidement. Quelques heures étaient à peine écoulées, et il avait repris sa situation par le côté le plus grave : il apportait en outre dans le cours et les incidents de l'instruction, les dispositions du chrétien qui, parmi l'entraînement des passions, n'avait cessé de faire de la religion l'une des grandes affaires de sa vie. Il avait résolu d'abord de réduire chez lui l'homme et le croyant au politique, fatalement commandé par les circonstances; de tout soumettre à ses devoirs de roi, chargé de finir les souffrances, de conjurer les dangers de son pays; de maîtriser par cette pensée dominante les impressions et les émotions que la controverse ferait naître en lui. Dans cet esprit, au début de la discussion ouverte pour son instruction, il déclara aux prélats et docteurs : « Que connaissant de plus en plus » l'intention de ses sujets, *touché de compassion de la* » *misère et calamité de son peuple*, il souhaitait, avec » sûreté de sa conscience, pouvoir contenter ses dits su- » jets. » C'était renoncer d'avance à la contradiction, se condamner à une instruction passive. Mais la controverse ranima promptement toute la vivacité de ses convictions, toute l'ardeur de sa foi. Aux arguments employés par les ecclésiastiques pour établir sur les divers points la vérité de la croyance catholique, il répliqua si à propos, alléguant les passages de l'Ecriture sainte, qu'ils demeu-

rèrent étonnés et embarrassés quelque temps de donner une solution satisfaisante à ses questions, de répondre à ses objections. L'un d'eux, et des principaux, dit le lendemain qu'il n'avait jamais vu hérétique mieux instruit en son erreur, et qui la défendît mieux. Sur quelques-unes des matières débattues, leurs réponses n'ayant pas porté la conviction dans son esprit, il garda des doutes, et les angoisses de sa conscience éclatèrent alors. Après avoir reçu les explications relatives à l'Eucharistie et à la présence réelle, il leur dit : « Vous ne me contentez » pas bien sur ce point, et ne me satisfaites pas comme » je le désirois, et me l'étois promis par votre instruction. » Voici, je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je » vous prie, prenez-y garde, car là où vous me faites en- » trer, je n'en sortirai que par la mort, et de cela je vous » le jure et proteste. En achevant ces mots, les larmes lui » sortirent des yeux. » Ainsi donc, au moment où il leur annonçait qu'il passait à leur croyance, que sa ferme intention était d'y vivre et d'y mourir, il leur montrait le déchirement de son cœur. Mais il réprima cette révolte de ses convictions, imposa silence à ses doutes, revint promptement à son point de départ, à son motif déterminant d'abjuration. Après avoir écouté les nouvelles raisons qu'ils lui donnèrent, les nouvelles autorités qu'ils lui alléguèrent, il se déclara satisfait de leurs explications, de l'exposé de leurs doctrines, et il leur dit : « Qu'il les remercioit de lui avoir appris ce qu'il ignoroit jusqu'à présent; qu'il songeroit plus sérieusement à ce qu'ils lui avoient enseigné, afin de prendre sur leurs pieuses instructions *une résolution salutaire pour lui et pour son Etat* [1]. » Passant sur-le-champ à l'exécution, il ajouta :

[1] Thuanus, l. CVII, § 7, t. V, p. 293. « Ut ex ipsorum præceptionibus » salutare sibi, ac regno utile consilium caperet. »

« Qu'il regrettoit de n'avoir pu donner jusqu'à présent à ses sujets catholiques le contentement qu'ils désiroient de lui, et s'unir à eux en même religion; qu'il ne vouloit plus différer davantage; qu'il désiroit être reçu dès le dimanche suivant en l'Eglise, aller à la messe, et avoir pour cet effet l'abjuration qui lui étoit nécessaire. Qu'ils eussent en conséquence à dresser la profession de foi telle qu'ils estimeroient qu'il la lui faudroit faire, et à la lui porter dès le soir, pour qu'il pût la voir et déclarer son intention à la compagnie. » En quittant le roi, les prélats et les docteurs se réunirent, rédigèrent une profession de foi conforme à celle qu'on avait dressée par ordonnance du concile, et envoyèrent l'archevêque de Bourges, les évêques du Mans et d'Evreux la porter à Henri. Elle avait été surchargée d'une multitude de détails : elle dépassait infiniment les points et les articles essentiels à la foi catholique. Au lieu de l'accepter avec la complaisance de l'indifférence et du scepticisme, il la discuta tout le samedi avec les prélats, demandant qu'on en retranchât tout ce qui répugnait à sa conviction, dans ce qu'elle avait d'éclairé et de légitimement résistant. Les présidents de Harlay et Groulart, venus à Saint-Denis pour l'abjuration, et le chancelier Cheverny, intervinrent pour qu'il ne fût pas forcé dans sa conscience : les prélats et les docteurs cédèrent tout ce qu'ils pouvaient abandonner sans altérer la foi : la profession de foi fut changée et adoucie. Délivré de ce poids, il ne le fut pas de ses regrets. Le samedi, les ministres calvinistes étant venus prendre congé de lui, il leur dit en pleurant : « Qu'ils priassent bien Dieu pour lui, qu'ils l'aimassent toujours, qu'il les aimeroit, se souviendroit d'eux, *et ne permettroit jamais qu'il leur fût fait tort, ni violence aucune à leur religion.* » Ces paroles méritent d'être relevées. C'était l'assurance de la liberté de conscience qu'il donnait aux réformés : c'était le pré-

ambule de l'édit de Nantes qu'il proclamait; et comme garantie de ses promesses, il refusait de comprendre, dans sa profession de foi et dans la formule de son abjuration, l'engagement de ruiner les hérétiques de son royaume. Le dimanche, avant de se lever, il s'entretint quelque temps avec le ministre La Faye, ayant la main sur son col, et il l'embrassa deux ou trois fois. Telle était la violence qu'il se faisait, qu'alors et pendant sept ans encore, au rapport du calviniste d'Aubigné, il n'abordait pas un réformé sans lui dire : « Qu'il s'était fait anathème pour » tous à l'exemple de Moyse et de saint Paul. [1] »

Ce ne fut donc pas sans d'amères incertitudes, sans de poignants regrets, qu'il se sépara du culte de sa mère, de la religion dans laquelle il avait été nourri et avait vécu. Il tint bon cependant : il alla jusqu'au bout de son sacrifice, parce qu'ainsi qu'il l'avait déclaré aux prélats, la considération des misères de son peuple emportait la balance dans son âme; parce que la liberté de conscience pour la Réforme, menacée à la fois par la Ligue et par l'Espagne, y était également attachée. Dans la conférence

[1] Lettres missives à la date du 23 juillet, t. III, p. 821. — Lestoile, p. 160, 161. Quelques-uns des faits curieux rapportés par Lestoile ont été relevés et employés avant nous par les auteurs de la France protestante, t. V, p. 477, 478. — Procès-verbal des cérémonies, p. 90, 91. — Elie Benoît, protestant, Hist. de l'édit de Nantes, t. I, p. 98, donne le détail qui est d'une si haute importance : « Il est vrai qu'il ne voulut » jamais permettre la ruine des hérétiques de son royaume, que le » clergé lui vouloit faire jurer. » — Sully, Œcon. roy., c. 41, t. I, p. 119, 120, pour le texte de la profession de foi de Henri. On voit par ce texte quels articles il jura. M. Henri Martin, t. X, p. 327, tombe dans l'erreur quand il dit : « Les prélats voulurent lui faire signer une » confession de foi détaillée où se trouvoit exposée la croyance ro- » maine sur le *purgatoire*, les *images*, les *indulgences*, etc. *Il résista.* » S'il avait résisté, surtout au sujet des images et du purgatoire, alors sa profession de foi n'aurait plus été celle d'un catholique. La pièce rapportée par Sully prouve absolument le contraire de ce qu'avance le moderne historien.

avec Rosny, il s'était arrêté à l'idée que pour l'homme en ce monde, la grande loi religieuse, l'obligation suprême étaient les œuvres [1]. Au terme de la discussion sur les dogmes du calvinisme et du catholicisme, et au milieu des doutes qui l'agitaient, devant Dieu et devant la conscience, comme devant l'honneur, il jugea qu'il avait à se guider et à se décider par le principe de la pratique et du dévouement.

Le dimanche 25 juillet, à huit heures du matin, il se rendit en grande pompe à l'église de Saint-Denis, précédé de ses gardes, accompagné des princes, des officiers de la couronne, et d'une multitude de gentilshommes accourus de toutes les provinces. Arrivé au grand portail de l'église, il fut reçu par l'archevêque de Bourges, les neuf évêques, les docteurs et curés, et tous les religieux de l'abbaye de Saint-Denis. L'archevêque de Bourges qui officiait lui demanda qui il était. Il répondit : Je suis le roi. L'archevêque lui répliqua : Que demandez-vous? Je demande, dit Henri, à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. Le voulez-vous? dit Mgr de Bourges. La réponse fut : Oui, je le veux et le désire. Et à l'instant le roi à genoux fit sa profession de foi ainsi conçue : « Je proteste et jure devant la face du Dieu tout-puissant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers tous au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à ladite Eglise catholique, apostolique et romaine. » Cela fait, Henri reçut du prélat l'absolution et la bénédiction, fut conduit par les autres ecclésiastiques au chœur de l'Eglise, où il réitéra sur les Evangiles son serment et sa protestation, fit sa confession, entendit la messe, et fut alors pleinement réconcilié avec l'Eglise. Une révolution était alors commencée : l'abîme de la religion

[1] Sully, Œcon. roy., c. 38, t. I, p. 110 A, B.

qui jusqu'alors avait séparé le roi des ligueurs de bonne foi, de la population de presque toutes les grandes villes demeurées en révolte, cet abîme était comblé. Le clergé de France haut et bas, séculier et régulier, du parti royal et du parti de l'Union, les archevêques et évêques, aussi bien que les curés de Paris, aussi bien que les religieux de Saint-Denis, usant de leur droit, venaient d'absoudre le roi, malgré les défenses et les menaces du Saint-Siége, donnaient au corps des fidèles l'exemple de le reconnaître et de lui obéir. Les habitants de Paris, se passant des passeports que Mayenne leur refusait, franchissant les murailles de la ville alors qu'il en faisait fermer les portes, tournant en dérision les excommunications lancées contre eux par le légat [1], étaient accourus en masse à Saint-Denis, et avaient assisté à la cérémonie, plus nombreux que les royaux eux-mêmes; remplissant les voûtes de l'Eglise de leurs cris de : *Vive le roi!* et versant tous, grands et petits, des larmes de joie. Henri reçut un pareil accueil des habitants des campagnes dans la plaine de Saint-Denis, dans la vallée de Montmorency et dans celle de Montmartre, quand il se rendit à l'église de Montmartre pour y faire ses dévotions [2]. C'était une réconciliation morale du souverain avec la moitié de ses

[1] Lestoile et son supplém., p. 163 A, 169 A. « Ce jour un quidam » ayant acheté la déclaration du légat contre ceux qui iroient à Saint-» Denis à la messe du roy, l'ayant veue, la déchira et pila aux pieds » à Paris. — Ce jour un médecin nommé Thibault, sortant de Paris » pour aller à Saint-Denis, fust rencontré par M. de Villeroy, qui luy » demanda en riant s'il n'avoit point peur d'estre excommunié d'aller » à Saint-Denis. Au contraire, lui respondit Thibault, j'y vais exprès » pour cela, afin de faire devenir noire ma barbe qui est blanche. »

[2] Procès-verbal des cérémonies de l'abjuration du roi, et Discours des cérémonies observées à la conversion de Henri, roi de Navarre, dans les annales de la ville de Toulouse, par La Faille, t. II, p. 89 et suivantes, et dans les mémoires de la Ligue, t. V, p. 383-387. — P. Cayet, l. V, p. 495-497. — Thuanus, l. CVII, §§ 6-9, t. V, p. 290-295, *passim*.

peuples, prélude de la réconciliation politique. Leurs transports indiquaient assez l'importance qu'ils attachaient à l'abjuration, et la nature des sentiments dont ils étaient désormais animés envers lui.

Pour achever de les gagner, Henri n'avait qu'à s'efforcer de mettre fin à une guerre où chaque jour les peuples s'approchaient d'un pas de plus vers une ruine entière et vers le joug espagnol : cette recommandation auprès d'eux ne lui manqua pas. Depuis sept mois, il offrait à Mayenne de suspendre les hostilités et de composer leurs différends par un traité. Comme le lieutenant-général n'avait accueilli ses ouvertures que par des tergiversations, il s'était mis en devoir de l'y contraindre par la force des armes, et il avait pris Dreux. Bientôt après, voyant la Ligue et l'Espagne agiter la royauté du duc de Guise et de l'Infante, il avait rompu l'armistice conclu pour Paris et pour les environs, ordonné à ses garnisons de recommencer les courses, d'arrêter les provisions, et de menacer la capitale d'un blocus nouveau et plus étroit (12, 13, 14 juillet). Contraint par la nécessité et par la profonde irritation qui se manifesta alors dans la population de Paris, Mayenne consentit la trêve de trois mois, qui fut signée le 31 juillet, et publiée à Paris le 1er août. Durant cette trêve, les négociateurs des deux partis devaient travailler aux conditions de la paix, et ceux de Henri s'y employèrent énergiquement[1]. Le désir le plus ardent des peuples était la fin des hostilités : Henri eut tout l'honneur de les avoir suspendues, et tout le mérite d'avoir cherché à les terminer.

Il avait satisfait aux deux grands vœux de la masse de la nation en se faisant catholique, et en donnant relâche

[1] Manuscr. T1. cité par fragment dans le registre du Tiers, p. 309, 310. — Le texte de la trêve dans le registre du Tiers, p. 327-331. — P. Cayet, t. v, p. 498-500.

à la misère publique. Dès lors, l'opinion fut pour lui et la majorité nationale passa de son côté. Cette majorité se composa des Politiques parmi les catholiques et les huguenots, hommes supérieurs à leur temps, qui séparaient la religion du gouvernement et reconnaissaient Henri pour roi légitime, quelle que fût sa croyance : Rosny et La Force furent les représentants des Politiques parmi les huguenots. La majorité se composa encore du Tiers-parti, qui tenant pour les droits de la maison de Bourbon contre les Guises et les Espagnols, se trouvait fatalement amené à obéir à Henri, dès qu'il n'avait plus contre lui l'objection de son hérésie. Enfin, la dernière et la plus considérable partie de la majorité était la Ligue française, qui n'était également séparée de lui que par la religion, et qu'il venait d'attirer par son abjuration. Entre les ligueurs, les plus difficiles purent bien attendre, les uns, son sacre, les autres son absolution par le pape, comme complément indispensable pour eux de son catholicisme; mais la masse se soumit à lui de cœur et d'intention, aussitôt après qu'il fut réconcilié à l'Eglise par les prélats français. Les peuples, pour abandonner le parti de l'Union, n'attendirent plus, les uns que la fin de la trêve, les autres qu'une occasion favorable. Ces dispositions étaient celles de Paris et celles de beaucoup d'autres villes. Dès que Henri obtint la majorité nationale, il eut cause gagnée : dans l'appui que lui donnait cette majorité, il devait trouver et il trouva la force nécessaire pour vaincre toutes les factions et les mettre à ses pieds.

Digitized by Google

LIVRE IV.

DE L'ABJURATION DU ROI ET DE LA TRÊVE A LA DÉCLARATION DE GUERRE A L'ESPAGNE (AOUT 1593-JANVIER 1595).

CHAPITRE Ier.

Le parti royal et la Ligue pendant la trêve (du 1er août au 31 décembre 1593)

Causes de la dissolution de la Ligue. L'une de ces causes sont les écrits des Politiques : impression produite par la *Satire Ménippée* en particulier. — Prodigieux efforts du clergé ligueur pour empêcher les effets de l'abjuration du roi et pour retenir le peuple dans la révolte. Boucher, les prédicateurs et les moines attaquent partout la sincérité et la durée de la conversion de Henri. Ils essayent de le faire assassiner : attentat de Barrière (août 1593). — Premières défections dans la ligue, pendant la trêve. Boisrozé livre au roi Fécamp et Lillebonne ; Balagny traite pour Cambrai (août et novembre 1593). — Révolte de Lyon contre son gouverneur Nemours, préliminaire de la réduction de cette ville (18 septembre). — Le roi hâte la dissolution de la Ligue, en développant les dispositions favorables à son égard des ligueurs français par sa conduite dans les affaires religieuses. Ses promesses de persévérer dans le catholicisme : ses lettres au pape Clément VIII : ambassade du duc de Nevers à Rome pour obtenir la ratification de l'absolution. Dispositions des peuples d'après le témoignage de Sully. — Les résolutions prises par divers seigneurs durant la trêve hâtent la défection dans la Ligue. Vitry annonce à Mayenne que le roi étant catholique il est décidé à embrasser son parti (novembre). Exhortations de Villeroy et lettre de La Chastre à Mayenne, à la fin de la trêve, pour l'engager à faire la paix avec Henri et à le reconnaître pour roi. Les partisans de l'Espagne dirigent en même temps de violentes et continuelles attaques contre Mayenne. Publication du pamphlet le *Dialogue du Manant et du Maheustre.* Philippe II indique ainsi ses véritables intentions. — Malgré les sollicitations de ses amis et les manifestations hostiles de l'Espagne, Mayenne persiste dans le projet de conserver les pouvoirs attachés à la lieutenance-générale, et de porter son fils au trône avec l'Infante Claire-Eugénie. Tandis qu'il entretient les négociations avec le roi, et témoigne vouloir conclure la paix, il envoie ses émissaires à Rome pour engager le pape à ne pas ratifier l'absolution de Henri, et à Madrid pour persuader à Philippe II de se prêter à la combinaison qu'il met en avant. — Les chefs et les villes de la Ligue française instruits de ces démarches prennent

Digitized by Google

alors la résolution d'abandonner Mayenne Le roi de son côté, lui refuse une prolongation de trêve, et se prépare à recommencer la guerre contre lui le 1er janvier 1594. Nouvelles défections dans la Ligue. Le 23 décembre 1593, Villeroy se sépare solennellement de Mayenne, et se retire à Pontoise pour disposer son fils à rentrer au service du roi et à lui remettre cette ville. Le 24 décembre, Vitry et les habitants de Meaux se soumettent à Henri : leur manifeste. – Préparatifs du roi pour recommencer la guerre contre la Ligue. Forces qu'il tient sur pied. Ses négociations au dehors, et sa nouvelle alliance avec Elisabeth.

Nous sommes arrivés au moment de la dissolution de la Ligue. Nous allons voir les gouverneurs, dans certaines localités, entraîner les villes et les provinces où ils commandent; dans d'autres, au contraire, les villes et les provinces se décider contre les intentions et les efforts contraires des gouverneurs; mais dans les diverses fractions de l'Union, la Ligue française en entier, la Ligue guisarde par moitié, passer successivement au parti du roi et s'y fondre. Les causes principales de la révolution royaliste furent d'abord celles que nous venons de signaler, la conversion de Henri et ses efforts pour donner la paix au pays. Les autres furent la supériorité actuelle et incontestable de ses forces sur celles de Mayenne et de Philippe II, lui seul conservant pour le moment une armée à sa disposition; ses derniers succès à la guerre; l'activité de ses négociations et de celles de ses serviteurs; la haine invétérée de la nation pour la domination espagnole, et le besoin immense qu'elle éprouvait de mettre fin aux désastres de la guerre et à ses souffrances; le ressentiment que nourrissaient beaucoup de populations de la Ligue contre la tyrannie de leurs gouverneurs; la mésintelligence et les querelles violentes de plusieurs de ces gouverneurs entre eux. Les causes secondaires furent la publication et l'influence de divers écrits des Politiques qui séparèrent habilement la religion de la politique, mêlées ensemble par l'adresse des Guises et du roi catholique; firent toucher au doigt leurs ruses cachées et leur ambition; ramenèrent les esprits de l'exaltation

religieuse à la raison et au sentiment des dangers publics. D'Aubigné dit avec justesse et profondeur : « Si le fer bien mis en besogne a la première gloire de la décadence d'un parti et de l'élévation d'un autre, de l'entière victoire et de l'établissement de la paix, le second honneur est aux plumes bien taillées qui ont mené les esprits aux pensées, aux connaissances, aux affections partisanes, et enfin aux choix qui ont enflé ou diminué les partis, soit en nombre, soit en ardeur [1]. »

De tous ces écrits, le plus célèbre est la *Satire Ménippée*, immortel pamphlet qui couvrit la Ligue de ridicule et d'odieux à la fois. C'était plus de la moitié de ce qui était nécessaire pour faire un tort irréparable à la Ligue, car en France un parti atteint par le ridicule est un parti à demi mort. Malgré les assertions contraires de plusieurs critiques modernes, il est certain que la première partie de la Ménippée, composée par Louis Leroi, « prêtre nor- » mand, homme de probité, ennemi des factions, et qui » avoit été aumônier du jeune cardinal de Bourbon, » fut publiée non-seulement dans le cours de l'année 1593, mais même peu de temps après l'ouverture des États de la Ligue. Tel est le témoignage du contemporain de Thou. La Ménippée, telle que nous la possédons aujourd'hui, se compose, outre la première partie, celle de Leroi, d'une seconde partie, la plus considérable de beaucoup, qui fut l'œuvre collective de Pierre Pithou, de Gillot, de Rapin, de Fl. Chrétien, de Passerat. Nous établirons plus tard sur des preuves irrécusables, tirées du livre lui-même, que cette seconde partie, moins quelques courts passages, ajoutés après coup, fut composée avant l'abjuration du roi, c'est-à-dire avant le 25 juillet 1593; qu'elle fut dès lors répandue par la voie des manuscrits multipliés, ainsi que beaucoup d'autres écrits de ce temps ;

[1] D'Aubigné, t. III, l. III, c. 21, p. 286.

que bien que la publication par voie d'impression n'ait eu lieu que dans les premiers mois de l'année 1594, la publication restreinte, par la voie des manuscrits, exerça une influence marquée sur les esprits et sur la situation dès le milieu de l'année 1593 [1]. On a dit avec raison que cette satire ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry. C'est un nouveau service d'un nouveau genre que le parti Politique rendit au roi et à la France.

Les Seize, le clergé affilié à leur faction et à la Ligue espagnole, suivaient avec attention et inquiétude les dispositions qui se manifestaient de toutes parts, et ils en prévoyaient les conséquences. La victoire du parti royal leur présageait la punition de leurs excès et de leurs crimes : la royauté de l'Infante et du duc de Guise, dont ils continuaient à poursuivre l'établissement, leur promettait, outre l'impunité, la garantie de ce qu'ils avaient arraché au public et aux particuliers, l'espoir d'obtenir ce qu'ils ambitionnaient. Boucher, par exemple, dont il va être question, voulait sauver les deux pensions qu'il s'était fait donner sur les évêchés de Fréjus et de Beauvais, et après avoir demandé inutilement cinq ou six évêchés, en obtenir un enfin [2]. Aussi durant la trêve, les Seize et le clergé ligueur firent-ils d'incroyables efforts contre le roi, recourant à la fois aux moyens de la persuasion et aux crimes. Boucher s'étant emparé de la chaire de Saint-Merri, en l'absence du curé royaliste de Morenne, y prê-

[1] Thuanus, l. cv, § 18, p. 234, 235. — Voyez dans le dernier volume de notre histoire le chapitre de la littérature.

[2] Thuanus, l. cvii, § 10, t. v, p. 296. — Lestoile, p. 69, 179, 220, 224. — Recueil des choses mémorables, arrivées depuis 1547 jusqu'en 1589, feuillet 277. — Dialogue du Manant et du Maheustre, à la suite de la Ménippée, t. iii, p. 476. « Boucher a-t-il pas demandé cinq et six » eveschez, et enfin a-t-il pas impetré pension sur celui de Beauvais, » comme auparavant sur celui de Fréjus.... Tous les chefs tant ecclé- » siastiques que laiz de vostre party crèvent d'ambition et regorgent » de larcins. »

cha neuf sermons du 1er au 9 août. Il disait à ses auditeurs que le jour le roi allait à la messe, la nuit au prêche; épuisait les arguments pour prouver que sa conversion était simulée, et son absolution nulle. Du haut des autres chaires de Paris les prédicateurs criaient: « Que » quand le Bearnois auroit bu toute l'eau bénite de Notre-» Dame, ils ne croiroient pas en lui; que c'étoit un Judas » qui trahissoit Notre Seigneur par un baiser. » Porthaise, dans l'église de Poitiers, les orateurs de la Ligue dans les diverses villes de l'Union, prêchèrent sur le même thème, répandirent les mêmes accusations et les mêmes calomnies. Tous tentèrent de retenir la masse de leurs auditeurs dans la révolte: tous poussèrent les plus exaltés à des attentats, auxquels d'autres ecclésiastiques, leurs affidés, se chargeaient de décider les fanatiques [1].

Le 15 août, le prieur des Carmes disait en chaire à Paris: « Que le mois d'août n'étoit pas passé; *qu'on espéroit que dans ce temps-là il viendroit quelque coup du ciel* [2]. » Ces mots montrent qu'il était bien informé par les hommes de sa robe de ce qui se tramait alors même à Lyon, à l'autre extrémité du royaume. Un carme, un

[1] Lestoile, aux dates des 1, 7, 15 août 1593, p. 168 A, 169 A, 170 A. Thuanus, l. CVII, § 10, t. V, p. 296. Les neuf sermons de Boucher *sur la simulée conversion et nullité de l'absolution de Henri de Bourbon.* Les cinq sermons de Porthaise, *èsquels est traicté de la simulée conversion du roy de Navarre,* ont été imprimés au commencement de 1594. Les sermons de Boucher *sont dédiés au Légat.* Voir sur ces sermons Le Duchat, Remarques sur la Satyre Ménippée, Ratisbonne, 1726, t. II, p. 50-52; M. Labitte, Les prédicateurs de la Ligue, Paris, Fournier, 1841, c. 4, §§ 1, 2, p. 192, 206-217. — Le chancelier Cheverny dans ses Mémoires, p. 527 B, montre la connexité entre les instigations des prédicateurs et l'attentat de Barrière. « Les mauvais et faux bruits que » la Ligue faisoit courir partout que *la conversion du Roy estoit feinte,* » firent naistre infinis mauvais desseins en *l'esprit foible de plusieurs;* » entre aultres un misérable et détestable parricide nommé Barrière. » Il est singulier que les critiques modernes, n'aient pas relevé la formidable connexité de ces faits.

[2] Lestoile, p. 170 A.

capucin, deux prêtres de Lyon, disposaient l'aventurier Barrière à une première tentative d'assassinat contre Henri, et l'envoyaient à Paris. Le curé Aubry, et le recteur des Jésuites, Varade, l'affermirent dans sa résolution; lui persuadèrent de tuer le roi d'un coup de couteau, en lui promettant le paradis et la félicité éternelle; puis l'acheminèrent à Melun, où Henri séjournait en ce moment. Barrière, pendant son séjour à Lyon, avait consulté le dominicain Bianchi. Le père ayant essayé, mais en vain, de le détourner de son entreprise, en avertit le roi par le gentilhomme Brancaléon, qui partit en toute hâte pour Melun, et signala l'assassin. Barrière fut arrêté le 27 août à la porte de Melun, convaincu de son crime sur des preuves irrécusables et ses propres aveux, et livré quelques jours après au bourreau [1]. Le meurtre comme moyen politique ayant échoué, les événements furent rendus à leur cours naturel, et marchèrent rapidement.

Les querelles des gouverneurs de l'Union entre eux et avec Philippe II amenèrent les premières défections dans la Ligue peu après la conversion du roi. Boisrozé crai-

[1] Brief discours du procès criminel fait à Barrière, et extrait des registres du parlement, dans les Archives curieuses, t. XIII, p. 366-368, 389, 390. On lit aux pages 367 à la fin, et 368 : « Ledit Barrière ayant » déclaré audit curé (Aubry) son intention et résolution qu'il avoit » de tuer le roy, ledit curé l'asseura que ce seroit bien fait, et gagne- » roit une grande gloire en paradis : cette parole le confirma et incita » fort à continuer sa résolution.... Ledit curé lui dit qu'il falloit aller » vers un jésuite qu'il lui nomma lors (Varade), pour l'advertir de » cette volonté et résolution qu'il avoit de tuer le roy.... L'ayant » trouvé, il lui découvrit sa mauvaise volonté et intention, que ledit » jésuite loua, lui disant que c'étoit une belle chose, avec autres » propos semblables; l'exhorta d'avoir bon courage, d'estre constant, » et qu'il se falloit bien confesser et faire ses pasques. Et après l'avoir » excité de continuer, et assuré qu'il gagneroit paradis, ledit jésuite » lui bailla sa bénédiction, disant qu'il eust bon courage, qu'il priast » bien Dieu, et Dieu l'assisteroit en son entreprise. » — Tout cela est confirmé par P. Cayet, l. v, p. 505-507, par de Thou, l. CVII, § 13, t. v, p. 304 du texte, par Lestoile et son supplément, p. 170-174.

Digitized by Google

gnait de se voir enlever Fécamp et Lillebonne par Villars, gouverneur de Rouen : il fit sa soumission au roi, durant le séjour de ce prince à Saint-Denis, dans les premiers jours d'août : il lui livra ses deux villes pour en garder le commandement [1]. Balagny avait usurpé la souveraineté de Cambrai après la mort du duc d'Anjou. Il se voyait à la fois menacé par le propriétaire légitime, et par Philippe II qui convoitait Cambrai : il craignait d'être ou mal défendu ou même trahi par Mayenne. Au milieu de ces dangers, il chercha un protecteur dans Henri, le reconnut pour suzerain, et abandonna la Ligue, à laquelle il avait jusqu'alors adhéré, par le traité conclu avec le roi le 19 novembre 1593 [2].

Le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, et cependant son ennemi déclaré, depuis que le lieutenant général avait traversé ses prétentions à la couronne de France, projetait de séparer Lyon et le Lyonnais du corps de la monarchie, et de transformer son gouvernement en une principauté indépendante ou même en un nouveau royaume de Bourgogne. Il avait aigri les habitants par son orgueil, ses violences, l'élévation et la rigueur des impôts, et il se préparait à établir son despotisme, en concentrant des troupes nombreuses à Lyon et en y bâtissant des citadelles. D'Espinac, archevêque de la ville, et l'un des deux agents principaux de Mayenne, retourna à Lyon après la prorogation des États de la Ligue, se mit en rapport avec la bourgeoisie et la souleva contre Nemours. Le 18 septembre, les habitants élevèrent des barricades; le lendemain, ils firent prison-

[1] Sully, Œcon. roy., c. 44, p. 125 A, 126 A. — Mém. de Mme Duplessis, t. I, p. 263. — P. Cayet, l. v, p. 524 A. « Le premier de » l'Union qui alla recognoistre le Roy *dans Sainct-Denis*, ce fut le » sieur de Boisrozé. » De Thou, l. CVII, § 12, t. v, p. 303, nous apprend que le roi ne séjourna à Saint-Denis que jusqu'au 20 août.

[2] P. Cayet, l. v, p. 524 A. — Thuanus, l. CXI, § 6, t. v, p. 427, 428.

niers leur gouverneur Nemours avec ses conseillers et ses gentilshommes, et les enfermèrent à Pierre-Encise. Ils élurent ensuite pour gouverneur leur archevêque d'Espinac, protestant ne vouloir se départir ni de la Ligue ni de l'obéissance au lieutenant-général [1]. Mayenne ne vit d'abord dans ce mouvement populaire que le rétablissement de son autorité, et s'en applaudit. Mais il y avait toute autre chose : l'exemple était donné par les bourgeois de la seconde ville de France de se révolter contre la tyrannie des gouverneurs de la Ligue, et beaucoup de chefs de ce parti résolurent dès lors d'échapper au danger où Nemours venait de succomber, en traitant avec le roi.

La trêve conclue pour trois mois fut prolongée effectivement pendant cinq mois, et jusqu'à la fin de 1593. Elle permit, il est vrai, aux villes de l'Union de respirer et de s'approvisionner; mais loin de nuire à la cause de Henri, elle la servit. La majorité des populations de la Ligue, sortie des horreurs de la guerre, témoigna énergiquement ne plus vouloir y rentrer : c'étaient de nouvelles et pacifiques habitudes nées de la trêve, qu'il était déjà presque impossible de vaincre. Le roi développa merveilleusement ces dispositions par sa conduite dans les affaires religieuses. Ses ennemis accusaient la sincérité, mettaient en doute la durée de sa conversion. Il répondit victorieusement à ces calomnies, dissipa les appréhensions chez tous les hommes de bonne foi et un peu éclairés, par une suite d'actes qui répondaient à tout. Du 9 août au 20 novembre, il écrivit quatre lettres au pape. Dans ces lettres destinées à la publicité, il prenait de nouveau à la face de la France et de l'Europe l'engage-

[1] P. Cayet, l. v, p. 508-512. — Thuanus, l. CVII, § 14, t. v, p. 306, 307. — Lestoile, regist. journ., p. 175 B.

ment de persévérer dans le catholicisme : il protestait qu'incorporé à l'Église, sa ferme intention était d'y demeurer toute sa vie, et de rendre l'obéissance due au pontife et au Saint-Siége. Il dépêcha à Clément VIII une députation d'ecclésiastiques chargée de justifier auprès de lui la procédure qui avait été suivie dans son instruction et son abjuration à Saint-Denis. Il lui envoya en ambassade le duc de Nevers, avec mission d'obtenir la ratification de l'absolution qu'on lui avait donnée, de s'acquitter envers lui de ses devoirs de fils aîné de l'Église, de solliciter et d'obtenir sa bénédiction. Le duc de Nevers échoua auprès du pape; mais la grande moitié de la Ligue demeura convaincue que Henri avait épuisé tous les moyens d'arriver à une pleine réconciliation avec l'Église, et s'apprêta à agir en conséquence [1]. Sully a supérieurement indiqué cette double tendance des peuples à ne pas se rejeter dans la guerre civile, et à passer par dessus les ajournements de la cour de Rome, encore retenue par les intrigues des ennemis du roi. « Les peuples, » dit-il, qui n'entendent pas raillerie en matière d'aise » et de repos, et ont toujours en haine ceux qui les en » privent, et aiment tous ceux qui les leur procurent, » nonobstant les serments prêtés à Paris entre les mains » du légat du pape, de ne vous reconnoître jamais pour » roy, quelque catholique que vous puissiez devenir... » les peuples, sitôt qu'ils entendirent votre changement » de religion, n'attendirent pas à vous reconnoître pour » roy qu'il fût venu du pape l'entière absolution [2]. » Cette disposition politique et religieuse des esprits dans les masses prépara, de la manière la plus active et la plus

[1] Lettres Missiv., t. IV, p. 10-12, 15, 17, 18, 53, 54. — Discours de la légation de M. le duc de Nevers, dans ses Mémoires, t. II, p. 437-490.

[2] Sully, Œcon. roy., ch. 148, t. I, p. 637 A. Nous ne changeons que l'orthographe.

Digitized by Google

décisive, la soumission d'une notable partie du pays à la légitime domination du roi.

Les résolutions prises par plusieurs seigneurs durant la trêve, agirent également avec puissance sur les événements qui la suivirent, et ajoutèrent au mouvement de la défection. Les conférences pour la paix entre le roi et Mayenne continuèrent à Andrésy et à Milly, et la trêve qui devait expirer à la fin d'octobre, fut prolongée le 13 octobre jusqu'à la fin du mois de décembre 1593[1]. La plupart des seigneurs qui avaient été chefs de la Ligue, mais de la Ligue française, firent un puissant et loyal effort pour amener Mayenne à traiter avec le roi et à donner la paix à la France. Ces seigneurs n'étaient ni des héros de désintéressement, comme nous le verrons bientôt, ni des martyrs prêts à donner leur vie pour la défense d'un principe. La crainte de se trouver dans un parti abandonné et vaincu, l'intérêt de leur fortune, de leur puissance, de l'avenir de leurs familles, entrèrent sans doute dans leurs résolutions. Mais ce ne furent pas les seuls mobiles auxquels ils obéirent. Ils aimaient assez leur pays, et ils l'avaient prouvé pendant la tenue des États, pour ne pas le rejeter dans le danger de perdre son indépendance, pour ne pas le replonger dans les intolérables souffrances de la guerre civile. Ils avaient assez d'honneur pour ne pas composer avec le roi et sortir de la Ligue, avant d'avoir donné le temps à Mayenne d'obtenir pour lui-même les plus honorables conditions. Ils n'épargnèrent donc ni avis ni sollicitations pour l'amener à traiter en même temps qu'eux, tandis que la Ligue était encore debout. Au mois de novembre, Vitry lui déclara « qu'il ne pouvait plus le servir ni suivre le parti

[1] Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 211 B, 212, 216 B. — Lestoile et son suppl., p. 177 A, B. — Lettres de Henri IV à La Force, 6 octobre et 3 novembre. — Mém. de La Force, t. I, p. 241, 242.

» de la Ligue, et qu'étant le roi catholique, il ne pouvait » être autre que son serviteur [1]. » Villeroy, qui avait découvert le pacte et le serment du 23 juillet, épuisa les plus solides arguments de la raison, de la saine politique, du patriotisme, pour engager Mayenne à rompre ses engagements avec l'Espagne et à se tourner du côté du roi. Il lui exposa de vive voix et à deux reprises les faits et les raisons qu'il consigna quelque temps après par écrit dans une lettre. Comme elle peint vivement la situation, les sentiments des seigneurs de la Ligue française et des villes, nous en citerons les principaux passages. « Nous » vous demandons une négociation de bonne foi, publi- » que et authentique... Vous estimez ce chemin être trop » périlleux et honteux. Je crois, pour mon regard, non- » seulement qu'il ne peut être que très-sûr et utile au » général, à votre particulier très-honorable et à votre » grande décharge, mais aussi qu'il vous est unique et » qu'il ne vous en reste point d'autre pour arrêter le mal » qui nous presse. Monseigneur, je vous dis ceci fran- » chement, comme ami de la patrie, jaloux de la conser- » vation de notre religion et de votre réputation et ser- » vice. Chacun est las de la guerre, et il ne sera plus à » l'avenir question de la religion : il ne sera plus en votre » puissance de vous défendre et conserver et bien faire à » vous-même. Je ne vous dirai les raisons sur lesquelles » ils se fondent, car vous les sçavez et sentez mieux que » personne ; mais croyez, je vous supplie, qu'il y a peu » de gens qui prennent plaisir de se perdre de gaieté de » cœur, et d'épouser un désespoir pour le reste de leur » vie et de leur postérité. Les bonnes villes et commu- » nautés sont le plus bandées à la paix, comme celles qui » se trouvent déchues de l'espérance qu'elles avaient con- » çue de cette guerre, et en supportent plus le tourment

[1] Manifeste de Vitry dans Cayet, l. v, p. 528 A.

» que les autres. N'attendez donc pas les effets de leur » désespoir : vous êtes trop foible pour l'empêcher, et il » est déjà trop avant pour être retenu par douceur et par » art. Vous l'éprouverez et connaîtrez, Monseigneur, et » Dieu veuille que ce ne soit trop tard pour son service et » pour votre service particulier [1]. » La Chastre écrivait à Mayenne, lui adressait des déclarations non moins explicites, non moins franches, tandis que la trêve durait encore [2].

Les faits parlaient plus haut que les avertissements de ces sincères amis. Tandis que la Ligue française se disposait à l'abandonner, la Ligue espagnole, malgré le pacte secret du 23 juillet, lui faisait une guerre acharnée. Pendant toute la trêve, les Seize et les prédicateurs s'efforcèrent de le perdre dans son propre parti, de le renverser, d'élever sur ses ruines l'Infante et le duc de Guise. Dès les premiers jours d'août, les prédicateurs se déchaî-

[1] La lettre de Villeroy se trouve à la suite de ses Mémoires d'État, t. XI de la collection Michaud, p. 254, 255. Cette lettre est du 2 janvier 1594, après le moment où Villeroy s'est séparé de Mayenne. Mais on voit qu'elle n'est que la reproduction par écrit des principales raisons alléguées de vive voix par Villeroy, durant la trêve, pour décider Mayenne à la paix. (Villeroy, Apol. et Disc., t. XI, p. 214-216, 219 A.)

[2] La lettre de la Chastre à Mayenne se trouve dans les Mémoires de Nevers, t. II, in-folio, p. 704-706. Cette lettre, très pressante, est antérieure à la fin de la trêve. « En ce qui est de mon particulier et de » mon devoir, vous m'y trouverez toujours tel, et vous vous sou- » viendrez que je vous ai plusieurs fois discouru de ce qui pourroit » arriver à la fin de la trêve, si auparavant icelle vous ne prenez » quelque résolution. Je crois que ce n'est pas en cette ville seule » qu'il se trouve la plupart du peuple qui désire ardemment le » repos.... Pour Dieu, Monseigneur, pensez à vous, à la religion, à » l'Etat, à votre maison et famille, et n'assujettissez ces choses pré- » cieuses sous la domination d'autrui » Les ministres de Philippe II, à Paris, pouvaient bien accuser La Chastre, Vitry, Villeroy, de trahison quand ils abandonnaient Mayenne; mais les historiens français, tout récents, entre autres M. Sismondi, t. XXI, p. 242, qui répètent ces imputations et taxent les ligueurs français de perfidie, n'ont pu le faire que par une complète ignorance des pièces qu'on vient de lire.

nèrent contre son hypocrisie et son ambition, et ne discontinuèrent plus leurs attaques. Au mois de septembre, les Seize, s'unissant aux Jésuites, complotèrent contre son autorité. Au mois de décembre, ils portèrent les coups les plus sensibles à sa considération et à son autorité, en publiant un pamphlet intitulé le *Dialogue du Manant et du Maheustre*, où il était plus cruellement déchiré que dans la Ménippée elle-même. Presque destitué déjà de la force matérielle, il perdit alors tout appui dans l'opinion publique, et ne conserva plus que de misérables restes de son ancienne puissance. Les prédicateurs provoquèrent les assassins à le frapper : ils le comparèrent à Églon, le qualifièrent en propres termes de gros pourceau, gorgé de bons morceaux et de délices, et appelèrent contre lui, aussi bien que contre le roi, le glaive d'un Ahod [1]. Évidemment la main de Philippe II était derrière toutes ces attaques : il les provoquait ou les autorisait. Son dessein était de ramener Mayenne aux conditions qu'il avait souscrites un moment les 9 et 10 juillet; de le contraindre à se contenter pour prix des hostilités contre Henri de quelques provinces détachées de la monarchie; d'affaiblir incessamment le duc jusqu'à ce qu'il l'eût amené à renoncer à la lieutenance-générale et à toute participation au gouvernement de l'État, en laissant la souveraineté entière à l'Infante et à l'époux que Philippe II lui choisirait.

Les attaques de ses ennemis, les déterminations des

[1] Lestoile, à la date du 1er août 1593, p. 168 B., à celle du 10 août, p. 169 B. « Le duc de Mayenne dit au légat que s'il ne lui faisoit raison » des prédicateurs, il savoit bien le moyen de se la faire faire. Sur quoi » le légat les manda pour leur dire qu'ils eussent à prescher plus mo- » destement. Dont ils firent si peu de compte qu'on ne les ouït jamais » prescher plus séditieusement. » — Au 1er septembre, p. 174 B. — Aux 9, 10, 12, 13, 19 décembre, p. 182-184. — P. Cayet, l. v, p. 532. Le *Dialogue du Manant et du Maheustre*, dans les preuves de la Satire Ménippée, t. III, p. 367-586.

seigneurs, les dispositions des peuples dans la plus grande moitié de la Ligue, toutes circonstances ruineuses de sa fortune, n'amenèrent pas Mayenne à de plus sages résolutions, ne le guérirent pas de la passion du pouvoir souverain passée chez lui à l'état de monomanie. Il se flatta de fléchir la haine de Philippe II, de l'amener à une alliance sur le pied de l'égalité et au partage de la domination avec lui, renoua toutes ses intrigues, et leur donna un nouveau degré d'activité. Dans les conférences d'Andrésy et de Milly, et pendant toute la durée de la trêve, il traita de la paix avec le roi, par l'entremise de Villeroy et de Jeannin, auxquels il cacha ses secrets desseins et ses véritables intentions. Il promit d'envoyer à Rome le cardinal de Joyeuse et le baron de Senecey, pour presser le pape d'agréer l'abjuration du roi, après quoi il mettrait fin à la guerre civile, par la reconnaissance de Henri pour son légitime souverain. Il promit encore de s'entremettre auprès de Philippe II, de ménager de tout son pouvoir un accommodement entre la France et l'Espagne, et le rétablissement de la paix dans la chrétienté entière. Sur les assurances qu'il donna par l'organe de ses négociateurs, il obtint la prolongation de la trêve pendant les mois de novembre et décembre. Voilà à quoi il s'engagea, voici maintenant ce qu'il fit. Il dépêcha au pape un certain Montorio, avec charge de joindre les plus vives instances à celles du légat et de la faction espagnole, pour empêcher le pontife de ratifier l'absolution de Henri. Il envoya à Madrid son beau-fils Montpezat et son confident Pelissier, pour regagner la confiance du roi d'Espagne et de son conseil, les amener à ses vues et à sa combinaison; obtenir qu'en élisant l'Infante reine de France, on la donnât en mariage à son fils aîné, et qu'on lui maintînt à lui-même la lieutenance-générale; si le roi d'Espagne y consentait, régler les conditions d'un traité, et

obtenir les secours nécessaires pour achever l'entreprise. Les Espagnols qu'il avait si souvent trompés, le trompèrent pour l'empêcher de traiter avec le roi. Leurré par Taxis au sujet de la royauté et du mariage, par Philippe II au sujet de la lieutenance-générale, il continua avec la plus grande activité, et à deux reprises, les négociations entamées à Madrid sur ce plan. Il espérait qu'une nouvelle prolongation de la suspension d'armes lui donnerait la facilité de terminer les pourparlers diplomatiques, et de changer en amitié et en alliance, ses désaccords précédents avec le roi d'Espagne.

Deux faits mirent en évidence pour tous sa duplicité et ses secrets desseins. Il arriva à la fin de la trêve, en usant avec le roi de tergiversations et de délais sans fin, et en évitant de conclure aucun traité. Le pape déclara qu'il ne recevrait pas le duc de Nevers comme ambassadeur du roi de France, mais seulement comme prince italien. Dans les audiences qu'il lui accorda à partir du 23 novembre, il refusa constamment de sanctionner la conversion du roi, et de l'absoudre même dans le for de la conscience, lui ôtant ainsi les moyens de désarmer, sinon la masse de la Ligue, au moins la classe de ligueurs qui prenait pour loi suprême l'autorité du Saint-Siége, et le laissant exposé aux fureurs régicides des exaltés. On découvrit que Mayenne avait fait jouer tous les ressorts pour amener le pape à cette résolution, et qu'il était de moitié avec les Espagnols et l'ambassadeur du roi catholique, lesquels, de leur côté, avaient épuisé les menaces pour empêcher le pontife de réconcilier le roi à l'Église [1]. Les sei-

[1] Pour ces deux paragraphes, Villeroy, Apol. et Disc., p. 209-222. — P. Matthieu, p. 156, 160. — Davila, l. XIV, p. 433, 448, 449. — Mézeray, Grande Histoire, p. 1057, 1063, 1064. — Thuanus, l. CVIII, § 9, t. V, p. 332. — P. Cayet, l. V, p. 513-523, — Discours de la légation de M. le duc de Nevers, dans le tome II de ses Mémoires, p. 437-489, et notamment les p. 439, 440. — Cheverny, Mém., p. 531. « Les grandes

gneurs de la Ligue française trouvant dans Mayenne cet entêtement de prétentions chimériques et coupables, cette inflexibilité d'ambition, séparèrent alors leur cause de la sienne : beaucoup de villes avaient déjà pris leur parti. Seigneurs et villes résolurent à l'envi de passer au parti du roi ; ce fut un sauve qui peut général dans la Ligue française. Le duc ne maintint plus son autorité, et avec peine, que sur la moitié de la Ligue guisarde, et sur ceux des catholiques chez lesquels il y avait conviction arrêtée, préjugé ultramontain, que le roi ne pouvait être absous que par le pape.

La suspension d'armes n'était bonne qu'à fournir à Mayenne les moyens de poursuivre ses intrigues, à Philippe II qu'à sortir de ses embarras, à l'un et à l'autre qu'à rassembler des forces et à les faire avancer en France pour recommencer la guerre avec plus d'avantage. Henri refusa donc à Mayenne une seconde prolongation de la trêve qu'il sollicitait, et à la fin du mois de décembre, on sut généralement que les hostilités allaient recommencer. Alors plusieurs hommes d'État, plusieurs gouverneurs, bon nombre de villes arrêtèrent de passer des résolutions à l'exécution, et d'embrasser le parti royal. Les uns se prononcèrent avant l'expiration de la trêve et la fin de l'année 1593, les autres au moment même où les deux partis reprenaient les armes. Le 23 décembre, Villeroy se sépara solennellement de Mayenne et se retira à Pontoise, pour disposer son fils à rentrer au service du roi et

» et artificieuses poursuites que ceux de la Ligue et les agents d'Es-
» pagne firent à Rome pour destourner le pape de la créance que
» M. de Nevers lui donnoit de la vraye conversion du roy. » — Discours de La Chastre aux principaux de la ville d'Orléans : « L'ambas-
» sadeur du roy catholique résidant à Rome près Sa Sainteté l'a bien
» osé menacer, soubs le nom de son maistre, qu'il romproit l'alliance
» et amitié, s'il consentoit à recevoir le roy à sa conversion, et de
» plus lui dit qu'il empescheroit les traites de bleds qui viennent de
» Naples et de Sicile à Rome, pour la nourriture de ce grand peuple. »

à lui remettre cette ville. Le 24 décembre, veille de Noël, Vitry déclara qu'il ne pouvait plus combattre le roi depuis qu'il était devenu catholique, et qu'il avait acquis ainsi le seul titre à l'obéissance des Français qui lui manquât encore. Les habitants de Meaux prirent le même parti que lui, et tous ensemble se soumirent à Henri. Le manifeste qu'ils répandirent, dans les premiers jours de janvier, pour expliquer leur conduite, fit sur les populations de la Ligue une impression plus forte encore que leur exemple. Le roi, de son côté, publia le 27 décembre une déclaration dans laquelle il comparait sa conduite à celle des ennemis, dénonçait leurs projets à la France, prouvait qu'on le contraignait à reprendre les armes, ouvrait enfin une nouvelle voie à la pacification, en offrant amnistie à ceux qui dans l'espace d'un mois abandonneraient le parti contraire [1]. Ces faits, qui se prêtaient un mutuel appui, ajoutèrent à l'ébranlement général de la Ligue.

Pendant la trêve, le roi s'était mis en mesure de faire tête à ses ennemis, s'ils ne se prêtaient pas à un accommodement : quand elle expira, il avait tout préparé, au dedans et au dehors du royaume, pour reprendre avec avantage la guerre contre Mayenne et contre Philippe II. Il tint sur pied les forces nationales : il ordonna une levée de 6,000 Suisses qui ne tardèrent pas à entrer dans le royaume [2] : il chercha à tirer de ses alliés tous les renforts qu'ils pouvaient lui fournir. La reine d'Angleterre l'avait vu avec chagrin et avec inquiétude abandonner la Réforme : elle lui avait écrit sur son abjuration une lettre

[1] Lettres missiv., 5 janvier 1594, t. IV, p. 84. — Villeroy, Apol. et Disc., p. 219, 220. — P. Cayet, l. V, p. 526-529. — Thuanus, l. CVIII, §§ 10, 11. — Lestoile et son suppl., p. 185, 192. — Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 14-25.

[2] Davila, l. XIV, t. III, p. 470. — Lettres missiv., au 22 janvier 1594, t. IV, p. 87.

remplie de reproches [1]. Cette altération de leurs anciens rapports, de leur précédente entente, n'avait pas duré. Le roi avait prouvé bientôt à Élisabeth qu'en se rapprochant de Philippe II par la religion, il en demeurait aussi éloigné que jamais par la politique, par ses sentiments pour les réformés, par la conduite qu'il entendait tenir à leur égard. Au mois d'août 1593, Henri et Élisabeth signèrent à Melun une convention aux termes de laquelle les deux souverains s'engageaient à ne traiter ni de paix, ni d'aucun accord avec le roi d'Espagne, sans le consentement l'un de l'autre [2]. La convention ôtait au roi la liberté qu'il avait conservée jusqu'alors de terminer ses différends avec le roi catholique, sans l'aveu de l'Angleterre, s'il y était convié par l'occasion favorable, ou contraint par la nécessité. L'engagement n'était pas conditionnel : il n'était subordonné à aucune ligue ou confédération entre les contractants : la convention ne fixait non plus aucune quantité de troupes ni d'argent à fournir par Élisabeth. Mais en enchaînant le roi aux déterminations de l'Angleterre, elle imposait en retour à la reine de graves devoirs à remplir envers son allié, et l'esprit du pacte était parfaitement défini peu après par les négociateurs français, quand ils disaient à Élisabeth :

[1] Camden, pars quarta, p. 611, édit. de 1625.

[2] Camden, p. 612, an 1593. « Interea pactio fit inter reginam et » eum Meloduni mense augusto. » — Du Vair, Advis sur le fait de la présente négociation, dans ses Œuvres, Paris, S. Cramoisy, 1641, in-folio, p. 1169. « Le roy et la reyne d'Angleterre avoient, dès l'an » 1593, *promis purement et simplement* l'un à l'autre, par lettres-pa- » tentes signées et scellées de leur seeel, de ne point faire la paix, ny » d'accord avec le roy d'Espagne, sans le consentement l'un de l'autre. » Le roi reçut la contre promesse d'Elisabeth au mois de mars 1594 (Lettres Missiv., t. IV, p. 126). Sans la connaissance de cette convention de 1593, l'on ne peut apprécier exactement les stipulations et les obligations plus ou moins étroites du traité subséquent de 1596, par lequel Henri et Elisabeth concluaient ensemble une ligue offensive et défensive.

« Nous avons promis de ne nous point accorder sans » vous avec le roy d'Espagne. Ceste obligation là de nostre » part, n'emporte-t-elle une condition de la vostre, sçavoir » est que vous nous donniez le moyen de subsister et de » soustenir la guerre [1] ? » Au lieu de petits et capricieux secours, Élisabeth était tenue désormais d'envoyer au roi des armées, de lui livrer toute la partie de la force militaire de l'Angleterre qui n'était pas nécessaire à sa défense. Le roi espérait qu'Élisabeth embrasserait la grande politique : il comptait qu'elle lui prêterait une aide sérieuse et puissante, pour abaisser leur commun ennemi, l'Espagne et Philippe II. La convention de 1593, ignorée des historiens modernes, établissait des rapports entièrement nouveaux entre la France et l'Angleterre : nous verrons comment Élisabeth remplit les obligations qu'elle lui imposait.

[1] Propositions faites à la reyne d'Angleterre par les seigneurs de Bouillon et de Sancy, dans les Œuvres de Du Vair, p. 1156, in-folio.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Le parti royal et la Ligue depuis l'expiration de la trêve jusqu'à la réduction de Paris (1er janvier-22 mars 1594).

Au moment de la reprise des hostilités entre le parti royal et la Ligue, Henri et les peuples de la Ligue française se conduisent par deux grandes et patriotiques idées. — Etat de la Provence. Aix, le Parlement d'Aix et une partie de la Provence se soumettent au roi (5 janvier 1594). Prérogatives et action politique du Parlement d'Aix : expulsion de l'archevêque d'Aix Généhrard, qui s'efforce de soutenir la Ligue. — Nouveau soulèvement de Lyon. Les habitants, vainqueurs des ligueurs, reconnaissent et proclament l'autorité du roi, malgré les efforts de d'Espinac, leur archevêque et leur nouveau gouverneur (5-8 février 1594). Désintéressement et modération des Lyonnais dans cette révolution, leur prudence après. Lettres adressées par le roi aux Lyonnais : édit donné par lui en leur faveur. — La conduite de la bourgeoisie de Lyon trouve des imitateurs dans plusieurs autres villes de France. — Mobiles divers auxquels obéissent les gouverneurs de provinces et de villes appartenant à la Ligue française, dans la détermination qu'ils prennent de se ranger au parti du roi. — Traité de Villeroy pour lui et pour son fils d'Alincourt qui commande dans Pontoise : conditions auxquelles ils mettent leur soumission (premiers jours de février). Traité de d'Etourmel pour les villes de Péronne, Roye, Montdidier. Epoque à laquelle ces deux traités doivent avoir leur exécution. — La Chastre ramène à l'obéissance du roi Orléans, Bourges, et toute la partie de l'Orléanais et du Berry qui jusque là a obéi à la Ligue et à Mayenne (17 février 1594). — Le roi aide à la défection qui s'opère dans ce parti, en employant à la fois les moyens de la force, et ceux de la conciliation et de la politique. Il flatte les préjugés et les exigences d'une partie des peuples de la Ligue en se faisant sacrer à Chartres (27 février). — Etat de Paris. La partie honnête du peuple, la bourgeoisie et le Parlement aspirent à se replacer sous l'obéissance de Henri. Energiques mesures prises par Mayenne pour entraver l'effet de ces dispositions, pour arrêter ce mouvement. Efforts simultanés de quelques seigneurs du parti du roi pour l'empêcher de se rendre maître de Paris, perpétuer l'anarchie, rétablir la puissance des grands. Conflit du Parlement et de la bourgeoisie avec Mayenne : interpellation du Parlement à Mayenne de reconnaître l'autorité du roi, et arrêt de cette Cour : députation des bourgeois et des quarteniers, et sommations faites par eux aux échevins et au prévôt des marchands : insurrection menaçante (12 janvier-21 février). Danger que court Mayenne à rester dans Paris : il en sort et va se mettre à la tête des forces ligueuses qui se rassemblent autour de Soissons (6 mars). — Circonstances diverses qui favorisent l'insurrection de Paris. La révolution de la capitale est une prise d'armes de la bourgeoisie, aidée par un corps de troupes régulières. Mesures prises par le gouverneur Brissac et les chefs du parti politique pour l'introduction des troupes royales dans Paris. Forces rassemblées et habilement dirigées par Henri. Le roi est reçu dans Paris. Occupation des trois grandes parties de la ville par

Digitized by Google

les efforts combinés de la garde bourgeoise et des troupes du roi (22 mars 1594).

Au moment où les hostilités recommencèrent entre les deux partis, Henri et les peuples de la Ligue se préoccupèrent manifestement de deux grandes idées. Le roi sentit que le moment était venu de reconstituer la France, de recomposer à la fois le territoire, et le pouvoir central nécessaire au maintien de la société, que les guerres de religion, et en dernier lieu la révolte de la Ligue, avaient tous deux mis en pièces. Les peuples de la Ligue comprirent de leur côté qu'il était temps pour eux de se délivrer de la dure servitude à laquelle l'anarchie et la puissance espagnole les avaient réduits, et proclamèrent partout leur intention de *rétablir la liberté française.* Le roi et les peuples de la Ligue résolurent de concert d'exécuter leur projet à tout prix, tandis que l'épuisement de Philippe II le contraignait à faire trêve pour le moment à son inimitié, et donnait à la France un relâche qu'elle ne devait pas retrouver plus tard. L'occasion était trouvée : ils arrêtèrent d'en user, même en se soumettant aux plus durs sacrifices, quand il le fallut, et ils montrèrent ainsi qu'ils se conduisaient par les principes de la plus généreuse et de la plus grande politique.

1594. Nul pays peut-être dans tout le royaume n'avait autant souffert de l'anarchie que la Provence. Le nombre des factions, encore accru, s'élevait à six au commencement de 1594. Le parti de la Ligue s'était scindé en quatre factions : celle de la comtesse de Sault, celle du comte de Carces et de Mayenne, celle de l'étranger dont une branche tenait pour le duc de Savoie, et l'autre inclinait vers Philippe II. Le parti du roi était divisé de son côté en deux fractions. Les chefs de la première étaient Lesdiguières depuis la mort de La Valette, et quelques mem-

Digitized by Google

bres du Parlement d'Aix réfugiés à Sisteron et constitués en Parlement royal, qui soutenaient franchement la cause de Henri. A la tête de la seconde se trouvait d'Épernon, qui, au milieu des dangers du roi, lui avait extorqué la concession ou la confirmation du titre de gouverneur de la province, et qui voulait employer l'autorité attachée à ce titre et une armée de Gascons qui ne dépendait que de lui, à subjuguer le pays et à s'y créer une principauté féodale et indépendante. Au milieu de ce chaos, chacun des six partis avait ses créatures, ses soldats, ses villes, et exerçait ses prescriptions et ses ravages sur les districts du pays qui ne le reconnaissaient pas. Comme la Provence avait fait une plus rude expérience des révolutions que toute autre province, elle se déclara aussi l'une des premières du royaume en faveur de Henri, cherchant sous son autorité et sa protection une fin à ses maux. Les partisans de la comtesse de Sault et les carcistes se réunirent aux royalistes purs pour se débarrasser à la fois du despotisme de d'Épernon et de la domination de l'étranger. A la fin de 1593, plusieurs seigneurs et plusieurs villes telles que Pertuis, Manosque, Digne, Toulon, Tarascon, se révoltèrent contre d'Épernon et se confédérèrent. Le 3 janvier 1594, les principaux seigneurs assemblés décidèrent de reconnaître Henri, de lui livrer Aix, capitale de la province, de faire désormais administrer et rendre la justice en son nom, de poursuivre la destitution de d'Épernon comme gouverneur, de continuer la guerre, pour détruire le fort qu'il avait bâti près d'Aix dans le dessein de l'asservir. Le 5 janvier cette décision fut approuvée par le conseil général du pays et par le Parlement d'Aix, qui deux jours plus tard rendit un arrêt en conséquence.

On n'aurait qu'une idée incomplète du rôle politique que jouèrent les Parlements à cette époque de notre histoire, si

l'on n'examinait d'une manière particulière ce qui concerne le Parlement d'Aix. Ce corps, qui avait été l'un des promoteurs de la révolte contre le dernier Valois, qui en 1589 avait commandé et levé des armées, puis en 1590 déféré la souveraineté du pays au duc de Savoie, décidait maintenant en dernier ressort de la soumission à Henri IV. Les déterminations de la noblesse, et des représentants ou procureurs de la province, ne prenaient force de résolution définitive qu'avec le concours et la sanction du Parlement, qui gouvernait plus encore qu'il ne rendait la justice. On doit remarquer aussi que de tous les Parlements de la Ligue, celui d'Aix passa le premier au parti royal.

En conséquence de l'arrêt de cette cour et du vœu des autres ordres, des députés furent envoyés au roi pour lui porter la soumission d'Aix : l'archevêque Génébrard, qui s'efforçait de soutenir la Ligue, fut chassé et contraint de se retirer à Marseille. Quelques mois plus tard, l'ordre public fut consolidé à Aix par la reconstitution du Parlement. Le Parlement royal établi à Sisteron, et quelques magistrats réfugiés à Marseille, rentrèrent à Aix et se réunirent au Parlement qui venait d'abandonner la Ligue ; tous ensemble ils ne formèrent plus qu'un même corps. Mais plusieurs années s'écoulèrent encore avant que la Provence pût se débarrasser de ses tyrans locaux. Le duc d'Épernon refusait d'abandonner le gouvernement, même après la révocation royale, et tenait encore plusieurs villes : le duc de Savoie occupait Berre et Grasse; Casaux et Louis d'Aix exerçaient à Marseille un odieux despotisme, et quand ils le virent échapper de leurs mains, ils essayèrent de livrer la ville à Philippe II [1].

[1] Pour ces trois paragraphes, les registres du pays cités par Bouche, Hist. de Provence, l. x, p. 784-787, 795, 796, 799, 807.—Thuanus, l. CVIII, § 15, t. v, p. 339.— La réunion du parlement royal de Sisteron au parlement d'Aix eut lieu au mois de juin 1594.

Entre la soumission d'Aix et la soumission de Lyon il y a liaison étroite, et comme défection à la Ligue, l'exemple de la première ville entraîna la seconde ainsi que s'en plaignait Mayenne[1]. Mais c'est le seul côté par lequel la révolution de Lyon se rapproche de celle d'Aix et des autres villes qui, pendant la trêve ou à son expiration, s'étaient déjà réduites au service du roi, les unes à l'instigation de leurs gouverneurs, les autres par arrêts de leurs parlements et décision des États de la province, toutes sans opposition et sans péril. Les premiers en France, les Lyonnais donnèrent l'exemple de secouer au péril de leurs têtes l'autorité des gouverneurs et magistrats de la Ligue ; de vaincre la résistance des capitaines et soldats de la garde bourgeoise servant cette faction ; de prévenir ou de rejeter l'occupation de l'étranger. Les habitants de Lyon appréhendaient que les deux frères Mayenne et Nemours ne fissent la paix à leurs dépens ; ils redoutaient les vengeances et la tyrannie de Nemours, comme les Provençaux celle de d'Epernon ; ils voyaient enfin l'invasion des Savoyards et des Espagnols menaçante. En effet ils avaient surpris depuis peu les lettres que le duc de Terra-Nova, gouverneur du Milanez, écrivait aux ligueurs de Lyon, et dans lesquelles il leur promettait de leur envoyer au premier jour des troupes, pour arrêter, disait-il, les courses du marquis de St-Sorlin, lequel ravageait les environs de Lyon afin de tirer vengeance de l'emprisonnement du duc de Nemours, son frère. Or, parmi les Lyonnais il n'était pas d'homme de quelque intelligence

[1] Thuanus, l. CVIII, § 15, t. V, p. 339. « Id gravissime inter alia tulit » Meduanius, Carsii exemplum..... veritus et ad injuriam revocans. » Eaque de re litteras ad Massilienses, expostulationis plenas nonis » Martiis scripsit, quibus et præter spem et meritum id sibi accidisse » ab homine, de quo minus suspicabatur, *eumque defectione sua Lug-* » *dunensibus* et Aurelianensibus ac Bitúrigibus ad fidem fallendam, » *signum prætulisse* querebatur. »

qui ne vît que les Espagnols, entrés à Lyon sous prétexte de secourir les ligueurs, leurs alliés et leurs amis, s'empareraient de leur ville [1]. Contre tous ces dangers ils ne trouvaient de recours et de protection que dans le parti du roi. Aussi les principaux d'entre eux résolurent de le rétablir et d'y attirer la masse de leurs concitoyens. L'entreprise présentait de graves difficultés, car leur archevêque et leur nouveau gouverneur d'Espinac était partisan zélé de Mayenne; sept de leurs onze échevins étaient dévoués les uns à Mayenne, les autres aux Espagnols; une partie du peuple restait engagée dans la Ligue. Le 5 février, à huit heures du soir, dans les assemblées de quartiers, ils résolurent de prendre les armes, d'appeler d'abord le peuple à se mettre en défense contre St-Sorlin et l'Espagnol, et de le conduire ensuite à reconnaître l'autorité de Henri. Ils s'assurèrent le concours de quatre de leurs échevins qui partageaient leurs sentiments et leurs craintes patriotiques. Ils avertirent aussi de leur résolution le colonel Ornano qui faisait la guerre pour le roi dans le voisinage, réclamant son aide, celle de ses troupes régulières et de la noblesse du voisinage, non contre l'ennemi intérieur, contre les ligueurs de Lyon, qu'ils se chargeaient de combattre et de vaincre, mais contre les bandes de soldats que d'Espinac devait selon toute apparence appeler, que les Espagnols et les Savoyards pouvaient amener du dehors.

Le lundi 7 février, à quatre heures du matin, avant la

[1] Lettre d'un bourgeois de Lyon sur la réduction de cette ville dans Lestoile p. 206. « Nous estions en terme et à la veille d'être Espagnols » et Savoyards.... Sur ces termes, quelques bons serviteurs du roi post- » posans le danger de leurs personnes *à la conservation de leur li-* » *berté*, en une si grande nécessité *et péril si évident de voir leur* » *ville tomber en la domination et tyrannie de l'estranger*, du consen- » tement de quatre eschevins, aussi serviteurs du roy, se resoleurent » de prendre les armes, pour remettre la ville en l'obéissance de Sa » Majesté. »

pointe du jour, ils commencèrent au péril de leur vie la lutte corps à corps contre les ligueurs. Jacquet, l'un des échevins, de Liergue et de Sève, deux capitaines de la garde bourgeoise, qui conduisaient l'entreprise, après avoir pris leurs dernières mesures, se mirent à la tête de bon nombre de gens armés du quartier du Plâtre, et attaquèrent le corps de garde de l'Herberie, au pied du pont de la Saône. L'échevin Thierry, passionné ligueur et homme déterminé, y commandait, et ce ne fut qu'après un combat opiniâtre que les assaillants parvinrent à s'emparer du poste. Le bruit des arquebusades donna l'alarme par toute la ville. Des barricades furent aussitôt élevées dans la plupart des quartiers, par ceux des bourgeois qui étaient avertis d'avance de l'entreprise, aux cris répétés de *Vive la liberté française: périssent la tyrannie domestique et la servitude étrangère!* Tandis que ce grand mouvement insurrectionnel avait lieu à l'intérieur, Ornano s'apprêtait à le protéger au dehors, et amenait au faubourg de la Guillotière son régiment et les forces que commandaient les gentilshommes du pays [1]. L'archevêque d'Espinac, ennemi à la fois du roi et du duc de Nemours, tenta de modérer le soulèvement, de retenir le peuple, de ménager le maintien ou le retour de l'autorité de Mayenne. Après deux heures d'efforts, il s'ouvrit un passage à travers les barricades, franchit le pont de la Saône, et accompagné de ses deux neveux, le baron de Lux et Chaseul, il se rendit à l'hôtel-de-ville. Là il essaya de persuader aux bourgeois assemblés de demeurer neutres jusqu'à ce que le duc de Nevers fût de retour en France, et que la décision du pape au sujet de l'absolution du roi fût connue. Ces ouvertures furent accueil-

[1] Les gentilshommes indiqués par les historiens du temps comme ayant accompagné Ornano, et secondé le mouvement de Lyon, sont Chenevrières, Forgeu, Bothéon, La Ligue, La Baume, Mures et autres.

lies par des murmures de mécontentement, le prélat contraint de se retirer précipitamment dans son palais, le champ libre laissé à l'insurrection, et son cours naturel à la révolution commencée. L'échevin Thierry, en s'éloignant du pont de la Saône, avait gagné l'arsenal. La plupart des ligueurs de la ville l'y avaient suivi, et ils l'avaient transformé en citadelle. Les imprimeurs, qui s'étaient armés ensemble, les y attaquèrent : quelques-uns franchirent la muraille et pénétrèrent dans l'intérieur. Un autre corps de citoyens se saisit de l'une des portes : les deux troupes, se prêtant alors un mutuel appui, désarmèrent leurs ennemis, s'emparèrent de l'arsenal, forcèrent ainsi la Ligue dans son dernier retranchement. Les insurgés, partout victorieux, se répandirent dans la ville, s'assurèrent de la personne des sept échevins factieux, arrêtèrent quelques capitaines de la garde bourgeoise et autres habitants connus par leur dévouement à la Ligue.

Ce premier jour, il n'avait été parlé que sourdement du service du roi. Mais dans la nuit du 7 au 8 février, les chefs de l'entreprise disposèrent l'esprit du peuple aux mesures qui ne laissaient rien d'indécis et d'incomplet. Le mardi 8, le matin, ils parurent avec des écharpes blanches et entraînèrent les masses qui s'associèrent à ce mouvement royaliste. A dix heures, il ne se trouvait plus de taffetas ni de crêpe blanc dans la ville, tant était grand le nombre de ceux qui avaient voulu prendre les marques du roi. Cette manifestation ne trouva nulle part d'opposition du côté des partisans des ducs de Nemours et de Mayenne, réduits à une faible minorité. A deux heures après-midi, le colonel Ornano fut reçu dans Lyon et rentra à pied, accompagné de ses officiers et des gentilshommes du pays. On prit alors les dernières mesures propres à assurer la ville et le rétablissement de

l'autorité du roi. On fit une assemblée de bourgeois : à la requête et sur l'instante demande des assistants, les sept échevins ligueurs furent destitués de leurs charges et remplacés par des citoyens sur le dévouement et la probité desquels on pouvait compter [1]. Les capitaines suspects de la garde bourgeoise furent également démis. Les bourgeois assemblés, les nouveaux échevins, les nouveaux capitaines prêtèrent avec enthousiasme serment de fidélité au roi. Les écharpes rouges, l'effigie de la Ligue sous forme de sorcière, les armes d'Espagne, de Savoie, du duc de Nemours, furent brûlées par la main du bourreau. On destitua quatre des principaux officiers de la justice, le lieutenant criminel, le lieutenant particulier, deux conseillers au présidial, ainsi que quatre officiers des finances, quatre trésoriers. On bannit pour un temps de la ville les échevins, les magistrats, les officiers des finances privés de leurs charges, un gentilhomme et quelques bourgeois. Ils étaient connus et notés les uns pour leur conduite factieuse et leur dévouement à la Ligue et à Mayenne ; les autres pour leur attachement aux Espagnols, auxquels ils avaient voulu livrer la ville ; les autres pour l'appui qu'ils avaient prêté au duc de Nemours dans sa tentative d'asservir Lyon, et pour la spoliation de leurs concitoyens, « insignes traîtres, dit l'un des bourgeois, » qui de pauvres et affamés qu'ils étoient, étoient devenus » riches par leurs praticques et voleries. » Les Lyonnais

[1] Les sept échevins démis étaient Turry, Regnard, Pousson, Bernard, Gella, Noirat de Berny, et du Rubis. Ce dernier, longtemps conseiller au siége présidial, et procureur de la Maison de Ville, avait, par ses factieux écrits et par sa conduite, contribué plus que personne à la révolte contre Henri III et Henri IV : ses compatriotes l'appelaient le flambeau, la torche incendiaire de Lyon. Quinze ans plus tard, il publia une histoire de Lyon, où il reconnut ses erreurs, le danger de ses doctrines. Les échevins élus à la place des destitués étaient de Combelande, de Montmartin, Henri, Pelletier, du Laurens, Poullalion, Mornieu.

continuèrent à garder avec soin le duc de Nemours, pour que le roi pût en ordonner dans l'intérêt de la sûreté et de la paix publique. L'archevêque d'Espinac voulait quitter leur ville : ils le retinrent jusqu'à ce que le nouvel état de choses fût bien affermi, craignant les mouvements qu'il pouvait provoquer autour de Lyon, les ennemis qu'il pouvait leur susciter. Enfin les Lyonnais, plus prudents et mieux avisés que les bourgeois d'autres grandes communes, demandèrent et obtinrent du roi qu'il leur donnât une garnison de six cents Suisses, pour les garantir contre les ennemis du dehors, quoique cela fût contraire à leurs priviléges municipaux.

Telle fut la succession des événements par suite desquels les bourgeois de la seconde ville de France rentrèrent sous l'obéissance du roi, se rattachèrent à la cause nationale et au corps de la monarchie. Toute révolution inspirée par des mobiles généreux, reste noble, pure d'excès, pour peu que les honnêtes gens se mêlent de la conduire. Dès le lendemain de celle de Lyon, l'ordre le plus parfait était rétabli dans la ville. Quoique les habitants eussent à exercer de justes vengeances et le terrible droit de la guerre de ce temps là ; quoiqu'ils tinssent à leur entière discrétion, les partisans de l'Espagne et les traîtres à la France, les ministres et les sicaires du duc de Nemours, qui avaient injustement fait exécuter par les bourreaux plusieurs gens de bien, et volé leurs dépouilles, ils n'usèrent à leur égard ni de représailles ni de ce droit rigoureux ; ils les respectèrent dans leurs personnes et dans leurs propriétés. Ils se bornèrent à les exiler dans leurs maisons des champs, et ils leur donnèrent même des sûretés pour tout le temps qu'ils y resteraient, jusqu'à ce que le pardon du roi et la consolidation de la paix publique à Lyon permissent de les rappeler et de les rétablir dans leurs foyers. Les Lyonnais se

conduisirent avec autant de désintéressement que de modération et de courage. Ni les chefs de l'entreprise ni le peuple ne stipulèrent rien avec le roi : ils s'affranchirent et se remirent sous son autorité sans condition. Il est remarquable que tandis que la réduction de tant d'autres villes de la Ligue coûta des sommes immenses au prince et au pays, celle de Lyon ne leur coûta rien, comme le prouve l'état de ces sommes subsistant aujourd'hui. Henri les félicita et les remercia d'abord par deux lettres des 20 et 22 février. Il rendit ensuite au mois de mai un édit en leur faveur, dressé conformément aux désirs exprimés par leurs députés. L'édit vantait la sincérité du zèle, la promptitude de l'affection qu'ils avaient témoignées au roi, l'exemple qu'ils avaient donné, parmi les premiers en France, de terminer la guerre civile, et de repousser la domination étrangère. L'édit portait en propres termes que « la bonne ville de Lyon s'étoit » acquis ainsi une gloire et louange qui passeroit à toute » la postérité ; qu'elle avoit en cela laissé un exemple à » toutes les autres qui recommanderoit et honoreroit à » jamais la mémoire des habitants. » Eloge qu'ils méritaient, non-seulement pour le fait en lui-même et pour ses conséquences, mais aussi pour la manière dont ils l'avaient accompli, s'étant les premiers affranchis à main armée, et s'étant soumis sans condition. L'édit, conforme en ce point à celui de 1577, leur donnait le droit de n'avoir dans leur ville et dans leurs faubourgs l'exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine. Il révoquait la confiscation des biens, offices, bénéfices, encourue par eux pendant les cinq années de leur révolte. Il leur accordait l'oubli de tout ce qui s'était passé depuis le commencement des troubles de 1589, la remise de ce qu'ils avaient pris des droits du roi durant ce temps. Il leur donnait l'assurance que le roi ne bâti-

rait jamais de citadelle en leur ville, qu'il n'en élèverait que dans leurs cœurs et bonnes volontés ; promesse qui était toute autre chose qu'une phrase, si près du temps où le duc de Nemours avait résolu la construction de deux forteresses pour les asservir. L'édit les confirmait dans leurs privilèges, franchises et libertés ; approuvait tous les actes faits, toutes les mesures prises par eux et par le colonel Ornano lors de leur insurrection ; promettait de les défendre contre tous ceux qui chercheraient à venger sur eux l'arrestation et l'emprisonnement du duc de Nemours [1].

En France tout est contagieux, tout se communique avec une rapidité électrique, dans le bien comme dans le mal. Le mouvement insurrectionnel parti de Lyon s'étendit bientôt à Paris, aux villes de la Champagne, de la Picardie, de la Bourgogne. Partout ce mouvement produisit des merveilles de courage dans la bourgeoisie, ici pour briser les fers où les retenaient les tyrans de la Ligue, là pour chasser l'Espagnol, et dans quelques cités pour se délivrer de ces deux ennemis à la fois. Si le roi et la France achetèrent cher souvent la soumission des provinces et des villes, la bourgeoisie partout resta pure de ces marchés : dans ce que demandait le changement de parti, elle ne prit pour elle que les dangers ; les faveurs du roi vinrent après, si elles purent.

[1] Pour ces quatre paragraphes, voir la lettre d'un bourgeois de Lyon, témoin et acteur dans l'insurrection de Lyon, écrite au moment de l'événement et reçue à Paris dès le 12 février, dans le Supplément de Lestoile, p. 206-208. — M. Péricaud, notes et documents tirés des pièces et des actes de la localité, pour servir à l'histoire de Lyon, p. 186-190. — P. Cayet, l. VI, p. 542, 543. — Thuanus, l. CVIII, § 14, t. V, p. 337-339. — D'Aubigné, hist. univ., t. III, l. IV, c. 2, p. 333, 334. — Lettres du roi aux Lyonnais, des 20 et 22 février 1594, dans le Recueil des lett. missiv., t. IV, p. 96-98-100. — Edit et déclaration du roi sur la réduction de la ville de Lyon, dans le Recueil des édits du roi Henri IV sur la réunion de ses sujets, in-8°, 1611, fol. 35-39.

Là où la réduction eut lieu par l'intermédiaire des anciens chefs de la Ligue, elle fut moins noble et moins généreuse. Comme il arrive toujours dans les temps de révolution, époques de tentation pour la convoitise, il y avait chez ces seigneurs beaucoup d'exigences avides, de prétentions ambitieuses, mêlées à des mobiles purs et élevés, à de patriotiques sentiments : l'intérêt privé et l'intérêt public agissaient également sur eux. Tous voulaient de l'argent : les uns prétendaient retrouver les charges et honneurs qu'ils avaient eus sous Henri III ; les autres conserver ce qu'ils avaient acquis durant la Ligue, et mettre leur fortune à l'abri des coups qui venaient de frapper Nemours. En même temps ils entendaient sauver à leurs pays le renouvellement de la guerre civile, les dangers de l'invasion, la honte de la domination étrangère. Villeroy, l'homme politique et le principal représentant des ligueurs français, qui, depuis 1589, et plus vivement que jamais durant les États de 1589, avait combattu les prétentions de Philippe II et de l'Infante à la couronne ; qui avait réservé même contre Mayenne et les autres princes lorrains le privilége de la maison de Bourbon et les droits du roi, pourvu qu'il se fît catholique, avait le 2 janvier 1594, par une lettre fameuse en ces temps, sommé Mayenne de traiter. N'ayant pu le persuader, il entra en accord avec Henri au commencement de février pour lui et pour son fils d'Alincourt. Ils convinrent de rentrer au service du roi, et de lui livrer la ville de Pontoise où commandait d'Alincourt, sous condition qu'outre une forte somme de deniers, Villeroy recevrait la charge de secrétaire d'État ou ministre, et que son fils garderait le gouvernement de Pontoise. Pontoise, avec Meaux déjà livré, resserraient prodigieusement Paris. Dans le même temps, d'Estournel, l'un des deux beaux-frères de St-Luc, traita avec le roi

pour les trois villes de Picardie, Péronne, Roye, Montdidier. Davila qualifie ces trois places de considérables et elles l'étaient à cette époque, parce qu'elles pouvaient donner facilité ou empêchement à une invasion espagnole partie des Pays-Bas. Villeroy, d'Alincourt, d'Estourmel convinrent alors de leur réduction, mais ne l'effectuèrent pas : ils entrèrent seulement pour quelques mois en trêve et en neutralité avec Henri : ils ne se déclarèrent ouvertement pour lui et ne lui livrèrent leurs villes qu'aux mois de mars et d'avril, après la réduction de Paris [1]. On le voit, ces transactions favorables aux affaires du roi et à la cause nationale, n'eurent pas lieu sans de méticuleuses précautions pour ne rien aventurer, ne rien compromettre ; sans une grande préoccupation et un grand ménagement de l'intérêt privé.

La Chastre avait vigoureusement combattu durant les États de 1593, la royauté de l'Infante, l'élection d'un roi avec les conditions frauduleuses des Espagnols. Il était passé de la Ligue guisarde dans la Ligue française, quand il avait vu le roi lever par son abjuration les scrupules et les craintes des catholiques. Il suivait la même ligne de conduite que Villeroy. En traitant avec Henri, il ne se montra ni moins préoccupé de ses intérêts, ni moins exigeant ; [2] mais il mit plus de décision dans ses démarches, se prononça plus franchement et plus promptement. Pendant cinq ans, il avait soutenu la Ligue guisarde et l'autorité de Mayenne à Orléans, ville de com-

[1] Villeroy, Apol. et disc., p. 219 B, et lettre à Mayenne, p. 254, 255. — Pour l'époque de la promesse de soumission, de la trêve et de la neutralité avec le roi de Villeroy, d'Alincourt, d'Estourmel, voir de Thou, l. CVIII, § 16, t. V, p. 339 du texte latin. — Davila, l. XIV, t. III, p. 460. — Supplément de Lestoile, p. 206 A. Pour l'époque où la promesse s'accomplit, et où les villes sont livrées, voir les Lettr. missiv. citées ci-après.

[2] On verra ci-après à la fin du chapitre IV, quelles conditions il mit à sa soumission.

mune où les habitants étaient maîtres chez eux, en tenant l'équilibre égal entre les Politiques et les Seize ou gens du Cordon. De retour à Orléans après les États de Paris, il avait fait pencher la balance du côté des Politiques en se déclarant ouvertement pour eux, en bannissant de la ville les principaux des Seize, en comprimant les autres par des batteries placées aux abords de son logis. Le jeudi 17 février, il assembla dans sa maison l'évêque d'Orléans, le maire, les échevins, les principaux habitants. Il les exhorta à traiter avec Henri par un discours où il fit valoir éloquemment la durée indéfinie et les malheurs de la guerre civile par la persistance dans la révolte ; les dangers courus par la France, chaque jour plus affaiblie, de tomber sous la tyrannique et insolente domination des Espagnols ; l'exemple donné par d'autres villes et d'autres provinces de se soumettre ; la légitimité du pouvoir et la solidité de la conversion du roi ; la contrainte imposée au pape, et le peu de compte que l'on devait faire ainsi de son refus de valider l'absolution. La Chastre ordonna ensuite de donner lecture aux assistants de l'édit favorable que leurs députés avaient obtenu de Henri pour la réduction de leur ville, édit qui fut accueilli par des témoignages unanimes de satisfaction. Le gouverneur et les habitants se déclarèrent alors d'un commun accord pour le roi, et leur résolution ramena en peu de jours sous son autorité Orléans, Bourges, et toute la partie de l'Orléanais et du Berry qui jusqu'alors avait obéi à l'Union [1].

Le roi aidait puissamment à la défection qui s'opérait dans la Ligue, en continuant à employer simultanément les moyens de la force et ceux de la conciliation. Depuis

[1] P. Cayet, l. VI, p. 543-548. — Thuanus, l. CVIII, § 17, t. V, p. 340-342 — Lettres missives de Henri IV des 20 et 28 février 1594, t. IV, p. 97-100. — Edits du roi sur la réduction de la ville d'Orléans, de la ville et généralité de Bourges en son obéissance, dans le Recueil des édits du roi Henri IV pour la réunion de ses sujets, fol. 3-15.

la rupture de la trêve, ses garnisons avaient recommencé les ravages aux environs des villes restées ligueuses et notamment de Paris : ces villes souffraient de nouveau de l'interruption de leur commerce et de la faim. D'un autre côté, il se donnait successivement toutes les fractions de légitimité que lui demandait l'opinion populaire. Auprès d'une partie des masses, encore pleines des idées du moyen-âge, et ne séparant pas le temporel du spirituel, un prince qui n'avait pas reçu la sanction de l'Église, qui n'était pas sacré, n'était pas roi. Henri se hâta de lever l'objection qu'elles faisaient à son pouvoir, de satisfaire à leur exigence. Reims étant encore au pouvoir des Ligueurs, le roi, autorisé par l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, se fit sacrer et couronner dans Chartres, par les mains de l'évêque de cette ville, avec la sainte ampoule de Saint-Martin, tirée de l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours. A cette cérémonie assistèrent trois princes du sang et trois ducs, tenant le lieu des six pairs laïques, et les évêques de Chartres, de Nantes, de Digne, de Maillezais, d'Orléans, d'Angers, représentant les pairs ecclésiastiques (27 février 1594). Le haut clergé, qui dès le principe s'était prononcé pour sa royauté, lui donnait encore la consécration, le dernier appui dont elle avait besoin [1].

Tandis que Meaux, Aix, Lyon, Orléans, Bourges opéraient leur réduction, Paris préparait la sienne. A Paris, nous l'avons vu, la grande majorité avait accueilli avec enthousiasme le retour du roi à la religion de ses pères, et depuis sa conversion le nombre de ses partisans s'y augmentait chaque jour [2]. Les événements de la guerre,

[1] Lettre missive du 28 février, t. IV, p. 100-101. « Ceste action où le » peuple constitue beaucoup d'efficace. » P. Cayet, l. VI, p. 539 A, 553-562. — Thuanus, l. CVIII, § 18, p. 342-345. — Cheverny, Mém., t. X, p. 532.

[2] P. Cayet, l. VI, p. 541 B. « Les Politiques qui multiplioient de jour

les souffrances de tous les jours décidèrent ceux qui hésitaient encore. Le 1er janvier, à la reprise des hostilités, la garnison de Saint-Denis défit les troupes ligueuses qui occupaient Charenton, et s'empara du bourg. Cette action jeta la consternation dans le cœur des Parisiens. Dreux, Meaux, et en dernier lieu Charenton, tombés depuis six mois au pouvoir du roi, enlevaient les approvisionnements de la Beauce et du cours de la Marne à la capitale, déjà privée des produits de presque toutes les autres provinces. La disette des vivres et des autres denrées se fit durement sentir à la population entière : en outre, par suite de l'interruption des communications, les commerçants perdirent tout profit et tout moyen d'existence. Dès lors le peuple de Paris, dans toutes ses classes honnêtes, n'aspira plus qu'à se replacer sous l'obéissance de Henri, et demanda la paix à grands cris. Les Politiques et les Ligueurs français dans la haute bourgeoisie et dans le Parlement partageaient ces sentiments, mais déterminés par de plus hautes considérations. Ils voulaient couper la racine de la guerre civile, et garantir leur patrie de la domination étrangère que les délibérations des États de la Ligue leur avaient montrée prochaine et menaçante : pour y parvenir, ils voulaient rendre Paris au roi, et ils y travaillaient chaque jour depuis sa conversion. Mayenne, attentif à leur dessein, avait pris d'énergiques mesures pour l'arrêter. Dès le 28 décembre 1593, il avait banni de Paris plusieurs chefs du parti politique, plusieurs bourgeois influents dans leurs quartiers, entre autres les colonels Daubray, Passard, Marchand. Le 8 janvier, il avait destitué le gouverneur Belin, qui disait hautement être français et non espagnol, qui

» en jour dans Paris, principalement encore depuis la conversion du » roy, ne laissèrent de poursuivre leur dessein pour remettre ceste » ville en l'obéissance de Sa Majesté. »

se montrait dévoué au Parlement, favorable à un traité avec Henri. D'accord avec le légat et avec Féria, il avait remplacé Belin par Cossé-Brissac, sur lequel les Espagnols faisaient grand fond à cause de la part active qu'il avait prise aux Barricades, et sur lequel Mayenne croyait, de son côté, pouvoir compter, parce qu'il lui avait en particulier engagé sa foi. Le lieutenant-général avait encore ressuscité le pouvoir des Seize, qu'il avait de nouveau donnés pour adversaires aux Politiques; armé contre la bourgeoisie la plus vile populace, les *Minotiers* au nombre de plus de quatre mille, qui dans chaque quartier, dans chaque rue étaient les terroristes de la Ligue; augmenté la garnison française, et la garnison étrangère de divers corps d'Espagnols, de Napolitains, de Wallons. Enfin trompé par les promesses des ministres espagnols, il espérait s'être réconcilié avec Philippe II, l'avoir amené à marier l'Infante à son fils, et il faisait plus étroitement que jamais cause commune avec lui [1]. Le parti des grands qui entouraient le roi travailla jusqu'au bout à l'empêcher de se rendre entièrement maître du pouvoir, et l'on surprend quelques seigneurs à la fin de cette longue lutte, honteux auxiliaires de Mayenne, aidant le chef de la Ligue à garder les derniers restes de sa puissance. François d'O, ancien gouverneur de Paris, mit tout en œuvre pour faire échouer les intelligences que Henri entretenait dans cette ville, et pour l'empêcher de s'en emparer : au gouvernement de Paris, d'O préférait une royauté faible, les vols impunis, le pouvoir désordonné qu'il trouvait dans l'anarchie [2].

[1] Thuanus, l. CVIII, §§ 12, 13, t. V, p. 336, 337. — Lestoile, p. 186, 187, 195, 196-198, 200 B, 201 A, 204, 211 A, 224. Les minotiers recevaient chaque semaine des agents espagnols un minot de blé et une dalle de quarante-cinq sous. — Cheverny, Mém., p. 530. — P. Cayet, l. V, p. 531, 532; l. VI, p. 540, 541, 563.

[2] Sully, Œcon. roy., c. 48, p. 140, et c. 148, p. 637 B.

Entre les trahisons des prétendus serviteurs du roi, et les fureurs des ligueurs lorrains et espagnols, le parti politique marcha droit à son but. Le Parlement essaya d'abord des moyens ouverts et de la franchise. C'était lui qui, au commencement de 1589, avait conféré pour moitié le pouvoir de lieutenant-général à Mayenne : en 1594, il tenta de le lui retirer par les moyens légaux et en vertu de ses propres attributs politiques, affermis et accrus chaque jour par les circonstances des quatre dernières années.

Le 12 janvier, le procureur-général Molé, dans une remontrance et harangue publique en pleine audience, réclama pour Henri l'obéissance qu'on ne pouvait plus lui refuser depuis qu'il s'était fait catholique, et le Parlement interpella le duc de Mayenne de reconnaître le roi que Dieu et les lois avaient donné au royaume [1]. Le 14, il rendit un arrêt, et dressa par écrit des remontrances portant : « La Cour ayant vu le mépris que le duc de Mayenne a fait d'elle sur les remontrances qu'elle lui a faites, a ordonné mettre par écrit autres remontrances qui lui seraient envoyées par le procureur-général du roi pour y faire réponse, laquelle sera insérée aux registres de la Cour. Ladite cour, d'un commun accord, a protesté de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol, et de

[1] Cheverny, Mémoires, p. 530 A, B. « Les corps, communautez et » premières compagnies de la dicte ville... ne feignirent plus à se dé- » clarer et manifester davantage. Entre autres Messieurs du parlement » demeurez à Paris, où le procureur général en iceluy fit une remon- » trance et harangue publique en pleine audience pour monstrer » qu'il ne falloit plus tarder à recognoistre le roy, et à se jetter entre » ses bras puisqu'il estoit catholique. » — Arrest de la cour de parlement de Paris du trentième jour de mars, extraict des registres du parlement, Angers, Antoine Hernault, 1594, in-12, pièce du temps, et Lestoile, p. 227 B. Dans son arrêt postérieur du 30 mars 1594, le parlement dit : « *La Cour, ayant dès le douzième du mois de janvier* » *dernier, interpellé le duc de Mayenne de reconnoistre le roy que* » *Dieu et les lois ont donné au royaume.* »

tous ceux qui le voudroient introduire en France. *Ordonne que les garnisons étrangères sortiront de la ville de Paris. Déclare son intention être de s'opposer de tout son pouvoir que le sieur de Belin abandonne la dite ville, ni aucuns bourgeois d'icelle. A enjoint au prévôt des marchands de faire assemblée de Ville pour aviser à ce qui est nécessaire, et se joindre à la Cour, pour l'exécution dudit arrêt. Cessera la Cour toutes autres affaires jusqu'à ce que ledit arrêt soit entretenu et exécuté*[1]. »

Par cette interpellation et cet arrêt, le Parlement mettait Mayenne en demeure de déposer la lieutenance-générale et de se ranger à son devoir de sujet. Mais le Parlement l'en pressait, quand maître encore de Paris et de la plus grande partie de la Ligue, il pouvait conclure la paix aux conditions les plus honorables et les plus avantageuses pour lui.

L'arrêt avait été rendu à une heure après midi. A cinq heures du soir, les bourgeois réunis en grand nombre se rendirent au logis de l'échevin Langlois[2]. Le Vayer, référendaire en la chancellerie, porta la parole. Il remontra à Langlois la misère et les souffrances des habitants. Il lui dit qu'ils avaient présenté au Parlement une requête pour avoir une permission de s'assembler à la salle Saint-Louis ou à l'Hôtel-de-Ville, ou en tel lieu que l'on trouverait bon, afin de pourvoir à la nécessité du peuple qui n'en pouvait plus. Il ajouta qu'ils lui avaient déjà parlé de cette requête ; qu'il les avait toujours éconduits en leur disant qu'il ne fallait pas tant précipiter les

[1] Extrait des registres du parlement aux dates des 12 et 14 janvier 1594. — Lestoile et son Supplément, p. 195 A, B, 201, 202. — Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 52.

[2] Langlois n'était alors qu'échevin : il était désigné pour devenir prévôt des marchands, et il le devint le 16 août suivant. C'est par anticipation que quelques historiens contemporains l'appellent prévôt des marchands.

choses ; mais qu'ils enduraient depuis six ans, et qu'à se plaindre au bout de six ans, il n'y avait pas de précipitation. Il supplia Langlois de leur prêter la main et de les assister en leur nécessité. L'un des bourgeois présents s'écria que le peuple souffrait beaucoup et trop ; mais qu'on se moquait de lui. Qu'en conséquence ils étaient résolus de s'unir et de s'assembler pour signer de leur sang la requête qu'ils avaient signée de leurs seings. Langlois alla trouver le duc de Mayenne à sept heures du soir. Il lui raconta ce qui venait de se passer, le pria d'y donner ordre et d'y pourvoir plus tôt que plus tard, parce que le peuple remuait fort et qu'il y avait danger d'une sédition et d'un redoutable soulèvement. Il ne tira du duc que de vaines protestations, et l'avis avec menace qu'ils se gardassent bien d'attenter à son autorité, car il la défendrait toujours, tant qu'il aurait une épée au côté.

Le lendemain 15, les quarteniers ou officiers de la garde bourgeoise se présentèrent de grand matin chez le prévôt des marchands Lhuillier. « Ils lui exposèrent avec force la misère du peuple, et le besoin qu'on avait d'y pourvoir. Ils se plaignirent que depuis qu'il était prévôt des marchands, on n'avait vu que daces et impôts ; qu'il n'avait jamais rien fait pour le soulagement du peuple, et qu'il n'avait été possible de le faire condescendre à une seule assemblée pour y pourvoir, quoique cela fût proprement de sa charge et de son office. Ils conclurent en disant : Qu'aujourd'hui *que la nécessité pressait tellement qu'ils étaient menacés par le peuple et qu'ils n'étaient en sûreté dans leurs maisons*, ils revenaient de rechef vers lui, pour leur assigner jour et lieu où ils se pussent assembler. Qu'ils s'adressaient à lui, qui était prévôt des marchands, *auquel comme père et protecteur du peuple, ils demandaient justice contre tous ceux qui le voudraient opprimer, et que c'était proprement sa charge que celle-*

là. Qu'en outre, il eût à leur déclarer s'il était Français ou Espagnol. » Sous forme de reproche à Lhuillier, chaque parole était une accusation indirecte contre Mayenne ; une provocation au prévôt des marchands de tout oser et de tout entreprendre contre lui, avec l'assurance qu'il les trouverait en masse pour complices, pour auxiliaires, et pour défenseurs au besoin. La loyauté demandait que l'on s'efforçât de persuader à Mayenne de traiter avec le roi ; la bonne politique que l'on évitât un éclat, avant que tout fût mûr et entièrement préparé pour se débarrasser de lui, s'il se refusait à la paix. Lhuillier le sentit, et sa réponse aux quarteniers fut dictée par une remarquable prudence. Pour écarter les soupçons du duc, il leur dit qu'on devait à la qualité et à la charge de M. de Mayenne de lui exposer la nécessité qu'il y avait de faire une assemblée, et de lui demander l'autorisation de la convoquer. Pour témoigner aux bourgeois qu'au fond leurs sentiments étaient les siens, il ajouta qu'il s'était acquitté de sa prévôté, sinon comme il l'eût voulu, au moins comme la nécessité le lui avait pu permettre ; qu'il remplirait le devoir de sa charge en s'employant activement auprès du duc de Mayenne pour obtenir la permission de faire une assemblée. Il termina en protestant bien haut qu'il n'était pas espagnol, qu'il ne le serait jamais, et que pour conserver la liberté du Français il y laisserait les biens et la vie. En les quittant, il se rendit auprès du duc, le pria, le pressa de céder à leur vœu [1].

Aux interpellations et à l'arrêt du Parlement, aux demandes du peuple, représenté par la députation des bourgeois et par le corps des officiers, aux loyales et pressantes sollicitations de Langlois et de Lhuillier, Mayenne ne répondit que par une fin de non-recevoir absolue et

[1] Pour ces deux paragraphes, Lestoile, aux 14 et 15 janvier 1594, p. 197, 198.

par des mesures de violente répression. Il maintint la destitution de Belin, et lui enjoignit de sortir de Paris. Le 15 janvier, il défendit au Parlement de s'assembler et de délibérer sur les affaires publiques [1]. Il fit afficher dans la ville la défense sous peine de la vie de tenir aucune assemblée générale, soit au Palais, soit à l'Hôtel-de-Ville, et interdit aux habitants de s'assembler en aucun lieu public au nombre de plus de six.

Peu après, il recourut de nouveau contre les bourgeois qui lui étaient opposés à l'épuration, à la proscription. Le 21 février, il bannit, sans jugement, de sa seule autorité, six des principaux d'entre eux dont deux commissaires. Personne dès lors ne put plus s'assurer de ne pas perdre au premier jour et par le seul caprice du pouvoir, sa maison, sa famille, son industrie, le peu de moyens d'existence que l'on avait conservés jusqu'alors. Le Parlement rendit un arrêt ordonnant aux six bourgeois de résister à l'injonction de Mayenne, de rester dans la ville : la Cour prévoyant que Mayenne recourrait contre les proscrits à la prison, s'ils n'obéissaient pas à la sentence de bannissement, défendit en outre par son arrêt aux geôliers des prisons de recevoir aucun prisonnier sans une expresse ordonnance du Parlement. Mayenne mit l'arrêt sous ses pieds, fit saisir et emprisonner quelque temps, puis chassa de Paris les six bourgeois [2].

[1] Thuanus, l. CVIII, § 12, t. v, p. 336, 337. « Subinde monito senatu, » qui juxta senatus consultum in œdibus Joannis Magistri (Lemaistre) » præsidis conveniebat, ut ab omni conventu abstineret, neque plebi » per illas coitiones tumultuandi... occasionem daret. » Ce fait parfaitement exact, suivit de plus de quinze jours, et ne précéda pas l'exil de Daubray, Passart, Marchand, et quelques autres faits pareils, comme on pourrait l'induire de l'exposé mal étudié de de Thou.

[2] Thuanus, l. CVIII, § 12, t. v, p. 337. Il indique bien l'effet produit dans Paris par les bannissements successifs des principaux bourgeois quand il dit : « Omnibus bonis ex ea occasione *justa indignatio subiit,* » *libertatem sensim infrigi,* et per illorum relegationem, *ad majora*

Le lieutenant-général et le Parlement en étaient déjà à l'un de ces conflits entre les pouvoirs publics, qui en tout temps ont annoncé la chute prochaine d'un gouvernement. Les événements qui devaient la décider et l'amener se pressèrent, se précipitèrent entre le 21 février et le 22 mars.

La reprise des hostilités avait rempli le peuple d'indignation et de désespoir. Les deux bannissements des principaux bourgeois, la violation par le pouvoir exécutif des décisions du pouvoir judiciaire portèrent l'exaspération au comble dans la bourgeoisie et la magistrature : toutes les classes de citoyens se trouvèrent alors d'accord pour le renversement de Mayenne, et les entraînements de l'exemple, les espérances secondèrent encore contre lui les haines ; car le succès des soulèvements de Meaux, d'Aix, de Lyon, d'Orléans, de Bourges, piquait les Parisiens d'émulation, et leur donnait l'espoir d'une semblable réussite. Les chefs de l'entreprise firent des conditions avec Henri pour le peuple de Paris, mais ils ne stipulèrent rien pour eux-mêmes, jouant leur vie, et s'exposant au supplice de Brisson, si le complot était découvert par les Seize et par les Espagnols. Dans la haute bourgeoisie, l'échevin Langlois et le prévôt des marchands Lhuillier, se signalèrent entre tous par l'activité et l'intelligence de leurs démarches, et surent associer l'échevin Neret à leurs projets et à leurs efforts. Ils trouvèrent aussi dans le Parlement et la Cour des comptes l'énergique concours de Lemaistre, Molé, Du Vair, Damours, Marillac, Boucher d'Orçay, entre une foule d'au-

» *audenda* ab exteris viam sterni quiritantibus. » — Pour l'ensemble des faits contenus dans ce paragraphe et pour leur véritable succession, voir l'exposé de Lestoile où les dates jour par jour sont ajoutées aux faits, p. 198 B, 199, 204, 205. Les rapports intimes et journaliers de Lestoile avec Molé son parent, ainsi qu'avec plusieurs autres membres du Parlement et avec la principale bourgeoisie du temps, rendent son témoignage irrécusable.

Digitized by Google

tres bons citoyens. Tous ensemble, mais Langlois plus que personne, recrutèrent au roi, dans la garde bourgeoise, une armée entière prête à se joindre à ses troupes et à les aider dès qu'elles se montreraient [1].

Diverses circonstances favorisèrent l'exécution de l'entreprise. Mayenne se voyait exposé à la haine et à l'insurrection menaçante des Parisiens. Il était placé et pressé d'une part entre Meaux déjà rendu, et Pontoise qui traitait avec le roi, et d'une autre entre Orléans et Bourges déclarés contre lui. La place n'était plus tenable. Il la quitta, sortit de Paris le 6 mars 1594, bien plus pour se soustraire à ces dangers, que pour s'aller mettre à la tête des forces ligueuses qui se rassemblaient autour de Soissons. Son départ laissa le champ libre à ses ennemis. Le roi, qui de Chartres était venu à Saint-Denis, s'en éloigna le 17, conduisit son Conseil à Senlis, et par cette installation détourna les soupçons des ligueurs parisiens et des Espagnols, les jeta dans une sécurité qui leur devint fatale. Enfin, et rien ne servit plus le succès du parti royal, l'habile négociateur Saint-Luc gagna à force de concessions le nouveau gouverneur de Paris, l'infidèle et avide Cossé-Brissac. Les Espagnols regardaient Brissac comme un esprit borné, l'appelaient un bon homme. « Pour vous montrer, disait le duc de Féria, quel grand homme d'affaires c'est, un jour que nous tenions conseil, au lieu de songer à ce qu'on disait, il s'amusait à prendre

[1] P. Cayet, l. VI, p. 564 A. « Il fut cognu lors que bien que le sieur » Langlois en ses déportements, n'eust faict aucun semblant de se » mesler d'affaires, allant tous les jours exercer sa charge au palais, » qu'il avoit d'un long temps et dextrement *praticqué en tous les* » *quartiers de Paris nombre de personnes de toutes qualités*, et que » cette entreprise réussiroit à bonne fin. — Ils advertirent le roy que » la nuict de l'exécution, le sieur comte de Brissac et *les eschevins* » *Langlois et Neret* se saisiroient avec leurs amis de la porte Neufve, » et de celles de Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin. » — Lestoile et son Supplément, p. 222 B, 223, 224 A, 229 B.

des mouches sur la muraille. » Sous cet extérieur calculé, Brissac était le plus fin, le plus adroit des ligueurs, et il le montra. Il soutenait contre son beau-frère Saint-Luc, un procès où il allait de toute sa fortune. Il couvrit de ce prétexte l'entrevue de quatre heures qu'il eut avec Saint-Luc le 14 mars : là ses avocats soutinrent en public ses droits; en secret, il convint du prix de ses services, beaucoup d'argent et la charge de maréchal, et il arrêta les conditions et les moyens de la reddition de Paris. Au sortir de cette conférence, dont la longueur avait inquiété les Seize et les Espagnols, il leur donna complétement le change en allant trouver le légat : il se prosterna à ses pieds, lui demanda humblement l'absolution de la faute qu'il avait commise en communiquant avec un hérétique, s'excusant sur la nécessité, sur l'immense intérêt qu'il y avait pour lui à accommoder ses différends avec Saint-Luc [1].

Le gouverneur et les chefs de la Ligue française stipulèrent que le roi accorderait aux Parisiens un pardon général, sa protection et sa sauvegarde, d'amples garanties pour leur religion. Ces conditions ayant été consenties le 18, signées deux jours plus tard, on travailla à introduire Henri dans Paris. Il ne pouvait réunir et faire agir de grands corps de troupes; une concentration de forces aurait averti l'ennemi : tout ce qu'il pouvait faire, c'était de précipiter subitement sur la capitale des détachements des garnisons voisines. Ces détachements ne montaient pas à plus de 4,000 hommes. Ils étaient hors d'état de prendre et de garder un seul quartier de la ville : ils étaient moindres en nombre que la seule garnison espagnole; et cette garnison, jointe aux Minotiers et aux Seize, ne formait pas moins de 15,000 combattants. L'entreprise ne pouvait réussir que si les troupes royales

[1] Lestoile, p. 209, 211, 212. — P. Cayet, l. VI, p. 562, 563.

étaient partout aidées, partout grossies sur leur passage par la garde bourgeoise. La révolution de Paris, fut donc un soulèvement de la bourgeoisie, secondé seulement par un corps de troupes régulières [1]. Le 19 mars, dans une réunion secrète qui eut lieu à l'Arsenal, Brissac, le prévôt des marchands, les colonels et capitaines sur la foi desquels on pouvait compter, les membres du Parlement Lemaistre, Molé, Damours, Du Vair arrêtèrent d'une manière précise le plan et l'ordre que l'on suivrait pour l'occupation de Paris. Peu de jours auparavant, à l'instance des Seize, toutes les portes de Paris, hormis celles de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, avaient été terrassées, gabionnées et fermées. On convint que la veille de l'exécution, Brissac et Lhuillier, sous prétexte de la faire murer, et de n'avoir plus de surprise à craindre de ce côté, débarrasseraient la Porte-Neuve; qu'au commencement de la nuit, ils dégageraient la porte Saint-Denis. On arrêta que la nuit de l'exécution, Brissac et Lhuillier se saisiraient, avec des gens armés de la Porte-Neuve, Langlois de la porte Saint-Denis; qu'ils y mettraient des corps de garde à leur discrétion, et introduiraient les royaux dans la ville par ces deux endroits. Qu'en même temps, le capitaine Grossier, avec des bourgeois et les bateliers de la Seine, dont il disposait, ferait entrer du côté de l'Arsenal les garnisons de Corbeil et de Melun descendues par le cours de la rivière. Que les détachements royaux, aussitôt introduits par la Porte-Neuve et la porte Saint-Denis, se joindraient à la garde bourgeoise et occuperaient les deux côtés des remparts; que de la Porte-Neuve, on marcherait en toute hâte sur la porte Saint-Honoré, occupée par Néret, et qu'on la déboucherait. Que les bandes unies des royaux et des

[1] P. Cayet, d'après le récit contemporain, l. VI, p. 564 B. — Davila, l. XI, p. 471, 472. — Mezeray, p. 1075. — Lestoile, p. 218 A.

bourgeois partiraient ensuite de la Porte-Neuve, de la porte Saint-Honoré, de la porte Saint-Denis, pour se porter dans l'intérieur de la ville. Que simultanément d'autres corps de bourgeois, dans les divers quartiers, attaqueraient les lieux fortifiés, et en occuperaient le plus qu'ils pourraient. Le roi, instruit de ce dessein, arrêta que l'exécution aurait lieu le mardi 22 mars, à la pointe du jour [1].

Le succès de cette grande entreprise fut assuré par un ensemble remarquable de mesures et de précautions, prises au dehors comme au-dedans de Paris : chaque chef y apporta sa part, et une part utile. Le roi partit de Senlis le soir du 21 mars, avec un corps de cavalerie, faisant courir le bruit que c'était pour aller surprendre les Espagnols sortis de leur cantonnement de Beauvais. Il arriva à minuit à Saint-Denis, où il trouva rassemblés les divers corps tirés des garnisons des places voisines, et destinés à seconder le mouvement qui se préparait dans la capitale. Il donna aux chefs ses instructions et ses ordres, leur recommandant par-dessus tout de veiller à ce que les habitants ne souffrissent aucun dommage, aucune violence. Tandis que ces soins l'occupaient dans

[1] Dans l'occupation et la réduction de Paris, le concours de la garde bourgeoise et du peuple fit, pour plus de moitié, le succès de l'entreprise. Cette circonstance si importante est attestée par le roi et par le chancelier de Cheverny. Dans sa lettre missive du 22 mars, t. IV, p. 122, le roi dit : « Je suis entré dans ceste ville par la porte » Neufve, qui m'a esté livrée sans effusion de sang, sinon de quelques » lansquenetz, qui estoient dans un corps de garde près de ladicte » porte Neufve, *qui voulurent empescher ceux qui favorisoient l'entrée » des miens ; car pour le reste de la Ville, la plus part des habitans » prinrent les armes pour moy.* » Cheverny, t. X, p. 535, ajoute : « Toute l'infanterie du roy et partie de la cavalerie estoient jà entrez » et posez aux principaux endroits de la ville, et avoient l'affection » et l'inclination du peuple favorable, *et ainsi ce fut aux lansquenets » et Napolitains à se taire et à attendre l'issue de tout.* » Voir en outre P. Cayet, l. VI, p. 554. — Lestoile et son suppl., p. 210 A, 215 B.

Saint-Denis, ses serviteurs à Paris, ne travaillaient pas avec une moindre ardeur à faciliter son entrée. Les colonels et les capitaines de quartier passèrent la nuit du 21 au 22 mars sous les armes, et les firent prendre à tous les bourgeois Politiques, sans les mettre dans le secret de l'entreprise. Sur des billets signés de Lhuillier et de Langlois, ils répandirent le bruit que la paix était accordée entre le roi et Mayenne, et ils invitèrent tous les bons citoyens à s'armer eux et leurs amis, pour favoriser le lendemain l'entrée dans Paris des députés des deux partis qui viendraient proclamer la paix, objet de tous les vœux : les Espagnols et les Seize tenteraient nécessairement de s'y opposer; il s'agissait de les contenir, et les bourgeois étaient invités à s'y employer avec vigueur. Entre les capitaines espagnols, le plus vigilant et le plus déterminé était Jacques Ferrarois : dans le combat entre les deux partis, on avait à redouter de sa part une énergique résistance. Brissac s'en débarrassa avec habileté. Il lui dit que le roi dirigeait un convoi considérable d'argent de Palaiseau sur Saint-Denis, et lui proposa de s'en saisir. Le capitaine partit aussitôt, avec les compagnies qu'il commandait, à la poursuite de cette capture imaginaire. Brissac détourna avec une égale adresse le danger qui menaça un moment le dessein arrêté. Le soir du 21, Féria et d'Ibarra reçurent avis que les royaux attaqueraient la ville, avec la fausse indication que la tentative aurait lieu à minuit, et avec l'énoncé sous forme de doute, que Brissac la seconderait. Féria invita le gouverneur à veiller et à faire la ronde le long des murailles, lui donnant pour escorte des capitaines espagnols, qui avaient ordre de le tuer s'ils entendaient le moindre bruit au dehors. Brissac les promena dans tout Paris de minuit à deux heures, et les ramena harassés au logis de Féria. A deux heures, les Seize, qui jusque-là avaient veillé

dans divers corps de garde, ne voyant paraître aucun ennemi, et convaincus qu'on leur avait donné une fausse alarme, regagnèrent leurs maisons. A trois heures, dans les divers quartiers, les Politiques prirent les armes, et commencèrent chacun à se rendre sans bruit aux postes qui leur avaient été assignés. Brissac commanda à un corps de garde établi près du logis du duc de Féria, de faire feu sur ceux qu'il y avait reconduits, s'ils essayaient d'en sortir. De là le gouverneur et Lhuillier, suivis d'une forte troupe de bourgeois, marchèrent à la Porte-Neuve et s'en emparèrent : Langlois se saisit en même temps de la porte Saint-Denis. Un peu au-delà de quatre heures du matin, Langlois fit abaisser la bascule, alla reconnaître Vitry qui se présentait à la tête d'un détachement royal, lui livra la porte Saint-Denis, et selon l'ordre arrêté, occupa aussitôt avec lui les remparts. De leur côté, Brissac et Lhuillier ouvrirent la Porte-Neuve à Saint-Luc et aux soldats qu'il commandait, à de Vic et à 400 hommes de la garnison de Saint-Denis, suivis bientôt de d'Humières, de Belin, du capitaine Durolet et de leurs corps de troupes. A l'autre extrémité de la ville, dans le quartier Saint-Paul, le capitaine Grossier fit abaisser la chaîne qui traversait la rivière de l'Arsenal au quartier de la Tournelle : d'accord avec le sieur de la Chevallerie, lieutenant de l'artillerie, qui était maître à l'arsenal, il introduisit les garnisons de Corbeil et de Melun [1]. La première partie du plan arrêté se trouvait ainsi accomplie : les troupes du roi étaient dans Paris.

L'invasion fut conduite d'après un plan savant de stratégie, et d'après les dispositions connues d'avance des chefs de quartier. Paris conservait encore alors ses trois

[1] Mezeray, Grande histoire, p. 1076. — P. Cayet, l. VI, p. 564, 565. — Lestoile et son Supplément, p. 214, 215 B, 222 B. — Davila, l. XIV, p. 478.

grandes divisions, de la Ville au nord, de la Cité au centre, de l'Université au midi, le tout subdivisé en seize quartiers. L'occupation eut lieu sur trois points de la Ville, au nord, à l'orient, à l'occident, les troupes envahissantes se dirigeant vers un centre commun pour se réunir, et pour marcher ensuite sur la Cité et sur l'Université. Un détachement de troupes royales, commandé par Vitry, partit du nord et de la porte Saint-Denis, se recruta de bourgeois armés, et forma bientôt un corps considérable. Vitry et ses gens occupèrent la rue Saint-Denis dans toute sa longueur, et les lieux environnants, après avoir mis en fuite une cinquantaine de factieux qui leur disputaient le passage. Ils se placèrent résolument, ils s'établirent comme barrière entre les deux parties de la garnison étrangère, les Espagnols postés près de la porte Saint-Denis et à la pointe Saint-Eustache, et les Wallons établis au Temple : ils les coupèrent, les empêchèrent de se réunir, de se concerter, de s'entr'aider. Placés dans cette situation, et craignant d'affronter tout un peuple insurgé, les étrangers se tinrent renfermés dans leurs corps de garde, et restèrent immobiles spectateurs des événements. Dans leur marche, les troupes de Vitry, soldats et bourgeois, avaient parcouru et occupé toute la rue St-Denis jusqu'au grand Châtelet. Quand ils y arrivèrent, ils se rencontrèrent avec les garnisons de Corbeil et de Melun, parties du quartier Saint-Paul : la population s'était jointe à elles, et d'un commun effort, elles s'étaient rendues maîtresses de la partie de la ville située le long de la rivière, depuis l'Arsenal jusqu'au Châtelet. Les deux troupes trouvèrent cette forteresse déjà occupée par une autre division de royaux. Des détachements des trois corps se réunirent et envahirent aussitôt la Cité, favorisés dans leur entreprise par le capitaine Chuby et un corps de bourgeois, qui étaient descendus de l'Uni-

Digitized by Google

versité pour se saisir du petit Châtelet, et qui gardaient ce passage. Les royaux ne trouvèrent dans la Cité que deux hommes sortis en armes pour les combattre : ils la réduisirent tout entière, et s'emparèrent du Palais. Ainsi l'occupation avait eu lieu au nord et à l'orient de Paris, sur deux grandes lignes formant angle droit, qui venaient se réunir au Châtelet et par continuation à la Cité.

Dans le même temps, l'occupation s'effectuait de la manière suivante à l'occident de la ville. Brissac et Lhuillier introduisirent les troupes royales à la Porte-Neuve, près des Tuileries [1]. Le premier corps, commandé par Saint-Luc, après s'être assuré de cette porte, pénétra en éclaireur dans la ville, d'abord jusqu'à Saint-Thomas du Louvre, ensuite jusqu'au carrefour de la Croix du Trahoir, vers le milieu de la rue Saint-Honoré : c'était un commencement d'occupation, que le corps conduit par le roi devait bientôt achever. La seconde division, commandée par d'Humières, par Durolet, par Belin, récemment passé dans le parti royal, eut ordre de marcher vers le pont Saint-Michel et de l'occuper, pour couper toute communication entre les Napolitains qui étaient établis au faubourg Saint-Germain et les Espagnols et Wallons qui avaient leurs quartiers au-delà de la Seine ; pour séparer l'Université de la Ville et faciliter l'invasion de la dernière. Comme cette seconde division s'avançait extrêmement dans la ville, d'Humières recommanda à Saint-Luc de veiller, et de ne pas manquer de

[1] Dans les historiens du temps, il y a quelques contradictions sur les opérations de ces divers corps : citons pour exemple celles des corps commandés par Matignon et par d'O. Nous avons revu et comparé avec soin les assertions de ces auteurs. Les témoignages les plus graves sont la relation composée aussitôt après l'événement, que reproduit P. Cayet, et la narration de de Thou. En les prenant pour guides, et en les complétant sur deux points par les énoncés de d'Aubigné et de Davila, nous avons été amené à modifier dans quelques détails notre exposé de la première édition.

les secourir si on les attaquait. Mais d'Humières ne trouva aucune résistance sérieuse : quarante ligueurs sortis de la rue de la Huchette, après avoir fait feu se sauvèrent, et les royaux s'emparèrent du pont Saint-Michel. Le troisième corps ayant pour chefs le maréchal de Matignon et Bellegarde, dut occuper les bords de la Seine depuis les Tuileries jusqu'au pont au Change, en face du pont Saint-Michel. Dans sa route, elle rencontra sur le quai de l'Ecole un poste de cinquante lansquenets qui tenta de résister, et qu'elle tailla en pièces : vingt-cinq ou trente étrangers furent tués et autant jetés dans la rivière. Matignon envoya sous la conduite de Bellegarde un détachement qui s'empara du Louvre, occupa la place Saint-Germain-l'Auxerrois, et se relia ainsi à la division de Saint-Luc. Le gros du corps de Matignon, continuant sa route, se porta sur le pont au Change et sur le grand Châtelet dont il se saisit. Il opéra en outre sa jonction avec la troupe de Vitry et avec celle partie de l'Arsenal, et leur fournit son contingent pour l'occupation de la Cité et du Palais. La quatrième division était conduite par le duc de Retz : elle avait pour instruction d'affermir la prise de possession depuis la Porte-Neuve jusqu'au grand Châtelet, et d'envahir toute la rue Saint-Martin. Deux corps de troupes, l'un commandé par d'O, l'autre conduit par le roi, furent destinés à étendre l'occupation dans la ligne que Saint-Luc avait suivie : Henri marchait après d'O, et surveillait ses démarches. Les troupes de d'O en partant de la Porte-Neuve prirent à gauche, se saisirent du rempart sur leur route, et marchèrent vers la porte Saint-Honoré où l'échevin Neret les attendait avec sa famille et nombre de citoyens dévoués, ses amis. Ces troupes débouchèrent la porte, s'y fortifièrent, puis tournèrent les canons placés sur les remparts du côté de la ville, et en face des grandes rues, de manière à foudroyer

ceux qui tenteraient d'opposer résistance. Henri, à la tête du dernier corps, traversa le pont-levis de la Porte-Neuve, entre cinq et six heures du matin [1]. Brissac, le prévôt Lhuillier, les échevins, plusieurs compagnies bourgeoises s'avancèrent au-devant de lui pour le saluer, et lui faire leurs soumissions. Le roi détacha son écharpe blanche, et la passa au col de Brissac en lui donnant le nom et le titre de maréchal de France. Le prévôt des marchands présenta les clefs de la ville. Brissac, disant à Lhuillier : « Il faut rendre à César ce qui est à César, » Lhuillier lui répartit fièrement : « Il faut le lui rendre et non pas le lui vendre. » Le roi rentrait dans Paris par la même porte que Henri III en était sorti. C'était une revanche des Barricades prise par le pouvoir protecteur de l'ordre public, un contraste éclatant propre à frapper l'esprit de la multitude d'une manière salutaire. Henri et sa troupe remontèrent de la Porte-Neuve à la porte Saint-Honoré, parcoururent la rue Saint-Honoré et les rues qui en forment la continuation, jusqu'aux Innocents et au pont Notre-Dame. On doit remarquer que la troisième division et la troupe du roi avaient suivi parallèlement la même direction, mais en mettant entre elles la distance qui sépare les bords de la Seine de la rue Saint-Honoré, et en s'assurant de ce vaste carré; qu'elles avaient convergé toutes deux vers le point où elles devaient rencontrer le corps de Vitry et le corps parti de l'Arsenal. L'invasion avait donc été faite en conformité d'un plan savamment combiné, d'après lequel les parties occupées de la ville formaient deux angles adjacents; d'après lequel encore les divers corps des troupes royales, partis de points opposés, devaient se rejoindre et s'unir,

[1] Il y a dans les Mémoires de Cheverny, p. 535, A, une faute grave d'impression. « Le Roy y entra par la porte Neufve à *dix* heures du » matin. » Il faut lire : *six* heures.

après avoir surmonté sur leur route toutes les résistances qui pouvaient se présenter. Comme elles s'étaient recrutées à chaque pas de capitaines de quartier et de troupes de bourgeois armés, elles avaient, avec leur concours, pris les artères de Paris, les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin et les quais; occupé les principales places, les carrefours, les avenues des ponts, toutes les positions fortes, tous les points stratégiques.

Les choses étant en cet état, le roi et les Politiques n'employèrent plus que la clémence et la persuasion, pour prévenir ou désarmer la résistance partout ailleurs, et pour entraîner la masse de la population. Henri, en se rendant à la cathédrale, arriva au pont Notre-Dame, suivi de cinq ou six cents hommes, qui, au lieu de se servir de leurs armes, « traînaient leurs piques en signe de » victoire volontaire, » comme parlent les contemporains, c'est-à-dire en signe de victoire procédant de la volonté même de ceux qui se soumettaient. Sur le pont Notre-Dame, entendant le peuple crier avec allégresse *Vive le roi!* il dit : « Je vois bien que ce pauvre peuple a » été tyrannisé. » Arrivé devant l'église Notre-Dame, il mit pied à terre. La foule était si nombreuse qu'il en était porté. Ses capitaines des gardes voulaient faire retirer le peuple. Il les en empêcha, disant qu'il aimait mieux avoir plus de peine et qu'ils le vissent à leur aise, « car, ajouta-t-il, ils sont affamés de voir un roi. » Il assista dans la cathédrale à une messe solennelle et au *Te Deum*. Vainqueur maintenant, pleinement maître de ses déterminations, n'ayant plus rien à feindre, rien à ménager, il annonçait par cet acte, et par une promesse formelle, contenue dans sa déclaration, que sa résolution était de vivre désormais dans la religion de la majorité des Français. Tandis qu'il entendait la messe à Notre-Dame, le gouverneur, le prévôt des marchands, les éche-

Digitized by Google

vins, accompagnés de quelques soldats et d'une foule de bourgeois Politiques, se transportaient de proche en proche jusque dans les quartiers les plus éloignés. Ils répandaient de nombreuses copies de l'amnistie que le roi avait accordée aux Parisiens, sans en excepter personne, pas même les Seize : ils annonçaient en même temps la paix. Cette proclamation excita la reconnaissance et l'enthousiasme dans la masse du peuple, dont les démonstrations réduisirent les opposants au silence et à l'inaction. Les habitants témoignaient leur joie par les cris répétés de *Vive le roi, vive la paix!* se mêlaient librement et familièrement avec les soldats qu'ils faisaient boire et entrer dans leurs maisons. La lutte acharnée que la population parisienne, dominée par les chefs de la Ligue, avait soutenue cinq ans durant contre le parti royal, se terminait par un rapprochement et une fusion qui les confondait tous désormais dans un même peuple de concitoyens et de frères.

En sortant de Notre-Dame, Henri se rendit au Louvre, où il réinstalla la royauté. A dix heures, il était maître de la Cité et de toute la ville, excepté des quartiers Saint-Martin, du Temple et Saint-Antoine, où plus de 3,000 Espagnols et Wallons, et leurs chefs le duc de Féria et Diego d'Ibarra, restaient encore maîtres. Rien n'était si facile au roi que de les exterminer, en poussant contre eux ses troupes et la masse des Parisiens qui demandaient à finir la journée, et à effacer le passé, en exterminant les étrangers. Mais il y avait lieu d'espérer encore que Philippe II céderait comme la Ligue, qu'il cesserait de harceler la France, que dès lors l'on pourrait rendre la paix au royaume, en lui épargnant une guerre au dehors. Dans cette éventualité, Henri se garda de pousser les choses à l'extrême à l'égard du roi catholique. Il se borna à signifier aux Espagnols qu'ils eussent à ne pas

bouger de leurs quartiers, à sortir de Paris dans le jour, à promettre de ne plus porter les armes contre lui dans la guerre de France. Ils acceptèrent avec reconnaissance les conditions proposées, et les jurèrent. Cette capitulation acheva de mettre sous la loi de Henri toute la partie de Paris située sur la rive droite de la Seine.

Cependant au-delà de la rivière, et dans la partie de Paris nommée l'Université, on ne savait encore que confusément l'entrée du roi dans la ville, et l'on ignorait ses succès. Là les étrangers et les Seize firent une tentative de sérieuse résistance, en s'emparant de deux des portes de Paris, qui étaient alors de véritables citadelles.

Les Napolitains, au nombre de douze cents, se saisirent de la porte Bussy, et leur chef se disposa à repousser les attaques que l'on dirigeait sur ce point. Les Seize, soutenus par les *Minotiers*, dont on comptait plusieurs mille dans l'Université, s'attroupèrent autour de la porte Saint-Jacques. Deux autres bandes d'insurgés, l'une commandée par Crucé, l'autre par Hamilton, curé de Saint-Côme, avaient dessein de se réunir à eux. Tous ensemble devaient s'emparer de la porte Saint-Jacques et s'y fortifier. Mais ils ne purent se joindre et exécuter leur résolution. Hamilton, parti de Saint-Côme, armé lui-même, et entouré d'hommes armés, trouva sur son passage, rue des Mathurins Saint-Jacques, le conseiller Du Vair, qui dès la veille avait réuni et placé des soldats de la garde bourgeoise à l'hôtel Cluny et aux Mathurins. Du Vair, secondé de ses soldats, dissipa la bande du curé, et le renvoya lui-même dans son église prier Dieu pour le roi. La troupe de Crucé, et les factieux rassemblés près de la porte Saint-Jacques, furent attaqués par les royaux avant d'avoir pu réunir leurs bandes et rien commencer de sérieux. Les enfants de Paris, que l'on retrouve dans les grands mouvements de toutes les époques, et une multi-

tude de peuple avaient franchi le pont Saint-Michel, et s'étaient précipités sur le quartier de l'Université aux cris mille fois répétés de *La paix! la paix!* Après avoir parcouru la rue de la Harpe et celle des Mathurins, ils trouvèrent, à l'extrémité de la dernière, Brissac, le seigneur de Humières, le prévôt des marchands, avec des gendarmes à pied, qui avaient pénétré dans l'Université par un autre point. La force militaire et le peuple réunis formaient déjà un corps considérable; ils ne tardèrent pas à recevoir un important renfort. C'étaient les conseillers du Parlement et de la Cour des comptes Damours, Marillac, Boucher-d'Orçay qui, accompagnés d'un nombre considérable de bourgeois armés, descendaient de Sainte-Geneviève par la rue Saint-Étienne des Grès. Tous ensemble, ils mirent en fuite les deux troupes de factieux. Peu après, les Napolitains et leur colonel Alexandre del Monte, qui s'étaient saisis de la porte Bussy, reçurent l'ordre du duc de Féria de se soumettre à la capitulation consentie par lui : ils obéirent et abandonnèrent cette porte.

Dès lors le quartier de l'Université, où il y avait eu le plus de bruit et de tumulte, fut aussi paisible que les autres, et vers midi les trois parties de la ville étaient entièrement réduites sous l'obéissance du roi, qui dîna au Louvre. A trois heures, la garnison espagnole à laquelle Philippe II avait commis, depuis 1591, la garde de *sa bonne ville de Paris*, évacuait la capitale et prenait le chemin des Pays-Bas. Henri assista à son départ, placé à une fenêtre au haut de la porte Saint-Denis, entouré de sa noblesse et de ses gardes. En défilant devant lui, les étrangers, qui lui devaient la vie, s'inclinaient respectueusement. Il vit passer à leur rang le duc de Féria, Diego d'Ibarra et Taxis, les trois ministres de Philippe II, qui, par leurs actives intrigues, avaient le

plus traversé sa fortune du vivant du duc de Parme, et qui en dernier lieu avaient le plus travaillé, dans les États de 1593, à le chasser du trône pour y placer l'Infante. Il leur rendit leur salut comme aux autres et leur dit : *Recommandez-moi à votre maître. Allez-vous-en, à la bonne heure, mais n'y revenez plus.*

La reprise de la capitale de la France sur les étrangers, les Seize et les Minotiers, n'avait coûté la vie qu'à une cinquantaine de lansquenets sur le quai de l'École, à deux Français dans la rue Saint-Denis, et à deux autres dans la Cité. Toute violence contre les habitants avait été défendue aux soldats royaux sous peine de la vie, et pas une seule n'avait été commise : chacun des citoyens avait été respecté dans ses biens, dans sa vie, dans son honneur. Dès midi, l'ordre était si bien rétabli et la confiance tellement revenue, que l'on eût cru que le roi était entré dans Paris au milieu d'une paix assurée : les boutiques étaient ouvertes, les marchands à leurs comptoirs, les ouvriers et artisans à leurs ouvrages ordinaires. L'amnistie accordée aux Seize fut observée scrupuleusement : pas un seul d'entre eux n'expia par le supplice ou la prison ses excès politiques; cent vingt seulement des plus furieux furent bannis pour assurer la vie du prince et la paix publique : il n'y eut de recherchés et de punis, en petit nombre, que ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes dans l'ordre civil. Dès son entrée à Paris, Henri avait donné des gardes au légat du pape et à l'archevêque Pelevé, pour les garantir contre le courroux de la multitude. Il avait aussi généreusement garanti leur liberté, leurs biens, leur état à madame de Nemours, mère des Guise, et à madame de Montpensier, sa mortelle ennemie, qui, à la nouvelle qu'il était entré à Paris, avait demandé le matin qu'on lui donnât d'un poignard dans le cœur : le soir il conversait familièrement et jouait aux cartes

avec elle. La haine de cette femme céda à tant de clémence, cachée sous tant de courtoisie et de familiarité. Le légat et Pelevé persistèrent dans leurs sentiments hostiles. Le légat, après avoir pris quelques jours pour mettre ses biens en sûreté, sortit de Paris et du royaume sans vouloir avoir une entrevue avec le roi. Pelevé malade, et renfermé dans l'hôtel de Sens, mourut le samedi suivant dans les transports d'une folie furieuse, au milieu desquels il criait sans cesse : « Qu'on le prenne! qu'on le prenne! » Quatre jours après son entrée à Paris, Henri reçut à composition la Bastille et le château de Vincennes, et se vit alors complétement maître de la capitale (26 mars) [1].

A chaque ligne que l'on vient de lire, on a pu remarquer que la réduction de Paris avait été l'œuvre en commun du roi, des Politiques, des Ligueurs français, aidés par l'assentiment et le concours de la masse de la population; que Henri avait par conséquent repris cette ville, comme il le désirait en 1590, lors du blocus, non en conquérant, mais en vrai roi qui reçoit ses sujets égarés à pardon, comme on s'exprimait alors, ou en chef de l'État qui se rapproche de ses concitoyens. Nous avons emprunté les détails de la reddition de Paris à dix contemporains, dont cinq furent témoins oculaires, et qui tous déposent de la même manière [1]. Les historiens les plus

[1] Pour les sept paragraphes relatifs à la réduction de Paris, voyez l'auteur des Mémoires de la Ligue, Avertissement en tête de l'édit du roi, t. VI, in-4°, p. 57. — Lestoile, Registre-journal. Premier Supplémentaire de Lestoile. Deuxième Supplémentaire, p. 209 A, 214 B, 215 B, de 217 à 230. — Legrain, Décade, l. VI, p. 275-283. — P. Cayet, l. VI, p. 565-569, d'après les relations contemporaines le plus circonstanciées comme il le témoigne. — Matthieu, Histoire de Henri IV, l. I, p. 173-175. — Sully, c. 48, t. I, p. 141, édit. Michaud. — D'Aubigné, l. IV, c. 3, t. III, p. 334-338. — Thuanus, l. CIX, §§ 4, 5, p. 350-353. De ces contemporains, nous ne citons que quelques-uns des passages les plus importants relatifs au petit nombre de troupes dont le roi

récents nous parlent d'une occupation violente de Paris, de l'entrée d'un chef armé de toutes pièces, et la dague au côté, entouré de vieux arquebusiers à l'œil farouche, au teint basané, lesquels font feu sur des habitants qui fuient ou se précipitent dans la rivière [1]. Le récit de ces historiens est une confusion erronée en un point, et, en tous les autres point, un roman. Ils confondent l'engagement partiel qui eut lieu sur le quai de l'École, avec ce qui se passa dans tous les autres quartiers, dans toutes les rues de Paris : ils confondent encore cinquante lansquenets, cinquante étrangers, avec deux cent mille habitants. Dans tout le reste, leur narration n'est qu'une pure invention, qu'une fable inventée à plaisir pour dénaturer à la fois la conduite du roi et celle des Parisiens. Ce roman repose sur une impossibilité. En effet, dans son entreprise sur Paris, le roi ne disposait pas de plus de quatre mille soldats. Quatre mille soldats ne viennent pas à bout de quatre ou cinq mille hommes de garnison, et d'une population de deux cent mille âmes, qu'ils traitent en ennemie, et à laquelle ils mettent par conséquent les

disposait et au concours que lui prêtèrent partout les bourgeois et le peuple. « Ce fut une chose remarquable que quatre mille hommes à » pied et à cheval, entrez les armes au poing dedans ce monde de » Paris, imposassent en moins de rien silence à la Ligue...; que tout » le peuple se mesla incontinent parmi les gens de guerre et autres » entrez avec le roy, en toute telle privauté que s'ils eussent tous jours » demeurez ensemble, faisant retentir les rues de cris de joie et de » merveilleuse allégresse, autant que s'ils feussent échappez des mains » d'un bourreau, pour revoir la face de leur père et de leurs meilleurs » amis. » — « Après qu'il eut occupé, ou fait occuper *par les capitaines* » *de quartier royalistes*, le Louvre, le Palais, le grand Châtelet, — » Lhuillier, prévôt des marchands, Langlois, échevin, et bon nombre » d'autres accompagnés de hérauts, trompettes et gens de toute sorte, » couroient et alloient en tous les quartiers et rues de la ville, *dont* » *ils s'assuroient par les capitaines et bons bourgeois.* »

[1] M. Sismondi, et les historiens modernes qu'il cite et dont il adopte les récits et l'opinion, dans son Histoire des Français, t. XXI, p. 263, 264.

armes à la main. La fureur de faire du nouveau et surtout l'esprit de parti, dénaturent les événements et les caractères, détruisent la vérité et jusqu'à la vraisemblance.

Dans la révolution de Paris, comme dans celle de Lyon, comme dans celle de Marseille plus tard, et de toutes les grandes villes de la Ligue, le peuple invoqua la liberté, non sans raison. En effet, quel joug est plus odieux, plus intolérable que celui des étrangers et des factieux exploitant l'anarchie à leur profit? La fin de leur règne était donc une délivrance. Les populations le sentaient, et les contemporains l'exprimaient vivement. L'un d'eux parle en ces termes : « Après cette sortie d'étran-
» gers, furent faits feux de joie et grandes réjouissances
» par les rues de Paris, et en tous les quartiers de la
» ville, avec cris de : *Vive le Roy! vivent la paix et la*
» *liberté!* Tous les bons bourgeois, le moyen et le menu
» peuple étaient fort contents de se voir hors d'esclavage,
» et de la faction et gouvernement des Seize, et remis en
» liberté dans leurs honneurs et biens, délivrés de la ty-
» rannie des Espagnols et étrangers, estimée très dure et
» insupportable aux Français [1]. »

La réduction de Paris est le dernier acte des Politiques de cette ville et des Ligueurs français qui, depuis la fin de 1591, étaient passés aux Politiques. Leur effort commun contribuait puissamment à donner pour dénouement à la situation la fin de la guerre civile et la pacification de l'État. Les premiers terminaient dignement leur tâche. Les seconds rachetaient la faute immense qu'ils avaient commise au mois de mai 1588, et au mois d'août 1589, lorsqu'ils s'étaient rangés du côté de l'insurrection et de l'intolérance, contre le pouvoir légitime et la liberté de conscience. Ils s'étaient sauvés d'autres

[1] Lestoile, Supplément, p. 225 A, § 5.

fautes irréparables, en se tenant au moins attachés à la cause de l'indépendance nationale, de la loi et de l'ordre public. C'est par là qu'ils étaient rentrés dans la voie de la saine politique. Lorsque, même en cédant à la passion, on reste honnête, on redevient, à un jour donné, sensé, habile, utile à son pays : la conscience finit par éclairer l'esprit et redresser la raison. Avant de quitter pour toujours la Ligue française qui expire à Paris, il faut observer une dernière fois ses chefs, les membres du Parlement. En lisant le récit de la réduction de Paris, il n'est personne qui n'ait remarqué le rôle militaire, la part d'action des conseillers Du Vair, Damours, Marillac, Boucher-d'Orçay, dans cette mémorable journée. Singulière et admirable magistrature de ce temps-là, qu'on trouve à la fois rendant la justice, libellant depuis quinze mois des arrêts politiques, qui ont force de loi, pour conjurer la dissipation de l'État par les ambitieux, et l'envahissement de la France par les étrangers, enfin maniant le mousquet, combattant de son corps et au péril de sa vie, pour dissiper les factieux, rétablir l'ordre public, la société civile, le pouvoir légitime. On pourrait se laisser séduire à l'idée qu'elle eût mieux fait de se tenir en dehors des troubles, parce que cette calme situation allait mieux à la gravité de ses fonctions. Mais en examinant de plus près les choses, on change d'avis à cet égard. Quand on considère quels immenses services elle rendit au pays à la fin de 1591, dans la conspiration des Seize; en 1593, pendant les États de la Ligue; en 1594, dans la réduction de Paris, on reconnaît de quelle utilité est la présence des bons citoyens dans les troubles civils et dans les révolutions. En supposant qu'ils soient subjugués un moment par les idées du jour, par les erreurs et les passions régnantes, ils ne tardent pas à les dominer : au lieu de

laisser la société en proie aux factieux, ils la leur arrachent.

La réduction de Paris entraîna après elle des conséquences d'une immense portée. Elle conféra d'abord à la royauté de Henri une haute consécration; car, dans l'opinion du peuple, quiconque n'était pas roi de Paris, n'était pas roi de France. Sous Henri III, l'exemple de Paris avait jeté la moitié du royaume dans la révolte; sous Henri IV, il la ramena dans l'obéissance. La soumission des grandes villes et des provinces renversa à son tour les projets de domination ultramontaine, d'invasion et de partage du territoire, nourris jusqu'alors par la cour de Rome, la Lorraine, la Savoie et surtout l'Espagne. Ces résultats n'ont pas échappé aux contemporains. L'un dit « que de Paris plusieurs grandes villes apprirent en » même temps leur leçon. » Un second témoigne « que » le roi trouva au Louvre, dans un coffre, toutes les clefs » des villes de son royaume. » Un troisième ajoute « qu'il » triompha en un coup des rebelles, et de plus des deux » tiers de l'Europe joints à eux [1]. »

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 4, t. III, p. 338. — Lestoile, Regist.-Journ. de Henri IV, p. 222 A, à la fin. — Legrain, Décade, l. VI.

CHAPITRE III.

L'ordre religieux, politique et civil, rétabli à Paris. Au dehors, ambassade du duc de Nevers à Rome, son retour en France, ses deux écrits (28 mars-15 mai 1594.)

Henri reconstitue à Paris l'ordre religieux, l'ordre politique, l'ordre civil. Son Edit sur la réduction de Paris. Dispositions de l'édit relativement à l'exercice de la religion, aux libertés municipales, aux privilèges des corporations, à l'amnistie; clémence du roi. Les lettres-patentes pour le rétablissement du Parlement de Paris, de la Chambre des Comptes, des Cours des aides et des monnaies (28 mars). Récompenses accordées aux citoyens qui ont le plus contribué à la réduction de Paris (29, 30 mars). — Arrêt du Parlement de Paris du 30 mars portant l'abolition de la lieutenance-générale de Mayenne, et l'ordre intimé à toutes les villes, à tous les citoyens, de renoncer à la Ligue; révoquant toutes les délibérations et tous les actes des Etats de 1593. — Rappel à Paris des Parlements et autres cours souveraines de Tours et de Châlons (27 mars). Leur rentrée dans la capitale (14 avril, 15 mai) : honneurs qui leur sont rendus : observation sur la conduite de ces magistrats durant les troubles, reconstitution définitive du Parlement de Paris, de la Chambre des Comptes, des Cours des aides et des monnaies. — Sortie de Paris des bourgeois et de la partie du clergé appartenant à la faction des Seize qui refusent de reconnaître l'autorité du roi ou qui se trouvent coupables de crimes civils non remis par l'amnistie. Retraite de la plupart d'entre eux chez l'Espagnol (22-30 mars). Après le départ de douze curés, prédicateurs et moines ligueurs, la grande majorité du clergé de Paris fait acte d'adhésion au gouvernement du roi. La Sorbonne va rendre au roi ses hommages et l'assurer de sa fidélité (2 avril). Palinodie de plusieurs prédicateurs de la Ligue. La Sorbonne, les quatre facultés de l'Université, les curés, les ordres religieux prêtent serment de fidélité à Henri et signent une déclaration portant qu'il est vrai et légitime roi; que tous ses sujets sont tenus de lui obéir, quoique ses ennemis aient empêché jusqu'alors le pape de ratifier son absolution; qu'eux-mêmes renoncent dès à présent à toute ligue et association; qu'ils déclarent excommuniés, coupables de haute trahison et ennemis publics ceux qui persisteront dans la révolte. Importance de cette déclaration et son influence sur les déterminations du clergé et des laïcs dans la grande majorité de la Ligue. — Persévérance dans les doctrines ultramontaines et dans les principes de révolte des ordres religieux d'origine étrangère : les Jésuites, les Capucins, les Chartreux, les Minimes. Leur autorité sur quelques fanatiques de Paris, et sur les populations de quelques-unes des provinces du royaume, maintenant la rébellion et provoquant le régicide. Le roi ne peut conjurer ces dangers qu'en obtenant la ratification de son absolution par le pape. — Rapports de la cour de France et de la cour de Rome avant et après la conversion du roi. Le pape Clément VIII disposé d'abord à sanctionner l'abjuration du roi. Menaces et promesses qui lui sont faites par l'ambassadeur espagnol au nom de Philippe II.

Dans les cinq audiences qu'il reçoit du pape entre le 23 novembre 1593 et le 10 janvier 1594, le duc de Nevers fait valoir les plus fortes considérations tirées de la justice, de la saine politique, de la religion, de l'autorité pontificale, pour obtenir la réconciliation du roi avec le Saint-Siége. Le pape la refuse, dominé par la crainte que lui inspirent les Espagnols pour son temporel, et par la conviction que la Ligue, alors presque encore entière, et les Espagnols l'emporteront en forces sur Henri. Le duc de Nevers dénonce en partant au pape les dangers de sa conduite. Arrêt du Parlement, confirmatif de la Pragmatique de 1592, défendant de s'adresser désormais à Rome pour obtenir les bulles et l'envoi en possession des archevêchés, évêchés, abbayes; ordonnant de les demander aux archevêques et évêques français, et sur leur refus aux Parlements : projet de la création d'un patriarche en France : commencement d'un schisme et chances pour l'introduction de la Réforme dans le royaume (2 avril). Remarques sur ces faits et sur leurs causes. Retour du duc de Nevers en France : publications de ses deux écrits et leur influence sur l'opinion publique. Les idées et les projets de défection font de nouveaux progrès chez les gouverneurs et les peuples de la Ligue.

Au fur et à mesure que Henri enleva quelque ville ou quelque province à la révolte, il y rétablit aussitôt la paix, l'ordre religieux et civil, un gouvernement régulier, marquant son œuvre du sceau spécial de la clémence et de la bonté. On peut en juger par ce qu'il fit à Paris. Le 28 mars, il rendit un édit sur la réduction de cette ville, dont voici les principales dispositions. La religion catholique, la religion de la majorité, est partout rétablie : l'exercice de cette religion est seul permis à Paris et à dix lieues à la ronde, conformément à l'édit de 1577, qui cependant était le plus favorable de tous aux réformés. Paris conserve ses droits, priviléges, franchises et libertés : la même faveur est accordée à tous les corps et corporations. L'amnistie la plus entière, l'abolition et la décharge pour tout ce qui s'est passé dans l'ordre politique est accordée aux habitants, sous condition qu'ils prêteront serment de fidélité au roi : l'oubli du passé et le silence sont prescrits à tous; les seuls crimes dans l'ordre civil, commis depuis cinq ans, seront poursuivis et punis; les jugements rendus, les actes passés pendant le gouvernement de la Ligue reçoivent leur exécution. Ceux qui ont été pourvus d'offices civils ou militaires

par Mayenne les conservent, sous la condition seulement de recevoir du roi de nouvelles provisions. Les saisies faites sur les habitants sont annulées, et chacun rentre dans ses biens. Les débiteurs de rentes ne sont obligés à payer que les intérêts de l'année courante : les arrérages des années précédentes seront réglés par un arrangement amiable entre eux et leurs créanciers, afin qu'au milieu du profond dérangement des fortunes particulières, les débiteurs ne soient pas réduits au désespoir. Après avoir rétabli l'ordre public dans les rapports des citoyens avec le gouvernement, et des particuliers entre eux, il fallait restaurer la justice et l'administration. Le roi y pourvut par ses lettres-patentes du même jour 28 mars. Il leva l'interdiction prononcée contre le Parlement et les autres cours souveraines de Paris, au commencement de 1589, et au moment de la translation des cours de justice et de finances à Tours. Il rétablit le Parlement de Paris dans le droit de rendre la justice, et réintégra pareillement dans leurs attributions la Chambre des comptes, la Cour des aides, la Cour des monnaies. Quelques membres de son Conseil et de sa cour ouvraient l'avis de ne rendre l'exercice aux cours souveraines que quand les magistrats qui siégeaient à Tours et à Châlons seraient de retour à Paris. Il en décida autrement par deux raisons. La rentrée de ces magistrats dans la capitale ne pouvait avoir lieu que dans un laps de temps qui varia entre dix-huit jours pour les uns, plus d'un mois pour les autres : l'exercice de la justice et de trois autres grands services publics ne pouvait, sans de graves inconvénients, rester suspendu pendant si longtemps. En second lieu, comme il le témoignait en propres termes, nuls n'avaient fait mieux ses affaires que les membres du Parlement et des autres cours souveraines restés à Paris, auxquels il devait principalement la réduction de cette ville, et qui le sollicitaient d'une réinté-

gration immédiate : il ne pouvait, sans leur faire injure et sans les mécontenter, les tenir en état de suspicion et de suspension jusqu'au retour de leurs collègues [1]. Il tardait au roi de récompenser les principaux d'entre eux et les chefs de la bourgeoisie des services qu'ils venaient de rendre, sans condition et avec tant de danger, à la royauté et à la cause nationale. Il leur paya sa dette et celle du public en donnant à Lemaistre une charge de septième président au Parlement, à Lhuillier une charge de président à la Cour des Comptes, à Du Vair et à Langlois un office de maître des requêtes (29, 30 mars) [2].

Le premier usage que le Parlement de Paris fit de ses nouveaux pouvoirs fut de réparer les atteintes portées à la puissance royale, et de lui rendre toutes les portions d'autorité que les factions en avaient distraites. Par son arrêt du 30 mars, il abolit les arrêts donnés, les ordonnances et décrets faits, les serments prêtés contre Henri III et contre Henri IV, depuis le 29 décembre 1588. Il ôta à Mayenne le titre et la puissance de lieutenant-général : il enjoignit à ce prince et à tous les princes lorrains de reconnaître Henri pour roi. Il ordonna aux princes, nobles, prélats, villes, de renoncer à la Ligue, sous peine d'être traités comme criminels de lèse-majesté. Il cassa et révoqua en général les délibérations et les actes des États de 1593, et il atteignit ainsi le fameux vote du

[1] L'édit et les lettres patentes du 28 mars 1594, dans le recueil des Edicts du roy Henry IV pour la réunion de ses subjects, fol. 15-21, et dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 71-83. — Legrain, l. VI, p. 284. — P. Cayet, l. VI, p. 569, 570. — Thuanus, l. CIX, § 6, t. V, p. 353, 354. — Lestoile et son Supplément, p. 220 A, B, 221 A, 225, 226. On trouve à la page 220 le mot du roi exprimant le motif qui le détermine à la réintégration immédiate dans ses fonctions du Parlement de Paris.

[2] Thuanus, l. CIX, § 6, t. V, p. 355, 356. — Lestoile et son Supplément, p. 222 A, 227 A.

20 juin, qui, en décrétant l'élection, appelait au trône un autre prince que Henri [1].

On s'étonne au premier abord de voir le roi provoquer ou souffrir un pareil arrêt, et chercher la confirmation de ses droits et de sa légitimité dans les décisions d'un Parlement, la veille encore ligueur et ennemi. Mais depuis cinq ans, le Parlement de Paris était constitué en corps politique; et depuis l'arrêt du 28 juin ce corps avait dominé les autres pouvoirs publics, la lieutenance-générale et les États-généraux : il n'est donc pas douteux qu'auprès du peuple de Paris ses actes n'eussent une autorité supérieure à celle de tous les pouvoirs alors existants. Mais Henri ne pouvait se servir de lui impunément et une seule fois : l'arrêt qu'il lui laissait rendre devenait une confirmation de ses attributs politiques et de sa puissance législative; le Parlement conserva pleinement ces pouvoirs jusqu'à l'année 1599.

Plus il avait d'autorité dans les affaires d'État, plus il était nécessaire que le roi se hâtât de partager ce pouvoir entre des magistrats si longtemps ligueurs, pouvant redevenir si facilement hostiles, et les serviteurs éprouvés de la couronne. Même comme cour judiciaire, le Parlement de Paris ne pouvait être considéré comme entièrement reconstitué, tant que ses membres royalistes continueraient à siéger hors de la capitale. Dès le 27 mars, Henri rappela les magistrats, au nombre d'environ deux cents, qui, depuis son avénement, avaient composé les Parlements de Tours et de Châlons, et les Cours des comptes, des aides et des monnaies. Ceux qui résidaient à Tours rentrèrent à Paris, le fidèle Harlay en tête, le 14 avril, et ils se réunirent à leurs collègues [2].

[1] Arrêt du parlement de Paris dans les Anciennes lois françaises t. xv, p. 85, 86, 87. — Dans les Mém. de la Ligue, t. vi, p. 85-87. — P. Cayet, l. vi, p. 571.

[2] Anciennes lois françaises, t. xv, p. 85. — P. Cayet, l. vi, p. 575 A.

Le roi, dans l'intérêt de l'administration publique et d'une sage politique, avait remis toutes les cours souveraines en exercice dès le 28 mars. Mais les services récents, rendus par les membres de ces cours, ne pouvaient lui faire oublier les services anciens et remontant à son avénement. Il prescrivit à François d'O, réintégré dans sa charge de gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France par respect pour la déclaration de Saint-Cloud, de rendre d'insignes et particuliers honneurs aux magistrats revenant de Tours pour compléter les cours souveraines. Par son ordre, d'O, plusieurs seigneurs, les bourgeois des meilleures familles parisiennes allèrent les recevoir au Bourg-la-Reine, et leur firent une entrée triomphale. Le roi, de son côté, en leur prescrivant d'oublier le passé comme lui, en leur demandant de l'aider à fondre les partis contraires dans un grand parti national, leur accorda cependant le pas sur les magistrats ligueurs, et par cette marque honorifique consacra le souvenir de leur fidélité. Ces honneurs n'étaient que justice, car ils avaient donné à la France, utilement pour son salut, les plus nobles preuves de courage civil, au prix des plus durs sacrifices. Au siége de Paris, sous Henri III, d'Espesse et La Guesle, « jugeant que la saison ne dispensait per- » sonne du service des armes, » avaient pris le mousquet, et bravé tous les dangers de la guerre : ils avaient ensuite éprouvé de la part des ligueurs tout ce qu'on peut attendre d'un parti à la fois violent et avide. De Harlay avait subi huit mois de prison à la Bastille, et n'en était sorti qu'en payant aux Seize une rançon de 30,000 livres du temps, environ 108,000 livres d'aujourd'hui. De Thou, échappé avec peine de Paris sous un déguisement de soldat, chassé bientôt de Chartres où il

— Thuanus, l. CIX, § 6, t. V, p. 354, 355. — Lestoile, avril 1594, p. 231 B.

avait cherché un asile, perdant son mobilier à La Fère, par la révolte successive de ces deux villes, saisi dans ses propriétés à Paris, avait couru plusieurs fois danger de la liberté et de la vie dans la mission de confiance qu'il avait remplie en Allemagne, en Italie, en Suisse, pour Henri III et pour Henri IV, avant de venir défendre le pouvoir légitime au sein du Parlement de Tours. Pasquier, chargé des fonctions de procureur-général près la Cour des comptes, au temps du plus grand désordre financier, avait lutté incessamment pour sauver quelques débris de la fortune publique, pour ménager des ressources au roi et à l'État, et il avait accompli ce devoir au milieu des plus poignants chagrins domestiques. Sa femme longtemps détenue à Paris, en haine et en représaille de la courageuse résistance qu'il avait opposée aux Ligueurs, ne le rejoignait un moment à Tours que pour mourir entre ses bras, épuisée par la captivité et par l'affliction. Des trois fils qu'il avait voués à la défense de l'ordre et du parti national, l'un lui avait été rapporté dangereusement blessé à la jambe, l'autre avait été tué au siége de Meung-sur-Loire [1]. L'histoire de ces magistrats était plus ou moins celle des membres du Parlement et des autres Cours souveraines réfugiés à Tours. L'exil, la perte des biens, la perte de la famille dans le présent, dans l'avenir la privation de leur état et la proscription, si le parti contraire l'emportait, voilà à quel prix ils avaient soutenu leur opinion et leur cause. En faisant parler le droit contre la raison et l'ambition, ils avaient défendu, presque aussi utilement que la noblesse sur les champs de bataille, l'indépendance de la France, plus encore que l'autorité du roi, contre les attaques conjurées de la Ligue, de la cour

[1] P. Cayet, l. VI, p. 573 A. — De Thou, Mém., l. III, IV, t. XI, p. 330-350. — Pasquier, Lettres, l. XIV, lettre 6; l. XVI, lettre 5, t. II, p. 419, 463, 464.

de Rome, de l'Espagne. Les magistrats composant le Parlement de Châlons, s'étaient associés pour le salut du pays aux idées, aux actes, aux généreux sacrifices de ceux de Tours, et doivent être compris au même titre qu'eux dans l'admiration et les éloges de la postérité. La Ligue occupant encore la moitié des villes de la Champagne, ses partis battant la campagne et rendant les chemins peu sûrs, lors des lettres de rappel de Henri IV, les magistrats de Châlons ne purent se rendre à Paris sans la protection d'une forte escorte, et se réunir à leurs collègues que le 15 mai 1594 [1].

Le roi avait été reconnu par le peuple, l'Hôtel-de-ville, le Parlement; il ne lui restait plus qu'à obtenir l'adhésion du clergé, pour que la soumission de tous les ordres à son autorité fût entière. Nous avons signalé précédemment et honoré de justes éloges la conduite de la partie du clergé qui, parmi les folies et les fureurs de la Ligue, était restée ferme dans la voie de l'Evangile et des principes gallicans, de l'évêque Gondy, des trois curés Benoist, Chavaignac, de Morenne, de quelques ordres religieux, les Génovéfains et les Bénédictins, qui avaient refusé de rien faire d'hostile contre le roi, ou qui même avaient travaillé à ramener les esprits vers lui. Si honorables que fussent ces exceptions, ce n'étaient que des exceptions; la grande majorité du clergé de Paris, docteurs de Sorbonne, prédicateurs, curés, moines, s'étaient montrés ses ardents ennemis. Quelques-uns avaient embrassé la révolte par un enthousiasme fanatique; d'autres sur l'espoir de commettre impunément tous les excès et tous les crimes au milieu de l'anarchie; le grand nombre par docilité au pouvoir et par obéissance aux ordres de Mayenne et du légat, ou par ambition et par avidité, car la plupart convoitaient des cures et des évêchés, et rece-

[1] Lestoile, au dimanche 15 mai 1594, p. 237 B.

vaient des pensions du parti lorrain et de l'Espagne. Pendant les derniers jours de mars, ceux qui persistèrent dans leur haine et dans leurs emportements, tels que Aubry et Boucher; ceux qui, indépendamment des excès politiques, s'étaient souillés de vols et de meurtres et se trouvaient passibles de la justice civile, s'exilèrent volontairement ou furent compris dans la liste des bannis. Le 22 mars, soixante sortirent de Paris, avec la garnison espagnole, et se retirèrent en Flandre sur les terres du roi d'Espagne : le 30, cent-huit bourgeois, dix curés, prédicateurs et moines des plus ardents parmi les Seize, eurent à s'éloigner temporairement. Dès lors il ne restait plus que le clergé politique ou éclairé, et la portion du clergé ligueur qui craignait le pouvoir et qui se conduisait par son intérêt.

Rien ne s'opposait plus à ce que l'autorité de Henri fût acceptée et reconnue par les ecclésiastiques comme par les autres ordres de citoyens. Le 2 avril, la Sorbonne se rendit en corps auprès de lui, lui offrit ses hommages et l'assurance de sa fidélité. En même temps Commolet, Guincestre et d'autres prédicateurs, de ligueurs forcenés devenus tout à coup royalistes [1], recommandèrent dans

[1] Lestoile et son Supplément, p. 224 B pour la sortie de Boucher et de soixante moines et prédicateurs; p. 228 B, 229, 230, pour le bannissement des cent huit bourgeois et des dix curés prédicateurs et moines; p. 230 B pour la Sorbonne et les prédicateurs ligueurs devenus royalistes : « Ce jour, ceux de la Sorbonne en corps allèrent saluer le » roy.... Il leur dit qu'il avoit envie de réunir par la douceur tous ses » subjects, principalement ceux de l'Eglise; mais singulièrement leur » corps et faculté, laquelle il honoroit et aimeroit toujours. De quoy, » messieurs nos maistres s'en allèrent fort contents, disant autant de » bien de sa majesté, comme peu auparavant ils en avoient dit du » mal. Commolet et Incestre (Guincestre) de grands ligueurs devenus » royaux, ou pour le moins feignant de l'estre, recommandèrent fort » en leurs sermons la personne du roy, uostre sire, principalement » Incestre, qui s'estendit si avant sur les louanges de sa majesté, » qu'on pensoit qu'il n'en dust jamais sortir. » — Thuanus, l. CIX, § 7, t. V, p. 357.

leurs sermons sa personne, et ne tarirent plus sur ses éloges. Le 22 avril, la Sorbonne, les quatre facultés de l'Université, les curés, les ordres religieux prêtèrent serment à Henri, et signèrent une déclaration portant qu'il était vrai et légitime roi; que tous ses sujets étaient tenus de lui obéir, quoique ses ennemis eussent empêché jusqu'alors le Saint-Siége de le recevoir dans la communion de l'Eglise; qu'ils renonçaient eux-mêmes à toute ligue et association, et qu'ils déclaraient excommuniés, coupables de haute trahison et ennemis publics, tous ceux qui pensaient ou agiraient autrement. Cette déclaration eut alors une haute importance, parce que les ennemis du roi s'efforçaient de persuader qu'on ne pouvait lui obéir avant qu'il eût été absous par le Pape et reconnu pour fils aîné de l'Eglise. Déjà un schisme éclatait parmi le clergé, et il était à craindre qu'on ne parvînt à détacher du roi les plus pieux et les plus timorés d'entre les laïcs. Ce danger était autant que possible prévenu et combattu par la déclaration et par le serment [1].

Quatre ordres religieux d'origine étrangère, auxquels la France avait imprudemment ouvert son sein, et qui la payaient de son hospitalité et de ses bienfaits en entretenant chez elle la guerre civile, après l'y avoir allumée dans l'intérêt de Philippe II et des Guises, quatre ordres religieux, les Jésuites et les Capucins à Paris, les Jésuites, les Capucins, les Chartreux, les Minimes en province, refusèrent d'adhérer à la déclaration de la Sorbonne et au serment prescrit par elle. Ils dénièrent à Henri la qualité et l'autorité de roi jusqu'à ce qu'il fût relevé et admis par le pape. Henri restait donc hérétique et usurpateur, par conséquent en butte à la légitime révolte des

[1] Le texte de la déclaration et du serment dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 88-95. — Suppl. de Lestoile, p. 233-235. — P. Cayet. l. VI, p. 571-573.

catholiques zélés ; digne de mort, comme Henri III, pour les fanatiques sanguinaires que la Ligue avait prêchés et pervertis depuis cinq ans. De plus la vie du prince, tout l'ordre politique et civil de la France, dépendaient de la décision d'un souverain étranger. Ces doctrines subversives, entretenues au sein des populations par les prédications de ces quatre ordres religieux, surtout des Jésuites, par l'autorité de leur caractère, par leur action dans le confessionnal, contribuèrent puissamment à soutenir la Ligue dans le bas Maine, dans quelques districts de la Bourgogne, dans les parties de la Provence, du Languedoc, de la Bretagne qui suivaient le parti de l'Union. En outre elles produisirent bientôt de nouveaux crimes, qui compromettaient les destinées de la nation, en la déshonorant aux yeux de l'Europe entière [1].

Henri ne pouvait conjurer ces périls qu'en faisant valider son abjuration et son autorité par le pape, en obtenant d'être relevé par le St-Siége, auprès de ceux pour lesquels la première loi religieuse, et même politique, étaient les décisions de la cour de Rome. Dès le mois d'octobre de l'année précédente, il avait envoyé le duc de Nevers en ambassade au pape, pour lui rendre obédience et solliciter l'absolution. Clément VIII, comme ses prédécesseurs, avait été porté au St-Siége par la toute-puissance à

[1] Thuanus, l. CIX, § 7, t. V, p. 357. « Ex sacro ordine soli in urbe » restabant Jesuiticæ scholæ sodales, ac novi in Gallia franciscani ca- » pucini, qui se jurisdictioni regiæ exemptos credentes, pontificis » auctoritatem expectandam aiebant ; interimque preces pro rege fa- » cere aut ei fidem tanquam principi legitimo addicere recusabant. » — L. CVIII, § 13, t. V, p. 305. « Invidia in Jesuitas renovata, qui non » solum hujus belli exitialis incentores primi fuissent, sed etiam sacro- » sancta principum corpora, *sive profanis concionibus*, sive pravæ doc- » trinæ veneno, *clam per confessiones secretas in furentium animos* » *instillato*, ad cædem promiscuam exposuisse jactabantur. » — Pour les Minimes et les Chartreux et l'action de ces ordres religieux dans quelques provinces, voir la Lettre missive du roi du 30 avril 1595, t. IV, p. 349, et Mezeray, Gr. histoire, t. III, p. 1146.

Rome et dans le conclave de Philippe II et de la faction espagnole. Placé comme eux entre le royaume de Naples espagnol, le Milanez et la Franche-Comté espagnols, il s'était vu incessamment pressé et menacé par les forces et les armées de son redoutable voisin, et il avait eu de plus à compter avec lui, pour les subsistances de Rome. Entré dans ces relations de gratitude obséquieuse et de dépendance à l'égard du roi d'Espagne, il s'était trouvé dans des rapports en quelque sorte forcément hostiles avec le roi de France. De plus il avait partagé ardemment les répugnances, ainsi que les appréhensions pour la sûreté du catholicisme, que l'hérésie du roi inspirait à la partie honnête mais prévenue de l'Union, à la Ligue française. Dans ces dispositions, il s'était porté pour l'ennemi prononcé de Henri en 1592 et 1593. Nous avons vu [1], qu'au début de son pontificat, il ne le qualifiait dans ses bulles que de tyran hérétique ; qu'il déléguait en France Séga, évêque de Plaisance, pour le combattre ; qu'il laissait sans opposition ce légat travailler de tout son pouvoir dans les États de la Ligue à l'élection d'un roi, compétiteur de Henri IV, sous la direction de ministres espagnols, conformément aux vues et aux projets de Philippe II. La conversion de Henri avait changé les dispositions de Clément VIII. Il n'avait plus rien à redouter pour la foi orthodoxe et pour l'autorité du St-Siége, d'un prince passé dans les rangs des catholiques et faisant offre de rendre au pape toute soumission et tout honneur : loin de là, Henri devait replacer sous son entière obédience ces Parlements, ce clergé gallican, que la nécessité de défendre l'indépendance du pays, de maintenir l'autorité royale, et non le libertinage d'esprit, le penchant à la Réforme avaient aliénés et éloignés de la cour de Rome. Ajoutez que Clément VIII, sans avoir l'énergie, le mâle

[1] Livre II, ch. 6, p. 326 de cette histoire.

courage de Sixte-Quint, partageait cependant son amour pour l'indépendance ; qu'il trouvait humiliant pour lui, déshonorant et dangereux pour l'Eglise que la papauté fût asservie à Philippe II ; qu'il espérait opposer la France pacifiée à l'Espagne, briser ainsi sa chaîne, se soustraire à l'indigne esclavage où le roi catholique avait retenu ses prédécesseurs. Aussi le premier mouvement du pape avait été de se conduire en père commun des fidèles à l'égard de Henri IV, aussitôt après son abjuration. A ses lettres, à ses avances, il avait répondu en témoignant au duc de Nevers, par l'intermédiaire du jésuite Poussevin, qu'il se réjouissait de la conversion du roi ; qu'il était disposé à le recevoir dans le sein de l'Eglise et à lui donner l'absolution.

La conséquence de l'absolution devait être de désarmer tous les chefs de la Ligue, moins Mayenne peut-être, de pacifier le royaume, de ruiner les projets d'usurpation de l'Espagnol. Aussi Philippe II mit-il tour à tour en œuvre les menaces et la séduction pour empêcher le pape de l'accorder. Toutes les relations contemporaines témoignent unanimement des moyens qu'il employa auprès de Clément VIII. Nous reproduirons ici celle qui se trouve dans les mémoires du duc de Nevers, ambassadeur de France à Rome, et qui a pour auteur le duc lui-même. Elle montre quel était véritablement le catholicisme de Philippe II, de ses ministres, de ses partisans dans les diverses cours de l'Europe ; quelle conduite ils tenaient à l'égard des papes ; quel respect ils portaient à leur caractère et à leur autorité ; quel usage ils faisaient de la religion ; à quel point ils se jouaient de ce que les hommes ont de plus saint et de plus sacré. Elle dévoile en outre les secrets ressorts de la politique espagnole, son intervention dans les affaires des pays voisins : enfin elle fait connaître admirablement les intérêts géné-

raux et l'esprit du temps. « Le duc de Sessa, dit la relation, voyant le Pape aucunement incliné à admettre la conversion du roi, dont il se réjouissait, comme même il l'avoit fait entendre par le jésuite Poussevin à M. de Nevers, se résolut de l'empêcher en ce dessein, et avec ses partisans, intimider Sa Sainteté de la part du roi d'Espagne, son maître; usant de telles menaces, que si le Pape se laissait aller à la requête dudit sieur de Nevers, son maître lui déclaroit qu'il affameroit Rome, ne permettant qu'il y vînt aucunes graines ni autres commodités de Sicile, Naples et autres siennes terres. Qu'il feroit un schisme en Espagne et autres siens royaumes; qu'il mettroit telle division parmi les cardinaux que cela lui apporteroit un grand préjudice. Qu'il susciteroit l'Empereur à redemander Rome et autres villes appartenantes à l'Empereur, comme mal données au Pape par l'empereur Constantin. Que son dit maître seroit exécuteur lui-même des dites demandes, lequel au pis aller lui feroit la guerre ouverte, comme son père avoit fait à Paul Farnèse. Qu'il feroit intimer un concile général contre Sa Sainteté, par le moyen de l'Empereur et autres princes d'Allemagne, lesquels lui pourroient faire la guerre jusques aux portes de Rome, pour la commodité qu'il leur en donneroit.

» Et au contraire remontroit à Sa Sainteté qu'elle devoit plutôt laisser ruiner la France et y permettre la guerre... Que ce seroit le grand avantage de Sa Sainteté et du Saint-Siége si la couronne de France se divisoit, parce qu'étant en parcelles, et sous la communauté des villes particulières, ou sous la domination de princes et seigneurs qui en usurperoient chacun sa part, Sa Sainteté en seroit mieux obéie et respectée qu'elle n'a été et n'est à présent; parce que n'y ayant qu'un roi, le corps demeure fort et entier, même le clergé, qui, jaloux de

ses priviléges et libertés anciennes, les débat. Ce qu'il ne pourra faire, pour être divisé en mille parts et sous la domination de divers princes, de la volonté desquels lesdites parts dépendront; et n'aura plus la force ledit clergé de débattre ses dits priviléges comme il a fait, s'opposant à plusieurs ordonnances, décrets et canons des papes. Que l'autorité du roi étoit aidée et supportée de deux autres corps non moins forts, à savoir la Sorbonne de Paris et les cours de Parlement de France. Que les Parlements ne pourront plus s'entremettre de corriger ou retrancher les facultés des papes et légats; car le Parlement n'aura plus ses autorités passées, voulant chacun seigneur avoir le sien. Quant à la Sorbonne, elle sera ruinée et ira par terre, parce qu'étant composée de docteurs de toutes les provinces de France, et partant représentant tout le corps du royaume, la ville devenant franche à elle-même, les autres villes et seigneurs ne lui voudront déférer ce privilége, ni la reconnoître en aucune chose. De manière que l'autorité du clergé, du Parlement, de la Sorbonne, s'en iront en fumée, avec les priviléges et libertés de l'Église gallicane; et sera le Pape reconnu et obéi de tous sans contredit et sans difficulté [1]. »

On peut donner pour contrôle aux assertions du duc de Nevers, seigneur du parti du roi, les assertions de La Chastre pendant si longtemps l'un des principaux conseillers de Mayenne, et initié en cette qualité à tous les secrets du parti de la Ligue et de la cour de Madrid. La Chastre confirme de point en point, dans son discours du 17 février 1594, les allégations du duc de Nevers. Comme lui, il représente le pape en butte aux menaces et aux violences de Philippe II, ne pouvant plus ni agir, ni

[2] Les intimidations qui furent faites au pape Clément VIII par le duc de Sessa, dans les Mém. du duc de Nevers, t. II, p. 716, 717, in-folio. Nous n'avons changé que l'orthographe.

même vouloir, qu'au gré des Espagnols : comme lui, il montre le roi catholique ayant réduit l'autorité du vicaire de Jésus-Christ au service de sa politique, et il apprécie sa religion avec une fermeté de raison et une liberté qui jettent sur l'esprit du temps une lumière toute nouvelle. Comme lui enfin, il représente le pape intimidé d'abord, ensuite prévenu, circonvenu, séduit par les Espagnols, et se laissant entraîner à leurs desseins [1].

Le duc de Nevers arrivé à Rome le dimanche 21 novembre 1593, avec qualité d'ambassadeur de Henri, reçut cinq audiences de Clément VIII entre le 23 novembre 1593 et le 10 janvier 1594. Pour obtenir du pape l'absolution du roi, il fit valoir inutilement les plus fortes considérations tirées de la justice, de la politique, de la religion même et de l'intérêt de la cour de Rome : il pria, il supplia, il se jeta à genoux, le tout en vain. En ce qui touchait aux rapports de l'État avec l'Eglise, il lui dit en particulier que s'il retournait en France avec une décision contraire à ce qu'attendaient les Français royaux, si nombreux dans le pays, il prévoyait une catastrophe, et il lui exposa avec la plus grande force les inévitables

[1] Discours de La Chastre aux habitants d'Orléans, le 17 février 1594, dans Cayet, l. VI, p. 345 B. — « Les Espagnols ont esté si avant que » l'ambassadeur du roy catholique, résident à Rome près de Sa Sainteté, l'a bien osé menacer, sous le nom de son maistre, qu'il rompoit l'alliance et amitié, s'il consentoit à recevoir le roy à sa conversion. Et de plus luy dit qu'il empescheroit les traites de bled » qui viennent de Naples et de Sicile à Rome, pour la nourriture de ce » grand peuple. *Vous voyez par là, messieurs, de quelle piété et religion sont touchez ces nouveaux chrestiens.* Je vous diray bien encores » que le pape reçut cette indignité là avec tant de regret et de desplaisir, qu'il s'en mist au lict et en pleura ; se plaignant à quelques » cardinaux, qui estoient autour de luy, de se voir forcé en ses volontez, et ne pouvoir distribuer ses bénédictions sans le gré et consentement des Espagnols. Cela, messieurs, ne vous doit-il pas assez » faire juger quelle est l'intention de Sa Sainteté, et que *si elle n'estoit point prévenue, ou retenue de crainte,* elle ne seroit si longue à » se résoudre au bien et salut de cest Estat ? »

conséquences du refus dans lequel il s'opiniâtrait. « Il » craignait, lui dit-il, qu'il ne fût remis en avant et peut-» être embrassé certain règlement qui avait été ci-devant » dressé touchant l'expédition des bulles [1], pour être gardé » par forme de provision et jusqu'à ce que Grégoire XIV » eût adouci sa rigueur et sévérité à l'endroit du roi et de » tant de bons catholiques qui le servaient, et qu'il fût » délivré du très-pernicieux conseil espagnol qui le dé-» tenait enveloppé, et lui faisait faire ce qu'il voulait. Il » ajoutait que ce règlement pour lors avait été rejeté par » l'avis de plusieurs personnages d'honneur sur l'espé-» rance que l'on avait prise que Sa Sainteté embrasserait » la paix de la France. Que cette espérance étant perdue » par son retour, s'il ne rapportait de Rome que des refus, » serait cause de faire maintenant effectuer ce règlement, » chose qu'il reconnaissait fort bien qui apporterait » beaucoup de déplaisir à Sa Sainteté, et de grands dé-» sordres en l'Eglise, *lesquels, en son particulier, lui* » *faisaient hérisser les cheveux, et trembler le cœur à y* » *penser seulement*..... Que la réponse négative du pape » pour tout certain mettrait au désespoir beaucoup de » personnes; pour lui, qu'il souhaitait s'être rompu une » jambe avant son partement de France, afin de n'être » réduit à y porter une réponse si étrange, *considérant* » *le scandale ci-devant advenu en Allemagne et ailleurs,* » *pour les occasions que chacun sçavoit* [2]. »

Ces vives paroles qui montraient la France royale hésitant entre un schisme et une rupture complète avec la Cour de Rome par l'adoption de la Réforme, avaient double force dans la bouche du duc de Nevers : en effet, chacun savait,

[1] Il s'agissait des bulles par lesquelles les papes devaient confirmer les nominations faites par le roi aux archevêchés, évêchés, abbayes.

[2] Discours de ce que fit M. le duc de Nevers à son voyage de Rome en l'année 1593, dans ses Mémoires, t. II, p. 428, 429. Nous ne changeons que l'orthographe.

et Clément VIII aussi bien que personne, qu'entre les catholiques de France qui ne poussaient pas le respect pour la papauté jusqu'à l'ultramontanisme, nul n'était plus sincèrement dévoué que le duc au St-Siége. Ces discours ne purent cependant ni fléchir le pape, ni changer sa résolution. Les menaces du roi catholique l'avaient ébranlé ; ses raisonnements captieux, la perspective qu'il lui avait présentée d'un accroissement d'autorité par le démembrement de la France, l'avaient séduit ; l'idée que les forces combinées de l'Espagne et de la Ligue, alors presqu'intactes encore, parviendraient en peu de temps à ruiner et à renverser Henri, l'avait déterminé et fermement arrêté dans la résolution de refuser l'absolution. Davila, partout favorable dans son livre au St-Siége, ne laisse pas ignorer la raison déterminante du pape : au sujet de l'ambassade et de l'insuccès du duc de Nevers, il dit en propres termes : « Le duc de Nevers s'aperçut que le pape ne montroit tant d'inflexibilité que parce qu'il doutoit des forces du roi, et s'imaginoit que les ligueurs catholiques joints au roi d'Espagne, étoient en état de l'accabler. » De Thou rend à cet égard pareil témoignage et s'exprime presque dans les mêmes termes [1]. En conséquence Clément VIII congédia le duc de Nevers le 15 janvier 1594, en maintenant jusqu'au bout ce qu'il avait annoncé dans le consistoire le 28 décembre 1593, qu'il refusait au Navarrois l'absolution dans le for intérieur de la conscience, l'absolution dans le for extérieur, sa réhabilitation, et par conséquent le caractère et l'autorité nécessaires pour commander à ses sujets [2]. La Ligue

[1] Davila, l. XIV, p. 451. — Thuanus, l. CXIII, §. 21, t. V, p. 518. « Missus ad pontificem, cum Cenomanensi episcopo et Parisiensi decano, Nivernius fuerat, rogatum ut reconciliationem ratam haberet. » *Ferventibus adhuc fœderatorum rebus, et prævalente Romæ Hispana* » *factione,* repulsam passus. »

[2] Pour les cinq paragraphes précédents, voir 1° Le discours de ce

était ainsi provoquée à résister et à éterniser la guerre civile ; Philippe II aidé dans son projet d'envahir et de subjuguer la France ; les efforts du roi pour détourner ces malheurs du pays déclarés impies et ses armes sacriléges.

Le roi, ses ministres, ses Parlements, et avec eux la moitié de la France, se mirent aussitôt en défense contre ces incroyables abus de l'autorité spirituelle, donnant des armes à nos ennemis du dedans et du dehors. Par arrêt du 1er avril 1594, confirmatif de la Pragmatique de 1592, le Parlement de Paris, qui siégeait encore à Tours pour quelques semaines, ordonna à la requête du procureur général, qu'on n'enverrait plus à Rome pour tout ce qui regardait les bénéfices ecclésiastiques, comme le duc de Nevers l'avait annoncé en partant ; que les sujets nommés par le roi aux archevêchés, évêchés, grandes abbayes et autres bénéfices, tireraient des archevêques et évêques du royaume les bulles nécessaires à leur envoi en possession, pour lesquelles on s'adressait auparavant au

que fit M. de Nevers à son voyage à Rome en l'année 1593, t. II de ses Mémoires p. 405-433. 2° Discours de la légation de M. le duc de Nevers, envoyé par le très chrestien roy de France et de Navarre Henri IV, vers le pape Clément VIII, t. II, p. 437-489. 3° Les intimidations qui furent au pape Clément VIII, par le duc de Sessa, lors de l'absolution du roy Henri IV, t. II, p. 716, 717. — 4° Relatio dictorum a Clemente papa die 28 decembris 1593, in Consistorio, circa Henricum IV et statum Franciæ, t. II, p. 638-641. « Quod ad regni cala» mitates et partium studia, et catholicorum principum imbecillitatem, » nihil novum auribus nostris attulit.—Quod ad absolutionem attinet, » Navarrus triplici indiget sedis apostolicæ beneficio. Primo absolu» tione in foro conscientiæ. Secundo, absolutione in foro exteriori. » *Tertio rehabilitatione ad regnum.* » — P. Cayet, l. V et VI, p. 514, 551-553.—Thuanus, l. CVIII, §§ 1-7, t. V, p. 318-330. L'historien rapporte à la page 327, l'énergique protestation du duc de Nevers contre les procédés du pape. — Lestoile, Suppl., p. 194, dit au sujet des refus du pontife et de leurs conséquences. « Ces nouvelles réjouissent les Li» gueurs et affligent les royalistes. Néanmoins les affaires du roy vont de » mieux en mieux, et celles de la Ligue se décousent tous les jours. »

pape ; que si les archevêques et évêques refusaient d'en donner, les Parlements du royaume décideraient et pourvoyeraient. On agitait en outre de nouveau les mesures à prendre à l'égard de la cour de Rome, si elle continuait à troubler toute la discipline et l'administration de l'Église nationale, et à conjurer contre le royaume avec ses ennemis. On parlait publiquement de rompre les liens qui nous attachaient à elle, d'élire un patriarche des Gaules héritier des prérogatives du pape : l'on désignait déjà l'archevêque de Bourges, primat, comme successeur éventuel de la succession que les désastreux refus de Clément VIII allaient peut-être ouvrir[1]. En outre, plusieurs hommes d'État craignaient, avec le duc de Nevers, que le schisme devînt pour la France un premier pas vers une séparation plus tranchée.

Ces faits donnent beaucoup à réfléchir et appellent les observations. En 1589, Henri IV, réconcilié avec Henri III quelques mois avant l'assassinat de ce prince, le voyant trembler à l'idée des excommunications lancées contre eux par Sixte-Quint, lui disait : « Soyons vainqueurs et nous serons absous : vaincus, nous serons aggravés et réaggravés. » En 1594, Clément VIII refusait à Henri IV l'absolution et la réhabilitation, parce qu'il le jugeait plus faible que la Ligue et l'Espagne coalisées. Les arrêts rendus par la première puissance morale de l'Europe, les anathèmes lancés ou maintenus par les papes, restaient donc encore fatalement enchaînés au degré de force des souverains étrangers, suivaient les hauts et les bas de la fortune de ces princes. Les papes n'étaient pas rentrés dans leur admirable rôle de médiateurs désintéressés, tantôt entre les rois rivaux, tantôt

[1] Thuanus, l. CXVI, § 18, t. V. p. 623. — Mezeray, Grande Histoire t. III, p. 1145. « Le duc de Nevers avoit dit en partant de Rome que » que l'on n'y enverroit plus. »

entre les rois et les peuples, donnant au droit l'appui de la religion et de leur autorité. Si la France, injustement traitée, n'alla pas avec la cour de Rome jusqu'aux dernières extrémités que redoutait le duc de Nevers; si elle se contint dans une interruption momentanée de rapports et dans la menace d'un schisme, au lieu d'embrasser la Réforme, comme tant d'autres États de l'Europe, c'est que ses rois et ses Parlements avaient alors dans les franchises nationales, qu'on nommait les Libertés gallicanes, des recours contre les abus de la puissance pontificale, des moyens de protection pour tous les grands intérêts du pays.

Les faits accomplis à Rome furent promptement connus en France, par les deux Mémoires que le duc de Nevers publia à son retour, au milieu du mois d'avril 1594 [1]. La conduite du roi, la conduite du pape, justement appréciées par le bon sens public, non seulement dans le parti de Henri, mais dans la portion la plus éclairée et la plus considérable de l'Union, dictèrent aux peuples les résolutions qu'ils avaient à prendre. Le défaut d'absolution du roi pouvait encore armer contre ses jours quelques furieux poussés par les stipendiés de l'Espagne, auxquels sa clémence épargnait l'exil et le supplice; retenir sous le drapeau de l'insurrection la minorité des populations imbue des maximes ultramontaines. Mais cette raison religieuse ne pouvait plus balancer les raisons politiques qui poussaient les villes et les seigneurs de la Ligue française à désarmer, qui précipitaient les soumissions, comme le témoigne Cheverny [2]. Les gouverneurs con-

[1] Lettre du roi du 16 avril, dans les Lettr. miss., t. IV, p. 139. Ces Mémoires sont les écrits que nous avons eu l'occasion de citer ci-dessus très souvent : 1° Discours de ce que fit M. de Nevers à son voyage de Rome en l'année 1593. 2° Discours de la légation de M. le duc de Nevers.

[2] Cheverny, Mém., t. X de la Collect., p. 533.

naissaient les dispositions des peuples, las de la guerre et de leur autorité : ces seigneurs avertis par la défection des grandes villes et surtout de Paris, sentaient qu'il était temps encore de faire acheter leur soumission, mais qu'il fallait se hâter. Les princes de la maison de Guise, inspirés de l'ambition de Mayenne, essayèrent d'abord de tenir bon, mais ils virent les villes les abandonner pour passer du côté du roi.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Suite des progrès du roi et de ses lieutenants sur la Ligue et sur l'Espagne, depuis la réduction de Paris jusqu'à la déclaration de guerre à l'Espagne. Défection dans la coalition contre la France. (22 mars 1594-16 janvier 1595).

La prise de possession de Paris précipite la destruction de la Ligue. — Dans l'Ile de France, soumission définitive de Villeroy et de d'Alincourt avec Pontoise (24 mars). — Dans la Normandie, traité de Villars pour Rouen, Le Havre, Harfleur, Montivillier, Pont-Audemer, Verneuil (27 mars). Soumission de Honfleur et de Neufchatel avec leurs gouverneurs (avril). Toute la Normandie est replacée sous la loi du roi. — En Champagne, réduction de Troyes et de Sens (5, 30 avril). — En Picardie, réduction de Péronne, Roye, Montdidier avec d'Estourmel ; d'Abbeville et de Montreuil (avril). — En Auvergne et en Guyenne, réduction de Riom, Agen, Villeneuve, Marmande avec Montluc, de Périgueux et de Sarlat en Périgord, de Rodez, en Rouergue (avril, mai) — Philippe II projète d'écraser à la fois, par un grand armement, Henri IV et Mayenne, et de subjuguer la France. Il donne des ordres en conséquence dans tous les pays de sa vaste monarchie. Il entre dans des rapports entièrement nouveaux avec Mayenne et Mercœur, humilie et démembre la Ligue. La levée en masse d'hommes et d'argent qu'il a prescrite, ne s'effectue que dans une petite mesure, et l'affaiblissement de la Ligue favorise les progrès de Henri. — Le roi résout de hâter la dissolution de la Ligue par les succès militaires. Il assiége et prend la ville de Laon, devenue la capitale de la Ligue, malgré les efforts de Mayenne et des Espagnols pour la secourir (22 juillet). Mort de Givry. Sentiments et conduite de Biron le jeune. — Terreur produite en Picardie et en Champagne par la conquête de Laon. Soumission de Chateau Thierry en Champagne, d'Amiens en Picardie (juillet, 14 août). — Traité du roi avec Balagny : Cambrai donné pour rempart à notre frontière. — Suite des soumissions en Picardie : Doullens et Beauvais réduits (22 août). Le roi reprend le siège de Noyon, contraint le gouverneur à rendre la place, et l'amène lui-même à faire sa paix (1er octobre). Dans toute la Picardie, il ne reste plus que trois villes à la Ligue et aux Espagnols. — Etat du Poitou, du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne à l'arrivée du maréchal d'Aumont. Après la soumission de Poitiers et de Laval, la Ligue ne se maintient plus que dans une seule place et de peu d'importance de chacune des provinces du Poitou, de l'Anjou et du Maine. En Bretagne, d'Aumont contraint Concarneau, Redon, Quimper-Corentin à capituler ou à traiter : Morlaix et Saint-Malo se soumettent volontairement. D'Aumont, avec le secours des Anglais auxiliaires, détruit le fort de Crodon, et le formidable établissement formé par les Espagnols sur la côte. Partout où il peut porter ses armes, il détruit le brigandage dans le pays. Affaiblissement marqué du parti ligueur et du parti espagnol en Bretagne. — Extinction du Tiers-parti, après la mort du jeune cardinal de Bourbon et de François d'O. — Plusieurs membres de la famille de Guise se séparent de Mayenne et traitent avec le roi, ce qui hâte la dissolution de la Ligue. Le duc d'Elbeuf sollicite et obtient le gouvernement de Poitiers. Le duc de Guise échange le gouvernement de Champa-

gne contre celui de Provence. Les villes qu'il livre, et celles que rendent les gouverneurs particuliers, après la mort du chef ligueur Saint-Pol, complètent la soumission de la Champagne. — Dans le gouvernement particulier de Mayenne, dans la Bourgogne, les villes et les Élus de la province somment Mayenne de traiter avec Henri : sur son refus, Mâcon, Avallon, Auxerre embrassent le parti du roi (février-mai 1594)

L'exemple de Paris fit pour la soumission ce qu'il avait fait pour la révolte après la journée des Barricades : il décida beaucoup de villes, de communes, beaucoup de gouverneurs encore incertains. L'activité et les succès militaires de Henri et de ses lieutenants en entraînèrent une foule d'autres. Le résultat de ces réductions fut de ramener presque entièrement la Ligue française sous l'autorité du roi, de détruire à moitié la Ligue guisarde, de mettre fin à la guerre civile dans plus d'un quart du royaume. Dès lors Henri donna la loi aux trois quarts de la France.

Villeroy et son fils d'Alincourt quittèrent la trève et la neutralité qu'ils avaient sollicitée, embrassèrent ouvertement le service du roi deux jours après son entrée à Paris, et lui livrèrent Pontoise dans l'Ile-de-France [1].

A la suite d'une épineuse négociation, conduite par Rosny, Villars acceptait un traité qui devait replacer sous la loi de Henri Rouen, le Havre, Harfleur, Montivillier, Pont-Audemer, Verneuil. Mais Villars mettait sa soumission à un prix exorbitant. Il exigeait la charge d'amiral de France, le gouvernement en chef des bailliages de Rouen et de Caux, c'est-à-dire outre le gouvernement particulier de Rouen, la domination de toute la Normandie entre la Seine et les frontières de l'Ile-de-France et de la Picardie ; enfin une somme de 3,477,800 livres, correspondant à plus de 12,500,000 fr. d'aujourd'hui [2]. Rosny

[1] La date de la réduction de Villeroy, de d'Alincourt et de Pontoise est indiquée dans l'édit pour la réduction de Paris, folio 17 recto. Cet édit est du 28 mars, et indique la réduction de Pontoise comme opérée quelques jours auparavant.

[2] Sully, Œcon. roy., c. 47, t. I, p. 137 A ; c. 151, t. II, p. 30 A.

hésitait à infliger au roi et au pays de si dures conditions. Henri montra alors que tout dans sa conduite était réfléchi, calculé, dicté par une politique que l'expérience pratique et l'étude des temps précédents avaient également mûrie. Arrêté à l'idée que rien n'était si dangereux, ni même si coûteux pour la France que la révolte, l'anarchie, le partage du pouvoir souverain, il écrivit à Rosny :

« Mon amy, vous estes une beste d'user de tant de remises, et apporter tant de difficultez et de mesnage, en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'establissement de mon authorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnez, m'alléguant pour exemple celuy d'un certain duc de Milan au roy Louis XI, au temps de la guerre nommée du *Bien public*, qui estoit de séparer par interests particuliers tous ceux qui estoient liguez contre luy, qui est ce que je veux essayer de faire maintenant; aymant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant, en travaillant séparément avec chaque particulier, que de parvenir à mesmes effects par le moyen d'un traicté général faict avec un seul chef (comme vous saviez bien des gens qui me le vouloient ainsi persuader) qui pust par ce moyen entretenir toujours un party formé dans mon Estat [1]. Partant ne vous amusez plus à faire le respectueux pour ceux dont il est question [2], lesquels nous contenterons d'ailleurs; ny le bon mesnager ne vous arrestant à de l'argent : *car nous payerons tout des mesmes choses que l'on nous livrera, lesquelles, s'il nous falloit prendre par la force, nous cousteroient dix fois autant*... Concluez au plus tost avec M. de Villars. Puis, lorsque je seray roy paisible, nous userons des bons mesnages dont vous m'avez tant parlé, et pouvez vous assurer que je n'épargneray travail, ny ne craindray péril pour eslever ma gloire et mon Estat en leur plus grande splendeur. Adieu, mon amy [3]. »

Le traité fut conclu, conformément aux larges vues du roi, par l'habileté, le sang-froid, l'infatigable activité

[1] Un traité général que Henri aurait fait avec le duc de Mayenne.
[2] Biron, Montpensier, Boisrozé (Sully, c. 47, p. 136 A).
[3] Lettres missives, 8 mars 1594, t. IV, p. 110, 111. — Sully, Œcon. roy., c. 47, t. I, p. 136, 137.

de Rosny. L'une des quatre villes les plus importantes du royaume, et avec elle tout le reste de la Normandie moins deux places, l'un des deux capitaines les plus habiles et les plus braves de la Ligue, furent réduits sous l'obéissance de Henri (27 mars 1594). Par leur exemple autant que par les ressources qu'ils fournirent, ils contribuèrent puissamment à la soumission des autres provinces. La fraction royaliste du Parlement de Normandie établie à Caen, et présidée par le grand citoyen Groulart qui avait rendu au parti national d'inappréciables services, la partie royaliste du Parlement de Normandie revint à Rouen, et se confondit avec le Parlement ligueur (26 avril). L'unité et la régularité de la justice, l'empire de la loi, y furent rétablis presque en même temps qu'à Paris. Après la soumission de Villars, les gouverneurs ligueurs qui ne dépendaient pas de lui en Normandie, ne pouvaient plus tenir. Au mois d'avril, le commandeur de Crillon capitula avec le duc de Montpensier pour Honfleur, et Fontaine-Martel rendit Neufchâtel, l'un et l'autre moyennant récompense. Leur désarmement compléta la réduction de la Normandie [1].

Le mouvement de réduction s'étendit rapidement de l'Ile-de-France et de la Normandie à la Champagne à la Picardie. Le duc de Guise était gouverneur de Champagne

[1] Pour l'ensemble des négociations relatives à la réduction de Villars et de Rouen, voyez Sully, Œcon. roy., c. 45, 46, 47, t. I, p. 131-139. — P. Cayet, Chr. novenn., l. VI, t. I, p. 577. — Lestoile, p. 222 A. — Suppl., p. 226 A. — Thuanus, l. CIX, § 8, t. V, p. 358. — D'Aubigné, l. IV, c. 4, t. III, p. 338. — M. Floquet, Hist. du parlement de Normandie, t. III, p. 611-623. — Lettres patentes en forme d'édit, sur la réduction des villes de Rouen, le Hâvre, etc., dans le Recueil des Edicts du roy Henry IV, sur la réunion de ses subjects fol. 21-26. — Pour la réduction de Honfleur et de Neufchâtel avec leurs gouverneurs, voyez Thuanus l. CIX, § 8, t. V, p. 358, et l'état des sommes payées aux chefs de la Ligue, fourni par Groulart, pièce qui se trouve parmi les Documents historiques imprimés à la fin de ce volume.

Digitized by Google

et avait établi son frère, le prince de Joinville, pour gouverneur particulier de Troyes, capitale de la province. Le duc d'Aumale avait le gouvernement de Picardie, qui comprenait alors plusieurs villes et pays annexés plus tard à l'Ile-de-France. Les princes lorrains essayèrent de lutter contre le torrent, mais le torrent les emporta : les échevins et les habitants des villes, partout où ils étaient maîtres chez eux, les gouverneurs particuliers, précipitèrent leur soumission.

A Troyes, en Champagne, les bourgeois se soulevèrent le 5 avril : comme leur ville était un grand municipe et n'avait pas de garnison, ils chassèrent sans peine, à la suite de cette émeute, leur gouverneur le prince de Joinville. Ils obtinrent le 30 avril un édit aux termes duquel ils conservaient leurs libertés communales, avec entière amnistie pour les excès et le massacre commis quatre ans auparavant dans leurs murs. Dans le même temps, on traita avec la ville de Sens et avec son gouverneur Belan, gentilhomme du pays. Quoique le roi, en confirmant les libertés municipales de cette ville, lui eût accordé de n'avoir ni commandant, ni soldats en garnison, les bourgeois aussi prudents, aussi sensés que ceux de Lyon, demandèrent eux-mêmes que tant que la guerre durerait, Belan commandât dans la ville. Au mois d'avril cinq villes de Picardie se donnèrent à Henri. Le 20, d'Estourmel, passant comme Villeroy et d'Alincourt à la reconnaissance formelle du roi, livra Péronne, Roye, Montdidier. Le lendemain, Abbeville qui est située à l'embouchure de la Somme, et qui tient pour ainsi dire Amiens dans ses fers, entra dans la voie de la soumission, la montra à plusieurs autres villes de la province, et dans une forte mesure la commanda à Amiens. Abbeville régie en commune, en possédait toute la liberté. Les habitants, à l'instigation de quelques royalistes zélés et du maire, s'assemblèrent

et députèrent au roi, pour le supplier de leur pardonner et pour obtenir la conservation de leurs anciens priviléges, libertés, immunités, comme ils en avaient toujours joui sans en abuser : leur demande fut accordée le 26 avril. A Montreuil-sur-Mer, ce fut le gouverneur qui obtint les mêmes conditions pour les habitants. Partout où les gouverneurs intervinrent, ils tarifèrent leur désarmement à des sommes variant d'après l'importance et le nombre des places qu'ils ramenèrent [1].

Dans les provinces du Midi, Riom, l'une des deux principales villes d'Auvergne, reconnaissait l'autorité de Henri, et les habitants publiaient un manifeste dans lequel ils déclaraient qu'ils n'avaient suivi le parti de la Ligue que pour l'intérêt de la religion, et que ce motif n'existant plus, ils s'empressaient de rendre obéissance au prince légitime (avril). En Guyenne, Montluc, sénéchal d'Agenois,et les trois villes d'Agen, de Villeneuve, de Marmande, Périgueux et Sarlat en Périgord, Rodez capitale du Rouergue, envoyèrent leurs députés au roi, dans les mois d'avril et de mai [2].

La Ligue était bien affaiblie, bien ébranlée par ces défections. Son déclin comme ensemble, comme grand parti, fut hâté par les nouvelles combinaisons, les nou-

[1] Thuanus, l. CIX, § 8, t. IV, p. 358, 359. — P. Cayet, l. VI, p. 578, 579. — Extrait du procès-verbal de la délibération tenue en la Chambre de l'échevinage de Troyes le mardi 5 avril 1594, imprimé dans les Mélanges historiques de Camusat. — Recueil des Edicts du roy Henry IV sur la réunion de ses subjects, Troyes, Sens, fol. 26 verso-35. — La lettre du roi du 21 avril t. IV, p. 144, donne la date de la soumission d'Abbeville, Péronne, Roye, Montdidier. « Je vous advise que les ha- » bitants de ma ville d'Abbeville ont resoleu de me recognoistre : » leurs depputtez arrivèrent aujourd'huy en ceste ville (Paris); ceux » de Péronne, Montdidier et Roye y arrivèrent hier, lesquels sont » veneus pour mesme affaire. »

[2] Thuanus, l. CIX, § 8, t. V, p. 359. — P. Cayet, l. VI, p. 579. A. — Edit du roi pour Agen, Villeneuve, Marmande, fol. 48-51. — Lettres miss. des 20 avril, 8 et 9 mai, t. IV, p. 142, 151, 153.

veaux plans politiques, que Philippe II adopta, par ses efforts pour ruiner la Ligue guisarde et grossir la Ligue espagnole de ses débris. La décadence de l'Union fut décidée par les opérations de la guerre ouverte, et par les succès militaires de Henri.

Au mois de janvier 1594, Philippe II revint, avec une ardeur toute nouvelle, aux violentes et ambitieuses pensées qui l'agitaient depuis tant d'années. D'un côté, il résolut d'écraser le prince Maurice et de dompter la révolte de la Hollande [1]. D'un autre côté, il se reprit plus que jamais aux projets de monarchie universelle et d'envahissement de la France; arrêtant avec lui-même d'enlever par la force des armes tout à la fois à Henri, à Mayenne et aux autres princes Lorrains, les portions du royaume dont chacun d'eux était détenteur. Le roi fait connaître les projets de son ennemi en ce qui le concerne, dans les passages suivants de sa correspondance diplomatique.

« Le roy d'Espagne, dit-il, tourne toutes ses intentions, forces et desseings à me faire la guerre, en pensant que par ma ruine, si elle luy pouvoyt succéder, il establiroit sa monarchie sur toute la chrestienté à laquelle il aspire. — Il s'est résolu plus que jamais à engloutir et usurper ce royaume. Il ne laisse banque ny bourse à rechercher, ny invention de tirer argent de ses subjets, et il vuide presque toutes ses provinces de forces, pour faire ce grand effort contre moy [2]. »

Ces ordres donnés pour une levée en masse d'hommes et de deniers, destinés à la ruine de Henri, éveillèrent l'attention de l'Europe entière [3]. Nous verrons tout-à-l'heure ce qu'ils produisirent: suivons maintenant les

[1] La relation du temps dans P. Cayet, l. VI, p. 573 B.

[2] Lettres missives aux dates des 28 janvier et 28 février 1594, t. IV, p. 89, 101, 102.

[3] La relation dans P. Cayet, l. VI, p. 573 B.

projets et les plans du roi catholique en ce qui regarde la Ligue. Il avait reçu par Montpezat les ouvertures et les propositions de Mayenne. Il les rejeta toutes après plusieurs conseils tenus à Madrid et à Bruxelles, du mois de janvier au mois d'avril. Il fut décidé que le fils du duc ne serait appelé dans aucun degré, au partage de la souveraineté de la France et que le duc lui-même ne conserverait pas la lieutenance-générale. La couronne de France, de moitié avec Claire-Eugénie, ainsi que la main de l'infante, furent destinées à l'archiduc Ernest, Philippe II se réservant la direction des affaires et la suzeraineté. L'archiduc Ernest, l'un des frères de l'empereur, avait été nommé par Philippe, et envoyé au mois de janvier, comme gouverneur des Pays-Bas espagnols · c'était pour ce prince un apprentissage et une attente. Par les grandeurs auxquelles il l'appelait, le roi catholique comptait resserrer les liens entre les deux branches de la maison d'Autriche; intéresser la branche allemande et la partie catholique de l'Empire d'Allemagne au succès de ses desseins. Ces déterminations de Philippe et de ses ministres entraînaient, comme conséquence, des rapports tout nouveaux entre l'Espagne, la Ligue et ses chefs. Il fut convenu qu'en suivant les conseils de l'intérêt bien entendu et d'une sage politique, l'on devait rompre les engagements qu'on avait pris avec la Ligue, dont le soutien exigeait des dépenses excessives, qui jusque là avaient produit très peu d'avantages. Qu'il fallait désormais faire la guerre au nom du roi Philippe II. Qu'il n'était plus temps de remettre les droits de l'infante au caprice des Français, mais de les soutenir par la force des armes, et de continuer les hostilités au nom de la couronne d'Espagne et pour son avantage. Qu'il fallait imposer la royauté d'Ernest et de l'infante avec des armées aux chefs de la Ligue, après avoir vainement essayé de l'ob-

tenir de leur bon vouloir et de leurs votes dans la tenue des Etats de 1593 [1].

Philippe et ses ministres approprièrent sans délai les moyens d'exécution aux résolutions prises. Dès lors les armes du roi catholique ne vinrent plus en aide aux chefs de l'Union, que quand il s'agit de traverser les progrès de Henri, dans l'intérêt évident de l'Espagne. Les villes délivrées par les secours de l'Espagne, ne durent pas rentrer sous l'autorité de Mercœur et de Mayenne, comme cela avait eu lieu pour Paris et pour Rouen, mais passer sous la loi de Philippe. Enfin toutes les mesures prises par le cabinet de Madrid tendirent à affaiblir incessamment les deux chefs principaux de la Ligue. Dans les premiers mois de 1594, Philippe envoya un nouveau corps de deux mille soldats en Bretagne, ce qui porta à six mille le nombre des Espagnols dans cette province. Aussitôt après, il déclara l'infante Claire-Eugénie duchesse de Bretagne, fit traiter toutes les affaires, administrer tous les services publics sous son nom, par des officiers espagnols, partout où ses soldats dominaient [2]. Philippe empiétait bien ainsi sur Henri, mais il ôtait tout à Mercœur, dont le duché de Bretagne avait été la constante ambition ; il le réduisait à rien. Il procéda avec une hostilité aussi active contre Mayenne : il lui débaucha le plus qu'il put de villes et de chefs. Il attira à son service de Rosne, le meilleur capitaine de la Ligue, en lui assignant une pension annuelle de 54,000 livres du temps ;

[1] Davila l. XIV, p. 490, 492. — La relation contemporaine dans P. Cayet, l. VI, p. 473 B. « Le roy d'Espagne devoit fournir à l'archi-» duc Ernest tant de gens, d'argent et de munitions, que le bruit » commun estoit qu'il feroit accorder par force à ceux du party de » l'Union en France de luy donner la couronne des Français, en es-» pousant l'Infante d'Espagne, ce que les Espagnols n'avoient pu ob-» tenir d'eux de bonne volonté. »

[2] Lettres missives, à la date du 17 mars, t. IV, p. 117.

le duc d'Aumale, avec les villes qu'il tenait en Picardie, moyennant pension de 120,000 livres. Au prix de 90,000 livres une fois payées, il acheta du vice-sénéchal de Montelimart la cession de toute autorité et de tout commandement dans La Fère, mit une garnison dans cette place que les Espagnols avaient déjà reçue comme ville de retraite, et s'en rendit pleinement maître [1]. Enfin, il forma des intelligences avec les gouverneurs des places de Picardie, et avec ceux des places de Bourgogne, gouvernement particulier du lieutenant-général [2]. Ainsi la Ligue était humiliée, affaiblie en Bretagne ; démembrée, disloquée dans les provinces où Mayenne avait conservé autorité.

Cette politique eût été bonne si le roi catholique eût été en mesure de remplacer ceux qu'il supplantait, en se présentant avec des forces imposantes sur le théâtre des événements ; mais il en fut autrement. Ce grand amas d'hommes et d'argent, ordonné dans tous les pays de sa vaste monarchie, mais imposé à des peuples épuisés, en partie manqua, en partie se fit attendre. Des insurrections éclatèrent parmi les troupes déjà sur pied : plusieurs corps de Wallons et d'Italiens employés dans les Pays-Bas, auxquels un arriéré de solde était dû depuis sept ans, se révoltèrent, et non seulement refusèrent le service, mais occupèrent contre eux une portion des bandes espagnoles [3]. Aussi les deux armées dirigées par Philippe II, l'une contre la Hollande, l'autre contre la France, tra-

[1] Les 54,000 livres du temps données comme pension à de Rosne font 195,000 fr. d'aujourd'hui; les 120,000 livres données à d'Aumale, 420,000 fr.; les 90,000 livres données au vice-sénéchal de Montelimart 324,000 fr.

[2] Davila, l. XIV, p. 491.

[3] P. Cayet, l. V, p. 480, et Bentivoglio, l. XVII, t. III, p. 359-361, disent que cette révolte dura un an entier, par conséquent pendant toute l'année 1594.

hirent complétement ses intentions et ses projets. L'armée employée contre la Hollande fut contrainte de lever le siége de Coevorden, et laissa prendre Groningue, capitale de la province du même nom, par le prince Maurice. L'armée rassemblée contre la France, et conduite par le comte de Mansfeld, après s'être saisie sur nos frontières d'une seule place, et d'une place peu importante, la Capelle en Tierache (9 mai 1594), se trouva hors d'état de tenir tête aux troupes royales dans les opérations qui suivirent[1]. Ainsi tous les calculs faits, toutes les mesures prises par Philippe pour affaiblir la Ligue et s'élever sur ses ruines, n'eurent d'autre résultat que de rendre Mayenne et l'Union plus incapables de soutenir la lutte contre le roi, et de favoriser les progrès de ce prince.

Henri suivait, observait avec vigilance les préparatifs de l'Espagne, et mesurait en même temps les ressources de Mayenne[2]. Il jugea qu'il devait précipiter les attaques; que la guerre lui donnerait des avantages égaux à ceux que sa conversion et les dispositions des peuples lui avaient assurés jusqu'alors; qu'elle déciderait la révolution déjà commencée en Champagne et en Picardie. La forte place de Laon, qui dépendait alors de la Picardie, était devenue, depuis la réduction de Paris, la capitale de la Ligue. Henri en résolut le siége, malgré les avis contraires du nouveau maréchal de Biron et du duc de Nevers, qui considéraient l'entreprise comme au-dessus des ressources militaires du roi. Il commença les attaques de la place le 25 mai. Fidèle au principe qu'il avait suivi depuis Arques, convaincu de la supériorité qu'assurait

[1] P. Cayet, l. VI, p. 579, 582-584. — Thuanus, l. CIX, § 9, 10, t. V, p. 360, 365-365.

[2] Lettre missive du 4 mars, t. IV, p. 105. « Les forces de nos enne- » mys ne sont telles en nombre ny sitost prestes pour entreprendre » quelque chose en notre royaume. »

l'artillerie en toute action, bataille ou siége, il foudroya les remparts de Laon avec trois batteries, dont une de treize canons. Il s'aida utilement aussi d'un renfort de 3,500 hommes que Balagny lui envoya du Cambresis. Les Espagnols avaient intérêt à faire échouer l'entreprise : aussi se prêtèrent-ils à fournir un secours. Mayenne et Mansfeld essayèrent de dégager la place; mais après la perte de deux convois, et de quinze cents hommes tués dans plusieurs combats, ils furent contraints de s'éloigner. Laon capitula le 22 juillet et ouvrit ses portes au commencement d'août. La France et le roi perdirent au siége de cette ville Givry, maréchal de camp de la cavalerie légère, l'un des officiers les plus instruits de l'armée, et l'homme le plus aimable de son temps, duquel on disait : « Qu'en » esprit, en courage, en bienséance, nature avait mis ses » délices en lui. » Henri ne savait pas aimer médiocrement : il prisait ces qualités de Givry, et il avait oublié les fautes commises par lui au siége de Paris, pour ne se souvenir que des services qu'il avait rendus au camp de Saint-Cloud, à la prise de Corbeil et de Lagny : il lui donna des éloges si vifs, des regrets si sentis, que, bien qu'ils s'adressassent à un mort, ils mirent en jalousie ses autres capitaines. Au même siége de Laon, le roi vit poindre chez Biron, le jeune, une ambition capable de tout, et une passion de la gloire poussée au point de ne souffrir d'autres exploits que les siens. Bien qu'il vînt d'être payé de ses services par la première dignité militaire du royaume, il se plaignait sans cesse de n'avoir pas de gouvernement, et il voulait se retirer. Retenu par le loyal et brave La Curée, il se porta avec valeur contre les Espagnols. Mais il trompa le roi, et l'empêcha de détruire leur armée au moment de la retraite; ne voulant pas, dit d'Aubigné, que sa belle action du convoi fût obscurcie par une bataille, auprès de laquelle on compterait bientôt

pour rien un moindre accident. Henri qui prisait son courage, ses talents, son ascendant sur les soldats, résolut de l'employer utilement pour la France en le surveillant beaucoup, et en le comblant bien davantage d'éloges et de dignités [1].

Les revers de Mayenne et des Espagnols au siége de Laon laissèrent un libre cours aux déterminations des villes de Picardie et de Champagne, et au désarmement de ces provinces. « La prise de Laon, comme parle un contemporain, effraya tellement le parti de l'Union, que la plus grande partie des villes de Picardie envoyèrent leurs députés au roi, pour le prier de les recevoir en grâce. » La terreur des ligueurs de Champagne ne fut pas moins vive. Tandis que Henri campait encore sous les murs de Laon, le gouverneur et les habitants de Château-Thierry, en Champagne, qui redoutaient d'être assiégés par lui après Laon, lui envoyèrent une députation pour se replacer sous ses lois (juillet). En Picardie, Amiens fit sa soumission le 14 août. Mayenne y était venu et avait essayé de retenir les habitants dans son obéissance et dans le parti de la Ligue. Après son départ, ils prirent les armes, engagèrent avec résolution un combat contre le duc d'Aumale, gouverneur de la ville et de la province, le chassèrent, et ouvrirent leurs portes à d'Humières et aux troupes du roi, sans prendre aucune précaution pour leur sûreté. Henri touché de leur confiance, leur accorda peu après un édit par lequel en leur donnant pour la religion les mêmes satisfactions qu'aux autres villes de la Ligue, il les confirmait dans leurs priviléges, franchises, immunités, et laissait à leur maire et à leurs échevins le gouvernement civil et militaire. De

[1] D'Aubigné, l. IV, c. 5, t. III, p. 342-345. — P. Cayet, l. VI, p. 579-582, 585 B.—Thuanus, l. CXI, § 1-4, t. V, p. 421-426.—P. Matthieu, l. I. p. 177, 178. — Sully, Œcon. roy., c. 53, 54, p. 154-160.

Laon, le roi se rendit à Cambrai, où il conclut avec Balagny un important traité : la ville, assurée en souveraineté à Balagny et à sa famille, passait sous le protectorat de la France, et cette forte place devenait pour la Picardie et la Champagne une barrière contre les Espagnols. Henri partit de Cambrai pour faire une solennelle entrée dans Amiens. Il y reçut les députations successives des gouverneurs et des habitants de Dourlens et de Beauvais, qui, désespérant d'être secourus par Mayenne, et redoutant une lutte contre le roi, se réduisirent le 22 août. Henri continua à presser par ses armes la révolte et la Ligue, partout où elles n'allèrent pas au devant de la soumission. Après le siége de Laon, il reprit celui de Noyon : il contraignit bientôt le gouverneur à lui rendre la place, et il l'amena lui-même à son service, en lui donnant des lettres d'abolition pour ce qu'il avait fait par le passé et de l'argent (1er octobre). Dans toute l'étendue de la Picardie, il ne resta plus alors que Soissons au duc de Mayenne, Ham au duc d'Aumale, La Fère aux Espagnols [1].

En même temps que la Ligue essuyait en Champagne et en Picardie des revers qui présageaient sa ruine, elle éprouvait dans le Poitou, le Maine, l'Anjou, des pertes qui la réduisaient aux proportions les plus exiguës : elle s'affaiblissait aussi en Bretagne. Quelques détails sur l'état de ces quatre pays sont nécessaires pour l'intelligence des faits. Poitiers, depuis sa révolte contre le roi Henri III, avait eu plusieurs gouverneurs : celui qui exerçait cette charge en 1594 était le duc d'Elbeuf, de la maison des Guises. Après la défaite des royaux à Craon, Laval dans

[1] P. Matthieu, Hist. de Henri IV, l. I, p. 181. — D'Aubigné, l. IV, c. 4, t. III, p. 338. — P. Cayet, l. VI, p. 585 A, 586, 587, 608 A. — Thuanus, l. CXI, §§ 4, 5, 6, t. V, p. 426-430. — Recueil des Edicts du roy Henry IV sur la réunion de ses subjects, Amiens, Dourlens, Beauvais, fol. 51-65.

le Maine, Châteaugontier en Anjou, Sablé dans le Bas-Maine, avaient été conquis par l'Union. Laval était devenu le partage du duc de Mercœur, Châteaugontier et Sablé celui de Boisdauphin. En Bretagne, le parti de Mercœur, et bientôt après celui des Espagnols, avaient pris la supériorité sur celui du roi, mais sans pouvoir le détruire. Outre les calamités de la guerre civile, les excès du brigandage désolaient la province. Toute autorité forte et protectrice de l'ordre public étant détruite, des bandes de soldats, les unes appartenant au parti royal, les autres en plus grand nombre à la Ligue, exerçaient contre les habitants des campagnes et des villes ouvertes des exactions et des cruautés sans nom. C'était, près de Guingamp, le régiment de Lacroix, colonel royaliste. C'était à quatorze lieues de Guingamp, la troupe de Laplante, l'un des officiers de Beaumanoir de Fontenelle, laquelle s'était saisie d'un moulin et l'avait converti en citadelle. C'était enfin au fort de Corlay, Fontenelle lui-même et ses trois cents soldats bien armés. Tous ces aventuriers avaient transformé leurs repaires en cavernes de voleurs et d'assassins, et commettaient impunément les crimes dont se souillèrent plus tard les chouans et les chauffeurs [1].

L'évêque de Poitiers et le cordelier Porthaise qui exerçaient un grand empire dans Poitiers, se laissèrent gagner par le roi, et concertant leurs efforts avec Sainte-Marthe, l'un de ses zélés serviteurs, ils amenèrent les habitants à reconnaître son autorité au mois de juillet. Comme la ville était grande, comme les bourgeois nombreux et aguerris avaient toujours été maîtres des garnisons, rien du côté de la Ligue et du gouverneur d'Elbeuf ne put entraver leur résolution. Par l'édit donné en leur faveur, ils conservèrent en entier leurs libertés munici-

[1] Thuanus, l. CXI, § 10, t. V, p. 434-436.

pales, le droit de n'avoir ni garnison ni citadelle. La réduction de Laval, l'une des plus riches villes du Maine, s'accomplit dans les mêmes conditions que celle de Poitiers. Le zèle des serviteurs de Henri la prépara ; la volonté des habitants l'opéra ; la présence des troupes amenées par le maréchal d'Aumont, gouverneur de Bretagne, l'accomplit. Dès lors la Ligue ne conserva plus que le château de Mirebeau en Poitou, Châteaugontier dans l'Anjou, Sablé dans le bas-Maine. Avec Laval, Mercœur perdit l'un des meilleurs postes avancés qui couvrissent ses possessions de Bretagne [1].

Les progrès du parti royal furent plus marqués encore et plus décisifs en Bretagne. La présence et les premières attaques des forces amenées par le maréchal d'Aumont décidèrent des résolutions jusque-là incertaines et mirent d'abord sous la loi du roi Concarneau, place maritime importante, puis Redon. Les gouverneurs de ces villes traitèrent, après avoir vainement pressé Mercœur de tenir les promesses qu'il leur avait faites, si souvent de reconnaître Henri au moment où il abjurerait le calvinisme. D'Aumont s'employa ensuite activement au désarmement des deux troupes de bandits commandées par le colonel Lacroix et par le capitaine Laplante. Il marcha contre la première, la contraignit à se soumettre, ordonna à son chef de la conduire au roi, pour servir contre l'étranger et effacer la honte de sa conduite en Bretagne. Il envoya Kergomart, l'un des seigneurs bretons, combattre la seconde qui fut entièrement détruite. Il reprit ensuite les opérations contre la Ligue, conduisit ses troupes devant Quimper-Corentin, et réduisit cette place. La guerre avait donné ces avantages au parti du roi,

[1] Thuanus, l. cix, § 8, t. v. p. 359 et l. cxi, § 10, p. 433,434. — P. Cayet, l. vi, p. 585 B. — Edicts du roy sur la réduction de la ville de Poitiers, fol. 39-43.

les défections lui en assurèrent d'autres. Les habitants de Morlaix se portèrent d'eux-mêmes à rentrer sous la domination de Henri et ouvrirent leurs portes au maréchal. Saint-Malo, la troisième ville de la Bretagne, fit sa soumission volontaire au mois de septembre. Les habitants, qui de nom avaient embrassé le parti de la Ligue et de Mercœur, qui de fait s'étaient constitués en état de république, y renoncèrent et se replacèrent sous l'autorité monarchique, quand ils eurent reconnu où tendaient les Espagnols, et quand ils eurent obtenu du roi que le meurtre de M. de Fontaines leur gouverneur et le pillage de ses biens leur seraient remis. Pendant ces heureux succès, un renfort de 4000 Anglais, commandés par le colonel Norris et par Forbisher, était arrivé en Bretagne. D'Aumont put joindre ce corps à sa petite armée, et se trouva alors en mesure d'attaquer le formidable établissement formé par les Espagnols sur les côtes. Ils s'étaient emparés de Blavet; ils avaient bâti la citadelle de Crodon, qui dominait Brest; ils projetaient d'englober le Conquet dans leurs possessions. Dès lors ils auraient établi une douane qui aurait produit des sommes immenses, tenu dans leur sujétion une partie de la Bretagne, occupé un poste d'où ils pouvaient à la fois entrer chaque jour en France et descendre en Angleterre. D'Aumont renversa leurs projets par la prise et la destruction du fort de Crodon (17 novembre). Quatre cents Espagnols, l'élite des soldats que Philippe II avait en Bretagne, y périrent. Les ennemis du roi, par leur inaction, ses serviteurs par leur concours empressé, contribuèrent également au succès de ce siége difficile. Mercœur, qui voyait dans le Crodon un joug que les Espagnols voulaient lui imposer, refusa sous divers prétextes de marcher au secours de la place : le général espagnol Dom Juan d'Aquila, en prenant trop de précautions contre les

surprises et les attaques, n'arriva pas à temps. De Rieux de Sourdéac, gouverneur de Brest, après avoir fourni à l'armée royale toutes les poudres et provisions dont elle avait besoin pour le siége, lui amena au moment décisif un renfort de troupes qui permit d'emporter le fort, au milieu des exploits rivaux des Français et des Anglais. D'Aumont continuant à lier l'extirpation du brigandage à celle de la révolte et de l'invasion étrangère, envoya Montmartin, avec un corps de troupes, attaquer le fort de Corlay occupé par Fontenelle. Vainement Fontenelle, qui pactisait avec l'Espagnol, l'appela à son secours; il fut contraint de mettre bas les armes avec ses soldats : le pays fut délivré de ces rapaces et sanguinaires ennemis domestiques, et Philippe II perdit en même temps l'un des soutiens de sa cause. Après ces revers, le parti de la Ligue, du duc de Mercœur, de l'étranger, auquel on avait enlevé soixantes lieues de côtes, déclina dans cette province d'une manière sensible [1].

En même temps le Tiers-parti, qui avait longtemps armé contre Henri les princes de sa propre famille, les seigneurs appartenant à la faction des catholiques ardents, les seigneurs cherchant à rétablir l'aristocratie féodale, le Tiers-parti qui lui avait fait une guerre presque aussi dangereuse que la Ligue, perdait ses deux chefs et périssait avec eux. Le jeune cardinal de Bourbon succomba au chagrin d'une ambition déçue et à la maladie, le 28 juillet, et François d'O mourut de débauche le 28 octobre 1594 [2]. Ainsi toutes les factions tombaient à la fois devant Henri.

Plusieurs membres de la famille de Guise, au milieu de l'isolement où ils commençaient à se trouver, crai-

[1] Thuanus, l. CXI, §§ 10-12, p. 433-439. — P. Cayet, l. VI, p. 612, 613.
[2] Thuanus, l. CX, § 14, et l. CXI, § 9, t. V, p. 419 et 433. — Lestoile, p. 248, 249. — P. Cayet, l. VI, p. 608.

gnirent de n'être bientôt plus traités comme des chefs de parti, mais comme d'obscurs factieux, et pour échapper à ce danger, ils abandonnèrent Mayenne et l'Union. Le duc d'Elbeuf se soumit à condition qu'il rentrerait dans le gouvernement de Poitiers, ce qui lui fut accordé. Il fut suivi par le duc de Guise, qui tenait le gouvernement de la Champagne pour la Ligue. L'un des chefs rebelles dans cette province, Saint-Pol, créé maréchal de France par Mayenne, avait péri dès le mois de mai précédent. Comme il prétendait, contre l'avis du duc de Guise, maintenir des dispositions qui lui permettaient d'asservir les habitants de Reims, il s'était pris de querelle avec le duc et avait été tué par lui. Guise, par l'entremise intelligente de l'actif Rosny, traita avec le roi au mois de novembre. Il lui remit le gouvernement de Champagne, et reçut en échange celui de Provence; il rendit les villes de Reims, Rocroi, Saint-Dizier, Guise, Joinville, Fismes, Montcornet. Quant aux villes soumises particulièrement à l'autorité de Saint-Pol, Vitry, Mézières et autres, ceux qui y commandaient firent, après sa mort, leur composition chacun à part avec le roi. Dès lors la Ligue fut entièrement extirpée de la Champagne[1].

Dans le même mois de novembre, le 16, le duc de Lorraine, chef de la maison de Lorraine, conclut un traité de paix avec Henri[2]. Il désavouait ainsi la conduite des princes de sa famille, Mayenne et Mercœur, qui persistaient dans la guerre contre Henri. Le premier aussi des souverains étrangers, il sortait de la coalition formée depuis cinq ans par Philippe II, le duc de Savoie, le Pape, et lui-même enfin, contre la France.

[1] Thuanus, l. CIX, § 8, et l. CXI, § 8, t. V, p. 359, 431, 432. — P. Cayet, l. VI, p. 610-612. — Sully, Œcon. roy., ch. 57, 58, t. I, p. 176 177, 185, 186.

[2] Le texte du traité dans P. Cayet, t. VI, p. 608-610.

Digitized by Google

Un fait non moins significatif, non moins désastreux pour Mayenne que l'abandon du chef et des princes de sa maison, c'était la défection des villes de son propre gouvernement. La Bourgogne, dès le commencement du règne, s'était partagée entre le parti du duc et le parti royal. Bien que le parti royal comptât un bien moins grand nombre de villes, et des villes moins importantes, il s'était fermement maintenu sous la conduite de Guillaume de Tavannes, et avait fait une guerre sans relâche aux cités ligueuses. Les dispositions qui, depuis le commencement de l'an 1594, avaient détaché tant d'autres pays de la Ligue, pénétrèrent en même temps en Bourgogne. Les villes voyant le roi converti et sacré, jalouses de se soustraire aux hostilités des royaux, et de détourner d'elles l'effort des armes de Henri, déclarèrent une première fois au duc que s'il ne concluait promptement la paix avec le roi, elles abandonneraient son parti. Comme il resta sourd à cette sommation, on vit trois villes importantes de la Bourgogne, Mâcon, Avallon, Auxerre, se soustraire à son autorité pour rentrer sous celle du roi, dans les mois de février, de mars et d'avril. L'entraînement se communiqua aux autres villes, et au mois de septembre, les élus de la province, même ceux du parti du duc, lui écrivirent à Bruxelles que le vœu général du pays était qu'on fît la paix avec le roi. Les mesures qu'il prit pour arrêter cette tendance établirent un violent conflit entre ses gouverneurs et ses garnisons d'un côté, les bourgeois des villes de l'autre, et pour éclater la révolte n'attendit plus que l'approche d'une armée royale [1].

[1] Mémoires de Guillaume de Tavannes dans la Collect. Michaud, p. 486-499 A. — Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, l. XXIII, p. 617, 618. — Lettre de Mayenne à Philippe II, dans Cayet, l. VI, p. 618 B à la fin. — Lettre miss. du roi du 7 août, t. IV, p. 136, 137, pour Auxerre.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Insurrection des Croquants. Procès de l'Université et des curés de Paris contre les Jésuites. Attentat de Chastel : expulsion des Jésuites. Etat du royaume. Prix auquel les chefs de la Ligue mirent leur soumission.

Les Catillonnais, les Francs-museaux, les Chateau-verts, les Lipans de 1589 à 1593. Insurrection des Croquants ou Tard-venus en 1594. Condition misérable des habitants de la campagne dans les provinces du midi, pitié qu'ils inspirent au roi. Les premiers Croquants sont des paysans du Limosin. Au 11 mars 1594, leur ligue embrasse la plupart des paroisses du Limosin, et plusieurs cantons du Périgord et de la Saintonge. Henri prescrit d'abord de n'employer, pour les désarmer, que les voies de la douceur et de la justice : son langage et ses actes pendant toute la durée de l'insurrection. Les insurgés envoient des députés au roi. Leur requête au Conseil du roi, et réponse du Conseil (22 mai 1594). — Le soulèvement s'étend au Quercy et à l'Agénois, entame la Marche, menace le Poitou et l'Angoumois (2 juin). Les Croquants, alors au nombre de cinquante mille hommes, sentent leur force et en abusent : tableau de leurs excès; leurs attentats contre l'ordre politique et social. — Le roi et les gouverneurs sont contraints de recourir à l'adresse et à la force pour combattre la révolte et rétablir l'ordre public; mais ils continuent à employer en même temps les moyens de la conciliation. — Les Croquants catholiques et protestants se désunissent, et les derniers quittent le camp. D'Abain, lieutenant du roi dans la Marche, amène un corps de troupes à Chambaret, gouverneur du Limosin. Il se porte avec ses forces contre les Croquants catholiques pour les disperser : un hasard malheureux amène un sanglant combat. Humanité et sage politique de d'Abain après la victoire. La révolte est étouffée dans le Limosin et la Marche, prévenue ou dissipée dans le Poitou et l'Angoumois. — Mais elle reste puissante dans le Périgord, le Quercy, l'Agénois. Les Croquants attaquent les châteaux des nobles aux environs de Gourdon, se donnent deux chefs qu'ils nomment colonels et s'assemblent au nombre de trente-cinq à quarante mille à la Boule, près de Bergerac. Au retour de leurs députés, plusieurs circonstances calment momentanément l'effervescence; mais bientôt la révolte se ranime. Bourdeille, gouverneur du Périgord, combat les bandes les plus échauffées et les plus séditieuses: auprès des masses le gouvernement persiste à n'employer que les voies de la conciliation et l'adresse. Le roi leur promet d'intervenir pour les garantir des exactions et des violences : peu après, il abolit en leur faveur quelques subsides, et leur remet les arrérages des tailles et autres impôts. Matignon, gouverneur de Guyenne, enlève, par une mesure bien calculée, les meilleurs soldats et leur principale force aux révoltés. Le concours de ces faits met fin à l'insurrection (1595). Salutaire influence de la soumission des Croquants pour la pacification générale du royaume : les ligueurs des provinces du midi, et les ambitieux, dans le parti protestant, perdent les auxiliaires sur lesquels ils comptaient pour l'exécution de leurs desseins respectifs. — La haine persistante des Jésuites menace la paix publique et la vie du roi, après la réduction de Paris. L'Uni-

versité, le collége royal, les curés de Paris, le barreau, une partie du Parlement s'émeuvent de ce danger. L'Université et les curés reprennent le procès intenté trente ans auparavant à la société de Jésus. Plaidoyers des deux avocats les plus célèbres du temps, Antoine Arnauld et Louis Dollé. Principales accusations contre les Jésuites. Appréciation de cette défense en elle-même et par les faits et les écrits émanés postérieurement des Jésuites. Leurs actives menées. Ils obtiennent du Parlement un arrêt qui ajourne de nouveau le jugement du fond de la cause, et leur adjuge, pendant cet ajournement indéfini, la possession d'état et tous les avantages qu'ils ont obtenus jusqu'alors. Vives réclamations du président Augustin de Thou. — Jean Chastel, élève des Jésuites, essaye de tuer le roi et le blesse (27 décembre 1594). Indignation générale contre ces pères : le roi et le Parlement ne parviennent qu'avec peine à les soustraire à la colère du peuple. Procès de Chastel : ses dépositions à la charge des Jésuites, leurs doctrines et leurs pratiques Arrêt du Parlement condamnant Chastel à la peine des parricides, et les Jésuites à l'expulsion comme corrupteurs de la jeunesse : mesures prises contre la propagation de leurs doctrines (29 décembre). Condamnation du père de Chastel au bannissement, à l'amende, à la destruction de sa maison : la pyramide, inscriptions qu'on y grave. Ecrits odieux trouvés en la possession du père Guignard : il est condamné à être pendu (7 janvier 1595). Les pères Gueret et Hay condamnés au bannissement : *Avertissement aux Catholiques*, publié par les Jésuites à Douai et autres villes de Flandre, après leur expulsion, et contenant l'expression de leurs véritables doctrines ; leurs principes en ce qui concerne le gouvernement et la société civile. Ils sont bannis du ressort des Parlements de Paris, de Normandie et de Bourgogne, et se maintiennent dans le ressort des Parlements de Toulouse et de Bordeaux. — Célèbre déclaration du clergé de Paris pour la sauvegarde de la vie et de l'autorité du roi contre les attaques persistantes des Jésuites et d'une partie du clergé (18 février 1595). Tentatives ultérieures de régicide : ce que le Parlement et le clergé de Paris purent prévenir ; ce qu'ils ne purent empêcher. — Résultats des efforts du roi et des peuples depuis la conversion de Henri : le corps de la monarchie et l'unité du territoire reconstitués en principe. Prix auquel les chefs de la Ligue mirent tous leur soumission.

Tandis que la France pouvait entrevoir ainsi la fin de la guerre civile et religieuse, elle fut menacée d'une guerre sociale, d'une nouvelle Jacquerie. Dans cette société profondément malade, les dangers menaçant jusqu'à l'existence de l'État, se succédaient sans interruption l'un à l'autre. Un soulèvement général des paysans, non pas seulement contre l'odieux régime auquel étaient soumises les campagnes, depuis que l'action du gouvernement y avait cessé, mais contre tout l'ordre de choses existant, non pas seulement contre les classes privilégiées, mais contre les agents de l'autorité civile et militaire, contre tous les détenteurs de la force publique, contre une partie de la

classe des propriétaires, soit nobles, soit même roturiers, éclata dans le tiers des provinces du Midi, et vint s'opposer violemment au rétablissement de la paix et de l'ordre dans notre patrie. Si Henri, dès l'année précédente, n'eût par son abjuration, fortement rattaché l'un à l'autre les deux grands partis de la France, la Ligue française et le parti royal; s'il n'eût replacé sur une base solide le pouvoir central et le gouvernement de la chose publique, l'insurrection des paysans venant se joindre à toutes les autres causes de dissolution et de ruine, aurait, selon toute apparence, décidé la perte de l'État, ou son asservissement à l'étranger.

Aux Gautiers qui avaient paru à la fin du règne de Henri III, aux Catillonais qui s'étaient montrés pendant la campagne d'Arques, avaient succédé de 1589 à 1593 les *Francs-museaux*, les *Château-verts*, les *Lipans*. C'étaient des ligues de paysans, animés des mêmes sentiments et poursuivant le même but que les Gautiers[1]. Ces insurrections partielles étaient le prélude de la grande révolte de ceux que les relations contemporaines appellent diversement *Tard-venus*, *Tard-avisés*, *Croquants*. Les deux premiers noms leur sont donnés parce qu'ils venaient faire la guerre, s'avisaient de prendre les armes, au moment où le reste du pays, las des dissensions civiles, soupirait après la paix et s'y précipitait. La qualification de Croquants leur vient ou de ce que leur première bande appartenait à la paroisse de Croc de Limosin,

[1] D'Aubigné, t. III, l. III, c. 16. — Mezeray, Abrégé chron. sur l'an 1589. — Satire Menippée, t. I, p. 24 et note, et p. 192; t. II, p. 10, 86, 87, 378, 379. — D'Aubigné, t. III, l. III, c. 16, p. 267. « Vers Bellaime » (Bellesme) et Danfront (Domfront) les prestres esmouvoient la po- » pulace, ayant fait succéder aux Gautiers, une canaille de *Lipans*, » desquels je ne pense pas devoir recueillir *les brigandages*. » On voit que les Lipans avaient succédé aux Gautiers dans le Perche et la Normandie : notez l'expression dont se sert d'Aubigné pour caractériser leurs actes : *les brigandages*.

Digitized by Google

vers Saint-Yrieix la Perche, ou de ce qu'ils désignèrent par le mot de croquants, c'est-à-dire de mangeurs, les nobles qui leur renvoyèrent ce sobriquet [1].

La condition du peuple des campagnes dans une portion des provinces du midi était intolérable. Le roi avait été jusqu'alors impuissant à réprimer ces désordres. Obligé avant tout de maintenir son parti, le parti national, ayant besoin de tout le monde, il s'était vu contraint de ménager ses serviteurs pour n'avoir pas de défectionnaires, alors même que ses partisans abusaient de leur pouvoir. Au lieu de se livrer au gouvernement intérieur, il avait été tout occupé de la guerre contre la Ligue, l'Espagne, les coalisés de l'Espagne. Une partie considérable des pays du Midi n'avait pas reconnu jusqu'alors ses lois. On a vu au précédent chapitre que les villes capitales de ces pays, Périgueux et Sarlat en Périgord, Rodez dans le Rouergue, Agen dans l'Agenois, ne se déclarèrent pour lui qu'aux mois d'avril et de mai 1594, et il comptait lui-même, à la même époque, que dans la Guyenne et le Languedoc plus de quatre-vingts villes n'avaient pas encore fait leur soumission [2].

Le peuple acquittait double impôt, l'un levé au nom du roi, l'autre exigé par Montpezat, Pompadour, Rastignac, Saint-Chamant, La Chapelle-Biron, le baron de Gimel, qui soutenaient encore la Ligue dans ces pays. Au-delà des impôts, les agents du fisc, trésoriers et collecteurs, tiraient des contribuables d'autres sommes par les concussions. Ce que les paysans payaient aux deux partis, formait à peine la moitié de ce qu'on leur extorquait, et ils

[1] D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 382. — P. Cayet, Chron. nov., l. VI, p. 574.

[2] Dans sa lettre du 8 mai 1594, t. IV, p. 151, Henri dit, en parlant de la soumission de Joyeuse, qu'il espère prématurément à cette époque : « Ceste reduction amene à mon obéissance plus de quatre vingts » villes de mon pays de Languedoc ou de la Guyenne. »

avaient moins à souffrir encore de sacrifices au-dessus de leurs forces que de traitements les uns indignes, les autres atroces. Les soldats les pillaient et se servaient d'eux comme de bêtes de somme, les contraignant à porter leurs tambours, leurs mousquets, leur bagage. Les gentilshommes du parti royal, faisant la guerre à leurs frais, étaient entraînés dans des dépenses au-dessus de leurs revenus : beaucoup s'imposaient la gêne ou s'appauvrissaient, mais d'autres exigeaient de leurs vassaux des redevances extraordinaires. Les nobles de la Ligue, devenus la plupart des brigands, et des brigands de la pire espèce, leur enlevaient leurs blés et leurs troupeaux, se saisissaient de leurs personnes, les mettaient à rançon, et pour les contraindre à la payer ou à l'emprunter, leur infligeaient d'atroces tortures; quelques-uns allaient jusqu'à leur percer les pieds avec des fers rouges [1]. Voilà dans quel état la guerre civile et la Ligue avaient mis les campagnes. Le roi, cachant une vérité sous une plaisanterie, disait au commencement de l'insurrection des Croquants : « Qu'il vouloit en être, » comme d'un parti fort juste. » Lorsqu'ils eurent gâté leur cause par leurs excès, que le but et les proportions de leur soulèvement devinrent un danger pour le pays; que Henri fut contraint de permettre contre eux la répression, il leur conserva sa pitié, les soulagea de leurs charges les plus pesantes, usa tant qu'il put à leur égard des moyens de la conciliation.

Le soulèvement des paysans éclata au mois de fé-

[1] La liste des chefs soutenant encore le parti de la Ligue dans ces pays est portée au chapitre 72, t. I, p. 242 A, des Œcon. roy. de Sully, et au chap. 7, p. 378 de Duchesne. — La requête présentée au Conseil du roi par les députés des Croquants, dans P. Cayet, l. VI, p. 575, 576. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 382. — Lestoile, p. 239 A rapporte un autre mot du roi sur les Croquants, identique pour le fond, quelque peu différent pour la forme. « Le roy dit en gossant à » sa manière accoustumée : que s'il n'eust pas esté ce qu'il estoit, et » qu'il eust eu un peu plus de loisir, il se fust fait volontiers Crocan.»

vrier 1594. Les premiers entre les Croquants qui prirent les armes étaient des paysans du Limosin. Leur association s'éleva en peu de temps à 15,000 hommes. Instruits par les défaites de ceux qui les avaient précédés, ils cherchèrent de meilleurs et de plus sûrs moyens de défense. Ils n'étaient pas armés, comme les gens des communes au temps passé, de perches durcies au feu, mais d'arquebuses, de piques, d'épées qu'ils s'étaient procurées de longue main. Le 11 mars 1594 leur ligue embrassait la plupart des paroisses du Limosin, et plusieurs cantons du Périgord et de la Saintonge [1].

Le roi ne songea d'abord à dissiper le soulèvement que par les voies de la douceur et par de sages réformes, qu'il espérait faire prévaloir auprès de ses partisans, en leur donnant pour appuis son autorité et les menaces mêmes des insurgés. Le 11 mars, il écrivait aux gouverneurs : « J'envoye le sieur de Boissize, conseiller en mon conseil » d'Estat, en mes pays de Limosin, Périgord et Xainc- » tonge, avec charge et commission *d'ouïr les plaintes et* » *doléances des peuples soublevez èsdicts pays, et d'y* » *pourveoir par la voie de justice....* Je désire, s'il est » possible, que ce remuement et désordre *se compose par* » *la douceur;* que les soublevez se recognoissent et posent » les armes. » Pendant toute la durée du soulèvement, comme le montre sa correspondance, il persista dans les mêmes sentiments, tint le même langage et pratiqua constamment la maxime émise par lui dans d'autres affaires : « Mes subjects ne peuvent souffrir aucune ruine qui ne » retombe sur moy, comme redondant à l'affoiblissement » de l'État [2]. » Il ne perdit pas un instant de vue qu'il était

[1] Duchesne, Hist. généalogique de la maison des Chasteigners, l. III, c. 7, p. 376. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 382. — Lettre du roi à M. de Bourdeille du 11 mars 1594, t. IV, p. 111.

[2] Lettres du roi à M. de Bourdeille, en date des 11 mai, 21 juillet

en présence d'hommes, de Français, de malheureux poussés aux excès par la tyrannie; et que s'il avait à sauver l'État et la société même, menacés dans leur existence, il avait en même temps à préserver de l'extermination toute une classe de la population rurale du midi de la France, des hommes auxquels le royaume devait une partie considérable de ses produits et de sa richesse.

On put espérer un moment que ces moyens d'humanité et de clémence pacifieraient les troubles, les insurgés ayant d'abord gardé des mesures. Le 23 avril, les habitants des paroisses de Périgord situées en deçà de la Dordogne se réunirent en armes au nombre de huit mille à la forêt d'Absac, à une lieue de Limeuil, et s'y concertèrent avec cent vingt représentants des communes placées au-delà de la rivière. Quelques hommes d'élite, bons citoyens, qui se trouvaient parmi eux, leur représentèrent que le Parlement de Bordeaux avait défendu par arrêt les attroupements, les mouvements séditieux; que leur assemblée était faite sans l'autorité du roi, sans ses commissions, sans les ordres de ses lieutenants dans les provinces; qu'ils n'allaient à rien moins qu'à se rendre criminels de lèze-majesté, et à se faire déclarer tels. Ces observations leur imposèrent, et leurs démarches n'eurent d'abord rien que de contenu et de légal. Ils nommèrent trois députés chargés de se rendre auprès du roi, de lui porter leurs plaintes, de réclamer sa protection contre les violences de la soldatesque, des nobles, et surtout des Ligueurs; de solliciter enfin un allégement aux impôts sous le poids desquels ils succombaient [1].

Le roi quitta Paris le 11 mai 1594, pour aller combattre Mansfeld et les Espagnols entrés en France, et bien-

1594, 3 août 1595, dans les Lettr. missiv., t. IV, p. 111, 156, 191, 388, 389.

[1] La relation dans P. Cayet, l. VI, p. 576 A.

tôt après entreprendre le siége de Laon. En partant, il manda aux gouverneurs qu'il allait envoyer des commissaires dans les provinces du midi pour faire justice aux paysans « et leur offrir de sa part toute douceur et grâ- » ces[1]. » Il laissa des instructions dans cet esprit à son Conseil, qui se conforma à ses sages et clémentes intentions. La députation des Croquants fut admise au Conseil d'Etat le dimanche avant la Pentecôte de cette année, c'est-à-dire le 22 mai, et présenta leurs plaintes et leur requête. Leur requête contenait quatre demandes principales : la suppression d'un nombre d'officiers superflus, et principalement de ceux qui maniaient les deniers du roi ; la permission d'élire un syndic pris parmi les habitants du plat pays, et de tenir les champs pour courir sus aux ennemis du roi et les contraindre de se soumettre à son obéissance; le pardon pour avoir fait des assemblées avec armes ; le rabais des tailles. Sur la première demande, le Conseil répondit que Sa Majesté y pourvoierait. Il repoussa la seconde qui aurait alimenté le soulèvement, sans qu'on pût s'assurer que les insurgés abattissent la Ligue. Il accorda et entérina le pardon qu'ils demandaient pour avoir fait des assemblées en armes, sous la condition qu'ils les poseraient avant la Saint-Jean prochaine, qui tombait le 24 juin. Il ordonna en leur faveur la surséance des tailles pour l'année courante, avec l'expectative d'être traités comme les habitants de Périgueux venaient de l'être, en se soumettant comme eux, et d'obtenir la remise des tailles arriérées[2]. Il leur députa le conseiller d'Etat Boissize avec charge de les entendre, de discuter avec eux leurs plaintes, et d'aviser aux plus sûrs et aux plus prompts moyens de redresser leurs griefs. C'étaient autant d'offres

[1] Lestoile p. 237 B. — Lettre du roi à M. de Bourdeille du 11 mai, t. IV, p. 156.

[2] Lettre du roi du 11 mai, p. 155.

d'allégement, d'avances de conciliation, auxquelles on espérait les voir bientôt céder [1].

Mais tandis que leurs députés étaient en cour, leur association prit de vastes développements, et dès qu'ils sentirent leur force ils en abusèrent. L'insurrection bornée d'abord au Limosin, au Périgord, à la Saintonge, s'étendit pendant le mois de mai au Quercy et à l'Agenois, et entama la Marche : le 2 juin, elle était en armes dans ces six provinces, comptait cinquante mille hommes, et menaçait l'Angoumois et le Poitou [2]. Partis de la justice et de la défense naturelle, ils se jetèrent sur-le-champ dans la violence agressive. Ce ne sont pas seulement les histoires, les actes, les correspondances du temps, ce sont leurs propres circulaires qui présentent le tableau suivant de leurs excès. Ecoutons d'abord les historiens.

« La vue de leurs forces les amena bientôt aux insolences. N'en ayant voulu, du commencement, qu'aux maltotiers et officiers du roi, ils montrèrent ensuite inimitié aux gouverneurs des places, aux soldats des garnisons, et enfin à tous leurs gentilshommes. Ils en vinrent à piller quelques maisons nobles. Ayant pris des soldats, ils leur faisoient porter le mousquet et la caisse, en revanche d'avoir été employés à cela : ils firent ce trait de honte à un gentilhomme qui leur commença la guerre, y employant tous ses parents et amis.

» Ils commettoient de grands désordres : entre autres, ils arrachoient les vignes, coupoient les bois, brûloient les maisons et granges de ceux qui ne se vouloient ranger avec eux [3]. »

Au commencement du mois de juin, les insurgés adres-

[1] La relation dans Cayet, l. VI, p. 574 A.

[2] Dans la circulaire des Croquants du 2 juin, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, on trouve : « Le Tiers estat des pays de Quercy » Agenois, Perigort, Xaintonge, Limosin, haute et basse Marche..... » Les provinces Angoulmoises et de Poitou où nous nous acheminons » maintenant. » — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 383, fixe le nombre des insurgés à cinquante mille, trente-cinq mille d'une part, quinze mille de l'autre.

[3] D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 382.—P. Cayet, l. VI, p. 574 A.

sèrent une proclamation à tous les officiers qui commandaient dans les châtellenies se trouvant sur leur passage. Voici ce qu'on y lit :

« Messieurs, nous vous tenons au nombre des gens de bien. C'est pourquoi incontinent la présente reçue, nous vous prions vous armer, joindre et opposer avec nous contre les principaux desseins des ennemis du Roy notre sire, et les nostres, mesmement aux griffes des inventeurs des subsides, voleurs, leurs receveurs et commis, faulteurs et adhérens... A ces causes, vous ne ferez faute de vous armer et tenir prêts. *Autrement vous nous aurez sur les bras trois jours après la réception des présentes, pour y être contraints par la rigueur des armes, comme faulteurs desdits voleurs et inventeurs des subsides.* Nous ne fauldrez aussi d'avertir les paroissiens de vostre chastellenie, et plus proches voisins de faire le semblable, *sur les mesmes peines et de nous en prendre à vous.* Fait en ce second jour de juin 1594. *Vos frères et amis,* les gens armés du Tiers-état des pays de Quercy, Agenois, Périgort, Xaintonge, Limosin, haute et basse Marche »[1].

Cette visite en armes des frères et amis avait lieu tout aussi bien chez les nobles dont les Croquants avaient le plus à se louer, que chez ceux dont ils avaient le plus à se plaindre : ils les confondaient tous dans leur aveugle fureur et dans leurs attaques. M. de Bonnond, gentilhomme probe et juste, qui n'a à se reprocher ni une exaction ni un mauvais traitement à l'égard des paysans ses vassaux ou ses voisins, qui jusque là n'a eu aucune querelle avec eux, qui demande jusqu'au bout qu'on les traite avec modération, exprime en ces termes son impartiale opinion sur les Croquants, dans sa lettre au duc de La Force, son cousin :

« Certes, Monsieur, il faut que je le vous dise et assure, de mon temps je n'ai vu entreprise si folle, ni si pernicieuse que la leur, ni de si périlleuse conséquence.

« Je pense qu'il n'y a gentilhomme au Périgord, moins récusable

[1] Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. I, deuxième partie, document, n° IX, première pièce, pages 29, 30.

que moi au jugement de leur cause ; car *tout le monde sçait que je n'ai jamais eu querelle ni dispute en mon pays, pour une occasion quelconque que pour la leur, et cependant que j'ai eu tout seul, tout le pays sur les bras, tout un temps*. Voilà pourquoi j'en parle sainement et sans passion.

» MM. de Beynac, de Themines, de Messillac... sont résolus de vous tenir pour chef en cette entreprise. De votre vie il ne passera chose plus louable par vos mains, plus juste, et là où il faille plus de prudence. Je vous y convie avec beaucoup de raisons bien digérées et épluchées ; *car sans votre présence, il pourra y avoir de la cruauté et de l'imprudence*, puis après très mal aisée à rhabiller » [1].

Les nobles de Périgord, arguant dans leur acte d'association de faits publics, irrécusables, et dont l'exactitude est attestée par de Thou, nous apprennent en quoi l'entreprise des Croquants était pernicieuse et de si périlleuse conséquence. Ils réfutent les assertions contenues dans la circulaire des insurgés, et montrent que tandis qu'ils promettaient de respecter le roi, le clergé, la noblesse, la justice, ils ne laissaient effectivement rien debout. Voici ce qu'ils disent :

« Convention des nobles du Périgord pour défendre le service du roi et repousser les paysans révoltés.

» Estant chose certaine et cognue à un chascung que les peuples du Limosin, Périgort, Quercy et Agenois se sont eslevez contre tout droit divin et humain, en ce qu'ils ont voulu renverser la religion, ne payant *les dismes ;* qu'ils se sont rendus criminels de leze-majesté pour ne vouloir payer *les tailles ;* qu'ils ont voulu *renverser la monarchie et establir une démocratie à l'exemple des Suisses*..... Nous soussignez pour esviter leurs entreprinses et machinations, pour le service du roy, pour recouvrer la liberté et supériorité que nos prédécesseurs nous ont laissée sur eux, et pour la conservation *de cette monarchie, de nos vies et de nos biens*, jurons devant Dieu de tenir les articles qui s'ensuivent » [2].

[1] Mémoires de La Force, Correspondance, t. I, p. 247. La lettre de M. de Bonond est du 4 août 1594 ; mais elle relate les faits accomplis durant les mois précédents.

[2] Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. I, 2e partie, document IX, seconde pièce, p. 31, 32. M. Bonnemère, Histoire des

Ainsi ils bouleversaient tout l'état social de la France : au moment où elle sortait à peine des convulsions de la Ligue, ils la plongeaient en pleine révolution politique, et inauguraient la république par le nivellement. Après avoir rejeté l'excès de l'impôt, ils s'affranchissaient de tout impôt, taille, dîmes, redevances féodales, refusant à l'Etat ce dont il avait besoin pour faire face aux services publics; retranchant au clergé ce qui était nécessaire, d'après les institutions d'alors, pour entretenir le culte et la religion; ôtant à la noblesse, déjà ruinée, les moyens de faire son service dans la cavalerie. Ils avaient anéanti l'autorité des gouverneurs et de la force publique. Au lieu de s'en tenir à réprimer les exactions et les sévices de ceux des gentilshommes dont ils avaient à se plaindre, ils s'étaient rués indistinctement sur tous, pillant leurs maisons, les outrageant dans leur honneur, les menaçant dans leur vie. Aussi violents contre les chaumières que contre les châteaux, ils avaient attenté à la liberté, à la propriété des roturiers, des petits propriétaires libres et des vassaux des nobles, tout saccagé et détruit dans leurs métairies, dès qu'ils les avaient trouvés rebelles à leur association et à leurs projets anarchiques. C'était le renversement de tout gouvernement, et non seulement de la société d'alors, mais même de toute société. La répression de ces excès était un devoir pour le roi, et pour ses officiers dans les provinces, pour les gouverneurs.

De tous les moyens de dompter la révolte, le plus doux était de rompre l'association des Croquants, de les désunir; car dès-lors il y avait chance ou de les dissiper sans les combattre, ou de n'avoir à combattre que les plus opi-

Paysans, t. I, p. 534, a employé avant nous et cité la circulaire des Croquants et la convention des nobles. — Thuanus, l. CVII § 21, t. V, p. 316. « Ab injuriis, quibus a se propulsandis sumpta arma initio » excusabant, minime postremo temperavere..... Vectigalium regiorum » negata quæstoribus pensitatione. »

niâtres. Le roi trouva l'occasion de l'employer et la saisit. Un homme du Périgord, qui avait une grande autorité parmi eux, vint trouver Henri, et lui promit, s'il voulait lui faire quelque bien et quelque honneur, de réduire promptement à rien toutes ces bandes. Le roi lui donna de l'argent, lui promit la mairie de Périgueux, s'il réussissait, et eut à lui tenir parole. Les deux tiers des insurgés étaient catholiques, un tiers réformé. De retour au milieu d'eux, cet homme se servit de ses nombreux affidés et de trois ou quatre prêtres qu'il gagna, pour fomenter la mésintelligence et amener la désunion entre eux. En peu de temps il parvint à ranimer les haines religieuses, à exciter les défiances et les rivalités. Un dimanche, jour de revue générale, ses émissaires commencèrent à crier dans les diverses parties du camp : « Tiers-État purement catholique à part, » et portèrent leurs drapeaux au-delà d'un petit ruisseau. Trente-cinq mille catholiques le passèrent, quinze mille huguenots restèrent en deçà, se virent menacés un moment d'une attaque de la part de leurs anciens confédérés, puis réduits à faire quartier à part, à s'éloigner en toute hâte, et à gagner les pays dont ils étaient partis [1].

Tandis que les Croquants s'affaiblissaient ainsi par leur discorde et leur désunion, leurs adversaires les gouverneurs des places et des provinces, les gentilshommes, les soldats, tous ceux auxquels ils avaient déclaré la guerre, se rassemblaient et se réunissaient contre eux. Les gouverneurs, suivant les instructions du roi, étaient résolus de ne recourir à la force qu'à la dernière extrémité; d'en user le moins possible, et de manière à prouver seulement que le pouvoir ne faiblirait pas; de recourir surtout aux moyens de la conciliation, aux concessions dignes, pour désarmer les Croquants. Le 11 mai 1594, Henri avait or-

[1] D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 383.

donné à Chasteigner d'Abain, lieutenant de roi, c'est-à-dire gouverneur en second de la Marche, de se porter en Limosin, où était alors le fort de la révolte, et de secourir le sieur de Chambaret, gouverneur de la province. D'Abain, après avoir pris de sages précautions pour contenir et réprimer les paysans dans son propre gouvernement, dans la Marche, leva deux mille fantassins et mille cavaliers, parmi lesquels trois cents nobles, et le 13 juin se trouva en mesure de les conduire en Limosin. Les deux gouverneurs joignirent leurs troupes : leur petite armée compensait par son courage, sa discipline, ses habitudes militaires, l'extrême infériorité du nombre. Ils la menèrent contre les insurgés, six jours après la séparation des Croquants catholiques et huguenots. Des trente-cinq mille catholiques, dix mille selon un historien, quinze mille suivant un autre, attendirent et affrontèrent l'armée royale à Saint-Priest de Ligourre, et au bourg de Nesson, près le château Descars. D'Abain, modéré et humain autant que ferme, était de tous les gouverneurs le plus propre à s'associer aux projets si pleins de clémence du roi, pour une répression sans rigueur de la révolte. Aussi ne comptait-il employer les forces royales qu'à exécuter quelques charges de cavalerie contre les Croquants et qu'à les dissiper, en évitant d'en venir avec eux à un combat en règle. Mais un accident funeste trompa ses intentions, et donna aux événements un cours tout autre que celui qu'il voulait. L'avant-garde chargée d'une reconnaissance, était commandée par son fils. Le jeune homme tomba mortellement atteint par une décharge des révoltés. Les nobles outrés de cette perte, et animés par les injures faites aux hommes de leur ordre, attaquèrent avec furie la multitude des Croquants, imparfaitement aguerrie, manquant de la ferme direction d'un chef obéi, et n'apportant aucun ensemble dans ses mouvements. Ils

parvinrent à l'entamer, puis secondés par le reste des forces de d'Abain, ils la mirent en pleine déroute. Quatre mille paysans périrent sur le champ de bataille, les autres se dispersèrent, et après avoir erré quelque temps dans le bois, regagnèrent leurs foyers à la dérobée. Les troupes royales achevèrent de disperser leurs débris près de Laroche-Abeille.

Sous le coup de la mort de son fils, d'Abain ne donna rien à la colère ni à la vengeance : il traita les paysans vaincus avec la plus grande humanité, n'usa envers eux que de la persuasion et des bienfaits. Il les amena à espérer que le roi changerait et adoucirait bientôt leur condition : il délivra les habitants de Tulle et de Brive-la-Gaillarde des incursions du baron de Gimel, l'un des chefs ligueurs, qui les désolaient depuis plusieurs années. Par ce concours de mesures conciliantes et protectrices, il opéra la pacification du Limosin. Il quitta cette province pour aller aux frontières du Berry et de la Touraine raffermir l'ordre public menacé par les gens des communes; puis il revint dans son gouvernement de la Marche, où il coupa la révolte jusque dans sa racine. Ainsi la Marche et le Limosin étaient ramenés à l'obéissance et au droit public du pays. Dans le Limosin, on vient de le voir, l'insurrection avait fait couler des flots de sang populaire : elle coûta en outre à la France quelques-unes de ses plus nobles têtes. Un coup de mousquet avait enlevé le jeune d'Abain, qui donnait de lui les plus grandes espérances : le chagrin emporta le père. Il ne put survivre à la douleur d'avoir perdu son fils, et au regret d'avoir vu la justice et la douceur de son administration, qui jusque là ne s'étaient pas démenties, atteintes tout-à-coup, contre son gré, par la rigueur de cette exécution[1].

[1] Voir les mandements du roi, les lettres de d'Abain au roi et à Joseph Scaliger, la marche et les expéditions de ce gouverneur, dans

Dans plusieurs des provinces voisines, le rétablissement de l'ordre public fut obtenu moins péniblement, coûta moins cher. De Sourches de Malicorne, gouverneur du Poitou, préserva sa province de la propagande des Croquants. Du Masset, qui commandait pour le roi en Angoumois, pendant l'absence du duc d'Epernon, parvint à disperser les attroupements formés par les gens des communes sans combat, sans effusion de sang. « Assisté des » gentils-hommes, disent les relations du temps, il les » écarta tous, et les fit retirer chacun chez soi [1]. »

Tandis que l'insurrection était ainsi étouffée dans le Limosin et dans la Marche, prévenue ou dissipée en Poitou et en Angoumois, elle se soutenait en Périgord, en Quercy, en Agenois, et elle y durait plus d'un an encore. Dans le temps même que les députés des insurgés de ces trois pays étaient en instance auprès du Conseil du roi, le peuple et la noblesse, aigris par leurs mutuelles injures, ne pouvaient se contenir en paix. Près de Gourdon, sur les confins du Périgord et du Quercy, les paysans attaquaient les gentilshommes dans leurs châteaux, et les auraient mis en pièces, si quelques gens ayant du bien, et par conséquent plus amis de l'ordre, doués de plus de sens et de plus de calme, ne se fussent mêlés à cette multitude, et n'eussent arrêté sa fureur. Peu après les Croquants se donnèrent deux chefs qu'ils nommèrent colonels : sous ces chefs, ils firent, dans un endroit nommé la Boule, à une lieue de Bergerac, une assemblée de trente-

Duchesne, Hist. chron., l. III, c. 7, p. 376-378. Duchesne porte à dix mille; Sully, Œcon. roy., c. 72, t. I, p. 242 A, fixe à quinze mille le nombre des Croquants qui combattirent d'Abain et Chambaret. — Pour les autres détails, voir d'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 383, 384. — Thuanus, l. CVII, § 21, t. V, p. 316.

[1] La relation contemporaine dans P. Cayet, l. VI, p. 574 A. — Thuanus, l. CVII, § 21, t. V, p. 316, pour ce que firent de Sourches de Malicorne et du Masset.

cinq à quarante mille hommes, parmi lesquels trois mille soldats qui avaient porté les armes dans les derniers troubles. On semblait à la veille d'une sanglante collision, quand les députés des insurgés arrivèrent. Les promesses dont ils étaient porteurs, la surséance de la levée des tailles, la défaite des paysans du Limosin qui arriva en ce temps, calmèrent un moment l'effervescence. Mais bientôt le feu de la révolte de ralluma. Le vicomte de Bourdeille, sénéchal et gouverneur du Périgord, chargea, rompit à diverses fois, dispersa les bandes les plus échauffées et les plus violentes. A ces moyens de la force, il joignit promptement ceux de la conciliation auprès des masses. Dans deux assemblées qui se tinrent à Limeuil et à Montignac-le-Comte, il annonça la ferme résolution du roi de pourvoir aux plaintes de son peuple, de le garantir des exactions et des mauvais traitements : la réduction récente de plusieurs villes, l'affermissement et l'extension de son autorité dans les grands centres, lui en donnaient désormais les moyens. Peu après, Henri joignit à ces assurances un bienfait. Il abolit en faveur des pays insurgés quelques subsides, qui leur avaient été imposés auparavant. Il leur remit les arrérages des tailles et autres subsides que leur pauvreté les avait empêchés de payer depuis 1589, les déchargea d'une obligation qui les réduisait au désespoir, car elle n'allait à rien moins qu'à les contraindre de vendre, pour s'acquitter, tout ce qu'ils possédaient, et à rester eux et leurs familles sans aucuns moyens d'existence. En même temps, le maréchal de Matignon gouverneur de la Guyenne, dont le Périgord, le Quercy et l'Agenois dépendaient, adopta une mesure de prudence qui hâta la fin du soulèvement. Il fit gagner les trois mille soldats, vétérans des dernières guerres, qui avaient grossi les rangs des paysans, les enrôla, en forma des

régiments qu'on conduisit en Languedoc, où la guerre continuait contre la Ligue, ôta ainsi aux insurgés leur principale force. Ce mélange de condescendance et d'adresse désarma les Croquants : les peuples mutinés rentrèrent dans le devoir. L'insurrection, qui durait encore le 3 août 1595, fut étouffée à la fin de cette année, et la paix fut rendue aux provinces du Midi [1].

L'effet principal de cette pacification fut de comprimer l'anarchie et la désorganisation sociale : l'effet accessoire, mais considérable encore, fut d'enlever un dangereux appui aux factions contraires. Les chefs de la Ligue dans les provinces méridionales avaient vu avec épouvante plusieurs villes, Périgord et Sarlat en Périgord, Rodez en Rouergue, Agen, Villeneuve, Marmande en Agenois, échapper à leur parti, et rentrer sous la loi de Henri au mois d'avril et au commencement du mois de mai 1594. Joyeuse, le plus puissant d'entre eux, était entré en traité avec le roi pour la réduction de Toulouse et du Languedoc occidental, et avait signalé ainsi leurs craintes et leur découragement. Le soulèvement des Croquants changea leurs dispositions et leurs idées : ils se flattèrent d'y avoir trouvé une occasion de réparer leurs échecs, de prendre une revanche : Joyeuse rompit tout-à-coup les négociations commencées, et revint à la guerre. Mais les calculs des Ligueurs furent trompés. La prudence et la bonté de Henri, l'habile conduite des gouverneurs dissipèrent les masses populaires sur le concours desquelles ils avaient compté pour empêcher le rétablisse-

[1] La relation dans P. Cayet, l. IV, p. 574 B, 576, 577. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 14, p. 384. — La lettre du roi à M. de Bourdeille du 3 août 1595, t. IV, p. 388, 389. « J'escris à mon cousin le mareschal de » Malignon sur *l'assemblée des peuples* en mon pays de Périgort, que » je ne veux pas estre supportez en leur *désobéissance*, non plus que » violemment traictez, pour le péril qu'il y auroit en l'un et l'autre. »

ment de l'autorité royale dans les quatre-vingts villes ou bourgs qui suivaient encore leur parti au delà de la Dordogne [1].

Tout aussi vainement, dans le parti réformé, quelques chefs remuants cherchèrent à exploiter la révolte des paysans dans l'intérêt de leur ambition. Ils avaient transformé la réunion de Fontenay qui ne devait être qu'un synode, qu'une assemblée religieuse, en assemblée politique. A l'assemblée de Sainte-Foy, pour laquelle ils avaient obtenu une permission du roi, dont ils abusèrent, ils arrêtèrent l'organisation de leur république protestante, et la division de la France en neuf cercles ou départements réformés. Les Croquants calvinistes s'adressèrent à cette assemblée, lui demandèrent conseil et appui, et lui offrirent leur réciproque alliance. L'assemblée, selon toute apparence d'après les conseils de Duplessis-Mornay, se refusa à prendre part à une révolte ouverte et à traiter avec eux. Mais les meneurs leur donnèrent le détestable conseil de ne pas se séparer, de se tenir en masses, de multiplier leur nombre, de fortifier leur ligue, de se rendre assez forts pour dicter la loi au gouvernement au lieu de la recevoir de lui (juin, juillet 1594). Le plan des ambitieux était de se servir des paysans comme d'une armée, et d'appuyer de leurs forces les décisions qu'ils espéraient tirer d'une assemblée convoquée à Saumur sans l'autorisation du roi pour le mois de décembre 1594; assemblée dont ils attendaient des titres et des pouvoirs rivaux de ceux du roi, pareils à ceux des stathouders de Hollande. La dispersion des Croquants rompit leurs me-

[1] Lettre missive du 8 mai 1594, t. IV, p. 150-151. A cette date, le roi dit en parlant de la soumission de Joyeuse qu'il croit prochaine, d'après les promesses et les démarches de ce chef de parti : « Ceste réduction » amène à mon obéissance plus de quatre-vingts villes de mon pays » de Languedoc ou de la Guyenne. »

nées, leur enleva les auxiliaires dont ils comptaient s'aider dans leurs desseins [1].

La révolte des paysans, et tous les moyens employés pour la dissiper en dehors de la force, donnent lieu à une observation sur la situation générale du royaume en 1594. La remise de l'arriéré des tailles, impérieusement commandée par les circonstances, n'était qu'un palliatif, et un palliatif désastreux par un côté. Il imposait une nouvelle charge au trésor déjà obéré, ôtait à l'État l'une de ses ressources, au moment où il avait le plus besoin de toutes contre l'Espagne. Il soulageait la détresse des paysans, et ne la détruisait pas; il laissait subsister le principe du mal. En effet, si le roi pouvait garantir le peuple des violences de ceux des gentilshommes qui étaient ses partisans, il ne pouvait dans une foule de circonstances le protéger contre les attaques et les subites incursions de

[1] P. Cayet, l. VI, p. 376 B. « M. le maréchal de Matignon eut advis » qu'il y avoit *quelques seigneurs* qui entretenoient sous main ces ré- » voltes populaires en Quercy et Agenois, *espérant s'en servir avec* » *occasion.* » — Lettre du roi du 11 mai 1594, t. IV, p. 155, 156. « J'ay » eu advis du sieur de Chambaret d'une grande soulevation de peuple » qui s'est faicte en Limosin... La forme qu'ils y tiennent est pleine » de désobéissance et d'une périlleuse conséquence. Il est à présumer » *qu'ils sont en cela soustenus de quelqu'un à très mauvaise intention.* » — Autres lettres du roi des 20 avril et 8 mai 1594, sur la réduction à son obéissance de Périgueux, de Sarlat, d'Agen, avec Villeneuve et Marmande, dans le tome IV, p. 142, 144, 151, 1031. — Autre lettre du roi à Du Plessis, du 30 mars, sur les actes de l'assemblée protestante de Fontenay, t. IV, p. 129. « Monsieur Du Plessis, je trouve bien es- » trange l'assemblée qui a esté faicte à Fontenay, à laquelle il ne s'est » pas traicté du faict de la relligion seulement, mais de plusieurs *aultres* » *choses contre mon service.* Vous sçavez bien que je sçay assez la dif- » férence qu'il y a entre synode et assemblée. » — Mémoires de Mme Du Plessis, p. 276, 280. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 10, 14, p. 366, 367, 384. Sur les actes de l'assemblée de Sainte-Foy; sur la convocation illégale faite par cette assemblée d'une autre assemblée à Saumur pour le mois de décembre 1594; sur les conseils donnés aux Croquants calvinistes par quelques seigneurs faisant partie de cette assemblée « de » ne se retirer pas sur leur perte, mais multiplier leur nombre et » leur ordre. »

ses ennemis, et dans bien des cas contre les exactions des officiers des finances, grands et petits, qui trouvaient des complices, des protecteurs, ou d'insouciants surveillants dans le surintendant des finances et dans les autres ministres du roi. Le véritable remède était dans l'extinction de la guerre civile, et dans la réforme financière, seules capables de détruire les violences et les abus qui faisaient la misère et le désespoir des gens de la campagne. Le pays devait attendre ce remède jusqu'au temps où le roi pourrait mettre à ses pieds les derniers chefs de la Ligue, les derniers chefs de l'aristocratie féodale, tant dans le parti catholique que dans le parti réformé, et jusqu'à l'époque où le maniement de la fortune publique serait confié à Sully. Tout, en attendant, n'était qu'expédient. Mais c'était un inappréciable avantage d'avoir, en désarmant les Croquants, empêché le mal de s'aggraver, de l'avoir amorti. Henri se disposait à user de cette sorte de répit donné au pays pour attaquer la Ligue dans l'orient, l'occident et le midi du royaume, comme il l'avait vaincue dans le centre et dans le nord, par les armes et par la politique, quand un attentat furibond, né de la maladie des esprits et de la corruption contagieuse des doctrines, vint menacer cette tête dont dépendait le salut de la nation. La France ne pouvait trouver de chances un peu sûres de destinées meilleures que quand les passions seraient tombées, et malheureusement le fanatisme, comme l'ambition, bouillonnaient encore.

Paris restait partiellement en proie à ce désordre moral. La Ligue y avait été abattue, mais une classe de la population en avait gardé les principes et les sentiments, et l'on pouvait justement redouter de voir les funestes effets de ces dispositions éclater d'un jour à l'autre. Pour se rendre un compte exact de l'état des esprits et des partis, il faut reprendre les événements au commencement

d'avril et les conduire jusqu'à la fin de décembre 1594. Après la réduction de Paris, les divers ordres cherchant les moyens d'affermir la paix publique, l'Université avec la Sorbonne ou Faculté de théologie, qui en faisait partie, le collége royal, le corps des curés de Paris, le barreau, la moitié du Parlement, aperçurent et signalèrent les premiers le danger qui menaçait l'Etat. Ils virent avec épouvante que l'autorité et la vie du roi, la délivrance, la pacification, la régénération du pays reposaient sur une base que le hasard d'un seul coup pouvait détruire, en faisant crouler tout ce qu'elle supportait. Du 2 au 18 avril, le Recteur et les membres des quatre Facultés de l'Université s'étaient assemblés à diverses reprises, et avaient activement travaillé à obtenir l'assentiment du clergé régulier et des divers ordres religieux de Paris, à l'acte solennel qu'ils préparaient alors, et dans lequel ils prêtaient serment de fidélité au roi, proclamaient la légitimité de son pouvoir, quoique son absolution n'eût pas encore été ratifiée par le pape. Ils découvrirent bientôt que les Jésuites, dont les deux derniers actes étaient l'encouragement donné par leur recteur Varade à l'attentat de Barrière, et actuellement le refus de reconnaître l'autorité du roi et de prier pour lui, se placeraient à la tête de la minorité réfractaire du clergé, resteraient les obstinés et dangereux ennemis de Henri[1]. De l'avis et avec le concours des citoyens qui avaient à cœur la chose publique, l'Université et les curés de Paris prirent alors la résolution que commandaient les circonstances. Le 18 avril, ils renouvelèrent le procès que l'Université, trente ans auparavant, avait intenté aux Jésuites. Ils présentèrent au Parlement une requête dans laquelle ils disaient : Que dès que la Société de Jésus avait commencé à s'établir en France,

[1] Voir ci dessus, p. 559, la citation de de Thou, sur le refus fait par les Jésuites de reconnaître l'autorité du roi et de prier pour lui.

ils avaient prévu les maux qu'elle introduirait à sa suite. Qu'on pouvait s'en convaincre en consultant le décret rendu en 1554 par la Sorbonne, décret où il était formellement énoncé que cette secte nouvelle renverserait tout l'ordre politique, en même temps qu'elle ruinerait l'ordre hiérarchique de l'Eglise, et particulièrement de l'Université, en refusant d'obéir au Recteur, aux archevêques, évêques, curés et autres supérieurs ecclésiastiques. Que l'Université ayant porté ses plaintes au Parlement, et l'affaire ayant été plaidée, la Cour avait ordonné une surséance, sans toucher au droit des parties, à condition qu'il ne serait rien innové au préjudice de cet arrêt. Que non seulement les Jésuites n'avaient pas obéi en ce qui concernait l'Université et l'ordre ecclésiastique, sur lesquels ils avaient empiété chaque jour, mais qu'ils étaient entrés ouvertement dans les partis qui divisaient le royaume, avaient soufflé partout l'esprit de sédition, la révolte à Paris et dans toute la France. Qu'en se rendant coupables de tous ces excès, ils avaient un but unique, connu de tous; qu'espions et agents de Philippe II, ils avaient travaillé incessamment à avancer ses affaires. L'Université et les curés concluaient leur requête en demandant, que dans l'intérêt public, le procureur général intervînt au procès, et que le Parlement bannît les Jésuites du royaume [1].

Antoine Arnauld, célèbre en ce temps par son éloquence au barreau, et par des écrits où il défendit énergiquement la cause nationale et la cause du roi contre l'Espagne et la cour de Rome, présenta les griefs de l'Université. Louis Dollé parla pour les curés de Paris. Les deux plaidoyers, où l'intérêt public dominait tellement qu'il était à peine question des intérêts particuliers des deux corps, furent

[1] Le texte de la requête dans les Mém. de la Ligue, t. VI, p. 184-186, et dans P. Cayet, l. VI, p. 591. — Thuanus, l. CX, § 8, t. V, p. 403.

prononcés les 12, 13, 16 juillet 1594. Nous allons réunir sous quelques chefs les principales accusations dirigées par l'Université et par Arnauld contre les Jésuites.

Charles-Quint et son fils Philippe II, dit Arnauld, ayant arrêté leur plan de monarchie universelle, y employèrent l'or des Indes, la diplomatie, les armées. A ces moyens de succès, ils en ajoutèrent un aussi puissant, plus puissant peut-être que les autres. Ces deux grands politiques sachant combien les scrupules de la conscience ont de puissance sur les esprits, pénètrent profondément dans le cœur des hommes, combien ils commandent à leurs actions, voulurent avoir à leur dévotion, se donnèrent pour auxiliaires, les directeurs et les maîtres des consciences dans tous les pays. Ils gagnèrent la plus grande partie de la cour de Rome, cardinaux et autres dignitaires, en leur distribuant des pensions et les plus riches bénéfices de l'Espagne, de la Sicile, de Naples, du Milanez, des Pays-Bas. Les papes, élus par de semblables consistoires, ne suivirent la plupart pour règle de conduite que les décisions prises par la cour de Madrid. Les choses disposées ainsi au centre de la catholicité pour servir ses desseins, Philippe II chercha une milice d'hommes, qui chez les étrangers, chez les voisins, travaillassent sans relâche au bien et à l'avancement des affaires d'Espagne. Ces hommes furent les Jésuites qui devinrent les instruments de sa domination. Leur ordre, fondé par un Espagnol, eut constamment pour général un Espagnol ou un sujet né dans les pays soumis à l'Espagne : or, aux termes de leur constitution ils obéissaient aveuglément à ce général, *per omnia et in omnibus*. Les papes, de leur côté, les adoptèrent avec chaleur pour bien des raisons. Outre que les Jésuites avaient la faveur du roi d'Espagne, dont les papes dépendaient eux-mêmes; outre qu'ils se présentaient pour combattre à outrance le luthérianisme et le calvinisme, ils se dévouaient de plus

au Saint-Siége par un serment particulier, et ils s'annonçaient comme devant attaquer deux principes, qui avaient prévalu quelque temps dans l'Europe entière, au milieu du xve siècle, et que la France avait soigneusement conservés dans les libertés gallicanes. Le premier de ces principes était que les papes, chefs de l'Eglise, n'en étaient pas les maîtres, et que l'autorité des conciles l'emportait sur la leur. Le second était que les papes n'avaient aucune puissance sur le temporel; qu'ils ne pouvaient excommunier les rois et les peuples, et livrer la souveraineté des Etats à quelque ambitieux étranger.

Favorisés à la fois par le roi d'Espagne, par les papes, qui s'étaient montrés à leur égard libéraux ou plutôt prodigues de priviléges, les Jésuites avaient fait une rapide et prodigieuse fortune; avaient acquis une puissance qui devait servir d'autant plus efficacement les desseins de leurs protecteurs. Leur ordre approuvé par la bulle du pape Paul III, l'an 1540, avait été limité alors à soixante membres, qu'ils ne devaient pas dépasser [1]. En 1594, ils s'étaient multipliés jusqu'à sept ou huit mille, avaient élevé deux cent vingt-huit maisons ou colléges, avaient fait bâtir quatre cents résidences. Ils possédaient deux millions d'or de revenu, tenaient en Espagne et en Italie, outre de riches bénéfices, des comtés et des baronnies sinon comme seigneurs, au moins comme propriétaires. Ils étaient devenus inquisiteurs de la foi, évêques, cardinaux : en moins d'un demi-siècle, ils avaient atteint un degré de grandeur auquel les autres ordres religieux n'étaient pas parvenus deux cents ans après leur premier établissement, quoiqu'ils eussent des saints pour fondateurs.

[1] La date de cette bulle est du 27 septembre 1540, suivant les Bénédictins, Art de vérifier les dates, t. I, p. 334 de l'édition in-folio, et du 3 octobre 1540, suivant de Thou, livre XXXVII. La différence est sans aucune importance.

Introduits en France et à Paris par lettres-patentes de Henri II, ils avaient été repoussés alors par les réclamations de l'Université, par le décret de la Sorbonne, par l'improbation écrite de l'évêque de Paris, par l'opposition unanime dans le principe du Parlement. Plus tard, sous François II, aidés de la faveur du cardinal de Lorraine, alors tout puissant, ils avaient été admis par l'assemblée des prélats réunis pour le colloque de Poissy, mais *comme collége et non comme religion,* c'est-à-dire comme aptes à donner l'enseignement, et non comme nouvel ordre religieux. Dans le règlement de Poissy, dressé en 1561, il avait été formellement énoncé : Qu'ils quitteraient le nom de Jésuites par lequel ils affectaient d'être la principale et la meilleure partie de l'Eglise. Que chaque évêque en son diocèse aurait une juridiction entière sur eux, comme sur les autres prêtres. Qu'ils ne pourraient rien faire au préjudice des évêques, des chapitres, des curés, des universités et autres ordres, ni contre leur autorité et leurs fonctions. Qu'ils seraient gouvernés par le droit commun et renonceraient aux priviléges qui lui étaient contraires. Que s'ils n'observaient ces conditions, ou si dans la suite ils obtenaient de nouveaux priviléges des papes, l'approbation de leur Société, portée dans ce décret, serait tenue pour révoquée par le fait même et de plein droit. En vertu de cette délibération, ils ouvrirent à Paris le collége de Clermont. L'Université leur intenta alors un premier procès. L'arrêt rendu par le Parlement le 5 avril 1565, contre l'avis motivé du grand jurisconsulte Dumoulin et contre le plaidoyer de Pasquier, deux des lumières de ce siècle, maintint aux Jésuites le droit d'avoir un collége; mais confirma étroitement à leur égard le décret et le règlement de l'assemblée de Poissy, les renferma dans l'enseignement et dans le droit commun.

Ces limites dans lesquelles on avait prétendu les res-

serrer, ils les avaient promptement franchies : cette loi à laquelle ils devaient leur existence légale, ils l'avaient enfreinte. Ce n'avait été rien pour eux de conserver le nom de Jésuites, et d'obtenir des papes de nouveaux priviléges, notamment en 1584. Ils s'étaient mêlés de tout : bien plus du ministère ecclésiastique, empiétant chaque jour sur les évêques et les curés ; bien plus de l'intérieur des familles et des affaires particulières, tenant par un bout aux affaires publiques, que de l'enseignement considéré par eux comme un moyen d'influence, mais seulement comme un moyen entre beaucoup d'autres. Ils avaient pénétré dans la société et en avaient fait le siége par deux côtés à la fois. Parmi ceux de leurs élèves qui se destinaient au ministère, et parmi ceux des ecclésiastiques avec lesquels ils avaient lié des rapports, ils étaient parvenus à faire prévaloir les maximes suivantes : Qu'un pape une fois élu, fût-il Espagnol de naissance ou d'inclination, fût-il ennemi juré de la France, pouvait, par des excommunications, donner le royaume en proie à qui bon lui semblait. Que les papes et le clergé pouvaient délier les sujets du serment et de l'obéissance auxquels ils étaient tenus envers leur souverain légitime. Qu'un roi excommunié et gardant le pouvoir, devenait un tyran et un usurpateur qu'on avait droit de mettre à mort. Entraînée par eux, la majorité du bas clergé et des théologiens avait adopté ces doctrines dont on verra les conséquences tout à l'heure. Dans les rapports des Jésuites avec la société civile, les pratiques les plus adroites et les moins avouables avaient favorisé les rapides progrès de leur richesse et de leur puissance, leur avaient assuré l'ascendant sur une classe nombreuse de laïques. Ils avaient employé la promesse du paradis en échange des donations qui leur seraient faites, la captation des testaments, la captation des personnes, arrachant par leurs suggestions les fils à leurs

pères et les attirant à eux, toutes les fois qu'ils jugeaient ces sujets propres par leur fortune, leurs talents, leur position sociale, à accroître le patrimoine ou l'influence de la Compagnie. Entre les familles qui étaient devenues leurs victimes, on citait dans la magistrature et dans la noblesse celles de Pierre Ayrault à Angers, de Montbrun à Paris, de Goudran à Dijon, des Bollons, de Largebaston, de Canillac en Guyenne. Avec les produits des héritages détournés et au moyen de leur opulence, ils avaient pu rendre leurs leçons gratuites, attirer ainsi les élèves à eux, enlever une partie de l'instruction publique aux universités dans les principales villes de France, inculquer leurs principes à toute une classe de la jeunesse. Ils avaient répandu leurs doctrines parmi les hommes de l'âge mûr à l'aide des confessions, des prédications, des livres. L'espionnage, établi sur une vaste échelle, leur avait permis dans chaque circonstance importante, de recourir aux voies les plus sûres pour pousser ou décider les particuliers, pour diriger les événements. Il n'y avait pas de bonne maison en France où ils n'eussent introduit l'un de leurs agents, comme familier ou comme domestique, pour les informer de tout. Ils avaient dressé ce qu'ils nommaient *le livre de vie*, dans lequel ils consignaient tout ce qu'ils apprenaient par les confessions, s'enquerrant auprès des enfants et des serviteurs, bien moins des choses de la conscience, que de l'humeur, des dispositions, des discours de leurs pères et maîtres.

On avait vu avec épouvante dans les affaires publiques, quelle large prise ils avaient sur la société; avec quelle force ils étreignaient le clergé et les laïques; quelle part indirecte, quelle part directe et personnelle ils avaient eue dans les troubles. Leur père Claude Matthieu avait été l'un des architectes de la Ligue. Ils avaient changé et perverti l'esprit du clergé. Dans les temps précédents,

toutes les fois que les papes s'étaient injustement engagés avec les ennemis de la France, ils avaient trouvé dans l'ordre ecclésiastique de grands et saints personnages qui s'étaient opposés à de telles entreprises. Mais à cette dernière fois, une partie des gens d'église, ayant sucé la doctrine des Jésuites, avait décidé que quiconque avait été élu pape, encore qu'il fût reconnu comme pensionnaire et partisan de l'Espagne, pouvait néanmoins mettre le royaume en proie, et relever les sujets de la fidélité envers leur prince. Au mois de janvier 1589, lorsque les Seize avaient proposé à la Sorbonne si l'on pouvait délier les sujets de l'obéissance du roi Henri III, Faber, syndic, Lecamus, Chabot, Faber, Chavagnac et tous les anciens docteurs avaient résisté vertueusement. Mais le plus grand nombre, Jésuites ou élèves des Jésuites, Pigenat, Boncher, Cueilly, Varadier, Semelle, Decret, Aubourg et autres l'avaient emporté à la pluralité des voix, contre toutes les maximes de France, et contre les libertés gallicanes que la Société de Jésus appelait des abus et corruptions. Cette décision de la Sorbonne, et l'action des Jésuites dans chaque localité avaient soulevé la moitié du royaume contre le dernier Valois : toutes les villes où ces pères avaient autorité, et les plus grandes villes, avaient pris le parti de l'insurrection. Après avoir allumé le feu de la révolte contre Henri III, les Jésuites l'avaient entretenu, alimenté contre Henri IV, et fait sans cesse effort en faveur de l'Espagne. On les avait vus animant partout le peuple par leurs sermons séditieux ; fournissant à la Ligue des ressources en argent, sur les joyaux de la couronne pris en gage par eux ; proposant avec ardeur par leur provincial Odon Pigenat, dans le Conseil de l'Union, dans le Conseil des Seize, le protectorat du roi catholique en France, dès la fin de 1589 ; ensuite, donnant leurs maisons à Paris pour conciliabules et centres d'in-

trigues, leurs membres pour agents aux Seize, aux légats Gaëtano et Séga, aux ministres d'Espagne; travaillant de concert avec eux à favoriser l'usurpation de Philippe II. Et actuellement ils n'avaient pas encore prié pour le roi, fait aucun acte d'adhésion à son pouvoir, prêté aucun serment de fidélité; témoignant ainsi de l'inflexibilité de leur haine contre lui, de leur dévouement à l'étranger. Non contents d'avoir attenté à l'autorité de Henri, ils avaient comploté contre sa vie, par les prédications furibondes de Commolet, par les conseils et les instigations de Varade : leur doctrine propre était le régicide.

Les curés, par l'organe de Dollé, formulaient contre la Société de Jésus des plaintes et des accusations non moins graves. En ce qui regardait l'ordre purement religieux, ils leur reprochaient d'avoir proclamé l'autorité du pape supérieure à celle des conciles généraux, et de n'avoir donné d'autre borne à son pouvoir que son vouloir; d'avoir bouleversé toute la hiérarchie ecclésiastique à leur profit en abusant de la bulle que le pape Paul IV leur avait accordée en 1555, pour se placer au-dessus des archevêques, des évêques, des curés; de s'être portés pour curés universels, d'avoir aboli le respect dû par les fidèles au clergé régulier, et de l'avoir supplanté; d'avoir tellement empiété sur la charge des pasteurs ordinaires, sans y être appelés, qu'ils avaient débauché leurs paroissiens, lesquels ne pensaient être bien confessés et bien communiés s'ils ne l'étaient par eux. Ils remontraient que cette usurpation de la confession et de la communion par les Jésuites était une violation manifeste des canons et constitutions de l'Eglise, des décrets des conciles, du règlement de Poissy en dernier lieu. En ce qui touchait aux rapports de la société religieuse avec la société civile, ils leur imputaient de fouler aux pieds les libertés gallicanes en ce qu'elles avaient de politique; d'attribuer

au pape une puissance infinie sur toutes les puissances du monde ; de faire prévaloir la doctrine qu'il lui était loisible d'excommunier les rois et les peuples quand bon lui semblait, d'employer la puissance de l'Eglise dans les affaires et dissensions d'Etat, d'autoriser le glaive temporel du spirituel. Ils ajoutaient :

« A peine les enfants sont-ils nés que les Jésuites corrompent leurs jeunes esprits par l'impression de leur mauvaise doctrine, laquelle ils entretiennent, puis après par leurs prêches et confessions, par le moyen desquels ils troublent tellement les consciences qu'elles n'ont un seul moment de repos si on ne fait ce qu'ils ordonnent.... Les Anglais assistés de la force et de la haine de la maison de Bourgogne, la plus puissante de ce royaume, n'ont jamais réduit la France en telle extrémité en deux cents ans, qu'ont fait les Espagnols, avec les reliques et le reste du bris de cette maison en peu d'années. Cela provient de l'adresse qu'ils ont à semer des divisions parmi nous, et à les entretenir par la dextérité de leurs partisans et pensionnaires, comme sont les Jésuites, qui ont dérobé la clef de la conscience du peuple pour en disposer à leur discrétion, et lui faire croire tout ce que bon leur semble. Ils attaquent les hommes par la plus scrupuleuse et dangereuse partie de leur esprit, qui est la conscience... On sait que Barrière ayant quelque scrupule sur la résolution qu'il avait prise de tuer le roi, ce fut le Jésuite Varade qui l'affermit et acheva de le déterminer. Mais, disent-ils, au pis aller il n'y a que Varade seul qui en soit punissable. Quoi ! faut-il attendre qu'ils ayent fait tuer autant de rois comme ils sont pour les chasser tous ? Ce n'est pas Varade seul qui a failli, c'est un crime commun de leur Société. Il y a peu d'entre eux qui ne soit du même avis, et qui n'ait eu part à ce dessein. Ils n'osent rien faire de leur tête : *Si quid moliuntur capita conferunt*... Si on recherche ce qui s'est passé depuis trente ou quarante ans, on trouvera qu'il ne s'est fait une seule conjuration contre la personne d'un prince où ils ne soyent mêlés. Il ne faut que lire le procès de celui qui fut envoyé pour tuer, et de l'autre qui tua le prince d'Orange. Il ne faut que lire les confessions de Guillaume Parri, Patrice Cullen, Edmond Yorke, Richard Williams en Angleterre, et de Barrière en France. Et si vous passez en Ecosse, vous la trouverez encore toute enflammée des guerres civiles qu'y ont allumées deux Jésuites nommés Jacobus Gourdon et Edmondus Hay, lesquels ont séduit beaucoup de noblesse et l'ont fait conspirer contre leur roi.

» Qui trouvera mauvais que les Français usent de leur naturelle promptitude quand il s'agit de la vie de leur roi? Suivons, suivons l'exemple de nos prédécesseurs. On nous dit que les Jésuites ont voulu faire assassiner le roi, et ils en ont donné des indices par leurs sermons. Le traître a confessé qu'ils lui en avaient donné le conseil. Et nous douterons maintenant de ce que nous devons faire de ceux qui, en s'attaquant à cette tête unique, nous ont voulu à tous couper la gorge? Messieurs, vous n'aurez jamais une telle occasion de délibérer de ce point. Si vous ne les chassez, vous les établissez en France.

» Les curés de Paris vous supplient très humblement de donner ordre et de pourvoir. Ils savent bien que leur profession leur interdit de requérir la vengeance de leurs méchancetés, et ils ne veulent point imiter la cruauté des Jésuites. Mais comme anciennement les pontifes de Rome étaient obligés de donner avis au sénat des prodiges qui survenaient pour les expier et les conjurer, de même les demandeurs qui ont charge des choses sacrées, comme avaient ces pontifes, vous avertissent qu'il y a un grand prodige en cette ville, et en plusieurs autres lieux de France, c'est que des hommes qui se disent religieux enseignent à leurs écoliers qu'il est permis de tuer les rois : c'est la plus monstrueuse doctrine qui fut jamais. »

L'Université avec la Sorbonne, les curés de Paris, le barreau par la voix d'Arnauld et de Dollé, avaient exprimé leur sentiment sur les Jésuites. Peu après, Passerat fit contre eux une vigoureuse sortie dans sa chaire, et le Collége royal joignit sa réprobation à celle des autres corps[1].

On répond à tout, on plaide tout, pour la nécessité du moment et pour le besoin de la cause. Les Jésuites répondirent à leurs adversaires[2]. Ils s'efforçaient d'atténuer ceux des faits sur lesquels ils étaient forcés de passer condamnation. Sur les autres, ils contestaient, ils chicanaient, ils cherchaient à donner le change. Mais leur dé-

[1] Plaidoyers d'Antoine Arnauld et de Louis Dollé, dans les Mémoires de la Ligue, t. VI, p. 133-214.—Discours de Passerat dans de Thou, l. CX, § 13, t. V, p. 418, 419.

[2] P. Cayet, l. VI, p. 597-605; — De Thou, l. CX, § 11, t. V, p. 416-418, donnent de longs extraits de la défense des Jésuites.

fense tenait mal contre un examen sérieux, comme on peut en juger en prenant au hasard quelques points de leur apologie. Ainsi pour se soustraire au reproche d'un dévouement sans bornes au roi catholique, ils prétendaient que leurs généraux n'avaient pas été tous espagnols, ou sujets de l'Espagne, puisque leur premier général, Ignace de Loyola, était Navarrois et non Espagnol, et que le quatrième était sujet de l'évêque de Liége, souverain de cette principauté, et non sujet du roi d'Espagne. Mais Ignace de Loyola appartenait à la partie de la Navarre conquise par l'Espagne, et avait consacré sa jeunesse au service de cette puissance : l'évêque de Liége et ses sujets, restés indépendants de nom, étaient de fait tellement dépendants du roi d'Espagne que tous les hommes politiques du temps rangeaient Liége parmi les possessions de Philippe II aux Pays-Bas [1]. Les Jésuites affirmaient que leur provincial Odon Pigenat n'était entré dans le Conseil de l'Union qu'avec l'assentiment de Mayenne, et pour modérer les excès des Seize. Or personne dans le Conseil de l'Union n'avait poussé plus vivement que Pigenat, en décembre 1589, au protectorat de la France que poursuivait Philippe II, et Mayenne, pour rompre cette trame, avait été obligé de casser le Conseil [2]. Ils mettaient en avant que jamais les Seize n'avaient tenu de conciliabules dans leurs colléges de Paris; et le 13 mars 1594, neuf jours avant la réduction de la capitale, une partie de Paris les avait vus ouvrir encore leur maison aux Seize. « Ce jour, dit Lestoile, les Seize » s'assemblèrent au moulin, près de la porte Neufve; mais

[1] Sully, Œcon. roy., ch. 72, t. 1, p. 202. « Le roy vouloit estre es- » claircy par la bouche de M. de Bouillon par quels défauts il avoit » manqué à l'exécution de tant hauts desseins et importantes entre- » prises, qu'il luy avoit asseuré d'avoir sur les principales et plus fortes » places des provinces de Luxembourg, *Liége*, Hainault et Namur. »

[2] P. Cayet, l. 1, p. 191 A.

» estant descouverts, ils s'escartèrent, et se rassemblèrent » aux Jésuistes[1]. » Quant aux protestations contenues dans leur défense d'être prêts à accepter les libertés gallicanes et le droit public de la France, de reconnaître l'autorité du roi, leurs propres actes et leurs écrits, dans tout le cours de l'année qui suivit, montrèrent quel fond on devait faire pour le présent sur leur parole, et pour l'avenir sur leurs promesses.

Ces promesses séduisirent cependant bien des gens, et les efforts des partis expirants, les illusions d'un zèle religieux peu éclairé, l'intérêt privé achevèrent de tout disposer en leur faveur. Dans le principe, les quatre Facultés de l'Université n'avaient eu qu'un sentiment et qu'une voix pour demander leur expulsion. Les menées et les intrigues de quelques factieux entamèrent cette unanimité : la Faculté de théologie déclara tout à coup qu'à la vérité elle était d'avis qu'on obligeât les Jésuites à se conformer aux statuts et à la discipline de l'Université, mais non qu'on les chassât du royaume. Les ennemis du roi dans son parti prirent fait et cause pour eux. Les chefs du Tiers-parti, le jeune cardinal de Bourbon et d'O, alors encore vivants, présentèrent une requête au Parlement pour être reçus parties intervenantes dans le procès, et parties adverses de l'Université. Le duc de Nevers se prononça également pour les Jésuites, non en haine et en opposition à l'autorité de Henri, mais par suite de sa conviction que ces Pères, qu'il avait établis à Nevers, étaient les meilleurs ouvriers qu'on pût employer contre la Réforme. Les Jésuites agirent avec une activité et une adresse prodigieuses, et avec succès, sur les gens du roi et sur les membres du Parlement. Auprès des uns, ils firent valoir la raison qui déterminait le duc de Nevers; auprès des autres, ils se réclamèrent de la pa-

[1] Lestoile, p. 211 B.

renté ou des alliances qui les unissaient à eux; auprès des derniers, ils firent valoir la considération que les protéger était se concilier la faveur de la cour de Rome, dont les magistrats avaient besoin pour la confirmation des dignités et bénéfices ecclésiastiques de leurs enfants ou de leurs parents[1]. Aussi, malgré la haine publique, malgré l'indignation du roi, hautement manifestées contre eux, les sollicitations et les menées des Jésuites eurent tant de pouvoir que, sur les conclusions du procureur général pour qui Antoine Séguier porta la parole, le Parlement ordonna : Que les requêtes de l'Université et des curés de Paris seraient jointes au procès appointé depuis trente ans ; qu'il serait statué sur le tout plus tard par un seul et même arrêt. En attendant cet arrêt, pendant cet ajournement indéfini, les Jésuites gardaient tout ce qu'ils avaient acquis en France en fait de possession d'état, d'établissements, de biens, de priviléges, d'attributs. Cette décision excita de vives réclamations au sein même du Parlement. L'un des présidents, Augustin de Thou, après s'être élevé contre la division des gens du roi, ajouta : Que laisser un tel procès indécis, c'était laisser la vie du roi dans l'incertitude; que le devoir de la Cour eût été d'assurer les jours du prince, par un châtiment mémorable qu'on avait droit d'attendre d'elle; que pour lui il était assez vieux pour ne voir jamais la fin de ce procès; mais que pour ne pas mourir sans avoir opiné sur le fond, il était d'avis que tous les Jésuites fussent expulsés du royaume[2].

[1] Thuanus, l. cx, § 8 et 12, t. v, p. 403, 404, 418. « Gratiam pontificis ex eo sperantes.... Per prensationes prævalente etiam tunc adversus publicam invidiam et regis offensionem propenso in societatem favore. » — Défense des Jésuites dans P. Cayet, l. vi, p. 600 A. « Ils ajoustoient que aucuns d'entre eux estoient parens et alliez de Messieurs du Parlement, qui ne les vouloient ny pouvoient mecognoistre pour tels. »

[2] Thuanus, l. cx, § 12, t. v, p. 418.—P. Cayet, l. vi, p. 608 A.

Cinq mois s'écoulèrent à peine sans que les faits se chargeassent de donner raison au vieux magistrat; et sans qu'on vît où conduisaient la crainte ou la déférence pour quelques grands seigneurs, les compositions, les défaillances dans l'accomplissement du devoir, les calculs intéressés. Paris resta un foyer de régicide; un élève des Jésuites, confessé quatre jours auparavant par un Jésuite, par le père Guéret, attenta de nouveau à la personne du roi[1]. Henri, de retour à Paris du voyage qu'il avait fait en Picardie à la veille d'entrer en guerre ouverte avec l'Espagne, recevait le soir à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre, les seigneurs qui venaient le saluer. Jean Chastel, fils d'un marchand de drap de la Cité, se mêla à la troupe des seigneurs, trouva moyen d'approcher le roi, et essaya de le tuer d'un coup de couteau. Comme il le frappa au moment où il se baissait pour relever et pour embrasser le sieur de Montigny, le coup fendit seulement la lèvre supérieure et brisa une dent (27 décembre 1594).

L'assassin jeta à terre son couteau encore sanglant, essayant de se débarrasser ainsi de l'indice de son crime; mais il resta à sa place interdit et troublé. Il était inconnu de tous et très rapproché du roi : sur ces apparences et sur le soupçon qui en naissait, Montigny le fit arrêter en disant : « C'est vous ou moi qui avons blessé » le roi. » Henri ne voyant dans celui qu'on accusait qu'un très-jeune homme, de manières simples, refusa d'abord de le croire coupable, dit avec une extrême bonté que ce ne pouvait être lui, et ordonnait déjà au capitaine des gardes qui le tenait de le mettre en liberté. Mais en ce moment, à la lueur des flambeaux qu'on approcha, le

[1] La narration contemporaine dans P. Cayet, l. VI, p. 624. « Il dit » qu'il auroit veu ledit père Guéret, vendredy ou samedy précédant » le coup, ayant esté mené vers luy par Pierre Chastel, son père, » pour un cas de conscience. » Ce vendredi et ce samedi sont le 23 et le 24 décembre : l'attentat est du mardi 27 décembre.

couteau fut découvert à terre près de lui, et indiqua qui s'en était servi pour frapper le coup. Le roi commanda alors qu'il fût arrêté et fouillé; puis on le mit entre les mains du grand-prévôt de l'hôtel, qui le fit mener prisonnier au Fort-l'Evêque. Henri, apprenant que le meurtrier était élève des Jésuites, et cédant à un premier moment de juste indignation, dit : « Fallait-il donc que les » Jésuites fussent convaincus par ma bouche? [1] »

Sur l'ordre du chancelier, Chastel fut interrogé par le lieutenant du grand-prévôt, sans qu'on lui donnât le temps de se reconnaître. Après un moment d'hésitation et quelques dénégations mal assurées, il avoua son crime avec toutes ses particularités. Une fois dans la voie des aveux, non-seulement il ne témoigna ni regret ni repentir de son attentat, mais il dit en propres termes qu'ayant manqué son coup, il le ferait encore s'il le pouvait, estimant cet acte utile à la religion. Pendant ce premier interrogatoire, la nouvelle du crime et du danger que le roi avait couru se répandit promptement dans Paris, et y excita un grand mouvement, des sentiments divers, tous passionnés. Le peuple remplit les églises, et bénit Dieu d'avoir préservé son libérateur et son sauveur. Tous les bourgeois prirent les armes et se rendirent à leurs corps de garde. Le cri général était que les Jésuites avaient voulu faire assassiner le roi, et l'exaspération des masses était au comble. La multitude se porta sur le collége des Jésuites de la rue Saint-Jacques avec des cris menaçants, et elle aurait fait un massacre général de ces Pères, si le roi et le Parlement n'avaient promptement envoyé main forte. Le conseiller en la Grand'Chambre Brizard, capitaine du quartier, le conseiller du Vair, le prévôt Lu-

[1] Cheverny, Mém., t. x, p. 540 B., 541 A. — Thuanus, l. cxi, § 18, p. 446. — Procédure faicte contre Jehan Chastel, dans les Archives curieuses, t. xiii, p. 376. — Lestoile, p. 252 A.

goli ne parvinrent qu'avec peine à contenir le peuple, à préserver le collége du sac en y mettant des bourgeois en garde, à transférer et à mettre en sûreté les Jésuites dans la maison de Brizard [1].

Ces violences prévenues, le cours fut rendu à la justice. Chastel transféré à la conciergerie du Palais, fut interrogé d'abord par les présidents et les gens du roi du Parlement. L'instruction prouva que la perversion des idées religieuses avait amené le crime, et qu'après avoir conduit le pays sur le bord de l'abîme par la Ligue, elle pouvait l'y précipiter par le régicide. Chastel n'avait que dix-neuf ans, et il tenait évidemment de ses maîtres les principes d'après lesquels il avait agi. Coupable de monstrueuses débauches et de pensées plus infâmes encore, il s'était cru irrévocablement dévoué à l'enfer, et il n'avait plus cherché dès lors qu'à diminuer la peine de sa damnation éternelle. Dans le collége des Jésuites, chez lesquels il avait été élevé, il avait entendu répéter fréquemment qu'il était permis de tuer le roi, parce que c'était un tyran, et qu'il n'était pas approuvé par le pape. Des entretiens particuliers qu'il avait eus ensuite avec eux, il était résulté pour lui la conviction que cette doctrine était chez eux générale, réfléchie, raisonnée, et sa disposition à l'embrasser s'en était fortifiée. Admis avec

[1] Cheverny, Mém., p. 541 A. — Thuanus, § 18, p. 447. — Lestoile, p. 252 A. — La narration du temps dans P. Cayet, l. VI, p. 624. « Le serment de luy pris, confessa y avoir longtemps qu'il auroit » pensé en soy mesme à faire ce coup, et y ayant failly, le feroit en- » core s'il pouvoit, ayant cru *que cela seroit utile à la religion*.... Le » conseiller Brisard, l'un des capitaines de ce quartier-là, eut de la » peine à retenir le peuple qui estoit esmeu contre eux, sur ce que » l'on disoit qu'ils avoient voulu faire tuer le Roy.... Il entra dedans » le collége, et ayant faict assembler tous les Pères et principaux Jé- » suites, il les fit conduire en sa maison, et laissa quelques bourgeois » en garde dans ce collége. » — Le collége occupé par les Jésuites à Paris, rue Saint-Jacques, se nommait le collége de Clermont; il est devenu plus tard le collége Louis-le-Grand.

quelques autres adeptes à leurs conférences secrètes, à leurs exercices spirituels, il y avait pris les habitudes et les inspirations d'un sanguinaire mysticisme. Les Jésuites l'avaient ensuite enfermé, à plusieurs reprises, dans la chambre des *méditations*, où ils introduisaient les plus grands pécheurs, sous couleur de les réduire à une meilleure vie, mais en effet pour ébranler leur imagination par la vue des figures épouvantables de diables qui y étaient peintes, et pour les pousser à des actes extraordinaires, d'une audace désespérée. Sous ces impressions diverses, il avait formé le projet d'assassiner le roi, espérant mériter par cet acte que les huit degrés de tourments, auxquels il devait être condamné en enfer, fussent réduits à quatre. Enquis comment et où il avait appris cette théologie nouvelle, il répondit que c'était par la philosophie. Interrogé s'il avait étudié en philosophie au collége des Jésuites, il dit que oui, et que c'était sous le père Guéret, avec lequel il avait passé deux ans et demi. Le Parlement voulut voir s'il ne varierait pas, s'il ne se rétracterait pas, s'il ne se repentirait pas, et lui fit subir un second interrogatoire devant la Grand'Chambre et la Tournelle réunies. Le coupable fit les mêmes réponses, et particulièrement proposa et soutint la maxime : *Qu'il estoit loisible de tuer les roys, mesme le roy régnant, lequel n'estoit en l'Eglise, ainsi qu'il le disoit, parce qu'il n'estoit approuvé par le pape.* Ces faits étaient établis par les aveux publics et réitérés de Chastel, et par un mémoire écrit de sa main, trouvé dans la perquisition qu'on avait faite au domicile de son père [1].

[1] Thuanus, l. CXI, § 18, t. V, p. 446. « Inter illos patres aliquo in » pretio habitus, ut quem *secretioribus colloquiis, et pietatis quæ vo-* » *cant exercitiis*, cum paucis adhibebant..... Repertus codicillus per- » cussoris manu scriptus..... Sæpè in illa, in qua fuerat educatus » schola audivisse *licere regem occidere*, quippe tyrannum neque a » pontifice pro rege adprobatum : *eam ratam certamque inter eos pa*

Le Parlement se trouvait en présence d'un grand crime, de doctrines subversives, d'une association coupable, d'un complot permanent contre la morale, la paix publique, le gouvernement. Il résolut de les atteindre et de les frapper du même coup, par son arrêt du 29 décembre 1594. En ce qui concernait l'assassin, il le déclara atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, par le détestable parricide attenté sur la personne du roi. Pour réparation de son crime, l'arrêt le condamna à faire amende honorable à la porte de l'église de Notre-Dame, à demander pardon à Dieu, à la justice, au roi, du dessein qu'il avait formé d'attenter à sa vie; de la blessure dont il l'avait atteint à la face; des maximes par lesquelles il s'était conduit et déterminé, et qu'il avait reproduites quand il avait dit au procès : Qu'il était permis de tuer les rois, et que le roi Henri IV à présent régnant était hors de l'Eglise jusqu'à ce qu'il eût l'approbation du pape. Ce fait,

» *tres sententiam esse.* » Procédure faicte contre Jehan Chastel, dans les Archives cur., t. XIII, p. 377, 379-381. « Sur ce enquis, a confessé » y avoir longtemps qu'il auroit pensé en soy mesme à faire le coup; » et y ayant failly le feroit encores s'il pouvoit, *ayant creu que cela* » *seroit utile à la religion catholique, apostolique et romaine.....* » « A dit qu'ayant opinion d'estre oublié de Dieu, et estant asseuré » d'estre damné comme l'ante-christ, il vouloit de deux maux éviter » le pire, et estant damné aimoit mieux que ce fust *ut quatuor* que » *ut octo;* qu'il croyoit que cest acte, estant faict par luy, serviroit à » la diminution de ses peines, estant certain qu'il *seroit plus puni s'il* » *mouroit sans avoir attenté de tuer le roy, et qu'il le seroit moins s'il* » *faisoit effort de luy oster la vie...* Enquis si les propos de tuer le » roy n'estoient pas ordinaires aux Jesuistes, a dit leur avoir ouy dire » qu'il estoit loisible de tuer le roy, et ne falloit luy obéir ny le tenir » pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le pape. Enquis s'il » n'avoit pas esté en la chambre des *méditations* où les Jesuistes in- » troduisoient les plus grands pescheurs, etc. » Nous ne donnons pas la suite de cette citation, parce qu'on la retrouvera exactement reproduite quant au sens dans notre texte. — Extraits des registres du parlement de Paris dans le t. VI des Mémoires de la Ligue, p. 236-246. — P. Cayet, l. VI, p. 624, 625. — Thuanus, l. CXI, § 18, t. V, p. 446.

le meurtrier serait conduit dans un tombereau à la place de Grève ; serait tenaillé avec des tenailles ardentes aux bras et aux cuisses ; aurait la main droite tenant le couteau avec lequel il s'était efforcé de commettre son parricide coupée ; serait tiré et démembré à quatre chevaux, après quoi son corps serait brûlé et ses cendres jetées au vent.

En ce qui regardait l'appréciation des doctrines professées par Chastel et les mesures préventives à prendre pour les empêcher de se répandre dans le public, la cour décida qu'elles étaient le produit de fausses et damnables instructions. Elle défendit à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, sur peine du crime de lèse-majesté, de redire et proférer en aucun lieu, soit public, soit particulier, les propositions mises en avant par le coupable ; les déclarant scandaleuses, séditieuses, contraires à la parole de Dieu, condamnées comme hérétiques par les saints décrets.

Enfin en ce qui touchait aux Jésuites, le Parlement déclara les prêtres du collége de Clermont et tous les membres de la Société corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat. Il leur enjoignit de sortir de Paris et de tous les lieux où ils avaient leurs colléges trois jours après la signification de l'arrêt, et du royaume quinze jours après, sur peine, s'ils y étaient trouvés après ce délai, d'être punis comme coupables du crime de lèse-majesté. Il déclara tous leurs biens tant meubles qu'immeubles confisqués pour être employés en œuvres de charité. Enfin il fit défense à tous les sujets du roi d'envoyer leurs enfants étudier chez les Jésuites hors de France, sous peine d'être déclarés ennemis de l'Etat [1].

[1] Arrest de la Cour de Parlement contre Jean Chastel, étudiant au collége des Jesuistes, Montpellier, J. Gilet, 1595, in-8. — On trouve l'arrêt cité dans P. Cayet, l. VI, p. 625, et dans les Archives eur., t. XIII, p. 381-383.

Chastel subit son supplice aux flambeaux le 29 décembre. Il prononça l'amende honorable avec un air de mépris qui montrait qu'il persistait dans ses sentiments, et qu'il ne se repentait nullement de son crime. Pendant le temps de son supplice, son esprit et son corps parurent également insensibles aux tourments ; il ne donna aucune marque de douleur, il ne jeta pas un cri : il était soutenu par un invincible fanatisme. Quelques ligueurs firent de l'assassin un martyr, comme ils avaient fait de Jacques Clément un saint, et témoignèrent une fois de plus en ce temps jusqu'à quel point la mauvaise religion avait égaré les esprits, faussé les consciences [1].

Après le supplice de Chastel, le Parlement acheva les poursuites commencées dès le premier jour contre la famille de l'assassin, et contre quelques Jésuites, que la perquisition faite à leur collége avait désignés aux juges commissaires comme coupables de délits particuliers, indépendants des délits généraux reprochés à leur Société. La mère et les sœurs de Chastel furent mises en liberté. Son père, Pierre Chastel, ancien ligueur, et passionné ligueur, avait reçu la confidence du projet de régicide de son fils. L'on reconnaissait qu'il l'en avait détourné, et on lui pardonnait de ne l'avoir pas dénoncé ; mais on lui reprochait de ne pas avoir surveillé assez exactement ses démarches pour l'empêcher de le mettre à exécution, quand il y était revenu. Le Parlement bannit Pierre Chastel pour neuf ans du royaume, et à perpétuité de Paris et de ses faubourgs : il le condamna en outre à deux mille francs d'amende, et à la destruction de sa maison, située près le Palais de Justice (7 janvier 1595). Cette maison où le crime avait été conçu et arrêté fut rasée : sur son emplacement, on éleva une pyramide aux quatre faces de laquelle on lisait l'arrêt du Parlement

[1] Thuanus, l. CXI, § 18, t. V, p. 448. — Lestoile, p. 253 A.

contre Chastel et contre les Jésuites, et des inscriptions où étaient vivement exprimés l'horreur de l'attentat, le blâme des instigations qui l'avaient provoqué, le respect pour la personne des rois, les sentiments d'amour et d'admiration du Parlement et de la population parisienne pour Henri IV [1]. Par ce spectacle sans cesse offert aux yeux, la Cour espérait frapper les imaginations utilement pour l'ordre public et la sûreté du trône.

Les juges commissaires, chargés de faire la visite au collége de Clermont, trouvèrent dans les papiers du père Guignard neuf propositions entre lesquelles les suivantes :

« Qu'en l'an 1572, au jour de la Saint-Barthélemy, si l'on eût saigné la veine basilique, on ne fût pas tombé de fièvre en mal chaud ; que pour avoir pardonné au sang, ils avaient mis la France à feu et à sang. » Guignard prenait le mot de basilique dans le sens tiré du grec, dans le sens de royale, et voulait dire que si l'on n'eût pas épargné le sang royal, si l'on eût égorgé le prince de Condé et Henri de Navarre, on eût sauvé la France.

Il poursuivait en ces termes : « Appellerons-nous rois un Néron sardanapale de France, un renard de Béarn, un lion de Portugal, une louve d'Angleterre, un griffon de Suède, un pourceau de Saxe ? » C'est ainsi qu'il désignait et qu'il qualifiait Henri III, Henri IV, le roi de Portugal dépouillé par Philippe II, Elisabeth, le roi de Suède, le duc de Saxe.

Il ajoutait : « Que l'acte héroïque fait par Jacques Clément, comme don du Saint-Esprit, *appelé de ce nom par nos théologiens*, a été justement loué par le prieur des Jacobins Bourgoing, confesseur et martyr ;

» Que la couronne de France pouvait et devait être

[1] La relation dans Cayet, p. 624 A. — Lestoile, p. 252. — Thuanus, l. CXI, § 18, p. 449. — D'Aubigné, t. III, l. IV, c. 4, p. 340-342. Il rapporte textuellement les inscriptions gravées sur la pyramide.

transférée dans une autre maison que celle de Bourbon ;

» Que le Béarnais, encore qu'il fût converti à la foi catholique, serait traité plus doucement qu'il ne méritait, si on lui donnait la couronne monacale en quelque couvent bien fermé, pour y faire pénitence de tant de maux qu'il avait faits à la France [1]. »

Tout cela était bien odieux. Toutefois le procureur-général inclinant aux principes qui plus tard ont prévalu dans notre droit, distinguant entre un écrit resté en la possession de l'auteur et un écrit publié, entre des pensées, des vœux exprimés et l'exécution, concluait contre Guignard au simple bannissement. Le Parlement vit dans ces propositions, outre une justification de la Saint-Barthélemy et de l'assassinat de Henri III, une provocation au meurtre de Henri IV, un attentat au droit public relativement à la succession au trône : appliquant la législation du temps, la lettre des derniers édits, qui défendaient sur peine de la vie de conserver de semblables écrits, il condamna Guignard à être pendu. L'exécution eut lieu le 7 janvier 1595 [2]. Le père Guéret, régent de Chastel, professeur de cette philosophie où l'assassin témoignait avoir puisé les principes qui l'avaient conduit à son attentat, après avoir été appliqué à la torture, fut banni à perpétuité du royaume. L'enquête dirigée contre le père Alexandre Hay le convainquit de propos séditieux tels que ceux-ci : « Qu'il fallait dissimuler avec le roi et attendre le moment favorable. Que si le roi venait à passer devant leur porte, il se jetterait volontiers par la fenêtre

[1] La relation dans P. Cayet, l. VI, p. 625, 626.

[2] Thuanus, l. CXI, § 18, p. 448. « Libellis famosis, et ad parricidia ac seditiones spectantibus. » — La relation contemporaine dans P. Cayet, p. 626. « Rapin lui dit : « Vous n'avez point ignoré qu'il a » esté très estroictement enjoint de brûler telles escritures *sur peine* » *de la vie* : les ayant gardées *contre les edicts du roy*, vous l'avez » donc offensé et le public. » — Lestoile, p. 254 B.

pour l'écraser, dût-il lui en coûter la vie à lui-même. » Comme il fut impossible d'établir si ces propos avaient été tenus avant ou après l'amnistie accordée à la ville de Paris, la peine fut bornée à un bannissement perpétuel (11 janvier 1595). Guéret et Hay allèrent rejoindre leurs confrères dans l'exil, qu'ils choisirent tous chez les ennemis du roi, en Languedoc, où la Ligue se maintenait, à Avignon et en Flandre, sur les terres du pape et de Philippe II [1].

Un parti, une association, ne sont jugés sans appel, que quand ils le sont sur des actes et des écrits émanés d'eux directement et en corps, et alors qu'ils ne peuvent ni avancer que l'erreur ou la passion de leurs juges leur a sans raison supposé des méfaits, ni prétendre que ces torts ont été ceux de quelques particuliers, sans être ceux de l'association. Les Jésuites de France donnèrent au pays ce moyen de les juger. Tout donne à supposer que l'un d'eux, ou quelque théologien écrivant sous leur dictée, a composé l'ouvrage intitulé : *Apologie pour Jean Chastel exécuté à mort, et pour les pères et écoliers de la Société de Jésus bannis du royaume de France*, où l'auteur établissait dans la seconde partie que l'acte de Chastel était juste, et dans la troisième qu'il était héroïque [2]. Mais en supposant que l'on puisse contester que cet abominable écrit soit sorti de la plume des Jésuites, on ne peut nier qu'ils ne soient les auteurs du suivant. Après avoir pris le temps d'une mûre

[1] Thuanus, l. CXI, § 18, t. V, p. 449.—Lestoile, p. 255, 256. — La relation dans P. Cayet, l. VI, p. 627 A.

[2] Cette Apologie se trouve dans le tome VI, ou supplément aux Mémoires de Condé, IIIe partie du volume, sous ce titre : *Apologie pour Jehan Chastel parisien exécuté à mort, et pour les pères et escolliers de la Société de Jésus, bannis du royaume de France, contre l'arrest du Parlement donné contre eux à Paris le 29 décembre 1594, divisée en cinq parties, par François de Vérone, constantin, l'an M.D.XCV.* Les deux propositions que l'acte de Chastel est juste, et qu'il est héroïque, se trouvent aux pages 13 et 57 de cet écrit.

réflexion, après avoir consulté entre eux et avec leurs supérieurs, ils publièrent en Flandre, tant à Douai que dans quelques autres villes, leur *Avertissement aux Catholiques* sur l'arrêt donné contre eux. L'écrit contenait les propositions suivantes :

En ce que Chastel a avancé qu'il est permis de tuer les rois, il est à croire qu'il a voulu dire et soutenir ce que *les docteurs approuvés enseignent touchant ce sujet*, à savoir : qu'il est permis de tuer non pas toutes sortes de rois, mais les rois usurpateurs et tyrans. Or il est bien permis de les massacrer, et ce pouvoir appartient non seulement à la république, au corps des citoyens, mais à chacun des citoyens en particulier.

Quand Chastel a dit que le roi Henri IV n'était en l'Eglise et qu'il ne fallait lui obéir ni le tenir pour roi jusqu'à ce qu'il eût l'approbation du pape, il n'a mérité d'être repris, attendu que le *pape Sixte-Quint l'a déclaré relaps, et par le pouvoir donné à saint Pierre sur tous les royaumes du monde, l'a rendu inhabile à toute succession de royaume, spécialement de celui de France.*

La cour de Parlement a usurpé l'autorité de l'Eglise en voulant juger ce qui était hérésie et contre les saints canons. Les juges laïques, en condamnant les personnes ecclésiastiques, et spécialement les religieux immédiatement sujets du pape, ont encouru l'excommunication[1].

[1] *L'Advertissement aux Catholiques* est imprimé dans le tome VI, ou supplément des Mémoires de Condé, IIIe partie de ce volume, p. 121 et suivantes. Voici les textes sur les deux points les plus importants : p. 122, 123. « En ce que Chastel a dit au procez estre permis de tuer » les roys, il est à croire que Chastel a voulu dire et soustenir ce que » *les docteurs approuvez, enseignent touchant ce subject*, à sçavoir : Qu'il » est licite de tuer, non pas tous les roys, mais ceux là tant seule- » ment qui sont invaseurs et tyrans, *lesquels il est bien licite de mas- » sacrer non seulement par authorité de la république, mais encore par » chascun privé*, principalement là où il n'y a moyen de recourir au » supérieur, *à l'exemple d'Aiod au livre des Juges, c.* 3. Quant à ce » que Jean Chastel auroit encore dit : Que le roy Henri IV n'est en

L'Avertissement contenait deux choses distinctes : un formulaire sur la situation de la France, sur les obligations auxquelles les citoyens étaient tenus ou n'étaient pas tenus à l'égard du souverain de fait ; des principes généraux en matière de gouvernement applicables à tous les Etats de l'Europe. Dans ce qui touchait à la France, les Jésuites déniaient à Henri le titre et l'autorité de roi, que plus des trois quarts du royaume lui déféraient maintenant : ils ne le reconnaissaient habile à les obtenir que lorsqu'il les aurait reçus du pape avec l'absolution, lorsqu'il serait relevé de la déchéance prononcée contre lui par la bulle de Sixte-Quint. Quant au gouvernement général des États, ils l'établissaient sur ces bases. Les papes avaient reçu de Jésus-Christ, tenaient de Dieu un souverain pouvoir sur tous les royaumes de la terre : les rois restaient absolument et toujours leurs justiciables : les droits que ces princes tiraient des lois politiques, du vœu et du vote des peuples, étaient mis à néant par une seule décision des pontifes, arguant contre eux, et sans le contrôle du corps de l'Eglise, de la violation vraie ou prétendue de la loi religieuse. Les chefs des Etats, déclarés tyrans et usurpateurs par le Saint-Siége, et *par des docteurs approuvés*, devenaient dès lors des ennemis publics : l'État pouvait faire tomber leurs têtes, chacun des citoyens les frapper et en délivrer le pays. Dans les conflits entre l'État et le Saint-Siége, les corps chargés de la défense des pouvoirs publics, du maintien des lois, non-seulement ne pouvaient opposer à la cour de Rome la loi civile

» l'Eglise, jusqu'à ce qu'il ait l'approbation du pape, à quelle raison » peut-il estre reprins ? Attendu que Sixte V l'auroit déclaré relaps, » *l'inhabilant par le pouvoir donné à saint Pierre sur tous les royaumes* » *du monde à toute succession de royaume, nommément de celuy de* » *France*. Ce qui depuis a esté encores confirmé par Grégoire XIV en » ses lettres monitoriales au clergé et à la noblesse de France, et de » plus advoué par N. S. P. Clément VIII. »

et politique, mais même ne pouvaient invoquer contre elle la loi religieuse, les décrets et les canons de l'Eglise : en connaître, en réclamer l'application, était de leur part usurpation et impiété. Les Jésuites et autres ordres religieux sujets du pape, ne relevaient que du pape, restaient indépendants des rois dont ils habitaient les États, de la société civile au milieu de laquelle ils vivaient : quoi qu'ils fissent, le magistrat civil ne pouvait sévir contre eux sans encourir l'excommunication et ses terribles conséquences : c'étaient des ennemis d'une espèce particulière, qui avaient le droit d'attaquer, sans qu'on eût le droit de se défendre. On voit bien où tendaient les Jésuites, dans quel intérêt ils mettaient en avant ces maximes : ils voulaient donner soutien à la Ligue dans son déclin ; tenir en armes contre Henri des soldats, des rebelles, des assassins, au profit du grand catholique Philippe II, et en même temps mettre les rois et les États aux pieds des papes. Mais leur conjuration contre l'indépendance nationale, repoussée en tout temps par une partie de la Ligue elle-même, était odieuse à la majorité de la France. Leur maxime au sujet de l'autorité des papes, exhumation des prétentions et des aberrations théocratiques du moyen-âge, toujours combattue par l'Eglise gallicane, avait soulevé la résistance de la société civile depuis trois siècles, avait entraîné la moitié des princes de l'Europe dans la Réforme, et elle invitait les autres au protestantisme ou au schisme. Avec leur proposition relative aux rois déclarés tyrans et usurpateurs, les factieux pouvaient incessamment dans chaque État mettre le régicide et l'anarchie à l'ordre du jour. Cette doctrine était donc arriérée, impolitique au point de vue de l'intérêt, au moins sérieux et durable, de la cour de Rome, souverainement révolutionnaire, également immorale, tous les citoyens étant appelés à exercer l'assassinat comme un droit.

Digitized by Google

L'arrêt qui bannissait les Jésuites les expulsa de Paris, et de toutes les villes du ressort du Parlement de Paris, qui comprenait près de la moitié du royaume, notamment de Lyon, de Nevers, de Bourges, de Bouillon. Le Parlement de Normandie, le Parlement de Bourgogne, par arrêts rendus, comme nous le verrons bientôt, au milieu de l'année 1595, chassèrent également les Jésuites de toute l'étendue de leur juridiction ; mais les Parlements de Toulouse et de Bordeaux les retinrent [1]. Le Parlement de Toulouse était encore en révolte contre Henri : le Parlement de Bordeaux se montrait indulgent parce que le gouverneur de Guyenne, Matignon, avait pris contre les Jésuites des mesures de surveillance et de répression qui rendaient leur séjour en France sans danger.

Les Parlements qui les avaient proscrits s'en étaient pris à la personne de ceux qui avaient conduit le bras des régicides, de ceux qui avaient poussé Barrière, inspiré Chastel. La partie saine du clergé tenta de pénétrer dans les consciences et d'y détruire, avec les convictions dangereuses, le principe des attentats. Cet effort était d'autant plus nécessaire qu'une classe entière de Ligueurs s'était habituée à n'obéir qu'à la voix des prêtres, et que pour être utilement combattues, les provocations des gens d'Eglise devaient l'être par des gens d'Eglise. Quelques-uns des ordres religieux refusaient encore de reconnaître le roi et de prier pour lui : l'on pouvait voir, et non sans épouvante, dans le crime qui venait d'être puni, la preuve qu'il se trouvait encore des gens qui regardaient comme permis ce qui avait été approuvé du temps de l'assassinat

[1] Thuanus, l. CXI, § 18, t. V, p. 448, et l. CXIX, § 6, t. V, p. 701. — P. Cayet, t. VI, p. 627. Cayet dit : « Les Jésuites de Rouen et de *Bor-* » *deaux* furent aussi contraints d'en sortir. » D'après le témoignage de de Thou, les Jésuites furent conservés par le Parlement de Bordeaux, et il faut probablement lire dans le texte de Cayet *Bourgogne* au lieu de *Bordeaux*.

de Henri III. Dans cette situation l'évêque de Paris, le cardinal de Gondy, assembla tous les curés et tous les docteurs en théologie. Il leur demanda leur sentiment sur les prières publiques que le clergé séculier et les ordres religieux devaient faire pour la conservation du roi; sur les conjurations et attentats formés contre sa personne, sous prétexte de religion, et sur le motif qu'il n'était pas encore réconcilié avec le Saint-Siége; enfin sur le parricide commis en la personne de Henri III. L'assemblée ayant mûrement examiné ces propositions, répondit à l'unanimité que tous les sujets du roi ne devaient se faire aucun scrupule de rendre une entière obéissance à Henri IV, leur souverain légitime, et de prier en public et en particulier pour la conservation de sa personne. Que cependant ils demandaient avec instance au cardinal de Gondy de s'employer auprès du roi, et de le supplier de leur part d'exécuter la résolution qu'il avait prise depuis longtemps d'envoyer des ambassadeurs au pape, pour éviter un schisme qui ne pourrait manquer de scandaliser les peuples, et de porter un préjudice considérable à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, avec laquelle ils avaient toujours été unis. Qu'à l'égard des deux autres points, sur lesquels on les avait consultés, ils déclaraient qu'il n'était permis d'attenter à la personne du roi, ni de conseiller à personne de le faire, sous prétexte que la foi et la religion étaient en péril, ou pour quelqu'autre cause que ce pût être; que de si noirs complots avaient toujours été détestables, et ne cesseraient jamais de l'être. Que bien loin d'avoir approuvé ou d'approuver encore le parricide commis sur la personne de Henri III, ils l'avaient toujours détesté, et tous les attentats de cette nature, avec leurs auteurs, leurs complices, leurs approbateurs, et qu'ils les détestaient encore de tout leur cœur. Ils consignèrent ces sentiments dans un acte

authentique qu'ils dressèrent et qu'ils publièrent à la date du 18 février 1595 [1]. Dans la dernière partie de la déclaration, les docteurs signataires, en consignant leur improbation constante du meurtre de Henri III, n'énonçaient probablement qu'un fait exact : depuis le départ de Boucher et des autres fougueux docteurs, Jésuites ou disciples des Jésuites, la Sorbonne ne comptait plus sans doute que des membres prononcés en tout temps contre cet attentat. Dans l'ensemble du manifeste, ils rompaient hautement avec les maximes de la Ligue, faisaient acte d'adhésion à l'Eglise gallicane, continuaient les assemblées de Chartres et de Saint-Denis, venaient en aide aux lois de l'Etat, à l'ordre public, à la morale ; soutenaient la religion pure contre la religion corrompue et pervertie, contre les maximes de cette secte des Jésuites, que Pasquier et d'autres catholiques nommaient, avec le luthérianisme, l'une des deux grandes hérésies qui avaient paru au XVIe siècle et désolé l'Eglise.

Il est des choses que peut faire l'autorité du magistrat ; il en est d'autres que l'on n'obtient que du changement lentement opéré dans les idées et dans les mœurs. En expulsant les Jésuites, en remettant la direction des masses populaires par la confession et les sermons au clergé séculier, l'éducation de la jeunesse à l'Université, sur lesquels on pouvait désormais compter pour l'ordre public, les Parlements étouffèrent évidemment dans les trois quarts de la France le feu de la révolte, encore allumé dans les provinces du midi, si facile à rallumer dans les autres. Ni les Parlements, ni la saine partie du clergé ne parvinrent à supprimer le régicide. Mais ils diminuèrent, de moitié peut-être, le nombre des meurtriers, la quantité des crimes. En effet, si l'on en excepte le complot organisé, mais inutilement, par les Jésuites le 1er mars

[1] Thuanus, l. CXI, § 19, t. V, p. 449, 450.

1595, dans les deux mois qui suivirent leur expulsion [1], on ne découvre aucune tentative d'assassinat contre Henri faite par les membres de la Société de Jésus dans les dix années qui suivirent. On ne voit pas non plus que les tentatives qui eurent lieu aient été exécutées par des élèves des Jésuites, ou par des furieux cédant à leurs instigations, comme l'avaient été Barrière et Chastel. Les Parlements et le clergé contribuèrent donc, dans une certaine mesure, à garantir cette vie à laquelle étaient attachés le salut et la régénération de la France. Henri ajouta infiniment à ses moyens de défense, parvint à ajourner pour quinze ans le coup qui devait le frapper, d'abord en obtenant l'absolution du pape; ensuite en se rapprochant des Jésuites et en les gagnant, en se servant d'eux comme s'en était servi le roi d'Espagne, en les faisant passer de l'état d'ennemis réduits momentanément à l'impuissance, à l'état d'auxiliaires combattant les complots régicides et détournant les poignards. Il songea peut-être, dès la fin de 1594, dès le temps de l'arrêt qui les bannissait, à leur faire jouer plus tard ce rôle, à les employer à cette œuvre. Les historiens contemporains font à ce sujet la remarque qui suit : « Le roi, délivré d'un si grand péril, ne marqua » aucun ressentiment contre les Jésuites, quoiqu'on reje- » tât communément la haine de cette horrible action sur » la doctrine de leur école [2]. » On peut conjecturer que cette retenue politique était de la part du roi une transition à de nouveaux rapports avec eux.

Échappé au couteau de Chastel et aux provocations

[1] Lestoile, p. 260 A. « Le mercredi 1er mars, le roy eust advis d'une entreprise dressée contre sa personne par sept hommes qui estoient » à Paris, *desquels six avoient esté practiquez par les Jésuites* et le » septième par le pape. »

[2] Thuanus, l. CXI, § 18, t. v, p. 449. « Rex, tanto periculo defunc- » tus... nihil inclementius protulisse auditus est. »

sanguinaires de docteurs en délire, Henri put continuer l'œuvre de la régénération de la France. Les résultats obtenus étaient déjà d'une immense importance. A peine une année s'était écoulée depuis son abjuration, et Henri avait rétabli l'autorité royale dans neuf provinces où la Ligue était sinon seule maîtresse, au moins dominante, puisqu'elle en occupait les capitales : c'étaient la Champagne, la Picardie, l'Ile-de-France, la Normandie, l'Orléanais, le Berry, l'Auvergne, le Poitou, la plus grande partie de la Provence. En outre, Henri avait à peu près achevé de détruire l'empire de cette faction dans l'Anjou, le Maine, la Guyenne. Le corps de la monarchie et l'unité du territoire peuvent être regardés dès lors comme reconstitués en principe, quoique la Ligue et les seigneurs cherchant à rétablir la puissance féodale, tinssent encore quelques grandes villes et quelques pays.

On ne peut juger de la moralité des chefs de la Ligue et de leur sincérité religieuse pendant le temps qu'ils portèrent les armes contre le roi huguenot, qu'en rappelant la conduite qu'ils tinrent avec le roi devenu catholique. Si la religion eût été leur seul mobile, évidemment après la conversion de Henri, réputée valable par eux, ils se seraient soumis sans condition. Tous, au contraire, mirent leur obéissance à un prix énorme. Pour presque tous la religion ne fut donc qu'un prétexte et qu'un moyen de satisfaire leur ambition : ils furent ligueurs et rebelles pour obtenir des charges et un grand établissement, que l'ordre légal ne leur aurait pas donnés. Dans le jugement impartial que nous avons précédemment porté sur eux, nous avons fait remarquer que, chez quelques-uns, de nobles mobiles se mêlèrent à celui de l'intérêt ; association de sentiments contraires, capitulations de la conscience avec la cupidité, que l'on retrouve dans presque

toutes les révolutions. La religion paraît avoir exercé un véritable empire sur les déterminations de Villeroy. Le même Villeroy, la Chastre, Vitry, conservèrent toujours pur et vif le sentiment français : ils traversèrent constamment, énergiquement, les projets de Philippe II, combattirent son usurpation, défendirent l'indépendance du royaume et contribuèrent à la sauver.

Vitry, en traitant avec le roi, stipula le gouvernement de Meaux, la promesse d'une charge de capitaine des gardes et une somme de 168,890 livres du temps (618,137 fr. d'aujourd'hui). Villeroy reçut pour son fils d'Alincourt le gouvernement de Pontoise ; pour lui-même la charge de secrétaire d'État, qu'il avait perdue sous Henri III et qu'il poursuivait depuis ce temps, outre une somme de 476,594 livres du temps (1,744,333 fr. d'aujourd'hui). La Chastre exigea la confirmation de la dignité de maréchal, le gouvernement de l'Orléanais pour lui, celui du Berry pour son fils, avec 898,000 livres du temps (3,209,974 fr. d'aujourd'hui). Brissac ne rendit pas Paris au roi : il le lui vendit, comme disaient Lhuillier et Henri, moyennant une charge de maréchal et 1,695,000 livres du temps (6,205,164 francs d'aujourd'hui). Villars se fit payer la reddition de Rouen du gouvernement d'une partie de la Normandie, et de la charge d'amiral de France, qu'il fallut ôter au jeune Biron en lui donnant en compensation celle de maréchal : Villars exigea de plus 3,470,800 livres du temps (12,703,128 francs d'aujourd'hui). D'Elbeuf obtint le gouvernement de Poitiers et 970,824 livres (3,553,215 francs d'aujourd'hui). Guise eut le gouvernement de Provence et partagea avec son frère et sa mère l'énorme somme de 3,888,830 livres (14,233,117 francs d'aujourd'hui). La paix avec le duc de Lorraine fut payée 3,766,825 livres (13,786,579 fr.). Les petits gouverneurs tirèrent du roi des sommes dont chacune était assez faible,

mais dont la réunion et la multiplicité formaient un pesant fardeau. Nous ne reviendrons pas sur les honteuses rapacités des seigneurs de la Ligue : nous ferons seulement remarquer par avance que Boisdauphin, Mayenne, Mercœur, trafiquèrent comme les autres du sang du peuple et de la paix publique. Le total des sommes qu'il fallut payer pour les capitulations de la Ligue monta à plus de 32 millions de livres du temps, correspondant à 118 millions d'aujourd'hui. Groulard, auquel on montrait l'état des sommes dues, s'écriait : « On nous fit voir de grandes » vilenies, et de l'argent incroyable baillé à ceux qui » avaient trahi l'État, et été cause des grandes guerres » de la Ligue [1]. »

L'exaction était honteuse, l'infamie flagrante au point de vue de la morale. En ce qui concernait la politique, c'était un accroissement de la dette publique qui la rendait écrasante pour le pays dans l'état où il se trouvait, l'agriculture, l'industrie, le commerce ayant péri dans la moitié du royaume par les ravages des deux partis. Mais ces partis étaient presque entièrement désarmés, la guerre civile cessait, les principes de la richesse publique allaient donc se raviver. D'un autre côté, les grands de la Ligue n'obtenaient que des charges de la couronne,

[1] Discours du roi rapportés dans Lestoile, p. 190 A, 218 B. « Quant » à Victry, je puis jurer qu'il n'y a eu que les grands advantages que » je luy ai faicts qui l'ont mis de mon party et rien autre chose. — » Sur le mot on a rendu à César ce qui appartenoit à César, comme » il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, le roy dit : Ventre » saint-gris, on ne m'a pas faict comme à César, car on ne me l'a pas » rendu à moy, on me l'a bien vendu. » — Plus le Supplément, p. 206 A, 226 A., pour Villeroy et Villars. — D'Aubigné, l. IV, c. 1, 3, t. III, p. 332, 335. — Thuanus, l. CIX, § 8, et l. CXI, § 8. — Sully, Œcon. roy., c. 47, p. 435.— Les différentes sommes payées aux chefs de la Ligue se trouvent dans Sully, c. 151, t. II, p. 29, 30, édition Michaud. On trouvera à la fin du volume un état partiel, et deux états entiers de ces sommes.

que des gouvernements, et non des principautés. Il n'y avait à leur profit ni distraction des pouvoirs publics, ni atteinte portée à la souveraineté et à l'union nationale. C'étaient là deux immenses résultats que la fermeté et la politique de Henri avaient obtenus.

FIN DU TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZIONALE
Fondo
Helène Savoia Aosta
Napoli
5h6973

DOCUMENTS HISTORIQUES.

I.

Déclaration du roy Henri IV, et des seigneurs assemblés au camp de Saint-Cloud, du 4 août 1589[1].

Cette déclaration se trouve dans les Mémoires et correspondance de du Plessis-Mornay, t. IV, pages 381-384, édition de 1824; dans le Recueil des anciennes lois françaises, par M. Isambert, tome XV, pages 3-5.

Nous Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, promettons et jurons, en foi et parole de roy, par ces présentes signées de nostre main, à tous nos bons et fidèles subjects, de maintenir et conserver en nostre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y innover ni changer auculne chose, soit en la police et exercice d'icelle, ou aux personnes et biens ecclésiastiques, provision et économie d'iceulx à personnes capables et catholiques, selon qu'il a esté ci-devant accoustumé; et que, suivant la déclaration patente, par nous faicte avant nostre avènement à ceste couronne, nous sommes tout prest, et ne désirons rien d'avantage que d'estre instruict par ung bon, légitime et libre concile général ou national, pour en suivre et observer ce qui sera conclu et arresté, qu'à ces fins nous ferons convoquer et assembler dans six mois, ou plus tost s'il est possible.

[1] Nous n'apportons d'autre changement à cette pièce que la ponctuation : nous prenons le texte dans les Mémoires et correspondance de du Plessis-Mornay. — Cette pièce se rapporte au livre I, chap. 1, p. 27-29 de l'ouvrage.

Cependant, qu'il ne se fera aulcung exercice d'aultre religion que de la dicte catholique, apostolique et romaine, que ès villes et lieux de nostre dict royaume où elle se faict à présent, suivant les articles accordés au mois d'avril dernier, entre le feu roi Henri III de bonne mémoire, nostre très honoré frère et seigneur et nous, jusques à ce qu'aultrement en ait été advisé et arresté par une paix générale en nostre dict royaume, ou par les Estats-généraux d'icelui, qui seront par nous convoqués et assemblés dans le dict temps de six mois.

Nous promettons en oultre que les villes, places et forteresses qui seront prises sur nos rebelles et reduictes par force ou aultrement en nostre obéissance, seront par nous commises au gouvernement et charges de nos bons subjects catholiques et non d'aultres, sauf et réservé celles qui, par lesdits articles, feurent réservées par ledict feu roy à ceux de la religion réformée en chacung balliage et seneschaulsée, aulx conditions y conteneues. Nous promettons aussi qu'à tous offices et gouvernements venans à vaquer ailleurs que dans les villes et places qui sont au pouvoir de ceulx de la dicte religion réformée, il sera par nous, durant le mesme temps de six mois, pourveu de personnes catholiques, suffisantes et capables, qui nous soient fidèles subjects.

D'advantage nous promettons de conserver, garder et maintenir les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et tous aultres nos bons subjects indifféremment, en leurs biens, charges, dignités, estats et devoirs accoustumés; spécialement de recognoistre de tout ce que nous pourrons les bons et fidèles serviteurs dudict feu seigneur roy.

Finalement d'exposer, si besoing est, nostre vie et moyens, avec l'assistance de nos dicts bons subjects, pour faire justice exemplaire de l'énorme meurtre, meschanceté, félonie et déloyauté commise en la personne dudict feu seigneur roy.

Signé : Henri; et plus bas, Ruzé.

Faict au camp de Sainct-Cloud, le 4e jour d'Aoust 1589.

Nous princes du sang et aultres, ducs, pairs, officiers de la couronne de France, seigneurs, gentilshommes et aultres,

soubsignés, attendant une assemblée des princes, ducs, pairs de France, officiers de la couronne, et aultres seigneurs qui estoient fidèles serviteurs et subjects du roy deffunct Henry, troisième roy de ce nom, que Dieu absolve, lors de son décès, recognoissons pour nostre roy et prince naturel, *selon la loi fondamentale de ce royaume*, Henry IV, roy de France et de Navarre, et lui promettons tout service et obéissance, sur le serment et la promesse qu'il nous a faicte, ci-dessus escrite, et aux conditions que dans deux mois Sa Majesté fera interpeller et assembler les dicts princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, et aultres seigneurs qui estoient fidèles serviteurs du dict deffunct roy, lors de son décès, pour tous ensemble prendre plus ample délibération et résolution sur les affaires de ce royaume, attendant les décisions des Conciles et Estats généraulx, ainsi qu'il est porté par la dicte promesse de Sa Majesté, laquelle aura aussi agréable, comme nous l'en supplions très humblement, que de nostre part soit délégué quelque notable personnage vers nostre Sainct-Père le Pape, pour lui présenter particulièrement les raisons qui nous ont meus de faire cette promesse, et sur ce impetrer de lui *ce que nous cognoistrons nécessaire tant pour le bien de la chrestienté, utilité et service de Sa Majesté, que conservation de cest Estat et couronne en son entier.*

Nous supplions aussi très humblement Sa Majesté, suivant ce qu'il nous a volontairement offert et promis, comme chef de la justice et père commun de tous ses subjects, intéressé en leurs dommages, de faire justice exemplaire de l'énorme meschanceté, félonnie, desloyauté et assassinat commis en la personne du feu roy Henry, nostre bon roy dernier, décédé, que Dieu absolve; *promettons à sa dicte Majesté toute l'assistance et le très humble service qu'il nous sera possible, de nos vies et de nos moyens, pour ce faire, et pour chasser et exterminer les rebelles et ennemis qui veullent usurper cet Estat.*

Faict au camp de Sainct-Cloud, le 4e jour d'Aoust 1589.

Signé : François de Bourbon, François de Bourbon, Henry d'Orléans, François de Luxembourg, Louis de Rohan, Biron,

d'Aumont, Dinteville, Dangennes, Châteauvieux, Clermont, Manou, François du Plessis, Charles Martel, François Martel, de Renty, La Curée, vicomte d'Auchy, et infinis autres seigneurs et gentilshommes [1].

II.

Relevé des noms des princes du sang, des principaux seigneurs, des gentils-hommes, des capitaines de compagnies, des chefs de corps étrangers, qui suivirent Henri IV dans sa première expédition de Normandie, et qui prirent part, avec lui, aux divers combats livrés aux environs de Dieppe et d'Arques, du 13 *septembre au* 5 *octobre* 1589.

Cette liste est dressée d'après les Mémoires et relations du temps. Ce sont les Mémoires du duc d'Angoulesme, acteur dans ces événements, lesquels sont imprimés dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France de MM. Michaud et Poujoulat, 1re série, tome XI, pages 76-88. — Le Discours au vrai de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par Sa Majesté, depuis son avénement à la couronne jusqu'à la prise des faulxbourgs de Paris, dans les Mémoires et correspondance de du Plessis-Mornay, édition de 1824, tome V, p. 6-27. — Sully, Œcon. roy., c. 28, t. I, p. 72. — Mémoires de La Force, t. I, p. 86-94. — De Thou, Histoire, livre 97. — D'Aubigné, Histoire universelle, tome III, liv. III, chap. 2, p. 219-222, édition de 1620. — Matthieu, Hist. de Henry IV, l. I, p. 27-35.

Princes du sang et principaux seigneurs.

Le prince de Conti, prince du sang.
Le duc de Montpensier, prince du sang.

[1] Les deux premiers signataires de la Déclaration sont François de Bourbon, prince de Conti, et François de Bourbon, duc de Montpensier, tous deux princes du sang; le troisième est le duc de Longueville, comme le témoigne de Thou, au livre 97 de son histoire, ce qui est confirmé par d'Angoulesme, dans ses Mémoires, t. XI, p. 69 A, 70 A. D'Angoulesme ajoute à ceux qui firent acte, ou prêtèrent serment de fidélité au roi, à partir du 2 août : de Sancy, de Larchant, de Richelieu, de Chémerault, de Bellegarde. Tout fait supposer que leurs noms se trouvaient parmi ceux *des infinis autres seigneurs et gentilshommes* qui signèrent la Déclaration.

Le maréchal de Biron, chargé du commandement de l'armée.

D'Aligre, d'Aubosse. — De Bacqueville (Charles-Martel), de Beaupré, de Beauvais-la-Nocle, de Bellegarde, de Biron le jeune, fils du maréchal, de Bouveron, de Brigneux, mestre de camp. — De Canisy, de Chartres (Vidame), de Châtillon (François Coligny), colonel de l'infanterie française, de Châteauvieux, Clermont d'Amboise, de Crèvecœur. — De Damville (Charles de Montmorency), colonel-général des Suisses. — D'Espave. — De la Force (Jacques de Caumont). — De Guitry, maréchal de camp, de La Garde, mestre de camp, de La Guiche, grand maître de l'artillerie, de Larchant (de Grimoville), le jeune, de La Rochefoucault, de La Rochejacquelin, de Lorge (de Montgommery). — De Maintenon, de Méru (Montmorency), de Malligny, de Monglat, de Montatère, de Montbazon, de Montcenerpon. — D'O. — De Pont-Courlay. — De Rambures (ou d'Harambure), de Rhodes (le fils), de Rieux, maréchal de camp, de Richelieu, grand-prévôt, de Roannès, de Rochefort, de Rohan (le comte), de Roquelaure, de Roussy (Josias de La Rochefoucault, le comte). — Sainte-Marie-du-Mont. — De Thorigny, le comte. — De Valois (Charles), comte d'Auvergne et grand-prieur, plus tard duc d'Angoulesme, colonel-général de la cavalerie légère, de Vic, sergent de bataille, de Vignolles.

Gentils-hommes, capitaines, chefs étrangers.

D'Apancy, Aussebonne, d'Aventigny. — Baltazar Grissac, colonel de l'un des régiments suisses, de Bossy, gentilhomme qui amène au roi les munitions et l'argent venus d'Angleterre, de Brasseuse. — De Courbouzon, de La Curée. — Des Esmars. — De Fouquerolles, Fournier, capitaine. — Galaty, colonel de l'un des régiments suisses, de Gié. — Lacroix, capitaine, de Lorges. — De Marcilly, de Mignonville. — D'Ovins, gentilhomme qui amène au roi le corps auxiliaire des Ecossais. — De Palcheux, de Puivinel. — De Rivau, de Rosny (plus tard Sully). — De Saint-Aubin, lord Staffort. — De Tournerolles, Tilladet, capitaine. — Veausse, lord Willughby.

III.

Relevé des noms des principaux chefs des armées envoyées en Picardie et en Champagne, des gouverneurs de places nommés ou confirmés par Henri IV, dans le cours de sa première campagne, de ceux qui l'ont reçu dans leurs villes.

Cette liste est dressée sur les indications fournies par les auteurs contemporains, cités dans le numéro 2.

Noms des principaux chefs de l'armée de Picardie.

Le duc de Longueville, chargé du commandement de l'armée de Picardie.

De Lanoue, lieutenant-général.

D'Armantière, d'Auchy. — De Brunel. — De Chaulnes. — De Givry, de Quitry, mestre de camp de la cavalerie légère. — D'Humières. — De La Boissière, de La Vergne. — De Palaiseau.

Noms des principaux chefs de l'armée de Champagne.

Le maréchal d'Aumont, chargé du commandement de l'armée de Champagne. — De Dinteville, lieutenant-général.

Noms des gouverneurs de places, nommés par Henri IV, dans le cours de sa première campagne, et noms de ceux qui l'ont reçu dans leurs villes.

De Bellengreville, gouverneur de Meulan. — De Frontenac, gouverneur de Saint-Germain. — De Miraumont l'aîné, gouverneur de Pontoise. — Petro-Paulo Joussin, gentilhomme italien au service de France, gouverneur d'Etampes. — De Miraumont le jeune, gouverneur de Pluviers ou Pithiviers. — De Dunes, lieutenant de roi au gouvernement d'Orléans, retiré à Pithiviers. — D'Entragues, gouverneur de Beaugency. — Du Faur, gouverneur de Jergeau. — De Tannère, gouverneur de Gien. — De Montigny, gouverneur de Blois. — De Hallot de Mont-

morency, gouverneur de Gisors. — De Rubempré, gouverneur de Gournay. — Durollet, gouverneur du Pont-de-l'Arche. — De Chastes, gouverneur de Dieppe.

IV.

Note sur la date et la durée des engagements qui eurent lieu autour de Dieppe et d'Arques entre l'armée de Henri IV, et celle du duc de Mayenne.

Cette note se rapporte aux pages 97-131 du premier volume de cette histoire.

Les historiens contemporains, même témoins oculaires et acteurs, indiquent d'une manière différente la date et la durée des divers engagements, tels que escarmouches, combats, siéges, qui eurent lieu autour de Dieppe et d'Arques, entre l'armée du roi et celle du duc de Mayenne.

Le duc d'Angoulesme, alors comte d'Auvergne, l'un des combattants, fait partir le duc de Mayenne et son armée de la ville d'Eu pour se porter contre la position du roi, le 15 septembre. Il fixe à ce même jour 15 septembre, et non au 16, la première et double attaque que les Ligueurs dirigèrent, l'une contre le Polet, faubourg de Dieppe, où Henry commandait ce jour-là; l'autre contre le camp retranché que le roi avait établi près du bourg d'Arques, entre Archelles et la Maladrerie, à quelque distance du village de Martin-Eglise, et dont il avait confié la défense au maréchal de Biron. D'Angoulesme, après avoir raconté la journée d'Arques, ou combat du 21 septembre [1], expose le premier décampement de Mayenne, qui cessant de diriger ses attaques contre le côté droit de la position du roi, les porta contre le côté gauche; le projet de siége du château

[1] Le texte du duc d'Angoulesme, p. 78, donne fautivement la date du *vingt-sept* septembre au lieu du *vingt-un* septembre, pour le combat d'Arques : « Quoique les escarmouches fussent de peu d'impor- » tance jusqu'au *vingt-septième* ; » mais cette erreur peut se corriger avec les indications que fournit le texte de d'Angoulesme à la page 81 B.

d'Arques, la tentative de siége de la ville de Dieppe du côté de la porte de la Barre et de la citadelle, formés par le duc; les nouveaux échecs qu'il essuya dans ces entreprises; l'assurance qui lui vint que le roi serait joint bientôt par sa seconde armée. L'auteur ajoute ensuite : « Toutes ces considérations le firent » retirer sans battre tambour, ni sonner trompette, et quittant » ses quartiers, il prit pour premier logis celui de Bacqueville » et des environs. » Dans ce passage, d'Angoulesme ne marque pas la date précise de la retraite de Mayenne, mais il l'indique bientôt après. Il dit que les quatre mille Anglais, formant le second et principal secours qu'Elisabeth envoyait à Henri IV, entrèrent dans la rade de Dieppe le 28 septembre, et qu'ils débarquèrent le lendemain 29 : « Le lendemain, *qui estoit le* » *vingt-neuvième de septembre*, on prépara toutes choses pour » leur descente. » Il dit un peu auparavant que ce secours arriva au roi pendant l'absence *de deux jours* que firent lui, comte d'Auvergne, et Rambures, en suivant, avec quelques cavaliers, l'arrière-garde de Mayenne qui était en retraite. « Durant » ce voyage, *qui feut de deux jours*, le roy receut le secours » que la reine d'Angleterre lui envoyoit. » Donc, d'après l'exposé de d'Angoulesme, le décampement définitif, le commencement de la retraite de Mayenne doivent se placer le 27 septembre. (Mémoires du duc d'Angoulême, dans la collection de M. Michaud, t. XI, p. 75 A; 76 B; 77 B; 82 A; 84 A et B; 85 A et B.)

D'Angoulesme assignant le 15 septembre pour le commencement des engagements entre les deux armées, et le 27 septembre pour leur fin, les fait durer treize jours. Ce sont les dates et le laps de temps que nous avions adoptés dans la première édition de cette histoire, sur le témoignage d'un auteur que nous avions cru devoir être très-bien informé. A un examen plus attentif, nous avons reconnu que des témoins actifs plus nombreux, contredisent d'Angoulesme sur ces deux points.

La Force, qui a combattu à Arques et à Dieppe, comme d'Angoulesme et auprès de lui, dit dans ses Mémoires, liv. 1, c. III, p. 95 : « La dite armée ne voyant plus moyen de faire » réussir leurs desseins, après tous leurs efforts *de vingt-trois*

» *jours, savoir douze à Arques et onze à Dieppe,*..... ils pri-
» rent résolution de faire retraite. » Ainsi le laps de temps des engagements est de vingt-trois jours au lieu de treize. Parmi ces engagements, il faut compter les escarmouches sans importance qui eurent lieu entre les deux armées, du 13 au 16 septembre, avant la double attaque dirigée par les Ligueurs le 16 septembre, contre le Polet et contre le camp d'Arques à la fois. *Le Discours au vrai de ce qui s'est passé en l'armée conduite par Sa Majesté*, qui paraît avoir été rédigé presque jour par jour dans le camp du roi, et qui fut envoyé dans les provinces pour être répandu parmi ses partisans, donne le même espace de vingt-trois jours, en supposant que la retraite de Mayenne, commencée le 5 octobre, n'ait été effectuée définitivement que le lendemain [1]. Voici les dates principales que fournit le Discours au vrai pour les opérations de Mayenne. Le duc, arrivé le 13 en vue de la position du roi, du côté droit, la reconnaît et se prépare à une attaque pendant trois jours, au milieu de légers engagements entre les postes avancés des deux partis. Le 16, Mayenne dirige une double et inutile attaque contre le Polet et contre le camp d'Arques à la fois. Le 21 septembre, il attaque le camp d'Arques avec toutes ses forces réunies et échoue : c'est ce que l'on nomme la journée d'Arques. Il y a dans le texte le 23 au lieu du 21 septembre; mais cette erreur est corrigée par des indications postérieures des jours de la semaine [2]. Le discours donne la date du dimanche 24 septembre, pour le premier décampement de Mayenne, quittant le côté droit de la position pour aller attaquer le côté gauche; celle du mardi 26, pour le commencement du siége de

[1] Les deux éditions les plus répandues du *Discours au vrai* sont celles contenues dans le tome IV des Mémoires de la Ligue, p. 48-73, pour la période qui nous occupe en ce moment, et dans le tome V, p. 1-29, des Mémoires et correspondance de du Plessis-Mornay, édition in-8. Paris, 1824. C'est cette dernière édition que nous citons comme la moins fautive. C'est très-certainement le *Discours au vrai*, composé dans le principe de trois mémoires successifs, que Henri IV indique dans ses lettres à Saint-Aulaire et à Poyanne des 1er et 7 octobre 1589. — Lett. missiv., t. III, p. 51, 55.

[2] Discours au vrai, page 19.

Dieppe, qu'il tente vers la porte de la Barre, la citadelle et le château de Dieppe; celle enfin du vendredi 6 octobre, pour le décampement définitif et la retraite de Mayenne, après onze jours d'attaques sans résultats contre Dieppe [1]. Ces dates fournies par le Discours au vrai sont confirmées en partie par la lettre de Rosny à Corbinelli, en partie par l'exposé de De Thou. De Thou, pour une date, diffère du Discours au vrai. Il fixe la retraite de Mayenne au jeudi 5 octobre, au lieu du vendredi 6; mais cela ne constitue pas une contradiction entre les deux autorités, puisque la retraite commencée le 5, a pu très-bien ne s'effectuer définitivement et en masse que le 6. Une lettre du roi du 7 octobre annonçant *la fin* de ce qui s'est passé entre les deux armées, paraît confirmer la date du 6 octobre pour la retraite définitive de l'armée ligueuse [2].

Dans un règne aussi célèbre que celui de Henri IV, un fait aussi considérable et aussi populaire que la guerre autour de Dieppe et d'Arques, demande sans doute à être précisé exactement dans sa durée, et dans la date de ses principaux détails. C'est ce que nous avons essayé de faire dans cette Note. Mais il faut reconnaître que la variété des dates, la durée même plus ou moins prolongée des engagements entre les deux armées, ne changent absolument rien ni aux conséquences qu'eurent ces actions, ni à la marche générale des événements, ni à la nature même de ces engagements. Ce furent, du commencement à la fin, des attaques sur divers points contre des ouvrages avancés d'une ville, contre un camp fortifié, constituant dans leur ensemble une guerre de postes, une guerre de chicane. La multiplicité des échecs de l'armée ligueuse, et les résultats qui en découlèrent, ont seuls de l'importance.

[1] Discours au vrai, pages 16, 19, 25, 27.

[2] Lettre de Rosny à Corbinelli, dans le Journal militaire de Henri IV, p. 44, 50, 52. — Thuanus, l. 97, § 11, t. IV, p. 801, 802, 804.—Lettre du roi à Poyanne, du 7 octobre, dans les Lettres missives, tome III, p. 55.

V.

Note sur un prétendu billet de Henri IV à Crillon. — Mot du roi sur Crillon, réplique de ce dernier.

Ces renseignements se rapportent au livre Ier, chapitre III, p. 136 de cette histoire.

Nous avons donné, à la note de la page 136, le billet que l'on a cru longtemps avoir été écrit par le roi au brave Crillon, après les combats d'Arques, dont le principal fut livré le 21 septembre 1589.

Dans une note sur la lettre adressée par Henri à Crillon le 20 septembre 1597, tome IV, pages 848, 849, M. Berger de Xivrey a attaqué l'authenticité de ce billet, et il a avancé: 1° qu'il n'existait de ce billet ni original, ni copie ancienne; 2° que le billet n'avait été imprimé nulle part avant les notes publiées par Voltaire sur le vers 109 du chant VIII de la Henriade; 3° que le poète se rappelant confusément la première phrase de la lettre du 20 septembre 1597, en avait composé le billet en question, lequel diffère essentiellement de cette lettre pour la forme et pour l'étendue.

Nous avons dû nous enquérir si les archives et les traditions de la famille de Crillon confirmaient ou contrariaient les assertions du docte académicien. Elles les appuient toutes. La famille de Crillon ne possède ni original, ni copie ancienne du billet. M. Soberatz, ancien officier aux gardes Wallones d'Espagne, lié d'amitié avec M. le duc de Crillon-Mahon, avec ses parents et parentes, et mort il y a quelque temps à l'âge de 91 ans, avait dans le cours de sa longue carrière recueilli avec un soin extrême tous les faits, toutes les traditions concernant la famille de Crillon. Il a témoigné à plusieurs reprises que tout ce que l'on a dit depuis Voltaire, et d'après lui, sur un billet écrit par Henri IV à Crillon après les combats d'Arques, n'avait aucun fondement; et que l'opinion générale des membres de la famille était que ce billet n'avait jamais existé.

Henri IV, Sully et tous les historiens du XVIe siècle écrivent

Grillon et non Crillon. Il ne faut pas confondre le chevalier de Crillon, le brave Crillon, avec son frère le commandeur de Crillon, gouverneur de Honfleur, qui resta engagé dans la Ligue jusque dans les premiers mois de 1594.

Le roi un jour montrant du doigt le chevalier de Crillon à un étranger, lui dit : « Tenez, voilà l'homme le plus brave de » mon royaume. » Crillon lui répliqua avec une rudesse de soldat bien flatteuse : « Sire, vous en avez menti, car c'est vous. »

VI.

Relevé des noms des princes du sang, des principaux seigneurs, des gentils-hommes, des capitaines et gouverneurs de places voisines, des chefs de corps étrangers, qui combattirent avec le Roi à la bataille d'Ivry, le 14 mars 1590.

Les noms sont fournis par les Lettres, relations et histoires contemporaines, dont voici les principales. Lettre circulaire de Henri IV sur a bataille d'Ivry, dans le Recueil des Lettres missives, tome III, pages 167, 168, pour plusieurs noms.—Discours véritable sur la victoire obtenue par le roi, en la bataille donnée près le village d'Ivry, inséré dans les Mémoires de la Ligue, t. IV, p. 236-248, in-4°, 1758.—Mémoire de M. du Plessis-Mornay, de ce qui se passa tant pour le général que pour son particulier, à la bataille d'Ivry, Mémoires et correspondance, tome IV, pages 475-477, in-8, 1824.—Lettre du roi à Rosny, dans les Œcon. roy., chap. 29, tome I, p. 75 B.—Sully, Œcon. roy., chap. 30, pages 75-80.—Histoire de de Thou, liv. 98, § 10, t. IV, p. 844-849, de l'édition latine, Londres, 1733, in-folio. — D'Aubigné, hist. univ., t. III, l. III, c. 5, p. 228-232, édition de 1620. — P. Matthieu, hist. de Henri IV, liv. I, p. 31-34.—Le journal de La Curée, dans le journal militaire de Henri IV, p. 114, 115.

Le prince de Conti, prince du sang.

Le duc de Montpensier, prince du sang.

Le maréchal de Biron, chef de l'armée sous les ordres du roi, placé à la réserve.

D'Andelot, d'Aumont, maréchal. —Baltazar Grissac, colonel de l'un des régiments suisses, de Biron, baron, maréchal de camp-général, de Brasseuse, de Brigneux, de Buhy, frère de du Plessis-Mornay. —De Chastes, commandeur, gouverneur de

Dieppe, de Chambray, de Crenai, de Crève-Cœur, de La Curée. — Durollet. — D'Entragues (de Balzac de Clermont). — De Fargy, de Feuquières (de Pas), de Fonslebon, de Fouquerolles. — De Givry, Grissac (voir Baltazar). — De L'Hospital (de Choisy), comte d'Humières. — De Laborde, de Laboissière, de La Guiche, grand-maître de l'artillerie, de Larchant (Grimoville), de Lasalle (frère de La Curée), de Lavergne, de Longuaunay (ou de Lancaulnay), gentilhomme normand, mort dans cette journée en combattant à 70 ans, du Lude (Daillon, comte). — de Malligny, de Marrivault, de Monlouet (d'Angennes), de Montigny, de Mouy (de Vaudray), — De Nesle (Guy de Laval, marquis). — D'O (François). — Du Plessis-Mornay, de Palcheux. — De Rhodes (Pot), de Rosny. — De Saint-Jean, de Saint-Paul (comte), Schomberg (Théodoric), commandant des reîtres, de Sussy, frère de du Plessis-Mornay. — De Thorigny (comte), de la Trémoille. — De Valois (Charles), grand-prieur, de Vic (Sarret), maître de camp de l'infanterie, et sergent de bataille à la journée d'Ivry, de Viçose (écrit Vissouse), de Vignolles, colonel.

VII.

Note sur les personnages français auxquels les Lettres de Henri IV sont adressées.

On connaissait déjà plusieurs centaines de Lettres de Henri IV, par la publication successive de Recueils de pièces du temps, de Mémoires, d'histoires, où le texte de ces lettres était donné, publication qui en partant du commencement du XVIIe siècle, en continuant dans le XVIIIe, s'était prolongée jusque dans le nôtre. Parmi ces ouvrages nous ne citerons que quelques-uns des plus anciens : la première édition des Mémoires de la Ligue, le Recueil de divers Mémoires servant à l'histoire de notre temps, les Mémoires de du Plessis-Mornay, de Sully, du duc de Nevers, ceux du duc de La Force mis au jour, en 1843, par M. le marquis de Lagrange, les Négociations du président Jean-

nin, les Registres-journaux de Lestoile, la Décade de Le Grain, l'histoire de Matthieu.

L'intervention du gouvernement, le travail de l'érudition et de la critique ont plus que doublé dans le *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, confié à M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, le nombre déjà si considérable des Lettres du roi.

Dans ces Lettres, Henri IV s'adresse tout à la fois aux membres du clergé, de la noblesse, de la magistrature, de la bourgeoisie : sa correspondance embrasse la grande majorité de ce que la France possédait alors d'illustre ou de recommandable dans les rangs de l'armée, dans les diverses branches du gouvernement et de l'administration, dans les diverses professions ; c'est l'aristocratie de la naissance, du talent, des services rendus à la patrie.

Nous avons eu l'idée d'abord de donner la liste générale des Français auxquels les Lettres de Henri IV sont adressées. Nous avons renoncé ensuite à publier le résultat de ce dépouillement. Nous avons pensé que ceux qui souhaitaient connaître les notabilités du pays, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, avaient moyen de satisfaire ce désir, en consultant les listes particulières de noms que M. Berger de Xivrey a jointes à chacun des volumes du Recueil, et en recourant aux notes généalogiques et historiques qui sont devenues une partie considérable de son travail.

Nous nous bornerons donc à énoncer en résumé que le Recueil, lequel embrasse l'enfance et la jeunesse de Henri IV, son règne en Navarre, son règne en France jusqu'à sa mort, fournit les noms de près de quatre cents personnages français, ou compagnies et corps, appartenant aux divers ordres du royaume, sans compter ceux des personnages, corps et ordres publics, étrangers.

VIII.

État des sommes que les chefs de la Ligue exigèrent de Henri IV pour leur désarmement.

Ces sommes sont énoncées dans trois états différents fournis par Groulart, par Sully, par Pierre Dupuy.

Groulart, député à l'assemblée des notables, réunis à Rouen, a dressé son état d'après les communications faites aux Notables, et a consigné cette pièce sous l'an 1596, dans le chapitre 7 de ses Mémoires ou Voyages en cour. On la trouve au tome XI, première série des Mémoires relatifs à l'histoire de France, collection de MM. Michaud et Poujoulat, pages 568, 569. Groulart donne pour argument à son relevé les réflexions suivantes : « Le lundy 25 novembre 1596, nous fusmes disner » chez M. le président Séguier, M. d'Incarville et moy, pour, » par le commandement de Sa Majesté, voir le menu de ce que » coutoient les capitulations des villes de ce royaume; où l'on » nous fist *veoir de grandes villenies et de l'argent incroyable* » *baillé à ceux qui avoient trahy l'Estat, et esté cause des* » *grandes guerres de la Ligue.* »

Sully a inséré l'état qu'il fournit, dans le chapitre 151 de ses Œconomies royales, tome II, pages 29, 30, de l'édition de M. Michaud. Cette pièce fait partie des documents politiques de l'année 1605, et il importe de bien remarquer cette date.

En regard de l'état produit par Sully, on en trouvera un autre qui est identique, excepté pour l'orthographe de quelques mots et le commencement de quelques phrases, différences qui prouvent que les deux états relevés sur la même pièce officielle n'ont pas été copiés l'un sur l'autre. Nous ne savons pas si cet état est celui qui a été imprimé dans un ouvrage publié en 1835. L'auteur dit qu'il est original, et écrit de la main de Henri IV. Celui que nous donnons n'est qu'une copie, et cette copie est tout entière de la main de Pierre Dupuy, dont l'écriture est bien connue. On le trouve dans le volume 549 de ses manuscrits, numéros 87 et 88. Nous l'avons étudié avec soin, et nous croyons être arrivé à une entière exactitude sous le rapport des noms, des qualifications, des sommes qui s'y trouvent portés. Cet état est très important. Copié par Dupuy, sur quelque pièce officielle du temps, probablement du vivant de Henri IV, et certainement bien des années avant la publication de la première partie des Œconomies royales qui date de 1638, l'état en question sert de contrôle et de confirmation à celui qui est produit par Sully et par ses secrétaires, et devient une

preuve de plus de leur exactitude, non pas dans de minutieux et insignifiants détails, mais dans toutes les matières importantes.

Groulart porte moins haut que Sully et que Dupuy, les sommes extorquées au roi et au royaume par les chefs de la Ligue. Cette différence en moins provient de plusieurs causes. D'abord, indépendamment des stipulations que les princes lorrains et autres seigneurs de la Ligue firent avec Henri, et qui devaient avoir au moins une demi-publicité, puisqu'il était impossible qu'un grand nombre de fonctionnaires publics et les Etats-généraux ou les Notables n'en eussent pas connaissance, ils lui arrachèrent des *promesses secrettes*, des *articles secrets*, aux termes desquels il dut leur payer, avec le temps, des sommes bien plus considérables que celles portées dans leurs traités. Ils agirent ainsi, ou bien parce qu'ils avaient à couvrir des dépenses qu'ils rougissaient d'avouer; ou bien parce qu'ils voulaient cacher en partie au pays l'énormité de leurs exigences, lesquelles, dans ce qui était connu, excitaient déjà contre eux l'animadversion publique, comme nous venons de le voir. En second lieu, outre les chefs de la Ligue, le roi eut à payer leurs principaux serviteurs, leurs conseillers, pour qu'ils persuadassent à leurs maîtres de prendre le parti de la soumission. Pour ces dernières sommes, on sent bien qu'il n'y avait rien d'écrit: c'était de l'argent qu'il fallait donner de la main à la main, sous le manteau. En troisième lieu, les chefs de la Ligue contraignirent Henri, dans bien des circonstances, à dépouiller ses serviteurs de dignités et de droits lucratifs, pour les leur attribuer à eux-mêmes. Par exemple, pour obtenir le désarmement de Villars, qui tenait Rouen, le roi fut obligé d'ôter la charge d'amiral à Biron le fils, et de la donner à Villars; d'ôter encore d'autres prérogatives et d'autres avantages au duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, et au chancelier de Cheverny. Même pour pacifier le royaume, Henri ne pouvait sacrifier ceux qui l'avaient aidé à le sauver. Il lui fallut *donner récompense* à ses serviteurs. Il les indemnisa en argent, n'ayant aucune autre compensation à leur offrir dans les circonstances où il se trouvait. Ces diverses

causes élevèrent prodigieusement le chiffre des dépenses occasionnées par la soumission des chefs de la Ligue, comme on va le voir par deux ou trois faits choisis entre tous les autres. Le duc de Lorraine a stipulé par son traité que le roi lui donnerait 900,000 écus ou 2,700,000 livres; mais il a tiré en outre du roi des *promesses secrettes*, soit pour lui-même, soit pour divers *particuliers* qui l'entourent, et la somme de 2,700,000 livres, portée dans son traité, se transforme en une somme de 3,766,825 livres. Mayenne par son traité n'a exigé que 820,000 écus ou 2,460,000 livres; mais il a obligé le roi de se charger de payer deux régiments suisses, qu'il a employés pendant la guerre civile sans en acquitter la solde, et les 2,460,000 livres, qui lui sont en apparence attribuées, deviennent effectivement 3,580,000 livres. Villars, le chef des Ligueurs, à Rouen, n'a demandé en argent que 715,430 écus ou 2,146,290 livres; mais il a dépouillé Biron, Montpensier, Cheverny, contraint Henri à *donner des récompenses à ses serviteurs*, et la soumission de ce chef, tout mis ensemble, ne coûte pas moins de 3,477,800 livres. Le gouvernement du roi ne put montrer aux Notables assemblés à Rouen que les sommes portées dans les traités signés par les chefs de la Ligue : l'honneur et la politique lui commandaient cette réserve. Il avait promis de ne pas faire connaître *les promesses secrettes, les articles secrets;* il fallait qu'il tînt sa parole. Il venait à peine de pacifier le royaume : il ne pouvait, en mécontentant profondément les princes de la maison de Lorraine et les autres chefs des rebelles, les pousser soit à se révolter de nouveau, soit à se joindre aux Espagnols, avec lesquels il était encore en guerre ouverte en 1596. Il lui était tout aussi sévèrement interdit de rien révéler de ce qu'il avait à payer pour désintéresser ses serviteurs. Quoique cette indemnité fût de toute justice, elle pouvait être mal interprétée, et ceux qui la recevaient étaient exposés à ce qu'on les accusât de manquer de désintéressement et de délicatesse : la reconnaissance et la prudence voulaient qu'il ne s'aliénât pas ses partisans. Groulart n'a pu connaître et n'a pu faire figurer dans son état que les sommes portées dans les traités souscrits par les chefs de la Ligue, et

dont le gouvernement du roi donna connaissance aux Notables. Une pièce manuscrite, qu'on trouve dans les *Cinq cents* de Colbert, au volume 32, qui se rapporte article par article à l'état produit par Groulard, et qui semble avoir appartenu à l'un des Notables, mieux informé que Groulart, indique formellement dans son intitulé, qu'elle contient, non pas la totalité, mais une partie seulement des sommes reçues par les chefs de la Ligue. « *Extraict* des sommes de deniers qui ont » esté donnez et accordez aux Ligueurs pour plusieurs traictez, » et soumission des provinces, villes, chasteaux et forteresses » qu'ils ont réduicts en l'obéissance du Roy. » Enfin, une dernière cause de la différence en moins, qui se trouve entre l'état donné par Groulart et celui présenté par Sully, c'est que Groulart n'a pu nécessairement comprendre dans le sien les sommes qui ne devaient être payées que plus tard, aux termes de traités dont les uns étaient entamés, mais pas conclus, dont les autres n'étaient que projetés. Lui-même prévient que son état, pour cette raison, demeure incomplet, et il termine son relevé par l'observation suivante : « Il y en aura encor pour trois cent » mille escus (900,000 livres) qui ne sont icy compris; et si » on traite avec M. de Mercure (Mercœur) qui en aura encore » bonne somme. *O tempora!* [1] »

Sully, en sa qualité de surintendant des finances, a connu toutes les sommes dépensées, soit directement, soit indirectement, pour le désarmement des chefs de la Ligue; les *promesses secrettes* faites à ces chefs; les *libéralités* accordées à leurs conseillers et à leurs partisans, désignés sous le nom de *particuliers*; les *récompenses* données aux serviteurs du roi qu'on dépouillait, tout aussi bien que les sommes portées dans les traités mêmes, conclus par les princes et seigneurs du parti de la Ligue. Sully a pu tout porter dans son état, parce que cet état n'était destiné dans l'origine qu'au roi qui le demandait; parce qu'il ne fut dressé qu'en 1605, après la mort de tous les intéressés parmi les serviteurs du roi qui s'y trouvent nommés, parce qu'enfin, il ne fut publié qu'en 1638, après la

[1] Groulart, Voyages en cour, chap. VII, p. 569 B.

mort de tous les chefs de la Ligue eux-mêmes. Dans presque tous les articles de l'état qu'on doit à Sully, on trouve les raisons de la différence en plus, comparativement avec ce que le Gouvernement fit connaître aux Notables assemblés à Rouen, et avec les énoncés de Groulart. On s'en convaincra, si l'on veut étudier avec quelque attention les sept premiers articles, seulement, et particulièrement entre ces articles, le premier relatif au duc de Lorraine, le second relatif à Mayenne, le septième relatif à Villars.

Il n'échappera pas au lecteur que Groulart compte partout *en écus;* que, par conséquent, il faut tripler les sommes portées à chacun des articles de son état; et qu'en commençant par le premier article, celui relatif au duc de Lorraine, on doit compter pour les 900,000 écus, attribués à ce prince, une somme de 2,700,000 livres.

ETAT FOURNI PAR GROULART.

« En suit les sommes de deniers qui ont esté accordez par plusieurs traictez et compositions de provinces, villes et chasteaux, forteresses et hommes, qui se sont réduits à l'obéissance du Roy, compris ce qui a esté accordé à M. le duc de Lorraine. »

	Escus.		Escus.
Au sieur duc de Lorraine..	900,000	*D'autre part*...	2,571,630
Au sieur de Vitry, pour Meaux.....	36,000	Au sieur mareschal de Balagny pour Cambray...	140,000
Au sieur d'Alincourt et autres pour Pontoise.....	124,200	Au sieur de Mignieux pour Montreuil.....	37,400
Au sieur mareschal de La Chastre, pour Orléans, Bourges, et à d'autres pour le mesme subject..	250,000	Au commandeur de Grillon pour Honfleur.....	15,000
Au sieur mareschal de Brissac et autres pour la ville de Paris.....	482,000	Au sieur de Fontaine-Martel pour le Neufchastel..	16,000
Au sieur admiral de Villars et autres pour Rouen, le Havre et le Pont-Audemer.....	715,430	Au sieur Ducluseaux pour Noyon.....	52,500
Au sieur Médavy et autres pour Verneuil.....	44,000	A M. de Guise et plusieurs autres, compris Mme sa mère.....	629,500
Au sieur de Boissuze, pour Tombeleine.....	20,000	Au sieur de Lamet pour Coucy.....	48,500
		A M. d'Elbœuf et autres pour Poictiers.....	209,833
		A M. du Maine et autres..	820,000
		A M. de Nemours et autres.	220,000
	2,571,630		4,740,363

	Escus.
D'autre part..	4,740,363
A plusieurs particuliers pour Lyon.....	60,000
A M. de Bois-Dauphin...	170,000
Au sieur de Montespan et autres.....	25,000
Au sieur de Lussan.....	41,300
Au sieur de Gimel.....	10,000
Au sieur mareschal de Joyeuse.....	572,000
A plusieurs particuliers pour Troyes.....	55,000
Au sieur de La Rivière pour Mézières.....	70,000
A plusieurs pour Amiens, Abeville et Beauvais...	93,500
Au sieur de Talhouet pour Rhedon.....	28,500
Au sieur de Libertat et autres pour Marseille....	102,000
A M. d'Espernon.....	125,000
A plusieurs pour Vezelay.	10,500
A diverses personnes pour diverses places.....	80,300
A plusieurs pour Rocroy, Moncornet, Chaumont en Bassigny, et autres places.....	40,000
Au sieur de La Salle pour Saint-Germain.....	10,000
A plusieurs pour Mascon et Chateau-Porcian.....	27,000
Au sieur de Frémicourt pour Vitry-le-François.	20,000
	6,060,463

	Escus.
D'autre part..	6,060,463
Aux sieurs de Savillac et de Monflans.....	22,000
A plusieurs pour Rethel et Nogent en Champagne, et autres places.....	37,300
Au vicomte de Chasteauroux.....	8,000
A plusieurs pour Pierrefonds et Chasteau-Thierry....	52,000
Au sieur de Thouves et autres.....	38,500
Au sieur d'Estournel pour Péronne.....	45,000
Au sieur comte de Chaulnes.....	30,000
A plusieurs pour Marmande, Villeneufve d'Agenois, et autres places en Guyenne.....	58,000
Au sieur de La Vauguyon pour Fronsac.....	33,333
Au baron de Chamore en Bretagne.....	7,000
Au sieur de la Séverie pour la Garnache.....	14,000
Au sieur de la Mothe pour Pesuis.....	6,000
Au sieur de Vaillac pour le Chasteau-Trompette...	18,000
A plusieurs pour Saint-Poursain.....	24,000
A plusieurs pour Vienne..	36,000
Somme totale.....	6,467,596

ETAT FOURNI PAR SULLY.

« Pour toutes debtes, à quoy montent tous les traictez faicts pour la réduction des pays, villes, places et particuliers, en l'obéissance du Roy afin de pacifier le royaume. »

—

	Livres.
A M. de Lorraine, et autres particuliers, suivant son traicté et promesses secrettes.....	3,766,825

ETAT FOURNI PAR P. DUPUY.

« Mémoire des sommes payées par le Roy pour traictez faicts pour réduction de païs, villes, places, et seigneurs particuliers en l'obéissance du Roy, afin de pacifier le royaume. » —

	Livres.
A M. de Lorraine, et autres particuliers, suivant son traicté et promesses secrettes	3,766,825

ÉTAT FOURNI PAR SULLY.

	Livres.
D'autre part..	3,766,825
Plus à M. du Maine (Mayenne) et autres particuliers suivant son traité, compris les debtes des deux régiments de Suisses que le Roy s'est chargé de payer..	3,580,000
Plus à M. de Guyse, prince de Joinville, et autres particuliers, suivant son traicté.....	3,888,830
Plus M. de Nemours et autres particuliers, suivant son traicté.....	378,000
Plus pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendosme et autres particuliers, suivant leurs traictez pour la province de Bretagne..	4,295,350
Plus pour M. d'Elbœuf, Poictiers et divers particuliers en Poictou, suivant leur traicté...	970,824
Plus à M. de Villars, tant pour lui, le chevalier d'Oise, son frère, les villes de Rouen, le Havre, et autres places, que pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, mareschal de Biron, chancelier de Chiverguy, et autres particuliers compris en son traicté.....	3,477,800
Plus à M. d'Espernon et autres particuliers, suivant leur traicté.....	496,000
Plus pour la réduction de Marseille.....	406,000
Plus pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers employés en son traicté..	1,695,400
	22,955,029

ÉTAT FOURNI PAR P. DUPUY.

	Livres.
D'autre part..	3,766,825
A M. du Maine et autres particuliers suivant son traicté, compris les debtes de deux régiments de Suisses que le Roi s'est chargé de païer.....	3,580,000
A M. de Guise, prince de Joinville, et autres particuliers, suivant son traicté.....	3,888,830
A M. de Nemours et autres particuliers, suivant son traicté.....	378,000
Pour M. de Mercœur, Blavet, M. de Vendosme, et autres particuliers, suivant leurs traictez pour la province de Bretagne.....	4,295,350
Plus pour M. d'Elbeuf, Poictiers et divers particuliers en Poictou, suivant leur traicté...	970,824
Plus à M. de Villars, tant pour lui, le chevalier d'Oise, son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places, et pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, mareschal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres particuliers compris en son traicté.....	3,477,800
Plus à M. d'Espernon et autres particuliers, suivant leur traicté.....	496,000
Plus pour la réduction de Marseille.....	406,000
Plus pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers employés en son traicté .	1,695,400
	22,955,029

ÉTAT FOURNI PAR SULLY.

	Livres.
D'autre part..	22,955,029
Plus à M de Joyeuse pour luy, Thoulouse et autres villes suivant son traicté.....	1,470,000
Plus à M. de la Chastre pour luy, Orléans, Bourges, et autres particuliers suivant leur traicté....	898,900
Plus à M de Villeroy, pour luy, son fils, Pontoise, et autres particuliers, suivant leur traicté..	476,594
Plus à M. de Bois-Dauphin, et autres, suivant son traicté.....	670,800
Plus à M. de Balagny, pour luy, Cambray, et autres particuliers, suivant son traicté.....	828,930
Plus à MM. de Vitry et Médavid, suivant leurs deux traictez.....	380,000
Plus pour les sieurs Vidasme d'Amiens, d'Estournel, marquis de Trenel, Seceval, Le Peche, Lamet et autres, et les villes d'Amiens, Abbeville, Péronne, Coucy, Pierrefont et autres places.....	1,261,880
Plus pour les sieurs de Belan, Quionvelle, Joffreville, Le Peche, et autres particuliers, Troye, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Chasteau-Portien et autres places, suivant leurs divers traictez...	830,048
Plus pour Vaselay, Mascon, Mailly, et les sieurs de Rochefort, et autres particuliers en Bourgogne....	457,000
	30,229,181

ÉTAT FOURNI PAR P. DUPUY.

	Livres.
D'autre part..	22,955,029
Plus à M. de Joyeuse pour lui, Toulouse et autres villes suivant son traicté.....	1,470,000
Plus à M. de la Chastre, pour lui, Orléans, Bourges et autres particuliers, suivant leur traicté.....	898,900
Plus à M. de Villeroy, pour lui, son fils, Pontoise, et autres particuliers, suivant leur traicté.....	476,594
Plus à M de Bois-Dauphin, et autres, suivant son traicté.....	670,800
Plus à M. de Balagny, pour luy, Cambray, et autres particuliers, suivant son traicté	828,930
Plus à M. de Vitry et Medavid, suivant leurs deux traictez.....	380,000
Plus pour les sieurs Vidame d'Amiens, d'Estrumel, marquis de Trenel, Sesseval, Le Peche, Lamet et autres, et les villes d'Amiens, Abbeville, Péronne, Coucy, Pierrefons et autres places.....	1,261,880
Plus pour les sieurs de Belan, Guionvelle, Joffreville, Le Peche, et autres particuliers, Troyes, Nogent, Vitry, Rocroy, Chaumont, Chasteau-Portien et autres places, suivant leurs traictez.....	830,048
Plus pour Vezelay, Mascon, Mailly, et les sieurs de Rochefort, et autres particuliers en Bourgogne.....	457,000
	30,229,181

ETAT FOURNI PAR SULLY.

	Livres.
De l'autre part..	30,229,181
Plus pour les sieurs de Canillac, Dachon, Lignerac, Monfan, Fumel et autres, la ville du Puy et autres villes, suivant leurs divers traictez...	547,000
Plus pour diverses villes en Guienne, et les sieurs de Montpezat, Montespan et autres particuliers.....	390,000
Plus pour les traittes de Lyon, Vienne, Valence et autres villes et particuliers, en Lionnois et Dauphiné.....	636,800
Plus pour les sieurs Daradon, La Pardieu, Bourcani, Sainct-Offenges, Dinan et quelques villes.	180,000
Plus pour les sieurs Leviston, Baudouing et Bevilliers, suivant les promesses à eux faictes.	160,000
Somme totale des traictez.	32,142,981[1]

1 L'édition originale porte 32,273,381 livres : c'est une différence de 130,400 livres, provenant sans doute de ce que le premier transcripteur de la pièce fournie par le gouvernement aura passé un article de pareille somme.

ETAT FOURNI PAR P. DUPUY.

	Livres.
De l'autre part..	30,229 181
Plus pour les sieurs de Canillac, Dapchon, Lignerac, Monfan, Fumel et autres, la ville du Puy et autres villes, suivant leurs traictez..	547,000
Plus pour diverses villes en Guienne, et les sieurs de Montpezat, Montespan et autres particuliers.....	390,000
Pour les traites de Lion, Vienne, Valence et autres villes et particuliers, en Lionnois et Dauphiné.....	636,800
Pour les sieurs Daradon, La Pardieu, Bourcani, Saint-Offenge, Dinan, et quelques villes.. ..	180,000
Plus pour les sieurs de Leviston, Baudoin et Bevilliers, suivant les promesses à eux faites.	160,000
Somme totale des traitez.	32,142,981[2]

2 La somme totale, portée dans l'état de P. Dupuy, est de 32,273,381 livres, quoique les divers articles ne donnent que 32,142,981 livres; c'est la même différence que dans l'état fourni par Sully.

IX.

Note sur l'état de la Normandie de 1592 à 1594, et sur les traités conclus dans cette province avec les chefs de la Ligue.

Cette note se rapporte au l. IV, c. 1 et 4, page 491, 492, 572-574 de cette Histoire.

Par suite des conquêtes du roi d'abord, de ses lieutenants ensuite, au commencement de l'année 1591, la Ligue était réduite en Normandie aux plus étroites proportions, à un très-petit nombre de villes, et semblait menacée d'une ruine prochaine. Les évènements de la campagne de 1592, et la malheureuse issue du siége de Rouen changèrent cet état de choses.

Parme et Mayenne prirent Neuf-Châtel au mois de mars 1592. Au mois de novembre de la même année, Boisrozé, l'intrépide et principal défenseur de Rouen après Villars, par une entreprise d'une adresse et d'une audace peut-être sans exemple dans les fastes de la guerre, surprit la ville de Fécamp que le vieux maréchal de Biron avait rangée précédemment sous la loi d'Henri. Boisrozé s'empara également de Lillebonne, et établit fortement son autorité de gouverneur dans ces deux villes, de l'aveu d'abord et avec l'assentiment de Villars. Presque en même temps, la crainte, les séductions, les offres d'argent entraînèrent quelques autres gouverneurs du parti du roi dans celui de Mayenne, d'Hacqueville entre autres, gouverneur de Pont-Audemer. En 1593, la Ligue dominait dans dix villes de Normandie. C'étaient Rouen, le Hâvre, Harfleur, Montivillier, Pont-Audemer, qui obéissaient à Villars; Fécamp et Lillebonne, qui reconnaissaient Boisrozé; Honfleur, Neuf-Châtel, Verneuil, qui avaient pour gouverneurs particuliers, la première le commandeur de Crillon, frère du brave Crillon, la seconde Fontaine-Martel, la troisième Médavid. Toutes ces villes étaient situées dans la haute Normandie, hormis Verneuil qui appartenait à la basse. Une violente querelle survint entre Villars et Boisrozé, qui se vit menacé d'être dépouillé de ses gouvernements par son ancien chef, parvint à soustraire ses deux villes à son autorité, et fut assiégé par lui pendant plusieurs mois. Pour se défendre et se maintenir contre lui, Boisrozé embrassa le parti royal durant la trêve de 1593, au commencement d'août, pendant le séjour de Henri à Saint-Denis : en cherchant appui et protection auprès de ce prince, il donna l'exemple de la défection aux autres gouverneurs de la Ligue. Villars, son persécuteur, prit le même parti le 27 mars 1594, et entraîna les gouverneurs particuliers de Honfleur, Neuf-Châtel, Verneuil, le commandeur de Crillon, les sieurs Fontaine-Martel et Médavid [1].

[1] P. Cayet, l. IV, p. 361, 362, 373-374, 407 A. — Sully, Œcon. Roy., c. 35, 44, t. I, p. 96 B, 97, 125, 126. — Thuanus, l. CII, § 20, t. V, p. 118. Sully, p. 125 B, redresse l'erreur de P. Cayet : dans le principe, Boisrozé enleva Fécamp, conquête de Biron, non à la Ligue, mais au parti royal.

TABLE

DU PREMIER VOLUME

Avertissement pour la seconde édition. .... I-XII
Préface de la première édition..... XIII-LII

INTRODUCTION.

Questions de droit public soulevées par l'avénement de Henri IV. Conduite politique et moralité de la Ligue..... 1-14

LIVRE Ier.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI IV A LA FIN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE (AOUT 1589-JANVIER 1590).

CHAPITRE Ier.

Avénement de Henri IV. Gouvernement rival établi par la Ligue (août 1589.)

Droits de Henri de Bourbon à la couronne. — Trois partis parmi les catholiques au camp de Saint-Cloud. — Délibération de Henri de Navarre au camp de Meudon. — Henri va au camp de Saint-Cloud. D'Aumont. D'Humières. Givry. — François d'O : violence des catholiques ardents. — Henri reconnu par la noblesse de l'Ile de France, de Picardie, de Champagne, et par les Suisses. — Nouvelle délibération des seigneurs au camp de Saint-Cloud : Biron le père. — Engagement réciproque du roi et des seigneurs, ou déclaration du camp de Saint-Cloud (4 août 1589). — Autorité de la déclaration : conséquences de la déclaration. — Le parti des Politiques. — Divers mobiles et diverses fractions dans la noblesse qui s'attacha au parti royal. — Chefs défectionnaires : l'armée royale diminuée de moitié : dans les provinces, la minorité de la noblesse se déclare pour la Ligue. — Henri est forcé de s'éloigner de Paris. — L'armée royale divisée en trois corps : plan de campagne de Henri. — Adhésions dans les provinces à la déclaration de Saint-Cloud. — Efforts de la Ligue contre Henri IV. — Nouveau

soulèvement populaire. — Puissance des prédicateurs. — Gouvernement de la Ligue organisé par Mayenne. — La Ligue française. — Plan d'usurpation de Mayenne — Déclaration du 5 août : royauté de Charles X : lieutenance générale de Mayenne : arrêts de divers Parlements..... 15-61

CHAPITRE II.

Première campagne de Henri IV, depuis son entrée en Normandie jusqu'à l'occupation de la position entre Arques et Dieppe (20 août-8 septembre 1589).

Henri entre en Normandie. — Il prend Gournay et Gisors, et de là se rend au Pont-Saint-Pierre. — Il est reconnu par Durolet, gouverneur du Pont-de-l'Arche : loyale et généreuse conduite de Durolet. — L'armée royale occupe Darnetal près de Rouen, et engage des combats d'avant-postes contre la garnison de cette ville. — Henri laisse le commandement de l'armée devant Rouen à Biron, et se rend avec une escorte à Dieppe, dans le but d'affermir le dévouement du gouverneur de Chastes et des habitants, et de reconnaître la côte. — Etat politique, religieux et militaire de Dieppe : rentrée récente des réformés proscrits à Dieppe : de Chastes et la population dévoués au parti des Politiques : Arques et son château récemment soumis par les Dieppois. — Désintéressement et dévouement de de Chastes : réception enthousiaste faite au roi par les habitants de Dieppe. Henri les délivre des attaques de la ville ligueuse de Neufchâtel : défaite des Catillonnais, paysans insurgés. — Le roi reconnaît la position entre Arques et Dieppe, et le parti qu'on peut en tirer pour recevoir les secours étrangers, et pour faire une guerre de défensive. — Il reçoit à Dieppe la confirmation de l'adhésion de Caen qui met sous ses lois toute la basse Normandie. — Il retourne au camp de Darnetal et dirige des attaques contre Rouen, pour attirer l'armée de la Ligue sur ce point. A la nouvelle de l'approche des Ligueurs et de Mayenne, il conduit son armée à Arques, pour occuper la position entre Arques et Dieppe..... 61-73

CHAPITRE III.

Suite de la première campagne du roi. Occupation et défense de la position entre Arques et Dieppe. Premiers combats autour de ces deux places. Journée d'Arques. Nouveaux engagements entre les deux armées (8 septembre-6 octobre 1589).

Le roi en partant du Tréport, conduit son armée à Arques. — Son plan est d'accepter la lutte contre l'armée de la Ligue, mais en se

Digitized by Google

soubsignés, attendant une assemblée des princes, ducs, pairs de France, officiers de la couronne, et aultres seigneurs qui estoient fidèles serviteurs et subjects du roy deffunct Henry, troisième roy de ce nom, que Dieu absolve, lors de son décès, recognoissons pour nostre roy et prince naturel, *selon la loi fondamentale de ce royaume* Henry IV, roy de France et de Navarre, et lui promettons tout service et obéissance, sur le serment et la promesse qu'il nous a faicte, ci-dessus escrite, et aux conditions que dans deux mois Sa Majesté fera interpeller et assembler les dicts princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, et aultres seigneurs qui estoient fidèles serviteurs du dict deffunct roy, lors de son décès, pour tous ensemble prendre plus ample délibération et résolution sur les affaires de ce royaume, attendant les décisions des Conciles et Estats généraulx, ainsi qu'il est porté par la dicte promesse de Sa Majesté, laquelle aura aussi agréable, comme nous l'en supplions très humblement, que de nostre part soit délégué quelque notable personnage vers nostre Sainct-Père le Pape, pour lui présenter particulièrement les raisons qui nous ont meus de faire cette promesse, et sur ce impetrer de lui *ce que nous cognoistrons nécessaire tant pour le bien de la chrestienté, utilité et service de Sa Majesté, que conservation de cest Estat et couronne en son entier.*

Nous supplions aussi très humblement Sa Majesté, suivant ce qu'il nous a volontairement offert et promis, comme chef de la justice et père commun de tous ses subjects, intéressé en leurs dommages, de faire justice exemplaire de l'énorme meschanceté, félonnie, desloyauté et assassinat commis en la personne du feu roy Henry, nostre bon roy dernier, décédé, que Dieu absolve; *promettons à sa dicte Majesté toute l'assistance et le très humble service qu'il nous sera possible, de nos vies et de nos moyens, pour ce faire, et pour chasser et exterminer les rebelles et ennemis qui veullent usurper cet Estat.*

Faict au camp de Sainct-Cloud, le 4e jour d'Aoust 1589.

Signé : François de Bourbon, François de Bourbon, Henry d'Orléans, François de Luxembourg, Louis de Rohan, Biron,

d'Aumont, Dinteville, Dangennes, Châteauvieux, Clermont, Manou, François du Plessis, Charles Martel, François Martel, de Renty, La Curée, vicomte d'Auchy, et infinis autres seigneurs et gentilshommes [1].

II.

Relevé des noms des princes du sang, des principaux seigneurs, des gentils-hommes, des capitaines de compagnies, des chefs de corps étrangers, qui suivirent Henri IV dans sa première expédition de Normandie, et qui prirent part, avec lui, aux divers combats livrés aux environs de Dieppe et d'Arques, du 13 septembre au 5 octobre 1589.

Cette liste est dressée d'après les Mémoires et relations du temps. Ce sont les Mémoires du duc d'Angoulesme, acteur dans ces évenements, lesquels sont imprimés dans la collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France de MM. Michaud et Poujoulat, 1re série, tome XI, pages 76-88. — Le Discours au vrai de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par Sa Majesté, depuis son avénement à la couronne jusqu'à la prise des faulxbourgs de Paris, dans les Mémoires et correspondance de du Plessis-Mornay, édition de 1824, tome V, p. 6-27. — Sully, Œcon. roy., c. 28, t. I, p. 72. — Mémoires de La Force, t. I, p. 86-94. — De Thou, Histoire, livre 97. — D'Aubigné, Histoire universelle, tome III, liv. III, chap. 2, p. 219-222, édition de 1620. — Matthieu, Hist. de Henry IV, l. I, p. 27-35.

Princes du sang et principaux seigneurs.

Le prince de Conti, prince du sang.
Le duc de Montpensier, prince du sang.

[1] Les deux premiers signataires de la Déclaration sont François de Bourbon, prince de Conti, et François de Bourbon, duc de Montpensier, tous deux princes du sang; le troisième est le duc de Longueville, comme le témoigne de Thou, au livre 97 de son histoire, ce qui est confirmé par d'Angoulesme dans ses Mémoires, t. XI, p. 69 A, 70 A. D'Angoulesme ajoute à ceux qui firent acte, ou prêtèrent serment de fidélité au roi, à partir du 2 août : de Sancy, de Larchant, de Richelieu, Ce Chémerault, de Bellegarde. Tout fait supposer que leurs noms se trouvaient parmi ceux *des infinis autres seigneurs et gentilshommes* qui signèrent la Déclaration.

TABLE DU PREMIER VOLUME

Avertissement pour la seconde édition..... pages I-XII
Préface de la première édition..... XIII-LII
Introduction..... 1-14

LIVRE Ier.

DE L'AVÉNEMENT DE HENRI IV A LA FIN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE (AOUT 1589-JANVIER 1590).

CH. Ier. — Avénement de Henri IV. Gouvernement rival établi par la Ligue (août 1589.) 15-61

CH. II. — Première campagne de Henri IV, depuis son entrée en Normandie jusqu'à l'occupation de la position entre Arques et Dieppe (20 août-8 septembre 1589). 61-73

CH. III. — Suite de la première campagne du roi. Occupation et défense de la position entre Arques et Dieppe. Premiers combats autour de ces deux places. Journée d'Arques. Nouveaux engagements entre les deux armées (8 septembre-6 octobre 1589). 74-137

CH. IV. — Fin de la première compagne du roi. Attaque des faubourgs de Paris. Conquêtes sur la Ligue dans les provinces centrales et dans la Normandie. Henri reconnu par plusieurs puissances étrangères. Nouvelles adhésions à sa royauté dans les provinces, la noblesse, le haut clergé (1er nov. 1589-janvier 1590).... 138-160

CH. V. — Intérieur de la Ligue (septembre 1589-janvier 1590). 161-170

LIVRE II.

DEPUIS LA FIN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE HENRI IV JUSQU'A L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA LIGUE (FÉVRIER 1590-JANVIER 1593.)

CH. Ier. — Faits militaires et politiques qui précèdent la bataille d'Ivry. Bataille d'Ivry et ses suites. Victoires remportées en même temps par les lieutenants du roi (1590)..... 171-237

CH. II. — Blocus et délivrance de Paris. Le duc de Parme. Invasion du territoire par les étrangers. Nouveau système de guerre adopté par le roi (avril-décembre 1590)..... 238-259

CH. III. — Troisième campagne du roi. Rapports de la France avec le St-Siége. Les Parlements politiques. Le Clergé gallican (1591). 260-277

CH. IV. — Progrès de l'invasion étrangère. Conspiration des Seize et du clergé ligueur, pour livrer le royaume à Philippe II. Formation du Tiers-parti. Le roi à la tête de l'armée étrangère, de troupes permanentes et réformées (février-novembre 1591)..... 278-303

CH. V. — Convention honteuse consentie avec les Espagnols par Mayenne. Siége de Rouen; guerre à la suite de ce siége. Le roi trahi de nouveau par son parti, et tous ses desseins ruinés. Situation des provinces (1er décembre 1591-mai, août 1592). 303-323

Digitized by Google

Digitized by Google

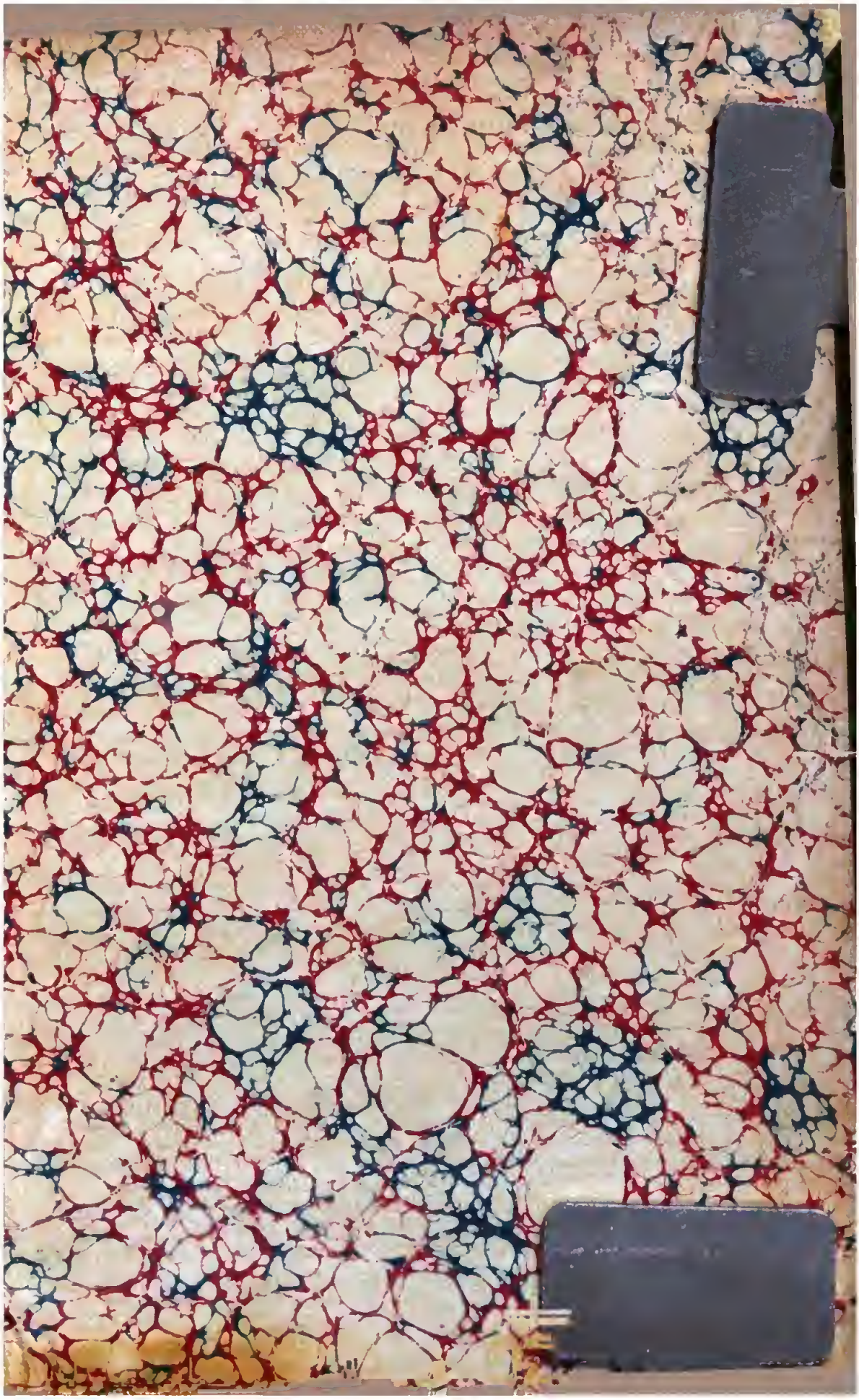

Digitized by Google